UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE
HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

DIRIGÉE PAR MM.

G. MONOD et G. FAGNIEZ

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

DEUXIÈME ANNÉE.

TOME QUATRIÈME

Mai-Août 1877.

PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
8, PLACE DE L'ODÉON, 8.

20652

LE

COMMERCE DES CÉRÉALES

EN ATTIQUE

AU QUATRIÈME SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE.

ATHÈNES ET LE ROYAUME DU BOSPHORE CIMMÉRIEN.

La puissance maritime, la prospérité commerciale d'Athènes s'expliquent par une double cause : d'une part l'Attique, par sa situation même, semblait destinée à devenir, ce que la firent les événements, une des parties les plus peuplées de la Grèce ; d'autre part, le sol en était, dans son ensemble, trop aride et trop stérile pour que ce territoire pût nourrir par ses propres ressources une population un peu dense. « Vous savez, » dit Démosthènes aux Athéniens dans son discours *contre la loi de Leptine*, « qu'il n'est point de peuple qui consomme plus de blé étranger que nous ne faisons[1]. » Afin de comprendre comment il s'était établi, entre Athènes et les pays producteurs de grains, un courant commercial assez continu et assez puissant pour alimenter le marché du Pirée, il est nécessaire de remonter aux origines mêmes de la civilisation attique, et d'indiquer, par une rapide esquisse de son histoire, comment elle fut conduite à s'emparer de la mer, à se l'approprier comme son domaine héréditaire, comme le champ sans limites où s'exerçait le mieux son esprit d'entreprise et son activité féconde.

I.

Du seizième au onzième siècle avant notre ère, des invasions et des conquêtes dont le détail nous échappe ne cessèrent pas de bouleverser la Grèce, d'arracher les hommes à leurs demeures et de pousser vers de nouveaux campements les tribus vaincues et

1. § 31.

dépossédées[1]. C'était dans les fertiles plaines de la Thessalie et de la Béotie que venaient s'entasser les populations qui descendaient du Nord; mais elles ne pouvaient toutes y trouver place; les groupes les moins nombreux et les moins forts, s'ils ne voulaient pas reculer, se voyaient contraints de poursuivre leur route vers le Midi. Or l'Attique forme, à l'extrémité de la Grèce centrale et aux portes du Péloponèse, une péninsule qui termine de ce côté le continent. C'était donc là que s'arrêtaient enfin, la terre leur manquant, ceux de ces émigrants qui n'osaient s'engager dans les passages de l'isthme : ainsi firent les Thraces piériens, qui ne dépassèrent point Eleusis. Les Pélasges, au contraire, tout en franchissant l'étroit défilé pour aller coloniser l'Arcadie, avaient laissé en Attique une forte division, comme une arrière-garde chargée d'occuper ce vestibule du Péloponèse.

Plus tard, quand les Doriens et les bandes qui les accompagnaient eurent inondé le Péloponèse, ceux qu'elles dépouillaient et chassaient devant elles, comme les Ioniens, refluèrent à travers l'isthme sur la Grèce centrale. Quelle était la première terre que rencontraient alors les exilés et où il leur était donné de respirer et de se reposer après les fatigues de la lutte et de la fuite? C'était l'Attique avec ses plaines abritées contre les vents du nord. On se décidait donc à hiverner sur les tièdes rivages d'Eleusis ou de Phalères; on y dressait des tentes ou l'on y élevait des huttes de feuillage; pour nourrir le peu de bétail que l'on avait sauvé, on semait de l'orge auprès du camp. L'hiver était doux; on ne l'avait pas encore senti venir que déjà s'annonçait le printemps. On ne songeait pourtant pas à partir; il fallait faire la moisson. Les jours s'écoulaient; juments, vaches et brebis mettaient bas, nouvelle cause de retard. Déjà l'automne approchait; la neige allait bientôt commencer à tomber sur les montagnes et en fermer les sentiers. Pourquoi, sans tenter encore les hasards, ne se fixerait-on pas dans ces campagnes hospitalières, au bord de ces beaux golfes? On restait donc, on s'emparait des terres que l'on trouvait à sa convenance ou bien on les achetait aux premiers occupants. Des maisons de pierre remplaçaient les cabanes de branchages; le campement se transformait en un village, ou la ville voisine y gagnait un nouveau quartier.

1. Thucydide, I, 2.

C'est ainsi que s'établirent en Attique la plupart de ces bandes d'Achéens et d'Ioniens que jeta hors du Péloponèse la conquête dorienne. Pour employer une comparaison triviale mais juste, l'Attique formait comme une espèce de sac où étaient précipitées et s'accumulaient les tribus les plus diverses. Il vint pourtant un moment où le sac étant plein et de nouveaux arrivants faisant effort pour y pénétrer, il creva par le fond, si l'on peut ainsi parler. Au milieu du onzième siècle, l'Attique envoya vers les côtes de l'Asie-Mineure tout ce peuple d'émigrants où dominait la race ionienne. C'était une disette qui avait décidé le départ.

La population de l'Attique se trouva ainsi ramenée à un chiffre mieux en rapport avec les ressources du territoire, et, pendant les quelques siècles qui suivirent, jusque vers le temps de Solon, elle ne dut augmenter que lentement. L'aristocratie était maîtresse de presque toutes les terres; l'usure dévorait, épuisait la plus basse classe. Enfin le génie athénien s'éveilla avec Solon; le peuple fut soulagé par des lois tutélaires ; il fut admis, dans une certaine mesure, au partage du pouvoir politique. Avec Pisistrate et ses fils, les esprits commencèrent à s'ouvrir au goût des lettres et des arts, en même temps que se répandait la richesse et que les mœurs se raffinaient. Enfin les réformes de Clisthènes, en achevant d'organiser la démocratie, accélérèrent encore ce mouvement : l'élan est donné et ne s'arrêtera plus. Athènes, dans ses luttes contre les Béotiens, les Spartiates, les Eginètes, montre tout d'abord une activité et une énergie singulière. La liberté est féconde : les enfants de l'Attique devinrent alors encore une fois trop nombreux pour le sol qui les avait portés. La terre ne suffisait plus à ceux qui en tourmentaient les maigres flancs; mais la mer n'était-elle pas là avec Salamine, Egine et l'Eubée toutes voisines, avec les Cyclades que, de tous les sommets de l'Attique, on voyait se dresser au milieu des flots étincelants, jetées comme autant de jalons sur la route de l'Hellespont et de l'opulente Asie? Etait-il en Grèce beaucoup de ports aussi beaux et aussi sûrs que le vaste bassin du Pirée? On ne se souciait pas d'émigrer comme avaient fait Nélée et les Ioniens. La nouvelle Athènes était pour tous ses fils une mère trop juste et trop bonne pour qu'aucun d'eux songeât à la quitter. On ne s'exilerait donc pas, on garderait ses dieux, son foyer et ses droits d'Athénien ; mais pourquoi Athènes ne deviendrait-elle pas comme Corinthe une cité maritime et com-

merçante? Pourquoi n'irait-elle point chercher, dans des terres plus favorisées de la nature, ce qui manquait à l'Attique, ce blé, par exemple, que se refusaient à nourrir, en quantité suffisante, ses plaines trop étroites et les pentes desséchées de ses collines pierreuses?

Par malheur, la piraterie régnait depuis la plus haute antiquité dans les mers de la Grèce; chaque ilot, chaque crique, chaque détour de la côte pouvait cacher une barque de forbans prêts à fondre sur le marchand, à piller sa cargaison, à le réduire lui-même en esclavage. Partout d'ailleurs, le commerce grec rencontrait la jalouse concurrence des Phéniciens; afin de ne point partager avec d'aussi dangereux rivaux ce riche domaine dont ils avaient été si longtemps les maîtres, ceux-ci le plus souvent mettaient à mort les navigateurs grecs qui leur tombaient entre les mains. Pour avoir un commerce maritime de quelque importance, il fallait donc commencer par se donner une marine militaire imposante. C'est ce que comprirent, vers la fin du sixième siècle, les politiques athéniens. Miltiade fit voter la construction d'une première flotte athénienne, et conduisit soixante-dix vaisseaux à la conquête des Cyclades; quand Xercès se jeta sur la Grèce avec toutes les forces de l'Asie, Athènes avait dans ses ports deux cents galères prêtes à prendre la mer. Sous la protection de ces escadres, la marine marchande avait dû naître et s'accroître rapidement dans les premières années du cinquième siècle. Dès lors, des relations s'établirent, par l'intermédiaire de Miltiade, entre Athènes d'une part et de l'autre l'île de Lemnos, qui fut occupée, ainsi que la fertile Chersonèse de Thrace; Lemnos fournissait un vin renommé, et la Chersonèse beaucoup de grain.

La guerre médique vint remettre un moment tout en question; mais l'orage passé, on reprit, avec un redoublement d'énergie et d'ardeur, l'œuvre à peine ébauchée. Les Athéniens, comme l'avait prédit l'oracle ou plutôt Thémistocle, avaient été sauvés par leurs murs de bois; leurs victoires navales, Artémision, Salamine et Mycale, leur avaient appris à aimer la mer et à s'y confier. Tout alors concourut à servir Athènes, les fautes du généralissime spartiate Pausanias, les vertus d'Aristide, les talents militaires de Cimon. En même temps Thémistocle mettait la flotte et les arsenaux à l'abri d'un coup de main, derrière les redoutables fortifications dont il entourait le Pirée; il concevait

aussi le projet de le relier à la ville par cette double muraille que devait commencer Cimon et achever Périclès. C'est le moment où Athènes se place à la tête d'une vaste confédération maritime, qui comprend presque toutes les îles et la plupart des villes grecques éparses sur les côtes de l'Asie-Mineure, de la Thrace et de la Macédoine ; maîtresse de toutes les forces de cette ligue, elle répand ses escadres du fond de l'Euxin jusque dans les parages de l'Italie et de la Sicile, elle donne partout la chasse aux pirates, bat en toute rencontre les Phéniciens, rejette leurs navires dans les eaux de la Syrie, assure enfin au commerce grec, dans les mers de la Grèce, une liberté, une sécurité qu'il n'avait auparavant jamais possédée. Cette prépondérance d'Athènes faisait nécessairement la fortune de ses négociants et de ses marins ; tous les marchés leur étaient ouverts. Ce fut alors que le commerce athénien commença à tirer de la Chersonèse taurique et de la Sarmatie d'immenses quantités de blé ; les forêts de la Macédoine fournissaient des bois de construction, la Thrace, Byzance et les côtes de la Propontide du vin, du poisson salé et des esclaves, Milet et la Phrygie de la laine et des tapis. Grâce à ses armateurs et à ses négociants, Athènes recevait de tous les points du bassin de la Méditerranée tout ce qui pouvait servir aux besoins et aux plaisirs d'une société civilisée [1]. Ces marchandises, elle en consommait une partie, elle en distribuait le reste aux pays voisins. C'est ainsi que, vers le milieu du cinquième siècle, le Pirée, rival de Milet et de Corinthe, de Tyr et de Carthage, devint un des plus riches entrepôts que le monde ancien ait connus.

L'empire maritime d'Athènes fut détruit et la ligue dissoute par les catastrophes qui terminèrent la guerre du Péloponèse ; mais, dès que l'indépendance et la démocratie sont rétablies, c'est vers la mer que se tournent aussitôt les regards et l'ambition de la cité renaissante. Dès que Conon, avec les vaisseaux du grand roi, a dispersé la flotte lacédémonienne, son premier soin, c'est de rétablir en toute hâte les longs murs et de remettre le Pirée en état de défense. Aussitôt chantiers et arsenaux se

1. Xénophon, *De la république des Athéniens*, II, 7 : « Grâce à la suprématie qu'Athènes exerçait sur la mer, elle a pu faire converger sur un seul point tout ce que produisent d'agréable la Sicile, l'Italie, Cypre, l'Égypte, la Lydie, le Pont, le Péloponèse et tous les autres pays. »

réveillent et retentissent de bruits joyeux. On équipe des galères, les escadres athéniennes parcourent les côtes de l'Asie-Mineure et de la Thrace, franchissent les détroits et se montrent de nouveau dans l'Euxin. On rentre en possession de ces îles, Lemnos, Imbros et Skyros, de cette Chersonèse de Thrace, qui, depuis plus d'un siècle, appartenaient à Athènes. Un peu plus tard, sous l'empire des défiances et des craintes qu'inspire la politique de Sparte après la paix d'Antalcidas, soixante-six des villes soumises jadis à la suprématie d'Athènes viennent volontairement déférer à cette cité la présidence d'une nouvelle ligue maritime (377).

On ne vit plus sortir du Pirée de flottes comme celles que Thémistocle, Périclès et Nicias avaient commandées : mais la rivalité de Thèbes et de Sparte, mais l'affaiblissement général qui commençait à se faire sentir, permirent à Athènes de se maintenir dans une position prépondérante avec des forces bien inférieures à ses armements d'autrefois. Quant au commerce d'Athènes, il se relève aussi florissant, plus florissant peut-être que jamais. La ligue nouvelle est fondée sur le principe d'une égalité, d'une réciprocité parfaite entre les confédérés : mais par sa position centrale entre la Grèce asiatique et la Grèce d'Italie et de Sicile, par le nombre plus considérable de ses négociants et la supériorité de leurs capitaux, c'est Athènes qui profite le plus de l'alliance[1]. En même temps elle conclut avec certains états, par exemple avec les rois du Bosphore cimmérien, des conventions

1. Sur cette nouvelle confédération, voir l'étude récemment publiée sous ce titre : *Der zweite Athenische Bund und die auf der Autonomie beruhende Hellenische Politik von der Schlacht bei Knidos bis zum Frieden des Euboulos, mit einer Einleitung zur Bedeutung der Autonomie in Hellenischen Bundesverfassungen*, von Georg Busolt, in-8°, 1874, Teubner. On a retrouvé en 1851 le texte même du décret par lequel, dans la seconde moitié de l'année de Nausinicos (378-377), sur la proposition d'un certain Aristote, le peuple athénien, prenant des précautions contre lui-même, s'engage solennellement à éviter les anciens abus, à ne point changer en une domination odieuse cette présidence de la ligue qui lui est déférée ; l'acte énumère toutes les garanties qui sont offertes aux membres de la confédération et à ceux qui voudront s'y joindre. Cette pièce, dont Diodore nous avait laissé une très-courte analyse (XV, 29), est un des documents les plus précieux que nous ait conservés l'épigraphie attique ; M. Foucart y a consacré plusieurs leçons de son cours (décembre 1875 et janvier 1876). On en trouvera le texte, en attendant le second fascicule du *Corpus inscriptionum atticarum*, dans Rangabé, *Antiquités helléniques*, t. II, n° 381 et 381 *bis*, et dans Meyer, *Commentatio epigraphica*, 1 et 2.

qui lui garantissent un traitement plus favorable qu'à tous les autres acheteurs. Athènes devait donc, vers le milieu du quatrième siècle, arriver à un chiffre d'affaires plus élevé qu'au temps même de Périclès. C'est que l'amour du luxe, le goût des jouissances matérielles, avaient singulièrement gagné, depuis lors, dans la société grecque. Dans chaque ville les gens riches se contentaient moins aisément des denrées que leur fournissait le territoire même de leur patrie. D'autre part, ils trouvaient d'autant plus aisément à satisfaire leurs fantaisies que, vers cette époque, partout s'étaient créées des institutions destinées à développer le commerce au long cours. C'étaient des banques, dont nous avons étudié ailleurs le rôle et les opérations[1]; c'était, chez les Athéniens surtout, une législation commerciale qu'il importe d'étudier avec quelque détail ; elle est, par certains côtés, vraiment très-intelligente et très-libérale, tandis qu'à d'autres égards elle est déparée et viciée par de grossières erreurs économiques.

II.

Bien avant les états civilisés de l'Europe moderne, Athènes avait compris que les différends commerciaux veulent être jugés par une juridiction spéciale, qui s'affranchisse des lenteurs ordinaires de la justice, qui simplifie la poursuite du droit et l'exécution des jugements, qui s'inspire enfin d'un autre esprit plus rapide et plus pratique, de ce que l'on peut appeler l'esprit des affaires. Sous le nom de *juges maritimes* (ναυτοδίκαι), Athènes eut au quatrième siècle ce que Rome ne connut jamais, un vrai tribunal de commerce[2]. Pendant les trois mois de l'hiver, quand les tempêtes de l'Euxin, de la mer Egée et de la mer Ionienne retenaient au port capitaines et marchands, ce tribunal, présidé par les *Thesmothètes,* jugeait à loisir toutes les contestations qui, pendant la belle saison, avaient pu naître entre négociants faisant le commerce maritime (ἔμποροι), ou entre eux

1. Voir nos *Mélanges d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire* (in-8°, 1875, Didier), p. 337-444.

2. Sur les ναυτοδίκαι, voir Pollux, VIII, 126 ; Bekker, *Anecdota,* t. I, p. 283, 3. Hesychius, Suidas, Harpocration, s. v. Lysias, XVII, 5, 8. Lucien, *Dialogues des courtisanes.* II. Perrot, *Essai sur le droit public d'Athènes,* p. 311-313.

et les agents qu'ils employaient, capitaines, subrécargues et autres. Les juges étaient-ils pris seulement parmi les commerçants, comme, dans d'autres cas, ils étaient choisis seulement parmi les initiés, s'il s'agissait d'une profanation des mystères, ou parmi les soldats, si l'on avait à poursuivre un manquement à la discipline[1]? C'est là une hypothèse séduisante, mais que, jusqu'ici, par malheur, aucun texte ne confirme. Sur la compétence, sur la procédure, sur les voies d'exécution, les renseignements sont un peu plus précis. L'antiquité nous a conservé, dans le recueil des œuvres de Démosthènes, quatre plaidoyers qui ont été composés pour des affaires de prêts maritimes, ou contrat à la grosse aventure; quel qu'en soit l'auteur, ils appartiennent bien au temps de Philippe, et c'est devant le tribunal des juges maritimes qu'ils ont dû être prononcés[2]. Or, dans l'un de ces discours, celui qui est intitulé *contre Zénothémis*, la compétence des juges maritimes et la nature des *actions commerciales* (δίκαι ἐμπορικαί) se trouve ainsi définie : elles portent « sur les contestations entre capitaines et commerçants qui ont fait des conventions au sujet de marchandises à transporter de pays étranger à Athènes, ou d'Athènes en pays étranger, quand ces conventions ont été relatées par écrit; en dehors de ces contrats, aucune action n'est recevable devant cette juridiction »[3].

Par cette dernière prescription, la loi qui régissait ce genre de procès dérogeait à l'un des principes fondamentaux du droit attique. Partout ailleurs dans la procédure athénienne, la preuve testimoniale l'emporte de beaucoup sur la preuve écrite : elle est plus souvent employée, le législateur et la jurisprudence lui accordent une plus haute valeur ; ainsi les contrats les plus importants de la vie civile, comme par exemple le mariage et la vente, n'étaient le plus souvent constatés et prouvés que par le

1. Sur ces tribunaux composés de jurés pris dans une classe spéciale de citoyens, voir Perrot, *Essai sur le droit public d'Athènes*, p. 247.

2. Voir l'intéressant travail de M. R. Dareste, intitulé *Du prêt à la grosse chez les Athéniens, études sur les quatre plaidoyers attribués à Démosthène contre Zenothémis, Phormion, Lacrite et Dionysodore*, in-8°, 1867. Voir aussi les introductions et notes des mêmes plaidoyers dans le récent ouvrage de M. Dareste : *Les plaidoyers civils de Démosthène, traduits en français, avec arguments et notes* (2 vol. in-18, Plon, 1875). Sur un certain nombre de points délicats, M. Dareste a corrigé, dans cette dernière version, son interprétation première.

3. § 1.

dire des témoins; c'était par le même procédé que se tranchaient ces questions d'état où étaient engagées la condition, la liberté, parfois même la vie du citoyen ou de l'étranger. Accoutumés comme nous le sommes à toujours mettre en première ligne la preuve écrite, nous éprouvons quelque peine à comprendre comment on pouvait s'en passer dans tant de cas où pour nous, à son défaut, l'action ne serait pas recevable; ce qui doit diminuer notre étonnement, c'est que le droit romain de la belle époque et, jusqu'à ces derniers temps, le vieux droit coutumier de la race anglo-saxonne, la *commonlaw*, avaient pour la preuve testimoniale cette même préférence[1]. Quoi qu'il en soit, dans le commerce, on avait senti de bonne heure, chez les Athéniens, l'utilité, la nécessité même des conventions écrites. C'était surtout dans le commerce maritime qu'elles étaient indispensables. Souvent en effet une affaire était conclue entre gens de pays différents, dont l'un restait à Athènes pendant que l'autre partait pour Syracuse, Byzance ou Cyrène; ceux qui avaient pu assister à la conclusion du marché étaient eux-mêmes des marins ou des marchands, que leur profession dispersait aux quatre vents du ciel. Si, pour l'exécution des engagements réciproques, on n'avait dû compter que sur la mémoire des intéressés et des assistants, que de contestations et de procès! Il y en aurait eu presque autant que d'affaires. Des conditions et des clauses jadis arrêtées, chacun n'aurait retenu que celles dont il pouvait tirer parti; il aurait oublié tout ce qui pouvait profiter à son adversaire; quant aux témoins, les uns auraient imité les contractants; les autres, souvent de la meilleure foi du monde, auraient été fort embarrassés pour rien apporter de précis dans le débat. Pour tous ces prêts maritimes où était engagée à Athènes une grosse part des capitaux disponibles, l'usage prévalut donc de rédiger un acte écrit (συγγραφή)[2]. On y mentionnait la somme

1. De même notre ancien droit français, dont on connaît l'adage : « témoins passent lettres ». L'ordonnance de Moulins (1566) est un des premiers actes législatifs qui aient dérogé à ce principe en exigeant une preuve écrite de toute créance de quelque importance. De même notre code civil (art. 1341).

2. Dans la langue attique, l'engagement conclu entre les deux parties, le contrat en lui-même, est désigné par le terme συμβόλαιον; συγγραφή, c'est l'acte écrit qui le constate : τὴν γὰρ συγγραφὴν ἀνελόμενος ἀπήλλαξο ἂν τοῦ συμβολαίου (*C. Phormion*, § 31) : « nous aurions détruit l'acte, et tu aurais été dégagé de la convention », et un peu plus loin (§ 32) : οἵδε μὲν πρός σε δύο συγγραφὰς ἐποιήσαντο ὑπὲρ τοῦ συμβολαίου, ὡς ἂν οἱ μάλιστα ἀπιστοῦντες : « Pour mieux

avancée par le préteur, le taux de l'intérêt stipulé, le navire ou les marchandises qui servaient de garantie, les conditions enfin et le mode de remboursement. Le plaidoyer *contre Lacritos* nous a conservé un de ces actes, un contrat à la grosse avec toutes ses stipulations[1]; nous en empruntons la traduction à M. Dareste :

« Androclès de Sphette et Nausicrate de Caryste ont prêté à Artémon et Apollodore, de Phasélis, trois mille drachmes d'argent pour un voyage à Mendé et à Scioné, de là au Bosphore, et même, s'ils le veulent, jusqu'à Borysthène, en longeant la côte à gauche, avec retour à Athènes, à raison de deux cent vingt-cinq drachmes par mille, et de trois cents drachmes par mille s'ils ne reprennent la mer qu'à l'automne pour aller du Pont à Hiéron. Ce prêt est affecté sur trois mille amphores de vin de Mendé, qui sera chargé à Mendé ou à Scione, dans le navire à vingt rames commandé par Hyblésios. Il est déclaré que les objets ainsi affectés sont francs et quittes de toute autre dette et ne seront point affectés à un nouvel emprunt. Artémon et Apollodore ramèneront à Athènes, sur le même navire, toutes les marchandises qu'ils auront prises en échange au Pont. Si ces marchandises arrivent à bon port à Athènes, les emprunteurs payeront aux prêteurs la somme qu'ils leur devront, aux termes du contrat, dans les vingt jours de l'arrivée à Athènes, sans autre déduction que celle du jet, pour le cas où des marchandises auront été jetées à la mer, par décision des passagers délibérant en commun, et celle des rançons qui pourront être payées aux ennemis. Aucune autre avarie ne sera à la charge des prêteurs. Le gage sera tenu intact à la disposition des prêteurs, jusqu'à ce que les emprunteurs aient payé la somme due, aux termes du contrat. A défaut de paiement au terme convenu, les prêteurs pourront se mettre en possession du gage et le vendre au prix qu'ils en trouveront. Et si le prix est insuffisant pour remplir les prêteurs de la somme qu'ils devront recevoir, aux termes du contrat, les prêteurs pourront poursuivre Artémon et Apollodore sur tous leurs biens de terre et de mer, en quelque lieu que ces biens se trouvent, comme s'il y avait contre eux un jugement de condamnation et terme échu, et ce droit appartiendra à chacun des prêteurs comme à tous les deux. Si les emprunteurs n'entrent pas dans le Pont-Euxin, ils feront relâche dans l'Hellespont pendant les dix jours après la canicule, et mettront les marchandises à terre dans un lieu contre lequel les Athéniens n'aient pas de représailles à exercer; ils payeront les intérêts portés au contrat l'année précédente. En cas d'accident arrivé au navire sur lequel seront

garantir le contrat, ils ont rédigé l'acte en double, tant ils avaient peu de confiance. »

1. § 10-13.

transportées les marchandises, on s'efforcera de sauver les marchandises affectées à l'emprunt, et le produit du sauvetage appartiendra par indivis aux prêteurs. A l'égard de tous ces points, rien ne pourra prévaloir sur la présente convention.

« Témoins Phormion du Pirée, Céphisodore de Béotie, Héliodore de Pittos. »

Comme l'atteste un témoignage ensuite cité, l'acte, scellé du sceau des deux parties intéressées[1], avait été déposé par elles chez un tiers, Archénomide, fils d'Archédamas, d'Anagyronte, qui en était encore dépositaire au moment du procès. Chacun des contractants, pour savoir à quoi s'en tenir sur ses droits et ses devoirs, devait garder une copie de l'acte. En cas de contestation, il serait toujours facile de comparer ces copies au texte authentique, qu'exhiberait devant témoins celui à qui la garde en avait été confiée. Assez souvent le dépositaire était un de ces *trapézites* ou banquiers qui étaient en relations continuelles avec les gens de mer et leur prêtaient les fonds de leurs clients. « J'ai déposé le contrat chez le banquier Kittos, » dit Chrysippe dans le discours *contre Phormion*[2]. Quelquefois, par un surcroît de prudence, l'acte était rédigé en double; il y avait alors deux textes authentiques, deux dépositaires attitrés du contrat[3]. Cette précaution était remarquée comme une marque de méfiance.

Par exception et à la différence de ce qui se passait pour les autres contrats, l'acte écrit constituait seul ici l'engagement. Si le demandeur n'en avait point à présenter, l'instance pouvait être repoussée par voie d'exception; le défendeur était dispensé de plaider au fond[4]. Un simple contrat verbal, que l'on aurait offert de prouver par témoins, ne pouvait fournir la matière d'une action commerciale. Il suffisait encore d'opposer une fin de non-recevoir, si la convention n'avait pas eu pour objet d'exporter des marchandises d'Athènes ou d'importer en Attique des denrées prises sur quelque autre marché[5]. A quel titre les tribunaux athéniens auraient-ils connu de conventions ayant pour objet des transports à opérer entre deux ports étrangers?

1. *Contre Lacritos*, § 15.
2. § 6.
3. *C. Phormion*, § 33
4. *C. Zénothémis*, § 1
5. *C. Zénothémis*, § 1. *C. Phormion*, § 4.

N'y trouvant aucun intérêt, la cité ne se chargeait pas d'en surveiller et d'en assurer l'exécution, alors même qu'y étaient engagés des capitaux et des citoyens d'Athènes.

C'est donc par le caractère même de la convention et non par la qualité des personnes qui l'ont conclue que se définit l'action commerciale et que se détermine la compétence. Citoyens, étrangers domiciliés, étrangers de passage, tous ceux qui, de manière ou d'autre, entraient dans une affaire de ce genre, devenaient, par ce fait même, justiciables des juges maritimes. C'étaient les archontes thesmothètes qui présidaient ce tribunal[1]. Ils en ouvraient les séances au commencement du mois de boédromion, c'est-à-dire en septembre, et les faisaient durer pendant tout l'hiver, jusqu'à la fin de munychion qui répondait à avril[2]. Alors les vents de Thrace régnaient dans la mer Egée: on ne se hasardait guère hors des ports, et il était plus facile de réunir tout le monde, parties et témoins. Devant d'autres juridictions, les procès traînaient souvent pendant des mois et des années, comme nous l'apprenons par plus d'un plaidoyer des orateurs attiques; Athènes connaissait ces *lenteurs de la justice* que, dans Shakespeare, Hamlet compte parmi les maux les plus insupportables de la vie. On avait pourtant compris combien il importait, en matière commerciale, d'arriver à de promptes décisions[3]. C'est vers le mois d'avril que commencent à souffler ces brises du sud et du sud-ouest qui poussent les navires grecs vers les détroits et vers l'Euxin, d'où les ramèneront après la moisson et la vendange, en automne, les vents étésiens. Que d'affaires auraient manqué et comme l'activité des transactions en eût été ralentie si, quand venait le printemps, les contesta-

1. *C. Phormion*, § 45. *C. Apaturios*, § 1.

2. *C. Apaturios*, § 23.

3. Parmi les conseils que donne Xenophon dans son traité *des revenus d'Athènes*, en vue de relever la prospérité de la république, nous remarquons cette indication : « Pourquoi ne pas proposer des récompenses à ceux des magistrats qui, chargés de veiller sur les intérêts du commerce, termineraient à la fois le plus justement et le plus vite tous les différends qui leur seraient soumis, de manière à ce qu'un capitaine prêt à mettre à la voile ne fût pas retenu dans le port par un procès pendant? Une pareille mesure augmenterait le nombre des négociants qui fréquenteraient le Pirée et leur rendrait plus agréable le séjour de notre ville » (III, 3). Il est possible que ce soit seulement à cette époque que la procédure des *procès mensuels* ait été réglée dans le sens de ces conseils.

tions eussent été encore pendantes! Il aurait fallu, ou rester à Athènes et s'exposer ainsi à ne point prendre la mer au bon moment, ou renvoyer le débat à l'hiver suivant; les intérêts des capitalistes auraient souffert de ce retard, et les juges se seraient trouvés encore plus embarrassés pour trancher des litiges par eux-mêmes déjà fort obscurs souvent et fort embrouillés. Il avait donc été réglé que pour toute cause de cette espèce, le tribunal devrait rendre son arrêt dans le courant du mois qui suivrait l'introduction de l'instance. De là le terme de *procès mensuels* (δίκαι ἔμμηνοι), par lequel on désigne souvent toute cette catégorie d'affaires[1].

Tout ce monde de négociants, d'étrangers, de capitaines au long cours était très-nomade; il aurait été facile au perdant de mettre à la voile par le premier bon vent et de quitter l'Attique sans régler ses comptes. Tout jugement devenait donc aussitôt exécutoire; celui contre lequel il avait été prononcé payait ou fournissait une caution, faute de quoi il était mis en prison pour y rester jusqu'à ce qu'il se fût acquitté[2]. Comme le faisait, jusqu'à ces derniers temps, la loi française, Athènes recourait donc, pour assurer le paiement des dettes de commerce, à la contrainte par corps, tandis qu'en matière d'obligations civiles elle la repoussait par respect pour la liberté du citoyen.

Rien ne fait plus d'honneur au sens pratique des Athéniens que d'avoir su créer, à l'usage des gens d'affaires, une juridiction spéciale, plus expéditive d'allures que la justice ordinaire. A parcourir d'autres chapitres de la législation commerciale d'Athènes, on y retrouverait cette même justesse, cette même précocité d'intelligence. Ainsi le système douanier ne mérite que des éloges. Rien qui ressemble à une prohibition ou même à un droit protecteur, mais un simple droit fiscal des plus modérés. Dans le Bosphore, le prince percevait le trentième et en Thrace un dixième sur la valeur de toutes les marchandises, à l'importation et à l'exportation; or Athènes se contenta toujours d'une taxe fixe du cinquantième ou deux pour cent[3].

1. Harpocration et Suidas, s. v. ἔμμηνοι δίκαι. Bekker, *Anecdota*, I, p. 237, s. v. δίκη ἐμπορική : ὄνομα δίκης, ἣν πρὸς τοὺς ἐμπόρους περὶ ὁτουδὴ λαγχάνουσιν· ἦσαν δὲ αὐταὶ ἔμμηνοι ὑπὲρ τοῦ μὴ τρίβεσθαι αὐτοὺς δοκιμαζομένους καὶ ἀργεῖν τῆς ἀγορᾶς. Pollux, VIII, 63, 101.

2. *C. Apaturios*, § 1.

3. Boeckh, *Économie politique des Athéniens*, l. III, ch. IV.

Là n'était donc point le défaut de la législation qui régissait le commerce des céréales ; cette taxe était assez faible pour que les prix de la vente au détail, en Attique, s'en ressentissent à peine, et les blés mêmes qui devaient ressortir du Pirée supportaient aisément cette surcharge. Le mal était ailleurs.

Dans les meilleures années, l'Attique, d'après les calculs de Bœckh[1], pouvait produire tout au plus les deux tiers des grains nécessaires à sa consommation annuelle; quand le printemps avait été trop sec ou trop orageux, quand la grêle avait haché les moissons prêtes à tomber sous les faucilles, le déficit devait être bien plus considérable encore.

Ce déficit, ce n'était pas par la voie de terre que le commerce pouvait espérer le combler. La Béotie, qui touche à l'Attique, possède, il est vrai, un sol très-fertile ; mais, avec sa population fort dense et moins sobre que celle d'Athènes, peut-être ne produisait-elle pas beaucoup plus de grains qu'elle n'en consommait. On était, de plus, si souvent en guerre avec Thèbes qu'il eût été fort imprudent de compter, pour s'approvisionner, sur la plaine béotienne; on n'aurait pas voulu se mettre ainsi à la discrétion de l'ennemie héréditaire. Il y avait d'ailleurs encore une autre difficulté. Aujourd'hui, pas un ingénieur, pas un économiste ne visite le royaume de Grèce sans s'indigner contre l'apathie de ces Hellènes qui veulent passer pour une nation européenne et qui, depuis quarante ans qu'ils sont libres, n'ont pas encore su conduire une route carrossable d'Athènes à Patras ou d'Athènes à la frontière turque. On en conclut une fois de plus que les Hellènes sont bien dégénérés, qu'ils n'ont plus rien de leurs glorieux ancêtres. C'est se faire là de singulières illusions. Sans doute la viabilité laisse fort à désirer dans les états du roi Georges ; on y a exécuté, à grands frais, des chemins de voiture dont le tracé est conforme aux règles de l'art; mais ils n'ont jamais été entretenus, hors dans le voisinage immédiat de la capitale, et presque tous sont bientôt devenus impraticables. Il n'en est pas moins certain que la Grèce possède maintenant plus de routes carrossables qu'elle n'en eut jamais du temps de Périclès ou de Démosthène. Les Romains sont les premiers qui aient pris la peine de mener, à travers les montagnes grecques, de larges et commodes chaussées, comme par exemple la voie que l'empereur Adrien

1. *Économie politique des Athéniens*, l. III, ch. xv.

ouvrit d'Athènes à Corinthe, sur les flancs abrupts des monts Géréniens. Quant aux Grecs des beaux siècles, ils paraissent, comme le font aujourd'hui leurs descendants, s'être fort bien passés de ce qui nous paraît si nécessaire. Pour eux les vraies routes, les routes des voyages et du commerce, étaient toujours « ces chemins humides de la mer » que chante déjà le vieux poète, ces chemins qui mènent partout où l'on veut aller. Je doute fort qu'au cinquième et au quatrième siècle avant notre ère un chariot chargé de grains ait jamais pu franchir les défilés du Cithéron et du Parnès. Tout au plus, dans les temps de paix, s'introduisait-il par cette frontière quelques milliers de *médimnes* d'orge et de froment, tandis que l'Attique, dans les années mêmes où ses récoltes avaient le mieux réussi, était encore obligée d'en importer près d'un million de médimnes[1]. C'était seulement à dos d'âne ou de mulet et par de rudes sentiers que les blés de la Béotie pouvaient arriver sur le marché d'Athènes; aussi le prix de revient devait-il en être assez élevé, trop élevé peut-être pour qu'ils pussent, malgré la brièveté de ce trajet, soutenir la concurrence des blés mêmes de la Thrace et du Bosphore cimmérien, que des centaines de navires venaient verser par monceaux sur les quais du Pirée.

C'était donc au commerce maritime de nourrir le peuple athénien ; mais la mer, elle aussi, pouvait se trouver fermée soit par les tempêtes, soit plutôt par une flotte ennemie ou par l'hostilité des villes qui, comme Byzance, tenaient la clef des détroits. Athènes avait donc toujours peur de mourir de faim, et la peur est mauvaise conseillère. A d'autres égards, cette intelligente cité semble avoir entrevu, avoir appliqué par avance les principes mêmes de la science économique ; mais dès qu'il s'agissait de son approvisionnement en céréales, elle laissait répéter à l'assemblée et devant les tribunaux des erreurs et de dangereux sophismes dont les plus curieux échantillons se trouvent dans le discours de Lysias *contre les marchands de grains* (κατὰ τῶν σιτοπολῶν)[2]. Que nous inventons peu, se dit-on en lisant ce réqui-

1. Le médimne représente 51 litres 790. Démosthène fournit un chiffre approximatif de 800,000 médimnes. Boeckh, d'après des calculs fondés sur le rapport de la population au territoire et à la production de l'Attique, croit que ce chiffre devait être presque toujours dépassé.

2. Discours XXII.

sitoire! Dans ce plaidoyer, qui a plus de deux mille ans, on trouverait déjà le thème de ces banales déclamations, où se complaisent encore aujourd'hui tant d'esprits, contre les affaires et contre ceux qui les font.

Lysias, ou du moins celui qu'il fait parler, accuse ces négociants de se réjouir des malheurs d'Athènes; c'est ainsi que, sur tous les tons, en vers et en prose, on a reproché à la Bourse d'avoir, sur la nouvelle de Waterloo, coté en hausse les fonds publics. Comment d'ailleurs Lysias justifie-t-il cette grave accusation? « Il est de nos défaites, dit-il, qu'ils apprennent avant tous les autres[1]. » Sans doute, pour être avertis promptement dans les circonstances importantes, ces négociants avaient à leurs ordres des navires fins voiliers prêts à partir aussitôt avec la nouvelle attendue et à venir tout droit la leur apporter. C'est ainsi qu'en pareil cas une maison de commerce se fait expédier aujourd'hui un télégramme par un de ses correspondants. Les moyens seuls sont changés et perfectionnés. Y a-t-il d'ailleurs là rien qui ne soit tout naturel et très-légitime? Une défaite d'Athènes modifiait singulièrement la situation des négociants du Pirée. Les détroits allaient se clore, les ports d'Athènes être bloqués, les navires, les cargaisons devenir la proie de l'ennemi; il importait d'être prévenus à temps, pour régler les prix sur toutes ces chances de perte. Qu'on le veuille ou non, en affaires les risques se sont toujours payés, se payeront toujours.

« D'autres fois, » continue Lysias, « ce sont eux qui inventent des désastres: il font courir le bruit que nous avons perdu une escadre dans l'Euxin, ou qu'une autre a été capturée par les Lacédémoniens, que les marchés vont se trouver fermés, que la paix va être troublée, et ils en sont venus à une telle haine pour vous qu'ils cherchent à tirer parti contre vous des mêmes circonstances que vos ennemis[2]. » Rien de plus habilement perfide et de plus injuste. Aussitôt que la mer n'est plus sûre et que cessent les arrivages, n'est-il pas inévitable que tout enchérisse, puisqu'il faudra vivre sur un fonds qui ne se renouvellera pas et qui, de jour en jour, tendra à s'épuiser? Les marchands de blé

1. § 14
2. § 14.

auront à acheter plus cher que par le passé le vin, l'huile et les autres denrées de première nécessité ; n'est-il pas juste qu'afin de subvenir à leurs propres dépenses ils vendent plus cher, à leur tour, le genre de denrées dont ils sont détenteurs? Toutes ces accusations ne reposent donc que sur de grossières erreurs, filles de l'ignorance et surtout de l'envie. Plus d'un orateur famélique ne pardonnait pas leur aisance à des gens sans qui la cité n'aurait pas pu vivre même un mois. Là, comme partout, de ces sophismes naquirent de mauvaises lois et d'odieuses vexations, qui aboutirent même parfois à de vrais meurtres juridiques[1]. Après le fanatisme religieux, il n'en est pas qui ait fait plus de victimes que le préjugé, que le fanatisme de la mauvaise économie politique.

C'était d'abord par la création de magistrats spéciaux que s'était manifestée cette inquiète préoccupation d'Athènes. Pour surveiller les négociants en grains, on ne s'était pas contenté des *agoranomes*, auxquels était confiée la police des marchés; on avait institué tout exprès le collége des *sitophylaques* ou gardiens du blé[2]. Ces magistrats étaient quinze, dix dans la ville et cinq au Pirée; ils tenaient registre du blé importé et de sa provenance (Démosthène cite leurs livres[3]); ils avaient aussi la farine et le pain sous leur inspection, ils veillaient à ce que ces denrées fussent vendues aux conditions légales[4]. On ne voit pas qu'ils aient eu le droit d'établir un maximum. L'état n'agissait sur les cours que par voie indirecte. Dans les temps de disette, il formait un fonds spécial (τὸ σιτωνικὸν ταμιεῖον) administré par des commissaires (σιτῶναι) nommés tout exprès, et, par leur entremise, il

1. Le discours de Lysias nous atteste (§ 18) qu'à la suite d'allégations semblables à celles qu'il contient, des condamnations à mort avaient souvent été prononcées par les tribunaux athéniens contre les marchands de blé.

2. Boeckh, *Économie politique*, t. I, p. 117-118. Voir Harpocration, s. v., Bekker, *Anecdota*, I, p. 300. Les sitophylaques sont aussi mentionnés dans le discours XXII de Lysias, § 16.

3. *Contre la loi de Leptine*, § 32 : τοῦτ' ἐκ τῆς παρὰ τοῖς σιτοφύλαξιν ἀπογραφῆς ἄν τις ἴδοι.

4. Cette dernière attribution, ils la possédaient déjà du temps de Périclès. Voir l'auteur comique, sans doute Cratinos, cité par Plutarque, dans ses πολιτικὰ παραγγέλματα, XV, 9. Ce doivent être les fonctions de *sitophylaque* qui sont visées dans ce vers dirigé contre un ami politique de Périclès :

Μητίοχος δ'ἄρτους ἐποπτᾷ, Μητίοχος δὲ τἄλφιτα.

achetait des grains qu'il revendait, sans doute seulement aux plus nécessiteux et par quantités limitées, moins cher qu'on ne les payait sur le marché. D'autres fois, les blés qu'il cédait ainsi à bas prix lui venaient de quelque riche citoyen ou de villes, de princes alliés qui en avaient fait don à la cité. De toute manière, ces ventes devaient avoir pour effet d'empêcher les cours de s'élever outre mesure[1].

Même en cette matière où elle n'avait pas tout son sang-froid, toute sa clairvoyance ordinaire, Athènes n'avait donc pas été jusqu'à cette folie de vouloir fixer par décret le prix des denrées. Des gênes très-réelles n'en pesaient pas moins sur les marchands de grains. La loi ne se contentait pas de considérer comme nul et non avenu tout contrat qui aurait eu pour but de fournir à un capitaine les moyens de charger du blé pour le conduire des pays producteurs dans d'autres ports que ceux de l'Attique[2]; elle ne se bornait point à refuser, en pareil cas, son concours et sa protection au prêteur. Elle allait plus loin, elle édictait la peine de mort contre le citoyen ou l'étranger domicilié qui transporterait ailleurs qu'au Pirée une cargaison de céréales[3]. Aujourd'hui même il serait difficile d'assurer l'effet d'une telle prescription; à plus forte raison devait-elle rester lettre morte

1. Voir sur ce sujet des ventes à bas prix et des distributions gratuites faites par l'état, en temps de disette, les textes réunis et commentés par Boeckh, *Économie politique*, t. I, p. 123-127. Un des plus importants se trouve dans le discours *contre Phormion*, § 37-39. Parmi les σύμβολα ou jetons qui ont attiré dans ces derniers temps l'attention des archéologues, on en a reconnu que, par la comparaison des *tesseræ frumentariæ* romaines, on a pu désigner comme ayant servi à ces distributions de blé; ce sont ceux qui portent comme marque des épis tendus par une main, quelquefois accompagnés d'un caducée, de cornes d'abondance et d'emblèmes analogues. Voir Benndorf, *Beitrage zur Kenntniss des Attischen Theaters* (in-8°, 1875, Vienne), p. 56. Toute cette étude est à lire pour l'importance du rôle que jouaient dans la vie administrative d'Athènes ces jetons ou σύμβολα qui remplaçaient dans bien des cas la petite monnaie et facilitaient des opérations assez compliquées. — On trouvera dans le *Corpus inscriptionum atticarum*, t. II, n° 194-197, plusieurs décrets relatifs à une cherte de blé qui dura à Athènes de 330 à 326. N° 335, on lit un décret en l'honneur de σιτῶναι qui s'étaient bien acquittés de leur mission. Sous les n°s 312 et 313, on a deux décrets, l'un en l'honneur d'Audoleon, roi des Péoniens, qui avait fait un cadeau de blé aux Athéniens, l'autre en l'honneur d'un de ses serviteurs qui s'était occupé de faire arriver le plus vite possible ces blés à Athènes. Les deux décrets sont de 286 avant J.-C.

2. Démosthène, *C. Lacritos*, § 51.

3. Lycurgue, *C. Léocrate*, § 27. Démosth., *C. Phormion*, § 37.

dans l'antiquité. Les voyages étaient plus longs ; les navires plus petits que les nôtres, n'ayant pour se guider ni les phares, ni la boussole, ni les observations astronomiques, dépendaient bien plus des caprices du vent et des hasards de la tempête ; ils n'avaient pas de papiers de bord en règle ; aucun journal n'annonçait leur arrivée dans tel ou tel port, leur départ pour telle ou telle destination ; armateurs et capitaines pouvaient donc aisément éluder cette défense ; comme le fait remarquer Xénophon, lorsqu'ils avaient chargé des grains, ils ne manquaient pas d'aller les vendre là où ils en trouvaient le meilleur prix [1]. La loi n'en était pas moins fâcheuse ; elle pouvait tenter les sycophantes, et donner ainsi matière à de fréquentes dénonciations [2]. Sans doute les preuves à l'appui feraient défaut, mais le jury, quand le blé serait cher, quand on craindrait la disette, n'en demanderait pas tant ; les plus légers indices lui suffiraient pour prononcer une condamnation rigoureuse.

Une autre loi, qui n'était pas plus sensée et qui ne devait pas être plus respectée, aspirait à prévenir les accaparements ; elle défendait au négociant, aussi sous peine de mort, d'acheter à la fois plus de cinquante charges de blé [3]. La fraude devait être continuelle et facile ; on achetait, sous le nom d'un compère, tout ce qui dépassait cette quantité. La loi prétendait limiter à une obole par médimne le bénéfice des marchands sur le blé revendu par eux en Attique [4] ; c'était beaucoup trop peu pour les payer de leurs peines et de leurs risques, pour les décider à continuer les affaires. Aussi, comme l'atteste Lysias, ils réalisaient souvent un bénéfice bien plus élevé, ils gagnaient jusqu'à une drachme ou six oboles par médimne [5]. D'ailleurs les négociants pouvaient, dira-t-on, se dédommager sur les ventes qu'ils faisaient à l'étranger ; la loi ne leur laissait-elle pas, en pareille matière, toute liberté de fixer leur prix comme ils l'en-

1. *Œcon.*, XX, 27.

2. Cette dénonciation, en pareil cas, s'appelait proprement φάσις ou revélation. Démosth., *C. Lacritos*, § 31. *C. Theocrines*, passim, § 1-15. Bekker, *Anecdota*, t. I, p. 313, s. v. φαίνειν.

3. Lysias, XXII, § 5. — On ne sait pas au juste ce que représentait la charge (φορμός), mais Boeckh admet, d'après divers indices, qu'elle ne devait pas différer sensiblement du médimne, dont le poids (environ 40 kilogrammes) était à peu près ce qu'un homme peut porter sans trop d'efforts.

4. *Ibidem*, § 8.

5. *Ibidem*, § 12.

tendraient? Oui certes; mais elle intervenait encore pour déterminer les quantités sur lesquelles ils pourraient opérer, et par là même elle gênait les transactions. La réexportation n'était permise que pour un tiers du blé importé en Attique[1]; les deux autres tiers devaient demeurer et être consommés dans le pays. Il en résultait, à certains moments, sur le marché d'Athènes, une abondance factice et un avilissement des prix que suivait bientôt la cherté. En effet, promesses ni menaces n'y faisaient rien : du jour où les navires chargés de blé pouvaient tirer, sur d'autres places, meilleur parti de leur cargaison, ils désapprenaient le chemin du Pirée.

Ces règlements tyranniques, qui prétendaient faire violence à la nature des choses, auraient encore bien plus gêné l'approvisionnement d'Athènes, s'ils n'eussent été sans cesse, dans la pratique, éludés ou violés. C'était comme une lutte engagée, comme une guerre déclarée entre la ville et ceux qui la nourrissaient. Les marchands de blé, et c'était juste, faisaient payer au peuple les chances de ruine ou de mort que multipliaient, à leur détriment, des lois mal conçues et inapplicables. D'ordinaire on fermait les yeux; mais parfois, quand le pain devenait trop cher, le peuple était pris d'accès de méfiance et de colère que se hâtaient d'exploiter les envieux et les sycophantes. On ne proposait rien moins que de livrer aux onze et de faire périr sans jugement, sur une simple décision du Sénat, les négociants en grains, presque tous simples *métèques* ou étrangers domiciliés[2]; c'était à grand'peine que l'on obtenait qu'ils fussent au moins traduits devant le jury, qui n'hésitait pas à les frapper de mort. Il arrivait même que l'on s'en prît aux magistrats qui étaient chargés de prévenir les fraudes et d'empêcher les accaparements; on les accusait d'être devenus les complices de ceux qu'ils devaient surveiller. Plus d'un de ces malheureux, Lysias nous l'assure, paya de sa vie ce crime imaginaire, des tolérances qui, à le bien prendre, étaient plus utiles que nuisibles à la cité[3].

1. Harpocration, s. v. ἐπιμελητὴς ἐμπορίου, d'après Aristote. La même glose se retrouve, altérée et tronquée, dans les *Anecdota* de Bekker, au même mot, t. I, p. 255.

2. Le discours XXII de Lysias a été prononcé dans un de ces moments d'exaspération populaire (§ 2), et l'orateur y fait allusion à d'autres circonstances analogues, où l'opinion s'était déchaînée de même contre ces négociants et où plusieurs avaient été victimes de sentences rigoureuses (§ 18, 20).

3. *Ibidem*, § 16. Il semblerait, d'après un mot d'un lexicographe, que pour

Le Pirée avait sa *halle aux blés*, dans laquelle ou tout près de laquelle siégeaient sans doute les sitophylaques. C'était le bâtiment que l'on appelait *le portique de vente pour le froment* (ἀλφιτοπῶλις στοά), et qui avait été bâti par Périclès [1]. On le trouve ailleurs désigné par le titre de *long portique* (μακρά στοά) [2]. Le blé étant de toutes les denrées que recevait le Pirée la plus nécessaire et s'y déversant, à l'automne, par quantités considérables, il était naturel qu'on lui eût attribué le plus étendu des cinq portiques qui se développaient sur les quais de l'*emporion* ou du port de commerce proprement dit. L'emporion occupait le fond, la partie nord-est du Pirée. On peut se représenter les édifices qui l'entouraient comme des magasins dont la façade, tournée vers la mer, était ornée d'un portique ouvert, sous lequel les marchands et leurs clients se mettaient à l'ombre; c'était à la fois commode et décoratif.

De plus l'État avait ses magasins à lui, où il serrait les grains qu'il avait achetés pour son compte en temps de guerre ou de disette. L'Odéon de Périclès paraît avoir été souvent employé à cet usage [3]. Quand les circonstances exigeaient que l'État fît des ventes à prix réduit, elles avaient souvent lieu dans cet édifice.

III.

Ce blé sans lequel Athènes serait morte de faim et que, chaque automne, elle attendait avec impatience pour sa subsistance de l'hiver et du printemps, elle ne le tirait point d'un seul pays producteur, d'un marché unique; elle eût été trop exposée s'il lui eût fallu dépendre des chances de la récolte dans une région limitée ou de la bonne volonté d'une seule cité puissante, d'un seul prince étranger. C'était surtout de l'orge que cultivait

tous les délits ou crimes ayant trait à la violation des lois sur le commerce du blé, le jury siégeât à l'Odéon : ἐν ᾧ καὶ δικαστήριον ἦν σίτου (*Lexica Segueriana*, p. 318). Peut-être aussi cela veut-il dire seulement que les sitophylaques tenaient là leurs séances et y prononçaient des amendes contre les auteurs de contraventions, y recevaient les denonciations qui pouvaient entraîner des condamnations plus graves.

1. Scol. d'Aristophane, *Acharniens*, v. 547.

2. Cette identité est admise par Boeckh (*Staatsaushaltung*, t. I, p. 84, n. 5) qui a réuni les textes relatifs à ces portiques. Voir surtout Démosthène, *contre Phormion*, § 37. Thucyd., VIII, 90. Pausanias, I, 1, 3.

3. Démosthène, *C. Phormion*, § 37. *Lexica Segueriana*, p. 318, s. v. ᾠδεῖον.

l'Attique dans ses campagnes où le sol est pierreux, sec et léger[1]. Il lui venait du froment de toutes les terres fertiles que renferme le bassin de la Méditerranée orientale. Elle en recevait de ces campagnes de la Sicile, qui devaient plus tard tant contribuer à nourrir Rome, devenue la capitale du monde[2]; elle en recevait de l'Égypte[3], de Cypre et de Rhodes où le commerce accumulait les céréales provenant de la Syrie et des côtes méridionales de l'Asie-Mineure[4]. L'Eubée et la Chersonèse de Thrace lui en fournissaient aussi. Des *clérouques* ou colons athéniens avaient possédé, pendant une partie du cinquième siècle, les meilleures terres de l'Eubée et, alors même qu'ils eurent été expulsés lors des désastres qui suivirent la funeste expédition de Sicile, cette grande île était trop voisine de l'Attique pour que ses producteurs ne trouvassent pas tout profit à diriger de préférence leurs grains vers ce marché tout proche où ils étaient assurés d'en trouver le placement[5]. Quant à la Chersonèse, aujourd'hui la *presqu'île*

1 Κριθοφόρος ἀρίστη, dit Théophraste en parlant de la terre attique, dans son *Histoire des plantes*, VIII, 8, p. 274.

2. Demosth., *C. Dionysodore*, 9. En 322, les mesures prises par Cléomène, le gouverneur macédonien, en Egypte, ayant fait hausser le prix des blés à Athènes, ce sont des arrivages siciliens qui le ramènent au taux normal. L'expression dont se sert l'orateur, ὁ Σικελικὸς κατάπλους, indique que ces arrivages étaient réguliers, qu'on les attendait et qu'ils avaient lieu tous les ans. Cf. Xenophon, *Économique*, XX, 27.

3. En 445-444, Athènes, menacée d'une disette, reçoit du souverain de l'Égypte, alors révoltée contre les Perses, un cadeau de 40,000 medimnes de blé. Philochoros, cité par le scholiaste des *Guêpes*, au v. 718. — Les bâtiments de commerce qui viennent de l'Égypte à destination d'Athènes et qu'une escadre péloponésienne cherche à capturer dans les parages de Cnide, en 411, doivent être des navires chargés de blé. Thuc., VIII, 35. — En 322, Cléomène, en accaparant les blés d'Egypte, fait monter sensiblement les prix sur les marchés d'Athènes. Démosth., *C. Dionysodore*, 7-10.

4. Andocide (*sur son retour*, 20-21) parle de 14 navires chargés de grains arrivant à la fois au Pirée, en provenance de Cypre. Les discours de Lycurgue *contre Léocrate* (§ 15) et de Démosthène *contre Dionysodore* (§ 3) témoignent de l'activité qu'avait déjà alors le commerce de Rhodes et des étroites relations de ce marché avec celui d'Athènes. Les navires qui d'Athènes allaient en Égypte ou qui revenaient d'Égypte à Athènes suivaient cette route et faisaient en général escale dans l'une ou l'autre de ces deux îles (voir les textes réunis par Büchsenschütz, *Besitz und Erwerb im Griechischen Alterthume*, p. 433-435), parfois dans les deux. Il est donc probable qu'une partie du blé qui venait à Athènes de ces ports était du blé d'Égypte réexporté.

5. Lors de la conquête de l'Eubée, il avait été fait aux citoyens une distribution de blé à laquelle Aristophane fait allusion dans les *Guêpes*, v. 715-718. Au siècle suivant, nous voyons Chabrias livrer bataille à l'amiral spartiate Pollis,

de Gallipoli, elle était comptée, depuis plus d'un siècle, parmi les possessions extérieures d'Athènes ; elle n'avait guère cessé de lui appartenir que pendant les quelques années qui s'étaient écoulées entre le désastre d'Ægos-Potamos et la victoire navale de Conon à Cnide. Un mur, long de 36 stades ou 7000 mètres environ, barrait l'isthme près de Kardie et couvrait la péninsule contre les incursions des Thraces ses voisins. Les terres ainsi protégées étaient pour la plupart aux mains de propriétaires athéniens : quoi de plus naturel pour ceux-ci que d'expédier leurs produits à Athènes, soit comme marchandise à vendre, soit comme provisions de famille? Dans Lysias, une mère de famille, établissant contre un tuteur infidèle le compte de la fortune de ses fils, y fait entrer, dans les revenus ordinaires, un chargement de grains qui venait tous les ans de la Chersonèse[1]. La riche plaine Thessalienne, la fertile Chalcidique, différents districts de la Macédoine et de la Thrace, fournissaient aussi des céréales dans les années où leur récolte avait été bonne et dépassait les besoins de la consommation locale[2].

Athènes recevait donc du blé de toutes les provenances; suivant les années, suivant que les prix étaient plus ou moins rémunérateurs, elle en tirait plus ou moins de telle ou de telle région ; mais, pris ensemble, les arrivages de l'Afrique, de la Sicile, de l'Eubée et des autres îles, ainsi que des côtes de la mer Egée, égalaient à peine, en moyenne, ceux qu'envoyait régulièrement aux greniers du Pirée la vaste plaine qui s'étend des bouches du Danube à celle de l'Hypanis (aujourd'hui le *Kouban*)[3]. C'est ce que nous atteste Démosthène : « Le blé importé du Pont-Euxin, » dit-il, « donne à lui seul à peu près le même chiffre de médimnes

afin d'assurer le libre passage des navires chargés des grains de l'Eubée, qui attendaient à Geræstos le moment de doubler le cap Sunium. Xén., *Hell.*, V, 4, 61.

1. Lysias, XXXII, 15.

2. Nous voyons (Xén., *Hell.*, V, 4, 56) les Thébains, dans une année de disette, faire de grands achats de blé à Pagasai. Xénophon (*Hellen.*, V, 2, 16) parle de la πολυσιτία ou de la richesse en blé du territoire d'Olynthe.

3. On trouvera une description instructive et pittoresque de toute cette région de la terre noire (*tchernoziom*) et de la steppe fertile dans l'un des intéressants articles que M. Anatole Leroy Beaulieu donne à la *Revue des Deux-Mondes* sous ce titre : *La Russie et les Russes*. Voir dans le tome CVI, p. 737, le premier de ces articles intitulé *La nature russe, le tchernoziom, les steppes et la population*.

que le total de celui que nous tirons de tous les autres marchés[1]. » Un peu plus loin, d'après des documents officiels, il évalue cette quantité à 400,000 médimnes, environ 207,000 hectolitres. Le froment qui provenait de ces contrées avait la réputation de mieux supporter le voyage et de se garder plus longtemps que tout autre[2]. Comme une partie de celui que produit encore cette région, il devait appartenir à la catégorie de ce que l'on appelle aujourd'hui les *blés durs*. Ceux-ci sont plus rustiques, ils poussent à moins de frais et avec moins de soins; or les cultivateurs scythes qui produisaient la plus grande partie de ces blés avaient sans doute des méthodes de culture très-simples, très-primitives.

On devait charger du blé, à destination d'Athènes, dans les ports de toutes ces cités grecques que le hardi génie de Milet, vers le septième siècle avant notre ère, avait semées du Bosphore de Thrace au pied du Caucase, sur les rivages des contrées habitées par les Thraces, les Gètes et les Scythes. Sentinelles perdues de la civilisation grecque dans ces régions lointaines, ces villes eurent pendant près de dix siècles une existence laborieuse et pénible; elles soutinrent contre la barbarie qui les assiégeait de toutes parts des luttes obstinées qu'aucun poète n'a célébrées, que n'a racontées aucun historien, mais qui n'en ont pas moins été profitables au monde hellénique. Ces Grecs de la Scythie européenne eussent mérité d'être moins oubliés: ils ont porté la peine de leur éloignement: quand ils visitaient les brillantes cités de l'Asie-Mineure ou de la Grèce propre, on se moquait de leur langue incorrecte, toute pleine de solécismes, toute mêlée de mots barbares[3]. C'était pourtant grâce à leur patience et à leur ténacité que le commerce grec gardait, sur toutes ces côtes, des

1. *C. Leptine*, 31. Πρὸς τοίνυν ἅπαντα τὸν ἐκ τῶν ἄλλων ἐμπορίων ἀφικνούμενον ὁ ἐκ τοῦ Πόντου σῖτος εἰσπλεων ἐστίν. Boeckh, en citant ce passage, fait remarquer que cette forme de phrase, cet emploi de πρὸς, indique non pas une égalité mathématique, mais une égalité approximative, une analogie dans les nombres; il se fonde sur un passage d'Hérodote où cette préposition est ainsi employée (VIII, 44 rapproché du 48).

2. Théophraste, *Histoire des plantes*, VIII, 4, 5. Aristote, *Problèmes*, XIV, 2.

3. Voyez la liste de toutes les formes incorrectes, de tous les mots étrangers à la langue classique qui sont relevés par Boeckh dans les inscriptions d'Olbia (*Introductio*, c. II. *De sermone*, § 2). Cf. ce que dit Ovide de la langue mêlée de mots gètes et sarmates qui se parlait à Tomis (*Tristes*, V, 7, 51-54).

comptoirs et des marchés dont il tirait de gros bénéfices. Il en rapportait des produits naturels, tels que les cuirs, les fourrures et les grains, en échange desquels il plaçait avec grand avantage les produits de son sol, de son industrie et de ses arts.

Les routes commerciales qui partaient de ces ports s'enfonçaient dans le continent jusqu'à des distances dont personne n'avait l'idée avant de récentes découvertes; il est maintenant prouvé qu'un mouvement régulier d'échanges portait les monnaies grecques, et particulièrement les monnaies athéniennes, jusque sur les rivages de la Baltique; on en a retrouvé d'assez nombreux exemplaires dans le grand duché de Posen[1]. C'est ainsi seulement, grâce à de minutieuses observations, grâce à beaucoup de petits faits que rapproche industrieusement la science moderne, que nous arrivons à deviner quelque chose de la vie intense et féconde des cités gréco-scythiques, de leur activité commerciale, des rapports qu'elles entretenaient avec les peuples du continent, de leur influence civilisatrice et de leur rôle trop méconnu. Tous ces points de contact entre le génie grec et la barbarie qui s'agitait confusément autour de lui sont situés trop loin des grands foyers lumineux, du plein jour de l'histoire et de la littérature attique ; ils se dérobent dans l'ombre, comme les Cimmériens d'Homère, enveloppés dans les humides vapeurs du nord,

ἠέρι καί νεφέλῃ κεκαλυμμένοι.

Seules, l'archéologie, l'épigraphie, la numismatique projettent dans ces ténèbres quelques légers rayons qui, tout faibles qu'ils soient, agrandissent pour l'historien le champ de la vision et creusent devant lui des profondeurs que ne soupçonnaient même pas ses devanciers.

Il y aurait là toute une histoire à restituer, d'après les textes anciens, malheureusement bien courts et bien incomplets, surtout d'après les inscriptions, les monnaies, les monuments de tout genre que les fouilles ne cessent de rendre au jour. Bœckh en a réuni les principaux éléments dans la savante introduction

1. Voir dans les *Abhandlungen* de l'Académie de Berlin (1833, Historisch-philologische klasse, p. 181) le mémoire de Levezow intitulé *über mehrere im Grossherzogthum Posen in der Nähe der Netze gefundene uralte Griechische Münzen.* Levezow, en groupant divers indices, incline à attribuer à Olbia la plupart des pièces archaïques qu'il décrit, et regarde cette ville comme la tête de la route commerciale où aboutissait l'ambre de la Baltique

qu'il a mise en tête de l'une des parties du grand recueil épigraphique de l'Académie de Berlin [1]; il suffirait de compléter et de contrôler ces données à l'aide des renseignements que fournissent les marbres retrouvés, les tombeaux ouverts depuis quarante ans. Un des plus curieux chapitres de cette histoire, ce serait celui où l'on essayerait de faire revivre cette importante cité d'Olbia qui avait été fondée par Milet à l'embouchure de l'Hypanis (le *Boug*), sur l'estuaire où viennent se réunir aux eaux de ce fleuve celles du Borysthène ou *Dniéper*, non loin de la ville actuelle de *Nicolaief*. On suivrait cette cité dans ses premiers efforts pour entrer en rapports avec les Scythes ses voisins, dans le développement de ses relations commerciales, dans l'activité de ses échanges et la surveillance de ses pêcheries d'où le poisson salé s'expédiait en quantités énormes vers la Grèce [2], dans les luttes toujours recommençantes qu'il lui fallait soutenir pour sauver sa précaire indépendance, enfin dans les démarches de sa diplomatie; c'était par des présents offerts à propos, par le paiement d'un véritable tribut, qu'elle tentait d'enlever aux princes indigènes le désir d'attaquer des murailles qu'elle savait défendre résolûment quand elle se voyait contrainte d'accepter la guerre [3]. Il vint pourtant un moment où tout fut inutile, aussi bien les habiletés d'une politique prudente que le courage et l'emportement des résistances suprêmes: vers le milieu du premier siècle avant notre ère, un peuple qui avait pris rapidement dans cette région une grande importance, les Gètes, s'empara d'Olbia et la détruisit [4]. Elle se releva quelques années après, grâce aux

1. *Corpus inscriptionum græcarum*, partie XI.

2. C'est ce dont témoignent des monnaies de bronze d'un caractère tout particulier : elles ont la forme d'un poisson. Quelques-unes sont anépigraphes : les autres portent le mot ΤΑΡΙΧΟΣ. On les retrouve en grande quantité dans ce district ; toutes les collections de l'Europe en possèdent des échantillons.

3. *C. I. Gr.*, n° 2058. Dans ce long et curieux texte, il est question d'un tribut régulier, désigné par l'expression στόλος εἰς βασίλεια (A, l. 45), puis de présents offerts au roi Saïtapharnès à titre de *marque de respect* (ἐπὶ θεραπείαν), lorsque, voyageant à travers ses états, il passe dans le voisinage de la ville ; ces cadeaux extraordinaires sont appelés (A, l. 11) les dons du passage, δῶρα τῆς παρόδου. Ce n'était pas seulement ce chef suprême qu'il fallait se concilier par ces marques d'égards ; il est question de chefs de second ordre, de chefs de tribus dont la cité se conciliait aussi la faveur par les mêmes moyens ; ils sont appelés là (l. 41-42) les *porteurs de sceptre* (σκηπτοῦχοι).

4. Dion, *Borysthenica*, p. 75. D'après Dion, cette catastrophe avait été précédée d'autres semblables (πολλάκις ἐάλωκεν) ; mais jamais elle n'avait été aussi complètement détruite que lors de cette victoire des Gètes.

secours de ses voisins; un certain nombre de Scythes paraissent avoir concouru avec les restes des anciens habitants à en former la population nouvelle et à en reconstruire les édifices[1]. La protection des gouverneurs romains de la Mésie s'étendit bientôt sur elle comme sur les autres cités grecques du littoral; les armes des légions l'aidèrent à repousser des attaques qui la mirent en danger[2]. Il ne semble pourtant pas qu'elle ait jamais recouvré, du temps de l'empire, toute son ancienne prospérité; comme grand port de commerce, ce fut une autre colonie milésienne, Tomis, aujourd'hui Kustendjè, qui prit alors le premier rôle dans cette région et le garda pendant plusieurs siècles. Quand Dion Chrysostôme vint à Olbia vers l'an 90 de notre ère, cette ville avait un air de décadence qui toucha le philosophe[3]. Observateur intelligent et curieux, Dion fut frappé d'un singulier phénomène : les Olbiopolitains (c'est ainsi que se désignent eux-mêmes sur leurs monnaies les habitants d'Olbia) connaissaient très-mal la littérature classique de la Grèce; perdus dans ce canton reculé de la Scythie, loin de ces cités de l'Ionie et de l'Attique où les lettres et les arts de la Grèce avaient porté leurs plus beaux fruits et donné à l'esprit ces fêtes que le monde n'a point revues, ils n'avaient pu se tenir au courant; la vie leur avait été trop dure; mais presque tous savaient l'Iliade par cœur[4]. Cet Homère que leurs ancêtres avaient apporté jadis avec eux de la vieille patrie milésienne, ils ne l'avaient point oublié, ils l'avaient enseigné à leurs enfants, de génération en génération; ils l'avaient fait apprendre à ces fils des Scythes qui, de temps en temps, avaient pénétré dans la cité mal fermée et s'y étaient fait leur place[5]. Ce qui avait empêché la tradition de l'antique épopée de périr chez eux, parmi tant de vicissitudes et d'alarmes, dans cette vie

1. *Ibidem*, p. 76.

2. Antonin le Pieux envoie des secours à Olbia contre les Tauroscythes et force ceux-ci à lui livrer des otages. Julius Capitolinus, *Vie d'Antonin*, 9.

3. Elle n'occupait plus, dit-il (p. 76), qu'une partie de son ancienne enceinte et les habitants avaient quelque chose de misérable. Les murailles et les tours d'autrefois ne pouvaient plus servir; la ville n'était entourée que d'un mauvais mur bâti à la hâte.

4. Dion, *Borysthenica*, p. 78, 86.

5. Macrobe, *Saturn.*, I 10. Les noms propres que l'on rencontre dans les inscriptions de l'époque romaine, par la forme barbare de plusieurs d'entre eux, témoignent aussi de ce mélange. Bœckh, *Introductio*, c. II, *De sermone*, § 3 Dion (p. 76) dit de toutes ces villes de la côte scythique : τῶν μὲν οὐκέτι συνοικισθεισῶν πόλεων, τῶν δὲ φαύλως καὶ τῶν πλείστων βαρβάρων εἰς αὐτας συρρυέντων.

affairée et inquiète qu'ils avaient menée pendant près de sept siècles, c'était le culte que la cité, depuis sa fondation, avait voué à l'Achille d'Homère ; Achille était un des dieux protecteurs d'Olbia [1]. La longue levée sablonneuse qui borne les lagunes au sud de l'embouchure du Borysthène avait reçu le nom d'*Achilleios Dromos*, la carrière d'Achille. Le héros aux pieds légers s'y exerçait encore à la course, de même que, dans l'île de Leuke, en face des bouches du Danube, il jouissait de son immortalité au milieu des plus vaillants de ses compagnons d'armes. Epoux d'Hélène, éternellement jeune et belle, il menait là une existence bienheureuse, et les navigateurs, avant de se lancer sur cette mer redoutée, s'arrêtaient pour le saluer au passage et lui demander des vents favorables [2]. Tout pleins des chants et des récits d'Homère, les premiers colons ioniens que l'esprit d'aventure jeta sur ces plages avaient voulu établir et naturaliser avec eux, dans la région où s'enfermeraient désormais leur vie et leur pensée, ces héros dont les exploits avaient enchanté leur jeunesse. Ici comme ailleurs l'imagination grecque, avec sa facile souplesse, avait eu bien vite trouvé des formes nouvelles et de nouveaux cadres pour les mythes nés dans la patrie lointaine, pour ces nobles figures poétiques qui lui offraient la plus haute expression de ses facultés héréditaires et de son propre génie.

Du Bosphore, que les navires grecs remontaient au printemps et par où ils débouchaient en foule dans le Pont-Euxin, il y avait loin jusqu'au dernier repli septentrional de cette vaste baie au fond de laquelle s'ouvrait le port et se dressaient les remparts d'Olbia ; aussi les marins d'Athènes et des îles aimaient-ils mieux se laisser porter par les vents du sud-ouest, qui soufflent d'ordinaire dans ces parages durant les mois de mai et de juin, vers les côtes de la grande presqu'île que nous appelons aujourd'hui la *Crimée* [3]. Le trajet était moins long ; mais ce qui attirait

1. Il y portait le titre de ποντάρχης ou maître de la mer. Dion, *Borysthenica*, p. 80, et *C. I. Gr.*, nn. 2076, 2077, 2080.

2. Pausanias, III, 19.

3. Un contrat de prêt à la grosse que nous avons cité plus haut, celui que nous a conservé le plaidoyer *contre Lacritos* (§ 10), prévoit pourtant le cas où, après avoir visité Panticapée et Theudosia, c'est-à-dire le royaume du Bosphore, le capitaine voudrait revenir « par la côte de gauche jusqu'à Borysthène », c'est-à-dire faire escale à Olbia. Comme j'ai essayé de le démontrer dans une leçon de

surtout vers ces rivages les capitaines et les négociants grecs, c'est qu'ils y trouvaient, sinon un champ de production plus riche et plus étendu, tout au moins des cités helléniques jouissant d'une indépendance moins précaire qu'Olbia, plus assurées du lendemain, mieux en mesure d'assurer au commerce, avec la sécurité des transactions, tous les avantages d'un marché régulièrement approvisionné. Ces cités se divisaient en deux groupes. Le premier, au sud-ouest de la péninsule, était formé de la ville de Chersonesos et de diverses bourgades qui en dépendaient; le second, séparé du premier par une côte montagneuse et sans ports, comprenait toute la partie orientale de la Crimée avec les villes de Theudosia et de Panticapée, ainsi que Phanagorie sur la côte asiatique du Bosphore cimmérien, maintenant le *détroit d'Iénikalé;* c'était ce que les historiens modernes appellent le royaume du Bosphore, ce que les Attiques désignaient d'ordinaire par ce simple mot, le Bosphore (ὁ Βόσπορος)[1].

Chersonesos occupait le site même de la Sébastopol moderne. Quand elle fut fondée, on l'ignore; tout ce que l'on sait, c'est que c'était une colonie d'Heraclea Pontica, elle-même colonie des Mégariens et des Béotiens de Tanagre. Ce qui avait déterminé les Héracléotes à s'établir en ce lieu, c'était cette admirable rade que forme l'embouchure de la rivière que l'on nomme aujourd'hui la *Tchernaïa*, c'étaient les anses abritées et profondes qui se creusent au sud de la grande rade dans cette côte si singulièrement découpée. Le comptoir devint bien vite une cité populeuse; celle-ci se couvrit contre les attaques des barbares de l'intérieur en conduisant un long retranchement dans la vallée de la Tchernaïa jusqu'au fond de ce beau port naturel de *Balaklava* où mouillaient les flottes française et anglaise pendant le siége de Sébastopol. A l'abri derrière ces lignes fortifiées, Chersonesos semble avoir mieux défendu qu'Olbia la pureté de son sang et de

la conférence d'antiquités à l'école des hautes études (30 mars 1876), il n'y a aucune raison de suspecter l'authenticité des documents contenus dans le discours *contre Lacritos*. Tout semble indiquer que nous avons bien là les pièces mêmes qui ont été lues devant le tribunal athénien.

1. Sur l'emploi et le sens du terme Βόσπορος voir les observations de Bœckh et les textes qu'il a réunis dans le ch. xv de son *Introduction*. Il en résulte qu'il n'y avait point, comme les modernes l'avaient cru d'abord, de ville qui fût nommée par ses habitants Βόσπορος ; mais les Attiques, dans l'usage courant, appliquaient souvent ce mot non-seulement à la région, mais, dans un sens plus étroit, à sa ville principale, à Panticapée.

sa langue: comme le remarque Bœckh, on y écrit encore un grec très-correct dans les bas temps de l'empire romain [1]. C'était sur son marché que devaient être versés les blés de la côte occidentale et une partie de ceux des fertiles plaines du centre de la péninsule; on ne voit pourtant pas qu'Athènes ait fait beaucoup d'affaires avec Chersonesos. C'est que celle-ci, comme le prouve la langue de ses inscriptions, était une cité dorienne: peut-être ses principales relations étaient-elles avec sa métropole, Héraclée, ou avec Byzance, autre colonie mégarienne, autre ville dorienne. Au contraire Panticapée et les villes voisines, colonies de Milet ou de Téos [2], tenaient par là, comme les Athéniens, à la souche ionienne; c'était un premier lien, qu'avaient resserré l'habitude et un long échange de bons offices. Le Bosphore était trop loin pour qu'Athènes ait pu aspirer à le comprendre dans son empire maritime; elle s'était bornée à occuper quelques points fortifiés sur la côte, comme cette petite ville de Nymphæon, située à quelques milles au sud de Panticapée, où les Athéniens paraissent avoir tenu garnison, peut-être depuis l'expédition de Périclès dans le Pont-Euxin en 438 jusqu'en 404. On a cru retrouver dans les débris des listes de tribut la trace de quelques autres villes tributaires de la même région, mais rien n'indique que Panticapée et Phanagorie aient jamais été assujetties à cette obligation [3]. Les princes qui gouvernaient ce groupe de cités avaient pu, sans compromettre leur indépendance, cultiver une amitié dont les témoignages les flattaient, les relevaient aux yeux de leurs sujets et des étrangers. En échange de titres et d'honneurs qui ne leur coûtaient guère, les Athéniens avaient obtenu, sur ce marché, de tels avantages, de tels priviléges qu'ils avaient tout intérêt à tirer de cet entrepôt plutôt que de tout autre les blés dont ils avaient besoin.

C'est vers le milieu du sixième siècle avant notre ère que Panticapée et Phanagorie paraissent avoir été fondées l'une par Milet, l'autre par Téos, la première sur le rivage européen du Bosphore cimmérien, là où s'élève aujourd'hui *Kertch*, la seconde sur la côte asiatique, en un point où une forteresse russe

1. *C. I. Gr.*, t. II, p. 90, col. 2.

2. Voyez les textes réunis et commentés par Bœckh, *ibidem*, p. 98.

3. *C. I. Att.*, part. I, p. 23, col. 2. Sur la position de Nymphæon, Strabon, VII, 4, 4. D'après Krateros, Nymphæon payait un talent de tribut annuel. Harpocration, s. v. Νύμφαιον

conserve encore le nom antique. D'un côté comme de l'autre, des tribus scythiques habitaient l'intérieur du pays; c'étaient, en Europe, la tribu puissante des Tauroi, d'où le nom de Chersonèse taurique que les Grecs donnèrent à la péninsule, en Asie les Dandarioi, les Sindes et d'autres peuplades belliqueuses. Pour lutter avec succès contre ces barbares, il fallut éviter ces divisions intérieures et ces luttes acharnées entre cités voisines qui ailleurs, en Sicile par exemple et dans la Grande-Grèce, furent si fatales à l'Hellénisme et servirent si bien contre lui les Carthaginois et les Samnites. Rien ne nous révèle ici ces sanglants démêlés de l'oligarchie et de la démocratie où se sont usées tant de cités grecques; sans cesser d'avoir chacune sa vie propre, ses magistrats et sa monnaie, Panticapée et Phanagorie s'unirent de bonne heure par une étroite alliance. Dès le commencement du cinquième siècle, vers 480, nous voyons à la tête de cette confédération des chefs héréditaires appartenant à la famille des Archéanactidai, auxquels succèdent, en 437, les Spartocidai, ainsi nommés de Spartocos I qui fonda cette dynastie; celle-ci se maintint jusqu'au temps de Mithridate VI Eupator, le grand ennemi de Rome, qui s'empara du Bosphore. Sous les Spartocides, la prospérité de la ligue Bosporitaine ne cessa de se développer; ils y firent entrer, vers 390, Theudosia, colonie milésienne dont les ruines ont été retrouvées tout près de la ville moderne de *Caffa*[1]. Phanagorie, Panticapée, Theodosie, c'étaient les trois cités principales de cette ligue au temps de Démosthène; mais elle comprenait encore plusieurs villes moins importantes, fondées soit par les Milésiens soit par les princes du Bosphore, Kepoi, Cimmerion, Hermonassa, le port Sindique, Gorgippia, etc., petits ports de pêche, échelles où l'on chargeait sur des chalands les blés du voisinage pour les transporter dans le grand entrepôt de Panticapée, où venaient les chercher les navires étrangers. Il y avait même des comptoirs grecs sur divers points des Palus Méotides, notre *mer d'Azof*. C'étaient Tyrambe, au nord du delta de l'Hypanis ou *Kouban;* c'était Tanaïs, à l'embouchure même du fleuve de ce nom. Cette ville, qui paraît s'être plus tard rendue indépendante, avait fondé des comptoirs dans l'intérieur, sur le cours du bas Tanaïs: nous

1. Voir sur Theudosia et son annexion au royaume du Bosphore les textes réunis par Bœckh, ch. XIV de son *Introduction*.

avons conservé les noms de Naubaris et d'Exopolis. Sur la côte asiatique, au milieu du quatrième siècle, la suprématie des princes du Bosphore paraît s'être étendue assez loin dans l'intérieur et tout le long de la côte que dominent les prolongements septentrionaux du Caucase; mais en Europe, sous les Spartocides du moins, Theudosia restait la limite occidentale de leur territoire. Des lignes fortifiées, dont on a relevé les traces, protégeaient contre l'humeur turbulente des Taures d'une part cette ville même et sa banlieue, d'autre part cette presqu'île qu'un isthme d'environ dix-huit kilomètres rattache à la *Crimée* orientale. Ce district, que les anciens nommaient la Chersonèse Tracheia, formait le domaine propre de Panticapée et était surtout couvert par d'importants ouvrages. On donnait, dit Strabon, le nom de Bosporanoi à l'ensemble des habitants des villes et bourgades qui dépendaient de ces princes du Bosphore[1].

A propos de ce petit état grec et de son histoire, combien de questions qu'il est plus facile de poser que de résoudre! Ces princes qui, dans un poste d'avant-garde, défendirent avec tant d'énergie et de succès, pendant plusieurs siècles, les intérêts de la civilisation hellénique, quelle était leur origine, quelle était au juste la nature de leur pouvoir et comment se conciliait-t-il avec ces habitudes républicaines que paraissent avoir gardées les cités du Bosphore? A quelle race appartenaient ces populations dites scythiques que les princes du Bosphore, sur la côte d'Europe comme sur la côte d'Asie, ont contenues d'un bras si ferme et qu'ils ont fait travailler à leur profit et à celui de la Grèce, les unes comme sujettes, les autres comme alliées et clientes? Dans quelle mesure Grecs et barbares avaient-ils ici mêlé leur sang, comme à Olbia; quels emprunts les Scythes de l'intérieur, dans un contact si prolongé, avaient-ils faits à cette civilisation supérieure, et, d'autre part, dans quelle mesure les Grecs des villes, sans cesse appelés par leurs affaires à résider au milieu des indigènes, avaient-ils subi l'influence de ces laboureurs, de ces pêcheurs, de ces mariniers, de tout ce peuple qu'ils dirigeaient et qu'ils exploitaient, de ces soldats barbares qui devaient former le gros de l'armée des princes du Bosphore?

Comme l'indique la forme même de leur nom, les Archéanac-

1. Τοῖς δὲ τοῦ Βοσπόρου δυνάσταις ὑπήκοοι ὄντες ἅπαντες Βοσπορανοὶ καλοῦνται. Strabon, XI, 2 10.

tides étaient des Grecs; on est fondé à se les représenter comme une vieille famille dans le sein de laquelle était pris le premier magistrat de la confédération : l'histoire d'Athènes, de Corinthe et de bien d'autres villes grecques nous fournit des exemples analogues pour la période qui précède l'établissement du gouvernement populaire. Bœckh a mis en lumière un texte qui témoigne de la part qu'une bande d'émigrés mityléniens aurait prise à la colonisation du Bosphore[1]. Il a rappelé le nom d'Archæanax que portait le Lesbien par qui fut fondée la ville de Sigée, à l'entrée de l'Hellespont[2], il a encore groupé quelques autres légers indices, et il en a conclu que les Archæanactides étaient d'origine éolienne[3]. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, tout ce que nous en savons se réduit à une brève mention de Diodore. Il n'est pas vraisemblable qu'ils aient porté le titre de roi, qui n'existait au sixième ni au cinquième siècle dans aucune cité ionienne ; leur titre officiel était sans doute celui d'*archonte du Bosphore* (ἄρχων τοῦ Βοσπόρου) que nous voyons se perpétuer, sous les deux dynasties suivantes, jusqu'à l'époque romaine[4].

Quant aux Spartocides ou Leuconides, comme on les appelle tantôt d'après le fondateur de cette dynastie, tantôt d'après le plus connu de ces princes, d'après celui que nomment le plus souvent les orateurs athéniens, j'inclinerais à croire qu'ils ne sont pas de race grecque. Bœckh a déjà remarqué le caractère thrace de plusieurs des noms qui se répètent dans la liste des princes de cette famille, Spartocos et Pærisadès par exemple[5]. Il y a, si je ne me trompe, quelque chose d'encore plus significatif. On sait quelle était, aux yeux des Grecs, la valeur des couronnes remportées dans les grands jeux de la Grèce, combien les couronnes olympiques ou pythiques ajoutaient à la réputation et au prestige de la famille ou du prince qui réussissait à les rem-

1. Eustathe ad Dionys. Perieg., v. 553.

2. Strabon, XIII, 1, 38. Alcée mentionne un Lesbien qui porte le nom d'Archæanactidès. Bergk, fr. 118.

3. Voir ses observations § 12 et 15 de l'*Introduction*.

4. Diodore (XII, 31) se sert bien à ce propos de l'expression βασιλεύσαντες, mais on sait qu'il ne faut pas lui demander une grande propriété de termes

5. *Introduction*, ch. II, § 3. De même pour le nom de reine Κομοσαρύη. Le nom même de Seleucos, le second prince de la dynastie (433 avant J.-C.), est inconnu en Grèce vers cette époque et ne s'explique guère par un radical grec : on ne le voit se répandre dans le monde grec qu'après l'époque macédonienne ; je le croirais volontiers aussi d'origine barbare.

porter ; on sait avec quelle passion les tyrans de Cyrène et de Syracuse, comme plus tard les rois de Macédoine, désirèrent et poursuivirent ces triomphes qui les relevaient aux yeux de leurs sujets et répandaient leur gloire dans tout le monde grec. Les princes du Bosphore, nous le verrons, paraissent avoir été très-sensibles aux honneurs que leur décernèrent les Athéniens et d'autres cités grecques[1] ; mais, alors même que leurs relations furent le plus étroites avec la Grèce, nous ne voyons pas qu'aucun d'entre eux ait eu l'idée de faire courir en son propre nom des chars à Olympie, comme l'avaient fait les Arcésilas, les Hiéron, les Denys et les Philippe. Ce n'est point que la dépense les eût effrayés ; le luxe des tombes royales que l'on a découvertes près de Panticapée suffit à nous donner une haute idée de leur richesse. La vraie raison, c'est qu'ils eussent été repoussés comme barbares. Il n'est d'ailleurs pas impossible de s'expliquer comment un Spartocos, Thrace de naissance, sera devenu le chef d'un groupe de cités grecques. Les citoyens de Phanagorie, de Panticapée et des petites villes voisines ne pouvaient former à eux seuls l'armée qui servait à lutter sans cesse contre ces tribus plus ou moins sauvages par lesquelles on était enveloppé et pressé de toutes parts ; ils étaient trop peu nombreux et trop occupés de leurs affaires. Pour soulager les citoyens, pour garnir toutes les lignes, toutes les forteresses qui couvraient un territoire toujours menacé par les brusques et capricieux assauts de la barbarie, pour avoir en tout temps des forces disponibles à jeter, aussitôt l'alarme donnée, sur tous les points attaqués, il avait fallu enrôler des mercenaires ; par l'appât d'une haute paie dont le poids ne pesait pas lourd au commerce florissant du Bosphore, on avait attiré, on avait retenu des hommes énergiques, de toute race et de toute langue ; il n'en

1. Bœckh attribue aux Arcadiens du Péloponèse un décret en l'honneur de Leucon, qui a été retrouvé à Panticapée, *C. I. Gr.*, 2103, c. Mais on ne connaît point d'acte où les Arcadiens figurent sous ce titre comme corps de nation. Le seul décret analogue qui ait encore été retrouvé est rendu au nom des *mille*, l'assemblée délibérante de la confédération arcadienne après Epaminondas. Voir Foucart, *Mémoire sur un décret inédit de la ligue arcadienne en l'honneur de l'Athénien Phylarchos*, dans le tome VIII des *Mémoires présentés à l'Académie par divers savants étrangers*. Il faut donc reconnaître ici un décret des citoyens d'Arcadia en Crète, dont on a déjà retrouvé un décret parmi les documents relatifs au droit d'asile de Téos (Le Bas et Waddington, *Voyage archéologique*, partie V, n° 72).

manquait point des vallées du Caucase aux forêts de la Thrace. Spartocos doit être un condottiere thrace que ses talents de général, son prestige et la confiance des troupes auront désigné, dans un moment de péril, comme seul capable de sauver l'état [1]; il aura peut-être été porté au pouvoir par un coup de main militaire, mais lui et ses successeurs s'y seront maintenus par les égards qu'ils témoignèrent à la population grecque et les services qu'ils ne cessèrent point de rendre pendant plus de trois siècles.

Ces égards, ces ménagements habiles, nous en avons une preuve frappante : tout absolue que fût sans doute l'autorité de ceux auxquels obéissait l'armée, ces princes, dans leurs rapports avec les Grecs leurs sujets, se contentèrent toujours du titre antique et républicain d'*archontes ;* ils affectèrent de ne revendiquer le titre et le pouvoir royal que comme maîtres des tribus barbares qu'ils avaient, par une longue suite de guerres, soumises à leur suprématie. Dans le discours contre Leptine [2], Démosthène mentionne ce Leucon auquel les Athéniens avaient rendu de si grands honneurs et auquel ils n'auraient point marchandé le titre royal s'il lui avait plu de s'en parer ; or il l'appelle seulement l'*archonte du Bosphore*. C'était là le terme officiel et consacré, comme nous le prouve une formule qui revient plusieurs fois, avec de légères variantes, dans les inscriptions de Phanagorie. Il s'agit d'indiquer la date d'un monument ou d'une offrande votive, et voici comment elle est inscrite sur le marbre : *Parisadès fils de Leucon étant archonte du Bosphore et de Théodosie et*

1 Dans le récit que nous fait Diodore (XX, 22-24) de la guerre entre Eumélos et ses frères, nous voyons 2,000 mercenaires thraces au service du roi du Bosphore. 2,000 mercenaires sont Grecs ; le reste de l'armée, plus de 20,000 hommes, se compose de contingents scythes. Nous ne voyons pas figurer, dans ce tableau des forces dont dispose Satyros, un corps de citoyens de Panticapée ou de Phanagorie. Il est vraisemblable que les Grecs des villes, commerçants et propriétaires de grandes exploitations agricoles, s'étaient peu à peu déshabitués du métier des armes ou n'étaient tout au plus appelés à servir que dans des cas graves, lorsque le territoire était menacé de quelque invasion.

2 § 25. Voir à ce sujet la comparaison que Bœckh établit entre tous les passages des auteurs anciens où sont mentionnés ces princes ; il montre que les auteurs d'une époque postérieure, tels que Strabon et Diodore, ont employé, en parlant des souverains du Bosphore, des termes inexacts et vagues qu'il ne faut pas prendre à la lettre. On trouve chez ces écrivains, à propos de ces princes, tantôt les mots de rois (βασιλεῖς), tantôt ceux de δυνάσται, de τύραννοι, d'ἡγέμονες et de μόναρχοι. La diversité même de ces vocables prouve que ces historiens les emploient ici à peu près au hasard. *Introduction*, I, § 19.

régnant sur les Sindes, les Torètes et les Dandariens[1]. C'est vers la fin du troisième siècle avant notre ère que les Spartocides commencent à mettre leur nom avec le titre de roi sur les monnaies frappées dans le Bosphore : jusque-là les pièces sorties des ateliers de ces villes n'avaient porté que le nom même de ces cités avec les emblèmes propres à chacune d'elles[2]. Il nous est difficile de dire jusqu'à quel point la réalité correspondait à ces apparences. Le prince résidait à Panticapée, où ses gardes l'entouraient[3]. Sous les yeux de ce prince et sous la main de ses mercenaires, il ne devait guère rester de place pour la liberté politique et pour les discussions de l'agora : si le nom de certaines magistratures républicaines se perpétuait, ce que ne nous apprennent point les inscriptions, les titulaires en devaient être réduits à des fonctions de simple police et d'administration municipale. Lisez le récit, que nous fait Diodore, de la guerre qui s'engagea entre les fils de Pærisadès, l'histoire des meurtres par lesquels Eumelos, en 309, se débarrassa de tous ses compétiteurs au trône ; vous y verrez ce prince assemblant sur la place publique les citoyens de Panticapée et leur adressant une harangue pour se justifier : il leur explique sa conduite, il leur promet de leur rendre « la constitution sous laquelle avaient vécu leurs pères » ; il leur fait remise des impôts qui avaient été établis dans ces derniers temps ; désormais, leur déclare-t-il, ils seraient affranchis de toute contribution comme l'avaient été leurs ancêtres[4]. Diodore ajoute qu'il tint ses promesses et depuis lors gouverna conformément aux lois[5]. Nous ne sommes point en mesure de vérifier l'exactitude de ces assertions ; il est possible que les exemptions de taxe aient été maintenues, mais il semble bien douteux que la liberté

1. Ἄρχοντος Παιρισάδους τοῦ Λεύκωνος Βοσπόρου καὶ Θευδοσίης καὶ βασιλεύων (pour βασιλεύοντος, avec un solécisme comme on en trouve souvent dans les inscriptions de ces contrées) Σίνδων καὶ Τορετῶν καὶ Δανδαρίων. *C. I. Gr.*, 2117. Cf. 2118, 2119, 2120.

2. Boeckh, *Introduction*, I, § 12. Mionnet pour Panticapée et les autres cités européennes, *Description*, I, p. 346-348. *Supplément*, II, p. 1-10 ; pour les villes de la côte asiatique, *Description*, II, p. 333-334. *Supplément*, IV, 415, 417 ; pour les monnaies des princes du Bosphore, *Description*, t. II, 358-387. *Supplément*, t. IV, p. 501-549.

3. Diodore, XX, 24.

4. Diod., XX, 24 : περί τε τούτων ἀπελογήσατο καὶ τὴν πάτριον πολιτείαν ἀποκατέστησε.

5. Τὸ λοιπὸν ἐβασίλευεν ἀρχῶν νομίμως τῶν ὑποτεταγμένων.

politique ait refleuri à Panticapée et qu'Eumelos ait été moins absolu que ses prédécesseurs. Une inscription qui doit dater du règne de son père nous montre ces princes exerçant souverainement un droit qui dans toute cité libre appartient au sénat et au peuple, celui de conférer la *proxénie* et les privilèges qui s'y rattachent ainsi que certains avantages commerciaux[1]. Il en est de même pour les conventions conclues entre Athènes et les princes du Bosphore ; c'est à la bonne volonté de Leucon et à ses sympathies pour Athènes que Démosthène en attribue tout le mérite[2]. Tout ce que l'on peut dire, c'est que ces princes s'attachèrent à sauver les apparences, qu'ils ménagèrent l'amour-propre de leurs sujets des cités grecques et conquirent leur reconnaissance et leur affection. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'éloge que leur accorde Strabon : « On les appelait tyrans », dit-il, « quoique la plupart d'entre eux aient gouverné avec douceur[3]. » Pærisadès même avait été assez populaire et assez aimé pour recevoir après sa mort les honneurs divins[4].

Quelles limites atteignit le royaume du Bosphore en pays scythe, c'est ce que ne nous apprend aucun historien. En Europe, il est difficile de dire pourquoi les Spartocides ne semblent point avoir cherché à soumettre les Taures : ils leur avaient laissé, au moins pour toute la période qui nous occupe, et le pays montueux qui forme la côte méridionale de la Crimée, et les plaines fertiles du centre et de l'est ; peut-être ce peuple était-il plus belliqueux et mieux armé que les tribus asiatiques. Quoi qu'il en soit, de ce côté, ces princes paraissent s'être contentés de la Chersonèse Trachée, couverte par ses fossés et ses remparts ; Theudosia et sa banlieue étaient le seul point qu'ils possédassent en dehors de cette frontière[5]. Au contraire, de l'autre côté du détroit, ils s'étendirent vers le nord, vers l'est et vers le sud. La première tribu scythe qu'ils aient subjuguée, ce sont ces Sindes qui avaient

1. *Comptes-rendus de la Commission archéologique de St-Pétersbourg*, 1865, p. 207.

2. *Contre la loi de Leptine*, 31-34, 36-37.

3. Strabon, VII, 4, 4 : ἐκαλοῦντο δὲ τύραννοι, καίπερ οἱ πλείους ἐπιεικεῖς γεγονότες.

4. *Ibidem* : Παρισάδης δὲ καὶ Θεὸς νενόμισται.

5. Ni dans les inscriptions, ni ailleurs, les princes du Bosphore, descendants de Spartocos, ne sont jamais appelés rois des Taures. C'est la dynastie issue de Mithridate qui conquit toute la Crimée. Asander (vers le temps d'Auguste) fortifia l'isthme qui la réunissait au continent (Strabon, VII, 4, 6).

donné leur nom à la péninsule appelée aujourd'hui *presqu'île de Taman* et alors Sindike, avec ses terrains humides et ses lagunes poissonneuses[1]. Parmi les autres tribus qui, de proche en proche, furent soumises à cette même suprématie par ces princes énergiques et ambitieux, les inscriptions mentionnent encore les Dandaroi, les Toretai[2], et les Thatéens[3] : d'autres fois elles emploient cette expression collective : *tous les Maïtai*, c'est-à-dire toutes les peuplades barbares qui habitent les rivages asiatiques des Palus-Méotides[4]. Les Dandariens et les Torètes sont placés par Boeckh et par Kiepert au sud de l'Hypanis ou *Kouban*, sur la côte montueuse du Pont-Euxin ; les Thatéens paraissent à Boeckh avoir été une des tribus habitant entre l'embouchure du *Kouban* et celle du *Tanaïs* ou *Don*, l'une de celles que désignait le terme générique de Maïtai ou Maiotai. Elle aurait été mentionnée, dans le texte où elle figure, à titre de conquête récente, pour relever la gloire de Pærisadès I[5]. Sur la côte asiatique de la *mer d'Azof* et de la *mer Noire*, les princes du Bosphore avaient donc subordonné à leur autorité de vastes espaces qui répondent, à peu de chose près, au territoire actuel des Cosaques d'Azof et à la côte du pays des Tcherkesses. Les tribus qu'ils avaient ainsi rattachées à leur état du Bosphore conservaient d'ailleurs leurs chefs nationaux, ce qui conduit les princes de la dynastie qui succède aux Spartocides à prendre sur leurs monnaies le titre de *roi des rois*[6]. Ces chefs se révoltaient

1. *C. I. Gr.*, 2117, 2118, 2119. Ce nom des Sindes vient toujours le premier après le nom du roi.

2. *C. I. Gr.*, βασιλεύων Σίνδων καὶ Τορετῶν καὶ Δαρδανίων.

3. *C. I. Gr.*, 2119. βασιλεύοντος Σίνδ]ων καὶ Μαιτῶν πά|ντων καὶ Θατέων.

4. *C. I. Gr.*, 2118, 2119. βασιλεύοντος Σίνδων καὶ Μαιτῶν πάντων.

5. C'est dans les chapitres 16, 17 et 18 de la première partie de son *Introduction* que Bœckh réunit tout ce qui se rapporte à chacune de ces tribus, en retrouve les noms, souvent défigurés par les copistes, chez les auteurs classiques et les géographes, et détermine la position probable de chacune d'elles. On remarquera la conjecture ingénieuse et très-vraisemblable par laquelle il arrive à rétablir le nom des Thatéens dans le texte de Diodore (XX, 22, 4), conjecture qu'a admise, à la place du mot Θρακων fourni par les manuscrits, Louis Dindorf, l'éditeur de Diodore dans la bibliothèque grecque-latine de Didot.

6. Nous trouvons ces chefs scythes des tribus rattachées au royaume du Bosphore mentionnés plusieurs fois dans les auteurs. Diodore (XX, 22) donne comme allié à Eumelos l'un des fils de Parisadès qui se disputent le trône, Aripharnes, roi des Thatéens, et ce chef met sur pied, dit-il, 20,000 cavaliers et 22,000 fantassins. Dans Polyen (VIII, 55), c'est Satyros qui rétablit Hecatée, roi des

souvent ou cherchaient à reconquérir leur indépendance en se mêlant aux luttes de famille de leurs maîtres, en prenant parti pour tel ou tel des princes qui se disputaient le trône du Bosphore[1]. Suivant que les guerres civiles avaient été plus ou moins prolongées, suivant que le souverain qui régnait à Panticapée était plus ou moins énergique et habile, les limites du royaume des Spartocides s'étendaient ou se resserraient; pour mieux dire, suivant les temps et les princes, une suprématie qui, par moments, était purement nominale se changeait en une autorité vraiment respectée, vraiment obéie. La principale marque de sujétion, ce devait être, pour tous ces chefs barbares, le paiement d'un tribut qui s'évaluait et se versait en nature; chaque tributaire devait livrer aux agents du roi tant de milliers de médimnes de blé. En cas de guerre, il avait aussi à fournir son contingent de troupes auxiliaires. Les Spartocides avaient sans doute mis à profit, pour mieux asseoir leur influence, les jalousies de ces différents peuples; ils avaient su les combattre et les user les uns par les autres. Afin de mieux tenir en bride ces populations turbulentes, les Spartocides, à ce qu'il semble, avaient l'habitude de placer leurs provinces d'Asie sous la surveillance d'un membre de leur famille, qui jouait là le rôle d'une sorte de vice-roi et, quand il n'était pas en campagne contre les Sindes, les Maiotai ou autres Scythes, devait résider à Phanagorie, la seconde ville de l'empire[2].

A quelle race appartenaient ces tribus voisines des Palus-Mæotides et du Bosphore cimmérien, que les Grecs réunissaient sous ce nom générique et vague des Scythes? Ces peuples parlaient des langues qui n'ont point laissé de monuments écrits; jamais ils n'ont eu un art national qui ait reproduit et perpétué leur type physique ou traduit leurs idées religieuses et morales; enfin les historiens grecs les plus curieux mêmes et les plus

Sindes, que ses sujets avaient chassé. Cf., pour une époque postérieure mais où n'avait pas dû changer sensiblement l'état politique et social de cette région, Plutarque, *Lucullus*, 16; Appien, *Mithrid.*, 102. Pharnace prend sur ses monnaies le titre de βασιλεὺς βασιλέων μέγας et nous le voyons donné dans les inscriptions à Tib. Julius Sauromates II (*C. Inscr. Græc.*, 2123, 2124).

1. Diodore, XX, 22-24.

2. Boeckh (p. 92 et 93 de son *Introduction*) relève différents indices qui lui permettent d'attribuer ce rôle à Gorgippos, le fondateur de Gorgippia en plein pays des Sindes, et au Satyros dont on voyait, d'après Strabon (XI, p. 494), le tombeau sur la côte du Bosphore cimmérien.

exacts, comme Hérodote et Strabon, se sont bornés à signaler certains traits de mœurs qui sont moins spéciaux à telle race humaine que propres au milieu où ces peuples étaient appelés à vivre et à l'état social qu'ils n'avaient point dépassé. La question est donc difficile et ne comporte peut-être pas une réponse de tout point certaine ; tout au moins la critique moderne a-t-elle réuni les éléments d'une solution qui paraît présenter un haut degré de vraisemblance.

En pareil cas, c'est la langue qui nous fournit encore les plus sûrs indices. Or, comme l'avait déjà entrevu Bœckh et comme l'ont prouvé les travaux de MM. Bergmann et Müllenhoff, c'est par l'étude des racines et des procédés de dérivation propres à la famille des langues aryennes que s'expliquent la plupart des mots que les anciens nous donnent comme appartenant à la langue scythique et surtout les noms propres, que l'on a relevés en très-grand nombre dans les auteurs et dans les inscriptions[1]. Il est possible que des tribus d'origine et de langue touraniennes aient été comprises par les Grecs sous ce titre vague de Scythes ; mais pour ce qui est des Scythes d'Hérodote, de ceux qui habitaient, dans le voisinage des établissements grecs, les côtes du Pont-Euxin et des Palus-Méotides, ils paraissent tous, qu'on les appelle Scythes, Sarmates, Maiotai ou de tout autre nom de tribu, avoir appartenu à la grande race aryenne. C'étaient donc, malgré tant d'apparentes différences de langue, d'usages et de civilisation, de proches parents des Grecs, et cette parenté origi-

1. Voir la seconde partie de l'introduction de Bœckh, et particulièrement les §§ 5-12. Bœckh est frappé surtout de la ressemblance que présentent les noms des chefs de tribu voisins du royaume du Bosphore avec les noms perses et mèdes.

F.-G. Bergmann, *Les Scythes, les ancêtres des peuples germaniques et slaves, leur état social, moral, intellectuel et religieux, esquisse ethnogénealogique et historique*. Colmar, 1858, in-8°.

Enfin le travail qui me paraît offrir le plus de garanties, être rédigé avec le plus de science et de méthode, c'est celui que Mullenhoff a publié dans le *Bulletin de l'Académie de Berlin* (1866, p. 549-576). Cette remarquable étude est destinée à prouver, par une série de comparaisons où rien ne paraît donné au caprice et à la fantaisie, que les Scythes d'Hérodote sont de race aryenne et que leur langue tenait de très-près à celles qui forment le rameau iranien de la famille indo-européenne. Sarmates et Scythes ne feraient qu'un seul groupe, que rapproche des Slaves ce fait que les langues slaves sont celles qui ont le plus de rapport avec les idiomes de la branche iranienne, mais qu'en sépareraient pourtant certaines différences caractéristiques. Il faudrait donc faire des Scythes et Sarmates une nouvelle subdivision de la famille aryenne.

nelle contribua peut-être, sans que Grecs ni barbares en eussent conscience, à rendre faciles et fréquentes les relations entre Hellènes et Scythes.

Le témoignage des monuments figurés, quoique moins clair à certains égards et moins affirmatif, ne contredit point ces données ; il les confirme tout au contraire dans une certaine mesure. Il n'y a point, avons-nous dit, d'art scythe ; mais nous devons aux archéologues russes la connaissance de monuments qui ont été exécutés par des artistes grecs pour les souverains du Bosphore ou même pour des princes scythes. Dans plusieurs d'entre eux, l'artiste, d'une main sûre et ferme, a représenté des Scythes avec leurs traits caractéristiques et leur costume national[1]. Or ces traits n'ont rien qui rappelle ce type de la race mongole à laquelle certains historiens avaient prétendu rattacher les Scythes. Ni les pommettes ne sont saillantes, ni les yeux petits et bridés, ni le nez épaté ; celui-ci rappellerait plutôt le profil des Perses sur les monuments de Persépolis. Vous ne trouvez pas non plus ici cette pauvreté du système pileux qui distingue la race mongole : si les jeunes gens sont imberbes, les hommes faits ont, avec d'épais sourcils, des barbes longues et fournies. Quant au costume, avec de légères différences qui tiennent surtout à des détails d'exécution, il est partout le même, et voici les observations qu'il suggère à l'érudit qui a décrit les premiers monuments de cette série : « Ce qui frappe à première

1. C'est aux publications, trop peu connues en France, de l'Académie impériale russe, qu'il faut demander la reproduction et l'explication de ces curieux monuments. Voici surtout ceux que nous avons en vue. 1° Un vase en *electrum* ou or pâle qui a été trouvé dans un tombeau du *Koul-Oba*, près Kertch, et dont la panse est ornée de sept figures de Scythes qui paraissent engagés dans une expédition militaire (*Antiquités du Bosphore cimmerien*, pl. XXXIII). Cf. un bijou en or, provenant des mêmes fouilles, et formé par deux figures de Scythes buvant dans une même coupe (*ibid.*, pl. XXII, n° 10). 2° Un vase en argent doré, trouvé sous un tumulus ouvert en 1863 loin de la côte, dans le district d'Ekatérinoslaw, à 20 verstes au nord du bourg de Nicopol (voir les *Comptes-rendus de la Commission archéologique* pour les années 1863 et 1864 avec la description de Stephani). Il résulte de l'ensemble des découvertes qu'on a là les restes d'un de ces tombeaux des rois scythes que décrit Hérodote (IV, 71). Ce vase, aujourd'hui l'un des plus beaux ornements du musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, est d'un magnifique travail. Il a la forme d'une amphore. En haut est figuré un griffon dévorant un cerf ; au-dessous règne une frise qui représente des Scythes dont plusieurs sont occupés à soigner leurs chevaux. Plus bas, toute la panse est ornée de palmettes et de rinceaux du plus beau style au milieu desquels se jouent des oiseaux et animaux fantastiques ailés.

vue dans les figures de ce beau vase, c'est la ressemblance du type avec celui du peuple des campagnes dans la Grande-Russie. La tunique courte, en gros drap ou en peau, suivant la saison, serrée à la taille par une ceinture, les pantalons larges descendant dans une botte courte, la barbe et les cheveux longs, le tout constituant un de ces costumes si appropriés au climat que les siècles n'ont pu le changer, et qu'il est arrivé jusqu'à nos jours avec sa simplicité primitive[1]. »

Comme en témoigne Hérodote, entre toutes les tribus qui habitaient la Russie méridionale et qui se trouvaient, soit soumises aux princes du Bosphore, soit en contact avec ses sujets et avec les marchands grecs établis dans les comptoirs semés sur les côtes et aux embouchures des fleuves, il y avait de sensibles différences de dialecte et de mœurs[2] : certains de ces peuples étaient nomades et ne vivaient que de la chasse ou de l'élève du bétail, du lait et de la chair de leurs troupeaux[3] ; mais d'autres, ceux qu'il appelle les *Scythes laboureurs*, tiraient parti de la fertilité de cette vaste plaine pour faire croître du blé avec l'intention de l'exporter, de le vendre sur la côte[4]. Grâce à ces échanges, l'influence de cités comme Olbia et Chersonesos, surtout d'un état grec tel que celui du Bosphore, maître des côtes européennes et asiatiques des Palus-Maeotides, s'étendait très-loin à l'intérieur, bien au-delà de l'étroit territoire soumis à la colonie hellénique, au-delà même des plus lointains parages où les Spartocides, sous les règnes les plus brillants, aient entrepris de porter leurs armes et de faire prévaloir leur ascendant. En retour des céréales et autres matières premières qu'ils envoyaient sur les marchés de l'Euxin, les rois barbares en faisaient venir, pour orner leurs résidences et décorer leurs festins, des chefs-d'œuvre de la toreutique et de l'orfévrerie grecque qui les suivaient ensuite dans leur demeure dernière. Bien loin du littoral, dans le gouvernement d'Ekatérinoslav, région qui paraît répondre à celle qu'Hérodote appelle le pays des

1. *Antiquités du Bosphore cimmérien*, explication de la planche 33.

2. Hérodote (IV, 24) indique que sept idiomes principaux sont parlés dans la Scythie. Ailleurs (§ 76) il insiste sur cette extrême diversité de coutumes.

3. Ainsi § 19, § 21, § 46.

4. § 17. Ὑπὲρ Ἀλαζώνων οἰκέουσι Σκύθαι ἀροτῆρες, οἱ οὐκ ἐπὶ σιτήσει σπείρουσι τὸν σῖτον, ἀλλ' ἐπὶ πρήσει. Plus loin, au-dessus de la Crimée, il place les Σκύθαι γεωργοί, expression qui doit être synonyme de la précédente.

Gerrhes et où il place les sépulcres des rois, on a retrouvé l'une de ces tombes royales dont l'historien nous a laissé une si curieuse description. Il n'y a point à s'y méprendre. C'est bien le procédé de construction indiqué par Hérodote. Point de caveau en pierre autour et au-dessus des restes humains que renferme le sol ; les cadavres et les objets qui les accompagnaient, le trésor du mort, n'étaient recouverts que de poutres appuyées sur des montants de bois : ce plafond a cédé quand, à la longue, le bois s'est pourri, et les terres ont alors rempli la chambre. Or, là où celle-ci existait autrefois, sous le tertre, on a recueilli des bijoux et des vases travaillés au repoussé, dont l'origine grecque ne saurait être contestée. Ces objets, ainsi que ceux qui ont été découverts dans la Chersonèse taurique, provenaient-ils d'Athènes même, ou étaient-ils fabriqués dans les villes de la côte? Il est difficile de le dire. Le fréquent retour de certains symboles, tels que les animaux réels ou fabuleux qui servent d'emblème aux villes grecques du Pont-Euxin, surtout ces figures de Scythes avec leur type et leur costume national, suggèrent l'idée d'une fabrication dont le centre aurait été à Panticapée ; d'autre part, le grand style de ces vases et bijoux fait songer à Athènes, et l'on se demande si les plus beaux de ces objets n'auraient pas été commandés à Athènes même, pour le compte de ces princes barbares, par les correspondants qu'ils avaient dans les villes du littoral. C'est ainsi que, de notre temps, plus d'un prince d'Orient, qui n'est guère au fond plus civilisé que ne l'étaient ces rois scythes, tire de Paris ses meubles, ses voitures et ses bijoux. Ce qui me ferait croire plutôt à des artistes athéniens établis dans le Bosphore, c'est que la matière employée dans les objets trouvés en Chersonèse et en Scythie, est souvent l'*electrum* ou l'or pâle de l'Oural, alliage naturel dont ne semblent point s'être servis, à Athènes même, les orfèvres grecs. Avec les fortunes qu'y créait le commerce, avec les débouchés qu'y promettait ce goût des Scythes pour les produits de l'art grec, Panticapée pouvait attirer et largement rémunérer le talent de modeleurs et de ciseleurs athéniens. Leurs ateliers ne chômeraient point ; ils trouveraient une clientèle assurée dans les riches marchands du Bosphore et dans ses souverains opulents, non moins que parmi tous ces chefs barbares qui prétendaient, en s'entourant de ce luxe exotique, accroître leur prestige et se relever aux yeux de leurs sujets.

Pour ce qui est du royaume du Bosphore, en quelque endroit qu'on y fouille la terre, sur la rive asiatique du détroit comme autour de Kertch, dans les tombes des particuliers comme dans celles des princes, c'est toujours les œuvres variées de la céramique et de l'orfèvrerie grecque que l'on y retrouve partout où l'on rencontre des vestiges du passé, et, par leur style, la plupart de ces objets paraissent appartenir au quatrième et au troisième siècle, c'est-à-dire à l'époque où les relations commerciales entre Athènes et le royaume du Bosphore furent le plus actives et le plus étroites. Ces rapports, les historiens auraient oublié de nous les attester que nous en saisirions la trace et le témoignage jusque dans les débris de poteries que livrent en grande quantité les sépultures de la Chersonèse. Ainsi les ouvrages céramiques rehaussés de dorures étaient comme une spécialité de l'art athénien. Or on retrouve à Panticapée et dans les environs beaucoup de vases de ce genre. Otto Iahn, qui, en 1865, dressait le catalogue des vases ainsi décorés, en connaissait dix-neuf provenant des fouilles de *Kertch*, tandis que l'on n'en avait encore signalé que dix recueillis dans l'Attique même[1].

Les plus beaux des monuments trouvés dans ce district proviennent d'ailleurs des tombes royales de la dynastie des Spartocides. Celles-ci, comme nous l'apprenait déjà Diodore[2], étaient situées près de Panticapée, ainsi que le palais héréditaire de ces princes. Du palais, qui a dû fournir aux générations postérieures des matériaux de construction, l'emplacement même n'a pas été reconnu : mais les sépultures, protégées par les tertres épais qui les recouvraient, se sont conservées intactes jusqu'à nos jours, plusieurs du moins d'entre elles. Comme le dit Charles Lenormant dans son intéressant *Mémoire sur les antiquités du Bosphore cimmérien*, c'est un émigré français, Paul Dubrux, qui « a été le Fauvel des villes grecques du Bosphore cimmérien[3]. » Un emploi qu'il devait au gouvernement russe

1. *Ueber bemalte Vasen mit Goldschmuck*, Leipzig. Depuis lors de nouveaux vases de cette fabrique ont été recueillis en Attique. Voir (*Revue archéologique*, n. s. XXX, 1-3 et 77-80) l'article de Maxime Collignon *Sur trois vases peints de la Grèce propre à ornements dorés*. Le plus beau des vases de cette espèce est celui qui représente une chasse de satrapes perses, et qui est signé de *Xenophantos athénien* (*Antiquités du Bosphore cimmérien*, pl. 45 et 46).

2. XX, 24.

3. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXIV. Un autre Français, Dubois de Montpéreux, par la publication de son *Voyage autour du Caucase*

l'avait conduit, vers le commencement de ce siècle, à s'établir en Crimée. Aucune éducation scientifique ne l'avait préparé aux recherches archéologiques ; mais, à force d'ardeur et de sagacité, il suppléa aux lacunes de son instruction première ; il étudia le terrain pendant de longues années, et ce fut lui qui signala aux gouverneurs de la province et aux archéologues russes la plupart des points où ont été faites depuis lors d'importantes découvertes[1]. Ces tombes qu'il a le premier devinées aux flancs des collines qui dominent *Kertch* sont d'ailleurs d'une construction bien plus savante que celle des *kourgans* ou tertres funéraires de la Russie continentale. Ce ne sont plus seulement ici des amas de terre sous lesquels on trouve, parmi maintes traces de rites sauvages, quelques objets d'origine étrangère, représentants d'une civilisation supérieure, qui sont venus ainsi comme s'égarer en pleine barbarie ; dans le Bosphore, tout est en harmonie, la tombe elle-même et les trésors qu'elle renferme. Dans le mamelon artificiel qui signalait et cachait la sépulture, un caveau tout de pierres soigneusement ajustées conservait encore, après tant de siècles, les squelettes qui lui avaient été confiés, avec les vases, les armes, les bijoux, avec tout le riche appareil funéraire dont le mort avait été jadis entouré par la piété des siens. La voûte, qui presque partout a résisté, est formée par des rangs d'assises qui font escalier et se rapprochent insensiblement, à mesure qu'ils s'élèvent, de sorte qu'ils arrivent à dessiner, par cette suite d'encorbellements, comme un moule de pyramide. On a retrouvé, dans les environs de Kertch, plusieurs sépultures de ce genre ; mais plusieurs avaient été violées à une époque inconnue, et si dans toutes on trouvait des dispositions analogues, aucune n'a livré le même butin et offert à l'étude les mêmes avantages que celle du *Koul-Oba*, ouverte en 1831 par Dubrux. C'est la tombe où l'on a relevé, entourés des débris de leur cercueil presque réduit en poussière et des plaques d'or dont jadis étaient couverts leurs vêtements, le squelette d'un roi de taille gigantesque, celui d'une femme d'assez petite stature, et les os d'un cheval. Le diadème, formé de deux pièces, qui entou-

(1839-1843), a beaucoup contribué à faire comprendre aux savants de l'Occident l'importance et l'intérêt des monuments de cette région.

1. *Antiquités du Bosphore cimmerien*.

rait encore le crâne, ne permettait point de méconnaître ici un sépulcre royal[1].

Quel est le prince dont le dernier repos a été ainsi troublé par la curiosité de nos contemporains? Aucune inscription ne fournit le moyen de le reconnaître, et quand les archéologues russes parlent de Pærisadès, de Satyros ou de Leucon, ils n'ont aucune raison pour mettre en avant ces noms plutôt que d'autres. Quant au style des vases et ornements de métal, de bois peint ou d'argile cuite qui ont été trouvés dans cette sépulture du Koul-Oba et dans d'autres tombes, ils n'offrent pas non plus un criterium bien certain ; il est tel de ces objets dans lequel les archéologues russes sont disposés à voir un ouvrage du siècle de Phidias, tandis que Beulé inclinerait à le faire descendre jusqu'au temps des successeurs d'Alexandre. Prenons une moyenne entre ces deux évaluations, et nous arriverons à l'époque que nous savons d'autre part avoir été celle des plus étroits rapports entre Athènes et les princes du Bosphore, le quatrième siècle et le commencement du troisième.

Sans toucher à aucune des difficultés que l'histoire des Spartocides présente à qui entreprend de rétablir la série complète de ces princes, nous devons mentionner tout au moins ceux dont les relations avec Athènes sont attestées soit par les orateurs, soit par les inscriptions. C'est en 438 que Spartocos commence cette lignée de souverains auxquels nous attribuerions volontiers une origine thrace ; après lui on s'accorde à placer un Seleucos et un Spartocos II sur lesquels nous n'avons aucun détail. De 407 à 393 règne Satyros, le premier de ces princes dont le nom se trouve cité chez les orateurs ; mais sa réputation est surpassée par celle de son fils Leucon qui garda le pouvoir pendant quarante ans, jusqu'en 353. Spartocos III ne fait que passer ; mais Pærisadès I gouverne le Bosphore de 348 à 310. Après une guerre civile où périssent en peu de mois les deux fils aînés de Pærisadès, Satyros II et Prytanis, Eumelos occupe le trône avec éclat pendant cinq ans, et a pour successeur Spartocos IV, qui

1. A défaut des *Antiquités du Bosphore cimmérien*, dont les belles planches peuvent seules faire bien connaître le plan de ces tombes et le style des objets qu'elles renferment, on pourra consulter, pour en avoir au moins une idée, outre le mémoire de Ch. Lenormant cité plus haut, un travail de Beulé, intitulé *Antiquités du Bosphore* (*Fouilles et découvertes*, t. II, p. 378).

meurt en 284. Sur les princes de la même famille qui se succèdent ensuite pendant 190 ans, nous ne savons rien, hors quelques noms qui flottent un peu au hasard dans ce vaste espace de temps. La race royale de Spartocos et de Pærisadès avait sans doute dégénéré ; elle se sentait trop faible pour cette lutte perpétuelle contre les barbares, pour ces combats au prix desquels ses ancêtres avaient fondé le royaume du Bosphore. Vers l'an 94 avant notre ère, un dernier Pærisadès, humilié de la lourdeur des tributs qu'il payait aux barbares, céda sa couronne à Mithridate Eupator, le célèbre adversaire de Sylla, de Lucullus et de Pompée[1].

IV.

Dès la fin du cinquième siècle, il existait déjà entre Athènes et les cités du Bosphore un actif mouvement d'échanges, et les Athéniens étaient sûrs d'un bon accueil à Panticapée et dans les villes voisines. Au moment des grands désastres d'Athènes, d'Ægos Potamos, du siége et de la capitulation, bon nombre d'Athéniens trouvèrent un refuge sur cette terre lointaine et y attendirent en paix de meilleurs jours. Nous le savons d'un client de Lysias, Mantitheos ; bien d'autres citoyens durent profiter du même asile[2]. Quant au poste fortifié de Nymphaion, le gouverneur athénien Gylon en fit cession à Satyros ; Eschine l'accuse à ce propos de trahison[3] ; mais dans l'état où étaient alors les affaires d'Athènes, le mieux n'était-il pas de remettre entre des mains amies un dépôt que l'on ne pouvait plus garder? Athènes en effet n'avait plus de marine militaire ; pour garantir son commerce dans ces parages reculés où, de longtemps, ne pourraient plus paraître ses trirèmes, elle devait compter surtout sur une communauté d'intérêts qu'elle saurait exploiter, sur le prestige de son nom et les sympathies qu'éveilleraient tant de malheurs après tant de gloire et de puissance. Par les fugitifs partout répandus, on apprit d'abord les duretés de Lysandre et la tyrannie des Trente, et l'on s'apitoya sur cette ruine et sur ces meurtres ;

1. Pour toute cette chronologie des rois du Bosphore, qui paraît assez bien établie grâce à de nombreux synchronismes, nous avons suivi Bœckh, p. 91-94 de son *Introduction*.

2. Lysias, XVI, 4.

3. Eschine, III, 171.

bientôt, par les premiers navires qui arrivèrent dans l'été de 403, on sut la démocratie rétablie, grâce à Thrasybule et à ses compagnons, presque sans effusion de sang, et le serment d'amnistie plus religieusement observé qu'on n'aurait pu l'espérer après tous les crimes de l'oligarchie. Quand Athènes, favorisée par l'opinion publique de toute la Grèce qui s'effrayait de la puissance spartiate, eut ainsi repris possession d'elle-même, le Pirée vit promptement revenir tous ces négociants étrangers, tous ces capitaux, tous ces navires qui avaient jadis fait sa prospérité. Alors les hommes d'état qui dirigeaient avec bon sens et fermeté la politique de la cité s'occupèrent de lui refaire des alliances, et l'une des premières ambassades envoyées dut prendre la route du Bosphore cimmérien. Les actes ne nous en sont pas parvenus, comme ceux d'autres missions diplomatiques que mentionnent les historiens ou qui nous sont connues par les marbres[1] ; mais nous voyons, par le *Trapézitique* d'Isocrate, prononcé vers 393, que dès les premières années du quatrième siècle, les rapports étaient déjà très-amicaux entre Athènes et Satyros, le souverain du Bosphore[2]. Ils deviennent encore plus intimes et plus cordiaux pendant le cours du long règne de Leucon.

Conon avait eu l'habileté de faire servir les escadres et l'argent du grand roi à détruire la flotte spartiate et à relever les fortifications du Pirée et les Longs murs qui le joignaient à la ville (394-3). Ainsi mise à l'abri d'un coup de main, favorisée d'ailleurs par les malheurs de Corinthe qu'Agésilas tint comme assiégée pendant plusieurs années, Athènes avait commencé à se donner une nouvelle marine de guerre, à remplir ses arsenaux, à protéger le commerce contre les pirates pour en attirer la meilleure part dans les bassins du Pirée : mais, malgré la rapidité de cette sorte de résurrection, elle ne pouvait encore espérer redevenir ce qu'elle avait été autrefois, la reine de nombreuses cités tributaires ; pour achever ses pompeux édifices et payer le luxe de ses fêtes, pour entretenir son état militaire et maritime, elle ne pouvait plus compter sur les contributions annuelles des villes alliées ou plutôt sujettes. Comme un grand seigneur qui,

1. Les inscriptions relatives aux ambassades athéniennes ont fait l'objet de toute une série de leçons dans le cours de M. Foucart au collège de France, pendant le premier semestre de 1876.

2. *Trapezitique*, 5, 9, 52, et surtout 57. Le plaideur y fait allusion aux priviléges dont les Athéniens jouissent déjà sur les marchés du Bosphore.

sous peine de déchéance, ne peut se réduire au train d'une vie bourgeoise, il lui fallait tenir son rang, offrir aux étrangers les spectacles qu'ils étaient accoutumés à y trouver, et faire face à ces dépenses avec un budget des recettes réduit d'environ 1,200 talents (à peu près 6,675,000 francs). Pour combler ce déficit, elle ne pouvait compter que sur le développement de son industrie et de son commerce. Plus serait actif le mouvement d'échanges qui s'opérait au Pirée, et plus croîtrait le revenu considérable que la cité tirait des impôts indirects tels que le droit du cinquantième perçu à l'entrée et à la sortie sur toutes les marchandises, tels que les taxes des marchés et le droit d'ancrage que paraissent avoir acquitté tous les navires qui entraient au port ; plus aussi s'accroîtrait le capital national, l'ensemble de ces fortunes privées qu'en cas de guerre ou d'autres dépenses extraordinaires l'état atteignait par l'impôt direct (εἰσφορά).

Quand Athènes était maîtresse de toutes les mers et qu'elle avait en main, si l'on peut ainsi parler, les clefs de toutes les villes maritimes du monde hellénique, elle avait pu, dans toute l'étendue de son empire, régler et trancher à son gré, par décret, toutes les questions de trafic, ménager d'importants avantages à ses armateurs et à ses négociants, se garantir contre toute concurrence et s'emparer d'une sorte de monopole. Il en était autrement depuis que, par sa faute, elle avait perdu cette suprématie ; elle avait à suppléer par sa diplomatie au déclin de son pouvoir. Elle ne pouvait se contenter d'alliances purement politiques comme celles qui auraient suffi à Sparte ou à Thèbes ; il lui fallait encore des conventions qui eussent pour effet de faciliter ses approvisionnements, d'assurer des débouchés à son industrie et de protéger sa marine marchande. Sans donner à ces actes internationaux, comme le font les modernes, un nom spécial qui les distingue, elle avait donc conclu de vrais *traités de commerce*. C'est par accident que nous en apprenons l'existence ; les historiens n'en font même pas mention, et les hommes d'état qui les ont négociés au nom de la cité demeurent inconnus ; pourtant ces conventions eurent pour Athènes une plus réelle importance, lui rendirent des services plus utiles et plus durables que telle paix célèbre qui, longuement débattue à la tribune par ses premiers orateurs, régla ses relations avec la Perse, avec Thèbes ou avec Sparte.

Les marbres ne nous ont conservé qu'une de ces conventions,

et elle n'a point trait au genre de denrées qui nous occupe ici ; il nous suffira donc de la signaler en passant comme un unique et curieux échantillon de toute une catégorie d'actes diplomatiques d'un caractère particulier. Nous voulons parler de la convention conclue entre Athènes et les trois villes principales de l'île de Céos, Carthaea, Koresos et Ioulis[1] ; les trois cités assurent à Athènes le monopole de l'exportation du vermillon que l'île produisait en grande quantité et qui était fort estimé[2]. L'industrie athénienne, ses fabricants de vases, de meubles et d'armes de luxe, d'instruments de musique, de toute sorte d'objets partout recherchés, faisaient, paraît-il, un grand usage de cette substance colorante et ils avaient tout intérêt à la tirer d'une île si voisine au lieu d'être obligés d'aller chercher bien loin et de payer beaucoup plus cher le vermillon de Lemnos ou de la Cappadoce[3]. La convention frappe de la peine de la confiscation le bateau qui essayerait de faire la contrebande, ainsi que sa cargaison ; elle offre des primes à ceux qui dénonceraient les fraudeurs ; elle règle le prix du fret entre Céos et le Pirée ; elle stipule que les exportateurs n'auront rien à payer à Céos, mais qu'ils acquitteront au Pirée le droit ordinaire du cinquantième. Les contestations relatives à l'exécution de ces clauses pourront être portées en appel, du tribunal des magistrats de Céos, devant le jury d'Athènes. L'acte qui nous est parvenu paraît à M. Kœhler, d'après l'orthographe et la forme des lettres, appartenir au milieu du quatrième siècle, c'est-à-dire à la période même qui nous occupe ; mais il se réfère à des conventions antérieures qu'il confirme et qu'il renouvelle[4].

C'est seulement par les orateurs que nous sont connus des traités qui eurent bien plus d'importance encore pour Athènes,

1. *C. I. Att.*, II, 546. Voir aussi les observations de Bœckh sur cette pièce qu'il a publiée le premier (*Staatsaushaltung*, t. II, p. 351-355).

2. Εἶναι τὴν ἐξαγωγὴν τῆς μίλτου Ἀθήναζε, ἄλλοτε δὲ μηδαμῆ ἀπὸ τῆςδε τῆς ἡμέρας (l. 25-26, cf. l. 10).

3. Theophraste, περὶ λίθων, 52, met en première ligne le vermillon de Ceos, puis ensuite ceux de Lemnos et de Sinope, comme qualité.

4. L. 11. Comme exemple d'une convention du même genre, mais où ne sont plus partie les Atheniens, on peut encore citer celle qui était intervenue entre Amyntas et les Chalcidéens : elle avait trait à l'exportation de la poix et des bois de construction pour maison et navires, que les Chalcidéens voudraient tirer de la Macedoine. On en trouvera le texte dans Le Bas, *Voyage archéologique*, Inscriptions de la Macédoine, n° 1406.

ceux qui la rattachaient aux princes du Bosphore cimmérien et qui concernaient l'importation de leurs blés. Le discours de Démosthène *contre la loi de Leptine* nous a conservé les principales stipulations des actes diplomatiques par lesquels avaient été établis et se maintenaient ces rapports[1]. Leukon, le successeur de Satyros, avait reçu, pour lui et ses enfants, outre certains privilèges honorifiques que l'on voit souvent énumérés dans les inscriptions dites *décrets de proxénie*, l'ἀτελεία, c'est-à-dire le droit de bourgeoisie athénienne sans les charges qu'il comportait, sans l'obligation de supporter les *liturgies* ou services publics tels que la *chorégie* ou la *gymnasiarchie*. Il était aussi dispensé de payer à Athènes aucun droit de douane, à l'entrée ou à la sortie, pour tout ce qu'il y expédiait ou tout ce qu'il en tirait[2].

Ces marques de reconnaissance, Leukon les avait bien méritées. Tandis que toutes les marchandises qui sortaient des ports du Bosphore étaient frappées d'un droit d'exportation de trois pour cent, les cargaisons de céréales achetées pour le compte de négociants athéniens et destinées au Pirée sortaient en franchise. Outre cette dispense de taxes, les navires athéniens avaient encore le privilége de charger les premiers. Aussitôt après la moisson, quand les derniers restes de la récolte précédente achevaient presque partout de s'épuiser et que, sur bien des points du monde grec, on attendait avec impatience les arrivages de blés nouveaux, quel avantage n'était-ce pas pour les capitaines athéniens de passer avant tous leurs concurrents! Leurs cargaisons de céréales entraient dans le port du Pirée avant que fussent approvisionnées les îles de la mer Égée et les contrées voisines de l'Attique; les négociants d'Athènes devaient donc trouver très-aisément des prix fort rémunérateurs, particulièrement pour tout ce que n'absorbait point la consommation de l'Attique. Gênés à l'intérieur par la surveillance des *sitophylaques* et les dénonciations des orateurs, au moins avaient-ils toute liberté de vendre, pour l'exportation, aussi cher qu'ils le pouvaient. L'antériorité qui leur était garantie dans les ports du Bosphore

1. § 29-40.

2. C'est ce qui me paraît résulter clairement du § 31. L'exemption des droits de douane dont les Athéniens jouissent dans le Bosphore y est présentée comme correspondant à un privilége semblable concédé par Athènes à Leucon et à ses fils.

leur conférait pour quelques jours, pour quelques semaines peut-être, une sorte de monopole; seuls en mesure de répondre aux besoins les plus pressants, aux premières demandes, ils en profitaient de leur mieux; les cours ne tombaient qu'au bout d'un certain temps, alors que tous les navires athéniens ayant achevé leur chargement et mis à la voile, ceux de Rhodes, de Byzance, de Corinthe et autres villes commerçantes pouvaient à leur tour se remplir de grains pour aller ensuite les distribuer là où ils étaient le plus recherchés et faire ainsi concurrence aux négociants du Pirée.

De cette manière, grâce aux princes du Bosphore, la Grèce entière se trouvait payer, chaque année, une véritable prime aux capitaux athéniens engagés dans le commerce des blés. A combien cette prime pouvait-elle s'élever? Nous ne saurions le dire; mais elle devait être assez forte surtout dans les années qui suivaient une mauvaise récolte, quand beaucoup de cités n'ayant plus de réserves étaient forcées d'acheter, dès le commencement de la campagne nouvelle, n'importe à quel prix. En revanche, à l'aide des chiffres que nous fournit Démosthène, nous pouvons mieux apprécier l'avantage que retirait Athènes du droit accordé à ses armateurs d'exporter en franchise les blés du Bosphore. Prenons, d'après Démosthène, comme moyenne du blé importé chaque année du Pont en Attique 400,000 médimnes. D'après les calculs de Boeckh, le prix le plus bas où le blé ait pu descendre vers le temps de Démosthène, en Attique, était de cinq drachmes le médimne[1]. En calculant d'après ce cours la somme que les marchands athéniens auraient payée à Leucon, pour le droit d'exportation du trentième qu'acquittaient leurs concurrents, on arrive à la somme de 65,000 drachmes dont profitait ainsi, chaque année, le commerce d'Athènes[2]. Les prix

1. L'auteur du discours *contre Phormion* (§ 39) appelle ce prix de cinq drachmes ἡ καθεστηκυῖα τιμή. Voir les observations de Boeckh à ce sujet (*Staatsaushandlung*, I, p. 132, note *c*).

2. Démosthène calcule autrement (l. l., § 33). Leucon étant le producteur auquel Athènes achetait en moyenne 400,000 médimnes par an, on a, pour la somme totale destinée à couvrir cet achat, environ 13,000 médimnes de plus que si l'on payait ce droit de trois pour cent. Athènes y gagne ainsi 13,000 médimnes, soit environ 6,706 hectolitres de blé. Il va sans dire que le chiffre de 65,000 drachmes n'est qu'un chiffre approximatif. Sur le marché, le blé devait coûter moins cher qu'à Athènes où il avait à supporter en sus du prix d'acquisition celui du fret; mais d'autre part souvent le prix du blé s'élevait à Athènes bien

de revient étant diminués ainsi, pour lui, de plus de trois pour cent, c'était un bénéfice d'autant que le traité lui assurait, toutes conditions étant égales d'ailleurs entre lui et les négociants étrangers. En vendant au même prix qu'eux, il gagnait encore, par médimne, un peu plus d'un dixième de drachme, plus d'une demi-obole. Assuré d'un pareil avantage, il devait aisément défier la concurrence ; en effet, il pouvait toujours, sans se mettre en perte, sacrifier cet appoint, maintenir ainsi ses prix au-dessous des cours que ses rivaux prétendaient établir et leur enlever les acheteurs.

A l'octroi de ces priviléges, Leucon avait encore ajouté toute sorte de bons procédés. Ainsi, en 357, une disette cruelle étant survenue, Leucon avait expédié à la république plusieurs cargaisons de céréales qui avaient été cédées à bas prix et qui avaient ainsi aidé les pauvres à traverser cette crise[1]. L'État avait pu satisfaire à tous les besoins, et il avait encore réalisé sur la vente de tout ce blé un bénéfice de quinze talents. Après le moment où avait été conclu le marché entre Athènes et Leucon, celui-ci avait fait la conquête de Theudosia ; or, du jour où il avait été maître de ce nouveau marché et où le blé s'y était vendu pour son compte, il s'était empressé d'y conférer aux Athéniens les

au-dessus de 5 drachmes et, de plus, il y avait des années où Athènes tirait du Bosphore beaucoup plus de 400,000 médimnes. On peut donc accepter ce chiffre comme une moyenne qui n'a rien d'arbitraire.

1. *Contre la loi de Leptine*, § 33. Ce doit être là le cadeau de blé dont Strabon a aussi conservé le souvenir (VII, p. 311) : il parle de 1,200,000 médimnes. Le texte de Strabon ni celui de Démosthène ne disent pas d'une manière suffisamment claire pour nous s'il s'agit ici d'un don gratuit ou d'une vente consentie à des conditions exceptionnellement avantageuses pour Athènes. Boeckh (*Staatsaushaltung*, I, p. 125, note *a*) adopte une correction déjà proposée par Fr. A. Wolf, τοσούτου pour τοσοῦτον, qui trancherait la difficulté ; la phrase contiendrait alors la mention d'un prix fixé par Leucon ; mais ce n'est là qu'une correction. Quoi qu'il en soit, que Leucon ait donné son blé pour rien ou l'ait cédé à très-bon marché dans une année où il était très-cher, à cause de la disette générale, il avait fait aux Athéniens un véritable cadeau et leur avait rendu un grand service. J'inclinerais d'ailleurs à croire que cette dernière interprétation est la vraie ; ni Démosthène ni Strabon ne se servent des mots ἐδωρήσατο, δέδωκεν σίτου δωρεὰν (décret en l'honneur d'Audoléon) ; mais ils emploient les termes ἀπέστειλεν, πέμψαι. De plus, l'indication d'un fonds destiné à des achats et administré par Callisthène, sans doute président d'un collége de σιτῶναι, semble indiquer qu'il s'était agi d'un marché à conclure avec Leucon. Leucon avait répondu en fournissant à la ville les quantités qu'elle demandait, et il les lui avait comptées au cours ordinaire, et non au cours exceptionnellement haut de cette année de disette

mêmes privilèges que ceux dont ils jouissaient déjà à Panticapée[1].

L'acte qu'avait ainsi complété cette dernière concession avait été gravé sur trois plaques de marbre. L'une était posée et scellée à Panticapée même, une autre dans un temple des Argonautes qui s'élevait sur le Bosphore de Thrace, à mi-chemin entre Athènes et la capitale de Leucon ; la dernière avait été dressée dans l'enceinte du Pirée[2]. Il y avait donc là un contrat solennel et public, connu des marchands de tous pays qui fréquentaient les ports du Bosphore cimmérien. Leucon l'avait toujours fidèlement exécuté, et pourtant c'était bien Athènes qui en retirait le profit principal. En échange de cette double prime que garantissaient aux négociants athéniens le droit d'emporter les premiers blés de la récolte et l'exemption de toute taxe douanière, que donnait la République? Des honneurs et des dispenses qui ne lui coûtaient pas une drachme, car les étrangers non résidents ne pouvaient recevoir le droit de cité que dans des conditions qui en fissent un privilège et non une gêne et un fardeau ; à rayer de la liste des citoyens Leucon et d'autres bienfaiteurs d'Athènes, on ne gagnait pas un citoyen effectif de plus, on n'augmentait pas, en fait, le nombre de ceux entre qui devrait se répartir désormais le poids des services publics tels que la chorégie et la gymnasiarchie, et, d'autre part, on risquait de mécontenter et de blesser des souverains qui pouvaient d'un mot transférer à d'autres les avantages dont ils avaient jusqu'alors fait jouir Athènes. C'est ce que ne comprit point Leptine, l'un des *orateurs* ou hommes politiques qui menaient les affaires d'Athènes, lorsque, en 356, il proposa et fit adopter par le peuple une loi qui révoquait toutes les exemptions accordées jusqu'alors à des nationaux ou à des étrangers naturalisés ; seuls les descendants d'Harmodius et d'Aristogiton étaient exceptés de cette mesure.

On comprend la pensée qui avait inspiré à Leptine cette proposition. C'était au plus fort de la *guerre sociale*, ou de la lutte que soutenait Athènes contre ses alliés résolus à se détacher d'elle, contre Chios, Rhodes, Byzance et d'autres villes importantes, soutenues par les armes de Mausole, prince de Carie, et

1. *Contre la loi de Leptine*, § 33.
2. *Ibidem*, § 36.

par l'or du grand roi ; la seconde confédération maritime, qui avait semblé promettre à Athènes le renouvellement de sa puissance d'autrefois, s'en allait en lambeaux ; les escadres athéniennes n'étant plus maîtresses de la mer, le commerce souffrait, et Athènes, avec un revenu diminué et un capital qui s'épuisait, ne suffisait qu'à grand'peine aux lourds impôts de guerre qu'il lui fallait payer ; les riches et la classe aisée pliaient sous le fardeau, et l'on ne trouvait plus de *gymnasiarques*, d'*hestiateurs*, de *choréges*. La cité risquait de se voir privée de ces divertissements et de ces fêtes qui avaient été si utiles aux progrès des arts et qui répandaient sur la vie athénienne une incomparable splendeur. Chacune de ces fêtes avait un caractère religieux ; c'était un hommage à l'une des divinités protectrices du dême, de la phratrie, de la tribu ou de la cité. Tous ces dieux, s'ils cessaient de recevoir les offrandes et les honneurs auxquels les avait accoutumés la piété du peuple, ne se détourneraient-ils pas d'Athènes, ne lui retireraient-ils pas leur appui et leur protection?

Leptine avait eu raison de vouloir remédier à ce danger ; il avait eu raison de vouloir alléger le poids de ces prestations en les répartissant plus équitablement, en faisant peser le fardeau sur un plus grand nombre d'épaules. Des exemptions avaient été conférées à la légère — Démosthène l'avoue[1] — et il était juste de réviser la liste, de faire cesser des inégalités choquantes. Là où Leptine avait manqué de sens politique, c'était en n'inscrivant pas, dans le texte même de sa loi, certaines exceptions qu'il importait à la cité de voir maintenues. L'exception qu'il consacrait en faveur des descendants d'Harmodios et d'Aristogiton était un hommage au passé, aux traditions démocratiques d'Athènes, à ces souvenirs dont Thucydide avait inutilement contesté le caractère historique[2] ; mais il y en avait d'autres à faire, en vue du présent et de l'avenir. C'est ce que comprit tout d'abord Démosthène, en homme d'état qu'il était. Désigné de bonne heure à l'attention par la lutte inégale et pourtant victorieuse qu'il avait soutenue contre ses tuteurs, bientôt mis tout à fait en vue par ses succès comme *logographe* ou rédacteur de plaidoyers, il commençait à se préparer pour la carrière poli-

1. § 88, 164.
2. I, 20.

tique à laquelle il se sentait appelé par son patriotisme, son ambition et son génie. Nourri de Thucydide, mieux instruit de l'histoire de son pays qu'aucun des orateurs de son temps, Démosthène avait sans cesse devant les yeux l'image, qu'il prétendait faire revivre, de l'Athènes d'Aristide, de Cimon et de Périclès. La première condition pour qu'Athènes se relevât, c'était que les âmes reprissent quelque chose de leur ancienne énergie ; Démosthène le sent tout d'abord, et, jusqu'au dernier jour de sa vie, il ne cessera d'insister sur la nécessité de cette réforme morale, sans se dissimuler les difficultés qu'elle présente. Le politique même le plus habile et le plus puissant n'a que bien peu de force réelle pour changer les cœurs, pour changer les mœurs de ses contemporains ; ce qui dépend de lui, dans les siècles de décadence, c'est d'aider ce qui leur reste de vertu et de contenir leurs vices par des institutions et des lois sagement combinées, c'est d'appuyer sur d'utiles et solides alliances la faiblesse de la cité vieillissante. On sait ce que tenta Démosthène, quand il passa de l'opposition au pouvoir, pour contraindre les citoyens au service militaire, pour développer la marine de guerre en réorganisant la triérarchie, pour réformer les finances en resserrant dans de plus étroites limites ce *fonds théorique*, sorte de budget des fêtes, qui tendait, sous l'administration d'Eubule, à tout envahir, à dévorer tous les revenus de l'État. Dans le même temps, il ne cessait de se préoccuper des relations extérieures d'Athènes, il promenait ses regards d'un bout à l'autre du monde grec afin de chercher à la cité des alliés pour la lutte qu'elle serait bientôt appelée, croyait-il, à soutenir contre Philippe ; il fallait à la fois conserver les anciens alliés et en trouver de nouveaux pour remplacer ceux qu'avaient fait perdre à Athènes les fautes d'Aristophon d'Æzania et des hommes qui dirigeaient avec lui les affaires depuis l'exil de l'habile Callistrate d'Aphidna, l'un des fondateurs de la seconde confédération maritime. Tous les premiers discours politiques de Démosthène témoignent de cette préoccupation : pour parler notre langue d'aujourd'hui, on pourrait dire que le jeune orateur se préparait ainsi de longue main à jouer le rôle, qu'il remplit plus tard avec tant d'autorité, de ministre des affaires étrangères d'Athènes.

Sous l'empire de semblables pensées, Démosthène comprenait combien il eût été dangereux de compromettre, en vue d'un avantage très-problématique, les bonnes relations qui existaient,

depuis longtemps déjà, entre Athènes et les princes du Bosphore, relations qui n'avaient jamais été aussi cordiales que depuis quelques années, qui n'avaient jamais donné d'aussi beaux bénéfices au commerce athénien. Leucon n'était peut-être pas en mesure de fournir à Athènes, contre Philippe, un concours armé; mais il lui garantissait le pain quotidien, et, pour se battre, il faut manger. Blessé dans son amour-propre par le retrait des priviléges honorifiques qui lui avaient été solennellement décernés, il n'aurait pas, plus que par le passé, fait les frais d'un chœur tragique ou comique; mais il aurait, selon toute apparence, replacé les Athéniens dans le droit commun, sur tous les marchés de son royaume[1]. C'était là un danger qu'il fallait prévenir à tout prix.

La mesure proposée par Leptine répondait trop bien aux secrets mécontentements et aux inquiétudes de l'opinion pour ne pas trouver des esprits favorablement disposés : sans examiner quelles en seraient les conséquences, on l'avait donc accueillie pour ce qu'elle promettait, et l'on ne s'était même pas arrêté à observer les formalités et les délais auxquels le législateur avait soumis l'adoption de toute loi nouvelle. Il y avait là tout un ensemble de dispositions sagement combinées pour garantir le peuple souverain contre ses propres entraînements, contre les surprises et les caprices. Toutes ces précautions avaient été négligées : saisie d'urgence, l'assemblée avait voté, presque sans discussion, le projet de loi que lui avait soumis Leptine[2].

Ce fut sur cette hâte et sur cette omission des délais légaux que s'appuyèrent les intéressés pour remettre ce vote en question, pour essayer d'empêcher la loi de Leptine d'être appliquée. Pour Leucon et les autres étrangers qui ne résidaient point à Athènes, le retrait de cette exemption des liturgies n'était qu'un affront gratuit : pour les Athéniens de naissance ou pour les étrangers naturalisés qui résidaient à Athènes, c'était une humiliation analogue à ce que serait chez nous la révocation prononcée contre un membre de la Légion d'honneur : c'était, de plus, un surcroît de charges à porter dans un moment où tout le monde était à bout de ressources. A ceux que la mesure atteignait ainsi le plus directement, il restait un recours dont ils usèrent : c'était

1. *C. Leptine*, § 34.
2. *C. Leptine*, 89-94.

d'appeler des décisions du pouvoir législatif aux arrêts du pouvoir judiciaire. Dans la constitution d'Athènes, c'étaient les tribunaux qui tranchaient en dernier ressort les questions mêmes qui semblent avoir un caractère plutôt politique que juridique ; il en est encore ainsi de nos jours dans les États-Unis d'Amérique. Séparés du reste des hommes par des serments redoutables, délibérant sous le regard même des dieux qui avaient entendu ces serments, les jurés passaient auprès des Athéniens pour offrir des garanties toutes particulières d'indépendance, de conscience et de lumières. Aussi, de manière ou d'autre, tous les actes de l'assemblée ou des magistrats pouvaient-ils être soumis à leur contrôle et cassés par leur verdict. Les intéressés attaquèrent donc Leptine comme auteur d'une proposition inconstitutionnelle. Cette action, dont il est sans cesse question chez les orateurs, se nommait la *graphé paranomôn*. Ce n'est pas ici le lieu d'en étudier le mécanisme curieux, de montrer comment elle était destinée à remédier aux abus que ne pouvait manquer d'entraîner ce que nous appelons, dans notre langue politique, le *droit d'initiative parlementaire*, que possédait chaque citoyen. Avec ce droit, il était à craindre que l'on n'eût sans cesse des lois nouvelles, filles des rancunes privées, de l'intérêt présent, de la passion du jour. Pour tenir en bride toutes ces fantaisies d'improvisation législative, il n'était pas de meilleur frein qu'une responsabilité pénale suspendue sur la tête de celui qui porterait sur l'auguste édifice des lois de la cité une main indiscrète et capricieuse[1].

Une fois engagée, cette instance suspendait l'effet de la loi que le peuple avait votée ; celle-ci ne devenait applicable, n'avait un caractère définitif que le jour où le tribunal, en acquittant l'auteur de la proposition, donnait ainsi implicitement à la loi son visa et son approbation. Par suite de divers incidents, l'affaire de Leptine et de sa motion traina deux ans ; le débat s'engagea enfin en 354. L'un des demandeurs était Ktésippos, fils de Chabrias, l'habile et vaillant capitaine qui s'était fait tuer, trois ans plus tôt, dans le port de Chios. Personne, dans ce siècle, n'avait mieux mérité que Chabrias les honneurs dont le peuple l'avait comblé : en venant réclamer le maintien de ceux

1 Sur la γραφὴ παρανομων voir notre *Essai sur le droit public d'Athènes* p. 164-167.

de ces honneurs qui avaient été déclarés transmissibles à sa descendance, c'était la mémoire même de son père que Ktésippos semblait défendre. Très-jeune encore, il se contenta de prononcer quelques mots pour demander au tribunal la permission, qui ne se refusait jamais en pareil cas, de faire entendre à sa place Démosthène, avec lequel il était lié.

Dans le texte de leur plainte écrite (γραφή), les adversaires de la loi se fondaient, pour en contester le caractère constitutionnel, sur ce principe du droit public d'Athènes : « les faveurs accordées par le peuple sont inamissibles et irrévocables — sauf pour cause d'indignité dûment constatée. » Ils admettaient que plusieurs des privilégiés pouvaient se trouver dans ce cas, et ils s'engageaient, si la loi de Leptine était invalidée, à faire réviser par une autre loi la liste de ceux qui jouissaient de ces exemptions. Il serait ainsi remédié aux abus que Leptine avait eu raison de signaler ; mais l'État ne se déshonorerait pas en manquant à sa parole et ne se priverait pas pour l'avenir d'un puissant moyen d'encouragement et d'action. Ce fut un orateur nommé Phormion qui porta le premier la parole ; il insista surtout sur les anciennes lois, non encore abrogées, que la loi de Leptine se trouvait contredire, et qui, par suite, la frappaient de nullité. Après lui se leva Démosthène, alors âgé de trente ans. Insistant moins que n'avait dû le faire son prédécesseur sur la question juridique, Démosthène, dans le discours qui nous est conservé et que l'on peut regarder comme son premier acte politique, prend la loi en elle-même, en étudie le caractère et les conséquences probables, et démontre ainsi qu'elle n'est conforme ni aux intérêts ni à l'honneur d'Athènes.

Nous n'avons pas à juger ici en critique la harangue *sur les immunités contre Leptine* (περὶ τῆς ἀτελείας πρὸς Λεπτίνην). Sans doute Denys d'Halicarnasse exagère en voyant ici un des chefs-d'œuvre de Démosthène, celui « où il a mis le plus d'agrément et où il est le meilleur peintre »[1] ; pourtant le grand orateur est déjà ici tout entier, dans ce premier essai de la parole publique, avec les qualités qui le distinguent de tous ses rivaux de gloire. C'est déjà cette éloquence qui n'est autre chose que le mouvement et l'élan de la raison, d'une raison lumineuse, animée et pressante, jalouse de faire partager à ses auditeurs les

1. *Lettre I à Ammæos*, 4.

convictions qu'elle s'est formées par une longue méditation.

Ce qui se rattache étroitement à notre sujet, ce sont les idées que Démosthène expose sur la politique étrangère, sur ce qu'Athènes doit faire pour conserver son prestige et garder la situation que lui ont conquise les générations antérieures, sur l'accord qui régnait entre ses intérêts économiques et ses devoirs d'honneur. On est surpris de tout ce qu'il y a, chez ce débutant, de maturité précoce, de sens pratique, d'étendue et de liberté d'esprit. Ses adversaires avaient jeté, dans ce débat, de ces mots qui flattent la foule : ils avaient invoqué l'intérêt du trésor, le principe de l'égalité des charges, cher à toute démocratie, l'exemple des ancêtres. Démosthène fait justice de toutes ces déclamations, il ramène la question à ses véritables termes, il montre qu'il n'est ni juste ni utile de retirer à ceux qui les ont méritées les récompenses que le peuple leur a accordées, et d'enlever, pour l'avenir, aux citoyens comme aux étrangers, toute espérance de pareilles faveurs. A la suppression de toutes ces immunités, que gagnerait Athènes? Peut-être trente ou quarante contribuables à inscrire sur le tableau des liturgies, et ce serait pour ce mince avantage que la cité irait encourir la honte de manquer à des engagements solennels, qu'elle découragerait le zèle de ses enfants et qu'elle s'enlèverait le moyen de reconnaître et de stimuler ces sympathies, ces dévouements, qu'Athènes, dans ces jours de malheur, a été si heureuse de rencontrer chez des peuples, chez des princes étrangers, jusque chez les barbares! Démosthène raisonnait là comme font les financiers qui, chez nous, malgré les besoins pressants de notre trésor, se sont opposés avec tant de bon sens à toute tentative directe ou indirecte pour imposer la rente française. Dans l'un et l'autre cas, le bénéfice momentané que l'État aurait réalisé n'aurait pas été en rapport avec la sérieuse et durable atteinte que l'État aurait portée lui-même à son autorité morale et à son crédit. Athènes et la France auraient payé cher, dans l'avenir, l'économie qu'elles auraient cru faire sur le présent.

Nous n'insisterons pas sur les autres raisons alléguées par Démosthène, soit qu'il réfute les prétextes tirés de l'exemple des ancêtres, soit qu'il discute les exemples de cette Sparte que l'on connaissait mal à Athènes, que l'on n'y aimait point, mais que l'on y admirait de confiance : il nous suffit de savoir que Démosthène obtint gain de cause. La loi de Leptine fut abrogée avant

d'avoir été appliquée ; les princes du Bosphore, demeurés en possession de leurs honneurs, continuèrent aux Athéniens les priviléges si précieux qu'ils leur avaient accordés. Pærisadès I, second fils de Leucon, pendant son long règne (349-311), n'entretint pas avec Athènes des rapports moins étroits et moins affectueux que son père. Il renouvela, de la manière la plus solennelle, l'exemption des droits de douane concédée à quiconque chargerait dans ses ports du blé pour Athènes [1]. Dans les disettes qui, plusieurs hivers de suite, paraissent avoir concordé avec des années douloureuses à d'autres titres pour Athènes, avec celles des dernières victoires de Philippe et des premières d'Alexandre[2], ces relations avec le Bosphore, en empêchant le prix du blé de s'élever outre mesure, durent beaucoup contribuer à diminuer les souffrances. Aussi Démosthène, qui, dès le début de sa carrière politique, alors même qu'il appartenait à ce que nous appellerions l'*opposition*, avait si bien compris l'importance de cette alliance commerciale, ne négligea-t-il rien, quand il fut au pouvoir, pour l'affermir encore et la resserrer. On aurait pu craindre qu'elle ne fût ébranlée par les échecs d'Athènes et par la révolution qui avait fait passer aux mains de la Macédoine la direction effective des forces et de l'action du monde hellénique, l'*hégémonie*, suivant le terme consacré ; il parut donc prudent, pour ne pas perdre la bienveillance de ces princes, d'ajouter de nouveaux honneurs à ceux qu'on leur avait conférés d'abord. Du jour où Athènes commence à comprendre que son alliance n'apporte pas à ceux auxquels elle l'offre un réel surcroît de force, elle se sent de plus en plus intéressée à piquer au jeu leur amour-propre et à le mettre de la partie ; elle les paye de leur concours en flatteries qui garderont longtemps du prix. Ces hommages du peuple athénien, un Alexandre, un Démétrius Poliorcète les goûtaient vivement ; auraient-ils pu laisser insensibles ces princes à demi barbares qui luttaient contre les

1. Démosthène, *C. Phormion*, § 36 : κήρυγμα γὰρ ποιησαμένου Παρεισάδου ἐν Βοσπόρῳ ἐάν τις βούληται Ἀθηνάζε εἰς τὸ Ἀττικὸν ἐμπόριον σιτηγεῖν, ἀτελῆ τὸν σῖτον ἐξάγειν.

2. C'est ce que permettent de supposer les termes par lesquels fait allusion à ces disettes l'auteur du plaidoyer *contre Phormion*, que Schæfer croit avoir été prononcé vers 330. Il indique comme une de ces années de disette celle « où Alexandre marcha contre Thèbes » (335) et il ajoute : « Déjà auparavant le prix du blé s'était élevé jusqu'à 16 drachmes. » L'année qui avait précédé le procès avait encore été une année de grande cherté.

Scythes, sur cette frontière lointaine du monde grec? Athènes seule, où se donnait rendez-vous tout ce qu'il y avait en Grèce de riches oisifs et d'esprits délicats et curieux, pouvait les tirer de l'ombre où ils combattaient, et faire tomber sur eux quelques rayons détournés de cette gloire qu'elle savait si bien dispenser.

Ce fut dans cette pensée que Démosthène, nous ne savons pas au juste en quelle année, fit voter par le peuple l'érection sur la place du marché (ἐν ἀγορᾷ) de statues de bronze représentant Pærisadès, Satyros et Gorgippos, que Dinarque appelle tous les trois « tyrans du Pont »[1]. Pærisadès, c'était le second successeur de Leucon; quant à Satyros et à Gorgippos, le premier, d'après Boeckh, devait être le fils même de Pærisadès, son futur successeur, et le second un prince spartocide délégué dans le gouvernement des provinces asiatiques du royaume[2].

Si l'on en croit Dinarque, les princes spartocides se seraient montrés reconnaissants au grand orateur des soins qu'il avait pris : ils lui auraient envoyé chaque année un cadeau de mille médimnes, près de cinq cents hectolitres de froment[3]. Il paraît peu vraisemblable que l'envoi ait eu cette régularité. Ces princes, souvent troublés et occupés tout entiers par leurs guerres contre les Scythes, n'ont pas dû s'astreindre à servir cette sorte de rente : mais il est probable que l'assertion de Dinarque contient un fond de vérité. Dans une, peut-être dans plusieurs de ces années de cherté et de disette que nous rappelions tout à l'heure, le roi du Bosphore ou l'un des princes de la maison royale aura expédié à Démosthène un cadeau de blé, et ces libéralités se seront renouvelées dans des circonstances analogues. Il n'y a d'ailleurs rien là qui porte atteinte à la considération de Démosthène. Celui-ci croyait qu'il était de l'intérêt et de l'honneur d'Athènes de défendre son indépendance et celle de la Grèce contre cette puissante monarchie militaire qu'avait créée un homme de génie : il n'avait pas craint de l'engager dans une lutte qui pouvait paraître disproportionnée. C'était donc pour lui un strict devoir de prudence d'assurer l'approvisionnement d'Athènes, fût-ce même au prix de quelques exagérations de

1. *C. Démosthène*, § 43. Τοὺς ἐκ τοῦ Πόντου τυράννους.

2. Voir l'*Introduction aux inscriptions de Sarmatie*, p. 92 et 93. Boeckh groupe là des textes et des indices qui rendent cette interprétation très-vraisemblable.

3. Dinarque, *c. Démosthène*, § 43.

langage et de quelques prodigalités de bronze : il ne fallait pas que, dans un moment critique, aux souffrances et aux périls de la guerre étrangère vinssent encore s'ajouter les gênes et les inquiétudes de la disette. Les relations personnelles qui paraissent s'être établies entre la famille des Spartocides et l'homme qui était à la tête du gouvernement athénien ne pouvaient que profiter à la cité ; s'il en est en même temps résulté quelque avantage pour l'orateur lui-même, la haine seule peut le lui reprocher, comme elle le fait dans la longue et monotone invective de Dinarque.

Le fatal dénouement de la guerre lamiaque emporta Démosthène, et avec lui ou bientôt après lui disparurent tous les hommes éminents de la dernière génération qui eût tenté de maintenir Athènes dans sa haute situation de cité souveraine, présidente d'une confédération de cités maritimes et maîtresse, par ses escadres, des mers grecques ainsi que des détroits qui conduisent à l'Euxin. Obligée à plusieurs reprises d'admettre des garnisons macédoniennes dans ses murs, soumise à des gouverneurs macédoniens, parfois séparée du Pirée, Athènes ne fera plus que reprendre parfois les apparences de la liberté politique et de l'indépendance ; mais elle restera longtemps encore une ville tout à la fois de plaisir et d'études ; les étrangers continueront à y affluer en foule ; c'est là qu'ils trouveront, ceux-ci les plus brillantes courtisanes et les meilleurs cuisiniers, ceux-là les écoles de philosophie les plus florissantes, tous les fêtes théâtrales les plus charmantes. Ménandre est contemporain de Démétrius de Phalère. Même réduite à ce rôle, même après qu'Antipater, en 322, eut déporté une partie de la population athénienne, Athènes reste, vers le commencement du troisième siècle, une ville populeuse, dont l'alimentation préoccupe toujours ses orateurs et ses magistrats. Les relations continuent donc avec les princes du Bosphore, et Athènes conserve encore assez de prestige pour que ceux-ci attachent du prix à l'amitié et à la reconnaissance d'Athènes. C'est ce dont témoigne un décret rendu, probablement en 286, sur la proposition d'un certain Agyrrhios, fils de Kallimédon, en l'honneur de Spartocos, fils d'Eumelos et arrière-petit-fils de Pærisadès I. Ce prince est celui auquel Bœckh donne le titre de Spartocos IV ; il régna de 304 à 284.

C'était dans un de ces moments où l'âme d'Athènes semblait tressaillir et se réveiller du sommeil où l'avaient plongée ses

malheurs : sous la conduite d'Olympiodoros, les Athéniens s'étaient soulevés et avaient réussi à intimider et à expulser la garnison macédonienne que Démétrius Poliorcète avait installée sur la colline fortifiée du Musée, d'où elle commandait les Longs Murs. A la suite de ce succès, il y avait eu un grand élan d'enthousiasme, ce dont témoignent, outre une page de Pausanias, quelques inscriptions gravées bientôt après ces événements[1]. Ce coup de vigueur très-inattendu avait eu en Grèce un grand retentissement : on avait cru voir renaître, sinon l'Athènes de Périclès, tout au moins celle des Thrasybule et des Callistrate, des Lycurgue et des Démosthène. Les contemporains ont de ces illusions que l'on s'explique mal à distance. Plusieurs des anciens alliés d'Athènes s'empressèrent donc de lui envoyer leurs félicitations ; ils lui disaient avec quelle joie ils avaient appris qu'elle s'était délivrée de cette présence et de ce joug de l'étranger, qu'elle avait repris possession d'elle-même et de ses défenses[2]. Nous avons les décrets rendus par le peuple, dans une des années qui suivirent, en réponse aux compliments d'Audoléon, roi de Péonie, et de Spartocos du Bosphore[3]. A leurs félicitations, l'un et l'autre de ces rois avaient joint un cadeau de blé ; Audoléon avait donné 7,500 médimnes et les avait fait transporter à ses frais jusque dans les ports d'Athènes ; Spartocos, à ce qu'il semble, en avait offert 15,000. Ces présents avaient dû être d'autant mieux venus qu'au milieu même des joies de sa liberté reconquise, Athènes, dans ces années, devait souffrir de la disette : en effet, comme l'atteste le décret en l'honneur d'Audoléon, les troupes de Démétrius occupaient alors encore le Pirée et ses magasins[4] : le blé qui venait s'y décharger se distribuait dans les contrées voisines, mais ne montait pas à Athènes, sinon sous le bon plaisir du commandant macédonien, et grevé peut-être à son profit d'un lourd droit de transit. Pour débarquer les blés à destination de la cité, il ne devait rester que

1. Pausanias, *Attica*, 25, 26 ; *C. I. Attic.*, t. II, nn. 311, 312, 313, 317, 318.

2. Ὅτι ὁ δῆμος κεκόμισται τὸ ἄστυ.

3. Le premier porte dans le *Corpus* le n° 312, le deuxième le n° 311. Voir aussi, sur le décret en l'honneur de Spartocos, qui est maintenant déposé au Musée britannique, les observations de M. Hicks (*The collection of Ancient Greek inscriptions in the British Museum*. Pars I. Attika, n° XV).

4. Il y est dit (l. 32-33) qu'Audoléon avait promis de concourir, εἰς τὴν τοῦ Πειραιέως κομιδήν.

le petit port de Phalères, exposé d'ailleurs aux attaques et aux sorties de la garnison établie au Pirée et à Munychie, ou les ports situés en face de l'Eubée, sur l'Euripe, ou au cap Sunium, d'où on le transportait par terre jusqu'à Athènes, ce qui devait beaucoup en augmenter le prix [1]. Dans ces conditions, un pareil cadeau devait avoir pour les Athéniens une valeur toute particulière, surtout lorsque le donateur, comme Audoléon, poussait la libéralité jusqu'à se charger de conduire lui-même les grains à destination.

Il ne semble pas que Spartocos ait été jusque là ; mais son présent était plus considérable et il avait d'ailleurs été précédé, il serait suivi sans doute de bien d'autres services rendus à la République par ces princes du Bosphore. La reconnaissance des Athéniens n'éclata donc pas avec moins d'effusion qu'à propos du bienfait d'Audoléon. Après les formules usitées à cette époque pour dater et signer le décret, celui-ci commence par rappeler tous les bons offices que le peuple d'Athènes a dus aux ancêtres de Spartocos et par attester que ce prince a suivi à cet égard, depuis son avénement, les traditions de sa famille ; il indique ensuite par quelles marques d'honneur les Athéniens ont reconnu cette bienveillance, puis il arrive aux circonstances qui ont amené la présentation et le vote du nouveau décret, aux félicitations envoyées par Spartocos à propos de l'expulsion des Macédoniens, ainsi qu'au cadeau de blé qui accompagnait ces félicitations. Le peuple ne veut pas paraître ingrat. Il décide donc « de louer Spartocos, fils d'Eumélos, roi du Bosphore, et de le couronner d'une couronne d'or de [2] ... drachmes à cause de ses hautes qualités et de l'attachement qu'il n'a cessé de témoigner au peuple. La couronne sera proclamée pendant les grandes Dionysies, dans le concours des tragédies, au théâtre. Ceux qui sont chargés de l'administration des finances (τοὺς ἐπὶ τῇ διοικήσει) veilleront à ce que la couronne soit exécutée et proclamée ; ils auront de plus à faire placer dans l'agora une statue en bronze de Spartocos auprès des statues de ses ancêtres et une autre

1. Le décret d'Audoléon semble bien faire allusion à ces divers points de débarquement au moyen desquels la pauvre Athènes remplaçait mal le Pirée perdu. Audoléon, dit-il (l. 29-30), a fait arriver à ses propres frais le blé qu'il donnait jusque dans les ports de la ville, εἰς τοὺς λιμένας τοὺς τῆς πόλεως. »

2. Le chiffre a disparu sur la pierre.

dans l'acropole »[1]. Le reste du décret règle les mesures à prendre pour que les décisions du peuple soient portées à la connaissance du roi Spartocos par l'envoi d'une ambassade qui l'engagera en même temps à continuer au peuple ses bons offices. Les ambassadeurs seront au nombre de trois et leurs frais de route seront réglés d'après le tarif ordinaire. Les dernières lignes renferment l'ordre donné au secrétaire de la prytanie de faire graver ce décret sur une stèle de marbre et de dresser celle-ci dans l'acropole.

Si nous avons insisté sur cette pièce, c'est qu'elle reproduit, à très-peu de chose près, les considérants d'actes analogues, auxquels les orateurs font allusion sans nous en conserver le texte. On pourrait presque restituer, d'après ce modèle, soit le décret rendu en l'honneur de Leucon, soit celui qui avait dû précéder l'érection des statues de Pærisadès, de Satyros et de Gorgippos ; seulement, selon toute apparence, le décret dont nous parle Démosthène dans son discours *contre la loi de Leptine* était plus concis, moins verbeux que ce texte du troisième siècle. L'orateur ne nous apprenait pas qu'il y ait eu entre Athènes et les princes du Bosphore alliance même défensive (συμμαχία) ; nous voyons au contraire ici, dans la partie où le rédacteur des considérants revient sur les relations antérieures d'Athènes et des Spartocides, cette phrase qui fait allusion à un traité contenant des promesses de coopération effective : « le peuple d'Athènes... s'étant engagé, pour le cas où un ennemi marcherait contre les états des ancêtres de Spartocos ou contre ceux de Spartocos lui-même, à porter secours de tout son pouvoir, par terre et par mer »[2]. La réciprocité avait-elle été stipulée, et les Spartocides, au temps de la guerre sociale ou des luttes contre la Macédoine, avaient-ils aussi promis à Athènes un concours armé? Nous l'ignorons ; mais, dans ce que nous savons de l'histoire d'Athènes pendant ce siècle ou dans le peu de renseignements qui nous sont parvenus sur les guerres du Bosphore contre les tribus scythiques, rien ne nous indique que cette clause ait jamais eu le moindre effet. Il y avait trop loin d'Athènes au Bosphore cimmérien ; nous ne sommes plus au temps où Athènes envoyait ses fils combattre, dans une même

1. L. 32-42.
2. L. 15-20

année, en Cypre, en Égypte, en Phénicie, en Argolide, en Mégaride[1], où Périclès visitait avec une escadre athénienne les côtes du Pont-Euxin[2]. Il ne semble pas que, depuis ce moment, des navires de guerre athéniens aient jamais dépassé le Bosphore de Thrace et Byzance. Les Athéniens, dans le cours du quatrième siècle, avaient trop de répugnance pour le service militaire, ils aimaient trop la vie bourgeoise et les plaisirs du repos pour se hasarder en d'aussi lointaines expéditions; c'était à peine s'ils suffisaient aux efforts que leur demandait le maintien de leur suprématie dans la mer Egée. Cet engagement demeura donc, de part et d'autre, une affaire de pure forme, une sorte d'hyperbole du langage diplomatique, destinée à montrer combien étaient étroits les liens qui unissaient la République athénienne aux princes du Bosphore.

Ces princes, c'est la première fois que nous voyons les Athéniens les désigner, dans un document public, par le titre qu'ils prenaient comme souverains du royaume scythique. Démosthène appelle Leucon *archonte* du Bosphore; Dinarque emploie le mot de tyran à propos de Pærisadès, tandis qu'ici le décret traite Spartocos de roi (βασιλεύς)[3]. Les royaumes issus du démembrement de l'empire d'Alexandre enveloppaient alors tout le bassin oriental de la Méditerranée ; Athènes était avec eux en relations quotidiennes : elle n'avait donc aucune raison pour marchander le titre royal à l'un de ses plus anciens et de ses plus fidèles alliés.

Un dernier trait à remarquer dans le décret : ce n'est pas seulement sur l'*agora,* comme nous le savions par Dinarque, c'est encore au Pirée, sur le marché aux grains, qu'avaient été dressées les statues des princes du Bosphore[4]. Placées sur le quai, près du *long portique,* leurs images semblaient regarder venir les navires chargés de grains qui arrivaient de Panticapée et de Theudosia ; nulle part elles ne pouvaient être mieux placées pour jouir de leur propre bienfait et de la reconnaissance des Athéniens.

1. Voir la liste des guerriers athéniens de la tribu Erechthéide tués à l'ennemi en 457, connue sous le nom de *Marbre de Nointel. C. I. Att.*, t. I, n. 433.
2. Vers 440. Plutarque, *Périclès*, c. XIX-XX.
3. Ligne 42.
4. Ἐν τῷ ἐμπορίῳ, l. 15.

V.

Nous arrêterons ici cette étude. Les documents nous manqueraient pour la poursuivre plus loin. Déjà les orateurs nous ont abandonnés avant la fin du quatrième siècle; les monuments épigraphiques ne nous fournissent pas non plus de renseignements postérieurs à ce commencement du troisième siècle. Aussi bien Athènes ne va pas cesser de décroître et de s'affaiblir : ce qui lui reste encore de prestige s'effacera peu à peu. Au moment où les Gaulois menacent la Grèce centrale, elle aura encore une belle journée ; ce sera sa marine qui défendra le rivage des Thermopyles, et un Athénien, Callippos, malgré la faiblesse du contingent athénien[1], commandera l'armée de terre (278). Cet effort, cet élan suprême auront comme épuisé le peu de forces qui lui restaient. Bientôt après, assiégée, bloquée, affamée par Antigone-Gonatas, elle lui résiste, non sans vaillance et sans résolution, pendant six années entières, puis elle finit par succomber (263). Une garnison macédonienne l'occupe, et cette fois en reste maîtresse pendant plus de trente ans. Quand Athènes reprit son indépendance en s'alliant à la ligue achéenne, vers 230, elle était ruinée sans retour. Les spacieux arsenaux que Lycurgue avait achevés un siècle auparavant étaient déserts : Athènes n'avait plus de marine militaire pour protéger sa marine marchande. D'ailleurs le mouvement commercial du Pirée n'avait pu que se ralentir beaucoup pendant toute cette période; le Pirée avait été, à certains moments, séparé de la ville, privé par là de son débouché le plus naturel et le plus voisin. Alors même qu'il communiquait librement avec elle, il n'y trouvait plus à alimenter qu'une population très-réduite. Déjà, en 322, la victoire d'Antipater et la constitution imposée par lui aux vaincus avaient contraint à l'exil environ 12,000 citoyens[2] ; les vicissitudes qu'avait traversées depuis lors Athènes n'étaient pas faites pour combler ces vides. Depuis l'expulsion des Pisistratides, la liberté avait été féconde à Athènes; la perte de cette liberté appauvrit la cité, elle enleva à la vie ce qui lui donnait du prix, ce qui inspirait à la génération présente le désir de s'as-

1. Athènes ne fournit que 1,000 hoplites et 500 cavaliers, quand la Béotie, quand l'Etolie donnent chacune plus de 10,000 hommes.

2. Diodore, XVIII, 18. Plutarque, *Phocion*, 29.

surer de nombreux héritiers qui jouissent après elle des mêmes biens, du même patrimoine d'indépendance et d'honneur. Les *métèques* ou étrangers domiciliés, les étrangers de passage formaient autrefois une portion considérable de la population réelle d'Athènes ; mais l'Athènes du troisième siècle n'était plus cette ville « où l'esprit, où la liberté et les passions donnaient tous les jours de nouveaux spectacles »[1]. Il ne vint donc plus guère à Athènes que les curieux qui s'y sentaient attirés par l'étude de ses monuments et de son glorieux passé, ou les jeunes gens qui désiraient fréquenter ses écoles demeurées célèbres et figurer dans les rangs de son *éphébie* afin de recevoir une éducation gymnastique et militaire, musicale et littéraire, dont les traditions et les pratiques avaient gardé et garderont pendant plusieurs siècles encore une haute réputation[2]. Des hôteliers et des cuisiniers, des *exégètes* ou ciceroni et des professeurs, des touristes et des étudiants, c'était assez pour entretenir un certain mouvement dans la ville, ce n'était pas assez pour remplacer la multitude affairée et vivante dont regorgeait autrefois la cité que l'un de ses fils avait pu appeler jadis « la capitale de la Grèce »[3]. Ainsi réduite, la population d'Athènes devait être facile à nourrir. Le sol de l'Attique pouvait peut-être presque y suffire en temps ordinaire, avec un appoint plus ou moins considérable de blés étrangers quand l'année avait été mauvaise. En tout cas, ce n'était plus sur les quais et dans les magasins du Pirée que venaient s'accumuler les grains de la Sicile, de l'Égypte, de Cypre, de la Thessalie et de l'Eubée, des contrées fertiles que baignent la Propontide et surtout l'Euxin ; le Pirée n'était plus l'entrepôt principal et le marché régulateur des céréales pour tous les riverains de la mer Égée. Depuis le temps de la guerre lamiaque, le commerce de cette place n'avait point cessé de souffrir des péripéties de la lutte engagée contre la suprématie macédonienne. Parfois, lorsqu'Athènes était maîtresse de ses ports, une flotte ennemie tenait la mer et empêchait les arrivages. Dans d'autres moments, des troupes macédoniennes occupant Munychie, où l'on avait construit une forteresse qui dominait le Pirée, Athènes se révoltait contre le prince auquel obéissait cette garnison, et le port se trouvait coupé de la cité. De

1. Bossuet, *Histoire universelle*, 3e partie, ch. v.

2. Voir l'ouvrage de M. Albert Dumont, *Essai sur l'éphébie attique*, 2 vol. in-8°, Paris, Didot, 1876, 1875.

3. Isocrate, *sur l'antidosis*, § 299.

manière ou d'autre, que de gênes, que de chances contraires!

Il y avait bien eu des instants de calme, où les affaires reprenaient : ainsi le temps de la brillante et paisible administration de Démétrius de Phalère ; mais les troubles, les blocus de mer ou de terre revenaient trop souvent, de 322 à 230, pour ne pas dégoûter les capitaux, pour ne pas solliciter le commerce à prendre d'autres habitudes, à se chercher d'autres entrepôts et d'autres débouchés. Quand Athènes semble retrouver, grâce à l'alliance des Achéens, quelque indépendance et quelque sécurité, elle était tombée trop bas pour rappeler à elle le trafic qui s'en était détourné : du moins n'en attira et n'en recouvra-t-elle qu'une faible partie. Le monde grec, depuis les conquêtes d'Alexandre, s'était trop élargi pour que des marchés nouveaux ne se fussent pas ouverts qui faisaient tort aux anciens. Les rois successeurs d'Alexandre avaient fondé partout de grandes villes par où passaient et s'accumulaient toutes les productions de vastes et riches contrées tout récemment ouvertes à l'esprit d'entreprise de la race grecque. Vers la fin du second siècle, l'intelligence commerciale et les capitaux désireux de s'employer devaient trouver une bien meilleure rémunération de leurs services à Thessalonique, à Antioche, à Alexandrie, qu'au Pirée ; ces cités populeuses, qui avaient derrière elles l'une la Macédoine, l'autre la Syrie, celle-ci l'Égypte, avaient à offrir aux marchands de bien autres chances de bénéfices qu'une cité déchue, qu'une grande ville honoraire comme Athènes. Après avoir cessé d'être un centre politique, Athènes n'était même pas restée longtemps une capitale littéraire et philosophique ; ce n'est plus qu'une ville d'université, quelque chose comme ce qu'ont été Heidelberg ou Leyde en Europe, au seizième et au dix-septième siècle. La génération de Ménandre et d'Épicure, contemporaine des premiers temps macédoniens, avait disparu sans laisser de successeurs ; dans le milieu du troisième siècle, Pergame et surtout Alexandrie ont des savants plus remarquables et des poètes plus distingués qu'Athènes ; on y remue plus d'idées. Le foyer qui a jeté jadis tant d'éclat, au pied de la roche sacrée de l'Acropole, n'a plus de flamme ; tout au plus les cendres en gardent-elles encore quelque reste de chaleur et quelque étincelle cachée, grâce aux soins assidus d'hommes laborieux et sans originalité, poètes qui remettaient au théâtre les anciennes pièces, professeurs de grammaire, de rhétorique et de philosophie.

C'est ainsi que tout se tient dans la vie d'un peuple. Avec l'activité politique, ses luttes et ses travaux, avec le génie poétique sous ses formes diverses, avec les hautes ambitions de la pensée créatrice, disparaissent aussi cette puissance financière, ces institutions économiques, ce grand mouvement d'échanges dont nous avons essayé de donner une idée en étudiant, après les banques athéniennes, le commerce des céréales tel que l'avaient fait, en Attique, les besoins de la cité, les intérêts qu'il mettait en jeu, les conventions conclues par des hommes d'État prévoyants avec les maîtres de la terre du blé. Dans les lois qui régissaient ces transactions, nous avons trouvé, à côté d'erreurs qui s'expliquent d'elles-mêmes, bien des dispositions ingénieuses, très-dignes de ce peuple dont le droit civil, trop longtemps oublié et méconnu, commence aujourd'hui à être remis en honneur, grâce aux recherches des Gide, des Caillemer, des Dareste. On admet depuis longtemps que les Romains ont dû à la Grèce leurs lettres et leurs arts; mais c'est seulement aujourd'hui que l'on commence à soupçonner quels larges emprunts ils lui ont fait, sur un autre terrain, pour adoucir la rigueur et pour enrichir la pauvreté de leur droit primitif, pour le rendre plus rationnel et plus commode, plus apte à se plier aux besoins complexes d'une société riche et civilisée. Les Romains auraient eu grand avantage, ce semble, à prendre aussi d'Athènes cette heureuse idée d'une juridiction spéciale pour les gens de mer et les hommes d'affaires, d'un *tribunal de commerce*, pour l'appeler par son nom.

Comme nous l'avons fait pour les *trapézistes*, nous avons cherché à remettre en leur jour d'autres obscurs et laborieux artisans de la fortune publique, ces marchands de grains, dont la plupart étaient des étrangers qu'attiraient les chances de bénéfice et les agréments que leur offrait le séjour d'Athènes. Ils venaient de toutes parts lui apporter, en échange du droit de résidence qu'elle leur accordait, leurs relations, leur industrie et leurs capitaux ; ils faisaient valoir utilement ceux que les citoyens leur confiaient. Athènes, qu'ils nourrissaient, les a parfois persécutés par ignorance ; cependant, pour qu'ils ne l'aient pas abandonnée, pendant environ deux siècles, il faut qu'ils y aient trouvé plus de profits encore, plus de sécurité et de bonheur que partout ailleurs. Malgré tout ce que l'on peut lui reprocher, Athènes paraît encore avoir été, dans le monde ancien, l'endroit où il était le plus doux de vivre ; elle avait, comme aujourd'hui Paris, ce charme secret qui appelle et qui retient non-seulement

les hautes intelligences désireuses de trouver un public digne de comprendre leurs plus nobles pensées, mais encore les humbles mêmes et les ignorants. C'est ce que ressentaient, à leur manière et sans bien s'en rendre compte, non-seulement les Grecs d'Asie-Mineure ou de Sicile qui venaient s'y établir en foule, mais jusqu'à ces hommes de race étrangère, ces marchands phéniciens dont on retrouve les épitaphes au Pirée et qui paraissent y avoir eu de nombreux comptoirs dans le cours du quatrième et du troisième siècle [1].

Enfin, l'étude du mécanisme économique de la vie athénienne nous a conduit à entreprendre, avec les capitaines et les négociants d'Athènes, le lointain voyage des colonies grecques de l'Euxin, pour venir aborder dans les ports du Bosphore cimmérien. Sans essayer d'écrire l'histoire, si obscure encore à certains égards, des princes du Bosphore, nous avons cherché à jeter quelque jour sur la constitution, le rôle et l'action de ce petit état grec gouverné par des princes d'origine barbare : nous avons montré combien avaient été profitables aux deux parties les étroites relations que ce royaume entretint pendant longtemps avec Athènes. Le Bosphore fournissait à Athènes le pain du corps : en revanche, Athènes envoyait à ces villes, que la barbarie assiégeait de toutes parts et que son flot envahissait parfois brusquement, les élégants et nobles produits de son art, qui entretenaient dans l'âme de leurs chefs et de leurs bourgeois la flamme de l'hellénisme, la résolution obstinée de ne point céder ni à ces assauts répétés de la force ni à la lente infiltration des mots et des usages scythiques. L'influence des arts de la Grèce pénétrait même plus loin, grâce aux Grecs de la côte : elle s'étendait jusque dans l'intérieur de la Scythie, où les rois croyaient se relever à leurs propres yeux et aux yeux de leurs sujets en s'entourant, pendant leur vie et après leur mort, des chefs-d'œuvres de l'orfèvrerie athénienne. Il eût été intéressant d'examiner plus en détail les monuments trouvés dans les tombes de la Crimée et de la Russie méridionale, d'y montrer ce que Ch. Lenormant appelait si

1. Dans les tables du précieux ouvrage de M. Koumanoudis (Ἀττικῆς ἐπιγραφαὶ ἐπιτύμβιοι, Athènes, 1871, gr. in-8°), je relève les chiffres suivants des épitaphes appartenant à des hommes ou à des femmes originaires de la Syrie : 1 de Damas, — 1 de Marathus, — 1 d'Arados, — 2 avec le titre générique Φοινίξ, — 3 de Tyr, — 3 d'Ascalon, — 3 de Berytos, — 12 de Sidon. Pour donner une idée de l'importance relative de ces chiffres, nous ferons remarquer que M. Koumanoudis ne relève que 5 épitaphes de Syracusains et 13 de Corinthiens.

bien, dans le travail qu'il a jadis consacré aux antiquités du Bosphore cimmérien, « la subordination intelligente et intéressée du génie hellénique aux mœurs et aux coutumes de ces barbares. » Nous n'avons pu nous engager dans cette étude ; il nous a suffi d'indiquer les débouchés que trouvaient de ce côté les artistes d'Athènes et de faire entrevoir les profondeurs reculées jusqu'où le commerce portait les monnaies frappées, les vases et les ustensiles de luxe fabriqués au pied de l'acropole, ainsi que ceux qu'une colonie de céramistes et d'orfèvres, établie à Panticapée, fabriquait en vue même de cette exportation. Ces villes grecques de la Scythie, leurs chefs élus et leurs princes héréditaires ont eu la vie très-dure, dans cette lutte éternelle contre la barbarie, sous ce ciel qui a de rigoureux hivers et des étés étouffants [1] ; l'histoire classique les a pourtant presque oubliés et ne sait guère que leur nom. L'historien moderne, qui voudrait ne rien négliger, ne rien sacrifier du passé humain, s'intéresse surtout aux combats livrés pour la civilisation ; c'est donc un devoir pour lui de rendre justice, dans la mesure du peu qu'il sait, à ces Grecs de la marche scythique, comme on aurait dit au moyen âge. En pleine Scythie, mille ans après Homère, ceux-là savaient l'Iliade par cœur ; ceux-ci employaient leur richesse à commander et à payer des objets d'art comme cette belle et rare hydrie, ornée à la fois de figures peintes et de figures en relief, à laquelle on vient de demander une restitution vraisemblable d'un chef-d'œuvre perdu de Phidias, du groupe des deux divinités, Athéné et Poseidon, qui formaient le groupe central de l'un des frontons du Parthénon [2].

G. Perrot.

1. « Le sud de la Russie est par excellence le pays du climat excessif, des saisons fortement contrastées... Sous la latitude de Paris et de Venise, les contrées placées au nord de la mer Noire et de la Caspienne ont en janvier la température de Stockolm, en juillet celle de Madère. » Anatole Leroy Beaulieu, *la Russie et les Russes* (*Revue des Deux-Mondes*, t. CVI, p. 751).

2. *Monuments grecs publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques* (in-4°, 1875) : *La dispute d'Athéné et de Poseidon*, par M. de Witte. M. de Witte reproduisait dans ce travail les idées exposées par le savant archéologue de Saint-Pétersbourg, M. Stéphani. Ces idées ont été, depuis lors, fortement contestées. Voir dans l'*Archæologische Zeitung* de Berlin (t. VIII de la nouvelle série, p. 115) l'article de M. Petersen, *die neueste Erklærung der Westgiebelgruppe des Parthenon*. Les doutes de Stephani ont été partagés par M. H. Brunn, dans sa dissertation intitulée *Die petersburger Poseidonvase* et lue à l'Académie royale de Munich (*Aus den Sitzungsberichten der philosophisch-philologischen Classe*, t. I, 4e livraison de 1876).

LES VÉNITIENS

ONT-ILS TRAHI LA CHRÉTIENTÉ EN 1202?

En l'année 1202, une armée de croisés rassemblée à grand peine de tous les coins de la chrétienté, était arrivée à Venise. La fleur de la noblesse française et italienne s'y était donné rendez-vous. On comptait en outre dans ses rangs des Flamands, des Allemands et des Anglais. Le but de l'expédition n'était plus Jérusalem comme dans les âges précédents. On avait résolu de frapper au cœur l'empire musulman. Les marchands de Venise s'étaient engagés, moyennant une forte somme, à passer en Egypte l'armée des croisés. On rêvait la prise d'Alexandrie et de Babylone (le Caire).

Or, cette expédition qui commençait sous des auspices si favorables, trompa l'espoir du pape Innocent III et des hommes pieux qui désiraient avant tout la délivrance du Saint-Sépulcre. Un plan si bien conçu ne fut pas exécuté. L'armée fut détournée de sa route, et la Terre-Sainte abandonnée encore une fois. On s'en alla à Zara; on s'établit à Constantinople; on laissa les Musulmans pour s'en prendre aux Grecs, et le résultat définitif de la croisade fut la fondation de l'empire latin d'Orient.

Résultat étrange, imprévu, qui ne fut pas sans provoquer de tout temps des étonnements et des plaintes. Déjà les contemporains cherchaient à découvrir les causes de ce changement de route. La rumeur d'une trahison vénitienne s'était répandue, explication toujours facilement accueillie par les masses populaires. Ces accusations trouvèrent crédit surtout auprès de ceux qui avaient mis toutes leurs espérances dans cette nouvelle croisade, qui, de loin, la virent avec amertume subir une impulsion nouvelle, et dont le dernier appui tomba en même temps que

l'expédition se détournait de la Terre-Sainte, je veux dire les chrétiens d'Orient.

C'est Ernoul, continuateur de Guillaume de Tyr, qui le premier porta devant l'histoire l'accusation de trahison contre les Vénitiens. Le texte est formel :

... « et si envoia le Soldan au duc de Venisse et as Venissiens, grans présens, et si lor manda salus et amistés ; et si lor manda que si il pooient tant faire qu'il détournaissent les Crestiens qu'il n'alassent en le tiere d'Egypte, il lor donroit grant frankise et port d'Alixandre, et grant avoir. Li message alèrent en Venisse et fisent bien ce qu'il durent et ce qu'il quisent, et puis si s'en retournèrent[1]. »

... Et plus loin, lorsqu'il a raconté le départ de la flotte pour Constantinople, Ernoul fait encore cette remarque : « ... OR, EURENT BIEN OÏ LA PRIÈRE ET LA REQUESTE QUE LI SOUDAN D'EGYPTE LOR FIST QU'IL DÉTOURNASSENT LES PÈLERINS A MENER EN ALIXANDRE DONT JE VOUS PARLAI CI-DEVANT[2]. »

Je n'ai pas à répéter ici au sujet d'Ernoul ce que nous a appris le travail de M. de Mas Latrie à la fin de son édition[3]. Je lui emprunterai seulement quelques renseignements très-précieux en pareille matière :

Ernoul faisait probablement partie de la famille de Giblet, l'une des plus nobles de l'Orient. Comme *valet* de Balian d'Ibelin, il combattit près d'un maître plein d'honneur et de courage dans les luttes suprêmes que soutinrent les derniers successeurs de Godefroy de Bouillon. Il vit avec douleur la ville sainte aux mains des infidèles[4], et la défaite de la cause à laquelle il avait voué son bras. L'inutilité des efforts tentés par les croisés d'Occident dans les expéditions postérieures, dut bien souvent remplir son cœur d'amertume. Aussi n'y a-t-il point lieu de s'étonner outre mesure si, au lendemain de l'avortement de la quatrième croisade, le chroniqueur syrien partagea les regrets de ses compatriotes, ressentit leurs déboires, et les exprima dans la forme toujours

1. *Chronique d'Ernoul*, édit. Mas-Latrie, p. 345.
2. Id. ibid., p. 362.
3. Essai de classification du continuateur de Guill. de Tyr, à la suite de la *Chronique d'Ernoul*, p. 492 et s.
4. « Oiès et entendès, » dit-il en commençant, « comment la tiere de Jherusalem et la sainte Crois fu conquise de Sarrasins sour Crestiiens. » — P. 4, édit. M.-L.

populaire d'une accusation de trahison contre les Vénitiens[1].

D'ailleurs il est à remarquer, d'après la comparaison du texte cité et des passages qui l'environnent, qu'Ernoul n'eut connaissance de la négociation de Zara que par ceux des croisés, qui à cette époque quittèrent le gros de l'armée pour venir directement combattre en Terre-Sainte. Ces mécontents, ces séparés, les frères de Bove, Simon de Montfort et Guy, son frère, les abbés de Vaux, de Cercenceau, Estienne du Perche, etc., ne furent pas sans garder une forte rancune aux chefs de l'expédition de Constantinople, et surtout aux Vénitiens. Nous en avons mille preuves dans les chroniqueurs que M. Riant appelle avec raison de l'*opposition*. Ils leur gardèrent rancune de leurs succès mêmes. Autant Villehardouin triomphe contre ces opposants de la belle issue de l'entreprise de Constantinople[2], autant ceux-ci devaient s'aigrir contre leurs anciens compagnons d'armes dont la destinée avait été si brillante. Tout cela est de l'homme. Ni un moraliste, ni un historien ne peuvent s'en étonner.

Il ne faut donc pas écouter sans défiance les plaintes des chrétiens d'outre-mer. La chronique d'Ernoul sur ce point comme sur quelques autres est fort sujette à caution[3].

Des autres chroniques qui, plus ou moins directement, nous ont renseignés sur la quatrième croisade, on n'a pu tirer que deux passages venant à l'appui de l'accusation formulée par Ernoul. Le premier, cité fréquemment[4], et tiré de la chronique de Baudouin d'Avesnes, est un document de seconde main et emprunté à Ernoul lui-même : cela résulte clairement de l'examen du texte de la chronique qui n'est qu'une compilation parfois habile, souvent naïve, faite à l'aide d'Ernoul et de Villehardouin.

Le second texte, tiré d'une chronique des comtes de Flandre[5],

1. Il n'y a rien de plus curieux à relire, au sujet de la facilité avec laquelle les croisés d'alors se rejetaient réciproquement l'accusation de trahison, qu'un passage d'Othon de Saint-Blaise à propos de la levée du siège de Thoron en 1198. La proximité des dates, l'analogie des termes, le mépris que les historiens ont montré avec raison pour de pareilles incriminations sont utiles à noter. Le texte est cité dans Michaud : *Biblioth. des Croisades*, t. Ier, p. 544.

2. Villehardouin, édit. de Wailly, nos 103, 121, 122, etc.

3. V. dans ce sens la dissertation de M. de Wailly à la suite du Villehardouin (1874), p. 430 et suiv.

4. Il est imprimé dans Tafel et Thomas sous le titre : *Chronicum gallicum ineditum* (Cod. Gall. 52, fol. 41).

5. *Chroniq. des Comtes de Flandre*, dans Smet, t. Ier ; en fragments dans Tafel et Thomas, t. Ier, p. 293.

rédigée loin des événements, bourrée d'erreurs et de légendes sur la quatrième croisade[1], ne peut inspirer aucune confiance. Que ce texte ait été écrit sous l'inspiration d'un des Flamands de Jean de Nesle, ou d'après la chronique d'Ernoul[2], les faits invraisemblables dont il entoure cette affirmation en détruisent complètement la valeur.

En face de cette rumeur mentionnée, aux deux bouts de la chrétienté, par deux écrivains dont l'un peut à bon droit être accusé de prévention, l'autre d'ignorance; qui, ni l'un ni l'autre, n'ont fait partie de l'expédition, et n'en ont connu les détails qu'indirectement, s'élèvent, avec un concert unanime, tous les récits les plus autorisés qui nous sont restés de la quatrième croisade.

Villehardouin, homme d'affaires et d'expérience, familier des princes, qui fut de tous les conseils, se montre en tous points favorable aux Vénitiens. Il faut donc supposer qu'il ait été leur complice[3], ou qu'il se soit laissé tromper par eux pendant plusieurs années consécutives. Robert de Clary, chevalier instruit et curieux, qui voit les choses à un point de vue différent, mais avec une grande netteté, qui a su dire ce qu'il pensait de la direction de la croisade, est également favorable aux Vénitiens.

Que dis-je ! même parmi ceux des écrivains qui leur sont hostiles, il n'en est aucun qui ait formulé contre eux une pareille accusation. Ni Innocent III dans ses lettres, ni l'auteur des Gesta, ni Gunther, ni l'abbé de Vaux-Cernai, ni Albéric, aucun de ceux

1. C'est ainsi que l'auteur de cette chronique place l'enrôlement des croisés dans un festin donné à Paris par le roi Philippe-Auguste, sans dire mot du tournoi d'Ecry ni de la prédication de Foulques, ni du légat, etc. Il ne sait pas un mot de l'ambassade de Villehardouin et s'imagine que Baudoin s'en alla à Venise sans avoir auparavant loué une flotte vénitienne. Il raconte en six lignes les événements qui amènent la première prise de Constantinople. Pour lui, Baudoin est l'amiral de la flotte chrétienne, etc. D'ailleurs l'éditeur est le premier à reconnaître qu'il faut tenir peu de compte des récits contenus dans cette chronique au sujet des événements qui se sont passés en pays étranger (Smet, Introduction, p. xxxj).

2. On peut voir dans le travail de M. de Mas-Latrie la rapidité avec laquelle la chronique d'Ernoul se répandit et fut copiée en Occident (*Essai de classif.*, p. 497 et suiv.).

3. Cette complicité, M. Riant s'est efforcé de l'établir sur un rapprochement fort hasardeux tiré de la chronique d'Ernoul et du texte d'un traité postérieur entre Venise et Boniface de Montferrat. Voy. p. 92, *Innocent III et Boniface de Montferrat.*

qui ont vu de près les affaires de la croisade, ou qui ont écrit au moment où elle s'accomplissait, n'a eu connaissance d'un fait de ce genre. Pense-t-on que s'ils en avaient su quelque chose, ils se fussent fait faute de nous le répéter, eux qui se montrent partout opposés aux projets de Venise, qui sont devant l'histoire les organes de l'*opposition*, et qui se sont plu à reprocher aux Vénitiens leur perfidie, leur avarice et leur cruauté.

Prenons à revers pour ainsi dire l'histoire de cette croisade, interrogeons les chroniqueurs arabes : le silence est le même. Ni Ibn al Athir, ni Aboulféda, ni Aboulfarage, ne nous ont parlé d'une entente entre les Vénitiens et le sultan pour le détournement de l'expédition. En présence d'un pareil concert, l'histoire ne pouvait hésiter. Inaperçues ou dédaignées, les accusations portées contre les Vénitiens furent négligées jusqu'à nos jours.

Maimbourg, Michaud, Hurter lui-même (quoi qu'en dise M. Riant)[1], n'admettent point qu'il y ait eu trahison de la part des Vénitiens. C'est M. de Mas-Latrie qui, le premier en France, reprit formellement cette thèse[2]. Sentant bien que les témoignages cités plus haut n'avaient point une autorité suffisante pour établir un fait aussi grave, il appela l'attention sur quelques traités conservés dans les archives de Venise, et publiés pour la première fois dans la collection autrichienne de Tafel et Thomas[3]. Dans ces documents M. de Mas-Latrie ne voyait pas seulement un témoignage des bons rapports existant à cette époque entre Arabes et Vénitiens; il reconnaissait, dans les avantages garantis par ces traités à la République, le paiement et la preuve d'une trahison vénitienne lors de la quatrième croisade.

L'importance de ces textes me force à les citer en entier.

1. Le texte de Hurter est des plus clairs : Après avoir nié que le projet d'aller à Zara eût été arrêté dans l'esprit des Vénitiens, lors du contrat de nolis, Hurter ajoute : « Cependant nous croirions encore plutôt cette assertion que ce qui est avancé par quelques historiens, savoir que le sultan Saffeddin, frère de Saladin, ayant entendu parler des préparatifs qui se faisaient en Occident, promit aux Vénitiens de riches présents, de grandes franchises dans le port d'Alexandrie, s'ils réussissaient à détourner les barons de se rendre en Égypte. » Hurter, Innoc. III, t. II, p. 45.

2. Dans son *Histoire de l'Ile de Chypre*, t. I, p. 163.

3. Ces documents sont publiés en entier dans Tafel et Thomas, *Fontes rerum austricarum*, *Diplomataria et Acta*, XIII, Band., Documents de Venise (Vienne, 1856), p. 186 et ss., et en partie seulement par M. de Mas-Latrie, *Traités de paix*, Supplement, p. 70. Le texte de M. de Mas-Latrie a été revu sur un ms. de Venise antérieur à celui de Vienne, consulté par Tafel et Thomas.

TRAITÉS ENTRE LE SULTAN D'ÉGYPTE ET LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

(N° 1)[1].

Privilegium Soldani de Babilonia', altissimi domini, imperatoris fidelis, qui est spata mundi et legis, rex regum Saracenorum, et Saracenus, B. Berc, filius Job, amicus Miri Amamoni.

Venerunt littere a presentia maximi confalonarii, qui carus est, fortis et validus, leo fortis, dux prudens, miles militum, prudens comes stabilis, spata legis Christianorum, major totius gentis latine, capitaneus totius exercitus Christianorum, cui Deus vitam augeat! et conservet sanitatem et honorem, opus suum et consilia sua! et protegat bona sua et populum suum ad bonum suum! Notificavit nobis de salute et prosperitate sua, cujus presentiam oculus affectaret videre, pro cujus fama loquitur lingua nostra et certitudine amoris quem habet ad eum, firmavit caritatem amicitie sue, letificavit de sanitate sua et salute.

Cognovimus que nobis significastis, et que intelliximus de vestris agendis quod nobis estis amicus intimus et carus, et quod erga nos habetis integrum dilectionis affectum sine fraude et sine dolo. Cujus legalitatis famam regratiamur et bonitatis, sicut eum qui pro bono amico habemus. Venerunt ad nos nuntii vestri, fortes milites Marinus Dandolus et Petrus Michael quos Deus salvet! Recepimus eos magnifice et gloriose. Et audivimus, cum venissent ad presentiam nostram que proposuerunt, et intelliximus eorum dicta, et placuit nobis eorum sapientia et intellectus. Quorum complevimus facta et voluntatem ad beneplacitum eorum, et confirmavimus dicta eorum quod dixerunt de Cuffo et Arso.

Precipimus ut omnes qui habent quid facere in duana et qui cum mercatoribus Venitie aliquid facere habent, ut nichil superfluum auferatur, ut augeatur et crescat factum mercatorum. Et junximus eis fundicum in Alexandria, ut habitent in eo, ut honoremus eum et mercatores veneticos ab hodie in eternum. Et hec omnia dux cognoscat quem Deus salvet! Et hec ostendat omnibus mercatoribus suis, ut sint bone voluntatis, ut leti veniant et vadant in omni terra Egypti, sentientes quod tale responsum dedimus vobis duci. Sicque licentiavimus legatos vestros cum honore et magnificentia et exaltatione; volentes ut litteras vestras nobis mittatis, ut ostendatur amicitia nostra vera utrimque. Mittimus vobis de balsamo et septem captivos, exceptis illis quos missis vestris dedimus. Sciatis sanus, si Deo placet.

Fuit scripta die decima nona Saben, mensis Martii.

Excellentissimi domini, fidelis, imperatoris magne potentie, fortunati, fortis, qui spata est legis et mundi, res Saracene, et Saracenus,

1. Archives de Venise, Lib. Pactor., fol. 145. Dans les mss. vus par Tafel et Thomas, II, 246 ; I, 233.

dominus regum et imperatorum, amicus Miri Amamoni, cui Deus firmavit imperium suum!

Presentie magnorum militum comitis stabilis, qui carus est et fortis et prudens, miles militum, confalonarius Christianorum exercitus, spata legis, major totius gentis, comestabilis omnis exercitus Christianorum, cui Dominus vitam augeat, atque sanum conservet!

Ego Vivianus, scriptor, notarius et judex, autenticum hujus vidi et legi, nec addidi, nec minui, nisi quod in eo inveni, ideoque fideliter in libro isto exemplavi, et propria manu mea firmavi atque subscripsi.

(N° 2) [1].

« *Questa est la fidantia de domino Soldano.* Haec est securitas. Precipio ut scribi deberet. Ego, Dominus, potestas, imperator Sarracenie et Sarracenorum, dominus imperator et potestatum, amicus de Mir Momuni, salvet Deus victoria ejus! Omnibus baiiliis et capitaneis omnis exercitus qui per mare vadit ; qui debeant salvare et honorare omnes mercatores Venecianos qui vadunt et veniunt per totam terram Egypti, et per omnes partes ; qui non eos offendant sed salvent eos et honorent in habere, et personis, et rebus et nave. Et sint salvi et securi, per Dei securitatem, et securitatem nuntii Dei Machometi, et per nostram securitatem. Non habeant timorem nec tormentum, quod eis malum inferant. Et omnes qui vadunt in peregrinationem ad sanctum Sepulchrum cum Veneticis sint salvi et securi in personis et rebus. Et omnes qui mandatum hoc servaverint, sic facere debeant Et quod precepimus de Cuffo et Arso, sic observari debeat sicut statuimus.

Ego Vivianus scriptor (comme plus haut).

(N° 3) [2].

Preceptum de custodiendis mercatoribus Veneticis, nec debeat eis vim ab aliquo inferri de eo quod voluerint comparare et vendere ; sed vendant merces eorum cui voluerint.

Exivit altum mandatum majoris domini, Imperatoris fidelis — cui Deus det victoriam et altitudinem — omnibus Bailijis et Amiragli Alexandriae et totius terrae Aegypti — quibus Deus det fortunam bonam et custodiat eos et salvet — et debeant dare licentiam universis mercatoribus Veneticis quod vendant suas merces ubi voluerint, et merces supra se accipiant, et debeant honorare et custodire omnes mercatores Veneticos, et esse contrarii eis qui volunt mala facere illis.

Precepimus mercatoribus nostris de Alexandria ut non credant de suo Veneticis mercatoribus absque pignore.

1. Mss. des Libri Pactorum vus par Tafel et Thomas, II, 247, et I, 233.

2. Tafel et Thomas, n° CCXLV, t. II, Doc. de Venise, p. 188. — Libri Pactorum, II, 247 ; I, 234.

Nullus alius Veneticus tenebitur inde, nec calumpniabitur. — Et hoc nostrum perceptum volumus ut sciatur inter omnes Veneticos.

Fuit factum scriptum decimo et nono die Lunae Saba. Gratias Deo omnipotenti.

Ego Vivianus scriptor (comme plus haut).

(N° 4)[1].

Aliud privilegium Soldani Babiloniae.

Primum[2] preceptum factum pro mercatoribus Venetiarum ut habitant fondicum in Alexandria ad habitandum in eo quod dicitur Soguediki ; et habeant potestatem mittendi in eo custodes, quos voluerint.

Exivit altum preceptum domini et Senioris Soldani, fidelis Imperatoris — quem Deus honoravit et manifestè magnificavit — ut potestatem tribuat mercatoribus Veneticis ad eum venientibus et missis Venetorum, qui in Alexandriam veniunt ; et habitent in ipso fundico suprascripto, quousque steterint in Alexandria, et in eo nullam habeant contrarietatem ; et nullus presumat eos inde amovere, vel alium aliquem suum fondicarium.

Quod preceptum satisfaciat Mirus Faididinus et ducat eos isto modo ; et omnes illi qui Bajulatum habuerint in terra illa, semper in perpetuum sic facere debeant, secundum quod hujus precepti continentia declaratur.

Fuit scripta die decima nona Saben noñ[3].

Ego Vivianus scriptor (comme plus haut).

Une lecture attentive de ces documents montre que sous la forme d'une lettre adressée au doge de Venise, nous devons reconnaître ici le texte d'un traité de commerce fait entre le sultan Malek el-Adel Abou-beker, soudan du Caire, et la République de Venise. Je dis d'un traité ; car il est facile d'établir que ces quatre textes ne doivent point être séparés l'un de l'autre, et que les trois derniers sont le développement et la confirmation spéciale des clauses comprises dans le premier, celui-là seul étant le véritable traité. La simultanéité de ces quatre documents résulte : 1° de leur place dans les copies vues par Tafel et Thomas, où ces quatre documents se suivent aux fol. 246, 247,

1. Tafel et Thomas, n° CCXLVI. — Libri Pactorum, II, 248 ; I, 234.

2. Var. Praemissum.

3. Le texte de Tafel et Thomas qui omet *decima* est fautif. Je le complète d'après un fac-simile que M. Budinger, le savant professeur viennois, a bien voulu faire prendre pour moi, sur les deux copies des *Libri Pactorum*, qui se trouvent aux Archives Nationales de Vienne. Quant à *noñ* j'y lirais *nona die mensis*, cf. p. 96.

248 d'une part, et 233, 234 de l'autre; 2° de la date « *die decima nona Saben* », qui se reproduit dans le 1er, le 3e et le 4e de ces textes; 3° de la conformité des clauses contenues dans le premier document d'une part, et développées spécialement dans chacun des trois autres; 4° enfin dans ces mots : « *Haec est securitas* », ou « *Preceptum de custodiendis* »; ou bien « *Exivit altum mandatum* »; ou encore « *Aliud privilegium Soldani Babiloniae :* PRIMUM ou PREMISSUM *preceptum factum,* etc.; formules qui viennent en tête des clauses des trois derniers textes, et qui les rattachent d'une façon évidente à un traité antérieur qui n'est autre que le n° 1.

Après ces remarques, il est facile de comprendre à quoi nous avons à faire : d'abord le traité de commerce avec toutes les formalités requises dans les diplômes de ce genre : énumération des parties; indication des motifs; noms des ambassadeurs; exposition détaillée et ordonnée des clauses du traité; date; indication des parties assistantes et ayant concouru à l'acte. 1° L'énumération des parties : d'une part, le nom du soudan avec accompagnement de tous les titres que lui prodigue la diplomatie arabe dans les diplômes de ce genre; — d'autre part, le non-moins loué doge de Venise, gonfalonier, chef de l'armée chrétienne, etc., etc.; 2° Puis les considérants, c'est-à-dire l'affection intime et chère, entière et loyale, sans fraude ni malice que le doge a déclaré ressentir pour le sultan d'Egypte; affection qu'il prouvera par des actes « *vestris agendis* ». Il faut aussi ajouter à ces considérants l'importante remarque faite plus bas « *ut augeatur et crescat factum mercatorum* »; 3° Vient ensuite le nom des ambassadeurs, qui, — remarquez-le, — ont été envoyés près du sultan par le doge : « *Venerunt ad nos nuntii vestri.* » C'est Marinus Dandolo, c'est Petrus Michael, nobles vénitiens à qui l'on donne ici le titre de « *fortes milites* ». Ils ont été reçus avec honneur et magnificence et ont conclu le traité de commerce dont suivent les clauses; 4° Clauses du traité : les ambassadeurs ayant exposé certaines demandes relatives aux droits de *Cuffo* et d'*Arso* (c'est-à-dire de droits de douane particuliers perçus en Egypte), on leur a donné satisfaction et l'on interdit à tous employés des douanes de rien exiger en trop « afin que le commerce s'accroisse. » A ces premiers avantages le soudan ajoute la création d'un *fondouc* à Alexandrie en faveur des Vénitiens. (Un *fondouc* c'était l'ensemble des magasins où habi-

taient les marchands européens et où étaient pour ainsi dire transportés tous les droits, us et coutumes de la terre chrétienne[1].)

Enfin, la lettre invite les marchands de Venise à venir sans crainte et à l'abri d'un sauf-conduit, naviguer et commercer dans les parages de l'Egypte; 5° Après de nouvelles protestations d'amitié, avec envoi d'autres présents, nous lisons la date si importante quoique incomplète : « *Fuit scripta die decima nona Saben, mensis Martii* »; et une nouvelle indication des parties assistantes et contractantes avec énumération des titres indiqués plus haut.

Une souscription du notaire Vivianus, qui transcrivit ce traité sur le registre : « *Liber Pactorum* », nous apprend que la copie a été faite fidèlement et sans altération, d'après l'authentique lui-même. Il n'est pas inutile de faire remarquer ici que le lieu où fut fait le traité n'est nullement indiqué dans l'acte.

Les trois autres documents se rattachent à ce traité et en sont pour ainsi dire des appendices : ce sont des lettres spéciales destinées à être communiquées aux officiers chargés de l'exécution du traité, ou d'autre part aux marchands qui auront besoin de les invoquer. Chacun d'entre eux a son but, sa raison d'être particulière, il développe et confirme avec plus de détails chacune des différentes clauses contenues au premier document.

C'est d'abord le sauf-conduit : « *Haec est securitas.* » Il est adressé à tous les baillis et capitaines de la flotte musulmane. Il leur ordonne de sauver et honorer tous les marchands vénitiens qui vont et viennent dans l'empire d'Egypte ; et — clause importante — il accorde sauve-garde et sécurité pour corps et biens à ceux qui vont avec les Vénitiens en pèlerinage au Saint-Sépulcre. — D'ailleurs on rappelle la clause au sujet des droits de *Cuffo* et d'*Arso*.

Le document qui suit est encore un sauf-conduit; mais il diffère du premier. Celui-là, en effet, visait surtout la liberté de *navigation;* celui-ci, au contraire, veille à protéger le *commerce* des Vénitiens : « *Preceptum de custodiendis mercatoribus Veneticis.* » Les marchands pourront faire commerce là où bon leur semblera ; on devra toujours leur accorder aide et protection.

1. On peut voir des détails plus précis à cet égard dans les différents documents publiés par M. de Mas-Latrie, entre autres *Suppl. aux Traités de paix*, p. 70, 79 et ss.

Une clause spéciale et assez curieuse interdit aux marchands de l'Egypte de prêter aux marchands vénitiens sans qu'ils aient fourni un gage. Ainsi aucun Vénitien ne sera plus retenu, ni on ne leur fera plus tort à ce sujet. Cette lettre devra être communiquée à tous les marchands vénitiens. Le texte est daté du 19 du mois de Saba.

Le quatrième document a pour objet spécial la question du *fondouc* créé à Alexandrie. Il détermine la situation de ce fondouc dans un lieu spécial appelé *Soguediki;* les Vénitiens pourront y placer des gardes. — Les Vénitiens qui viendront à Alexandrie devront habiter dans ce *fondouc*; ce sera là qu'ils se tiendront tant qu'ils resteront dans cette ville, et personne ne pourra venir les y troubler. L'émir Faideddin est chargé d'exécuter cet ordre « *et ducat vos isto modo.* » D'ailleurs cet édit est adressé à tous les baillis qui gouvernent sur le continent. Ici encore nous avons la date : « *Scripta die decima nona Saben* » et la souscription du notaire Vivianus.

Ces textes, je le remarquerai tout de suite, ne sont pas isolés ; ils font partie d'une longue série de traités entre Arabes et Vénitiens, renfermant des clauses analogues et publiés également par Tafel et Thomas, et par M. de Mas-Latrie[1]. L'ensemble de ces traités établit d'une façon évidente à la charge des Vénitiens une entente permanente, pendant tout le moyen âge, entre la République et les Musulmans; cette entente persiste même parfois en temps de guerre et de croisade[2]. Mais peut-on appliquer cette notion générale à l'époque particulière qui nous occupe? Du texte de quelques-uns de ces traités peut-on tirer un argument invincible pour établir la trahison des Vénitiens en 1202?

J'écarterai tout d'abord les traités dont la date est certaine,

1. V. dans Tafel et Thomas, traités de 1217, 1225, 1252, etc.; dans Mas-Latrie, traités de 1238, 1244, 1254, 1288, etc.

2. V. dans le Supplement de M. de Mas-Latrie le traité fait entre la République, sous Renier Zeno, et le sultan Malek Moezz Izzeddin Aïbeck ; j'y trouve les clauses suivantes : « 1 cap. Quod mercatores Veneti sint salvi et securi et suprasalvi per totam terram Egypti... cum omnibus suis amicis et omnibus qui per eos se clamant de sua gente, *tempore pacis et guerre.* — 2 cap. Item, quod Veneti sint salvi in terra Egypti et toto suo regno, quod astringit dominus Soldanus. . . *tempore guerre inter ipsum et Christianos,* et quod sint liberi ire cum eorum personis navilio et suo habere ad suam voluntatem, secundum quod eis placuerit sine ulla contrarietate. » (a. 1254). Mas-Latrie, *Suppl. aux Traités de paix,* p. 77.

c'est-à-dire ceux des années 1225 et suivantes. Restent dans Tafel et Thomas six textes sans date précise; les quatre premiers, nous l'avons vu, ne forment qu'un seul et même traité. Quant aux deux derniers, ils s'isolent des autres documents, par une date de mois différente, et par les clauses qui y sont contenues. M. Riant admet pour ces deux derniers documents la date de 1217 proposée par Tafel et Thomas.

Restent donc les documents n°s 1, 2, 3 et 4, cités plus haut en entier. Dans ces documents, il manque précisément ce qu'il y a de plus important, c'est-à-dire la date, ou plutôt cette date est incomplète.

C'est ici qu'il faut faire intervenir un nouveau texte. Quoi qu'il ne soit que de seconde main, il est important de le connaître pour se rendre compte de l'état de la question. L'érudit allemand K. Hopf, l'un des hommes qui connurent le mieux les faits de l'histoire gréco-romane, a, dans le tome 85 de l'Encyclopédie Ersch et Grüber, indiqué le 13 mai 1202 comme la date d'un traité signé entre Malek-el-Adel et la république de Venise. Je cite le passage; car, quoique M. Hopf n'ait fait connaître aucune des sources d'où il a tiré un renseignement si précieux, le texte de cet érudit jouit auprès de quelques personnes d'une faveur singulière; et on veut bien lui reconnaître une autorité quasi-pareille à celle d'un document authentique[1] :

« On prétendit que Venise ne pouvait pas loger tous les étrangers et on leur assigna pour camp l'île Saint-Nicolas du Lido. C'est là que bien approvisionnés de vivres, nos croisés s'établirent sous la tente. Il y eut bientôt des alternatives de crainte et d'espérance. De mauvais bruits circulaient. On disait que le sultan Malek-el-Adel avait envoyé des ambassadeurs à Dandolo et aux seigneurs-marchands de Venise avec de riches présents, et leur avait offert un traité de commerce avantageux, à condition qu'ils détourneraient l'entreprise de l'Égypte. Déjà l'inquiétude se communiquait. On craignait de tomber dans un piége, de se voir bientôt lié par la parole donnée ; et ce bras, que l'on avait consacré à une cause sainte, de l'employer à satisfaire des ambitions profanes, peut-être même à combattre des peuples chrétiens. Ces bruits étaient-ils réellement fondés, ou n'était-ce qu'une panique qui s'emparait des esprits incertains? Nous sommes en état d'éclaircir enfin ce point obscur. Bientôt après que Venise se fut alliée avec les barons

1. V. Riant, *Innocent III et Ph. de Souabe.* Appendice *in fine;* M. Klimke, *Bibliographie et Chronologie de la IVe Croisade ;* Hertzberg, *Gesch. Griech* Gotha, 1876, p. 408.

français pour la croisade contre Malek-el-Adel, Marino Dandolo et Domenico Michieli, peut-être par suite d'une invitation envoyée par le sultan à Venise, *avaient été envoyés en ambassade au Caire, avaient été reçus par le sultan avec la plus grande prévenance et s'étaient bientôt entendus avec lui.* Le doge avait déclaré qu'il était l'ami fidèle et loyal de l'Ayoubide, qu'il lui vouait une affection sans fraude ni malice. Tandis que les croisés sur le Lido se consumaient dans l'impatience, attendant l'heure où l'on se mettrait en marche contre les infidèles, les ambassadeurs avaient *le* 13 *mai* 1202 réellement conclu le traité de commerce en question. Il garantissait aux Vénitiens, outre de nombreux priviléges, un quartier à eux dans Alexandrie, avec ce qui en dépendait; aux pèlerins qui s'en allaient au Saint-Sépulcre avec les Vénitiens, il promettait toute sûreté pour corps et biens. Pour la ratification du traité, l'émir Sead-eddin fut envoyé à Venise; les conditions favorables qu'Adel promettait décidèrent du sort de la croisade[1]. »

On voit toute l'importance de pareilles affirmations. M. Hopf est en mesure d'établir qu'un traité a eu lieu au Caire, entre le sultan et les envoyés de Venise. Ce traité, M. Hopf semble le connaître très-bien. Il nous donne le détail précis de ses clauses et de ses causes. Bien plus, il indique la date : le 13 mai 1202. Le 13 mai 1202! C'est-à-dire la veille même de la croisade, alors que les croisés, ramassés dans l'île Saint-Nicolas, prisonniers pour dettes, attendaient de la bonne volonté des Vénitiens un passage en terre d'outre-mer; la veille même des propositions du doge pour la prise de Zara. Cette fois il n'y a plus à hésiter; si cette date est confirmée, la trahison est flagrante.

Cette date doit être rejetée, au moins dans l'état actuel de nos connaissances à ce sujet. Remarquez d'abord que M. Hopf ne dit pas qu'il ait vu un traité nouveau : il dit « qu'il est enfin en mesure d'éclaircir ce point obscur (*wir sind im Stande, diesen dunkeln Punkt endlich aufzuhellen*) ». Ces termes n'ont rien de décisif et laissent parfaitement le champ libre à la discussion.

Je ferai d'abord deux observations : 1° Si le traité indiqué par M. Hopf a existé réellement, comment se fait-il que l'on n'en trouve pas trace dans les différents manuscrits des *libri Pactorum* qu'ont consultés minutieusement et publiés, MM. Tafel et Thomas et de Mas-Latrie? Comment : voici une convention importante, créant en faveur de la République des priviléges avantageux au premier chef, et nulle mention n'en a été faite sur les

1. Encyclopédie Ersch a Gruber, t. LXXXV, p. 188.

registres que Venise conservait dans ses archives! La République marchande s'entendait trop bien à la tenue de ses livres et à la conservation de ses droits, pour qu'une pareille omission puisse s'expliquer facilement. Qu'on ne dise pas que, par suite des motifs honteux qui auraient été la cause des avantages concédés aux Vénitiens, ceux-ci se seraient fait scrupule d'en transmettre la trace à la postérité. Ce motif eut été tout aussi fort, en 1217, en 1225[1] et en 1252, qu'en 1202; et nous ne voyons pas que les singulières clauses de ces traités, établissant l'entente des Vénitiens avec les Arabes, même en temps de croisade, aient empêché d'enregistrer ces différents actes; 2° Après avoir daté son traité en mai 1202, M. Hopf envoie l'émir Sead-eddin en ambassade à Venise pour obtenir la ratification. L'émir n'a pu arriver dans cette ville avant juillet 1202[2]; c'est-à-dire au moment même où l'armée des Croisés rassemblée tout entière se morfondait au Lido. Or, n'est-il pas étrange que les Vénitiens aient osé à la face des croisés, recevoir un ambassadeur arabe et traiter avec lui de la trahison des intérêts chrétiens. N'est-il pas étrange, si cela eût eu lieu, qu'aucun des narrateurs de la croisade, tous présents à Venise à cette époque et dont quelques-uns, sont pleins d'hostilité pour la République, n'aient rien su, ni rien dit d'un pareil scandale.

Ces considérations suffiraient presque pour mettre en doute l'existence du traité indiqué par M. Hopf, mais il y a un fait : aucun traité n'a pu être conclu *au Caire* par le sultan Malek-el-Adel *en mai* 1202, par l'excellente raison qu'en mai 1202, le sultan n'était pas en Égypte, mais en Syrie. Un chroniqueur arabe, Aboulféda, a pris soin d'indiquer, avec l'exactitude chronologique la plus minutieuse, la suite des séjours et voyages de Malek-el-Adel à cette époque. Il suffit de citer quelques passages de son texte pour faire tomber les hypothèses de M. Hopf :

« An 597 de l'Hégire (1200-1201, J.-C.) : au commencement de cette année El Malek el-Adel était en Égypte...; ayant appris que Damas était assiégée par ses deux frères, il se mit en marche à la tête de l'armée égyptienne et s'avança jusqu'à Naplouse d'où il surveilla le siége... — An 598 (1201-1202). Quand El Malek el-Afdal et El Malek el-Daher se furent éloignés de Damas, El Malek el-Adel s'y rendit...

1. V. Traités avec le sultan, Tafel et Thomas, p. 256.
2. V. Klimke, *Chronologie de la IVe Croisade.*

El Malek el-Adel étant parti de Damas arriva auprès de Hamah et campa sur la colline appelée Tell-Safroun... (puis le chroniqueur raconte les négociations qui de là s'engagent entre le frère du sultan et le sultan lui-même). Après la ratification de la paix entre El-Daher et El-Adel, celui-ci repartit pour Damas et y fixa son séjour. — An 600 de l'Hégire (1203-1204), au commencement de cette année, El Malek el-Adel se trouvait à Damas. »

On le voit donc : dans le courant de l'année 1202, Malek-el-Adel a été à Damas, puis à Hamah, puis à Damas encore, mais jamais au Caire ; la scrupuleuse exactitude avec laquelle Aboulféda enregistre, là comme ailleurs, les moindres déplacements de Malek-el-Adel, rend impossible la présence du sultan au Caire le 13 mai 1202. Il n'a donc pu y recevoir les ambassadeurs vénitiens. Il n'a pu y conclure avec eux ce traité, dont le fantôme évoqué par M. Hopf, préoccupait depuis quelque temps les érudits consciencieux qui s'occupent de la IVe croisade.

Je ne sais si après avoir établi d'une façon si formelle l'erreur dans laquelle est tombé M. Hopf, il est utile de rechercher l'explication de cette erreur même. C'est peut-être insister beaucoup sur une affirmation à l'appui de laquelle son auteur n'avait cru devoir apporter aucun renseignement, aucune indication de sources. Cependant la rumeur qu'a causée le prétendu traité vu par M. Hopf m'engage à insister davantage et à tirer au clair cette question d'une façon définitive.

L'esprit du lecteur, j'en suis sûr, a remarqué tout à l'heure, les singulières analogies qui existent entre le passage de l'auteur allemand et le texte du traité que nous avons étudié plus haut. Si nous insistons un peu plus sur ces rapports, nous arriverons à cette conclusion, que le traité vu par M. Hopf ne peut être autre que celui publié dans Tafel et Thomas avec les appendices qui en font partie. En effet, non-seulement les clauses, mais les termes mêmes des deux traités sont identiques. Une seule différence les distingue. M. Hopf donne aux deux ambassadeurs les noms de Marino Dandolo et de *Domenico* Michaël : nos traités appellent ces mêmes ambassadeurs Marino Dandolo et *Pietro* Michaël[1] ; ce désaccord doit provenir d'une erreur volontaire ou

1. Une note trouvée par M. Streit dans les papiers de M. Hopf, nous donne la clef de ce singulier changement de noms. C'est que M. Hopf avait remarqué qu'en 1202 Pietro Michaël ne pouvait être au Caire, puisqu'il était à Constantinople ;

involontaire, et nous ne croyons pas y trouver une raison suffisante de douter de l'identité des deux traités.

Voyons maintenant les rapports entre les textes cités : M. Hopf dit que les ambassadeurs ont été reçus avec la plus grande prévenance ; c'est dans le traité « *magnificè et gloriosè* » il ajoute que le doge avait déclaré qu'il était l'ami fidèle et loyal de l'Ayoubide, qu'il lui vouait une affection sans fraude ni malice. C'est dans le traité : « *Cognovimus quæ nobis significastis, et quæ intelleximus de agendis vestris, quod nobis estis amicus intimus et carus, et quod erga nos habetis integrum dilectionis affectum, sine fraude et sine dolo.* » Le traité, dit M. Hopf, garantissait aux Vénitiens, outre de nombreux priviléges, un quartier à eux dans Alexandrie. Ces priviléges, nous les avons énumérés plus haut ; ce quartier dans Alexandrie, c'est le *fondouc* du traité.

« Aux pèlerins qui s'en allaient au Saint-Sépulcre avec les Vénitiens, le traité promettait toute sûreté pour corps et biens », traduit M. Hopf. — Le texte donne mot pour mot : « *Et omnes qui vadunt in peregrinationem ad sanctum sepulchrum cum Veneticis sint salvi et securi in personis et rebus.* »

Enfin pour la ratification du traité, l'érudit allemand envoie l'émir Sead-eddin à Venise. C'est l'émir Faid-eddin que le texte nous montre chargé de l'exécution du traité ; en ajoutant cette clause assez obscure « *et ducat eos isto modo.* » Aussi du premier coup sans tant insister sur ces rapprochements, M. Riant a-t-il admis l'identité du traité dont parle M. Hopf et du traité publié par Tafel et Thomas.

J'irai plus loin et je dis que ces traités ne peuvent être différents ; la logique nous impose cette affirmation. En effet, on a vu que dans les deux textes, il est question de la création d'un *fondouc* en faveur des Vénitiens à Alexandrie. Or, si nous observons les termes employés dans le traité et les appendices, nous remarquerons deux choses : 1° Que la clause qui concerne le *fondouc* indique évidemment une *création* et non une *confirmation* d'un *fondouc* préalablement existant. Cela résulte encore plus claire-

et il a sans façon changé *Pietro* en *Domenico*. Hopf tire ce fait d'une charte de 1206 publiée dans Cicogna (*Insc. Ven.*, t. IV, p. 538). V. Streit, *Venedig und die Wendüng des vierten Kreuzzuges gegen Konstantinopel* (Anklam, 1877). p. 46, n. 206 ; et p. 49. App. C. Note ajoutée après l'impression.

ment de l'appendice où nous voyons l'indication précise du lieu où sera créé le *fondouc* : « *In eo quod dicitur Soguediki* »; 2° Que cette clause dans la manière dont elle est rédigée, exclut formellement l'existence d'un autre *fondouc* établi antérieurement. En effet, s'il eût, à cette époque, existé deux *fondoucs* en faveur des Vénitiens à Alexandrie, ce n'eût pas été dans ces termes exclusifs que se fût exprimée la lettre concernant spécialement la création du second : « *...ut potestatem tribuat mercatoribus Veneticis ad eum venientibus, et missis Venetorum qui Alexandriam veniunt, et* HABITENT IN IPSO FUNDICO SUPRASCRIPTO, *quousque steterint in Alexandria, et in eo nullam habeant contrarietatem...*, etc. » N'est-il pas évident que si les Vénitiens eussent possédé à cette époque un autre *fondouc* dans Alexandrie, ils n'eussent pas manqué de faire reconnaître ici le droit qu'ils auraient eu d'y habiter, et de n'y pas être molestés, aussi bien que dans l'autre. Ainsi donc la clause de notre traité relative au *fondouc* n'est pas une confirmation d'un avantage de cette sorte établi antérieurement; d'autre part elle exclut l'existence simultanée d'un autre avantage analogue. Il n'y avait certainement pas de *fondouc* vénitien à Alexandrie antérieurement au traité publié par Tafel et Thomas, et nous possédons dans ce texte la clause de création du premier établissement de cette sorte.

Donc l'indication de tout traité établissant ce *fondouc* vise certainement le document de Tafel et Thomas; donc le texte de M. Hopf n'a pas d'autre base.

Pour résumer la discussion relative au passage de M. Hopf, j'espère être parvenu à établir ces deux propositions : 1° Il ne peut y avoir de traité fait *au Caire* en mai 1202 par le sultan Malek-el-Adel, et M. Hopf n'a pu voir un traité ainsi daté; 2° Le traité qu'a vu M. Hopf n'est autre que celui que nous avons cité d'après la collection Tafel et Thomas, c'est-à-dire d'après les manuscrits des *Libri pactorum* conservés à Venise et en Autriche. Seulement M. Hopf a mal daté ce traité[1].

1. Si l'on s'étonne que, le traité portant la date de mois : *mensis martii*, M. Hopf lui ait donné la date de mois : *mai* 1202 et que l'on tire de ce fait une objection contre l'identité des deux traités, je renverrai le lecteur à l'appendice du travail de M. Riant. Il y verra comment cet éminent érudit a été amené à altérer la date du mois de *mars* et à la transformer en une date de *mai* par

Serons-nous plus heureux que l'érudit allemand et trouverons-nous dans les termes mêmes du traité, les éléments nécessaires pour arriver à une date probable ou certaine? Nous savons déjà que le traité a été accordé par le sultan d'Égypte Malek-el-Adel Abou-bekr. Cela nous donne la date extrême de 1218, année de la mort de ce prince. En outre les deux éditeurs des traités nous apprennent que le doge à qui sont adressées les lettres de sauvegarde, est Pierre Ziani, qui succéda à Dandolo en 1205. Mais à vrai dire, le nom ne se trouve point dans le texte des lettres, et comme dit M. Riant, elles sont adressées à un doge anonyme. L'indication donnée par les éditeurs, est probablement tirée de la place qu'occupent les actes dans les divers manuscrits des *Libri Pactorum*. Nous ne devrons prendre cette donnée que comme une présomption très-forte en faveur d'une date postérieure à 1205.

Nos traités eux-mêmes nous fourniront les moyens de préciser davantage ; nous y trouvons en effet une date qui, quoiqu'incomplète, n'en est pas moins des plus précieuses. La voici telle qu'elle est écrite dans le premier des documents cités plus haut : « *Fuit scripta die decima nona Saben, mensis Martii.* » Elle nous donne donc l'indication du jour et du mois arabe, le 19 de Shaban, et celle du mois chrétien correspondant : le mois de mars. Or, si nous consultons l'Art de vérifier les dates, il nous apprend que dans tout le cours du règne de Malek-el-Adel, le 19 de Shaban n'est tombé que trois fois en mars[1] :

Le 31 en 1206 ;
Le 21 en 1207 ;
Le 9 en 1208.

Or, ces trois années sont toutes trois comprises dans le dogat de Pierre Ziani. C'est donc à lui seul, ainsi que l'avaient déjà établi MM. de Mas-Latrie et Tafel et Thomas, que ces lettres ont pu

la correction de *madji* en *martii*. Ce travail de M. Riant est curieux en ce qu'il montre la suite des raisonnements par lesquels a dû passer M. Hopf pour obtenir sa date de 1202. Le point de départ de ces erreurs et de ces corrections arbitraires est dans un faux raisonnement qu'avaient fait Tafel et Thomas, qu'ont répété M. Riant et probablement M. Hopf, sur une des clauses du traité ; c'est la clause « *et omnes qui vadunt in peregrinationem ad sanctum Sepulchrum...* » dont je parlerai tout-à-l'heure.

1. Ce rapprochement curieux a été observé par M. Riant qui n'en a tenu nul compte pour la date des traités. J'en ai vérifié l'exactitude.

être adressées. — Ces points capitaux une fois obtenus, je suis obligé de relever une erreur qui a trompé successivement MM. Tafel et Thomas, M. Riant et peut-être aussi M. Hopf lui-même.

Après avoir établi par élimination les deux dates extrêmes de 1205-1218, les éditeurs autrichiens avaient essayé de préciser encore; ils disaient « *at in ipsis documentis quædam afferentur quæ temporis momentum probabilius videantur constituere. Non enim Venetis solum mercandi quædam licentia ac securitas promittitur, verum sociis eorum atque amicis : « et omnes qui vadunt in peregrinationem ad sanc-« tum sepulchrum cum Veneticis sint salvi et securi in « personis et rebus... » Inde simul docemur eodem tempore novam cruce signatorum expeditionem in terras orientis fuisse preparatam.* » Étrange raisonnement, à vrai dire! Si le sultan donne un sauf-conduit aux chrétiens, c'est qu'il prévoit qu'ils vont venir l'attaquer en grand nombre; le sultan protége les pélerins : nous sommes donc à la veille d'une croisade ! Ne serait-il pas beaucoup plus naturel d'imaginer que cette clause indique un moment de paix ou de trêve entre les chrétiens et les Arabes? Les Vénitiens, grands voituriers de la mer Méditerranée et des lieux saints, devaient plus que personne, avoir besoin de sauf-conduit pour leurs transports tout pacifiques. C'est évidemment à ces passages isolés que fait allusion la clause du traité. Il n'est pas d'usage de donner des sauvegardes à ses ennemis au moment même où on les craint.

MM. Tafel et Thomas partirent de cette remarque sans fondement, pour dater nos traités de la veille de la croisade du roi André de Hongrie, en 1217. Je n'ai plus à critiquer cette date approximative. Le rapprochement des mois arabe et chrétien, emprunté au texte même du traité, nous a fourni une indication qui l'exclut complètement. Ce dont il y a lieu de s'étonner, c'est que M. Riant, qui dans la recherche de cette date avait procédé jusqu'ici avec une méthode excellente, se soit laissé égarer par la remarque des éditeurs[1], au point d'altérer le texte de nos trai-

1. Voici le passage de M. Riant : « Le second traité, ainsi que l'ont fait remarquer avec juste raison Tafel et Thomas, porte en outre avec lui la preuve qu'il a été, ainsi que les trois autres, conclu au moment même où les Venitiens se préparaient à transporter en Orient un grand nombre de pelerins, le sultan

tés dans sa partie la plus délicate, c'est-à-dire la date elle-même. Cela n'était pas utile et nous pouvons, en nous tenant dans les termes stricts de nos documents, obtenir de nouveaux moyens d'approximation de plus en plus précis.

Les traités nous fournissent les noms des deux ambassadeurs vénitiens qui les ont conclus; c'est Marino Dandolo et Pietro Michaël. Ces deux personnages, membres des premières familles vénitiennes, honorés de la confiance des doges qui se succédèrent, ont joué un rôle assez important à cette époque pour que l'histoire ait conservé leur trace. Voici quelques dates relevées dans les chartes ou chroniques publiées jusqu'à ce jour.

Marino Dandolo, en 1192, est des 40 qui élisent Henri Dandolo[1]. En 1194, il signe une charte à Constantinople[2]. En 1205, il exerce un commandement dans l'armée greco-vénitienne, qui s'empare des îles de l'Archipel[3]. Au mois de février 1207-1208, Marinus Dandolo signe à Venise une charte concernant un monastère de Constantinople et datée ainsi : *Anno Incarnationis MCCVII, mense Februarii, indictione undecima, Rivoalti*[4]. En 1210, Marino Dandolo est à Venise, présent comme conseiller du doge, à une charte faite en septembre de cette année concernant l'évêque de Durazzo[5]. En 1211, il est un de ceux qui sont désignés pour habiter l'île de Candie[6]. En 1218, il est

accordant à ces pélerins, dès l'instant que leur voyage perdait tout caractère agressif, la libre entrée des lieux saints (en note le passage du traité : « Omnes qui vadunt in peregrinatum ad sanctum Sepulchrum cum Veneticis, sint salvi et securi in personis et rebus ») ; la date d'année doit *donc être cherchée avant la quatrième ou* la *cinquième croisade*, p. 129. »

1. *Chron. des Ducs de Venise* en Muratori, t. XXII, col. 526, et And. Dandolo ; *id.*, t. XII, col. 333.

2. Tafel et Thomas, *Doc. de Venise*, t. I, p. 215.

3. Latinorum igitur superaucta potentia et Graecorum examinata, plerique nobiles, ceteris Graecis sibi colligatis, Graeciae oppida invadere statuunt... Marinus Dandolo Andrem (Andros). — (And. Dandolo, in *Chronic. Muratori*, t. XII, col. 334. Tafel et Thomas, id. ibid., t. II, p. 3). — A cette année 1205, une chronique publiée par Hopf (*Chron. gr. rom.*, p. 178) lui attribue l'occupation de Gallipoli ; mais il me semble que c'est par erreur, car A. Dandolo, sous cette époque, indique comme chef de cette expédition *Marcus* Dandolo et Jacobus Viadio (Muratori, id. ibid., p. 334).

4. L'année 1207 correspond à l'indiction 10 ; si donc nous jugeons d'après l'indiction, cette charte doit être de 1208. — V. Tafel et Thomas, t. II, p. 49.

5. Tafel et Thomas, t. II, p. 123.

6. *Chronique des Ducs de Venise*, Muratori, XXII, p. 563.

envoyé en ambassade près de l'empereur Othon[1]. Enfin, il meurt en 1233[2].

L'autre ambassadeur, Pietro Michaël, n'est pas un personnage moins important. En 1187, il était en ambassade pour la conclusion de privilèges très-importants, près d'Isaac, empereur de Constantinople[3]. En 1199, il est envoyé de nouveau comme ambassadeur à Constantinople, pour hâter la très-grave affaire des privilèges qu'Alexis III refusait de renouveler. Son nom est dans la charte[4]. En juin et septembre 1205, il est à Constantinople souscrivant une charte et contribuant à l'élection de Marino Geno, sous le titre de *judex communis*[5].

Nous le retrouvons à Venise en 1205, parmi ceux qui concourent à l'élection du doge Pierre Ziani[6]. En 1206, il signe une quittance dans laquelle il reconnait avoir reçu, du doge Pierre Ziani, un fonds de terre en dédommagement des frais à lui occasionnés par son ambassade à Constantinople[7]. Puis, à partir de cette année, il prend une part importante dans cette expédition de l'Adriatique et de l'Archipel qui dure pendant les années 1205, 1206 et 1207, et qui a pour but de faciliter la navigation de ces deux mers. Les Vénitiens ont à cela un intérêt de premier ordre, depuis qu'ils sont devenus les propriétaires, dans ces régions, d'*un quart et demi de l'empire grec*[8]. Pietro Michaël assiste à

1. Id. ibid., p. 539. M. Riant indique une ambassade du même près de l'empereur Othon en 1208. Peut-être a-t-il confondu avec celle de 1218? En effet, il lui donne pour compagnon dans cette ambassade Roger Premareno, et il renvoie simplement comme source à A. Dandolo, p. 335. A cette page, je vois bien le nom de Roger Premareno, mais allié à celui de Regnier Dandolo et pour la conquête de Corfou.

V. aussi Da Canale, *Archiv. Storico italiano*, t. VIII, p. 350, nos 68 et ss., et *Chronique des Ducs de Venise*, p. 536 de Muratori.

2. Hopf, *Dynasties vénit. de l'Archipel*, dans *Chron. gr. rom.*, p. 485, et la chronique citée plus haut, sous 1243 (id.).

3. A. Dandolo, p. 313. Tafel et Thomas, p. 178.

4. A. Dandolo, *Chron.*, p. 318. Tafel et Thomas, t. I, p. 248.

5. Tafel et Thomas, p. 559 et 568.

6. *Chron. des Doges de Venise*, Muratori, t. XXII, p. 535.

7. V. Cicogna, *Insc. Vén.*, IV, 538. Cette ambassade ayant eu lieu du temps d'Henri Dandolo, M. Hopf croit devoir la placer en 1203. (V. plus haut.)

8. V. sur cette expedition A. Dandolo, et la *Chronique des Ducs de Venise*, Muratori, t. XXII, p. 535. — V. aussi Da Canale, *Chron. ann. Stor. ital.*, t. VIII, p. 346 et ss., n° 56 et ss. — Renier Dandolo et Roger Premareno vont de

la conquête de Corfou; et nous le voyons enfin dans une charte de juillet 1207, partager la possession de cette île avec quelques autres nobles vénitiens[1].

De la comparaison de ces différents textes nous pouvons au moins tirer la conclusion, que vers ce temps et après la prise de Constantinople, Marino Dandolo et Pietro Michaël, jouèrent un rôle actif, important dans les mers grecques; qu'ils exercèrent même des commandements dans les armées chargées de les soumettre.

On peut voir dans le rapprochement des faits, et dans la compétence évidente que ces personnages avaient alors pour toutes les questions de navigation et de commerce dans ces parages, les causes du choix qu'en fit vers ce temps, le doge Pierre Ziani pour les envoyer près du sultan d'Égypte, demander les avantages commerciaux concédés par les traités.

Que nous apprennent à cette époque les historiens arabes sur les occupations et les séjours du sultan lui-même? « An 602 de l'Hégire (1205-1206) : au commencement de cette année, (c'est-à-dire sur les derniers mois de 1205), El Malek-el-Adel était encore en Égypte, et aucun changement n'avait eu lieu dans les États de ce prince. — An 603 (1206-1207) : El Malek-el-Adel se rend d'Égypte en Syrie, et s'arrête en face d'Acre pour en faire le siége. Les chrétiens lui rendent un grand nombre de musulmans prisonniers... El Adel se rendit alors à Damas d'où il alla aux environs d'Émesse sur les bords du lac de Cadès... Quand le mois de Radaman (avril 1207) fut passé, il se mit en marche et alla camper devant la forteresse de Curdes... Ensuite, il se dirigea vers Tripoli...; vers la fin du mois *douliddja* (fin juillet 1207), il retourna au lac Cadès. An 604 (1207-1208) : au commencement de cette année, El Malek-el-Adel se tenait toujours campé sur les bords du lac Kadès. Ayant ensuite conclu une trêve avec le seigneur de Tripoli, il repartit pour Damas. An 605 (1208-1209) : au commencement de cette année, El Malek-

Venise à Corfou ; l'année suivante, ils ruinent les pirates de l'Archipel (n° 66) et des côtes de la Grèce, puis de là vont à Candie dans l'île de Crète (n° 68).

1. Charte de juillet 1207. Concessio castri Corphuensis cum tota ejus insula et pertinenciis, per illustrem dominum Petrum Ziani, ducem Venecie, facta Angelo Acotanti, Petro Michaeli et aliquibus aliis, et eorum heredibus (Tafel et Thomas, t. II, p. 54).

el-Adel se trouvait à Damas ayant auprès de lui ses fils[1]. »

Ces dates nous apprennent que vers le temps où fut conclu notre traité, Malek-el-Adel fait des séjours assez fréquents en Syrie, et qu'il eut avec les chrétiens des rapports plutôt de trêve que d'hostilité. Rapprochons ce renseignement de la remarque que nous avons faite plus haut, que le texte de nos documents n'indique nullement qu'ils aient été faits au Caire. Nous serons amenés à conclure avec une somme de probabilité très-grande, que ces traités ont été passés le 9 MARS 1208, précisément au moment d'une des trêves indiquées, vers cette époque, par l'historien arabe[2].

Or, si nous considérons la direction donnée alors à la politique des Vénitiens, nous remarquerons que, maîtres de la partie maritime de l'empire grec, une de leurs principales préoccupations fut d'en faciliter la navigation. Ils poursuivirent ce but, soit par des expéditions militaires, soit par des traités faits avec les princes du littoral.

Les expéditions maritimes sont précisément celles auxquelles nous avons vu participer Marino Dandolo et Pietro Michaël. C'est la prise de Corfou, la ruine des pirates de l'Archipel et des côtes de la Grèce, l'occupation des îles de l'Archipel, le siége de Candie dans l'île de Crète, etc[3].

1. *Histor. des Croisades*, Acad. des Insc. et Belles-Lettres : *Orientaux*, vol. I, p. 77-84 (Aboulféda).

2. La date de mars 1207 est exclue par la présence de Marino Dandolo à Venise en février 1207. Il est vrai que la date de la charte laisse dans le doute ; car si l'année est 1207, l'indiction 11 donnée par le même texte correspond à 1208. J'ai cru cependant devoir dater cette charte en 1207, parce que le plus souvent, à cette époque, c'est sur la mention de l'indiction que porte l'erreur et non sur celle de l'année.

Restent donc 1206 et 1208. Voici les motifs qui me font préférer la dernière date à la première. Nous avons vu que les deux ambassadeurs sont occupés très-activement dans les expéditions de l'Archipel. Marino Dandolo commande même le corps d'armée qui s'empara d'Andros. Or ces expéditions commencent vers la fin de 1205 (*). Il n'est pas admissible que les ambassadeurs aient pu abandonner la flotte dès les premiers jours de l'année suivante pour faire le voyage de Syrie. Il faut bien laisser à Marino Dandolo le temps d'arriver à Andros, de la conquérir et de s'y installer. Voir, en outre, le texte d'Aboulféda cité à l'appendice.

3. V. à ce sujet les textes cités plus haut, p. 93, n. 3, et p. 94, n. 8.

(*) Je dis la fin, puisqu'en septembre 1205, Pietro Michaël était encore à Constantinople (v. plus haut).

Les traités n'ont pas une moindre importance, et ceux qui nous sont connus contribuent également à faire la lumière sur la direction de la politique vénitienne à cette époque.

C'est précisément en 1207-1208 que des ambassadeurs envoyés par Pierre Ziani à Ghiateddin Ghazi, sultan d'Alep, conclurent avec lui un traité de sauvegarde qui présente avec nos lettres de particulières analogies[1]. C'est de 1203 à 1211, sans que l'on puisse préciser davantage, qu'il faut placer un chrysobulle du sultan de Turquie (Rum), Ghajaseddin Keichosrew Ier, accordant aux Vénitiens des avantages analogues[2].

N'est-il pas facile de trouver à cette même époque la place d'un traité avec le sultan d'Égypte, dicté par le même intérêt et renfermant des clauses de même sorte? La date de 1208 ressort donc aussi bien des circonstances environnantes, que du texte même du traité.

Cette date approximative une fois connue, elle explique les termes si chauds dont le sultan se sert à l'égard des Vénitiens et du doge, lorsqu'il l'appelle « *amicus carus et intimus* »; évidemment les ambassadeurs n'avaient pas été sans faire valoir, sans exagérer peut-être auprès du sultan, l'importance qu'avait eue l'influence vénitienne sur le détournement de la croisade. — Cette date et les considérations que nous avons exposées expliquent encore la remarque que fait le sultan dans la lettre, que les ambassadeurs de Venise sont venus le trouver d'une façon spontanée : « *Venerunt ad nos nuntii vestri.* » — Cette date et ces considérations expliquent la clause du traité relative au transport des pèlerins qui avait dérouté M. Riant. En effet, aucune action importante ne menaçait en ce moment la Terre-Sainte, et le sultan pouvait sans danger accorder des saufconduits aux pèlerins montés sur les vaisseaux de la République.

1. V. Tafel et Thomas, t. II, p. 62 ; *Liber Albus*, fol. 210 ; *Libri Pactorum*, II, 219. Pour la date voir les remarques des éditeurs.

2. Il est fait mention de ce chrysobulle dans le pacte du Turc Alaeddin Keikobad, fils de Ghajazeddin, qui dit en 1220 : « Et nemo de potestatibus soldane sue dominationis audeat auferre aliquod ab eis (Venetis) nisi solum duo per centenarium, secundum tenorem chrysobulli bonae memoriae patris. » Il y eut là trois soudans qui firent successivement des avantages aux Vénitiens : Ghajaseddin Keichosrew (1203-1211), son fils aîné Aseddin (1211-1220) et son plus jeune fils Alaeddin Keikobad (1220-1237). (Tafel et Thomas, n° 255.)

Enfin, cette date éclaire aussi une clause spéciale du premier document qui a échappé à l'attention de ceux qui ont daté le traité en 1202. Le texte dit : « *Presentie magnorum militum comitis stabilis, qui carus est et fortis et prudens, miles militum, confalonarius Christianorum exercitus spata legis, major totius gentis, comestabilis omnis exercitus Christianorum, cui Dominus vitam augeat atque sanum conservat!* »

Que peut-on saisir au milieu du latin barbare et diffus du scribe vénitien? Que le traité a été fait en présence des « grands « soldats d'une armée chrétienne », au nom du chef de cette armée. Or, si ce traité eût été signé en mai 1202, qui eût pu prendre ces titres de grands soldats, de chef d'une armée chrétienne? Tandis qu'en 1206-1208, cette clause est des plus claires. En effet, il y a une armée chrétienne : c'est celle qui vient de conquérir les îles de l'Archipel; dans cette armée, Marino Dandolo et Pietro Michaël ont joué un rôle important; celui qui les envoie en est le chef. C'est à ces titres, c'est à cette situation des ambassadeurs, que fait allusion la clause du traité qui autrement me semble inexplicable.

Cette date établie, il reste à apprécier l'importance des traités, relativement à la IVe croisade. Les retourner encore contre les Vénitiens, voir dans les avantages qu'ils y obtiennent le prix d'une trahison remontant à 1202 : c'est là ce qu'a fait M. de Mas-Latrie. Quoique cette opinion soit assez spécieuse, je ne pense pas qu'on doive l'épouser complètement. Peut-être les marchands de Venise n'eussent pas attendu six années, pour exiger le paiement d'un acte aussi important pour le sultan que le détournement de la IVe croisade. Il semble même que le texte de nos traités pris dans son sens le plus strict soit contraire à cette opinion. En effet, le sultan donne pour raison des faveurs qu'il accorde aux Vénitiens les promesses qu'ils lui ont faites, « *vestris agendis* »; ce qui indique un futur et non un passé.

Tout ce qu'on peut conclure du traité, c'est que quelques années après la prise de Constantinople, des rapports de bonne amitié existaient entre Venise et les Sarrasins. Mais cela n'est pas nouveau! Ces bons rapports, nous l'avons vu, persistèrent pendant tout le moyen-âge. Venise n'était pas seule à rechercher l'amitié des princes de l'Orient, dispensateurs alors des

richesses du monde. Le gros volume de M. de Mas-Latrie en fait foi pour les relations avec les Sarrasins d'Afrique. Il en fut de même pour les Sarrasins d'Orient, malgré les croisades, qui de temps à autre venaient troubler la tranquillité de ces bonnes relations[1].

Tous les peuples méditerranéens, même ceux qui étaient chargés spécialement de la défense du Saint-Sépulcre, furent, avec les musulmans, en rapport constant de trêves, de traités, d'amitié même. La mauvaise foi dans l'exécution des conventions n'était même pas toujours du côté des infidèles. Venise, qui « reposait tout entière sur le commerce et la navigation », moins que toute autre, était tenue d'épouser les querelles de la chrétienté contre les Sarrasins. Innocent III lui-même le reconnaissait. Nous voyons qu'en 1198, en pleine prédication de la croisade[2], il adoucissait en leur faveur la sévérité des défenses que ses prédécesseurs et lui-même avaient portées de commercer avec les infidèles.

Nous pouvons constater, par un grand nombre de traités extraits des *Libri Pactorum*, et publiés par Tafel et Thomas, combien Venise multipliait ces relations avec tous les peuples du littoral. Il reste de cette époque des traités avec les Arabes, avec le roi d'Arménie, avec les Grecs, avec les Turcs mêmes. En échange d'avantages commerciaux, Venise passait sur tout et promettait tout ce qu'on voulait[3]; pareille à ces Hollandais des siècles plus modernes qui, pour obtenir l'entrée de l'empire du Japon, marchaient, dit-on, sur le crucifix.

Cette conduite explique en même temps l'aversion que les riches marchands de la République inspiraient aux peuples féodaux et catholiques de cette époque. Innocent III, lui aussi, sentait bien qu'il y avait là un esprit nouveau, différent de l'ancienne foi. Il ne cachait pas sa défiance pour les Vénitiens,

1. V. aussi sur ce sujet (car il faut toujours citer M. de Mas-Latrie) deux articles que l'éminent érudit a publiés sur les relations politiques et commerciales de l'Asie-Mineure avec l'île de Chypre. (*Biblioth. de l'École des Chartes*, 2e série, t. I, p. 301 et ss.).

2. *Inn. III Epistol.* let. 139, édit. Migne.

3. On sait que c'est au mépris d'un serment d'alliance conclue avec Alexis pour obtenir de lui des avantages commerciaux que les Vénitiens allèrent attaquer Constantinople en 1204.

et leur politique non moins tolérante qu'avide, ayant comme un pressentiment que ceci tuerait cela. Aussi, lorsque, dans l'étonnement que causa le changement de direction de la croisade, on chercha à s'en prendre à quelqu'un des alliés, les soupçons n'hésitèrent pas longtemps. Ce fut sur les Vénitiens que l'accusation de trahison tomba naturellement. Les chrétiens d'Orient qui, dans leur désespoir, jetèrent leurs plaintes aux quatre vents de la chrétienté, ne durent pas ménager la République détestée. La rumeur d'une trahison vénitienne circula de bouche en bouche. Le peuple, les opprimés, les faibles, tout ce qui n'avait rien compris à l'expédition de Constantinople, ou qui en avait souffert, l'accueillit facilement. Tout était à la charge des Vénitiens : l'expédition de Zara, l'excommunication lancée et maintenue si longtemps par le pape, les mauvais traitements que « la menue gent de l'ost » avait reçus de l'aristocratie vénitienne, lors du séjour au Lido ; peut-être aussi, pour finir, la nouvelle de ces traités qui n'eurent lieu que quelques années plus tard, mais qui, appris par le bruit public, pouvaient si facilement être reportés en arrière par l'opinion prévenue, et regardés comme le paiement et la preuve d'une trahison.

L'histoire aujourd'hui doit avoir plus de clairvoyance et plus d'indulgence. Nous n'avons aucune raison sérieuse d'incriminer en cette circonstance spéciale la bonne foi des Vénitiens. S'ils furent dans cette occasion, comme tout semble le démontrer, les véritables instigateurs de l'expédition de Constantinople, d'autres motifs durent les pousser dans cette politique. La répression de Zara révoltée ; le trône de Constantinople soumis à un empereur, leur créature ; la vengeance tirée des faveurs qu'Alexis Comnène avait accordées aux Pisans[1] : peut-être l'espoir entrevu du démembrement de l'empire grec à leur profit, c'étaient là des motifs suffisants pour jeter la politique des « seigneurs-marchands » dans l'aventure de Constantinople. Il n'est pas besoin, pour expliquer leur attitude, d'avoir recours à une accusation de trahison, que rien de sérieux dans les documents connus jusqu'ici ne nous autorise à admettre, et que plusieurs sources dignes de foi nient au contraire formellement.

Gabriel HANOTAUX.

1. V. Nicetas, liv. 5, ch. IX, cité par Daru, p. 251.

APPENDICE. — Ce travail était imprimé lorsque M. Riant voulut bien me communiquer une brochure, que M. Streit vient de faire paraître en Allemagne sur ce même sujet (*Venedig und die Wendung des vierten Kreuzzuges gegen Constantinopel*, von Ludwig Streit. Anklam, 1877). M. Streit a eu entre les mains les papiers de M. Hopf. Il en a tiré nombre de renseignements précieux sur les travaux de cet érudit. Ces renseignements confirment de tous points les conclusions que je m'étais efforcé d'établir. L'identité du traité, daté par M. Hopf, avec les textes publiés par Tafel et Thomas y est reconnue. La substitution du nom de *Domenico* à celui de *Pietro* et du mot *martii* au mot *madji*, dans le texte du document, y est avouée (v. p. 3; p. 32; et appendice, p. 49).

Enfin M. Streit me met sur la voie d'un renseignement du plus haut intérêt, qui m'avait échappé : Aboulféda nous apprend que Malek-el-Adel ne prit les titres de *Rex regum*, et de *Amicus atque delicium principis fidelium*, qu'à partir de 604 de l'Hégire (1207-1208 de l'ère chrétienne). Ce fait apparaît beaucoup plus clairement dans la traduction latine de Reiske, que dans la traduction française de l'Académie des inscriptions et belles-lettres dont je m'étais servi : « Eodem anno ineunte, faciebat M. el-Adel cum Tripolitano inducias, in castris apud locum Cadas : deinceps Damascum redibat; ibidemque permanens, excipiebat legatum Chalisæ Imami Naseri, summis, quibus poterat, honoribus... Diploma quod legatus perferebat, in fiduciam committebat Adelo, ea omnia quæ tunc temporis possidebat; eique titulos tribuebat *schahinschah* et *Malek-el-Moluc* [quorum ille Persicus, hic Arabicus, idem uterque notans, *regem regum* scilicet], et *Chalil el-mumenin* [seu *amicus atque delicium principis fidelium*][1].

Si l'on considère que l'un et l'autre de ces titres sont pris par Malek-el-Adel dans les deux diplômes que nous avons étudiés ci-devant, on avouera qu'il est impossible d'adopter pour ces documents une date antérieure à celle que nous nous étions efforcés d'établir. Ainsi, rapprochement du mois arabe et du mois chrétien, titres du soudan, noms des ambassadeurs, direction

1. Reiske, *Abulfedæ Annales* (t. IV, p. 224-225). V. aussi *Histor. des Croisades : Orientaux* (t. I, p. 84).

générale donnée à la politique vénitienne, tout concourt à assurer l'exactitude de la date de 1208. On ne peut trop s'étonner qu'en présence d'un tel ensemble de faits, M. Streit ne pouvant, comme il le dit lui-même, accepter la date de 1202, n'ait rien fait autre chose que de reporter nos traités au printemps de 1203. Aucune raison plausible ne pouvait l'autoriser à établir une pareille date.

La publication annoncée d'une *Histoire de la IVe Croisade*, par M. Hopf, éclaircira d'ailleurs plus complètement quelques-uns des points restés obscurs dans cette question.

G. H.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LES CARNETS DE MAZARIN

PENDANT LA FRONDE.

(Septembre-octobre 1648.)

I.

Caractère général des carnets. — Différence avec la correspondance de Mazarin.

On sait qu'il existe, à la Bibliothèque nationale, des manuscrits autographes de Mazarin connus sous le nom de *carnets*. M. Victor Cousin a consacré à ce recueil, dont il comprenait toute l'importance, plusieurs articles du *Journal des Savants*. Mais il est loin d'avoir épuisé la matière; il s'est borné à étudier les premiers carnets, afin d'en extraire les passages qui caractérisent la situation de la cour au début de la régence d'Anne d'Autriche et fournissent des documents intéressants pour la lutte de Mazarin contre la cabale des Importants. Il a paré de son grand style et de sa brillante imagination les notes souvent informes des carnets. Il n'est pas sans intérêt pour l'histoire de continuer les études commencées sur ces documents d'une authenticité et d'un intérêt incontestables. Mais il faut d'abord en marquer nettement le caractère, qui ne ressort pas assez des articles de M. Victor Cousin. Son esprit original et un peu absorbant ne se résignait pas facilement au rôle d'interprète; il lui arrivait souvent de substituer sa forte personnalité à celle de l'écrivain qu'il analysait.

Les carnets que possède la Bibliothèque nationale sont au nombre de quinze[1], écrits presque entièrement de la main de Mazarin. Ils

1. Il y en avait seize primitivement; mais un des carnets a été enlevé à une époque déjà fort ancienne. Il est tombé entre les mains d'un érudit qui l'a fait imprimer à Tours. L'édition a été tirée à un petit nombre d'exemplaires, et ne

embrassent une période de huit années, depuis la fin de 1642 jusqu'au commencement de 1650, époque de l'arrestation des princes de Condé et de Conti et du duc de Longueville. Les huit premiers carnets sont presque exclusivement en langue italienne; on y trouve cependant quelques passages en espagnol et en français. A partir du neuvième carnet, le français domine, quoique l'on rencontre encore des notes en italien; quelquefois même les deux idiomes se confondent dans la même phrase. Quels sont les renseignements que Mazarin consignait ainsi presque jour par jour? La nature en est fort diverse et ils paraissent souvent peu dignes d'un ministre qui avait la haute direction des affaires de la France et de l'Europe entière. Comptes de dépenses, résumé de rapports de police ou de conversations avec les courtisans, aperçu des pensées qu'il voulait suggérer à la Reine, quelquefois projets de lettres, plans de campagne ou vues sur la politique intérieure et extérieure, mais presque toujours détails minutieux sur les intrigues de cour, voilà les principaux sujets des notes de Mazarin. Lorsque le pouvoir est solidement affermi, par exemple après la défaite de la cabale des Importants, et lorsque les armes de la France triomphent à Fribourg, à Nordlingen et à Lens, les carnets sont presque vides. C'est alors dans sa correspondance avec les généraux et les négociateurs qu'il faut suivre la politique de Mazarin : on y trouve le ministre parlant à des hommes d'État. Les carnets, au contraire, sont destinés surtout à la Reine; ils ne deviennent intéressants qu'aux époques où les grands et le Parlement s'agitent contre le ministre. Outre les renseignements qu'ils fournissent sur les divers partis et sur les principaux personnages de la cour, on y trouve le sujet d'une curieuse étude psychologique : un ministre, auquel on ne peut refuser une vaste intelligence, s'abaisse aux petits détails d'intrigues et presque à des commérages pour amuser et dominer Anne d'Autriche. Il en remplit des pages entières de ses carnets, au moment même où il suit d'un œil attentif et avec une habile persévérance les négociations de la paix de Westphalie et y assure le triomphe définitif de la France sur la maison d'Autriche.

Ce mélange de grandeur et de petitesse dans le génie de Mazarin a été parfaitement saisi par un de ses contemporains, dont l'esprit fin et sagace était habitué à pénétrer les secrets du cœur humain. L'auteur des *Maximes*, le duc de la Rochefoucauld, a dit de Mazarin : « Il avoit de petites vues, même dans ses plus grands projets[1]. »

se trouve pas dans le commerce. J'ai dû à l'obligeance de M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, la communication d'un des rares exemplaires.

1 *Mémoires de La Rochefoucauld*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 393.

Les carnets nous montrent le plus souvent les petites vues; la correspondance, les grands projets du ministre. En étudiant les deux, on a l'homme complet. La publication de la correspondance de Mazarin se poursuit dans la *Collection des Documents inédits relatifs à l'histoire de France*[1]; on y voit le cardinal dirigeant la politique européenne. Nous voudrions, par des extraits des carnets pour les premiers mois de la Fronde, préciser et justifier ce que nous avons dit du caractère de ce recueil de notes.

Cependant, avant de les étudier pendant la Fronde, où s'agitent exclusivement les intrigues de cour, il faut indiquer par quelques extraits ce que le ministre écrivait dans son journal secret au moment où les armes de la France dominaient en Allemagne, en Flandre et en Italie. L'année 1646 fut incontestablement une des plus brillantes de la Régence. Turenne, unissant ses forces à celles du général suédois Wrangel, pénétrait en Bavière, menaçait l'électeur jusque dans sa capitale et le forçait de se séparer de l'Autriche; en Flandre, les Français s'emparaient de Courtrai à la vue d'une armée ennemie, puis de Bergues-Saint-Vinox, de Mardick, de Furnes et enfin de Dunkerque; en Italie, l'échec d'Orbitello était promptement réparé par la prise de Piombino et de Porto-Longone; les Français s'établissaient solidement au cœur même de l'Italie, faisaient trembler Rome et s'ouvraient la route de Naples.

Mazarin avait préparé toutes ces expéditions, comme le prouve sa correspondance. Il aurait voulu donner à la France ses limites naturelles; après avoir atteint le Rhin par la conquête de l'Alsace et les Pyrénées par le Roussillon, il aspirait à réunir à la France les Pays-Bas espagnols, ou Belgique. Il écrivait aux plénipotentiaires français à Munster, en janvier 1646[2] : « L'acquisition des Pays-Bas forme à la ville de Paris un rempart inexpugnable, et ce seroit alors véritablement qu'on pourroit l'appeler le cœur de la France. » A la même époque, le langage des carnets est tout différent. Mazarin ne s'y occupe que d'incidents vulgaires et surtout de couplets satiriques chantés en présence du duc d'Orléans et du duc d'Enghien, pendant le siége de Mardick. Dans la licence des camps, on n'avait ménagé ni la Reine ni le ministre. « Le maréchal de Gramont, arrivant de Mardick le 18 août [1646], écrivait Mazarin[3], m'a dit qu'il était vrai que l'on avait fait des vers et chanté des *feuillantines* au mépris de la

1. Le premier volume de cette correspondance a paru en 1872. Le second est sous presse.

2. *Négociations secrètes de Munster*, t. III, p. 21.

3. Carnet VIII, p. 51 : « Gramont, arrivando di Mardic li 18 agosto, mi ha detto che era vero che si erano fatti versi et *fogliantine* in dispetto della Regina. »

Reine. » Le nom de *feuillantines*, donné à ces chansons, venait de ce qu'une dame Lescalopier, connue pour ses désordres, avait été enfermée peu de temps auparavant au couvent des Feuillantines; on avait composé, à cette occasion, des couplets satiriques que l'on appliquait à la Reine.

Mazarin ne dissimulait pas à cette princesse ce qui se passait dans le camp de Gaston d'Orleans et de Louis de Bourbon, et il s'en servait pour l'irriter contre les princes et consolider son autorité. Mais en même temps il ajoutait des conseils de prudence : « Il convient de dissimuler, lui disait-il[1], dans les conjonctures présentes; il faut préférer le service du Roi à toute considération particulière... La Reine fait ainsi acte de grande modération et prudence, ayant le temps de montrer son ressentiment, quand elle le pourra faire sans porter préjudice à son fils et au royaume. » On trouve dans le même carnet des notes critiques sur la conduite de l'abbé de la Rivière, confident du duc d'Orléans, et sur Chavigny, un des principaux conseillers de la maison de Condé; elles paraissent destinées à éloigner de plus en plus la Reine des princes et de leurs confidents.

Ces petitesses, qui étonnent au milieu des glorieux succes de la France, sont moins déplacées pendant la Fronde, époque d'intrigues, de cabales, de passions féminines, de désordres intérieurs. Nous y voyons Mazarin dictant à la Reine les résolutions qu'elle doit prendre, signalant les factions qui l'entourent et s'efforçant de les combattre.

II.

Extraits des carnets à la fin du mois d'août et pendant les premiers jours du mois de septembre 1648. — Mazarin indique à la reine la conduite qu'elle doit tenir pour relever l'autorité royale.

Au mois d'août 1648, Paris avait été le théâtre d'une emeute redoutable : des barricades dressées de toutes parts et poussées jusqu'aux portes du Palais-Royal à la nouvelle de l'arrestation de quelques conseillers du Parlement et particulierement de Broussel; le chancelier et le premier président, Mathieu Molé, poursuivis par le peuple et en danger de mort au moment où ils exécutaient les ordres du souverain; la Reine forcée de rendre les prisonniers, et enfin les barricades tombant sur un ordre du Parlement, tel avait été le spectacle de Paris pendant les journées des 26, 27 et 28 août. Au moment du danger, Mazarin s'adressa au prince de Condé, qui commandait une armée dans le nord de la France et venait de remporter

1. « Conviene dissimulare nelle presente congiunture, anteponendo il servitio del Rè ad ogni altro rispetto particolare. »

la victoire de Lens. Sa lettre du 28 août[1] montrait au prince l'autorité royale foulée aux pieds et la révolte régnant dans Paris. Condé répondit immédiatement pour mettre son épée à la disposition de la Reine; il annonçait la résolution de se rendre auprès d'Anne d'Autriche pour la servir « en tout ce qu'elle ordonneroit[2]. » A cette époque, Mazarin paraissait bien décidé à relever l'autorité royale et à tirer vengeance de l'émeute. Une note des carnets destinée à la Reine lui trace la conduite qu'elle doit tenir : il faut dissimuler jusqu'au moment où le Roi étant sorti de Paris pourra parler en maître, et appeler alors à son aide le prince de Condé, dont les troupes cerneront la ville rebelle[3].

Ce morceau est, à mon avis, un des plus remarquables des carnets. En présence du danger et sous le coup d'une émotion profonde, la pensée et le style de Mazarin s'élèvent : au lieu de s'occuper d'intrigues de cour, il montre la triste situation de la France, dont les succès militaires sont compromis par la révolte de Paris. La date de cette note est facile à déterminer; elle a été écrite après le 28 août, époque où les barricades ont été enlevées, et avant le 1er septembre, puisque Mazarin engage la Reine à appeler près d'elle les officiers de la milice bourgeoise, et que ce fut le 1er septembre que leur réception eut lieu au Palais-Royal[4]. La date du 30 août est très-probable. En effet, le cardinal engage Anne d'Autriche à conduire le Roi hors de Paris dans quinze jours, et ce fut le 13 septembre que la cour sortit de Paris et s'établit à Ruel. Voici le texte même de la note de Mazarin[5]. Elle est en langue française comme tous les extraits que nous citerons :

1. Cette lettre est analysée dans le *Mercure de Vittorio Siri*, à la date du 28 août 1648.

2. La lettre du prince de Condé, en date du 1er septembre, a été imprimée dans la 3e partie des *Mémoires de Lenet*, p. 515 de l'édit. Michaud et Poujoulat.

3. Cette note se trouve dans le neuvième carnet de Mazarin, mais disséminée de telle sorte qu'il est difficile d'en retrouver les diverses parties : le commencement est au f° 64 recto; elle se continue au f° 62, et se termine par deux passages qu'il faut chercher aux f°s 2 et 21. Ces interversions remontent à l'époque où on a relié les carnets et ajoutent aux difficultés que présente l'écriture rapide et à peine formée de Mazarin. Remarquons encore que, parmi les carnets, les uns sont foliotés, comme le IXe, et d'autres paginés, comme le Xe. J'en préviens pour qu'on ne s'étonne pas de voir tantôt l'indication du folio, tantôt celle de la page.

4. Voyez les *Registres de l'Hôtel-de-Ville pendant la Fronde*, publiés par la *Société de l'histoire de France*, t. I, p. 38.

5. Il serait fastidieux de reproduire l'orthographe de Mazarin, presque toujours irrégulière et souvent défigurée par la forme italienne qu'il a donnée aux mots français, surtout aux noms propres : il écrit *Megliare* pour *la Meilleraye*, *Longhoyl* pour *Longueil*, etc. Il supprime presque partout les pronoms devant les verbes. Nous les rétablirons entre [ ], lorsqu'ils paraîtront nécessaires pour l'intelligence du texte. Il arrive souvent que la phrase n'est pas complète et se

L'affront que le Roi reçoit du Parlement et d'une partie du peuple de Paris ne peut être plus grand en la forme et en la matière, et avec un tel éclat qu'il n'y a pas seulement un coin de la France, mais de l'Europe qui n'en ait connoissance et attende de voir la résolution qu'on prendra là dessus pour concevoir grande opinion du gouvernement présent, ou pour perdre celle qu'on pouvoit avoir conçue jusqu'à présent à son avantage. Il faut donc, à quelque prix que ce soit, reprendre l'autorité et la relever plus que jamais, ou se résoudre à laisser périr les affaires, et devenir autant ridicules et méprisés qu'on a été estimés et redoutés jusqu'à présent.

Le Parlement a fait les fonctions de Roi, et le peuple de Paris lui a déféré entièrement; il a donné au Roi Broussel[1] pour associé; il a pris les armes pour le faire rendre, et il ne les a posées qu'après son retour par arrêt du Parlement; il a fait des barricades contre le Palais-Royal, a parlé impudemment[2] de la Reine et de moi; il a fait, beaucoup de jours, des propositions insolentes et inouïes, soit pour s'assurer du Roi, soit pour me faire chasser et mettre la Reine dans un monastère. Diverses personnes du Parlement ont offert ou fait offrir la Régence à Monsieur et ont flatté avec ma place l'abbé de la Rivière. On a vendu publiquement des libelles diffamants contre [moi]. On a voulu tuer MM. le chancelier et premier président; on a fait une sédition publique et sans exemple, et le Parlement[3] n'a pas seulement informé, mais approuvé, par sa conduite, tout le [peuple][4]; a fait cesser le commerce. Les officiers qui le composent n'ont rien oublié pour fomenter tous les parlements de France à la révolte; ont animé les peuples à ne rien payer, et tous les officiers de la France à demander le rétablissement de leurs gages, qui vont à vingt-cinq millions.

Le commerce étant cessé par la persécution des gens d'affaires, il n'a pas été possible de trouver un sol après une dépense de 300 millions[5] pour la guerre, la grande victoire que Dieu nous a donnée en Flandres[6], les avantages d'Allemagne[7], de Catalogne[8] et d'Italie[9] avec

termine par un *etc.* En voici, entre beaucoup d'autres, un exemple, où l'*etc.* se comprend facilement : « le capucin, frère du président Flexel (*sic*), a dit en public que Dieu châtioit la Reine de la vie qu'elle mène, étant public que le cardinal Mazarin, *etc.* » (Carnet X, p. 61.)

1. Mazarin écrit *Bruxelles* et nomme toujours ainsi Pierre Broussel, conseiller au Parlement, dont l'arrestation avait été le signal de la révolte.

2. On peut lire *imprudemment.*

3. Il y a seulement un P dans le manuscrit.

4. Le carnet porte *le parlement;* mais c'est une erreur évidente.

5. Le manuscrit porte 30x *millions.*

6. Bataille de Lens gagnée par le prince de Condé, le 19 août 1648.

7. En Allemagne, Turenne et Wrangel avaient battu les Impériaux à Zusmarshausen et occupé la Bavière.

8. En Catalogne, le maréchal de Schomberg s'était emparé de Tortose le 13 juillet.

9. Le maréchal de Plessis-Praslin venait d'enlever un retranchement qui couvrait Crémone et assiégeait cette ville.

grande apparence de les augmenter. Faute de vingt mille écus dans cette fin de campagne, [il] nous est impossible, en Flandres, de recueillir le fruit d'un si grand succès; d'attaquer Tarragone, quoique nous ayons huit mille hommes tout près, et l'armée navale supérieure à celle des ennemis, désoccupée, et les ennemis, de ce côté, sont dans la dernière foiblesse et abattus de la perte de Tortose, qui facilite l'attaque de Tarragone. En Italie, faute de peu d'argent, l'entreprise de Crémone court grand risque, et l'on perd un si beau champ [pour ne pas] faire ce qui conviendroit, et en Allemagne, n'y ayant pas été possible d'y envoyer un sol de l'année, on est à la veille, à ce que M. de Turenne me mande, de voir cette armée fort mutinée.

Et ce n'est pas question d'avoir de l'argent pour payer toutes les armées, mais seulement pour assurer la paix, les travaux et l'hôpital. De tout cela le Parlement est la seule cause quand il publie que tout ce qu'il fait est pour le service du Roi, et ce ne seroit rien de laisser de prendre quatre places[1], quoique on les auroit à bon marché et que la seule [ville] de Tarragone nous épargnât quatre millions par an, puisque on [ne] pourroit faire la guerre en Catalogne[2]; mais cela recule la paix et nous la rend presque impossible, puisque les ennemis, avertis d'ailleurs des désordres du dedans, en conçoivent de grandes espérances, voyant que, au dehors, nous nous arrêtons au milieu de la carrière.

Nous avons donc raison de voter[3] pour punir, et nous en avons obligation, voire nécessité, et le Roi auroit grand sujet un jour de me demander compte, à moi particulièrement, d'avoir laissé abattre son autorité, le pouvant empêcher avec facilité, puisque toute la maison royale y étoit disposée; mais à présent il faut dissimuler temporairement, témoignant de vouloir accommoder tout avec le Parlement et le faisant croire à mes meilleurs [amis], afin que en étant persuadés en persuadent les autres. Il faut diminuer le mal qui a été fait, et la Reine en particulier se doit contraindre à cela, soit à l'égard du Parlement, soit à celui du peuple, et en parler de la sorte aux officiers de la Ville qu'elle appellera[4].

Il faut surtout annoncer [l'intention] pour sortir de Paris et engager Monsieur à cela; mais la sortie doit être en public et dans quinze jours et sans façon de fuyant[5], comme [ç'a été] le bruit de le vouloir faire

1. C'est-à-dire *de manquer l'occasion de prendre quatre places*, comme Tarragone, Crémone, Furnes, etc.

2. Le sens est douteux. Je pense que Mazarin veut dire qu'après la prise de Tarragone les ennemis ne pourraient plus porter la guerre dans la Catalogne, occupée définitivement par les Français.

3. Mot douteux. Je ne puis lire que *voter*.

4. Ce fut le 1er septembre, comme nous l'avons dit, que la Reine convoqua au Palais-Royal les officiers de la ville de Paris.

5. Ce passage est difficile à déchiffrer.

huit jours auparavant. Il ne se faut pas éloigner, mais aller à Madrid, Ruel, Conflans ou Saint-Maur[1]. Le Roi sera beaucoup plus fort dehors qu'à Paris, et je me trompe bien si le Parlement et le peuple ne commencent à craindre lorsqu'ils verront le Roi dehors et en état de prendre sans risque les résolutions qu'il voudra; et M. de Longueville, le Coadjuteur, et autres qui prêchent qu'il faut tout accommoder, il leur faut dire qu'ils ont raison; mais il faut bien assurer la sortie de Paris, qui pourra être délicate.

Quand nous serons dehors, il faut encore dissimuler davantage notre sentiment pour faire courir le temps[2], qui est nécessaire pour ne perdre nos affaires au dehors; et, M. le Prince revenant, [il faut] auparavant prendre les dernières résolutions, qu'il soutiendra vigoureusement étant une fois prises et par l'amitié qu'il a pour la Reine et pour moi et pour son intérêt particulier[3]. A la moindre difficulté qu'on fera à obéir, il sera très-aise de châtier, transférant le Parlement de Paris, en punissant aucuns, et comme nos troupes se peuvent retirer de Flandres, prenant les postes de Saint-Cloud, auprès de Conflans, Saint-Denis, Villesavin[4] et le Bourget... Il faut avoir cela dans l'esprit et traîner.

Ces conseils de dissimulation et de temporisation furent acceptés et suivis par la Reine, mais ils ne plurent pas à Condé. Le cardinal, voyant les esprits s'apaiser, lui avait écrit pour l'engager à rester à la tête de son armée et à poursuivre les avantages remportés sur les Espagnols[5]. Cependant il l'autorisait, au nom de la Reine, à revenir à la cour dans le cas où le soin de sa santé l'exigerait. Condé lui répondit une lettre où se peint son caractère énergique[6]. Il déclare que le calme, que Mazarin prétend être rétabli, est loin de régner à Paris : « Rien n'est moins tranquille, lui écrit-il, qu'un peuple qui fait impunément tout ce qui lui plaît, qui force, les armes à la main, son Roi à lui rendre ses prisonniers, qui chasse les gardes de

1. Ce fut à Ruel que la cour se retira le 13 septembre.

2. On se rappelle la maxime de Mazarin : *le temps et moi*. Il voulait donner au prince de Condé le temps de s'emparer de Furnes, qui ne se rendit que le 10 septembre, et d'assurer la frontière du nord avant de concentrer les troupes aux environs de Paris.

3. Ce passage semble réfuter l'accusation de basse jalousie de Mazarin contre le prince de Condé, accusation souvent répétée. Le cardinal déclare seulement que les dernières résolutions doivent être prises avant le retour du prince.

4. Je ne puis lire que *Villesavin*. Il n'y a pas aujourd'hui de village de ce nom aux environs de Saint-Denis et du Bourget. On y trouve *Villepinte*, *Villetaneuse*, etc.

5. Deux lettres de Mazarin au prince de Condé en date du 5 et du 11 septembre sont analysées dans le *Mercure de Vittorio Siri*.

6. Cette lettre, analysée par Vittorio Siri, a été publiée dans les *Mémoires de Lenet*, p. 515-516 (édit. Michaud et Poujoulat).

Sa Majesté à coups de mousquet et à coups de pierre, etc. » Le prince annonçait ensuite l'intention de se rendre à Chantilly et d'y passer quelque temps pour rétablir sa santé et se mettre plus en état de servir la Reine.

III.

Suite des extraits des carnets pour le mois de septembre 1648. — Soupçons de Mazarin contre le commandeur de Jars, la maison de Guise, l'abbé de la Rivière et le comte de Chavigny; conduite perfide de ce dernier; ses relations avec les principaux Frondeurs.

Mazarin se tenait en garde contre tous ceux qui exerçaient quelque influence sur Anne d'Autriche et sur les princes. Le commandeur de Jars, François de Rochechouart, était dévoué à la Reine, qui l'admettait dans son intimité. Mazarin le signale comme un personnage dangereux[1] :

A quoi peut être bon pour moi le commandeur de Jars? Toute sa passion est pour Châteauneuf[2]. Après lui avoir fait donner deux abbayes qui valent vingt mille livres de rente et une commanderie qui vaut autant, lui avoir fait donner des gratifications d'argent assez considérables, l'avoir traité avec affection et familiarité, je ne trouve [pas] qu'il m'ait jamais donné le moindre avis qui pût regarder mon service, quoique dans les compagnies où il s'est trouvé il ait entendu des choses qui me regardoient, et dernièrement, à Petit-Bourg, s'étant aperçu que S. A. R. étoit fâchée de ce qu'on disoit que les gouvernements étoient donnés à la faveur[3], il ne m'en dit rien, comme fit Gerzé[4]. D'ailleurs il trouve à redire à tout ce qui se fait : les malheurs qui arrivent, à son dire, on les pouvoit empêcher, et M. de Châteauneuf l'eût fait sans doute, et les avantages que nous remportons eussent été plus grands, si le susdit s'en fût mêlé. Dans les occasions, donne ces coups auprès de la Reine pour l'échauffer en certaines rencontres. Enfin c'est une peste de la cour.

1. Carnet IX, f° 49.

2. L'ancien garde des sceaux, l'Aubespine de Châteauneuf, avait été un des chefs du parti des Importants. Mazarin voyait en lui un dangereux rival.

3. Je ne suis pas sûr d'avoir bien lu ce mot.

4. Jarzé (Henri du Plessis de la Roche-Pichemer, comte de Jarzé) avait été nommé maréchal de camp et capitaine des gardes du corps en 1648. A cette époque il était dévoué au cardinal, dont il devint un adversaire dangereux en 1649. Jarzé mourut en 1672.

Mazarin montre la même défiance à l'égard des princes de la maison de Guise :

Dans la maison de Guise, écrit-il[1], on ne songe qu'à gagner le peuple. Les enfants de Madame[2] caressent chacun, se font voir et sont ravis de penser que, lors des barricades, le peuple abattoit tout pour les faire passer et les honorer. Le conseil de Montresor[3] est de profiter de cette occasion, c'est-à-dire en se faisant aimer du peuple et s'insinuant dans son esprit par beaucoup d'actions populaires, et en effet, Mme de Guise, avec ses enfants et toute sa maison, ont affecté d'aller à la procession de Saint-Jean-en-Grève[4], après avoir fait tapisser toute l'église. Beaucoup d'autres choses de cette nature[5] ont été faites, qui méritent réflexion.

C'est surtout contre les favoris des princes et les principaux membres du Parlement qu'éclatent les soupçons de Mazarin. L'abbé de la Rivière[6], qui gouvernait le duc d'Orléans, avait promis l'appui de son maître au cardinal, qui le comblait d'honneurs et de bénéfices; mais Mazarin ne pouvait pas compter sur cet intrigant, qui aspirait au cardinalat et à la place de premier ministre. Il écrivait dans ses carnets, à la date du 10 septembre[7] :

Le père Paulin, supérieur des Jésuites, me dit que je ne me devois fier en aucune façon à l'abbé de la Rivière, qui assurément ne m'aimoit point; qu'il le connoissoit depuis longtemps; qu'il n'y avoit aucune assurance à prendre en lui; qu'il étoit changeant[8], violent, cruel, méchant, ambitieux au dernier point; et moi, lui faisant connoître que j'avois sujet d'avoir toute confiance en lui par beaucoup de respects[9] et particulièrement par l'intérêt que ledit abbé avoit de se tenir bien uni

1. Carnet IX, f° 56.

2. La duchesse douairière de Guise était Henriette-Catherine de Joyeuse, comtesse du Bouchage, veuve de Charles de Lorraine, duc de Guise. Elle mourut en 1656, à l'âge de 71 ans.

3. Claude de Bourdeille, comte de Montresor, avait une grande influence dans la maison de Guise. Il passait même pour le mari de conscience de Mlle de Guise (Marie de Lorraine).

4. L'église de Saint-Jean-en-Grève, située derrière l'Hôtel-de-Ville, a été détruite en 1801. Une des salles de l'Hôtel-de-Ville, brûlé en 1871, avait conservé le nom de *Salle Saint-Jean*. La procession dont parle Mazarin avait eu lieu le dimanche 30 août. (*Registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris pendant la Fronde*, t. I, p. 36.)

5. Ce mot est difficile à lire; je ne suis pas sûr de l'avoir bien déchiffré.

6. Louis Barbier, abbé de la Rivière, devint en 1655 évêque-duc de Langres et mourut en 1670, à l'âge de 77 ans.

7. Carnet X, p. 9 et suiv.

8. Mot douteux.

9. Considérations.

avec moi, m'a repliqué que l'evêque d'Orléans[1], qui étoit intime de l'abbé et son grand conseil et qui lui donnoit soupçon et méfiance de mes intentions à l'égard du cardinalat, lui avoit fait prendre la résolution d'envoyer son frère à Rome; étoit allé trouver le même père Paulin un jour après les barricades et assez hors de propos, et après avoir parlé du désordre du temps, il poursuivit en termes fort outrageux contre moi, disant qu'on n'en pouvoit plus; qu'il falloit que je sortisse des affaires, et mille impertinences semblables, que ledit père m'avoua avoir honte de me repéter, concluant enfin sur les grandes qualités de l'abbé, sur sa capacité et sur l'affection qu'il avoit pour la compagnie.

Enfin le discours fut fait, à ce que le père dit, comme pour disposer les choses à l'avantage dudit abbé, sur la croyance que je serois contraint de m'en aller et que lui occuperoit ma place, et il [y] a grande apparence que le même discours, par les mêmes raisons, a été fait par l'évêque d'Orléans à d'autres personnes.

Il m'a ajouté aussi, ledit père, que M. de Villesavin[2], de qui [il] conduit la conscience, lui avoit dit que j'avois echauffé extrêmement la Reine pour lui faire prendre la résolution de châtier le Parlement en faisant arrêter Broussel et autres[3]; que j'avois agi pour disposer tous les ministres à être du même avis, et que cependant, dans le conseil, je m'étois montré toujours froid en l'affaire pour n'y paroître point; que, au contraire, M. de Chavigny[4] n'en avoit pu être jamais d'avis, prévoyant bien ce qui en est arrivé.

Cette dernière assertion révolte Mazarin, qui prétend que c'était surtout Chavigny qui avait porté la reine aux mesures violentes, dans l'espoir d'exciter une émeute, de le renverser et d'occuper la première place dans le ministère. Le cardinal en prend occasion de montrer la perfidie de ce personnage qu'il regardait comme son plus dangereux ennemi :

Ce qui est bon sur tout ceci, écrit-il[5], c'est que personne n'a plus animé la Reine à prendre sa résolution que M. de Chavigny, ayant prié Monsieur de parler diverses fois à la Reine pour le flatter là-dessus, lui disant, entre autres choses, que, du temps de feu M. le cardinal, on menoit les choses d'une autre façon, et que S. M. seroit en mauvais état si on ne faisoit un coup d'autorité; que n'y avoit aucun risque à courir et mille autres choses semblables.

1. Alphonse Delbène ou d'Elbène, nommé évêque d'Orleans le 4 mai 1646, mort le 20 mai 1665, à l'âge de 65 ans.

2. Jean Phélypeaux, seigneur de Villesavin, conseiller d'Etat, mort en 1660; sa fille, Anne Phélypeaux, avait épousé le comte de Chavigny.

3. Blancmesnil et Charton avaient été arrêtés en même temps que Broussel.

4. Léon le Bouthillier, comte de Chavigny, secrétaire et ministre d'Etat, avait eu un rôle fort important pendant le ministère du cardinal de Richelieu.

5. Carnet X, p. 12 et suiv.

Au marechal de la Meilleraye[1] et a moi a tenu, en d'autres termes, deux discours semblables. Reconnoissant que je n'etois pas de cet avis, il tâchoit, par toutes sortes de moyens, de me faire connoitre qu'il n'y avoit aucun peril, qu'il etoit absolument necessaire pour faire subsister les affaires, et que, de la façon qu'il voyoit la Reine courroucee, si j'avois risque a courir de perdre ses bonnes grâces, ce ne pouvoit être en ce rencontre, tout le monde flattant la Reine sur le châtiement, et S. M. y étant absolument résolue.

Au même temps, Longueil[2] et le président de Maisons[3] et d'autres amis de M. de Chavigny me disoient et me faisoient dire, à moi, que assurément seroit arrive quelque desordre, si on arrêtoit M. de Broussel; et M. de Chavigny sachant la même chose, il sembloit que pressoit le châtiement pour faire arriver le desordre, esperant d'en profiter.

M. de Chavigny a dit, en ma chambre, à de Lionne[4], le 9 septembre, qu'il avoit bien envie de faire un tour en Touraine pour quinze jours et qu'il lui demandoit conseil s'il le pouvoit faire; de quoi Lionne s'excusa honnêtement. Il est à noter qu'il a eu cette pensee lorsque, dans les assemblees de Longueil, où va Broussel et tous les plus séditieux du Parlement, on traitoit de faire deliberer, à la première seance, de faire instance à la Reine de l'exécution d'un arrêt donne, lorsque le marechal d'Ancre fut execute, par lequel les estrangers etoient[5], etc., et que, à ce que m'a assure le marechal de Villeroy[6] sur sa vie, disant en être entièrement assure, deja avoit eté résolu de le faire, cinquante conseillers ayant donne la parole d'être de cet avis, et que Broussel ou Charton en feroient la proposition.

De sorte qu'il semble que Chavigny avoit horreur[7] d'être present en ce temps-là, sachant, d'ailleurs, que ceux qui faisoient cette proposition, pour me faire retirer des affaires, étoient prêts pour l'y faire entrer, et que les matériaux[8] qu'il assemble par ma sottise, depuis un si long temps, [il] ne doute point qu'ils ne lui assurent cette place.

1. Ce marechal etait grand-maître de l'artillerie et fut même pendant quelque temps surintendant des finances.

2. Pierre de Longueil, conseiller-clerc au Parlement de Paris.

3. Rene de Longueil, marquis de Maisons, frère du precedent. Il etait président à mortier au Parlement de Paris. Mazarin écrit ordinairement *Meson* ou *Mayson*.

4. Hugues de Lionne, secretaire de Mazarin; il devint dans la suite ministre secretaire d'Etat pour les affaires etrangères, et continua les traditions de Mazarin jusqu'à sa mort, arrivée en 1671.

5. Cet arrêt de 1617, qui excluait les etrangers du gouvernement et leur detendait même de posseder des benefices en France, fut, en effet, renouvele contre Mazarin, comme on le verra plus loin.

6. Nicolas de Neufville-Villeroy, marechal de France, gouverneur du jeune Louis XIV.

7. Je ne puis lire que le mot *orror*. Mazarin supprime generalement les *h*.

8. Les ressources. On voit qu'ici Mazarin s'accuse d'avoir supporte trop long-

Est à noter aussi qu'il faut qu'on ait travaillé à cette résolution contre moi et arrêté de la presser depuis peu; car Chavigny m'avoit dit que, après avoir accompagné la cour à Fontainebleau, faisoit état, à la fin de septembre, de faire un voyage pour voir une terre qu'il avoit achetée, appelée Chiverny. Le marquis de Mortemar[1], par trois fois m'avoit parlé, de la part de Broussel, qui me vouloit visiter et qui souhaitoit que je le présentasse à la Reine. Mme la Princesse[2] avoit de même parlé pour Blancmesnil[3], et tout cela après s'est rompu. On m'assure que ç'a été par Longueil, intime ami de Broussel, qui dîne, à ce que M. de Mesmes[4] m'a dit, trois fois la semaine chez lui, qui sont les jours de l'assemblée.

Et Broussel a dit qu'il avoit changé d'avis, parce que on l'avoit assuré (et personne qui me l'avoit ouï dire) que j'avois prononcé, avec grand mépris, que je ferois bien bouquer[5] Broussel, [s'il][6] ne se contenoit pas de ce que je lui dirois quand il me viendroit voir; et aussi qu'il avoit su pour chose certaine que j'avois conseillé la Reine de le faire pendre, et que j'avois fait partir le valet du bourreau pour faire cette exécution à Saint-Germain, mais que S. A. R. l'avoit empêchée.

La maxime principale, de laquelle on se sert pour animer Broussel, Viole[7] et autres et échauffer tout le Parlement, est de leur imprimer que, après avoir offense la Reine et moi au point qu'ils ont fait, ne sauroient trouver sûreté que dans le changement du gouvernement présent; qu'ils ont fait trop de chemin pour en demeurer là et n'achever pas la carrière, puisque ne le faisant pas leur perte étoit inevitable, au lieu que entrant un autre à ma place, [il] accommoderoit tout et le Parlement pourroit prendre toute assurance de lui.

temps Chavigny dans le Conseil et de lui avoir ainsi fourni les moyens de le supplanter. C'était encore probablement une note destinée à la Reine.

1. Gabriel de Rochechouart, marquis, puis duc de Mortemar, premier gentilhomme de la chambre du Roi.

2. Charlotte de Montmorency, princesse douairière de Condé, veuve de Henri II de Bourbon, et mère de Louis II de Bourbon (le grand Condé).

3. René Potier, seigneur de Blancmenil, président en la première chambre des enquêtes du Parlement.

4. Henri de Mesmes, président à mortier au Parlement de Paris, mort en 1650. Il était frère du comte d'Avaux, célèbre par ses ambassades.

5. Vieux mot qui indiquait que l'on forçait quelqu'un à un acte de soumission.

6. Il y a dans le texte *et que ne se contenoit pas*, etc.

7. Pierre Viole, président de la quatrième chambre des enquêtes, est ainsi caractérisé dans le *Tableau du Parlement* : « esprit actif, inquiet, entreprenant, fougueux, vindicatif, dévoué aux intérêts de M. le Prince; s'est vu l'un des chefs de la Fronde, et avec grand crédit dans le Parlement; que le dépit d'avoir été exclu de la charge de chancelier de la Reine a emporté, dans l'espérance qu'il avoit de parvenir aux premières charges de l'État, et donnant tout à sa haute ambition, etc. »

Chavigny, se doutant que j'aurois information des frequentes visites qu'il faisoit à Longueil, me dit qu'il le voyoit pour un mariage.

Vance[1] l'a rencontré deux fois chez ledit Longueil, et en demeura Chavigny fort interdit, et moi-même j'avois pris pretexte de l'y envoyer sachant qu'il y etoit. Il a vu Broussel dans le logis dudit Longueil.

Le président Maisons, par le moyen de la marquise de Sable[2], a tâché de lier une étroite union entre Chavigny et le president de Mesmes, et Saint-Romain[3] y a travaillé aussi et particulièrement avec M. d'Avaux[4]

Il (Chavigny) fait cent visites par jour; il est devenu le plus civil, humble, révérencieux, qui soit en France, bienfaisant en paroles, donnant raison à tout le monde, approuvant les pretentions d'un chacun, de quelque nature qu'elles puissent être, oubliant qu'il refusoit hardiment mille francs quand il avoit le pouvoir..... Enfin il connoit son humeur et tâche de faire oublier les marques qu'il en a données, quand il avoit la faveur.

IV.

Négociations de Mazarin avec le Parlement (11-13 septembre); elles échouent. Plaintes du cardinal contre le duc de Longueville.

Tout en se plaignant du Parlement, Mazarin continuait de négocier avec lui par l'intermédiaire du président de Maisons. Il précise la date d'un entretien qu'il eut avec ce magistrat dans le passage suivant de ses carnets[5] :

« M. le président Maisons, que j'ai entretenu avec beaucoup de patience et d'adresse, deux heures durant, le 11 septembre, pour lui parler d'un accommodement avec le Parlement, m'a toujours répondu qu'il ne le falloit pas attendre, et lui est echappé (lui disant que je ne voyois par où le Parlement, qui s'engageoit toujours de plus en plus, en vouloit sortir) qu'il s'attaqueroit peut-être au ministeriat, et s'est repris tout aussitôt, disant que se méfioit de tous ces gens-là, mais que cela ne pouvoit pas être.

1. Quel est ce personnage? Peut-être Godeau, évêque de Vence, qui vécut jusqu'en 1672.

2. Madelaine de Souvre, mariee à Philippe-Emmanuel de Laval-Montmorency, marquis de Sable. M. Victor Cousin a consacré à la marquise de Sable une de ses interessantes etudes sur les femmes celèbres du XVIIe siecle.

3. Melchior Harod de Saint-Romain, connu par ses négociations à Munster, en Suisse, en Portugal, etc.

4. Claude de Mesmes, comte d'Avaux, un des negociateurs de la paix de Westphalie.

5. Carnet X, p. 20-22.

« Et il m'a assez d'obligation d'une abbaye de 2,000[1] livres de rente, de la chasse de Saint-Germain[2], de la survivance pour son fils et d'autres grâces, pour en user autrement, s'il ne regardoit M. de Chavigny, comme, etc.[3]. Quoiqu'il ne lui ait aucune obligation que de l'avoir fait preférer du temps de M. le cardinal [de Richelieu] pour la charge de président; ce qui lui coûta plus de cent mille [livres] des présents qu'il fit à Mme de Chavigny[4].

« Et lui disant que j'avois avis, de Bruxelles, que les Espagnols étoient sur le point d'offrir leur assistance au Parlement, il me repartit que, en ces temps-là, pouvoient[5] faire que on la reçût fort bien, et m'a rapporté l'exemple du matin[6] qu'on voulut massacrer le chancelier, que le Parlement ne s'émut point pour l'empêcher, quand les maîtres des requêtes et les gens du Roi entrèrent pour en donner avis et pour demander qu'on y remédiât.

« M. de Maisons m'est venu rendre réponse de ce qu'avoit fait son frère, et m'a dit que son frère parleroit à Broussel, mais que n'esperoit pas grand' chose, parce que ledit Broussel, possedé par une fausse gloire aimoit mieux continuer à faire des actions qui la lui pussent faire conserver que changer de conduite et la perdre. Enfin il m'a fait connoitre, pressé par moi sur l'accommodement, qu'il n'y avoit rien à espérer, et cela fort décisivement; de quoi on peut inférer que les mesures de ceux qui conduisent le Parlement sont prises et qu'on veut executer auparavant ce qu'on a résolu contre moi. »

Les princes n'étaient pas moins suspects à Mazarin que le Parlement. On a déjà vu à quel point il se défiait de l'abbé de la Rivière, favori du duc d'Orléans. Il parle aussi avec beaucoup de détails du duc de Longueville, dont l'ambition et l'avidité l'inquiétaient :

1. Le chiffre est surchargé et il pourrait bien y avoir 20,000 livres.

2. Le président de Maisons avait la capitainerie des chasses dans la forêt de Saint-Germain, près de laquelle il fit bâtir le célebre château de Maisons.

3. On peut interpréter l'*etc.* par cette phrase : *Comme devant me succéder.*

4. Anne Phélypeaux, fille unique de Jean Phélypeaux, seigneur de Villesavin. Elle mourut le 3 janvier 1694, à l'âge de 81 ans. Voy. le *Journal de Dangeau* à cette date.

5. Mazarin a écrit *pouvoient.* Le sens est : *il se pouvoit faire.*

6. Ce fut le 27 août que le chancelier courut ce danger; on lit dans les *Mémoires de Mathieu Molé* (t. III, p. 254-255) : « Au milieu de la délibération vint M. de Bernieres, maître des requêtes, qui entra et se mit près le commis au greffe, et debout, tout ému, dit qu'il venoit avertir la compagnie que le peuple tenoit assiegé, dans la maison de M. le duc de Luynes, sur le quai des Augustins, M. le chancelier, que l'on avoit suivi depuis le Pont-Neuf et tiré beaucoup de coups de carabine sur le carrosse. Mais ayant su que le Roi y avoit envoyé des troupes pour le retirer, on continua la délibération. »

« Le Coadjuteur, écrivait-il [1], est l'oracle de M. de Longueville [2], qui est poussé par lui à demander le Havre [3], pendant qu'il a résolu que le duc d'Estrées [4] et son frère [5] pousseront Mme d'Aiguillon [6] pour les galères, et comme cela le duc de Richelieu [7] seroit dépouillé de tout dans un temps qu'est en crédit un homme qui n'a connu autre bienfaiteur que feu M. le cardinal [8]. De cette façon j'ai répondu à M. de Longueville, quand m'a fait la proposition du Havre, lui faisant connoître que, outre les difficultés que l'affaire avoit, et si [9] quand la place seroit vacante, il auroit grand tort à me croire si lâche que de pouvoir être l'instrument de la ruine de celui qui porte le nom et est l'héritier de mon bienfaiteur.

« Je lui dis aussi qu'il devoit considérer les graces qu'il avoit reçues depuis huit mois, celles qu'il faudroit faire dans la proportion à M. le Prince et à M. le duc d'Orleans, si on se portoit à lui donner le Havre. Comme est-ce qu'on se pourroit défendre d'en faire des graces de la même nature à d'autres princes, quoique on ait jusqu'à présent refusé, sans hésiter, les demandes de M. le comte d'Harcourt [10] pour Brest, qui

1. Carnet X, p. 23 et suiv.

2. Mazarin écrit toujours *Longaville*. Henri d'Orléans, duc de Longueville, né en 1595, mort le 11 mai 1663.

3. Cette ville, dont le gouvernement avait appartenu au cardinal de Richelieu, avait passé à son principal héritier le duc de Richelieu.

4. François-Annibal, duc d'Estrées, mort en 1698.

5. Jean, comte d'Estrées, frère du précédent, vice-amiral de France en 1670, maréchal de France en 1681, mourut en 1707, à l'âge de 83 ans.

6. Marie-Madeleine de Vignerot, duchesse d'Aiguillon, morte en 1675.

7. Armand de Vignerot, duc de Richelieu, neveu de la duchesse d'Aiguillon et petit-neveu du cardinal de Richelieu, avait la charge de général des galères, que le duc d'Estrées voulait lui enlever, à l'instigation du duc de Longueville, si l'on en croit les carnets de Mazarin.

8. Ces sentiments qui honorent Mazarin sont aussi exprimés dans sa correspondance. Voy. t. I, p. 186-187, des *Lettres de Mazarin*. A l'occasion de mouvements séditieux en Anjou, il écrivait, le 28 mai 1643, au maréchal de Brezé, beau-frère du cardinal de Richelieu : « Bien que je ne pusse recevoir de douleur plus sensible que d'ouïr déchirer la réputation de M. le cardinal, si est-ce que je considère qu'il faut laisser prendre cours sans s'émouvoir, à cette intempérance d'esprit dont plusieurs François sont travaillés. Le temps fera raison à ce grand homme de toutes ces injures, et ceux qui le blâment aujourd'hui connoîtront peut-être à l'avenir combien sa conduite eût été nécessaire pour achever la félicité de cet Etat, dont il a jeté tous les fondements. Laissons donc évaporer en liberté la malice des esprits ignorants ou passionnés, puisque l'opposition ne serviroit qu'à l'irriter davantage, et consolons-nous par les sentiments qu'ont de sa vertu les étrangers, qui en jugent sans passion et avec lumière, etc. »

9. Locution équivalente à une affirmation : *même quand la place seroit vacante.*

10. Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, d'Armagnac et de Brienne, grand écuyer de France, mort en 1666.

vaqua par la mort de son beau-père [1], et qui ayant perdu le gouvernement de Guyenne et qui ayant rendu d'assez signalés services à l'Etat, pouvoit souhaiter qu'on le distinguât des autres princes ?

« Que on refusoit aussi d'accorder Montreuil à M. d'Elbeuf [2], protégé et favorisé au dernier point de S. A. R., et il semble de la justice même, puisque M. de Lannoy [3] a donné ledit Montreuil en dot à sa fille.

« M. de Longueville a oublié ce qu'il m'a fait dire par la Croysette [4], dans le temps que M. le Prince s'étoit mêlé pour lui faire donner contentement sur les graces qu'il demandoit, lesquelles étoient assez considérables puisqu'il s'agissoit de lui donner la place de Caen dans son gouvernement [5], laquelle nous coûta cent soixante mille livres, que je fis emprunter en mon nom et [que] je dois toujours, et le comté de Joux [6], qui vaut quarante-huit mille livres de rente, qui est une bonne place avec une grande etendue, et qui joint à Neuchâtel [7], et en outre je lui fis expédier des assurances de ces gouvernements et places pour son fils en cas de sa mort, sans compter les dons en argent qu'il a eus, les évêchés et diverses graces faites à tant de particuliers par son entremise; l'établissement dans le Conseil [8], pour lequel je faillis à rompre avec Monsieur, qui insistoit pour avoir une place pour M. d'Elbeuf, ou que on ne la donnât point à M. de Longueville. Après je fis accorder aussi qu'il auroit séance au-dessus de M. le chancelier : ce qui n'avoit jusqu'à présent été accordé qu'aux princes du sang, et à l'egard des traitements que pouvoit souhaiter, il sait, M. de Longueville, à quel point je me suis employe pour le contenter, soit avec les ministres du

1. Charles du Cambout, baron du Pont-Château, marquis de Coislin, gouverneur des ville et forteresses de Brest, mort en 1648.

2. Charles de Lorraine, troisième du nom, duc d'Elbeuf, avait épousé, le 7 mars 1648, Anne-Élisabeth, comtesse de Lannoy, veuve en premières noces de Henri-Roger du Plessis, comte de la Roche-Guyon. Le duc d'Elbeuf était gouverneur de Picardie; mais la place de Montreuil, quoique comprise dans cette province, avait un gouverneur particulier.

3. Mazarin a écrit *de la Noue;* mais on a vu, dans la note précédente, qu'en 1648 la duchesse d'Elbeuf était la comtesse de Lannoy, fille unique et héritière de Charles, comte de Lannoy.

4. Le Blanc de la Croysette, ou Croisette, était un des serviteurs du duc de Longueville, qui lui fit donner le gouvernement du château de Caen.

5. Le duc de Longueville était gouverneur de Normandie.

6. Mazarin écrit *Jue*. Le fort de Joux, situé sur la frontière de Suisse, est maintenant compris dans le département du Doubs. Il est situé à 200 mètres de hauteur sur un mamelon de la chaîne du Jura.

7. Le duc de Longueville était prince de Neuchâtel en Suisse; ce qui rendait plus précieuse pour lui la possession du fort de Joux, limitrophe de cette principauté.

8. Il s'agit ici du *conseil d'en haut*, où siégeaient, avec la reine régente, le duc d'Orléans, le prince de Condé, le cardinal Mazarin, le chancelier Séguier et le surintendant des finances.

pape[1], soit en faisant [donner] ordre en Piemont aux ministres du Roi et aux ambassadeurs à Munster, afin qu'ils le traitassent d'Altesse, soit en lui faisant écrire avec ce titre par le roi de Pologne, et cent autres choses semblables.

« Il me dit donc, La Croysette, en ce temps-là, qu'il de duc de Longueville ne demanderoit autre chose, et il est à noter que, pour le comte de Joux, je lui en eusse fait donner, s'il avoit voulu, deux cent mille écus.

« A présent, c'est-à-dire à son retour[2], reconnoissant que La Croysette n'etoit plus propre à faire d'autres demandes, le fit retirer et approcha de lui Priolo[3], l'esprit duquel il crut propre à obtenir beaucoup de choses, et à l'intrigue, ayant servi seize ans M. de Rohan[4], qui etoit assez versé en ces matières.

« M. de Longueville dit que lui, avec M. le Coadjuteur, me repondra de Paris et du Parlement. Il croit avoir le cœur du peuple de Paris, sur ce qu'on lui abattit quelques chaines lors de la tumulte[5], allant par Paris, comme aussi etant alle en bateau avec deux pages pour voir M. le Coadjuteur, les bateliers l'ayant arrêté, et, lui, declarant qui il etoit, l'avoient accompagne, de facon que, après, a affecte d'aller par Paris et de saluer tout le monde pour gagner affection.

« A dit que M. de Chavigny et lui s'etoient plaints ensemble de ce que je ne le traitois avec assez de confiance, et que, si je croyois, avec de belles paroles, contenter tout le monde, je me trompe.

« Chavigny a eu grande part à faire resoudre M. de Longueville à me demander quelque chose et profiter des conjonctures presentes, ayant cru que c'étoit un vrai moyen pour gagner entièrement M. de Longueville, venant à bout de ses pretentions, et decrier le gouvernement present, et me mettre en peine avec tout le monde, qui, à cet exemple, auroit

1. Pour les bénéfices ecclésiastiques.

2. Le duc de Longueville revint de l'ambassade de Munster dans les premiers mois de 1648.

3. Mazarin a bien écrit ici *Priolo*. Souvent il adopte la forme de *Priolau*. Benjamin Priolo, d'origine venitienne, était né à Saint-Jean-d'Angely en 1602. Il s'attacha d'abord au duc de Rohan, qu'il accompagna dans la Valteline, puis au duc de Longueville. Il mourut en 1667 à Lyon. Son principal ouvrage est une histoire latine de la France depuis 1643 jusqu'en 1664 (*Benj. Prioli ab excessu Ludovici XIII de rebus gallicis libri XII*). Elle est importante surtout à partir de l'epoque où Priolo a ete mêle aux intrigues de cour. Il indique lui-même ce moment (p. 129 de l'édit. d'Amsterdam, 1677) « Hic ego cœpi primum, *rerum conscius*, variis tractationibus admoveri. » Ce fut en 1648 que Priolo commença à jouer un rôle politique.

4. Henri, duc de Rohan, ne en 1579, fut pendant quelque temps chef du parti protestant en France; puis il se retira à Venise, où Priolo s'attacha à son service; le duc de Rohan revint en France, se distingua dans la guerre de la Valteline et mourut en 1638. Il a laissé des *Mémoires*.

5. Mazarin a bien écrit *de la tumulte*.

eu de semblables prétentions, ou, ne le faisant pas, voir dégoûté ledit Longueville et séparé de moi et en état de dégoûter aussi M. le Prince[1]. Les rois font, d'ordinaire, des graces, afin que, dans les occasions, ceux qui les reçoivent servent bien et en témoignent de la reconnoissance, et ils doivent trouver bien étrange, quand, au lieu de cela, dans le trouble, ceux qui sont déjà obligés se veulent prévaloir de l'occasion pour profiter. Voilà comme M. de Longueville en a usé. Il n'est presque pas encore en possession des grâces que la Reine lui a faites, et au lieu de témoigner sa reconnoissance, dans les desordres arrivés, a cru que le temps étoit venu pour obtenir tout ce qu'il lui tomberoit dans l'esprit de demander.

« Il s'est même conduit très-désobligeamment, décriant toutes les résolutions que la Reine a prises et à l'égard du Parlement et d'autres, comme[2] des capitaines des gardes [du corps][3], s'étant offert à M. de Bethune[4] de servir M. de Charost[5] et condamnant assez publiquement ce que la Reine avoit fait. En outre, ses plus confidents et dépendants de l'ancien semestre[6] de Normandie ont remué, fait des propositions étranges et donné des arrêts fort dangereux, quoique la Reine le priât, du commencement des contestations avec le Parlement de Paris, disant : *allez à Rouen pour empêcher*, etc., et il est aisé à connoître que tout ce que ledit Parlement a fait[7], ç'a été de concert avec M. de Longueville, puisque, à l'instant que celui-ci a reconnu qu'il n'y avoit rien

1. On sait que le duc de Longueville était beau-frère du prince de Condé.

2. Ce mot est difficile à lire; je ne suis pas sûr de l'avoir bien déchiffré.

3. Mazarin a écrit *gardes-chasses*, mais il est évident qu'il faut lire *capitaines des gardes du corps*, d'après ce qui suit.

4. Philippe de Béthune, baron de Rosny, qui avait acquis une grande réputation par ses ambassades, était alors âgé de 88 ans. Il mourut l'année suivante. A l'occasion de la disgrâce de son fils, il écrivait à Mazarin le 26 août 1648 :

« Monseigneur,

« Le plus sensible déplaisir que je pouvois recevoir sur la fin de mes jours et après en avoir employé la meilleure partie au service de l'Estat, a esté la faute que je viens d'apprendre, que mon fils de Charost avoit faite, par une lettre de V. Em. qui me tesmoigne la continuation de ses bontés, etc. » (Lettre autographe du comte de Béthune conservée aux archives des affaires étrangères, France, t. 119, pièce 116.)

5. Louis de Béthune, comte, puis duc de Charost, fils du précédent, était capitaine des gardes du corps et avait été privé de sa charge à l'occasion de la scène qui s'était passée aux Feuillants (15 août 1648), lorsque les capitaines des gardes du corps avaient refusé d'obéir à la Reine. Voy. *Mémoires de Mme de Motteville* (édit. Charpentier, t. II, p. 134 et suiv.).

6. Le Parlement de Normandie avait été divisé, en 1641, en deux semestres, qui siégeaient alternativement (Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. V, p. 89). Il y avait lutte entre les deux semestres (*Ibid.*, p. 118).

7. Voy. dans l'*Histoire du Parlement de Normandie*, par M. A. Floquet (*Ibid.*, p. 271), le manifeste du Parlement de Rouen en faveur de la Fronde.

à espérer pour la suppression du semestre, et qu'on étoit résolu d'envoyer des troupes pour châtier, et que j'ai usé d'adresse, ayant proposé à lui, le premier, la pensée d'envoyer des troupes, et lui ayant confié que j'avois déjà écrit à M. le Prince pour en faire venir, tout aussitôt changea d'avis, et il en écrivit en sorte au neveu de Miromesnil, à Gremonville[1] et d'autres ses dépendants, qui menoient toute la cabale, que on n'entendit plus parler de rien.

« Ce qui, en mon particulier, me doit extrêmement choquer de la conduite de M. de Longueville est que, m'ayant fait tant de protestations d'amitié, et par écrit et de vive voix, me disant que mettroit le tout pour le tout pour moi, que mes ennemis seroient les siens, et qu'il souhaitoit avec impatience une rencontre pour me le témoigner par les effets, lorsqu'on a dit que M. de Beaufort[2] iroit en Normandie et que moi-même je lui ai fait connaître qu'on m'avertissoit qu'il faisoit rechercher des gentilshommes dans son gouvernement, je sus pour chose certaine qu'il a dit *M. de Beaufort est prince; il faut que nous nous ménagions l'un l'autre, et s'il remuera d'un côté de la Normandie, je m'en irai de l'autre; car pour s'exposer pour M. le cardinal, il faut qu'il me procure auprès de la Reine quelque chose de grand.* Ce qui m'a été confirmé en confidence par Priolo[3], après lui avoir dit l'avis que on m'en avoit donné; à la vérité cela est surprenant.

« Il craint M. le Prince, et la crainte le rangera toujours à ce que ledit M. le Prince voudra, mais ne l'aime pas, et il enrage que sa qualité, sa grandeur et sa gloire l'étouffent.

« La Croysette et Priolo m'ont assuré tous deux la même chose, c'est-à-dire qu'il ne peut souffrir qu'on dise qu'on doit faire cas de lui à cause de M. le Prince, et aussi qu'il ne remuera jamais, mais [il veut] qu'on le croie capable de le faire, afin d'en tirer quelque profit. Il est une pastelle neuve[4], une commère qui donne raison à tout le monde, qui est ami de tous, même de ceux qui sont ennemis ensemble, comme Gassion et la Meilleraye, M. de Noyers[5] et M. de Chavigny, et autres semblables.

« Pour faire connoître l'aversion qu'il a [de] M. le Prince et la jalousie

1. Raoul Bretel de Gremonville, président du Parlement de Normandie, mort en juillet 1649. Voir sur ce personnage l'*Histoire du Parlement de Normandie*, t. V, p. 88, 184, etc.

2. Les mémoires de la Fronde sont remplis de détails sur ce *roi des halles*. François de Vendôme, duc de Beaufort, né en 1616, fut tué au siège de Candie le 25 juin 1669.

3. Ce passage et plusieurs autres prouvent que Mazarin s'était assuré du confident du duc de Longueville, aussi bien que du confident du duc d'Orléans.

4. Je ne puis lire que ces mots qui signifient probablement *une pâte que l'on façonne à son gré*.

5. François Sublet de Noyers, qui avait rempli sous Louis XIII la charge de secrétaire d'Etat de la guerre. Il avait été disgracié le 10 avril 1643 et était mort le 20 octobre 1645.

qu'il a des avantages qu'il peut avoir, il n'y a rien à chercher après ce que je m'en vas dire :

« Quand M. le Prince revint du Catelet et que M. de Longueville m'avoit fait parler du mariage de mon neveu[1] avec Mlle d'Alais[2], il envoya en grande confidence dire à Lionne par Priolo[3] qu'il falloit m'avertir de prendre bien garde à ne faire rien accorder à M. le Prince sans que le mariage fût fait; car, pour le faire après, il m'auroit demandé quelque autre chose.

« M. le grand-maître[4] m'a demandé, de la part de M. le Coadjuteur, que je m'employasse auprès de la Reine pour lui faire accorder le gouvernement de Paris, et cette demande s'est faite de concert avec le duc de Longueville, qui crut être arrivé au temps d'obtenir tout pour me donner soupçon de Mme d'Aiguillon[5]. M. de Longueville me fait dire adroitement par Priolo, que M. de la Meilleraye lui avoit dit que ladite dame donneroit les mains à l'affaire pour M. de Longueville[6], pourvu que l'on fît faire le mariage de son neveu, le duc de Richelieu, avec Mlle d'Alais, voulant par là me dégoûter d'elle (de Mme d'Aiguillon), à cause que s'est parlé de ma nièce.

« Priolo m'a dit que M. de Chavigny avoit dit à M. de Longueville que je lui avois de grandes obligations pour mon cardinalat, et parce qu'il sait que j'ai dit et [qu'il] est public, le sachant beaucoup de personnes et particulièrement Mme d'Aiguillon et tous les autres parents de feu M. le cardinal, que, lui, m'avoit dit beaucoup de fois, à la présence même de M. de Chavigny, que je n'avois obligation que à lui, cardinal, de *ma calotte roussie*[7], pour user de son mot, M. de Chavigny a dit à M. de Longueville que M. le cardinal lui disoit à part qu'il y avoit bien contribué aussi. Je n'avois [pas] connu M. de Chavigny, et il n'etoit pas en France, quand feu M. le cardinal me promit le chapeau

1. Il s'agit ici de l'aîné des neveux de Mazarin, le comte Mancini, qui fut tué, en 1652, au combat de la porte Saint-Antoine.

2. Françoise-Marie de Valois, mariée le 3 novembre 1649 au duc de Joyeuse, grand chambellan. Elle mourut en 1696.

3. Priolo parle, en effet, dans le livre II de son *Histoire de Louis XIV*, de ce projet de mariage, et dit que le prince de Condé le repoussa d'abord, puis que Longueville promit de le faire réussir si on lui donnait le Havre : « De nepote Mancino, per matrimonium jungendo filiæ unicæ Alezii comitis, Condæi consobrinæ, cogitavit [Mazarinus]... Mens principis, in hac parte læva, oblata respuit. Condæus spernere visus est tale connubium, quod *per me* Mazarinus petebat. Longavillanus, de tota re certior factus, ut erat avidus occasionum, sponte se ingerit, operam efficacem pollicitus, non sine præmio... Havræam igitur arcem, mercedem Mancinei conjugii, petiit. » Mazarin fit une réponse équivoque qu'il serait trop long de reproduire tout entiere, et le mariage fut rompu. Le récit de Priolo présente des différences notables avec celui de Mazarin.

4. Le maréchal de la Meilleraye, grand-maître de l'artillerie.

5. C'est-à-dire *en me donnant soupçon de Mme d'Aiguillon*.

6. Consentirait à remettre le Havre au duc de Longueville.

7. Il est probable que Richelieu disait, en plaisantant, *roussie* pour *rougie*, afin d'imiter la prononciation italienne de Mazarin.

par le moyen de la France, si je n'en pouvois venir à bout par d'autres moyens, et cela, je l'ai par écrit.

« Il est bien vrai que j'ai empêché plus d'une fois que M. de Chavigny n'ait été perdu.

« M. de Longueville a fait la cour plus de vingt ans durant à feu M. le cardinal, étudiant et faisant tout ce qui lui pouvoit plaire, et tenant son parti envers tous et contre tous jusqu'à lui offrir de faire appeler Monsieur le Grand [1], ou faire contre lui telle autre chose qu'il eut souhaitée, sans que pourtant, en tout le dit temps, il ait reçu aucune grâce, grande ou petite, de Son Eminence, que l'emploi d'Allemagne et d'Italie [2], dans lesquelles il dépensa des sommes extraordinaires et faillit y laisser aussi la vie.

« Il ne pouvoit y être obligé aussi par les bons traitements qu'il recevoit de S. Em., comme en le satisfaisant dans la prétention du rang qu'il prétendoit, puisque tout le monde sait que S. Em. n'en parla jamais qu'en raillerie; [ou] comme en faisant cas de ses conseils, puisqu'il n'a jamais paru que S. Em. lui parlât qu'en raillant de toutes choses et l'appelant toujours *le petit Longueville*, la *petite Altesse*, et choses semblables.

« Et dans ce même temps, M. de Longueville n'oublioit rien pour servir M. le cardinal dans l'affaire même de M. le Comte [3], quoiqu'il fût son beau-frère [4], de quoi la Croysette est bien informée, et n'abordant jamais M. le cardinal que pour lui faire quelque proposition agréable, comme il accoutumoit aussi de faire à Mme d'Aiguillon, laquelle [il] visitoit presque tous les jours, lui faisant continuellement sa profession de foi.

« Dans le temps que on songea à envoyer M. de Longueville avec M. de Rohan en Franche-Comté, le premier fit connaître à S. Em. qu'il y alloit de son honneur de servir en égalité avec l'autre, commandant un jour chacun. A quoi S. Em. répartit : *Je suis fâché de vous dire une chose qui vous sera désagréable; car un tel, qui m'est venu trouver de la part du duc de Rohan, me dit, de sa part, que ne conviendroit pas à servir en égalité avec vous.* Lui, néanmoins, souffroit tout, abandonnant parents et amis pour M. le cardinal, et sans recevoir aucune grâce ne songeoit qu'à servir. Il faut donc que la seule crainte l'obligeât à cela. Et à présent qu'il a été si bien traité en tout, fuit le travail; il faut qu'il ne craigne pas. C'est pourquoi il ne faut pas hésiter à y remédier pour l'obliger à prendre une autre conduite. M. le Prince d'à présent [5], aussi

1. Le grand écuyer, Henri d'Effiat, marquis de Cinq-Mars.

2. Des commandements d'armées en Allemagne et en Italie.

3. Louis de Bourbon, comte de Soissons, qui fut tué en 1641 à la bataille de la Marfée, près de Sedan.

4. Le duc de Longueville avait épousé, en premières noces, Louise de Bourbon, sœur du comte de Soissons.

5. Louis II de Bourbon, qui ne portait le titre de prince de Condé que depuis le 26 décembre 1646.

sans qu'il eût reçu aucune grâce de feu M. le cardinal, ne songea jamais qu'à lui plaire, et sur le fait de Monsieur le Grand, lui offrit nettement tout. Il est vrai qu'il en a usé, en tous rencontres, avec moi de même, et me témoignoit qu'il souhaitoit avec impatience quelque occasion de me faire paroître à quel point étoit mon ami et se ressentoit des grâces que, par mon moyen, lui et sa maison avoient reçues. »

V.

La cour sort de Paris (13 septembre) et se retire à Ruel. — Arrestation de Chavigny (18 septembre) et exil de Châteauneuf. — Projets de translation et d'interdiction du Parlement.

Ce fut seulement après avoir épuisé tous les moyens de réconciliation avec le Parlement que, le 13 septembre, Mazarin conduisit le jeune roi à Ruel, où il fut bientôt rejoint par la reine-mère, le duc d'Orléans, les princes de Condé et de Conti, le duc de Longueville, le chancelier, le maréchal de la Meilleraye et les principaux personnages de la cour. Hors de Paris, le ministre voulut parler en maître et effrayer le Parlement par un coup d'État : le comte de Chavigny fut arrêté et emprisonné (18 septembre) dans le château de Vincennes, dont il était gouverneur. En même temps, le marquis de Châteauneuf, qui avait été un des chefs de la cabale des Importants, fut exilé en Touraine. Mazarin voulait aller plus loin : il était d'avis, si le Parlement continuait à s'agiter, de le transférer hors de Paris, ou même de l'interdire et de le remplacer par des commissaires pris parmi les maîtres des requêtes et les membres d'un tribunal appelé le Grand-Conseil. Institué sous le règne de Charles VIII pour juger les nombreux procès auxquels donnaient lieu les bénéfices ecclésiastiques, le Grand-Conseil avait peu à peu étendu sa juridiction. Il était souvent en lutte avec le Parlement de Paris, et lorsque le chancelier Maupeou voulut abolir les Parlements, il se servit, comme Mazarin y avait songé, des membres du Grand-Conseil et des maîtres des requêtes. Il faut entendre le cardinal lui-même rappeler les griefs accumulés contre le Parlement et exposer ses projets de vengeance[1] :

« Outre ce que j'écrivis déjà, dans mon dernier agenda[2], à l'égard du Parlement, la conduite qu'il a tenue, après, n'est pas meilleure et pour le général et pour les particuliers; car ceux-ci, c'est-à-dire les mêmes

1. Carnet X, p. 42 et suiv.
2. Aujourd'hui ces divers agendas ont été réunis en un seul carnet.

seditieux du passé, ont parlé imprudemment, fait des propositions tout-à-fait contre l'autorité du Roi, et Broussel et Blancmesnil, après m'avoir fait rechercher, le premier par le marquis de Mortemar, et l'autre par Madame la Princesse[1], de me venir voir, afin que je les présentasse à la Reine, et moi l'avoir trouvé bon, on n'en a plus ouï parler. Seulement M. de Nemours[2] me vint dire que Blancmesnil souhaitoit que je le présentasse à la Reine, et que, pour cet effet, je me trouvasse à son appartement, et que, après, viendroit au mien; à quoi je repondis qu'il se moquoit et qu'il etoit malaisé de presenter un homme que je ne connoissois point, et que, au reste, je me passerois bien de [son] amitié; et la Reine lui ayant fait un grand honneur à lui permettre de la voir, c'etoit lui qui perdoit beaucoup de n'en profiter point, et si Broussel eût été prudent et bien conseillé, et ne se fût pas abandonné à la fausse gloire qui le perdra à la fin sans ressource, il devoit, en revenant à Paris, descendre tout droit au Palais-Royal, se jeter aux pieds de la Reine, lui demander pardon, et conclure que, puisque [il] avoit esté assez malheureux d'avoir eté cause, sans y avoir pourtant rien contribué, d'une sédition, en estoit au desespoir, et supplioit Sa Majesté de luy permettre de se defaire de la charge, pour en ajuster[3] ses enfants, et que, au reste, pour le present, se retireroit en lieu où on n'eût plus nouvelle de lui. Assurement, de cette sorte, il auroit fait ses affaires, gagné les applaudissements d'un chacun, et assuré sa personne et sa fortune, qui courent grand risque, n'etant appuyées que sur les sauvages, les fariniers, ou des ennemis de l'Etat, lesquels ont mandé de Flandres [et Brancas[4] et Riberpré[5] le confirment aussi], qu'ils burent de delà à la santé de Broussel, qui les a, avec grande usure, repaires [de] la perte de la bataille de Lens.

« Et s'il se fonde sur l'acclamation et amour du peuple, il est digne de compassion, comme aussi le Parlement, qu'on voit s'assurer là-dessus, et aussi etudier les moyens de le gagner de plus en plus. Car *breves populi amores*; il n'y a rien de plus court et de plus incertain que l'affection de cette bête à plusieurs têtes, et comme c'est d'ordinaire l'interêt qui le porte à s'affectionner et declarer pour celui qui le soulage, ainsi qu'il est arrivé en ce rencontre, que a pris le parti de Broussel et du Parlement en ce qu'il a cru pouvoir être delivré des impôts par leur moyen, ou toutes les règles sont fausses, ou il ne faut pas douter que se tournera avec plus grande furie et resolution contre ledit Broussel et le Parlement, s'il voit que le Roi, etant fâché de leurs pro-

1. Voy. ci-dessus, p. 115.

2. Charles-Amedée de Savoie, duc de Nemours; il fut tué en duel, en 1652, par son beau-frere, le duc de Beaufort.

3. Je ne suis pas sûr du mot; mais le sens n'en est pas douteux : Broussel devait demander à se démettre de sa charge pour la transmettre à ses enfants.

4. Charles, comte de Brancas, qui fut nommé marechal de camp en 1649.

5. Charles de Moy de Riberpré devint marechal de camp en 1649, lieutenant général en 1656 et mourut en 1678.

cédes prend des resolutions de châtier le peuple à cause de la protection qu'il a donnée au Parlement ; et quand le Roi ne feroit autre chose que s'eloigner de Paris, declarant qu'il le faut pour la mauvaise satisfaction qu'il a du Parlement, le préjudice qu'il (le peuple) recevroit de cet éloignement le porteroit à tout ce qui conviendroit contre ceux qui le composent, et en pas un lieu Broussel et ceux de sa trempe [1] [ne] seroient moins sûrs que dans Paris, où ils croient y avoir dans l'amour du peuple un boulevard inexpugnable.

« Et pour retourner à la conduite du Parlement, nonobstant l'arrêt donné dans le Palais-Royal [2], où il étoit dit qu'on travailleroit aux deux points des rentes et du tarif jusqu'aux vacations, remettant les autres affaires à la Saint-Martin, ils ont voulu continuer. Et quoiqu'ils puissent dire que Sa Majesté leur en eût donné la permission, la verite est qu'Elle ne pouvoit pas avec prudence en user autrement, sans se résoudre de voir déchoir de nouveau avec éclat son autorité, puisque l'avis de Broussel, suivi d'autres conseillers, fut que on continueroit le Parlement, et on en demanderoit permission à la Reine, et Viole, après avoir rapporté beaucoup d'exemples (tous néanmoins non subsistant [3]) pour prouver que, sans autre permission, on pourroit continuer, on conclut qu'il ne s'opposeroit pas à la demander et rendre ce respect à la Reine, un chacun demeurant d'accord, si on la refusoit, de ne laisser pas de continuer; mais on ne pouvoit aussi s'empêcher de l'accorder, parce qu'on n'étoit pas plus en etat qu'auparavant de châtier la désobeissance, et on n'étoit pas encore sorti de Paris, ni on ne le pouvoit faire, la Reine ne voulant abandonner Monsieur, son fils, qui étoit dans le commencement d'une maladie périlleuse [4]. »

Mazarin indique ensuite les moyens de se passer du Parlement :

« Le grand conseil, écrit-il [5], ne demande pas mieux qu'être appelé, pour se rendre aux places que le Roi lui ordonne [6]. Au même temps, on pourroit écrire de même aux maîtres des requêtes; faire venir aussi la chambre des comptes et la cour des aides pour leur donner part de tout et se plaindre des séditieux du Parlement. »

1. Il y a bien *trempe*, et non *troupe*, comme on serait d'abord tenté de lire.

2. Le 27 août 1648, le Parlement, réuni au Palais-Royal, rendit l'arrêt dont parle Mazarin. Voy. *Mémoires de Mathieu Molé*, t. III, p. 264.

3. Le sens est, je pense, n'existant pas réellement, ou ne s'appliquant pas à la circonstance.

4. Philippe de France, duc d'Anjou, qu'on appelait souvent *le petit Monsieur*, avait été atteint de la petite vérole. Il était encore malade lorsque la reine sortit de Paris le 13 septembre.

5. Carnet X, p. 47 et suiv.

6. Mazarin a bien écrit *lui ordonne*.

VI.

Crise imminente entre la cour et le Parlement (22 septembre). — Députation du Parlement à la reine-mère pour la prier de ramener le roi à Paris et de mettre Chavigny en liberté. — Anne d'Autriche repousse ces demandes. — Mazarin insiste pour une résolution énergique. — Changement dans la disposition des princes. — Lettres qu'ils adressent au Parlement pour l'inviter à une conférence (24 septembre).

Le 22 septembre, une crise décisive semblait imminente. Tandis qu'à Ruel on songeait à transférer les magistrats hors de Paris, ou, sur leur refus, à les frapper d'interdiction, ils se réunissaient au Palais et proposaient des mesures violentes contre Mazarin, entre autres de faire revivre l'arrêt de 1617, dont nous avons déjà parlé[1]. Une députation, composée des principaux membres du Parlement, fut chargée d'aller à Ruel et de demander à la reine le retour du roi à Paris et la délivrance de Chavigny. Elle devait en même temps inviter les princes à se rendre au Parlement pour y délibérer sur les affaires publiques. Ce fut le 22 septembre que les députés du Parlement s'acquittèrent de cette mission. La reine leur répondit que le roi était sorti de Paris, comme il le faisait chaque année, pour respirer un air plus pur, et qu'elle ne le ramènerait dans cette ville qu'à la fin de la belle saison. Elle refusa d'une manière absolue de rendre la liberté à Chavigny. Les princes exprimèrent le même avis et déclarèrent qu'ils n'iraient pas siéger au Parlement. Le prince de Condé montra, en cette circonstance, une vivacité et une indignation qui persuadèrent à la reine et au cardinal qu'ils trouveraient dans ce prince un zélé défenseur de la cause royale[2]. Mazarin

1. Voy. ci-dessus, p. 114, note 5.

2. Mazarin insiste sur la vivacité que montra Condé dans un autre passage du carnet X (p. 78). Il engage la reine à rappeler à ce prince qu'elle comptait sur lui, « et par ce qu'il lui a toujours promis et par la chaleur qu'il lui en tesmoigna *à Ruel*, qu'il n'y avoit rien de plus aise que de châtier ces coquins qui n'eussent pas attendu la punition pour se mettre à la raison. » Nous insistons sur ces mots *à Ruel*, parce qu'ils fixent la date de cette scène. Ce fut, en effet, le 22 septembre que les députés du Parlement furent reçus à Ruel. Deux jours après, le 24 septembre, la cour se transporta à Saint-Germain parce qu'elle était trop à l'étroit à Ruel. D'après les *Mémoires de Mme de Motteville*, à l'année 1648, le prince de Condé aurait encore malmené le président Viole dans une des conférences de Saint-Germain-en-Laye.

s'empressait de noter dans ses carnets l'échec du Parlement[1] :

« Le 22 septembre, après dîner, le président Maisons, avec son fils et Broussel et d'autres conseillers, étoient chez M. de Longueil pour aviser ce qu'il y avoit à faire dans l'état présent des affaires, et tous assez étonnés de la relation dudit Maisons de ce qui s'étoit passé à Ruel avec MM. les princes. Ils dirent qu'il n'y avoit point d'accomodement à espérer et que se falloit fortifier. Pour cet effet, parlèrent au premier président de la cour des Aides[2] pour savoir si ladite cour se joindroit à eux, et il répondit avec d'autres que ne s'y falloit pas attendre. La même chose est de la chambre des Comptes.

« A Paris, ont lieu tous les impôts aux portes, à l'accoutumée.

« Les gros bourgeois parlent fortement contre le Parlement, et tout est au désespoir de voir sortir tout le monde de Paris. On pleuroit publiquement à la sortie de Madame[3].

« Ils disent que le Parlement ne délibère plus sur le tarif, sur quoi [on] avoit [compté[4]] pour le soulagement que on leur faisoit espérer, et que, si se veulent mêler d'autres affaires qui ne les regardent pas et qui choquent le Roi, sont [punissables][5]. Quand Viole, Novion, Blancmesnil parlèrent hardiment contre moi, c'étoit surtout dans le parlement, qui se croyoit soutenu de M. le Prince.

« Si on prend une bonne résolution, on viendra à bout de tous ; mais il faut tenir bon sans s'amuser à toutes les propositions que des partiliers nous viennent faire, qui ne servent qu'à donner courage au Parlement, quand il est en état de se rendre et faire tout.

« Diverses personnes de condition du Parlement m'ont fait dire que, le Roi interdisant le Parlement et [lui] ordonnant de se rendre en quelque lieu, n'étant certaines personnes[6], ils partiront la nuit et se rendront auprès du Roi. On peut faire diligence avec d'autres, qui assurément feront la même chose, et en faisant tomber sur une vingtaine du Parlement l'indignation, en les nommant, on pourra, en même temps, gagner le peuple, que on assurera[7].

1. Carnet X, p. 47 et suiv.

2. Jacques Amelot fut premier président de la Cour des aides de 1643 à 1656.

3. Marguerite de Lorraine, seconde femme de Gaston, duc d'Orléans.

4. Je ne puis lire le mot écrit par Mazarin. Le sens n'en est pas douteux : on reproche au Parlement de ne pas répondre aux espérances qu'avait fait naître le nouveau tarif arrêté par le Parlement pour les denrées qui entraient dans Paris.

5. Encore un mot que je n'ai pu déchiffrer.

6. C'est-à-dire *certaines personnes ayant été arrêtées et n'agissant plus sur le Parlement.*

7. C'est-à-dire auquel on garantira les avantages promis. On pourrait lire *que on amusera.* Mais le mot *assurera* se retrouve plusieurs fois, dans les carnets, avec le sens indiqué.

« Assemblées continuelles chez MM. de Novion [1], Longueil et Coulon [2] où Viole agit, imprimant à un chacun que, si on donne l'arrêt contre moi, il est assuré que je m'en irai à l'instant et conclut toujours pour assurer son parti et lui donner courage, comme aussi pour le fortifier, qu'ils sont bien soutenus, mais que, pour le présent, il ne peut dire autre chose ni se déclarer davantage. M. le président de Bellièvre [3] sait cela, et beaucoup de personnes de crédit et de probité, auxquels [il] a parlé en cette conformité, en feront foi, s'il est nécessaire. Coulon, aux soupers chez lui, où il y avoit six conseillers, dit la même chose, et s'étendit fort sur ma retraite, quand l'arrêt seroit donné.

« Viole se sert de toutes sortes de moyens pour engager les uns et les autres contre moi et pour me rendre odieux, s'échappant à dire des paroles qui ne méritent que le bâton ou les petites maisons.

« Il alla trouver un conseiller, appelé Burlon [4], qui est de sa Chambre, pour l'engager contre moi, lui disant qu'il étoit insensible de ne se déclarer pas; que je ne lui avois pas accordé une abbaye pour son frère, à l'instance de la reine d'Angleterre, et répondant ledit Burlon que l'affaire n'avoit pu être faite par des raisons et non par mon peu de volonté, alors Viole commença à dire : *Souffrirons-nous qu'un étranger,* etc.? C'est Burlon lui-même qui me l'a envoyé dire.

« Viole a dit à Jeannin [5], trésorier de l'Epargne, jurant, qu'il me falloit pousser, et disant des injures.

« Tous les marchands [6], qui servent l'écurie, sont allés trouver le comte d'Harcourt [7], et lui ont déclaré que, si ces brouilleries durent, le Parlement court grand risque, à la moindre déclaration que le Roi fasse, d'être jeté dans la rivière, et de beaucoup d'endroits on mande qu'on a commencé à se détromper, que ce n'est pas le bien public, mais des intérêts et des passions [qui le font agir].

« Neanmoins, quand on rompra avec le parlement, il arrivera sédition, à mon avis, non parce que le peuple s'émeuve en faveur du Parlement, mais parce que des coquins, qui ont envie de piller, se serviront de l'occasion pour le faire. »

La lutte qui semblait imminente entre la royauté et le Parlement

1. Nicolas Potier, seigneur de Novion, reçu président à mortier le 18 octobre 1645.

2. Mazarin écrit *Colon.* Jean Coulon, conseiller au Parlement de Paris, était un des plus violents frondeurs.

3. Pomponne de Bellievre, reçu président en 1642, devint premier président en 1651 et mourut en 1657.

4. Burlon, ou Bourlon, était conseiller de la quatrième chambre des Enquêtes, dont Viole était président.

5. Mazarin écrit *Gianin.* Nicolas Jeannin de Castille est souvent cité dans les Mémoires de cette époque.

6. Le manuscrit porte *méchants;* c'est une erreur évidente.

7. Grand écuyer de France, dont il a été question ci-dessus.

fut ajournée; quel en fut le motif? Les extraits des carnets, que nous venons de citer, prouvent que M. Bazin[1] a eu tort d'attribuer à Mazarin ce changement de politique et la résolution de remettre à une conférence les questions en litige. Le cardinal poussait, au contraire, la reine à une mesure énergique et décisive; mais, pour la soutenir avec vigueur, il aurait fallu le concours des princes. Le duc d'Orléans manquait d'énergie. On ne pouvait compter que sur le prince de Condé; mais il semble que, après avoir soutenu vigoureusement l'autorité royale le 22 septembre[2], il changea de sentiments, ou du moins se montra hésitant. Retz affirme, dans ses Mémoires[3], qu'il fut témoin des tergiversations de Condé, et les raisons que donne M. Bazin, pour infirmer le témoignage si précis de Paul de Gondi, ne paraissent pas suffisantes. Retz rapporte que, dans une entrevue qu'il eut avec le prince, ce dernier lui dit : « Je m'appelle Louis de Bourbon, et je ne veux pas ébranler la couronne. Ces diables de bonnets carrés sont-ils enragés de m'engager, ou à faire demain la guerre civile, ou à les étrangler eux-mêmes. » Pour éviter ces extrémités, le prince décida le duc d'Orléans à proposer au Parlement des conférences, dans lesquelles on examinerait tous les points en litige. Les lettres des princes, en date du 24 septembre, furent portées à Paris par M. de Choisy et le chevalier de Rivière[4].

Le Parlement, qui se trouvait ainsi associé à la souveraineté et traitant presque d'égal à égal avec le pouvoir royal, s'empressa d'accepter cette proposition. L'autorité royale devait être représentée dans ces conférences par le duc d'Orléans, les princes de Condé et de Conti, le duc de Longueville; le chancelier et le duc de la Meilleraye, surintendant des finances, y furent admis plus tard. La députation du Parlement se composait de vingt-et-un membres, à la tête desquels étaient le premier président Mathieu Molé, les présidents de Mesmes, de Novion, de Maisons, etc. Mazarin ne fut pas admis aux conférences. Mais ses carnets prouvent qu'il les suivait avec le plus vif intérêt et communiquait à la reine et probablement aux représentants de l'autorité royale les projets qui lui paraissaient mériter d'appeler leur attention.

1. *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, t. III, p. 436 de la seconde édition.

2. Voy. ci-dessus, p. 28 texte et note 2.

3. A l'année 1648, septembre.

4. Ces lettres ont été publiées dans l'*Histoire du temps*, qui parut en 1649. On attribue cet ouvrage au conseiller Portail, partisan déclaré de la Fronde.

VII.

Conférences de Saint-Germain (25 septembre — 5 octobre). — Part indirecte qu'y prend Mazarin. — Faiblesse des princes ; Mazarin se plaint surtout du prince de Condé. — Il engage la reine à céder au Parlement et à gagner le prince de Condé. — Résumé.

Dès le commencement des conférences qui s'ouvrirent le 25 septembre à Saint-Germain-en-Laye, Mazarin rédigea la note suivante[1] :

« Il faut que S. A. R., M. le Prince et le chancelier prennent garde que, si on parle de donner un plus grand soulagement au peuple après la paix, que on dise *deux ans après ladite paix* ; car les depenses seront plus grandes dans ces deux ans là que à present, vû qu'il faut satisfaire aux sommes extraordinaires promises par le traité de l'Empire pour avoir l'Alsace.

« Il faudra satisfaire l'armée de M. de Turenne, suivant la capitulation que l'on a avec les corps allemands qui y servent. Il faudra assister, conformément au traité, le roi de Portugal.

« La prudence requiert, en outre, qu'on conserve un corps considerable de troupes jusques à temps que la paix sera bien exacte et affermie, outre que nous y serons obliges, parce que venant le roi d'Espagne avec de grandes forces pour agir contre le Portugal, il ne seroit pas juste d'être désarmés, pendant que notre ennemi sera fort.

« En outre, les dettes contractees pendant la guerre, faudra, en quelque façon [y] satisfaire.

« Les maisons royales, ambassadeurs et autres personnes de cette nature, qui depuis longtemps ne sont payés, faudra encore satisfaire, et les garnisons qui sont miserables ; en outre les societes[2], à qui on doit beaucoup, et on a promis de les payer.

« Si on demande, à la fin de la conférence, quand on aura accorde une partie de ce que le Parlement demandera pour le soulagement du peuple de Paris, de passer quelques autres [innovations][3] pour remedier à la misère presente et particulièrement à certaines depenses privilégiees comme les rentes, maisons royales et quartiers d'hiver, on croit que le Parlement le fera, si en sont bien pries par S. A. R. et M. le Prince, et d'autant plus qu'ils verront, par ce moyen, radoucir toutes choses ; et cela pouvant être, lesdits Messieurs, allant au Parlement, les

1. Carnet X, p. 61 et suiv.

2. Ce mot est très-douteux ; *sociétes* aurait ici le sens d'*associations*.

3. Mot douteux. Je ne puis lire que *ennovents*, probablement dans le sens d'*impôts nouveaux*.

pourroient faire passer, si l'on disoit qu'il est juste que fassent pour le Roi quelque chose, puisque, par leur ministère, le Roi a tant fait pour tout le monde, pour obliger le Parlement. »

Les conférences durèrent du 25 septembre au 5 octobre[1]. Dans les premières, les princes montrèrent de la fermeté et repoussèrent surtout l'article de la sûreté publique, qui portait que tout Français serait traduit devant ses juges naturels vingt-quatre heures après son arrestation. C'était la suppression des lettres de cachet et des commissions judiciaires. Les défenseurs de l'autorité absolue prétendaient qu'un pareil article portait atteinte à la puissance royale. Mais le Parlement le soutint avec une vigueur à laquelle les princes finirent par céder. Mazarin se plaignit amèrement de leur faiblesse :

« C'est une chose etrange, écrivait-il[2], que insensiblement le Roi se réduise à traiter un accommodement avec le Parlement d'égal à égal, et sans que la Reine le puisse empêcher, puisque les personnes les plus considérables auprès d'elle donnent, par leur conduite, les mains à cela, ne se déclarant pas ouvertement, comme on a résolu tant de fois, de ce que le Parlement ne doit en aucune façon espérer, nonobstant que, en particulier, j'en aie pressé et fait presser M. le Prince, jusques à lui faire connoître que je lui voulois avoir obligation, en particulier, de ce qu'il feroit, en ce rencontre, pour le bien de l'Etat et soutien de l'autorité royale; ne m'ayant pas été difficile de lui persuader que, témoignant de la fermeté et avec quatre paroles sèches adressées aux partiliers, qui par leurs intérêts et passions particulières s'en veulent faire accroire, tout seroit à l'instant accommodé.

« Le maréchal de Gramont[3] lui a dit la même chose, comme l'ayant entendue du président de Mesmes. M. d'Angoulême[4] lui a dit et à S. A. R. que savoit de science certaine que, S. A. R. et M. le Prince disant que ne seroient jamais d'avis que la Reine accordât des choses qui choquoient tout-à-fait l'autorité royale, comme étoit ce qu'il demandoit pour les prisonniers et pour la sûrete publique, et qu'il ne se devoit [pas] attendre que l'affaire s'accommoderoit, et qu'il en répondroit de sa tête[5].

« Néanmoins cela n'a profité : M. le Prince se ménage fort et pour

1. Les procès-verbaux de ces conférences ont été publiés, en 1649, à la suite de l'*Histoire du temps*.

2. Carnet X, p. 64 et suiv.

3. Antoine III de Gramont ne dit pas un mot, dans ses *Mémoires*, de son rôle de confident de Mazarin surveillant le prince de Condé, rôle qui résulte de plusieurs passages des Carnets. Voy. plus haut, p. 103, l'extrait relatif aux feuillantines chantées en 1646.

4. Charles de Valois, duc d'Angoulême. Ce fils naturel de Charles IX vécut jusqu'en 1650.

5. La phrase n'est pas terminée, mais le sens n'est pas douteux.

etre conseillé[1] ainsi de M. de Longueville et du Coadjuteur[2] et d'autres. Les raisons, que on lui deduit, de soutenir l'autorite royale ne lui font point de force. Au contraire font celles qui l'obligent à se conduire comme il fait. Enfin [il] n'y a ni amitié, ni affection, ni gratitude, et le seul intérêt règne.

« C'est etrange que, en traitant avec l'Empereur et le roi d'Espagne, on le fasse civilement, quoique soyons en guerre, et que, en se relâchant de quelque point, on se relâche d'autres; et avec le Parlement, après avoir, de quarante articles, relâche trente-neuf, on insiste pour le dernier comme si de rien n'etoit; qu'on nous brave dans le Parlement, et on vienne jusqu'à Saint-Germain pour traiter ceux qui servent le Roi d'empoisonneurs[3] et de méchants conseillers, et que on souffre tout.

« Quand je prie M. le Prince de parler fermement, de se fâcher un petit pour faire appréhender Messieurs du Parlement, et les detromper, s'ils croient, comme on le [dit][4], qu'il soit de different avis [que la Reine], je lui ai dit que, si une telle conduite produit un accommodement honorable, comme nous désirons, il devra être ravi qu'il soit reconnu [venir] de sa fermeté, et si, au contraire, on sera oblige de rompre, peu importera de les avoir fâches, puisque on passera plus outre contre eux.

« Enfin la postérite aura peine à croire que tout cela dependant de parler en sorte que le Parlement soit persuade que toute la maison royale est unie et portee à prendre les dernières resolutions contre lui, s'il ne se met à la raison, il ne soit pas possible d'y porter M. le Prince de la bonne sorte, nonobstant qu'il reconnoisse qu'il y va tout-à-fait du bien de l'Etat et de mon interêt particulier, et qu'il est oblige à l'un et à l'autre, et il faut conclure de là que les exploits qu'il fait à la guerre, c'est pour sa gloire particulière et nullement pour le service du Roi. »

De toutes les garanties réclamées par le Parlement, celle qui répugnait le plus au cardinal était, comme nous l'avons dit, l'article qui interdisait les arrestations arbitraires. Mazarin y revient plusieurs fois dans ses carnets : « Le président de Mesmes, écrivait-il[5], est fort déclaré pour la sûreté publique contre les lettres de cachet, et [dit] que falloit insister fortement là-dessus. » Et plus loin[6] : « Qu'on remette le point de la sûreté publique à résoudre dans quelque temps, et ce pendant on ne touchera aux officiers[7] que aux conditions [prescrites par l'ordonnance]. » Mazarin, trouvant le Parlement inflexible,

1. C'est-à-dire : *parce qu'il est conseillé ainsi par M. de Longueville, etc.*
2. Ce passage suffirait pour prouver que Retz n'a pas inventé les relations qu'il prétend avoir entretenues secretement avec Condé.
3. C'est le seul mot que je puisse lire.
4. Je n'ai pu lire le mot. Le sens indique qu'il faut *dit* ou *répète*.
5. Carnet X, p. 64.
6. *Ibid.*, p. 68.
7. Aux officiers de justice, tels que les membres du Parlement.

s'en prenait toujours au prince de Condé, dont il signalait les menées et les vues ambitieuses[1] :

« Viole fit un grand éloge l'autre jour de M. le premier président. Novion le fera bientôt; et comme cela il se voit que ses plus grands ennemis et qui lui ont plus perdu le respect [deviennent ses amis]. Ce qui fait connoître que quelqu'un se mêle pour les réunir, et [ce] ne peut être que par ordre de M. le Prince.

« Il est aisé à voir quelle est l'intention de M. le Prince, de sa conduite, de ses avis dans le Conseil, de ce qu'il dit à beaucoup de personnes, [que] absolument voudroit, autant qu'il pourra dépendre de lui, gagner tout le parti de M. de Chavigny, en ayant pouvoir de donner parole de sa liberté; gagner le parti des capitaines des gardes du corps[2], en les assurant de leur rétablissement; et en résumé [avoir] la grâce, l'applaudissement et la gratitude de ce que on fera.

« D'ailleurs, il veut obliger le Parlement en lui faisant connoître les éclats et les effets de la colère de la Reine, tirer même avantage de les avoir servis en affoiblissant [le pouvoir] et aux dépens de l'autorité du Roi, de façon qu'il aura de l'utilité de tous côtés. Voilà ses fins, qui sont tout-à-fait connues. »

Malgré tous les efforts de Mazarin, il fallut se résigner à signer la déclaration imposée par le Parlement (octobre) et à rendre la liberté à Chavigny. Le cardinal dicta encore à la reine la conduite qu'elle devait tenir en cette circonstance[3] :

« La Reine, entretenant[4] M. le Prince, et en dira un mot en passant à S. A. R., que, puisque leur avis est de céder à la nécessité du temps pour les grands préjudices qui pourroient arriver à l'Etat si on venoit à une rupture avec le Parlement, qui a le peuple de son côté, dans le temps que nous avons une grande guerre avec les Espagnols et sommes à la veille de la finir si le calme se rétablit dans le royaume, elle cède à ces raisons, mais comme ce qu'on accorde au parlement est du tout extraordinaire et impossible à lui tenir sans abolir la meilleure partie de la royauté, Sa Majesté n'entend pas l'exécuter [que] quand le temps sera propice pour le déclarer, et dire qu'elle y a été forcée, et qu'elle l'a fait pour donner la paix au royaume; de quoi il faut que M. le Prince demeure d'accord avec elle. »

En même temps que Mazarin imposait à la reine des réserves qui permettraient un jour d'annuler la déclaration, il prenait ses mesures pour se préparer à une lutte décisive. Il écrivait sur ses carnets[5] :

1. Carnet X, p. 69 et suiv.
2. Voyez ci-dessus, sur la disgrâce des gardes du corps.
3. Carnet X, p. 71 et suiv.
4. Ce mot est difficile à lire, je ne suis pas sûr de l'avoir bien déchiffré.
5. Carnet X, p. 68.

« Résoudre les quartiers d'hiver et envoyer des ordres pour les troupes qui auront à demeurer en Flandres et faire avancer les autres présentement. » Les moyens de conciliation étaient épuisés; la guerre civile se préparait.

Le cardinal avait surtout besoin d'un général capable de dompter les rebelles, et le prince de Condé lui paraissait seul en état de remplir ce rôle. Mais comment ramener ce prince, dont la conduite avait paru si suspecte, et que Mazarin avait accusé de connivence avec les ennemis de la royauté? Un des traits qui caractérisent ce ministre est la facilité et la rapidité avec laquelle il changeait, non d'avis, mais de moyens pour atteindre son but. Il pratiquait la maxime qu'il a inculquée à Louis XIV : la persévérance ne consiste pas à faire toujours la même chose, mais des choses qui tendent toujours au même but. Sa pensée constante était de relever l'autorité royale, et pour y parvenir Anne d'Autriche avait besoin de Condé; elle doit le regagner, même aux dépens de son ministre; tel est le conseil que lui donne Mazarin de la façon la plus explicite[1] :

« Il faut que la Reine se souvienne de se plaindre de moi, particulièrement à M. le Prince, de m'être relâché et qu'une telle conduite ne fait pas augmenter son affection; qu'il faut qu'elle prenne mieux ses mesures à l'avenir, ayant reconnu en beaucoup de personnes qu'elles considèrent plus de faire une chose désagréable au Parlement que au Roi; que, si les hommes lui manquent, et jusques au cardinal[2], que Dieu l'aidera et ne permettra pas que les mauvais traitements qu'elle a reçus, et en l'autorité du Roi, pendant qu'il est entre ses mains, et en sa personne, contre laquelle, par la malice du Parlement, le peuple a vomi toutes les infamies imaginables, en des conseils particuliers et des soupers, et en des assemblées, avec des termes inouis, Dieu ne permettra pas que tout cela demeure impuni et qu'elle pourroit avoir un jour un ministre qui [s'interessât[3]] davantage en les offenses qui la regardent que je n'ai fait. »

Il est impossible de trouver un aveu plus formel de la dissimulation que Mazarin imposait à la reine, comme une laide mais nécessaire vertu, pour nous servir des expressions de Mme de Motteville.

Les extraits des carnets réunis dans cet article embrassent à

1. Carnet X, pp. 77-78.

2. Mme de Motteville dit qu'en effet la reine se plaignit du cardinal devant les princes, et elle paraît convaincue de la sincérité d'Anne d'Autriche. Les carnets montrent les mobiles secrets de beaucoup d'événements que les Mémoires du temps racontent sans en pénétrer les véritables causes.

3. Le manuscrit porte *l'intéressent*.

peine deux mois (septembre et octobre) de l'année 1648, et cependant ils suffisent, si je ne me trompe, pour donner une idée assez exacte de ce journal secret de Mazarin. C'est un mélange, qui paraît incohérent, de notes sur des conversations et des intrigues de cour, mais la confusion est plus apparente que réelle : la pensée dominante de Mazarin s'y retrouve partout. Dès le début, il l'a fortement marquée. Montrant à la reine l'avilissement de l'autorité royale et les conséquences funestes d'une pareille situation pour les affaires extérieures du royaume, il lui a indiqué le moyen de relever le pouvoir en concentrant des troupes autour de Paris sous la conduite de M. le Prince. C'est le plan qu'il s'est « imprimé dans l'esprit », suivant son expression, et dont il a poursuivi la réalisation en traînant en longueur jusqu'au moment où il pourra rassembler les forces nécessaires à l'exécution. Ses voies sont souvent obliques et tortueuses, semées de piéges dans lesquels le cardinal s'est trouvé pris plus d'une fois. Après de vaines tentatives de négociations avec le Parlement, il conduit le roi hors de Paris, et là frappe un coup d'autorité par l'arrestation de Chavigny et l'exil de Châteauneuf. Cette vengeance personnelle, bien loin d'effrayer le Parlement, irrite son opposition, qui éclate avec violence. Mazarin était disposé à pousser les choses à l'extrémité; mais, abandonné par les princes, il ne peut que se plaindre de leur faiblesse et en subir les conséquences. La Reine, par son conseil, signe les articles que lui impose le Parlement; mais, en protestant contre cette violence, Mazarin l'engage à se réconcilier, même à ses dépens, avec le prince de Condé et à ajourner sa vengeance jusqu'au moment où les troupes seront réunies. Deux mois plus tard, en janvier 1649, toutes les mesures seront prises, et Condé, à la tête de l'armée royale, assiégera Paris. Le plan indiqué dès le début a été fidèlement suivi.

Ne pas tenir compte de ces pensées confidentielles de Mazarin, ce serait s'exposer à tomber dans les mêmes erreurs que M. Bazin et d'autres historiens. D'ailleurs, même au milieu des commérages de cour, on recueille, dans les notes de Mazarin, de précieuses indications sur la conduite et les projets des princes et des membres du Parlement. Mais en même temps que de petitesses, que de misères morales! Quel triste spectacle que celui de ce ministre, qui craint tout, se méfie de tous, s'abaisse à de pareilles confidences et semble même s'y complaire! Il entoure d'espions les princes, les favoris de la Reine et les rivaux dont il craint l'influence. Il note leurs actions, leurs paroles, et s'en sert pour les perdre dans l'esprit d'Anne d'Autriche. C'est bien là le côté misérable du caractère de Mazarin. Il faut, pour le relever, se rappeler qu'à la même époque (octobre 1648) il

signait la paix de Westphalie, préparée par quatre années de laborieuses négociations. Les contemporains n'en comprirent pas la grandeur : ils ne virent pas l'ambition de la maison d'Autriche abattue, l'équilibre européen affermi et la France agrandie, s'élevant au premier rang des nations. Quelques-uns même attaquèrent les traités de Munster et d'Osnabrück. Mazarin leur répondait dans une de ses dépêches :

« On a compté pour rien l'acquisition d'une si belle, grande et opulente province comme l'Alsace, et de deux places sur le Rhin, comme Brisach [1] et Philipsbourg, aussi bien que d'avoir réuni à la couronne les trois évêchés [2] avec leurs dépendances. Enfin mes censeurs et ceux qui font le plus de bruit et de mal par leurs brouilleries sont cause qu'on n'a pas contraint les Espagnols à donner les mains à la paix, et ils veulent que j'en sois criminel et que j'aie grand tort de m'être employé pour la conclusion de celle d'Allemagne ! »

Quelques années plus tard, Mazarin aurait pu encore signaler avec une nouvelle force les glorieuses conséquences de la paix qu'il venait de conclure. Il aurait montré la *ligue du Rhin,* formée par les princes de l'Empire, alliés de la France, déférant à Louis XIV le protectorat de l'Allemagne occidentale. Ce fut en 1658 que les électeurs ecclésiastiques de Mayence, de Cologne et de Trèves, le duc-électeur de Bavière, l'évêque de Munster, le roi de Suede, comme membre du corps germanique, les ducs de Brunswick et de Lunebourg, le landgrave de Hesse-Cassel, signèrent cette confédération préparée par les négociations de Mazarin. Les années suivantes, le landgrave de Hesse-Darmstadt, le duc de Würtemberg, l'électeur de Brandebourg, les évêques de Bâle et de Strasbourg, les comtes de Waldeck, les margraves d'Anspach, accédèrent à la *ligue du Rhin*, dont le roi de France fut déclaré protecteur. Louis XIV devenait plus puissant dans l'Empire que l'Empereur lui-même. De pareils résultats demandent grâce pour les intrigues de cour dont Mazarin a rempli ses carnets.

A. Chéruel.

1. Vieux-Brisach, sur la rive droite du Rhin.

2. Les trois évêchés de Toul, Metz et Verdun, conquis par Henri II, ne furent définitivement abandonnés à la France par l'empire d'Allemagne qu'au traité de Westphalie.

LETTRES DE SISMONDI

ÉCRITES PENDANT LES CENT-JOURS.

(*Suite.*)

XIV.

Mercredi 22 mars 1815.

.....Ce serait aujourd'hui que je devrais recevoir une seconde lettre de toi, et la première ne m'est pas seulement arrivée. J'ai bien peur que le désordre des postes ne tienne à d'autres bouleversements encore que ceux que nous voyons, que le long silence qu'on garde sur l'Italie ne nous cache des révolutions violentes, qui peuvent interrompre tout à fait nos communications. Les journaux anglais sèment quelques bruits sur une révolution lombarde; d'une autre source qui paraît moins suspecte encore, on m'a annoncé hier une révolution effroyable en Espagne[1]; après ce que nous avons vu nous pouvons tout croire. Vous êtes placés heureusement de telle manière qu'il ne me semble pas que je puisse avoir d'inquiétudes personnelles pour vous, et à cet égard mon absence vous est plutôt avantageuse. D'après la connaissance que j'ai du caractère de Tonino, je puis me tenir pour assuré qu'il ne se compromettra pas. Il est vrai qu'il était bien éloigné de prévoir une réaction dans ce sens-ci, et ma lettre qui lui parlait des dangers de l'état de prêtre, doit presque lui paraître prophétique. Je n'ai pas perdu un instant de vue ce résultat avantageux des convulsions par lesquelles nous passons. J'en ai besoin pour me consoler de beaucoup de choses qui m'affligent aujourd'hui, ou qui m'inquiètent pour l'avenir. Les proclamations du nouveau gouvernement sont toutes pleines du nom de liberté, mais jusqu'à présent nous n'en voyons pas une seule garantie. J'en excepte cependant la nomination de Carnot au ministère de l'intérieur[2]. C'est un républicain inflexible, et il fera, j'en suis sûr, quelques efforts pour la liberté publique. D'ailleurs je ne sais plus aujourd'hui aucune nouvelle. La société est dispersée; je vois infiniment peu de monde; je ne me sens d'accord d'opinion ni avec les uns ni avec les autres. Je ne veux pas m'exposer à contredire, dans un moment où les événements touchent tellement au cœur que tout dissentiment fait un mal réel. Je n'ai de tout le matin vu personne, et c'est la première fois depuis que je suis à Paris.

1. Ces bruits étaient faux.
2. Un décret du 20 mars avait nommé Carnot comte et ministre.

Jeudi 23 mars. — Je suis toujours plus tourmenté, bonne mère, de la privation absolue de toute nouvelle d'Italie. Quelques personnes ici se croient assurées que Murat est en marche[1], et dans ce cas votre Toscane serait occupée dès longtemps; mais il est bien possible au contraire qu'avant de se déclarer il ait voulu attendre l'issue de l'entreprise de Bonaparte. Avec quelque rapidité qu'il soulève l'Italie, il ne pourra jamais égaler la promptitude du héros français, ni l'audace de son expédition. On a publié aujourd'hui dans le Moniteur le récit officiel de son voyage de l'île d'Elbe à Paris; aucun roman n'a contenu des événements plus merveilleux et en même temps plus attachants. Il ne paraît point encore disposé à quitter Paris; il réorganise le gouvernement et l'armée; il commence sans doute aussi ses négociations. On m'a assuré de bon lieu qu'il demande la simple observation du traité de Paris, et qu'il renonce aussi à la Belgique et à la barrière du Rhin. J'ai quelque peine à le croire, et à en juger par les diplomates que je vois ici, il est également douteux que les puissances le reconnaissent. D'autre part les Bourbons avaient tellement désorganisé l'armée et les arsenaux, que le moment serait peut-être mal choisi pour commencer la guerre. Je te disais ce matin dans mon autre lettre qu'on croyait le roi embarqué ; mais on n'a pas de nouvelles certaines ; on n'en reçoit aucune de sa Maison et des volontaires qui l'ont suivi. Que pourrait-il arriver de plus malheureux que de faire de cette petite troupe le noyau d'une petite armée pour une guerre civile? La majorité dans l'autre sens est aussi évidente que la supériorité du talent, en sorte que cette poignée de gentilshommes seraient tous massacrés, ce qui donnerait à la révolution un caractère beaucoup plus jacobin, et amènerait probablement la ruine sur leurs familles. Mon amie, qui a elle-même un de ses meilleurs amis dans la Vendée, qui a des parents et des amis dans la Maison du Roi, était ce matin dans un état d'angoisse inexprimable; j'ai réussi avec beaucoup de peine à la calmer un peu.

Bonaparte annonce qu'il laissera une entière liberté de la presse, car il est impossible, dit-il, qu'on invente quelque mal à dire de moi qu'on n'ait pas dit pendant cette année. Il a déclaré à Carnot les intentions les plus libérales pour le gouvernement. Il confesse qu'il a tendu fortement au despotisme, et il en avait besoin, dit-il, lorsqu'il entreprenait de subjuguer l'Europe, mais à présent qu'il a appris par ses revers qu'il fallait se borner à la France, et renoncer à la guerre, il assure qu'il ne voit de moyen d'y réussir que la liberté[2]. Quel que soit

1. Murat s'était en effet mis en marche le 16 mars, mais la Toscane ne fut envahie que dans les premiers jours d'avril.

2. Voyez le récit de cette conversation dans le mémoire de B. Constant sur les Cent-Jours. Dans la réponse que Napoléon adressait le 26 mars à la députation du Conseil d'État, il disait : « J'ai renoncé aux idées du grand empire dont depuis quinze ans je n'avais encore que posé les bases, et désormais le bonheur et la consolidation de l'empire français seront l'objet de toutes mes pensées. »

le fond de son cœur à cet égard, il ne pourra pas, je crois, résister au vœu national et à celui de ceux surtout qu'il est obligé d'employer.

Vendredi 24 mars. — .....C'est une chose assez importante que le roi de Naples ne se soit point mis en mouvement; nous pouvons encore nous flatter ainsi de n'avoir point de guerre, car il est certain que Bonaparte désire fort l'éviter, et que ses ministres offrent le maintien du traité de Paris. C'est ainsi, chère mère, qu'il est impossible que toutes les affections du cœur ne ramènent pas à la politique, et que toutes les pensées ne prennent pas cette direction. J'en suis trop occupé pour répondre à ce que tu me dis sur la métaphysique de madame de Staël; mais je m'étonne que tu craignes à cet égard mon jugement; il me semble que nous avions assez souvent abordé cette question ensemble pour que tu pusses t'assurer que nous étions d'accord, que j'avais de plus une aversion ancienne pour la métaphysique, et que lorsqu'on me nomma professeur de philosophie morale, après m'être appliqué le mot dit d'un ignorant fait bibliothecaire : *Belle occasion pour apprendre à lire*, j'assurai encore que je ne profiterais pas de cette belle occasion. — J'ai passé ma journée aujourd'hui à lire des livres écrits et imprimés par des nègres au Cap et au Port-au-Prince. Il y a quatre jours que je rencontrai dans les rues un homme qui m'aborda et qui fut obligé de se nommer. C'était M. Dauxion Lavaysse, envoyé par le gouvernement pour traiter avec Saint-Domingue, et que tous les journaux annonçaient avoir été perdu. Il me dit qu'il était chargé de compliments pour moi du président de la république d'Haïti, qui le premier lui avait fait lire ma brochure; que c'était un mulâtre franc, loyal et d'un caractère aimable. Tu sais qu'il se nomme Pétion[1], et qu'il l'avait chargé de me remettre des documents pour écrire encore quelque chose sur eux. D'autre part, il parla de Henri[2], roi de l'autre partie de l'île, comme d'un fort mauvais homme; mais dans les livres qu'il m'a envoyés aujourd'hui, la correspondance de cet Henri m'en donne une bien meilleure idée, et pour dire vrai Dauxion Lavaysse lui-même est un intrigant en qui j'ai fort peu de confiance. Il doit venir ici demain[3].

1. Alexandre Sabès, dit Pétion, vrai fondateur de la République d'Haïti, fut président après la mort de Dessalines (1806). Il mourut en 1818.

2. Henri Christophe, qui s'était emparé du N. de Saint-Domingue et s'y était fait nommer roi en 1811. C'était en effet un homme cruel, mais d'un esprit supérieur. Renversé en 1820, il se tua. Boyer, successeur de Pétion, réunit ses États à ceux de la République qui occupait le S. de l'île.

3. Jean-François Dauxion Lavaysse, né en 1775, mort en 1826, était colonel de la grande armée en 1813. Il reçut en 1814 une mission du gouvernement de Louis XVIII, pour faire rentrer Saint-Domingue sous la domination de la France; mais ses menées furent découvertes, son complice Franco-Medina fut emprisonné par Christophe, et lui-même fut expulsé par Pétion. A son retour, le gouvernement le désavoua. Sismondi avait raison de l'estimer peu, car il fut condamné en 1817 à 20 ans de travaux forcés pour bigamie. Sa peine fut commuée en bannissement et il alla mourir en Bavière.

Samedi 25 mars. — Bonaparte vient d'abolir la censure, et de rendre une entière liberté à la presse. Presque toutes les provinces se sont déjà soumises, mais il paraît que les Bourbons sont encore maîtres de Lille. Du reste il n'y a ni arrestations, ni persécutions, ni aucune mesure de rigueur. Tous les jours il y a de nouvelles revues de portions de l'armée; j'en ai vu une ce matin d'environ 10,000 hommes, et les troupes en passant devant lui (*sic*) étaient ivres de joie et d'enthousiasme. Le parti royaliste cependant soupire après le retour des étrangers et l'invasion de la France. Il en résulte pour moi un dissentiment continuel, qui m'est extrêmement pénible. Cependant il y a plus de la moitié de mes amis qui pensent et sentent comme moi.

Dimanche 26 mars. — Il est certain, bonne maman, que le Roi est sorti de Lille jeudi soir, le duc d'Orléans vendredi à deux heures du matin, que tous les princes se sont embarqués[1], et qu'il ne reste plus un village en France où flotte le drapeau blanc. L'Empereur, en demandant le traité de Paris, offre toutes les colonies en échange de la Belgique[2]. Dieu veuille que la paix se conclue à ces conditions.....

XV.

Mardi 28 mars 1815.

. . .Madame de Dolomieu est de toutes mes amies la plus malheureuse; tous ses amis et amies sont partis, et elle se trouve à présent dans une complète solitude, après avoir joui d'être réunie à peu près à tout ce qu'elle aimait le mieux. Mademoiselle Charlotte est partie dimanche pour le Wurtemberg; monsieur de Tchann, le ministre suisse, qu'elle voyait à peu près tous les jours, est parti également dimanche. Ce fut pour elle une journée d'extrême désolation; hier elle était déjà sensiblement mieux; le retour du marquis de Lévis qui était allé dans la Vendée et qu'elle craignait d'y voir impliqué dans quelque insurrection, lui a fait beaucoup de bien. Il n'y a heureusement aucun mouvement dans la Vendée; tout est partout parfaitement calme comme si le gouvernement de Napoléon n'avait jamais été suspendu

Mardi soir. — .....J'ai vu ce soir M. de Pange, qui était lieutenant des mousquetaires noirs, dans cette Maison du Roi à laquelle on a fait faire un si ridicule service. Il dit que le jour du départ on les fit monter à cheval à onze heures du soir, attendre trois heures avant de partir, et que les colonnes étaient si mal menées et s'embarrassaient si fort dans leurs bagages, qu'il leur fallut presque cinq heures pour sortir de Paris, et qu'en quatorze heures elles ne firent que six lieues Dès le commencement ils avaient l'air d'une armée qui fuit en déroute,

1. Ni le roi ni les princes ne s'embarquèrent. Ils s'enfuirent tous par la frontière de terre (Belgique).

2. Inexact; l'Empereur offrit toujours de s'en tenir au traité de Paris

plus de la moitié traînés sur des charrettes. Heureusement que Bonaparte avait résolu de ne pas verser une goutte de sang, car ils étaient aussi hors d'état de faire résistance qu'un troupeau de dindons, et les régiments qui les suivaient et les entouraient, auraient pu à tous les quarts d'heure les sabrer tous jusqu'au dernier.

Mercredi 29 *mars.* — .....Nous attendons des nouvelles qui ne peuvent pas venir de si tôt. Il s'agit de savoir quelle contenance feront les puissances quand elles sauront que tout est change, et c'est tout au plus si du 8 au 10 avril nous pourrons en savoir quelque chose. Nous voyons l'effet produit en Angleterre, où la surprise et la colère sont extrêmes; cependant je crois que la nation ne voudra pas la guerre. Les autres ne peuvent se mettre en mouvement qu'autant que les Anglais payeraient, et les Anglais ont éprouvé tant d'ingratitude dans cette année, leurs dettes sont si énormes, leur position est devenue si critique, et le bill qui empêche l'importation des blés a causé tant de mécontentement, qu'une guerre sans nécessité ne saurait être populaire chez eux. Or l'Empereur persiste à offrir de s'en tenir au dernier traité, et il évitera les hostilités par tous les ménagements possibles. Si on l'y force, son armée est susperbe, et avant trois mois il se retrouvera sur le Rhin et maître de nouveau de l'Italie. Quel changement étrange! et toi même, chère mère, ne crois-tu pas rêver? Tu dois sentir qu'à présent ma sœur est à l'abri de voir sa fille entrer dans un couvent. La partie de l'Italie située entre la France et le royaume de Naples ne peut pas continuer à faire des pas rétrogrades. ..... A propos d'argent, j'aimerais fort que tu achetasses une bonne provision de denrées coloniales pendant qu'elles sont à bas prix. Si j'avais de l'argent en Toscane j'achèterais au moins 50 livres de sucre, et 25 livres de café pour garder, persuadé que le temps viendrait où le renchérissement de ces denrées me rapporterait plus que l'intérêt de mon argent. J'ai partagé ma journée aujourd'hui entre madame de Dolomieu et madame de Bérenger, ce sont presque les seules personnes que je voie.

Vendredi matin 31 *mars.* — Dans ce moment-ci, bonne mère, je suis disposé à croire que je ne mérite pas le reproche que tu me fais de perdre mon temps, car je me sens fatigué d'avoir dans la matinée lu une feuille en première et deux en seconde. Pour la première opération je lis trois fois mon épreuve, et deux pour la seconde. En tout ce sont cinq lectures, dont deux à haute voix, et le degré d'attention qu'elles demandent, ou plutôt l'effort continuel qu'il faut faire pour ne se distraire pas, fatiguent extrêmement. J'aurai pourtant, j'espère, une première de plus demain, et tous les jours désormais. Il me semble que tous ces travaux épurent et éclaircissent mon style, que la division en chapitres plus courts soutient mieux l'attention, et qu'il y a tant d'intérêt dans cette histoire, qu'il n'y a pas une seule feuille qui ne contienne quelque chose de piquant. Je n'aurai guère fini qu'à l'époque où je finis il y a deux ans l'autre publication, et j'en profiterai ainsi pour voir des choses bien curieuses. L'assemblée des colléges électoraux,

convoquée pour le mois de mai, décidera sur une constitution qu'on dit plus libérale qu'aucune des précédentes. Ici jusqu'à présent tout chemine dans cet esprit, mais avec beaucoup de douceur. Hier par un décret Napoléon a aboli immédiatement et pour toujours la traite des nègres; cette loi fera un assez bon effet en Angleterre. Il y a une foule de mots aimables de lui aux différents généraux. Le général Lagrange[1] avait accompagné le Roi à Lille, et ne voulut le quitter que quand celui-ci passa la frontière; alors il revint et se présenta tout de suite aux Tuileries. « Vous avez servi le Roi, général Lagrange, jusqu'où l'avez-vous suivi? » — « Jusqu'à la frontière, sire. » — « C'est fort bien. » — Et aussitôt il lui parla de ses affaires et de son avancement comme s'il n'y avait pas eu un nuage entr'eux. Quand le général Rapp lui fut présenté : « Comment, Rapp, tu voulais te battre contre moi? » — « Sans doute. N'avais-tu pas abdiqué, n'avais-je pas prêté serment à un autre? » — « Bah, quand tu aurais vu nos aigles, quand je t'aurais dit, tire sur moi si tu veux, tu n'aurais jamais osé le faire. » — « Oui, Sacré Dieu! j'aurais tiré. » — « Eh bien, Rapp, c'est pour moi que tu tireras désormais. » — Il a très-bien reçu M. Athalin, l'aide de camp du duc d'Orléans, qui a de même accompagné celui-ci jusqu'à la frontière. — Il manda l'autre jour M. de Grouchy, qu'il avait fait il y a deux ans colonel général des dragons, je crois[2], et à qui on avait ôté cette place pour la donner à un prince du sang; il en avait témoigné de l'humeur et avait été exilé : « Eh bien, M. de Grouchy, vous avez donc été exilé pour avoir noblement défendu un titre que vous aviez glorieusement acquis? » — Il fit venir hier madame de Souza et lui dit que c'était pour lui témoigner à elle-même, combien il avait été satisfait de la dignité de caractère et du désintéressement qu'avait montré son fils pendant toute cette année. C'est le général Flahault, dont le père est mort sur l'échafaud pour les Bourbons, et les princes pendant toute l'année n'avaient pas trouvé l'occasion d'en dire une fois un mot. Je crois t'avoir dit que quand on lui parla de Berthier il dit : « Pour Berthier il a trahi l'amitié!..... mais l'amitié lui pardonne; cependant cela me divertira de le voir dans son habit de capitaine des Gardes. » Il a été très-gracieux pour le prince de Beauvau, pour M. de Pontécoulant, pour tout ce que je connais de gens qui l'ont vu. Il a accordé la Légion d'honneur au seul garde national à cheval qui s'offrit à servir d'escorte à Monsieur à son départ de Lyon, et tandis qu'il a partout donné des ordres pour protéger leurs personnes, il pouvait lire sur tous les carrefours les récompenses offertes en leur nom à ceux qui l'assassineraient. Il y a à cet égard une histoire plus scandaleuse qui va bientôt paraître au grand jour. Un M. de

1. Joseph, comte Lagrange, volontaire en 1791, général de brigade en 1798 et général de division en 1800, mort en 1836.

2. Emmanuel, marquis de Grouchy, était, depuis la campagne de Russie, colonel-général des chasseurs à cheval de la garde impériale.

Maubreuil s'était chargé de l'assassiner à son départ[1], et ne put pas l'atteindre. A son retour il vola les diamants de la reine de Westphalie[2]. Ce nouveau délit, qui passait sa commission, força à l'arrêter; mais on le retenait en prison sans vouloir le mettre en justice. Dans la nuit même du départ du Roi on rassembla quatre juges qui par un arrêté précipité le mirent en liberté. Ces juges sont cassés, et Fouché appelé au ministère de la police, se hâta dès le lendemain de mettre ses limiers à sa piste. Ceux-ci, en allant chez ce gentilhomme, remarquent à sa cheminée qu'on avait brûlé beaucoup de papiers; ils en examinent les charbons, et derrière une carte de visite à moitié consumée l'un d'eux découvre ces mots : « Vous serez en sûreté rue Saint-Germain etc. » Il y court, trouve en effet M. de Maubreuil, et le reconstitue en prison. Il sera jugé par les tribunaux ordinaires et un jury. — Le duc de Berry a donné, jusqu'au moment où il a quitté la France, le spectacle de ses emportements grossiers. Il était, avec la maison du Roi, en dehors de Béthune; comme les soldats de l'Empereur les avaient enveloppés de toute part, et les invitaient à se retirer, en annonçant toujours l'intention d'éviter tout combat, un garde qui chargeait son fusil et qui ne savait pas le manier, fit partir la détente sans le vouloir; l'accident était dangereux en effet, car un seul coup lâché pouvait engager une bataille qui aurait été funeste. Le duc de Berry court à lui, lui dit qu'il est un misérable, un gueux qui va les perdre tous, le menace de son épée, et s'écrie enfin qu'il faut le mener en prison. Le plaisant de la chose c'est qu'ils étaient alors en dehors de Bethune, au milieu d'une grande plaine sur la frontière, et que le duc n'avait plus dans le royaume non pas une prison, mais une maison qui fût à lui. Dans cette retraite tous ces fous ne cessaient de dire que la cause de tous leurs malheurs c'était la charte, et qu'il aurait fallu à la Restauration décimer l'armée ou plutôt couper les jarrets à tous ces maudits soldats, comme on fait quelquefois aux chevaux d'une route de poste. Quelques-uns de ces soldats, qui n'auraient pas attendu si patiemment les coupeurs, en entendant crier sans cesse : *Vive le Roi et la Charte! mourons pour le Roi et pour la Charte!* demandaient l'autre jour : « Qu'est-ce donc que cette charte dont on parle tant depuis quinze jours? » — « Nigaud que tu es, répondit l'un d'eux, ne vois-tu pas que la charte, c'est la duchesse d'Angoulême. »

Dimanche 2 avril. — A moins de très-grands événements, bonne petite, j'aime mieux ne pas doubler tout-à-fait ma lettre; il me restait donc fort peu de place, et je n'ai pas écrit hier. Cette duchesse d'Angoulême dont je te parlais est encore à Bordeaux, où elle se montre

1. Voyez, sur cette histoire demeurée assez mystérieuse, l'*Hist. de la Restauration* de M. de Viel-Castel. Ce que Sismondi rapporte sur son arrestation n'était pas connu jusqu'ici.

2. Catherine de Wurtemberg, femme de Jérôme Bonaparte, dont Maubreuil avait été écuyer lorsqu'il était roi de Westphalie.

aux gardes nationales et au petit nombre de soldats qu'elle a conservés, avec une écharpe noire et un panache blanc. Elle a assez de caractère, quoique pas du tout d'esprit, et le désir de vengeance et la haine dont elle est sans cesse animée lui tiennent lieu d'élévation d'âme. Il est fâcheux qu'elle soit encore sur le territoire français, parce qu'elle engagera beaucoup de gens à se compromettre, mais tout de même elle ne fera rien. Sa double intolérance ne peut plaire qu'à un parti si peu nombreux qu'il n'est pas redoutable.

« Ah ça, franchement, disait quelqu'un à M. de Flahault, ne croyez-vous pas rêver? » — « Tout au contraire, je crois m'être réveillé. » — Et c'est en effet le sentiment que j'en ai aussi moi-même. Benjamin Constant est toujours ici, et après ce qu'il a imprimé même la veille de l'entrée dans Paris, sa pleine liberté *unmolested* est un signe de grande modération. Il y a cependant quelques personnes arrêtées ou exilées, mais c'est pour des actions postérieures, des conjurations contre le gouvernement déjà établi. Dis, chère petite, les choses les plus tendres à ma sœur. Je vais corriger mes épreuves, car mon travail commence enfin à aller rondement. Le temps est magnifique et sous ma fenêtre j'ai des jardins et des arbres feuillés et fleuris. Je t'embrasse mille et mille fois.

XVI.

Paris, 3 avril 1815.

.....Hier je dînai chez M. de Lannoy, ou plutôt en tiers entre sa fille et son gendre, ce qui m'arrive assez souvent; lui-même est retenu sur sa chaise longue par une violente attaque de goutte; il ne mange presque rien, par dessus le marché il a 84 ans, et cependant il s'en relèvera comme de toutes les autres. M. et Mme de Berenger et moi, nous nous convenons fort bien à présent, parce qu'elle a avec vivacité les sentiments français, ceux de la gloire et de l'indépendance française qu'elle met avant tout, et que nous nous entendons fort bien sur les événements actuels, tandis que nous ne sommes entourés que de gens que leurs passions aveuglent, de gens qui soupirent après la guerre civile et étrangère, non pas pour aucune espérance qu'ils reposent dessus, mais pour se venger, pour détruire surtout l'armée qu'ils détestent. Le gouvernement continue à faire preuve d'une modération vraiment admirable. M. Alexandre de Laborde[1] a été chargé hier d'écrire aux trois capitaines des gardes qui ont suivi le Roi, MM. de Luxembourg[2], de Poix[3], de Duras[4], que le séquestre

1. Alexandre, comte de Laborde, était maître des requêtes depuis 1810.

2. Charles de Montmorency, duc de Luxembourg, maréchal de camp et pair de France.

3. Antoine de Noailles, prince de Poix.

4. Cf. *Rev. hist.*, t. III, p. 95.

avait été mis sur leurs biens, mais que s'ils voulaient envoyer une déclaration par écrit, portant qu'ils étaient résolus à vivre en France, et à *se soumettre* aux lois, ce sequestre serait immédiatement levé; on ajoutait qu'on ne leur demandait pas de serment parce qu'il pourrait leur répugner à prêter, au moment même où ils quittaient le Roi. — Madame de Châteaubriand est restée en France, elle a fait demander si son mari pourrait y revenir. Fouché a répondu qu'il le pouvait, et s'établir où il voudrait, qu'il demandait seulement que pour le moment il ne vînt pas à Paris. Châteaubriand a écrit tous les jours des choses si violentes contre Bonaparte que c'est sûrement faire preuve d'une grande modération. Benjamin Constant, qui n'avait pas écrit avec moins de violence, est aussi ici en pleine liberté, et nullement inquiété. — Quand l'Empereur parcourt les Tuileries, et qu'il les trouve partout d'une effroyable saleté, il demande : « Mais pourquoi donc cette chambre est-elle si sale? » — « Ah! c'est qu'on mangeait ici. » — « Et cette autre? » — « Ah! c'est qu'on y mangeait. » — « Et puis celle-là? » — « Ah! c'est qu'on y mangeait. » — En effet on mangeait partout aux Tuileries; il n'y avait pas moins de trente-quatre cuisines, et des armées de marmitons, qui avaient remplacé la vieille garde. Tous ceux qui n'y avaient pas été pendant l'année, sont frappés comme l'Empereur de l'effroyable saleté; on pouvait l'être auparavant de la continuelle goinfrerie : toutes les fois que j'entrais ou dans le pavillon de Flore, ou dans celui de Marsan, j'avais le nez pris par l'odeur des cuisines; on dit que c'était bien pis encore dans celui du milieu où vivait le Roi. — M. Alexandre de Laborde, commandant de la garde nationale de Paris [1], était au château pendant les vingt-quatre heures où ce grand changement s'opéra. Pendant la nuit du départ du Roi, on n'entendait que gémissements, on ne voyait que femmes avec des mouchoirs à la main, essuyant leurs larmes; du reste on ne donnait pas un ordre qui ne fût révoqué le moment d'après, cinquante inutiles affaires se trouvaient toujours partout sur le chemin, se contredisaient, s'embarrassaient, et toutes les fois qu'on voulait faire quelque chose, il se trouvait toujours qu'on avait oublié l'essentiel. A une heure de nuit enfin le Roi descend et passe au milieu de deux haies de gardes nationales rangées, qui d'un mouvement spontané se jettent toutes à genoux. Le Roi attendri les relève, les encourage et leur dit cependant de le laisser vite partir, pour qu'il puisse revenir plus vite. Dès ce moment et jusqu'à la frontière, tous les signes d'amour qu'on lui a prodigués à son passage n'ont fait que le faire courir toujours plus fort. La même garde reste cependant au château, lorsqu'à huit heures Bonaparte, précédé d'une trentaine d'hommes, entre dans la cour non pas par la grande grille, où l'on avait aussi rangé la garde en haie, mais par le guichet. En ouvrant la portière il dit : « Qui est-ce qui me garde

1. Le comte de Laborde était commandant d'*un* bataillon de la garde nationale.

ici? » — « Sire, il n'y a ici que la garde nationale. » — « Fort bien, qui la commande? » — « M. de Laborde. » — « Faites-le venir, je veux lui parler tout de suite. » Alexandre de Laborde approche, l'Empereur à l'instant lui donne ses ordres sur les différents piquets qu'il faut distribuer, sur les portes à tenir ouvertes, et celles à fermer, sur tout le service de la place; en même temps tout s'exécute au moment même. L'ordre renaît, pas un mot inutile n'est dit, pas une chose utile n'est oubliée. Napoléon monte dans l'appartement qu'occupait le Roi, et le *calme ?)* sévère est aussi parfait que s'il n'avait jamais cessé de régner. Dès lors ces corridors, toujours occupés par des femmes qui inondaient leurs mouchoirs blancs de leurs larmes, ne voient plus passer que des officiers à fières moustaches, glorieux de ce qu'ils ont fait et confiants dans ce qu'ils vont faire.

Jeudi 6 avril. — .....J'ai perdu un peu de temps à écrire un morceau de politique qui a paru hier dans un journal[1], sous un autre nom que le mien. Du reste quoique la société soit devenue extrêmement difficile, à cause de la violence de l'esprit de parti, et de l'intolérance des opinions opposées, et quoique je ne vive presque qu'avec ceux qui ne pensent pas comme moi, je suis cependant fort content d'être ici, fort curieux de voir ce qui se passe, et surtout d'avoir vu ce qu'il était impossible de comprendre sans en avoir été témoin. Nous avons eu hier la nouvelle de la soumission de Bordeaux, et de l'embarquement de la duchesse d'Angoulême. C'est une femme sans aucun esprit, mais non pas sans caractère; la violence de ses haines et son désir de vengeance lui tenaient lieu de plan de conduite, et son activité, même son courage, avaient maintenu ensemble ses partisans, jusqu'au moment où la très-petite armée du général Clauzel s'est approchée d'elle et a déterminé tous les vrais Français à se joindre à leurs anciens drapeaux. Le duc d'Angoulême est encore en Languedoc avec un parti dont nous ne tarderons pas à apprendre la soumission. L'Empereur disait hier : « Il faut convenir que le seul homme de la maison des Bourbons, c'est Mme la duchesse d'Angoulême. » — J'ai dîné avant-hier chez lord Kinnaird, avec Benjamin, M. Gallois[2], Mme de Souza. Le premier[3], à ce que l'on dit, a été consulté sur la constitution qu'on prépare pour le mois de mai, et y travaille à présent. En général ce sont les libéraux qui sont seuls en crédit aujourd'hui. Il était fort plaisant à entendre, sur le découragement des ministres dans les derniers jours de la royauté, sur leur zèle pour les idées libérales, lorsqu'ils croyaient tout perdu, et sur la froideur qui reprenait tout de suite le dessus lorsqu'ils se figuraient avoir l'ombre d'un succès. Ainsi leur langage changea entièrement du soir au matin, lorsqu'ils apprirent le 15 ou le 16 la

1. *Réflexions sur quelques opinions du jour*, par Ch. d'Oléastre, dans le *Nain Jaune* du 5 avril.

2. Cf. *Rev. hist.*, III, 102.

3. B. Constant.

capture du général Ameil[1], qui s'était laissé surprendre avec quatre hommes dans un cabaret. — Le Roi arrivé à Menin a dit qu'il avait fait une perte irréparable et dont il ne se consolerait jamais ; tu te figures sans doute que c'est son royaume, si ce n'est pas même son honneur ; non, c'est une paire de pantoufles perdues dans un porte-manteau qui a été volé. Il trouvait de bon goût de faire cette plaisanterie qui devait prouver sans doute sa philosophie et son courage ; je ne conteste ni l'un ni l'autre, mais il nous permettra aussi de ne regretter sa chute qu'après la perte de nos vieilles pantoufles.

Vendredi 7 avril. — .....Ce soir je verrai du monde ; je partagerai ma soirée entre Mme de Dolomieu et Mme de Rumford. — M. de Fontanes contait hier que l'Empereur avait vu le maréchal Augereau, celui qui avait fait l'année passée à Lyon une proclamation dans laquelle il disait que Napoléon n'avait pas su mourir comme un soldat[2]. — « Eh bien ! soudard, tu disais donc que je n'avais pas su mourir ! si tu n'étais pas un ignorant tu saurais que si Marius s'était tué dans le marais de Minturnes, il n'aurait pas été sept fois consul[3]. » — Le pauvre Augereau, qui avait autrefois été maître d'armes, ne savait au monde ce que c'était que Marius. Du reste ils se sont touché la main, et la chose a été finie[4]. — Toutes les nouvelles que nous avions hier d'Angleterre paraissaient fort pacifiques. Sur les frontières de terre on voit également des cordons, et même de grands mouvements de troupes, mais aucune mesure hostile, et la communication est toujours permise ; je commence à me flatter vivement qu'il n'y aura pas plus de guerre étrangère qu'il n'y a eu de guerre civile.

Samedi soir 8 avril. — Il y a précisément trois mois que je suis ici, bonne mère, et sûrement tu trouveras que c'est bien du temps pour faire peu de chose ; en effet je n'ai commencé à travailler pour tout de bon que depuis quinze jours environ, et la première moitié de mon séjour a été donnée aux jouissances de société, ou plutôt à ouvrir les yeux ; mais franchement il y a eu tant de choses à voir, qu'ouvrir les yeux n'a jamais été plus de saison. Aujourd'hui nous voyons beaucoup moins, non que les grands faiseurs perdent leur temps, car je crois que jamais on n'a travaillé avec plus de rapidité à tout ce qui peut mettre la France en état de défense, les armées s'augmentent, les corps s'organisent, les armuriers et les poudriers travaillent, mais tous

1. Auguste, baron Ameil, avait accompagné le comte d'Artois (Monsieur) à Lyon. Il passa au parti de Bonaparte qui l'envoya avec son avant-garde en Bourgogne. Il y fut arrêté à Auxerre par quelques royalistes. C'est à ce succès sans importance que fait allusion Sismondi.

2. « Vous êtes déliés de vos serments, disait la proclamation d'Augereau à ses troupes, par l'abdication d'un homme qui, après avoir immolé des millions de victimes à son ambition, n'a pas su mourir en soldat. »

3. Marius avait été 6 fois consul lorsqu'il fut proscrit par Sylla. Deux ans après il fut consul pour la 7e fois.

4. Mais Napoléon ne lui rendit aucun commandement.

les vœux du gouvernement sont pour ne faire aucun usage de tout cela ; il ne se montrera point susceptible à l'excès, il fermera les yeux sur la malveillance, et il ne tirera l'épée que s'il est effectivement attaqué. Or rien n'est plus invraisemblable à mes yeux. La soumission si rapide de tous les mouvements du midi, sera un avertissement de plus pour les puissances du danger de recommencer la guerre. Je l'espère donc, nous pourrons nous voir tranquillement à Genève l'hiver prochain, et si la paix publique est rétablie, je pourrai l'été d'après te reconduire en Italie. Il me conviendrait assez en effet de destiner neuf ou dix mois à faire à Genève l'esquisse de mes derniers volumes, et d'aller de nouveau ensuite visiter les bibliothèques d'Italie et réunir ma récolte dans le repos de Pescia, s'il y a en effet du repos à espérer pour Pescia, et si l'esprit de réaction est arrêté, comme je l'espère, pour toujours.

Dimanche matin 9 avril. — .....Le jardin des Tuileries est brillant de fleurs ; on commence à voir les lilas se développer de tous les côtés. J'en ai deux ou trois sur ma fenêtre, qui dans quelques jours embaumeront mon appartement. Je passe ordinairement une heure chaque jour avec Mme de Dolomieu au jardin des monuments [1], qui est tout vert, tout fleuri, et où nous retrouvons presque toutes les jouissances de la campagne.....

XVII.

Le 10 avril lundi p. partir le 16 dimanche 1815.

.....Nous continuons ici à flotter entre les craintes et les espérances pour la paix ; le message du Prince Regent au Parlement n'est pas précisément belliqueux [2] ; ce ne sont que des mesures défensives que les Anglais veulent prendre, et comme on ne les attaquera pas, cela peut durer, et la voie des négociations peut se rouvrir. Je viens de lire une brochure que M. Say [3] a publiée à son retour d'Angleterre, qui s'accorde bien entièrement avec ce que j'avais cru de leurs finances, et de l'état désastreux où les mettent leurs impôts. Ce serait pour eux le comble de la folie, de vouloir recommencer la guerre sans provocation, et s'ils ne la font pas, il est à peu près impossible que les autres puissances l'entreprennent. Mes amies, mes vraies amies, sont à présent toutes d'accord à désirer la paix, mais la société que je voyais cet hiver est ardente à désirer la guerre, par un pur sentiment de vengeance, et sans en rien espérer.....

1. Le jardin du *Musée national des monuments français*, auj. l'*Ecole des Beaux-Arts*, rue Bonaparte.

2. Ce message « où tout était menace, bien que rien ne fût encore hostilité », comme le disait Caulaincourt dans son rapport à l'Empereur, du 15 avril, avait été lu au Parlement anglais le 5 avril.

3. *De l'Angleterre et des Anglais*. Cf. *Rev. hist.*, I, 245.

Jeudi 13 avril. — J'ai laissé passer bien des jours, bonne mère, sans toucher à cette lettre. Je suis quelquefois assez occupé pour être obligé d'ajourner ce qui n'est pas absolument nécessaire. Quatre feuilles à lire par jour, deux en première et deux en seconde[1], me prennent tout près de cinq heures; et comme j'ai de plus envoyé pour la troisième fois à un journal hebdomadaire des articles[2], dont le dernier est de douze pages, leur composition, leur correction, le temps de les copier, absorbent tous les moments qui me restent. D'ailleurs les nouvelles que les journaux nous donnaient hier d'Italie me découragent presque d'écrire, puisque je ne doute guère, tant que le gouvernement autrichien occupera une partie de la Lombardie, qu'il n'arrête les lettres. Il est vrai aussi que si ce que ces mêmes journaux disent est vrai, il ne serait pas longtemps sur notre chemin. On nous annonce l'approche rapide du roi de Naples, et le soulèvement de presque toute l'Italie. Il serait par trop bizarre si encore cette fois il n'y avait rien de vrai. Ici nous continuons à jouir d'une paix profonde, tout en prenant des mesures énergiques pour la faire respecter. Je regrette que les journaux français ne te parviennent pas; ils sont à present d'un grand intérêt. Dans tous les jardins publics il y a des femmes qui font métier de les louer, et en effet c'est une chose fort agréable d'aller lire là, sous ces beaux ombrages, au milieu du parfum des fleurs; mais il y a à présent un tel empressement pour les lire, qu'on fait la queue pour les avoir, et que pour un qui lit, il y en a ordinairement huit ou dix qui attendent. Ma société royaliste est à peu près toute dispersée; d'abord il y en a plusieurs qui ont accompagné le Roi et qui sont aujourd'hui en Flandre; d'autres ont pris des missions qui les compromettent étrangement. Le prince de Léon, mari de ma pauvre Georgine, a été envoyé par la duchesse d'Angoulême en Espagne; il y aura trouvé Adrien[3] qui y est déjà bien assez embarrassé. Louis de Saint-Priest a accompagné le duc d'Angoulême dans le midi; quelques-unes de ses lettres ont été interceptées et publiées; elles montrent de l'esprit et du caractère, je ne sais s'il s'embarquera à Cette avec lui : les autres se sont retirés presque tous à la campagne, mais en revanche je vois presque tous les jours ceux qui aiment toujours la France, sous quelque gouvernement qu'elle soit, surtout M. et Mme Berenger, un peu plus rarement M. et Mme de Beauvau, et quelquefois aussi Mme de Coigny[4]. Ils trouvent beau ce qui est beau, et généreux ce qui est généreux : mais il leur faut autant de courage pour se rattacher aujourd'hui

1. Sismondi nous apprend que son éditeur lui payait 48 fr. la feuille, soit 1440 fr. par volume de 30 feuilles.

2. Le second article de Sismondi parut dans le *Nain Jaune* du 10 avril, le troisième dans celui du 20; un quatrième parut le 30.

3. Adrien de Montmorency, duc de Laval, ambassadeur de Louis XVIII a Madrid.

4. Louise-Marthe de Conflans d'Armentieres, femme de François de Franquetot, marquis de Coigny, fils du duc de Coigny, maréchal de France.

à la puissance, qu'il en faut d'ordinaire pour se rattacher aux opprimés. La société est d'autant plus intolérante dans ses opinions qu'elle s'est montrée plus faible lorsqu'elle aurait dû agir.

Vendredi 14. — Je vois que je datais hier de jeudi 15, mais apparemment que la révolution fait rétrograder l'année pour gagner du temps, car il est certain qu'aujourd'hui ce n'est plus que le 14. — Les nouvelles rétrogradent aussi ; celles qu'on nous avait données d'hostilités en Italie ne sont pas vraies ; mais cependant il est certain que le roi de Naples avance et s'approche de nous. Ce sera une douloureuse chose si nous ne pouvons pas communiquer, mais je me flatte que ce ne sera pas bien long. Le rapport du duc de Vicence est aujourd'hui extrêmement belliqueux [1], et voici peut-être quelques mauvaises semaines à passer, pendant lesquelles il faudra m'interdire de t'écrire ce que j'ai dans la pensée. Je continue à voir Mme de Dolomieu tous les jours, et à passer chaque fois au moins deux heures avec elle. C'était le plus souvent le matin ; mais depuis quelque temps elle a préféré que ce fût de *prima sera*, c'est-à-dire en général de huit à dix heures. Plus tard le marquis de Lévis vient chez elle, et moi je vais alors le plus souvent chez Mme de Bérenger. Mme de Dolomieu, pour se distraire au milieu de ses inquiétudes et du chagrin de tant de séparations, a imaginé de se remettre avec ardeur à apprendre l'anglais ; nous lisons ensemble chaque jour une demi-heure ou une heure de poésie, cela m'est agréable aussi parce que cela écarte la politique de notre conversation, et nous donne au contraire un sujet sur lequel nous pouvons raisonner ensuite. Il semble que je sois né pour être maître de langue des dames ; je suis confondu quand je pense à toutes celles à qui j'en ai donné des leçons ; mais en général je n'avais pas des écolières bien intelligentes. Mme d'E... avait la tête bien bouchée ; Mlle R... guère moins. Mme de Dolomieu a plus de facilité, et tout autant d'ardeur. Albertine [2], qui en avait au moins autant, allait trop vite ; elle voulait toujours deviner au lieu de comprendre.

Dimanche 16 *avril*. — Il ne circule ici, bonne mère, des nouvelles d'Italie que d'une manière si confuse, que nous sommes encore fort en arrière des événements. Il faut encore pour un courrier ou deux se borner à ne parler que de la pluie ou du beau temps, mais j'espère que nous recommencerons bientôt à avoir des communications plus directes et plus promptes. La dernière lettre que j'aie reçue de toi est du 22 mars. Comme c'est long, et surtout dans un temps où il s'est passé des événements qui font aller le temps si vite! Les nouvelles d'Angleterre de ce matin sont encore assez pacifiques. Dieu le veuille! Le temps dont j'ai promis de parler, sans m'élever à de plus hauts sujets, est redevenu depuis deux jours froid et désagréable comme il l'est

1. Voy. le *Moniteur* du 14 avril, où Caulaincourt énumérait les préparatifs militaires de l'Europe coalisée.

2. Mlle de Staël.

souvent au printemps. C'est une bise noire interrompue de temps en temps par des ondées de pluie glacée, et quelquefois de grêle. C'est dommage, car les jardins qui nous entourent sont magnifiquement fleuris et feuillés; l'on dit aussi que les récoltes ont la plus belle apparence. Hier je dînai chez le comte de Lannoy, qui s'inquiétant pour la Belgique, malgré sa goutte et ses 84 ans, se dispose à partir dans huit jours pour Bruxelles. J'allai pour la *prima sera* chez Mme Récamier, chez qui je retrouvai Mme Bourgoing, que j'avais connue à Dresde, lorsque son mari y était ambassadeur [1]. Je finis la soirée chez Mme de Beauvau, avec Mme de Bérenger, Mme de Rumford, le duc de Praslin [2]. M. de Beauvau [3] était de service auprès de l'Empereur, et il ne rentra que fort tard; en revanche il nous apporta plusieurs petites nouvelles, et des détails sur ce voyage miraculeux. Le général Drouot avait amené un singe avec lui de l'île d'Elbe, qui a fait cette marche jusqu'à Paris à pied; mais lorsqu'il était fatigué il sautait sur les épaules des soldats, tantôt l'un, tantôt l'autre. Il sautait aussi sur celles de l'Empereur, mais c'était pour lui donner des soufflets.

Adieu, bonne chère mère, je languis après tes lettres et après le moment où je pourrai écrire moi-même sans réserve.

1. Jean-François, baron de Bourgoing, diplomate et littérateur, avait été ministre plénipotentiaire en Espagne de 1791-93, puis en Danemark, en Suède et enfin en Saxe en 1808.

2. Charles, duc de Choiseul-Praslin, chambellan de l'Empereur en 1805, pair de France en 1814, puis pendant les Cent-Jours.

3. Marc, marquis de Beauvau et prince du Saint-Empire, fut chambellan de Napoléon et pair pendant les Cent-Jours.

(*Sera continué.*)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Nécrologie. — M. Amédée Pichot est mort le 12 février. Il dirigeait la *Revue britannique*, qui avait pour but de faire connaître à la France la littérature anglaise, et qui a publié un assez grand nombre de travaux historiques originaux ou traduits de l'anglais. Il est l'auteur d'une traduction du grand ouvrage de Macaulay et de deux ouvrages d'histoire qui ne sont pas sans valeur. L'un est une histoire du prétendant Charles-Édouard (4e édit. 2 vol. 1845 et 1846), qui est loin d'épuiser le sujet, mais qui a été écrite en partie d'après les documents des archives des affaires étrangères. L'autre est intitulé : *Charles-Quint, chronique de sa vie intérieure et de sa vie politique, de son abdication et de sa retraite dans le cloître de Yuste*, 1 vol. 1854. L'auteur s'est servi pour la composition de cet ouvrage des documents connus de son temps, sans en augmenter le nombre par des découvertes personnelles. En peignant le caractère de Charles-Quint, sa vie domestique, son entourage, il a sacrifié souvent à la convention et n'a pas su trouver la vie; toutefois, cet ouvrage, comme le précédent, fait honneur à son auteur par le soin avec lequel il a été composé.

Enseignement public. — En attendant le moment où le ministre soumettra à l'Assemblée nationale son plan sur l'organisation de l'enseignement supérieur, la question continue à susciter des projets et des discussions auxquels la *Revue* ne peut rester indifférente. Elle vient d'être traitée par un homme qui a acquis une grande autorité en cette matière, et qui s'étudie à la conserver par la modération de ses idées. M. Michel Bréal[1] n'apporte pas dans le débat des points de vue nouveaux comme l'a fait M. Boutmy[2]; en revanche, il expose le

1. *Revue des Deux-Mondes* du 15 février.

2. *Quelques observations sur la réforme de l'enseignement supérieur* Cf. *Revue hist.*, tome III, p. 352.

programme de toutes les réformes acceptées par les esprits les moins novateurs. Groupement des facultés en universités autonomes, droit de remplacer le stage d'agrégation par trois années d'étude dans une université, création de maîtres de conférences et de *privat-docenten* rétribués par les étudiants, extension des bibliothèques, des laboratoires et des collections, tels sont les moyens proposés par M. Bréal pour rendre la vie à l'enseignement supérieur. Il n'est pas difficile de voir qu'aucun d'eux ne réussirait à assurer à cet enseignement un nombre suffisant d'auditeurs sérieux; aussi M. Bréal se rallie, sous certaines réserves, à l'idée de M. Boutmy. On se rappelle que M. Boutmy propose d'ajouter au programme des examens la matière de deux cours professés dans la même faculté ou dans une faculté voisine et choisis par l'étudiant parmi ceux que le ministre aurait annuellement désignés. M. Boutmy pensait d'abord que cette innovation devait s'appliquer même au baccalauréat ès-lettres et ès-sciences. On lui a objecté que les candidats au baccalauréat, enfermés entre les murs d'un lycée, dans des villes dont la plupart ne possèdent pas de faculté, ne pouvaient suivre les cours de l'enseignement supérieur, et que d'ailleurs l'invasion de jeunes rhétoriciens dans les cours de facultés forcerait les professeurs à abaisser le niveau de leurs leçons. M. Boutmy a reconnu dans un second article[1] la force de ces objections et a été amené, ou peu s'en faut, à la solution que nous avions indiquée ici même[2], et qui consiste à conserver à la fin des études secondaires un examen portant sur leur ensemble et à faire du baccalauréat ès-lettres ce qu'est le baccalauréat en droit et en théologie, le premier grade de l'enseignement supérieur. La licence ès-lettres appelle aussi une réforme. Il faudrait aller jusqu'à la démembrer, suivant le vœu de M. Abel Desjardins[3], en trois licences spéciales : licence de grammaire et de lettres, licence philosophique, licence historique. Ce degré universitaire devrait être exigé pour l'admission aux fonctions publiques et aux carrières libérales, et les facultés des lettres recruteraient ainsi plus d'étudiants que ne pourrait leur en donner le moyen suggéré par M. Boutmy.

Publications nouvelles. — *Les premiers habitants de l'Europe, d'après les auteurs de l'antiquité et les recherches les plus récentes de la linguistique*, par H. d'Arbois de Jubainville. Dumoulin, 1 vol. in-8. Le premier sentiment inspiré par la lecture de cet ouvrage est un sentiment d'admiration pour la souplesse d'esprit et la

1. *Revue politique*, 24 février 1877.
2. *Revue hist.*, II, 177.
3. *Revue politique*, 17 mars 1877.

puissance de travail dont l'auteur a fait preuve en abordant et en approfondissant, à une époque déjà avancée de sa carrière, des études toutes différentes de celles qui avaient fait sa réputation scientifique. Après avoir publié sur l'histoire de la Champagne des travaux considérables et très-estimés, M. d'Arbois a été tenté par le mystère qui entoure la race celtique, et ses études sur cette race l'ont conduit à exposer dans ce volume l'origine et les migrations des peuples primitifs de l'Europe. Si les Celtes sont absents de cet ouvrage, c'est qu'une place à part leur est réservée ailleurs.

Jamais autant de notions précises n'avaient été réunies sur les races et les civilisations primitives. On pourra contester certaines opinions de M. d'Arbois; c'est aux philologues, aux mythologues, aux ethnographes, qu'il appartient de le faire. Il n'en conservera pas moins le mérite d'avoir le premier recueilli, analysé et groupé dans un tableau d'ensemble tous les témoignages des anciens sur l'apparition et les vicissitudes des premiers habitants de l'Europe. On s'étonne seulement qu'il ne se soit pas aidé des découvertes de l'archéologie. On ne trouve pas dans son livre un mot sur les monuments préhistoriques, étrusques, pélasgiques, phéniciens, phrygiens. Il ne semble même pas avoir usé de toutes les ressources que lui offrait la philologie. Enfin l'exposition nous a paru un peu dense et un peu lourde.

Répertoire des sources historiques du moyen-âge, par l'abbé Ulysse Chevalier, tome I. *Bio-bibliographie*. Premier fascicule, A-C (Société bibliographique). — On ne peut se faire une véritable opinion sur un ouvrage de ce genre, qu'après s'en être servi assez longtemps. Dès à présent, toutefois, il est permis d'en apprécier le plan et jusqu'à un certain point l'utilité. Le répertoire de M. l'abbé Chevalier aura trois volumes. Le premier donnera l'indication des matériaux pouvant servir à la biographie de tous les personnages d'une certaine notoriété; dans le second on trouvera les renseignements bibliographiques relatifs aux localités et aux événements historiques; le troisième offrira la liste des œuvres littéraires. Ce plan répond, on le voit, à tous les besoins de ceux qui travaillent sur le moyen-âge. Quant à l'exécution, autant que nous avons pu en juger par un examen rapide, elle est satisfaisante. Il ne faut chercher dans le premier volume ni notices biographiques étendues ni l'indication des sources manuscrites. La partie biographique n'a d'autre but que de fixer, pour ainsi dire, l'identité des personnages et est tout à fait subordonnée à la partie bibliographique qui fait le fond de l'ouvrage. Quant aux sources manuscrites, M. l'abbé Chevalier se serait imposé une tâche au-dessus des forces humaines, en essayant de les faire entrer

dans un répertoire conçu sur un plan aussi vaste. Il suffit en effet de le parcourir pour reconnaître qu'il contient une foule de noms inconnus aux ouvrages analogues et que les renseignements bibliographiques qu'il fournit ont exigé le dépouillement de presque toutes les collections. A ces deux points de vue, cependant, l'usage révélera des omissions. On reprochera aussi à l'auteur d'avoir mis sur le même rang des publications de valeur très-inégale. Mais nous ne saurions nous associer à cette critique. Il était impossible à M. l'abbé Chevalier de lire tous les travaux qu'il cite, et il se serait exposé à une critique bien plus méritée en choisissant parmi ceux qu'il connaissait et en voulant nous imposer ses préférences.

L'*Histoire de Florence*, de M. Perrens (Hachette), est une des œuvres historiques les plus considérables qui aient paru en France depuis longtemps. Les trois premiers volumes qui viennent d'être publiés ne s'étendent que jusqu'à la mort de l'empereur Henri VII (1313); ils contiennent la période de formation de la République, à laquelle G. Capponi n'avait accordé que 160 pages dans son histoire de Florence. L'ouvrage de M. Perrens est le premier essai d'un travail vraiment complet et approfondi sur ce grand sujet, et où toutes les ressources d'une érudition de première main soient mises au service de l'art et de la composition littéraire. Intéressant pour tous, varié et attachant comme les destinées mêmes de la ville dont il retrace l'histoire, ce livre est avant tout une œuvre de science, qui servira pendant longtemps de base aux études sur Florence. On peut se demander si le terrain était suffisamment préparé, s'il n'eût pas mieux valu attendre que de plus nombreuses monographies eussent élucidé point par point cette période. Nous ne le pensons pas; les travaux spéciaux étaient rares et insuffisants; il n'y aurait pas eu de raison pour ne pas attendre indéfiniment; nous ne pouvons qu'approuver M. Perrens d'avoir eu le courage de se mettre à l'œuvre résolûment et de déblayer la voie d'un seul coup. Maintenant que ce premier travail est fait, qu'il est bien plus facile de se rendre compte des diverses questions que soulève l'histoire des origines de Florence, d'autres viendront qui prendront ces questions une à une, rectifieront sur certains points M. Perrens, le confirmeront sur d'autres et achèveront de faire la lumière sur ces matières. Nous recommandons en particulier aux historiens les chapitres consacrés par M. Perrens aux institutions de Florence. Jamais jusqu'ici elles n'ont été étudiées d'aussi près, et expliquées d'une manière aussi complète et aussi vraisemblable. Le tableau de la vie florentine au XIVe siècle, qui remplit le livre VII et forme presque tout le troisième volume, est également du plus vif intérêt et donne l'image la plus vivante de cette ville extraordinaire,

qui ne peut être comparée dans l'histoire, comme l'a très-bien dit M. Perrens, qu'à la seule Athènes. C'est la première fois, croyons-nous, qu'on a tiré des *novellieri*, de Boccace et de Sacchetti, les trésors de renseignements historiques qui s'y trouvent renfermés.

Bernard Délicieux et l'inquisition albigeoise (1300-1320), par B. Hauréau. Hachette. — Le récit que M. Hauréau présente ici au public sous une nouvelle forme est presque entièrement tiré du procès manuscrit de Bernard Délicieux, conservé à la Bibliothèque nationale. L'auteur s'est évidemment préoccupé de rendre sa narration rapide et animée, en l'allégeant des digressions et des considérations générales dont elle aurait pu être l'occasion. Nous croyons qu'il lui a enlevé ainsi une partie de son attrait. Un épisode comme celui qu'il a raconté ne peut avoir tout son intérêt que lorsqu'il est rattaché aux circonstances générales dont il fait partie. La vie de Bernard Délicieux est propre à nous intéresser surtout parce qu'elle doit nous montrer en jeu l'amour de l'autonomie qui survivait en Languedoc à une annexion récente, l'irritation populaire contre l'inquisition, l'hostilité du clergé séculier et des Franciscains contre les frères Prêcheurs, les rapports de Philippe-le-Bel et de la papauté. Isolée du milieu où elle s'est passée, la lutte du frère mineur contre l'inquisition nous laisserait indifférents, paraîtrait même inexplicable. Assurément, M. Hauréau n'a pas négligé entièrement la situation générale dont le rôle de son héros est un incident, mais, soucieux d'éviter les longueurs, il n'a pas pénétré assez profondément, peint assez vivement les sentiments qui régnaient dans le Languedoc ni ceux qui animaient ses personnages. Son livre n'est donc qu'une esquisse, mais c'est une esquisse neuve, attachante et agréablement présentée.

Registre criminel de la justice de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, au XIVe siècle, publié pour la première fois et précédé d'une étude sur la juridiction des religieux de Saint-Martin, par Louis Tanon (Willelm). — Les historiens du droit français n'ont pas fait assez usage de la jurisprudence des anciens tribunaux. Les recueils d'arrêts et de sentences du moyen-âge reflètent pourtant le droit en vigueur bien plus fidèlement que des coutumiers dont les auteurs ont pu sacrifier la vérité à leur culte pour le droit romain et l'autorité royale. M. Tanon a donc donné un bon exemple en publiant un de ces registres de justices seigneuriales, dont M. Viollet avait déjà signalé l'importance. Plus ancien que le registre criminel du Châtelet, il n'offre pas à beaucoup près le même intérêt pour l'histoire des mœurs, mais il n'est guère moins instructif au point de vue juridique. Les ressources qu'il offre à cet égard ont été bien mises

en œuvre par l'éditeur dans son introduction. L'origine de la juridiction, son étendue, sa compétence, son organisation, la procédure, la pénalité, y sont traitées dans autant de chapitres où l'auteur a fait preuve de l'intelligence des questions juridiques, d'une grande netteté d'esprit, d'une connaissance assez étendue des monuments de notre ancien droit. M. Tanon a su bien lire et bien interpréter un document dont la rédaction concise pourrait dissimuler l'intérêt aux yeux d'un lecteur ordinaire et il a laissé peu de chose à faire à ceux qui voudront l'utiliser après lui.

Chroniques de J. Froissart, publiées pour la Société de l'Histoire de France par Siméon Luce, tome VI (1360-1366). — Le public savant applaudit toujours à l'apparition d'un nouveau volume de cette édition, car c'est pour lui un nouveau motif d'espérer que M. Luce ne se laissera pas décourager par la longueur et les difficultés de sa tâche et qu'il la mènera à bien. On sait que chaque volume contient : 1° un sommaire du récit de Froissart avec des notes qui, le plus souvent à l'aide de documents inédits, rectifient ou complètent ce récit ; 2° le texte de la première rédaction ; 3° les variantes empruntées aux rédactions suivantes. M. Luce pense que Froissard a composé cette partie de sa chronique en 1366 et 1367 pendant son séjour à Bordeaux, à la cour du prince de Galles. Parmi les notes les plus curieuses dont le sommaire est enrichi, nous en signalerons une sur le traité d'alliance conclu le 30 janvier 1360 (n. s.) entre le régent Charles et David Bruce ; une autre sur le trésor dont les compagnies espéraient s'emparer au Pont-Saint-Esprit ; une troisième sur des mss. de la chronique interpolés par un copiste breton.

Lettres royaux et lettres missives inédites, notamment de Louis XI, Louis XII, François Ier, Charles-Quint, Marie Stuart, Catherine de Médicis, Henri IV, Bianca Capello, Sixte-Quint, etc., relatives aux affaires de France et d'Italie, tirées des archives de Gênes, Florence et Venise, publiées par Ch. Casati (Didier). — Parmi les lettres publiées par M. Casati, il en est peu qui présentent un véritable intérêt. Elles ne se recommandent le plus souvent à l'attention que par le nom des personnages de qui elles émanent. Ajoutons que l'éditeur n'a rien fait pour en augmenter l'intérêt ni en rendre l'intelligence facile. Les textes sont mal lus et mal ponctués, aucune tentative n'est faite pour dater du millésime les pièces qui ne portent que la date du quantième. Les considérations préliminaires qui précèdent chaque série de pièces sont décousues et manquent d'à-propos.

La France sous Louis XVI. Tome premier : Turgot, par M. Jobez.

1 vol. (Didier). — Si le nouvel ouvrage de M. Jobez n'est pas un bon livre, ce n'est pas faute de recherches ni même de justesse dans les appréciations. Les sources imprimées et manuscrites consultées par l'auteur sont très-nombreuses. Nous regrettons seulement un peu qu'il les indique en bloc, au lieu de faire suivre chaque assertion, chaque citation, du renvoi au document correspondant; nous aimerions mieux aussi ne pas voir figurer parmi ces sources les pièces publiées par M. Feuillet de Conches. Quant aux appréciations, elles sont généralement d'accord avec celles de M. Foncin, dont l'ouvrage a paru trop peu de temps avant celui de M. Jobez pour être mis à profit par celui-ci. Mêmes tendances et mêmes conclusions chez l'un et chez l'autre, plus voilées chez le premier, très-apparentes et très-nettes chez le second. M. Jobez nous paraît avoir mesuré équitablement l'éloge et le blâme et avoir jugé sainement les hommes et les choses. Nous devons relever cependant une idée qu'il exprime plusieurs fois et qui nous paraît être un véritable contre-sens historique. L'ancienne monarchie française ne fut jamais, comme il le dit, une théocratie. Bien que son autorité fût de droit divin, le roi ne réunissait pas le pouvoir religieux au pouvoir civil, ce qui est le caractère distinctif d'une théocratie. Il n'y a peut-être là qu'un abus de mot, mais c'est un abus de mot dangereux qui pourrait donner une idée très-fausse de la monarchie de l'ancien régime. L'étiquette n'avait rien du culte rendu à une divinité ni au chef d'une religion, elle ne réglait pas seulement les rapports du roi avec ses sujets, mais aussi les rapports réciproques des classes et, dans un cas comme dans l'autre, elle n'avait pour but que de marquer les rangs. M. Jobez a peut-être montré plus de coup d'œil historique en tentant la réhabilitation du chancelier Maupeou. Ce qui manque à son livre pour l'élever au-dessus de la médiocrité, c'est l'art de la composition et du style; il est décousu, mêlé de digressions politiques, banal de style comme de pensée.

L'Alsace avant 1789 *ou Etat de ses institutions provinciales et locales, de son régime ecclésiastique, féodal et économique, de ses mœurs et de ses coutumes sous l'ancienne administration française*, par J. Krug-Basse (Sandoz). — La situation privilégiée de l'Alsace depuis sa réunion à la France jusqu'en 1789, la complexité de son administration — où la centralisation monarchique était venue se juxtaposer aux institutions traditionnelles — donnent à cet ouvrage une utilité et un intérêt particulier. L'auteur prend les choses dans l'état où elles se trouvaient à la veille de la Révolution, il s'abstient généralement de rechercher leur origine et leurs transformations et de faire des comparaisons avec les autres provinces. Son livre n'est

donc qu'un exposé un peu sec de l'organisation administrative, judiciaire, religieuse et économique de l'Alsace à la fin de l'ancien régime, mais, pour être conçu sur un plan trop étroit, cet exposé n'en est pas moins complet et instructif. Le plan une fois admis, on ne peut guère reprocher à M. Krug-Basse que de n'avoir presque jamais indiqué les documents dont il s'est servi.

Lettres inédites de Coray à Chardon de la Rochette (1790-1796), Didot. — Cette correspondance ne contient pas seulement des discussions de textes intéressantes pour les hellénistes, elle n'offre pas seulement l'image attachante d'un savant modeste, passionné pour son pays et pour ses études, et les poursuivant au milieu des préoccupations personnelles les plus pénibles. On y trouvera aussi quelques traits qui peignent vivement la situation de Paris et d'une partie de la France en 1793, 1795, 1796. Il n'est pas sans intérêt de voir un étranger, sur lequel les passions politiques n'avaient pas prise, confirmer ce que nous savions déjà de la misère générale, de l'alimentation à laquelle étaient réduits les Parisiens, des vexations auxquelles ils étaient soumis.

Les ancêtres de la Commune. — L'attentat Fieschi, par Maxime Du Camp. 1 vol. (Charpentier). — M. Maxime Du Camp a tiré des archives de la chambre des pairs, maintenant conservées aux Archives nationales, un récit minutieux et saisissant de l'attentat de Fieschi. La question historique la plus importante que soulève ce crime est celle de la complicité du parti révolutionnaire. Si l'on ne peut étendre cette complicité à tous les chefs de ce parti[1], M. Du Camp établit qu'un grand nombre d'entre eux, parmi lesquels Godefroi Cavaignac, Recurt, Barbès et Blanqui, furent instruits du projet d'attentat par ses auteurs, lui donnèrent leur approbation et, dans l'espoir du succès, préparèrent une insurrection. Nous apprenons aussi par M. Du Camp que la découverte de Pépin fut due à une dénonciation. C'est à tort que l'auteur reproche au préfet de police Gisquet de n'avoir pas fait arrêter Victor Boireau. La pièce même qu'il cite à l'appui de son affirmation la dément et justifie le préfet; cette pièce, écrite le 28 juillet, à une heure du matin, n'est autre chose qu'un ordre adressé au chef de la police municipale de s'assurer de la personne de Boireau. Si l'on se présenta trop tard au domicile de celui-ci, la faute n'en est pas au préfet de police. En ne profitant pas des révélations qu'il avait reçues, en négligeant de faire faire des perquisi-

1. On voit par exemple que Raspail quitta Paris le matin du 28, ce qui prouve qu'il n'avait pas été initié au complot.

tions dans les maisons voisines de l'ancien Ambigu, comme il en avait fait faire dans les environs de l'Ambigu-Comique, M. Gisquet a assumé une assez lourde responsabilité pour qu'on ne l'aggrave pas encore par un reproche immérité.

Publications annoncées. — Le tome XXVII de l'histoire littéraire de la France est presque entièrement tiré. Comme les deux précédents, il est consacré aux écrivains du XIVe siècle. Le morceau le plus important au point de vue historique est la notice de M. Renan sur Guillaume de Nogaret. Guillaume de Nogaret est le plus remarquable et le plus connu de ces légistes qui, à partir du XIVe siècle, s'appliquèrent à faire de la royauté féodale un pouvoir indépendant, sans limites et sans contrôle. Il a pris une part importante à trois grands événements du XIVe siècle : les États-Généraux de 1302, le différend de Philippe-le-Bel et de Boniface VIII, le procès des Templiers. C'est au second de ces événements que se rapportent la plupart de ses écrits; aussi occupe-t-il la place principale dans sa biographie. M. Renan a laissé dans cette biographie peu de points obscurs; il a notamment établi que Guillaume de Nogaret n'avait jamais été chancelier en titre d'office, mais seulement garde du sceau royal. Le récit de l'attentat d'Anagni et du procès fait par Nogaret à la mémoire de Boniface réunit toutes les qualités qu'on est habitué à admirer chez l'auteur : le sens historique qui le fait pénétrer dans l'esprit des époques et des individus, l'imagination qui les fait revivre, les vues ingénieuses et profondes, le style qui à un art achevé joint la libre allure de la parole. L'attentat d'Anagni ouvre une ère nouvelle dans l'histoire de la papauté. Plus efficace que tous les efforts des empereurs d'Allemagne, il ruina l'autorité qu'elle s'arrogeait sur les couronnes et fut la cause indirecte de la translation du Saint-Siége à Avignon. Il n'en fut pas moins, ainsi que l'a remarqué M. Renan, une entreprise téméraire et mal conduite qui serait retombée sur ses auteurs, si le hasard ne l'avait pas secondée en délivrant Philippe-le-Bel de son adversaire. — Le volume se termine par une longue étude du même savant sur les rabbins. L'histoire proprement dite a peu de chose à en tirer. Elle profitera davantage des notices concernant Pierre de Condé, Raymond Gaufridi, Guillaume de Paris, le cardinal Jean le Moine et les poèmes historiques anglo-saxons sur Édouard Ier. Ces notices sont dues à MM. P. Paris, B. Hauréau, P. Lajard.

M. Aubé prepare le second volume de ses études sur les luttes du christianisme et du paganisme. Il sera consacré à la polemique des apologistes païens, Fronton, Lucien, Celse, Philostrate, contre le christianisme. Grâce aux fragments conservés par les apologistes

chrétiens, M. Aubé a pu restituer avec une grande vraisemblance l'ouvrage de Celse contre les chrétiens.

Le second volume des Historiens grecs des Croisades est sous presse. Parmi les morceaux inédits qu'il contient, nous signalerons des discours historiques de Nicolas Choniate et des poésies de Théodore Prodrome.

G. Fagniez.

ALLEMAGNE.

Travaux sur l'Histoire romaine. — Il existe aujourd'hui une séparation presque complète entre l'étude de l'histoire ancienne et celle de l'histoire du moyen âge ou des temps modernes; on trouverait à cette heure peu d'érudits à placer à côté de M. Schæfer, professeur à Bonn, qui, après un ouvrage sur Démosthènes, en a publié un sur la guerre de Sept-Ans. La plupart des progrès accomplis à notre époque sont dus à la division du travail; la science elle-même n'a pas échappé à cette loi : partout elle tend à se spécialiser. A cette cause générale, se joignent des causes particulières, qui expliquent mieux encore cette séparation des diverses branches d'études, et qui sont tirées de la nature même des choses, je veux parler de l'opposition profonde entre l'antiquité païenne et le moyen âge chrétien. L'attrait qui vous pousse à étudier l'une de ces deux époques vous rend étranger à l'autre. Ajoutez à cela que la manière de travailler et les instruments du travail sont tout autres dans les deux cas : l'historien du moyen âge ou celui qui s'occupe des temps modernes dispose d'une énorme quantité de documents authentiques ou d'écrits contemporains de l'époque dont il s'occupe; celui qui s'occupe de l'histoire ancienne, au contraire, est rarement assez heureux pour se trouver en face d'un document original, il n'a même souvent à sa disposition que des textes fragmentaires. C'est dans un état semblable que les traditions de l'antiquité sont parvenues jusqu'à nous : nous n'avons plus que les débris d'une littérature infiniment plus riche, mais à jamais perdue. Aussi faut-il plus d'une fois recourir à des sources dérivées et même dans les cas où ces ouvrages, que l'on est bien obligé d'employer, faute de mieux, contiennent de bons éléments, il est encore très-difficile de séparer l'ivraie du bon grain, car le niveau moyen de l'éducation est plus élevé chez l'historien de l'antiquité que chez le chroniqueur

du moyen âge : le travail moins habile de ce dernier laisse d'autant mieux voir les soudures qui en réunissent les divers éléments.

Cet abîme qui sépare les deux ordres d'études, il est de l'intérêt des érudits qui les cultivent qu'on puisse le franchir le plus commodément possible, et la *Revue historique* pourra, nous l'espérons, sinon guérir tout à fait le mal signalé plus haut, du moins y apporter quelques remèdes.

Les rapports les plus étroits ont toujours existé et doivent toujours exister entre l'histoire ancienne et la philologie classique; aussi la première a-t-elle retiré de grands avantages des révisions fondamentales auxquelles depuis cinquante ans on a soumis les textes classiques. Pour tous les auteurs, on est remonté aux plus anciens et aux meilleurs manuscrits, et bien que ce travail ait rarement enrichi l'histoire de faits nouveaux, il ne faut pas oublier cependant que les résultats obtenus quant aux chiffres et aux formes des noms propres ne sont en aucune façon à dédaigner pour l'historien. A cet égard la physionomie de certains textes, celui de Florus par exemple, a été complétement changée. D'autre part, les études épigraphiques sont venues féconder l'histoire romaine, surtout depuis qu'elles se trouvent réunies dans le *Corpus inscriptionum latinarum* publié par l'Académie de Berlin. Six volumes en sont déjà parus; ils contiennent : I, les plus anciennes inscriptions jusqu'à César; II, les inscriptions d'Espagne; III, 1° celles d'Égypte, d'Asie et de Grèce, 2° celles d'Illyrie, de Dacie, etc.; IV, les inscriptions de Pompéi; V, 1re partie, celles de la Haute-Italie; VI, 1re partie, celles de la ville de Rome; VII, celles d'Angleterre; ainsi la plus grosse part de cette œuvre gigantesque est aujourd'hui terminée. Elle est complétée par une revue périodique, l'*Ephemeris epigraphica*, qui n'est pas seulement consacrée aux inscriptions qu'on trouve tous les jours, mais où l'on publie aussi des mémoires d'épigraphie. Jusqu'ici deux volumes et plusieurs livraisons du troisième ont paru.

Aux études épigraphiques se rapportent les deux ouvrages de M. Wehrmann, *Fasti praetorii ab U. C. DLXXXVIII ad a. DCCX* (Berlin, 1875) et de M. Hœlzl, *Fasti praetorii ab a. u. DCLXXXVII usque ad a. u. DCCX* (Leipzig, 1876). Ces deux livres, qui traitent le même sujet, ont été faits indépendamment l'un de l'autre. Le grand ouvrage de Pighius *Annales magistratuum et provinciarum S.P.Q.R. ab urbo condita*, était devenu hors d'usage, non-seulement à cause des découvertes épigraphiques et numismatiques dont le nombre s'augmente tous les jours, mais aussi à cause de l'insuffisance de sa méthode; ce fut donc une heureuse pensée d'en remplacer les diverses parties par des monographies mises au courant de la

science. L'accueil très-favorable qui avait été fait aux *Fasti censorii* de M. de Boor excita l'émulation d'autres érudits; MM. Wehrmann et Hœlzl se sont montrés à la hauteur d'une tâche qui n'était pas facile. Naturellement, de semblables travaux ne peuvent guère être que des compilations; le plus gros de la besogne consiste en effet à recueillir et à ordonner les résultats auxquels d'autres, comme Borghesi, Mommsen, Waddington, sont arrivés; cependant les auteurs dont il est ici question ont eu plus d'une fois l'occasion de montrer dans des recherches originales la pénétration de leur critique.

L'excellente *Histoire romaine* de A. Schwegler est restée malheureusement incomplète; elle s'arrête à l'année 366 av. J.-C[1]. Une continuation de cet ouvrage pouvait être une bonne spéculation de librairie, mais au point de vue de la science, on devait sérieusement craindre de ne pas trouver un érudit assez courageux et assez consciencieux pour le continuer dans le même esprit que Schwegler; on ne peut dire qu'on ait trouvé cet érudit dans M. Octavien Clason. En réalité on ne peut appeler les deux volumes de M. Clason une continuation de Schwegler; c'est une suite de monographies spéciales sur l'histoire romaine; en général, il interprète les textes d'une tout autre façon que Schwegler; il suit plutôt la méthode de Nitzsch qui, dans son livre sur les premiers annalistes romains, a exposé sur l'ancienne historiographie romaine une série d'hypothèses ingénieuses, mais non prouvées; Clason en a fait le fondement de son ouvrage, et, sur cette base, il a construit des hypothèses plus hasardées encore. Mais « de mortuis nil nisi bene »! Une mort prématurée l'a enlevé, à Rome, à une vie de travail assidu et l'on peut dire sans repos. Espérons que personne après lui ne perdra son temps à donner une nouvelle suite à l'histoire de Schwegler.

Dans une dissertation sur Juba considéré comme source d'Appien et de Dion Cassius[2], M. L. Keller avait montré avec une critique prudente et judicieuse que le roi Juba, qui fit des exploits de son aïeul Massinissa le centre de son ouvrage, fut l'autorité sur laquelle s'appuyèrent généralement Appien et Dion Cassius. Ce résultat, que nous considérons comme certain, encouragea l'auteur à pousser plus loin ses recherches; elles ont fini par embrasser la deuxième guerre punique presque tout entière[3]. M. Keller cherche à résoudre la question de savoir comment il se fait que Juba montre de la sympathie ou de l'antipathie pour des événements qui s'étaient passés plusieurs

1. *Römische Geschichte*, 3 vol. Tubingue, 1853-58. La continuation de Clason a été publiée à Berlin, le 5e vol. en 1876.

2. *De Juba Appiani Cassiique Dionis auctore*, Marburg, 1872.

3. *Der Zweite punische Krieg und seine Quellen*, Marburg, 1875.

siècles auparavant; il croit avec raison que dans ces cas-là Juba ne faisait que reproduire des jugements conservés dans les archives de sa famille. Mais ce qu'il dit des sources romaines nous paraît moins assuré. Il pense que le récit de Tite-Live et celui de Polybe ont puisé à une source commune, c'est-à-dire à l'histoire de Calpurnius Pison. Cet annaliste aurait fondu ensemble deux sources divergentes qui reproduiraient les opinions contraires des Scipions et des Fabius. C'est à ces deux relations divergentes qu'il faudrait attribuer ce fait plusieurs fois répété que la même chose est racontée deux fois, mais d'une manière contradictoire; ainsi par exemple les combats de Gereonium et de Baeculae ne seraient que les variantes d'un même récit, et il n'y aurait eu en réalité qu'un seul combat. — Si l'on peut reprocher à M. Keller d'en prendre trop à son aise avec les textes, le même reproche s'adresse bien plus justement encore à M. O. Gilbert. Dans son livre intitulé *Rome et Carthage* (Gœttingue, 1876) il croit avoir trouvé des traces du plus ancien des annalistes romains, de Fabius Pictor, chez l'historien byzantin Zonaras et de là part en guerre contre Polybe qui avait sciemment, et pour plaire à son ami Scipion, travesti la physionomie véritable des événements. Ce seul fait suffit pour caractériser le travail de M. Gilbert.

Une monographie de M. Waldemar Rossberg traitée avec beaucoup de critique et de soin nous fait connaître l'histoire de la province cyrénaïque jusqu'à la mort de Ptolémée Apion en 96 av. J.-C.[1]; puis, après avoir soigneusement passé en revue les nombreux auteurs qui se sont occupés du sujet, il traite la difficile question de savoir comment et combien de temps a duré la période intermédiaire ou, le dernier roi étant mort, Cyrène ne fut pas cependant réduite en province; et il défend avec de bons arguments l'opinion qui assigne à cet événement l'année 75 av. J.-C. Suit l'histoire minutieuse de la province, pour laquelle, outre les passages des auteurs, il a mis à contribution les textes épigraphiques et numismatiques; chacun des chapitres se termine par une liste complète des fonctionnaires romains à Cyrène dont nous pouvons encore suivre la trace. Sans doute on pourrait faire à l'auteur des chicanes de détail; mais pour l'ensemble de son ouvrage on ne peut lui refuser ce témoignage qu'il s'est acquitté de sa tâche avec bonheur, et il est à souhaiter qu'il trouve des imitateurs qui s'occuperont d'écrire des monographies sur l'histoire des provinces romaines.

Si nous passons maintenant à l'époque impériale, nous avons à

1. *Questiones de rebus Cyrenarum provinciae romanae* (thèse de doctorat). Frankenberg, 1876.

mentionner des travaux d'une portée plus générale. Le célèbre auteur de l'histoire des mœurs de Rome, L. Friedlaender, a publié dans la *Deutsche Rundschau* (1875, p. 266-282) un article très-utile pour guider l'érudit à travers l'amas énorme de livres et de monographies qui ont été écrits sur l'histoire de l'empire romain[1]. On aurait tort de croire, d'après le titre de cet article, que M. Friedlaender s'est restreint aux publications de notre siècle; il remonte au contraire jusqu'à Tillemont, dont le mérite ne saurait être contesté, malgré la réserve que lui imposent ses opinions religieuses. L'auteur termine en exprimant le vœu que Mommsen nous donne bientôt une histoire de l'empire pour laquelle il est préparé mieux que personne.

Dans son Histoire de la poste chez les Romains au temps de l'empire[2], M. Hudemann traite un côté important de la vie sociale et commerciale dans l'antiquité. Ce sujet a dans ces derniers temps été maintes fois traité en Allemagne et en France. Dans son introduction, l'auteur jette un coup d'œil sur les institutions correspondantes en Perse et en Grèce, institutions où le système romain a trouvé ses premiers modèles. Il insiste avec pleine raison sur ce fait que le système postal romain ne fut pas organisé pour l'utilité du public, mais qu'il fut un simple rouage administratif destiné à faire communiquer l'empereur avec ses employés. Cet état de choses dura longtemps, jusqu'à ce qu'enfin outre les membres de la maison impériale et les hauts fonctionnaires, d'autres personnages distingués obtinrent aussi le privilége de s'en servir; mais plus ce privilége prit d'extension, plus l'institution même devint impopulaire, car les provinciaux, sur qui pesait la lourde charge de l'entretien du service, succombaient presque sous le fardeau des exigences croissantes. Aux travaux de Friedlaender, Stephan et Rothschild, M. Hudemann ajoute une description du *cursus publicus*, et de son mécanisme, il termine en passant rapidement en revue les routes romaines et leur mode de construction. Cette dernière partie laisse une impression moins favorable; l'auteur aurait dû soit la laisser entièrement de côté, soit la traiter avec plus de soin : les matériaux ne lui auraient certes pas manqué.

Notre temps, qui incline trop volontiers à rabaisser tout ce qui est extraordinaire ou gigantesque, est embarrassé pour appliquer ses règles uniformes à l'époque des premiers empereurs. On a essayé de tourner la difficulté de deux façons. Les uns croient que les crimes

1. *Ueber die neueren Bearbeitungen und den gegenwärtigen Stand der römischen Kaisergeschichte.*

2. *Geschichte des römischen Postwesens während der Kaiserzeit.* Berlin, 1875.

des Césars ont été exagérés par Tacite ; de là les attaques nombreuses qu'on a, dans ces derniers temps, dirigées contre la véracité du grand historien latin. Les autres admettent la réalité des faits, mais les expliquent par la démence des empereurs. C'est à cette dernière classe qu'appartient M. Wiedemeister, médecin aliéniste du Hanovre[1], qui s'est donné la tâche « de recueillir les termes employés par Suétone, Cassius Dion et autres écrivains de l'antiquité, pour faire sortir de ces mots mêmes la repoussante image des Césars insensés. » Pour lui, Tibère est le rejeton malheureux d'un double mariage entre consanguins avec lequel commence et finit sa famille ; de là sa mélancolie et sa monomanie de persécution. Caligula est un monstre, au physique et au moral ; il présente les caractères de l'idiot ; il en est de même pour Claude et pour Néron. Il serait trop commode vraiment de résoudre d'un seul mot, par ces explications matérialistes, des questions qui occupent les historiens depuis plusieurs siècles ; mais par malheur on peut dire de cette solution donnée par M. Wiedemeister que ce qu'elle contient de vrai n'est pas nouveau, et ce qu'elle contient de nouveau n'est pas vrai. Que, dans la dernière partie de son règne, Caligula soit devenu réellement insensé, c'était déjà l'opinion de Niebuhr, opinion aujourd'hui assez généralement adoptée ; mais on croit généralement aussi que Claude fut non pas un idiot, mais une pauvre cervelle. Pour ce qui est de Tibère et de Néron, il n'est pas permis de rien prétendre de semblable. M. Wiedemeister n'aurait pas dû intituler son livre « la folie des Césars », mais « la folie de la dégénération », car il s'efforce de prouver que le germe de la folie des Césars était dans le sang ; il ne réfléchit pas que les premiers des Césars n'étaient nullement unis par les liens du sang. D'Auguste à Néron, ils formèrent une dynastie, non une famille ; le fils ne succède jamais au père, et l'adoption est le seul titre pour succéder à la couronne ; il ne peut donc pas être question de folie héréditaire. Cependant, pour prouver cette hérédité, M. Wiedemeister va puiser chez les historiens les plus divers ce qui peut convenir à sa théorie, sans même agiter la question de leur véracité ; çà et là, il ne craint pas d'employer deux fois dans le même sens des textes contradictoires.

Une revue des publications historiques des années 1875-76 serait incomplète si elle ne mentionnait pas les travaux, peu considérables sans doute en eux-mêmes, mais fort nombreux, sur la découverte du monument d'Arminius dans la forêt de Teutobourg, découverte qui

1. *Der Caesarenwahnsinn der julisch-claudischen Imperatorenfamilie, geschildert an den Kaisern Tiberius, Caligula, Claudius, Nero.* Hannover, 1875.

fut fêtée en 1874. La controverse qui s'éleva au sujet de l'emplacement où Varus livra bataille font l'objet d'une brochure de M. von Sondermühlen (*Aliso, und die Gegend der Hermannsschlacht*. Berlin, 1875). C'est un écrit de circonstance composé plutôt pour le grand public que pour les érudits de profession; il n'est pas exempt d'erreurs historiques; quant aux données topographiques mêmes, nous ne saurions partager l'avis de l'auteur, qui place Aliso à l'embouchure de la Glenne et la forêt de Teutobourg près de Værden; nous croyons au contraire que le monument d'Arminius récemment découvert marque à peu près l'emplacement véritable du combat. Si nous citons cette monographie plutôt que toute autre, c'est qu'elle donne l'indication assez complète de tous les travaux, anciens ou récents, sur la matière, et qu'elle offre de cette façon un bon guide à ceux qui voudraient étudier à nouveau le sujet. La question de chronologie a été étudiée par M. H. Brandes (*Im neuen Reich*, 1875, I, p. 746-51); d'accord avec M. Arnold Schaefer, il place le combat où périt Varus non en l'an 9, date admise jusqu'ici, mais en l'an 10 ap. J.-C. L'auteur du présent bulletin a protesté contre cette doctrine dans les *Jahrbuecher für classische Philologie* de Jahn (1876, p. 245 et suiv.), il cherche, dans cet article, à défendre la chronologie vulgaire en s'appuyant sur ce fait que le passage de Cassius Dion allégué par M. Brandes ne se retrouve ni dans le manuscrit ni dans les modernes éditions critiques de cet historien, et que les indications disséminées çà et là par Tacite se rapportent plutôt à l'an 9. Deux autres mémoires ont encore été insérés dans cette Revue sur le même sujet (p. 541-550); ils aboutissent au même résultat, sans cependant apporter aucun élément nouveau dans la question. Mentionnons encore pour finir une monographie de M. A. Linsmayer[1] sur la question de savoir si la femme et le fils d'Arminius figurèrent dans le triomphe de Germanicus. Il déclare le fait douteux, puisque Strabon et Tacite le racontent en termes différents. C'est un travail assez estimable, mais nullement convaincant.

GARDTHAUSEN.

1. *Der Triumphzug des Germanicus;* zur Enthüllungsfeier des Hermannsdenkmals in Teutoburger Walde. Munich, 1875.

PAYS-BAS.

Ouvrages en cours de publication. — M. W. G. Brill a fait paraître dans le courant de l'année dernière la quatrième partie du second volume des Lectures sur l'histoire des Pays-Bas : elle est consacrée à J. van Oldenbarnevelt et au prince Maurice de Nassau[1]. Après une dissertation philosophique sur l'origine du gouvernement en général l'auteur raconte la guerre des provinces néerlandaises contre l'Espagne à l'époque de Guillaume I et de Maurice. Il célèbre l'esprit de tolérance qui animait la politique de Guillaume et d'Oldenbarnevelt et qui leur valut l'inimitié du roi d'Angleterre Jacques I et des pasteurs de l'Église réformée hollandaise. Puis il esquisse à grands traits le gouvernement de Jean van Oldenbarnevelt jusqu'au moment où il fut arrêté et discute les faits principaux sur lesquels reposent les actes d'accusation et de condamnation à mort de cet homme remarquable : il étudie ainsi la part que prit Oldenbarnevelt à l'expédition de Nieuport, ses relations avec le grand-pensionnaire et Henri IV, sa conduite à l'égard de l'Église réformée, les causes qui conduisirent les États de Hollande à prendre la résolution d'août 1617, dite « résolution tranchante », etc. Sur tous ces points M. Brill conclut à la non-culpabilité d'Oldenbarnevelt.

L'Histoire générale de la patrie en est arrivée à l'année 1660 (vol. IV, fasc. 15 à 18 du 1er tome)[2]. L'auteur, M. van Vloten, étudie les rapports des Pays-Bas avec les puissances du Nord qui étaient alors en guerre les unes contre les autres. Son travail tient le milieu entre une œuvre d'érudition et une œuvre de vulgarisation. Comme au XVIIe siècle l'histoire des Pays-Bas embrasse en grande partie l'histoire générale de l'Europe, M. van Vloten a dû consulter des ouvrages tels que l'Histoire de Prusse par Droysen; l'Histoire de France et l'Histoire d'Angleterre par Ranke; l'Histoire d'Angleterre par Guizot et autres. Pour ce qui concerne spécialement les Pays-Bas, il a fait un usage fréquent des œuvres d'Aitsema et de Jean de Witt. D'ailleurs il ne se contente pas de citer des autorités; il en

1. *Voorlezingen over de Geschiedenis der Nederlanden*, door Dr W.-G. Brill, tweede deel, vierde stuk, Leiden, Brill, 1876. Titre particulier : *De Heer van Oldenbarnevelt en Prins Maurits van Nassau.*

2. *Algemeene Geschiedenis des Vaterlands, van de vroeyste tijden tot op heden*, par Arend; contin. par van Rees, Brill et van Vloten. Leide, van Santen, 1876.

transcrit souvent des pages entières, surtout de ces écrits satiriques, publiés alors en grand nombre dans les Pays-Bas. Les fascicules dont nous parlons contiennent deux gravures et deux portraits, l'un d'Antoine Brun, ambassadeur en Espagne, l'autre d'Aert van Nes, lieutenant amiral de la Hollande et de la Frise occidentale.

M. Vreede a publié le troisième volume des Documents sur van de Spiegel[1]. Les pièces que renferme ce volume se rapportent aux querelles intestines qui ont amené l'intervention armée de la Prusse en 1788. Il faut citer au nombre des plus importantes le projet d'association des partisans de la maison d'Orange (p. 34 et 35); l'acte même d'association, de janv. et fév. 1787, avec les signatures (p. 134 et suiv.); la déclaration des signataires sur le but et les intentions de cet acte; plus d'une trentaine de lettres et mémoires de la princesse Wilhelmine de Prusse, épouse du stathouder; des lettres nombreuses de Guillaume van Citters, secrétaire de Guillaume V et de la princesse, où l'on trouve une vivante peinture de la cour du stathouder, à Loo, à Nimègue ou à Amersfoort; les documents qui montrent van de Spiegel gardant la neutralité entre les partis extrêmes et s'abstenant de toute mesure de rigueur; le mémoire de van de Spiegel sur l'intervention étrangère dans les affaires intérieures des Pays-Bas (p. 506 et suiv.); les réflexions du grand pensionnaire sur une question qui se trouve encore une fois à l'ordre du jour, la question orientale. L'auteur nous mène comme par la main à travers tout cet amas de documents dans une introduction très-étudiée qu'il termine en conjurant ses compatriotes, trop enclins aujourd'hui à s'isoler en petits groupes d'individus animés d'aspirations divergentes, et qui s'empressent trop de mettre en action le vers du poète : « Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis, » à profiter des leçons du passé, à vivre dans un esprit de concorde et à travailler tous au salut public.

Livres nouveaux. — Signalons en premier lieu le travail de M. Grossmann sur la bourse d'Amsterdam[2]. Il débute par une pré-

1. *Mr. Laurens Pieter van de Spiegel en zijne tijdgenooten* (1737-1800), 3e partie, avec titre particulier : *De Staatsgeschillen in de Nederlandsche Republiek, door de gewapende tusschenkomst van Pruissen beslecht, van de Spiegels politisch-diplomatisch bedrijf als raadpensionaris van Holland en West-Friesland* (nov. 1786 à déc. 1791), uit zijne nagelaten papieren toegelicht door G. W. Vreede; pub. par la Zeeuwsch Genootschap der wetenschappen, Middelbourg, Altorffer, 1876.

2. *Die Amsterdamer Bœrse vor zwei hundert Jahren, ein Beitrag zur Geschichte der Politik und des Bœrsenwesens im mittleren Europa* (1672-1673), nach den Akten des Wiener Staats archives La Haye, Nijhoff, 1876.

face et une introduction où l'auteur montre que la Hollande, au XVIIe siècle, était le pays auquel tous les autres faisaient des emprunts. Dans les dix-sept chapitres qui suivent, M. Grossmann expose la situation politique de l'Europe et des Pays-Bas au lendemain des grandes défaites de 1672, les fluctuations du crédit de la Hollande et d'Amsterdam, l'influence exercée par cette dernière ville sur la politique générale. La conclusion du livre peut se résumer en ces deux points : d'une part la République des sept Provinces-Unies était devenue par son commerce un membre indispensable du système des États européens; on ne pouvait donc pas la laisser anéantir; d'autre part, comme tous les traités conclus avec la Hollande l'obligeaient à payer des subsides, le crédit de cette province se réglait moins sur le développement du commerce que sur les événements politiques. Ce point, sur lequel Valkenier, Wicquefort, Silvius, le Mercure hollandais, n'avaient pas suffisamment insisté, a été fort bien mis en lumière par M. Grossmann. Il a montré que les sources où la république néerlandaise puisait son argent n'étaient pas intarissables et que l'avenir du pays reposait sur son crédit, base toujours fragile. Heureusement ce crédit ne cessa de s'accroître pendant tout le cours du siècle, malgré le contre-coup des événements que la bourse d'Amsterdam ne manqua pas de ressentir. Un petit nombre de pièces justificatives sont publiées en appendice; une d'entre elles n° 4 est fort curieuse : c'est le tableau du cours des obligations hollandaises à la bourse d'Amsterdam depuis le mois de mai 1672 jusqu'au mois d'avril 1673. On peut reprocher à l'auteur des indications peu précises; il cite de temps en temps des ouvrages tels que l'*Europe confuse* de Valkenier, sans marquer l'édition dont il s'est servi; ce n'est pas en tout cas de la première, celle de 1675, car tel renvoi à la page 291 se rapporte à la page 153 du 1er volume de cette édition. Il en résulte une confusion regrettable.

Qu'on me permette d'ajouter aux détails déjà fournis par M. Vreede sur la Vie de Jean Valckenaer[1] et sur les Mémoires et Lettres de Gisbert van Hogendorp (*Rev. hist.*, II, 607 et suiv.)[2], quelques renseignements nouveaux. Nous ne reviendrons pas sur les événements qui agitèrent la vie de Valckenaer (1759-1822), tour à tour professeur à Franeker, exilé, professeur à Leyde, ambassa-

1. *Het leven van Mr Johan Valckenaer, naar onuitgegeven bronnen*, bewerkt door J. A. Sillem. Amsterdam, P. N. van Kampen en Zoon, 1876.

2. *Brieven en Gedenkschriften van Gisbert Karel van Hogendorp*; derde deel 1788-1813, uitgegeven door zijn jongsten zoon, voortgeset door H. Graaf van Hogendorp, S'Gravenhage, Nijhoff, 1876.

deur de la république batave et du roi Louis en Espagne et à Fontainebleau, mort enfin dans l'oubli près de Bennebroeck, dans le voisinage de Harlem. Nous essaierons seulement de fixer les traits les plus saillants de sa physionomie. Dans la première moitié de sa vie il fut un adversaire passionné de la maison d'Orange et chaud partisan de la démocratie. Après l'incorporation de notre pays à la France il pensa que le rétablissement de l'indépendance nationale ne pouvait être acheté trop cher, fût-ce même au prix de la restauration de la dynastie d'Orange. Mais sous tous les régimes il resta fidèle aux doctrines démocratiques. Il était consumé par un besoin fiévreux d'activité, par une ambition démesurée, par un ardent désir de jouer un rôle politique. Bien qu'à trois reprises il ait été professeur, il n'eut jamais de goût pour la science pure. Mais il aimait les intrigues diplomatiques; il avait une conscience peu scrupuleuse qui lui rendait facile le choix des moyens. Ce n'était ni un grand homme, ni un noble caractère, mais il était tout d'une pièce, avec beaucoup de sang-froid et de prudence; il savait apprécier les hommes et les manier. Le roi Louis a dit de lui qu'il était « très-fin, très-instruit, « très-actif; » Niebuhr le déclare une « forte tête, » un homme adroit et inventif. Ses amis, van Kooten, Wizelius (avec lequel il entretint une longue correspondance), Bilderdijk, admiraient sa vaste connaissance de la littérature classique, son goût très-fin, son coup-d'œil critique. Il rendit à son pays de très-utiles services dans son ambassade en Espagne, en négociant le traité par lequel la république batave accéda en juin 1797 à l'alliance franco-espagnole et un autre traité, conclu la même année avec l'Espagne, qui promit à la république assistance contre l'Angleterre au sujet de ses colonies occidentales et une indemnité pour l'embargo mis en 1779, 1780 et 1795 par la marine espagnole sur nombre de vaisseaux marchands des Pays-Bas.

L'ouvrage de M. Sillem est écrit d'un style soutenu et agréable. Il nous fait mieux connaître l'histoire de la révolution de 1795 et le caractère des relations diplomatiques de notre pays, à cette époque, avec la France, l'Espagne, la Prusse et autres états de l'Europe. Il renvoie fréquemment aux sources et contient de plus une grande quantité de pièces justificatives jusqu'alors inédites. Citons, entre autres, une lettre de Valckenaer à son beau-frère Luzac sur la chute de la Terreur, qu'il compare aux proscriptions de Marius et de Sylla, une dépêche secrète du 10 août 1796 sur l'état de l'Espagne et trois notes, adressées le 17 fév. 1808 au roi Louis : 1° sur la question de savoir, si l'interdiction à la Hollande de négocier des traites pour le compte des Anglais serait pernicieuse au pays, — il conclut pour la

négative ; — 2° sur les hommes de mérite qui, selon Valckenaer, étaient nombreux en Hollande, surtout proportionnellement au chiffre de la population ; 3° sur ses ennemis personnels, parmi lesquels il place Talleyrand, les dévots du parti calviniste, les fidèles partisans de la maison de Hollande, et tous ceux qui voyaient dans leur coterie la quintessence de la nation.

Dans les Lettres et Mémoires du comte de Hogendorp, M. Vreede a déjà signalé deux passages curieux sur le roi Louis. Le lecteur ne consultera pas avec moins d'intérêt les notes de la p. 10 et suiv. sur l'insurrection des Pays-Bas autrichiens ; une lettre confidentielle, adressée par l'épouse de Guillaume V à Hogendorp, et où elle lui rapporte les jugements du public sur son excès de confiance en lui-même et sur sa passion pour l'étude des divers écrits de Gisbert-Charles, sur la guerre (p. 38, 39, 49) ; sur la possibilité d'un meilleur avenir pour sa patrie (p. 87 et suiv.), etc. ; un projet d'amendement à l'union d'Utrecht (p. 171), rédigé lors de l'invasion de la Hollande par les Anglais et les Russes en 1799 ; sa déclaration au gouvernement de l'État, le 27 oct. 1801, sur la nécessité de rétablir la maison d'Orange ; et les documents relatifs à son projet de colonisation dans l'Afrique méridionale (p. 211 et suiv.), entreprise où il échoua et où il perdit beaucoup d'argent.

La partie des Mémoires qui porte le titre de « Journal d'Adrichem », ainsi appelée du nom de la maison de campagne où se plaisait l'auteur, abonde aussi en détails curieux. Tel est le contraste frappant que le comte de Hogendorp établit entre la misère publique et le luxe qui brillait à La Haye ; il assure qu'à la fin de 1807 la mendicité prit de tels accroissements qu'à Harlem, sur 20,000 habitants, on dut en secourir 14,000 (p. 263, 268). Un autre passage (p. 287, 288) nous apprend les causes apparentes du renvoi de van Maanen, ministre de la justice. Il est sévère en général pour le roi Louis, mais son jugement est, dans son ensemble, conforme à celui des principaux auteurs hollandais qui ont écrit sur cette époque et sur ce personnage.

Son attitude vis-à-vis du gouvernement français est intéressante à observer : quand Napoléon eut institué sa garde d'honneur, le fils de Hogendorp refusa de s'y laisser incorporer ; il faut lire à ce propos la conversation du comte avec le baron de Stassart, préfet du département des Bouches-de-la-Meuse. Plus loin, on le voit hésiter, ne sachant s'il demandera un emploi au gouvernement, ou s'il se tiendra à l'écart, livré à ses études favorites et attendant qu'on vienne le chercher dans sa retraite. L'isolement où il vécut lui fut très-pénible, sa fierté souffrit de voir les autres s'élever dans les honneurs, tandis

qu'il restait dans l'obscurité. Cette face du caractère de Hogendorp avait été jusqu'à la présente publication laissée un peu dans l'ombre.

La biographie de Dirk Donker Curtius, ministre d'État néerlandais, par M. Odilon Périer[1], est une assez importante contribution à l'histoire plus récente de notre pays. Cependant on aura à tenir compte des observations faites par M. le professeur Tellegen dans le *Spectateur néerlandais* du 18 novembre 1876, n° 47. Trois époques surtout de la vie de Donker Curtius ont été étudiées par l'auteur. Dans la première partie, il raconte les aventures de Dick Donker à vingt ans, avocat à La Haye. Le 6 juin 1813, il fut amené par deux gendarmes, l'arme au poing, à la préfecture, parce que, désigné comme garde d'honneur, il avait refusé de servir; de la préfecture, il fut conduit à la prison; il devait être transporté de la prison à Metz, pour être incorporé au 2e régiment de la garde, mais le général Le Pic, qui commandait le régiment, lui épargna généreusement cette humiliation. Il resta six semaines en prison à La Haye. M. Périer rappelle à cette occasion (p. 36) l'assassinat de Jean et de Cornélis de Witt qui furent massacrés en effet dans cette ville par la garde civique, composée en grande partie de bourgeois, mais non, comme le dit l'auteur, par la populace.

Après la chute de l'empire D. Curtius, revenu de Metz, reprit ses travaux juridiques. Lorsque les rapports entre les provinces belges et celles de la Hollande s'aigrirent de plus en plus, il ne cacha pas ses opinions libérales. En indiquant rapidement les causes de ces dissensions, et surtout dans la question du collége ecclésiastique, M. Périer nous semble exagérer le défaut de prévoyance politique chez le roi des Pays-Bas; on lit en effet p. 53 : « Ce monarque (Guil- « laume I) versa, peut-on dire, dans la même erreur que Joseph II. » Outre que l'expression est singulière, le rapprochement entre le roi des Pays-Bas et le fils brouillon de Marie-Thérèse n'est pas juste. Mais revenons à notre héros. Même après la fameuse union du parti libéral avec le parti clérical Curtius conserva au premier ses sympathies. Quand la révolution eut éclaté à Bruxelles, il chercha, de concert avec des amis qu'il avait en Belgique, les moyens d'éviter la séparation des deux pays. Bien que mal vu à la cour, il se chargea de la délicate mission de persuader à Guillaume I de donner aux Belges, s'il voulait conserver la Belgique, satisfaction pour les griefs

1. Un vol. avec portrait, La Haye, Nijhoff; Bruxelles, C. Muquardt, Merzbach et Falk, 1876.

les plus importants. Mais le roi ne voulut pas céder. « Sire, lui dit « alors Curtius, en prenant congé, la Belgique est perdue pour vous! » La prédiction ne tarda pas à se réaliser. Curtius fut un de ceux qui regretterent le plus la séparation des deux royaumes; il s'était complu, avec plusieurs autres personnes, dans la pensée que, malgré certains éléments de division, la Hollande et la Belgique possédaient les conditions nécessaires pour former un royaume uni et compacte.

Pendant les années du *statu quo* Curtius montra tout l'éclat de son talent, toute la force de son caractère dans sa lutte contre l'oligarchie gouvernementale. Il publia une série d'articles remarquables dans la Gazette d'Arnhem, organe de l'opposition, et au barreau il prêta le concours de sa fougueuse éloquence à la cause des dissidents de l'Église réformée. Après la conclusion du traité de paix avec la Belgique il insista dans plus d'une brochure, et entre autres dans celle qui a pour titre « l'Ordre », sur la nécessité de révision entière et complète de la Constitution. En réponse à l' « Essai d'une révi- « sion de la Constitution » publié par M. Thorbecke, alors professeur à Leide, et qui, en 1840, défendait le système d'élection oligarchique, il fit paraître un « Essai d'une nouvelle Constitution », où il recommandait les élections par le suffrage direct. Dans une lettre au roi Guillaume II, du 10 fév. 1845, publiée par M. Périer pour la première fois (p. 78 et suiv.), il réfute les calomnies de ses adversaires et cherche à décider ce prince à entrer résolûment dans la voie des réformes.

Au milieu des secousses que la révolution parisienne de 1848 produisit dans le reste de l'Europe continentale, Curtius fit partie de la commission chargée de présenter au roi un projet de révision totale de la Constitution: le 19 mars suivant, il fut placé à la tête du ministere de la Justice, poste qu'il occupa une premiere fois jusqu'en juin 1849. Un peu plus tard il fut chargé de constituer de nouveau un ministere et resta au pouvoir du mois d'avril 1853 au mois de juillet 1856. C'est à l'étude de la vie publique de M. Curtius qu'est consacrée la troisième partie du présent ouvrage.

J.-A. Wijnne.

NORVÉGE.

La science historique en Norvége date de l'an 1814, époque de l'indépendance nationale en politique comme en science. L'université de Christiania, fondée en 1811 par la collaboration de toutes les classes du peuple, était entrée en fonction en 1813, mais au début les sciences se trouvèrent dans la dépendance de l'université de Copenhague, où tous les professeurs avaient fait leurs études et dont ils suivirent les traditions.

Au siècle précédent la Norvége n'avait pas eu de centre scientifique; plusieurs historiens norvégiens s'étaient distingués comme écrivains historiques (nous nommerons le célèbre Holberg, qui a écrit une intéressante « Histoire du royaume danois », et Schœning, auteur d'une histoire critique de Norvége), mais comme tous les Norvégiens de cette époque, ils furent appelés des Danois et prirent leur place dans la littérature danoise (ou dano-norvégienne); aussi ne créèrent-ils pas d'école en Norvége. D'autres étudièrent l'ancienne histoire nationale, écrivirent d'intéressantes dissertations sur l'histoire ou l'économie politique, la généalogie ou l'art héraldique, etc., mais ils le firent en amateurs, non en hommes de science. Comme l'histoire et la littérature modernes du Danemark et de la Norvége étaient communes, on s'était habitué à regarder leur histoire ancienne comme étant commune aussi; on oubliait que la confédération des deux royaumes ne datait que de 1380, et l'union complète (ou soumission de la Norvége aux rois danois) que de 1537. Ainsi l'histoire ancienne de Norvége fut absorbée dans l'histoire danoise, ou bien encore les deux royaumes n'eurent qu'une histoire, désignée par le mot « nordique » (*nordisk*). Le romantisme allemand, quand il s'occupa du nord, rencontra cette croyance à l'origine commune des deux peuples, et s'en empara; bientôt on imagina des vertus nordiques, une liberté, une indépendance antiques, que la dépravation du siècle n'était pas encore venue corrompre et qu'on espérait voir bientôt grandir. Les romantiques ne cherchaient pas dans l'histoire les lois du progrès, ils n'y voulaient trouver que leur propre idéal, ce qui n'était pas difficile. Leurs historiens se choisirent des héros de prédilection, qu'ils représentèrent comme des modèles de courage et de simplicité, surtout comme des héros de la démocratie (Nordal Brun, *Einar Thambeskjœlver*).

Tous ces rêves se retrouvèrent en Norvége après la fondation de

la nouvelle université. Un seul changement eut lieu : au terme « nordique », on substitua celui de « norvégien » : c'est-à-dire que l'on considéra la Norvége comme le pays originaire des nations nordiques, en se mettant en opposition contre les tendances dano-nordiques. Au nouveau royaume il fallait une grande et glorieuse histoire nationale, qu'on ne trouva pas dans la période précédente danoise, où la Norvége, maintenant indépendante, n'avait été qu'une province du Danemark. Les esprits se tournerent par conséquent vers l'ancienne Norvége pour y chercher le modele de la nouvelle : les historiens patriotiques firent renaitre les héros des anciens temps, les grands rois et les grands hommes du peuple (Falsen, *Histoire de Norvége*, 1824). Mais bientôt le public ne se contenta plus de ces rêves poétiques; les historiens sentaient eux-mêmes qu'il fallait des études plus scrupuleuses et surtout de plus profondes connaissances de la langue et de la littérature anciennes.

Un jeune érudit, Rudolf Keyser (né en 1803, mort en 1864), qui avait montré d'heureuses dispositions pour l'histoire, fut envoyé en 1825 étudier pendant deux années la littérature et la langue anciennes de l'Islande, où cette langue vit encore presque inaltérée. A son retour, il fut nommé professeur d'histoire à l'université (1829), charge qu'il remplit pendant trente-cinq années. Par ses cours sur la littérature et l'histoire nationales il suscita le goût des études historiques et philologiques, qu'il concentra sur l'antiquité et le moyen âge des pays scandinaves. Son point de départ était que la littérature du moyen âge nordique avait eu son domaine en Norvége et dans sa colonie l'Islande, que le nom de « nordique » ne lui convenait pas, et que le Danemark et la Suede n'avaient rien à voir avec elle. C'est dans l'ouvrage intitulé : « De l'origine et de la « parenté des Norvégiens[1] » (1839), que Keyser exposa pour la première fois cette doctrine. Il y combattait la théorie de l'Odin historique, d'après laquelle le dieu-père de la race germanique (Odin = Wodan) n'était qu'un roi-prêtre qui vivait du temps de Pompée, sur le bord du Pont-Euxin, qui aurait ensuite émigré avec ses compagnons vers le nord, et serait enfin arrivé dans les pays scandinaves.

Par une combinaison ingénieuse des renseignements fournis par les Grecs et les Romains sur les pays du nord, avec ceux qu'ont donnés de nos jours les recherches archéologiques et philologiques et avec les traditions nationales, Keyser s'efforça de reconstruire

1. *Om Nordmændenes Herkomst og Folke-Slægtskab*, dans les *Samlinger til det norske Folks Sprog og Historie*, 6e volume.

l'histoire de l'émigration vers le nord; dans cette hypothèse, les Suédois et les Norvégiens seraient vers l'an 300 avant notre ère entrés dans la péninsule scandinave par le nord-est, les premiers par la Finlande, les autres par la Laponie, ensuite les deux peuples s'étaient répandus vers le sud et avaient envahi le Danemark, où la race originaire (les Goths) fut subjuguée ou chassée. Cette théorie, où un patriotisme exclusif avait une aussi large part que la science pure, devint un mot de ralliement pour les partisans de Keyser, et pour la nouvelle école historique norvégienne : les adversaires de l'ingénieux érudit (et il y en avait comme M. L. Kr. Daa) furent accusés d'être de mauvais patriotes. L'hypothèse de Keyser fut acceptée bientôt comme vérité historique et enseignée dans les écoles. Cette déviation de la vraie science eut cependant de bons résultats; par l'enthousiasme qu'elle excita dans la jeunesse académique, elle fournit au patriotisme un précieux aliment. D'ailleurs elle n'eut pas le temps de produire les conséquences fâcheuses qu'on pouvait craindre, car elle trouva au sein même de la nouvelle école un heureux correctif.

Keyser était un esprit fin, mais étroit et sans chaleur; il n'aimait pas les grandes vues d'ensemble, il se plaisait plutôt à la critique qu'il ne s'abandonnait à l'enthousiasme. Il eut le bonheur de découvrir parmi ses élèves un talent hors ligne, qui par l'étendue de ses connaissances, la souplesse et la fécondité de son esprit, était destiné à corriger la méthode de l'école et à la pousser dans une meilleure direction, j'ai nommé P. A. Munch (prononcez : *Mounk*) né à Christiania en 1810, mort à Rome en 1863. Dès sa première jeunesse, il étudia à la fois l'histoire générale et celle de son pays, et la philologie germanique, et montra bientôt pour ces deux ordres de science une rare aptitude. A l'âge de vingt-quatre ans il fut adjoint à Keyser pour un travail de longue haleine, la publication des anciennes lois de Norvége; pour s'y préparer il séjourna pendant trois ans (1834 à 37) à Copenhague; il y étudia les sources inédites de notre histoire, qui pour la plupart se trouvent dans les bibliothèques et les archives de cette ville. En 1837, nommé professeur d'histoire à côté de Keyser, il se mit à l'œuvre avec une énergie infatigable, qui finit par entraîner Keyser lui-même. Leur premier soin fut de fournir à l'histoire de nouvelles sources. Munch publia d'abord le *Registrum praediorum et redditiuum ad ecclesias diocesis Bergensis sæc. XIV. pertinentium* (1843), et le *Codex diplomatarius monasterii S. Michaelis Bergensis diocesis* (1845); en même temps il étudia la géographie historique et développa dans le public lettré le goût de la linguistique germanique, par ses cours comme par ses

travaux sur l'histoire des langues scandinaves, sur la mythologie nordique, sur la langue runique, et par ses grammaires noroise et gothique. Deux éminents élèves de Keyser devinrent aussi leurs collaborateurs : l'historien Lange, depuis 1846 archiviste du royaume, et le linguiste Unger (né en 1817). En examinant les livres de compte des préfets royaux du XVIIe siècle, conservés aux archives, Lange découvrit dans la reliure des morceaux de parchemin, sur lesquels étaient écrits de précieux fragments d'anciens textes du XIIIe ou du XIVe siècle, débris d'une littérature dont on ne connaissait les monuments que par des copies ensevelies dans les bibliothèques de Copenhague et de Stockholm. Historiens et linguistes s'appliquerent alors à ressusciter cette littérature, et ils se mirent à l'œuvre avec énergie et enthousiasme. Dans les années 1847 et suivantes parurent l'*Histoire succincte des rois de Norvége depuis Halfdan le noir jusqu'à Sverre*[1], le *Speculum regale*, ouvrage didactique et moral du moyen âge norvégien, avec le *Mémoire du roi Sverre* sur la place occupée par l'Église norvégienne dans l'État[2]; la *Chronique d'Alexandre*, traduction noroise de l'*Alexandreis* de Philippe Gautier[3], les *Anciennes lois de la Norvége* jusqu'à 1387[4], l'*Histoire des rois Olaf le saint et Olaf fils de Tryggve*[5], la *Chronique du roi Thidrik* (Theodoric *de Bern* (Vérone), recueil de traductions orales tudesques du XIIIe siècle[6], le *Livre des chants*[7], traduction en prose noroise de lais français du même siècle; tandis que Lange et Unger commençaient la publication du volumineux *Diplomatarium Norvegicum*, recueil de chartes noroises et de documents pour servir à l'histoire de la langue, des familles, des mœurs, de la législation de la Norvége pendant le moyen âge; huit tomes ont déjà paru; chacun d'eux contient environ 1100 chartes. Ces publications inaugurent la deuxième période de l'historiographie norvégienne, période qui se distingue par des ouvrages de critique réfléchie, et qui est représentée surtout par Munch. Celui-ci a franchi les bornes tracées

1. *Fagrskinna, kortfattet norsk Kongesaga*, publiée par Munch et Unger. Christiania, 1847.

2. *Speculum regale. Kongespeilet. Tilligemed et samtidigt Skrift om den norske Kirkes Stilling i Staten*, publié par Keyser, Munch et Unger, 1848.

3. *Alexanders Saga*, publiée avec un glossaire par Unger, 1848.

4. *Norges gamle Love til* 1387, publiées par Keyser et Munch, 1846-49. 3 vol.

5. *Olafs saga hins helga*, publiée par Keyser et Unger (1849). *Saga Olafs konungs Trygvasunar*, publiée par Munch (1851). *Saga Olafs konungs ens helga*, publiée par Munch et Unger (1853).

6. *Saga Didriks konungs af Bern*, publiée par Unger, 1853.

7. *Strengleikar eda Ljódabók*, publié par Keyser et Unger, 1850.

par Keyser en introduisant dans l'histoire ancienne la méthode comparative et en la mettant à profit dans ses débats scientifiques. Il accepta comme un article de foi la doctrine de l'émigration vers le nord et il la soutint toujours avec une sorte de piété, mais cette théorie n'était pas chez lui comme chez Keyser le principe de son système, et il en a lui-même ébranlé les fondements par ses recherches runiques, de sorte que les élèves de Munch ont tous abandonné la théorie en suivant toujours la méthode des fondateurs.

Les trois historiens moururent presque en même temps, Lange le premier en 1861. Lange est l'auteur d'une consciencieuse *Histoire des couvents norvégiens au moyen âge*, composée surtout d'après des manuscrits[1]. Dans sa *Revue norvégienne des sciences et des lettres* (1847 à 53) il a, par de nombreux mémoires, éclairci des parties obscures de notre histoire. — Munch succomba bientôt après à son travail incessant pendant un séjour à Rome, où le gouvernement l'avait envoyé recueillir des documents historiques dans les archives du Vatican[2]. Son chef-d'œuvre, l'*Histoire du peuple norvégien*[3], fruit d'une science profonde et d'études infatigables, traite l'histoire de Norvége et de ses colonies depuis les temps les plus reculés jusqu'à 1397 (l'époque de l'union scandinave dite de Kalmar); il avait eu le dessein de continuer son ouvrage jusqu'à la Réformation. De ses nombreux traités sur l'histoire, la géographie historique, la langue noroise, il a paru une édition en quatre tomes[4]. — Keyser, qui survécut un an à son illustre élève, nous a donné une belle *Histoire de l'Église norvégienne catholique*[5]; après sa mort ont paru ses *Œuvres posthumes*[6], contenant ses cours sur la littérature noroise au moyen âge, sur les institutions et la législation de la Norvége et sur la vie domestique des anciens Norvégiens.

Ainsi les trois historiens ont laissé de nombreux ouvrages sur l'époque païenne et le moyen âge. Par là ils satisfirent au besoin

1. *De norske Klostres Historie i Middelalderen*. Christiania, 1847. 2e édition remaniée, 1856.

2. Voyez ses *Renseignements sur les archives du Vatican et leur contenu, surtout les regestes* (P. A. Munch, Oplysninger om det pavelige Archiv og dets Indhold; Christiania, 1876).

3. *Det norske Folks Historie, af P. A. Munch*. 8 vol., 1851-63.

4. *Samlede Afhandlinger af P. A. Munch*, publiées par G. Storm, Christiania, 1873 à 76. Pour donner une idée de sa merveilleuse fertilité il suffit de mentionner que la bibliographie seulement de toutes ses œuvres remplit dans cette édition 18 pages grand in-8°.

5. *R. Keyser, den norske Kirkes Historie under Katholicismen*. 2 vol. 1856-58.

6. *Efterladte Skrifter af R. Keyser*, publiés par O. Rygh, 2 vol. 1866-67.

de la science aussi bien qu'aux désirs de la nation, qui se plaisait à voir revivre ses ancêtres et à renouer la chaîne des temps. On leur doit aussi des institutions destinées à continuer leur œuvre. Keyser, qui avait étudié avec soin la science nouvelle de l'archéologie préhistorique et fondé le musée des antiquités à l'université, a créé en 1844 une *Société pour conserver les monuments antiques de la Norvége*[1]. A l'initiative de Lange nous devons la *Commission pour la publication des sources historiques* (*Kildeskriftfondet*), attachée aux archives du royaume et soutenue par les subventions de l'Etat. Ensuite Munch et Unger ont fondé la *Société pour la publication d'anciens ouvrages norois* (*Det norske Oldskriftsselskab*). C'est dans ces sociétés que les élèves de Keyser et de Munch concentrèrent leur activité après la mort des fondateurs. Une a été instituée en 1870; c'est la *Société historique* (*Den norske historiske Forening*), qui publie une *Revue historique*.

Après la mort des chefs, l'école a changé un peu de face. La nation était déjà dans sa troisième génération et se trouvait enfin à l'abri de toute attaque contre son indépendance; on s'était fatigué des temps antiques: les esprits se tournèrent naturellement vers les temps plus rapprochés de nous, tendance à laquelle cédaient au même moment la littérature et la politique. On se mit à étudier l'époque de l'occupation danoise jusqu'ici presque négligée, pour voir comment la nation s'était préparée à l'indépendance, qu'enfin elle reconquit en 1814. Lange avait déjà réuni des matériaux pour cette histoire dans ses *Recueils norvégiens* (1852 à 60) et dans son *Recueil de lettres royales du royaume de Norvége*[2]. Il a été suivi dans cette voie par M. Birkeland, qui a publié des *Documents inédits tirés des archives du royaume*[3], et les *Comptes-rendus des séances du Storthing* (1814 à 1821). Il faut nommer aussi M. N. Nicolaysen, qui dans son *Magasin norvégien* a publié des écrits relatifs à la Norvége, composés après la Réformation (3 vol., 1858 à 1870). Puis les diverses périodes de l'histoire moderne ont été traitées par plusieurs auteurs: M. E. Sars a fait le tableau de la Norvége pendant l'union avec le Danemark; M. L. Daae (prononcez *Dô*) a écrit des biographies de personnages célèbres, surtout du XVIe siècle, et éclairci certaines parties de l'histoire de ce siècle; M. Y. Nielsen a étudié l'histoire politique de la nouvelle Norvége.

En même temps l'intérêt pour l'antiquité nationale se ranima, mais cette fois les recherches furent reprises sur des bases solides.

1. *Foreningen for norske Fortidsmindesmærkers Bevaring.*
2. *Norske Rigsregistranter, tildels i Uddrag*, 5 vol. 1861-76, seront continués.
3. *Meddelelser fra det norske Rigsarchiv*, 1865-67.

L'archéologie préhistorique et comparée a trouvé d'éminents interprètes et influé beaucoup sur les opinions des historiens. M. O. Rygh, pour lequel l'université a créé une chaire d'archéologie préhistorique, a introduit la méthode critique dans cette jeune science; ses mémoires *sur le premier âge de fer en Norvége*, *sur l'âge de pierre arctique*, etc., ont une grande valeur, aussi bien pour l'histoire que pour l'archéologie. L'antiquaire Nicolaysen rédige l'*Annuaire de la Société pour la conservation des monuments antiques de la Norvége*, qui vient d'accomplir sa trente-deuxième année. Le linguiste Sophus Bugge, bien connu des lecteurs de la *Romania*, guidé par une hypothèse ingénieuse de Munch, a le premier interprété les plus anciennes inscriptions runiques, dites gotiques, par ex. celles de la corne dorée de Gallehus, dont le langage est scandinave, mais d'une époque bien antérieure (IIIe-VIIIe siècles) au norois ordinaire (XIIe-XVe siècles). Après la mort de Munch, M. Unger a continué la publication des plus beaux textes du moyen âge; nous nommerons entre autres la *Karlamagnus saga*, chronique de Charlemagne en prose noroise, traduite d'après des chansons de geste françaises en partie perdues; les histoires des rois de Norvége (la *Flateyjarbok*, la *Heimskringla*, la *Morkinskinna*), et la *Thomasskinna*, histoire légendaire de Thomas Becket, traduite de latin en norois[1]. Les éditions de l'*ancienne Edda* par M. Bugge ont aussi une très-grande valeur. Sur ces nouveaux fondements l'étude critique de la littérature et surtout de l'historiographie a pu recommencer; il suffit de nommer des mémoires de MM. Bugge, Giessing et G. Storm[2]. Il ne faut pas oublier non plus l'histoire du droit, dans laquelle se sont distingués M. Aschehoug par ses *Institutions de la Norvége et du Danemark jusqu'à 1814*, première partie de son *Droit public de Norvége*[3], et M. Brandt par les fragments de son cours sur l'*Histoire du droit norvégien*.

S'appuyant sur tous ces travaux préparatoires, un historien de grand talent, M. E. Sars, qui à l'esprit critique le plus exercé joint une haute culture philosophique, a le premier essayé de tracer les grandes lignes de l'histoire nationale depuis les temps préhistoriques

1. *La Vie de Th. Becket* provenant d'une saga islandaise, publiée par E. Magnusson en Angleterre (citée dans cette *Revue*, II, p. 594), n'est qu'une reproduction de l'édition de M. Unger.

2. S. Bugge, *Remarques sur le « breve chronicon Norvegiae, »* trouvé en Écosse; Giessing, *Recherches sur le développement de l'historiographie des rois norvégiens* (1875); Storm, l'*Historiographie de Snorre Sturlasson* (1873), et *les Cycles épiques de Didrik de Bern et de Charlemagne chez les Scandinaves* (1874).

3. T. H. Aschehoug, *Norges offentlige Ret.*, 1re Partie : *Statsforfatningen i Norge og Danmark indtil* 1814. 1866.

jusqu'à l'époque actuelle, et de faire ressortir les causes générales des faits de notre histoire dans son *Introduction à l'histoire de la Norvége*, dont le deuxième volume paraîtra prochainement.

J'ai cherché à expliquer pourquoi en Norvége on s'est occupé principalement de l'histoire du peuple norvégien ou des peuples scandinaves, tandis que l'histoire générale et l'histoire ancienne ont été presque sans représentants dans la littérature. Il faut pourtant faire une exception, M. L. Kr. Daa (prononcez *Dô*, né en 1809, professeur d'histoire après Keyser), écrivain éminent autant par l'originalité de ses vues que par l'énergie de son style; il a toujours occupé une place à part dans l'historiographie norvégienne par son opposition à l'école de Keyser et par ses tendances : publiciste et homme politique, il s'est occupé tout d'abord de l'histoire politique des temps modernes, mais ses plus beaux travaux ont été sur l'ethnographie (*Des rapports du peuple lithuanien avec les Slaves*, 1851; *Des rapports des habitants originaires de l'ancien et du nouveau continent*, 1857; *Sur le développement des nationalités*, 1870) et sur la géographie universelle; nous lui devons aussi une très-intéressante *Histoire universelle* (en 3 vol., 1864-66)[1].

Dr Gustav Storm.

Janvier 1877.

1. Ce premier bulletin n'est, comme on le voit, qu'un tableau du développement historique en Norvége depuis le XVIIIe siecle. Les prochains bulletins de notre collaborateur rendront compte des ouvrages nouveaux. En attendant, nous donnerons l'indication rapide des principaux ouvrages historiques parus en Norvége dans le courant de l'année 1876.

L. Daae. *Breve fra Danske og Norske, især i Tiden nærmest efter Adskiltelsen*. 375 p. Kjøbenhavn. Gyldendahl. — *Diplomatarium norvegicum*, udg. af C. R. Unger og H. J. Huitfeldt. 9e partie, 1er fascicule, 416 p. Christiania. P. T. Malling. — C. Flood. *Povel Juul, en Levnetsbeskrivelse*. 128 p. Mandal. K. Reierson. *Listerlandet. Skildringer og Optegnelser fra ældre og nyere Tid*. 2e édition, 192 p. Christiania. Alb. Cammermeyer. — A. Giessing. *Undersøgelse af Kongesagaens Fremvæxt. II. Ares og Sæmunds Tidsregning*. 70 p. Christiania. Dybwad. — H. J. Huitfeldt. *Christiania Theaterhistorie*. 5 Hefte. 400 p. — O. Olafsen. *Skottetoget efter Folkesagnet og Historien*. 51 p. Molde. R. Olsen. — Y. Nielsen. *Af Norges nyere Historie. Grev Platens Statholderskab*. 1827-29. 243 p. Christiania. Malling. — Y. Nielsen. *Bergen fra de ældste Tider til Nutiden, en historisk-topografisk Skildring*. 1-2 livraison. 320 p. Christiania. Tonsberg. — *Norske Rigs-Registranter, tildeels i Uddrag*, udgivne efter offentlig Foranstaltning af Bestyreren for det norske hist. Kildeskrift-Fond. Tome 6e. Christiania. P. T. Malling. — P. A. Munch. *Samlede Afhandlinger, udgivne efter offentlig Foranstaltning* af Dr. Gustav Storm. IV. 646 p. Christiania. Alb. Cammermeyer. — P. A. Munch. *Oplysninger om det paveligt Archiv og dets Indhold*, udgivne af Dr. Gustav Storm. 78 p. Christiania. Alb. Cammermeyer. — *Statsraad Paul C. Holsts efterladte Optegnelser om sit Liv og sin Samtid*, udgivne af den *norske historiske Forening*. 516 p. Christiania. P. T. Malling.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

I Cassiodori nel V e nel VI secolo da J. Ciampi. — Imola, Galeatri, 1876 ; 1 vol. in-12 de 280 p.

Le titre de cet ouvrage n'est point fait pour donner une idée exacte du sujet traité par l'auteur. La famille des Cassiodore n'y tient qu'une très-petite place. M. Ciampi se borne à dire qu'ils étaient originaires de Grèce, que l'un d'eux défendit la Sicile et le Bruttium contre Genséric, qu'un autre fut envoyé auprès d'Attila en ambassade, quand les Huns se jetèrent sur l'Italie, qu'un troisième exerça des fonctions importantes à la cour d'Odoacre, enfin que le dernier fut le conseiller de Théodoric. Pour les trois premiers, il a été fort bref, faute de documents ; il a pu s'étendre davantage sur la vie du quatrième dont le rôle politique est connu et dont les écrits nous ont été en partie conservés. Néanmoins ici même il m'a paru encore un peu sec.

En réalité le but de M. C. a été d'exposer les invasions barbares du ve et du vi^e^ siècle, et les efforts qui furent tentés pour unir ensemble les Germains et les Italiens. Le principal objet de ses recherches a été naturellement le règne de Théodoric ; mais il ne s'est point renfermé dans la période qui va de 493 à 526. Il a remonté jusqu'à l'époque romaine, raconté les rapports de l'empire avec les peuples situés sur la rive droite du Rhin et sur la rive gauche du Danube, déterminé la condition des Germains que l'on admettait en deçà des frontières sous le nom de *deditiii, leti, confoederati, hospites,* résumé les incursions d'Alaric, de Radagaise, d'Attila, des Hérules ; et c'est seulement après tous ces préliminaires qu'il a entrepris l'histoire des Ostrogoths. Il l'a divisée en deux parties. La première se rapporte aux événements qui ont marqué le règne de Théodoric et de ses successeurs jusqu'à la conquête byzantine ; la seconde est consacrée spécialement à l'administration de Theodoric. Ce plan, comme on voit, est très-défectueux. Il oblige l'auteur à répéter dans la deuxième partie des faits déjà indiqués dans la première, et à parler de la chute de la domination ostrogothe longtemps avant d'en expliquer les causes.

M. C. n'éprouve pas le besoin d'approfondir les questions ; il se contente d'une exactitude approximative ; trop souvent il passe à côté des difficultés sans les apercevoir ou sans vouloir s'y arrêter ; on trouve dans la vie de Théodoric beaucoup de points obscurs ; M. C. n'en a éclairci aucun. Si j'en juge d'après ce livre, il répugne à s'occuper du détail et la nature de son esprit l'entraîne plutôt vers les considérations

générales et les développements oratoires. Quelles furent les relations de Théodoric avec la cour de Constantinople? Quel but poursuivit-il dans ses guerres? Voulut-il restaurer à son profit l'ancien empire d'Occident ou simplement établir une sorte d'équilibre entre les états barbares fondés sur les ruines de cet empire? Quel fut le caractère de sa diplomatie? Pourquoi intervint-il en Gaule pendant les expéditions de Clovis contre les Burgondes et les Wisigoths? Ce sont là autant de problèmes que M. C. n'a fait qu'effleurer. Il n'a pas été plus complet en ce qui concerne l'administration intérieure. On chercherait vainement chez lui une étude sérieuse de l'organisation que Théodoric donna à l'Italie. L'édit de 500 est analysé trop brièvement. L'auteur n'explique pas assez pourquoi le clergé catholique, après avoir été d'abord si favorable au roi des Ostrogoths, lui fut plus tard si hostile; il fallait pourtant examiner de près les causes qui amenèrent ce revirement soudain, car rien ne montre mieux que l'exemple du roi Théodoric combien l'appui de l'Église orthodoxe était nécessaire au VIe siècle pour fonder un royaume durable. J'ignore si M. C. a l'intention de combler ces lacunes dans le second volume qu'il annonce (p. 280); dans tous les cas, le présent ouvrage, s'il est judicieux et exempt de grosses erreurs, a le grave défaut d'être beaucoup trop superficiel.

Kaiser Otto der Grosse, begonnen von Rudolf Koepke, vollendet von Ernst Duemmler[1]. Leipzig, Verlag von Duncker und Humblot, 1876.

Le grand ouvrage historique qui vient de paraître sous ce titre appartient aux publications entreprises sous le patronage de la *Commission historique* de l'Académie royale des sciences de Munich, et honore la grande collection bien connue du monde savant sous le nom de *Jahrbücher der deutschen Geschichte*. M. Köpke avait déjà, en 1838, publié, sous la direction de M. Ranke, une édition des Annales d'Otton le Grand pour les *Jahrbücher des deutschen Reiches*; en 1863, il entreprit pour la *Commission historique* de raconter à nouveau, mais cette fois sur un plan beaucoup plus vaste et en se proposant un but bien plus élevé, l'histoire du grand empereur saxon. Au milieu de ses immenses recherches et après avoir rédigé seulement 60 pages de sa nouvelle œuvre, la mort saisit Köpke en 1870. M. Dummler, professeur à Halle, reprit la suite de l'ouvrage depuis le printemps de 1872, non pour le terminer, mais pour retracer d'une façon personnelle et indépendante, à l'aide des matériaux rassemblés par Köpke et après s'être livré à une étude nouvelle et approfondie du sujet, la biographie de cette imposante figure de souverain.

1. L'empereur Otton le Grand; commencé par R. Koepke, terminé par E. Dümmler.

Cette histoire d'Otton le Grand si féconde en événements tient tout entière en un fort volume; elle est distribuée en 4 livres, auxquels s'ajoutent 4 appendices très-développés. Cette nouvelle publication de l'érudit qui a déjà fait paraître d'excellents travaux sur l'ancienne histoire de l'Allemagne, des Slaves et de l'Italie, possède toutes les qualités de l'école de Ranke : une érudition solide, une critique froide et savante, un jugement calme, sans parti pris et sûr. Cette biographie d'Otton le Grand tient un rang honorable à côté des chapitres consacrés au même sujet dans le grand ouvrage encore inachevé de W. von Giesebrecht (*Geschichte der deutschen Kaiserzeit*). Si l'on compare les deux auteurs, on remarque que Giesebrecht fait surtout l'histoire de l'empire allemand à l'époque d'Otton le Grand, tandis que Dümmler donne plus d'importance à la partie biographique; Giesebrecht trace les grandes lignes; Dümmler devait se restreindre à recueillir avec le plus grand soin tout ce qui se rapporte à Otton Ier; enfin, s'il rentrait dans le plan de Giesebrecht de n'aborder l'étude des sources et de ne l'approfondir que sur certains points, Dümmler s'est vu forcé de commencer par la critique complète de toutes les sources, par l'examen rigoureux de toutes les questions.

Ces nécessités que subissait Dümmler, jointes à la forme d'annales que l'on imposait à son ouvrage, devaient rendre beaucoup plus difficile le soin de la forme et de l'arrangement artistique; malgré cela et malgré l'âpre sécheresse des documents, le livre est en plus d'une partie d'une lecture facile et tout à fait intéressante. Il contient une histoire bien étudiée et fidèle de cette importante période du moyen âge allemand, et résout d'une façon définitive bien des questions jusqu'ici douteuses. Entre autres, Dümmler a démontré que les nombreuses fondations d'évêchés dans la péninsule cimbrique se confondent avec celles qui eurent lieu en 948 sur les terres slaves nouvellement conquises (Brandebourg et Havelberg). La partie où sont développés la politique et le caractère du souverain a une importance particulière. Dummler a le mérite d'avoir prouvé clairement qu'en un temps où la politique des peuples du centre et du nord de l'Europe en était encore à faire son apprentissage, ce grand homme s'est développé peu à peu, et d'une marche toujours plus éclairée et plus sûre, sans perdre jamais de vue le but véritable et nécessaire de la politique impériale. Ceux qui parmi les historiens modernes désapprouvent par principe toute intervention des Allemands dans les affaires italiennes au moyen âge n'admettront certainement pas l'apologie d'Otton et de sa modération dans la question italienne, mais en tout cas Dümmler a montré, surtout dans l'étude si pénétrante des rapports d'Otton avec la France, que ce César saxon ne songeait ni aux vastes conquêtes, ni au plaisir insensé que pouvait procurer le faux éclat d'un nouvel empire du monde acheté au prix de misères sans nombre. Nous ne doutons pas que le portrait vivant et fidèle de l'empereur Otton, tel que Dümmler nous l'a tracé, ne soit trouvé juste dans ses lignes générales. G. Hertzberg.

Maximilians I vertraulicher Briefwechsel mit Sigmund Prüschenk, Freiherrn zu Stettenberg, u. s. w., herausgegeben von Victor von Kraus[1]. Innsbruck, Wagner, 1875; 136 p. in-8°.

Si beaucoup de princes allemands ont eu l'ambition de Maximilien Ier, bien peu ont conçu autant de projets politiques divers, tant pour l'unification de l'Empire que pour l'extension des domaines particuliers de la maison de Habsbourg. Il est vrai de dire que bien peu aussi ont vu successivement échouer autant de plans, plus ou moins habiles, et se sont autant fatigués à démêler les écheveaux embrouilles de la politique contemporaine. Placé sur les limites de deux périodes historiques, Maximilien, moitié chevalier errant, moitié politique de l'ecole de Machiavel, prompt à toutes les entreprises hardies comme à tous les plaisirs et à toutes les distractions bruyantes, mais incapable d'esprit de suite, tournant comme une girouette au souffle des évenements quotidiens, embarrassé sans cesse, par le manque de ressources pecuniaires, dans ses projets multiples, Maximilien, dis-je, par le decousu même de son histoire, est peu propre à fournir le sujet d'une monographie nettement arrêtee dans ses contours. C'est une physionomie trop fuyante pour le crayon de l'historien, quand on abandonne, bien entendu, la tradition populaire qui en fait d'abord un pieux et vaillant chevalier, puis une espèce de saint Louis ou de Salomon du XVIe siècle, religieux, bonasse et majestueux. Aussi son règne, quoique l'un des plus interessants de l'histoire d'Allemagne, a-t-il eté singulièrement négligé par les ecrivains nationaux. On a publié d'assez nombreux recueils de documents sur son compte — je rappellerai seulement ceux de Chmel et de Le Glay — mais encore aucune histoire qui satisfasse, même de loin, aux exigences de la critique.

Le present volume ne vient point combler la lacune. M. de Kraus nous donne, lui aussi, des documents tirés des archives, une correspondance inédite de Maximilien avec l'un des fonctionnaires les plus éminents de la cour de son père, l'empereur Frédéric III, Sigismond Pruschenk, maréchal de la cour de Vienne. Ce Sigismond, personnage important, et dont la famille existe encore aujourd'hui en Autriche, — les comtes de Hardegg, descendants de son frère Henri, — etait une espèce de confident du jeune archiduc, alors qu'il vivait loin des provinces héréditaires de sa maison, surtout aux Pays-Bas; la correspondance, qui va de 1477 à 1493, date de l'avénement de Maximilien Ier, n'a qu'une médiocre importance politique, quoi qu'en puisse penser l'editeur. Si j'en excepte certains documents, comme par exemple le portrait de l'empereur, trace par Cyprien de Serustein en 1509 (p. 121), l'histoire politique ne trouvera que bien peu de choses à glaner dans ce volume. L'histoire des mœurs au contraire pourra faire son profit

1. Correspondance authentique de Maximilien Ier avec Sigismond Pruschenk, baron de Stettenberg.

d'une série de lettres fort amusantes, celle où Maximilien détaille — un peu trop — avec tout l'enivrement d'un nouveau marié les charmes de Marie de Bourgogne (p. 28), celles où il fait part à Prüschenk de sa rupture avec la belle Rosine, une de ses maîtresses, et le charge de lui trouver un mari (p. 30, 43), celles encore où il fait emprunter un peu d'argenterie à l'empereur son père (p. 81), et où ses conseillers lui annoncent que, faute d'argent, on ne donnera plus à manger aux gens de sa cour (p. 108). On trouvera dans ces pièces des détails curieux et montrant bien la gaîté et l'insouciance qui formaient en effet l'un des côtés du caractère de Maximilien et contribuèrent tant à le rendre populaire. D'autres lettres nous initient à sa passion pour les tournois et les chasses à l'ours, etc. (p. 48, 68).

L'éditeur aurait pu rendre ce recueil plus utile encore en y ajoutant un peu plus de notes, qu'il nous fournit avec une extrême parcimonie. Je veux bien croire que lui, qui s'occupe de son héros depuis de longues années, ne voit d'obscurités dans aucun de ces documents, mais tout le monde n'est pas aussi savant, et bien des allusions, etc. restent lettre close pour nous. Il aurait aussi pu, sinon rectifier dans le texte, du moins expliquer en note les noms propres affreusement mutilés par l'empereur et ses correspondants. Si l'on devine par exemple que *Parpinian* c'est *Perpignan*, il est plus difficile de savoir ce que c'est que *Sofan*, *Kouffe*, et mainte autre désignation analogue. Il en est de même pour certains mots de vieux-allemand tout-à-fait inintelligibles ; qu'est-ce, par exemple, *der taeber* (p. 76) ?

Recherches sur les États de Bretagne (sessions de 1717 et de 1736), par A. du Bouetiez de Kerorguen. 2 vol. in-8°, Paris, Dumoulin, 1875.

Les États de Bretagne, trop longtemps oubliés et méconnus, ont eu, il y a quelques années, la bonne fortune d'être présentés au public dans une étude lumineuse, écrite d'une plume rapide, qui résumait en deux volumes les vastes archives de la province. Après cet hommage rendu aux priviléges de la Bretagne par un écrivain breton d'origine et de cœur, il n'y avait plus d'histoire générale à tenter ; mais en revanche que de points à éclaircir ! que de documents à mettre au jour, qui serviraient de preuve et de complément au travail de M. de Carné et qui constitueraient en même temps les annales officielles d'une des provinces demeurées le plus fidèles au culte des traditions.

C'est avec la pensée de provoquer un ensemble de publications du même genre que M. du Bouetiez de Kerorguen nous a donné le procès-verbal de la tenue des États en 1717 et en 1736. Il ne s'est pas borné à publier un texte qui sans commentaire fût parfois demeuré aride. Il l'a accompagné de notes et l'a fait précéder d'une étude pleine d'intérêt sur la composition des trois ordres, la compétence des États et les ins-

truments dont ils disposaient. A ces données générales, que la suite du récit historique n'avait pas permis à M. de Carné de développer sous une forme aussi précise, l'auteur, répondant d'avance à la curiosité la plus exigeante, a joint des notes sur les principaux personnages qui figurèrent aux États, et des éclaircissements sur les circonstances qui précédèrent la session.

Comme la plupart des assemblées provinciales, les États de Bretagne se sont constitués au XIVe siècle; florissants sous l'administration des ducs, solennellement confirmés lors du contrat d'union de 1532, ils avaient eu le rare bonheur de traverser la double épreuve du gouvernement de Richelieu et de la toute-puissance de Louis XIV sans voir leurs privilèges anéantis. En protégeant le commerce maritime, le cardinal avait attiré leur ardente sympathie, et les ministres de Louis XIV, tout en étouffant la voix des députés et en modifiant quelques-uns de leurs usages, n'avaient pas frappé l'institution elle-même. Avec la Régence, l'exercice de leurs anciens droits leur fut restitué; mais c'est le châtiment de ceux qui ont laissé aliéner leur liberté de ne plus savoir en faire usage, quand vient le jour où elle leur est rendue. Vingt ans de prostration furent suivis de revendications violentes. On avait gémi en silence, lorsque la compression était générale; sous un roi mineur, quand les liens sont relâchés, on protesta bruyamment contre la servitude; la violence maladroite du commandement changea la résistance des États en conspiration, puis en une révolte qui fut étouffée dans le sang.

L'année 1717 marque le début de la résistance comme la date de 1736 la reprise des anciennes coutumes. Ces deux tenues d'États servent en quelque sorte de type, l'une nous montrant un foyer de luttes prêtes à éclater, l'autre une session d'affaires[1]. M. de Carné nous avait déjà montré l'ardeur des députés de la noblesse aux États de Dinan; nous pensions en connaître les détails : il n'en était rien. Lisez, à côté du procès-verbal de cette session ouverte le 15 décembre 1717 et dissoute le 18, la correspondance de l'intendant de Bretagne avec le Contrôleur général. Rien de plus vivant et qui peigne mieux les puériles colères d'un administrateur ambitieux aux prises avec l'indépendance des caractères. Digne en tous points d'agir de concert avec le maréchal de Montesquiou, commandant en chef, qui répétait qu'il fallait « ôter de l'esprit de cette province qu'ils ont des droits particuliers et qu'ils sont

1. Il est très-regrettable que M. du Bouetiez n'ait pas conçu sur un plan plus vaste la publication qu'il a entreprise. Ne comptant au début s'occuper que des États de 1736, la pensée lui est venue plus tard de donner la tenue de 1717, qu'il a placée à la suite et en appendice, au mépris de l'ordre chronologique. L'éditeur aurait dû prévoir que plus tard ses publications seraient continuées, et que par une bonne méthode il devait laisser le champ libre aux travaux de ses successeurs. Cette critique est la seule que nous inspirent les deux volumes du savant éditeur breton.

indépendants »[1], M. de Brou envoie jour par jour à Versailles le tableau de ses alarmes croissantes. Quelques heures le séparaient à peine de l'ouverture des États, lorsqu'il écrivait au duc de Noailles que le maréchal et lui avaient épuisé en vain « toutes sortes de raisons, tantôt usant de remontrances et de douceurs, tantôt de menaces », sans avoir changé la disposition des esprits[2]. Après la première séance, le ton de M. de Brou devient de plus en plus effaré. « Tout le monde, écrit-il, assure que jamais cette assemblée n'a commencé avec tant de complots et tant de partis pris de tous côtés. » Aussi prévoit-il pour la troisième séance des mesures graves : le maréchal ordonnera, sans doute, la separation, car il est urgent « de faire revivre l'autorité du roi qu'on regarde, si les États ne cèdent pas, comme perdue dans la province. »

Quelles étaient donc les menées des États ? que voulaient-ils ? où tendaient leurs prétentions ? Il faut avoir lu les documents pour le croire : les députés avaient osé déclarer qu'ils n'accorderaient au roi le don gratuit de 2 millions qui leur était demandé « qu'après avoir examiné l'état de leurs fonds. » Ainsi leur audace allait jusqu'à vouloir délibérer avant de voter. De tous les conflits du despotisme avec la liberté s'en peut-il imaginer un qui montre plus à nu les misères du pouvoir absolu ? Et n'y trouvons-nous pas la justification de ce mot d'un grand politique disant qu'une nation libre est celle qui possède les moyens de réfléchir avant d'agir ? Pour le maréchal de Montesquiou et l'intendant, c'etaient là de dangereuses subtilités. Faire le compte des recettes avant de voter une dépense, proportionner le don gratuit aux impôts de la province, pure révolte ! il fallait châtier ces rebelles, faire avancer des régiments de cavalerie et preparer à la hâte des lettres de cachet. Le vendredi 17, une dernière sommation fut faite par le maréchal. Les États répondirent en commençant dans la séance du soir l'examen de leur budget. Pour le coup, c'en etait trop : le lendemain 18 décembre, trois jours après la première réunion, M. de Montesquiou venait dissoudre les États de Dinan.

Le commandant en chef et l'intendant étaient émerveillés de leur propre patience ; leurs lettres sont pleines de louanges : « Je vous assure, Monsieur, dit le maréchal à M. de Noailles, que je me suis comporté avec toute la moderation et la sagesse possible. » Aussi demande-t-il l'envoi de nouvelles troupes. M. de Brou ecrit le même jour : « Il est bien malheureux pour moi de n'avoir pas mieux reussi dans cette assemblée d'États. Je crois néanmoins n'avoir rien à m'imputer. » En effet, ils avaient agi avec la ponctualité de soldats rompus à la discipline et le coup d'État avait été accompagné des rigueurs qui pouvaient seules en assurer le succès, puisqu'en prononçant la disso-

1. Lettre du maréchal de Montesquiou au Régent, du 5 mai 1717. Voyez Carné, *Hist. des États de Bretagne*, t. II, p. 7.

2. Dinan, 15 nov. 1717. Lettre de l'intendant de Brou au duc de Noailles du Bouetiez de Kerorguen, t. II, p. 255.

lution des États, le maréchal avait décerné quatre ordres d'exil contre les députés les plus fermes[1].

Les députés une fois dispersés, l'embarras demeurait grand. Il fallait ordonner illégalement la perception de l'impôt. Or en Bretagne, lever une taxe non votée par les États était un fait inouï. L'intendant le vit bien quand il reçut l'arrêt du conseil rendu à cet effet sur sa sollicitation et qu'il tenta de le faire enregistrer au Parlement. En vain, il multiplia les efforts, les sollicitations aux magistrats, les tentatives de corruption, les promesses et les menaces : le 3 janvier, des remontrances furent votées. Le Parlement résolut de charger une députation de les porter jusqu'au trône. Reçue par le roi, deux mois après son arrivée, rebutée par une sèche réponse de M. d'Argenson, elle insista, changea d'attitude, rappela d'un ton plein de menaces le lien qui unissait la Bretagne au royaume et réclama hautement que « la forme essentielle de son gouvernement fût rendue à la province en rassemblant les États. » Pendant que le régent écoutait les remontrances d'une oreille distraite et que les exilés étaient reçus et fêtés dans Paris, le refus de l'impôt s'organisait de Saint-Brieuc à Nantes et de Brest jusqu'à Rennes; le maréchal de Montesquiou, commençant à sentir l'impuissance des moyens violents, recula et conseilla au pouvoir de convoquer les États.

Malheureusement, M. du Bouetiez n'a pas publié le procès-verbal de la session de 1718. Aussi n'insisterons-nous ni sur le vote du don gratuit, ni sur la prétention du maréchal de faire continuer la perception de certains impôts contre la volonté des États; il faut passer rapidement sur ce nouveau conflit bien autrement grave, ainsi que sur les événements dont la seconde session de Dinan fut le théâtre et dont la dissolution, malheureusement renouvelée, de cette assemblée, fut l'origine directe. Arrivons en 1736 : nous trouvons les haines éteintes, les conflits apaisés; la conspiration de Pontcallec, plus bruyante que dangereuse, n'aurait laissé aux Bretons que le souvenir d'une inutile levée d'armes si une rigueur excessive n'avait fait tomber sur l'échafaud la tête de plusieurs gentilshommes. Aux sévérités de la Régence frappant en Bretagne les menées d'Alberoni, avait succédé un système plus tolérant qui devait bientôt rendre aux priviléges de la province tout leur lustre, aux États leur toute-puissance.

Lorsque le 12 novembre 1736 s'ouvrit à Rennes l'assemblée des trois ordres, le maréchal d'Estrées commandait les forces royales et M. de Viarmes administrait la province. Avec eux, il n'était plus question de violences : le maréchal était un de ces esprits distingués que le métier des armes, loin d'endurcir, a doués d'une énergie bienveillante et douce; parvenu aux limites de la vieillesse, il était demeuré, avec une connais-

1. Il regrettait de n'en avoir pas reçu de Paris un plus grand nombre. Voir la lettre du 26 décembre, dans laquelle M. de Brou dit que le maréchal conseille d'arrêter les exilés à leur passage à Paris.

sance profonde des hommes, indulgent sans cesser d'être ferme, et il joignait une grande expérience des affaires à un caractère vraiment digne du commandement. M. de Viarmes, sorti du Parlement de Paris, appartenant à la vieille famille de robe des Le Camus de Pontcarré, destiné à devenir vingt-deux ans plus tard prévôt des marchands de Paris, était alors plein de jeunesse et d'ardeur ; il était fort surpris de la liberté des États de Bretagne et disposé à faire montre d'un zèle que calma souvent l'autorité prudente du maréchal.

Dès les premières séances se produisit un incident qui, avec d'autres chefs, aurait pu provoquer un conflit. Depuis longtemps le nombre des députés de la noblesse était une cause de tumulte qui contribuait à l'embarras des délibérations. Tandis que les neuf évêques de Bretagne et les neuf députés des chapitres cathédraux constituaient le corps du clergé, pendant que le tiers-état tout entier était représenté par les députés des 42 villes admises à figurer aux États, tous les gentilshommes avaient élevé la prétention de siéger en personne à l'assemblée de la province. Au commencement du règne de Louis XIV, leur nombre, qui atteignait 230, semblait déjà excessif ; or, en 1726, il avait dépassé 500, et deux ans plus tard il approchait de mille. La Cour s'en était émue. Parmi les diverses mesures qui avaient été suggérées, le conseil avait choisi une limite d'âge écartant les jeunes gens au-dessous de 25 ans et la justification d'une noblesse remontant à cent ans. L'émoi fut grand en Bretagne, lorsqu'on y apprit que, sans consulter les États, un arrêt du conseil avait spontanément modifié, le 26 juin 1736, la composition de l'ordre de la noblesse. Les gentilshommes firent entendre les plaintes les plus vives, et comme le Parlement allait être saisi le premier de la demande d'enregistrement, il devint tout aussitôt le centre de la résistance. Le cardinal de Fleury n'apprit pas sans alarmes ce réveil d'une province qui avait donné naguères tant d'inquiétudes. Il expédia dix lettres de cachet au maréchal, qui n'avait pas songé à les réclamer, et qui dut, malgré lui, exiler six gentilshommes et quatre magistrats choisis parmi les plus remuants. Le Parlement obéit et enregistra l'arrêt du conseil.

Quelle attitude allaient prendre les États ? Ils se montrèrent à la fois résolus et calmes, au grand étonnement des esprits timorés qui prédisaient de nouvelles luttes. Sur l'ordre du maréchal, les députés ordonnèrent l'enregistrement pur et simple de l'arrêt du conseil, en se contentant de prescrire des remontrances respectueuses. Faisant taire dans l'intérêt public les sentiments qui grondaient au fond de leurs cœurs, les députés, dès la seconde séance, accordèrent d'une voix unanime le don gratuit de 2 millions. Les commissaires du roi allaient de surprise en surprise. Depuis l'intendant jusqu'au prince de Léon, président de la noblesse, tous ceux qui correspondaient avec le Contrôleur général auguraient des débats orageux. Nul ne put conserver de crainte, quand on apprit que les remontrances, votées à la suite de l'enregistrement, se bornaient à réclamer l'entrée, sans voix délibérative,

des jeunes gentilshommes de 20 ans et l'attribution au Parlement de la preuve de noblesse.

Cette crise franchie, nous voyons se dérouler devant nous la suite habituelle d'une session d'États. Après la nomination des diverses commissions, vint le rapport des *députés en cour*, chargés à la précédente session de porter au roi le cahier des remontrances, de recueillir les réponses, de défendre enfin, à Paris et à Versailles, les intérêts de la province. Chaque question est l'objet d'un rapport d'un des deux procureurs généraux syndics. Ces mandataires, pris parmi les députés, élus pour quatre ans, exerçaient une mission d'où dépendait à vrai dire l'efficacité des États. Préparant les dossiers, l'un à Paris, l'autre à Rennes, chargés de l'exécution de tout ce qui était décidé, ces deux officiers, aidés de leurs substituts, faisaient une série de rapports aux États sur chaque article de leur mandat, afin de faire connaître le résultat de leurs démarches et de provoquer de nouveaux ordres.

Grâce à leurs rapports, nous pouvons étudier une à une les affaires ordinaires d'une session : privilèges généraux de la province, intérêts de la justice, questions d'impôts et d'octroi, dégrèvement des communautés, décharge des contribuables, tout ce qui pouvait provoquer des réclamations auprès du gouvernement central, de la part des autorités ou des particuliers, est tour à tour l'objet d'un rapport et d'une décision.

Néanmoins l'affaire des lettres de cachet, adressées, peu de mois avant les États, à quelques membres de la noblesse et du Parlement, ne pouvait demeurer dans l'oubli. Fort inquiets de leurs collègues, les magistrats des Enquêtes, choisis à Rennes, comme au Parlement de Paris, parmi les plus jeunes conseillers assiégeaient les députés de leurs sollicitations. Les États crurent de leur devoir de tenter une démarche auprès du maréchal. Celui-ci fit savoir aux présidents des ordres, venus pour s'en ouvrir secrètement à lui, qu'il écouterait ce que les députés lui diraient au sujet des gentilshommes, mais que s'il était question des magistrats, la députation recevrait de lui quelque affront, « que les États et le Parlement étaient deux corps séparés qui ne devaient avoir aucune liaison ensemble [1] ». Les États se bornèrent à réclamer le retour dans leur sein des membres « qui en étaient absents par ordre du roi. » Une telle docilité reçut sa récompense, le maréchal promit de faire lever, dès la fin de la session, les ordres d'exil.

Aucun incident ne tournait au conflit dans cette session de 1736 si paisible et si chargée d'affaires. « En vérité, écrit plaisamment au Contrôleur général l'évêque de Rennes, président du clergé, nous sommes si plats qu'il n'y a point de plaisir. »

Néanmoins, l'affaire du vote de la capitation donna lieu aux discussions et aux examens les plus minutieux. Les États accordèrent 1,800,000 livres. Le chiffre n'avait rien qui pût déplaire au gouvernement ; mais, à Versailles, on aurait voulu que l'assemblée ne se bornât

1. Lettre du maréchal d'Estrées, 21 nov. 1736, t. I, p. 379, 381.

pas à le voter pour deux années. « Il n'y a pas eu moyen, écrit le maréchal, de leur faire entendre raison sur cet article, et, comme naturellement les Bretons sont nés défiants, ils se sont mis en tête que, s'ils votaient la capitation pour six ans, on n'assemblerait les États que tous les six ans. » (Lettre au Contrôleur général du 29 novembre.) Les députés tinrent bon et les États purent, grâce à leur fermeté, se réunir tous les deux ans jusqu'à la Révolution.

Il ne suffisait pas de voter l'impôt; les députés entendaient maintenir toutes les garanties qui protégeaient la perception. Les États députèrent deux de leurs membres pour réclamer la liberté de nommer quelques personnes dans chaque diocèse pour faire la répartition. Le maréchal, après avoir déclaré que le roi ne voulait plus qu'une commission permanente, celle de Rennes, ajouta que, comme particulier, il ne trouvait pas grand inconvénient à ce que les États nommassent, sous le bon plaisir du roi, quelques délégués de chaque ordre comme correspondants du bureau de Rennes.

A la dépêche du maréchal rendant compte de sa conversation avec les membres des États, correspond une lettre de l'évêque de Rennes qui jette les hauts cris : « J'étais convenu avant-hier soir avec M. le maréchal qu'il dirait les gros mots .... cependant il est arrivé, je ne vous dirai pas comment, que M. le maréchal a consenti que les États nommassent, outre le bureau de Rennes, deux commissaires dans chaque évêché... J'ai été consterné quand j'ai entendu cela; encore a-t-il fallu en paraître bien aise. » (Lettre du 29 nov. 1736.) L'évêque se hâte de montrer au Contrôleur général que le vœu des États peut encore être éludé. Heureusement le maréchal est là pour calmer les colères de M. de Vauréal et celui-ci écrit huit jours après : « Je me dédis de ce que je vous ai demandé. Je vous ai marqué qu'il était nécessaire qu'une réponse prompte rectifiât ce qu'il y a de mal dans cette délibération. Réflexion faite, il vaut mieux nous laisser nommer tout ce que nous voudrons. Ce serait un désagrément pour M. le maréchal de voir blâmer ce qu'il a promis et cela pourrait nous faire du train. » (Lettre du 4 déc. au Contrôleur général, t. II, p. 40.) L'évêque de Rennes ne parvint pas à apaiser l'inquiétude que ses conseils avaient soulevée. Le Contrôleur général répondit que le roi défendait très-expressément de faire cette nomination de commissaires. (Lettre du 10 décembre, t. II, p. 10.) Les États, fort attachés à leur vote, n'en voulaient pas démordre, et un conflit grave s'en fût suivi, si le maréchal d'Estrées, avec autant de résolution que de sens politique, n'avait pris sur lui de ne pas signifier l'ordre royal aux États. (Lettre de l'ev. de Rennes au Contrôleur général, 19 déc., t. II, p. 176.) La suite montra toute l'habileté de cette conduite. M. de Vauréal écrit au Contrôleur général le 19 décembre : « Nous avons barbouillé pendant deux jours sur les fonctions des deux commissaires par évêché, l'un de la noblesse et l'autre du tiers. Les nobles voulaient se mêler seuls de leur capitation et le tiers y consentait, mais le tiers voulait aussi que les nobles

ne missent point leurs nez dans son affaire et les nobles le voulaient. Cela a produit beaucoup d'aigreur; j'en riais tout bas. Enfin le tiers a pris le parti le plus sage et a dit que, pour la capitation de la noblesse, elle pouvait nommer tant de commissaires qu'elle voudrait, mais que pour les impositions des villes et des paroisses, il s'en rapportait entièrement à l'administration de la Commission intermédiaire et ne voulait point avoir de commissaires par évêché. » Curieux exemples des sentiments du tiers-état. Force d'opter entre les prétentions de la noblesse ou celles du gouvernement royal, il n'hésita jamais, par défiance des ordres privilégiés, à se ranger du côté du pouvoir. Avait-il tort cette fois d'agir ainsi ? la répartition laissée à la Commission intermédiaire, c'était en réalité le pouvoir maintenu aux communautés des villes qui étaient les correspondants naturels du bureau de Rennes.

A côté et au-dessous des grandes affaires, telles que le vote des impôts, nous assistons à la discussion de tout ce qui intéressait la Bretagne. Au premier rang se place le commerce : les intérêts de la pêche, la protection qu'elle mérite, sont tour à tour examinés au point de vue de la richesse locale, de l'alimentation publique, des taxes perçues sur le poisson et sur les huiles, et du nombre de matelots que cette industrie prépare aux fatigues de la navigation. Les États cherchent le moyen de multiplier les transports maritimes; ils voudraient que les fermiers généraux fussent tenus d'acheter le tabac dans les colonies françaises, que le port de Saint-Malo fût affranchi, que les constructions fussent protégées par la défense d'acheter des vaisseaux en Angleterre (t. II, p. 93, 104 et suiv.).

Malgré cette faveur générale pour le développement des échanges, les États décident, sur la proposition de la Commission chargée d'examiner la position des gentilshommes faisant le commerce, que les nobles imposés jusqu'à présent aux rôles de la capitation du tiers, y demeureraient, tant qu'ils continueraient le commerce même maritime (t. II, p. 31).

L'industrie préoccupe également les députés : les cotonnades de Nantes, les toiles de Morlaix et de Landerneau, leur paraissent mériter toute l'attention des députés en cour (t. II, p. 94 et 111); mais de toutes les questions, la plus grave, celle qui soulève le plus de vœux est sans contredit la multiplication et l'entretien des routes. De toutes parts, des pétitions sont adressées aux États. M. du Bouetiez a eu le soin de nous indiquer la suite des délibérations relatives aux routes, depuis le temps où les États répondaient à l'insistance d'Henri IV et de Sully, en soutenant que, les péages ne profitant pas à la province, c'était l'affaire du roi et des seigneurs d'entretenir les routes (14 novembre 1607), jusqu'au jour où le duc de Chaulnes obtint le premier vote d'un fonds de 25,000 livres (4 septembre 1671). En 1716, les besoins étaient tout autres; les États s'attribuèrent à eux seuls l'administration des chemins, et en 1732, ils allèrent jusqu'à accorder 300,000 livres. Ils ne votèrent que 100,000 livres en 1736, mais l'examen

presque quotidien des pétitions locales prouve, mieux que toute démonstration, le progrès des relations commerciales entre les diverses parties de la Bretagne.

La fin de la session présente un spectacle moins digne d'intérêt. Les affaires sérieuses sont vidées, il reste à voter le fonds des gratifications; tous ceux qui ont joué un rôle ou rendu un service pendant la session veulent y prendre part : Madame la maréchale d'Estrées aura 15,000 livres; Madame la princesse de Léon, 15,000 livres, le vicomte de Rohan qui a présidé deux fois la noblesse, en l'absence de son père dont la maladie n'a paru qu'un prétexte, obtiendra 10,000 livres; les présidents des ordres privilégiés toucheront 15,000, celui du tiers 4,000 livres, tel gentilhomme, qui a présidé la noblesse une seule fois, pendant une heure, aura 6,000 livres; le premier président sera gratifié d'une pension, ainsi que les commandants de la province; des gentilshommes, des demoiselles recevront de larges aumônes; enfin les députés de la noblesse se partageront 40,000 livres. C'est une large distribution dont l'énumération remplit d'interminables listes. Ceux qui ne demandent pas pour eux-mêmes réclament pour l'intérêt qui les touche particulièrement : les évêques, pour leurs cathédrales ou pour leurs œuvres hospitalières; les villes, pour leurs ports, et on voit reparaître, sous une forme plus humble, mais non moins tenace, les efforts tentés durant la session pour obtenir le vote d'une subvention affectée à certains travaux publics. « Nous sommes magnifiques, écrit au Contrôleur général, dans son style moitié sérieux, moitié burlesque, M. de Vauréal, venez vite, vous aurez une gratification, et, peut-être, sans venir, en aurez-vous une, car nous avons ressuscité ce matin celle de la princesse de Léon. » (Lettre du 13 décembre, t. II, p. 121.)

Quelle que soit l'ardeur des cupidités, elles ne peuvent faire oublier entièrement à une assemblée l'intérêt général. C'est l'honneur des réunions d'hommes délibérant en commun que l'égoïsme ne peut longtemps les aveugler. A Rennes, la curée s'arrêta, avant que tout le fonds disponible eût été épuisé : il restait 100,000 livres qui furent affectées au soulagement de la province, dégrevant d'autant l'impôt du casernement pour l'année 1737. (Séance du 15 décembre, t. II, p. 134. Cette réduction ramenait à 250,000 livres le fonds précédemment voté à 350,000 livres.)

A la fin de la session, l'usage était de rédiger un cahier de vœux. Autant cette tâche était importante dans les pays d'États qui ne possédaient que des droits restreints, autant les remontrances demeuraient vides et presque superflues en Bretagne où les députés accordaient l'impôt et arrêtaient en partie l'emploi des sommes votées. Aussi n'avons-nous rien à dire des sept articles remis le 15 décembre au maréchal d'Estrées. L'acte qui portait le nom de contrat était autrement grave. C'est là qu'étaient fixées les conventions passées entre les États et les Commissaires du Roi et relatant sous une forme précise les

taxes votées par les trois ordres. Avec l'approbation de ces actes se terminaient les travaux de la session.

L'assemblée fut close sans grand cérémonial, avec cette hâte commune en tous les temps à ceux qu'une session de 36 jours a tenus éloignés de leur résidence accoutumée et qui sont pressés de reprendre leur vie interrompue. Les députés du tiers regagnèrent leurs villes, pendant que la noblesse se retirait dans ses terres et que le prince de Léon, impatient d'un retard de quelques heures, doublait les postes pour se retrouver plutôt sur le chemin de Paris à Versailles.

Assurément, il est peu de sessions moins agitées et présentant moins d'incidents que cette tenue de 1736. C'est précisément un des caractères qui me portent à remercier M. du Bouetiez d'en avoir publié, sans retranchements, les longs procès-verbaux. Le goût de l'imprévu, le plaisir de la lutte vue des tribunes, pour tout dire en un mot, la passion du spectacle est un des périls que courent en notre pays de vive imagination les assemblées délibérantes. Ce n'est pas seulement à Rennes, en 1736, que l'expédition régulière des affaires publiques soulève le mécontentement des amateurs de drame et fait dire aux assistants que « la besogne devient ennuyeuse par sa fadeur » et que ce sont vraiment « de vilains États »[1], sans se soucier de savoir si la session ne sera pas une des plus fécondes, précisément parce qu'elle aura été l'une des moins bruyantes. L'éditeur n'a pas été rebuté par la sécheresse des documents : il a tout donné, chiffres et pièces justificatives, animant ces textes arides de notes pleines de recherches lumineuses, plaçant à la suite de chaque séance les lettres du maréchal, des présidents des ordres et de l'intendant, rendant compte du mouvement des affaires à des points de vue divers qui s'éclairent mutuellement. Nous souhaitons qu'il continue sur le même plan cette intéressante publication qui mériterait d'être encouragée par les conseils départementaux, si ceux-ci imitaient en faveur de leur histoire locale la munificence éclairée des États de Bretagne. Il suffirait de quelques encouragements donnés à propos et avec suite pour susciter sur plusieurs points de la France le zèle des érudits et préparer peu à peu, en mettant à contribution les manuscrits de Paris aussi bien que les archives locales, une collection de procès-verbaux et de correspondances qui contiendrait l'histoire entière des pays d'États. En quelques provinces, il semble que sous Louis XIV ces documents aient été l'objet d'une destruction systématique. Tout au moins perd-on vers cette époque la trace de certains fonds d'archives. Heureusement, il n'en est pas ainsi pour tous les États provinciaux : la Bourgogne, le Dauphiné, la Provence, et au premier rang le Languedoc, appellent les recherches et les efforts de tous. Pour être fière de ses droits, la société nouvelle ne peut impunément renier ses origines. Elle tient au passé plus qu'elle ne le pense et bien plus profondément qu'elle ne l'avoue. Il ne s'agit

1. T. II, p. 101.

pas de reconstituer la province, d'anéantir, sous leur forme desormais entrée dans les mœurs, nos divisions territoriales; il n'y a point là de passions à soulever, d'armes à donner aux partis, c'est une œuvre de respect qui s'impose, une des parties les plus méconnues de notre histoire nationale qu'il nous appartient de reconquérir.

Georges Picot.

Edmond Richer. Étude historique et critique sur la rénovation du Gallicanisme au commencement du XVIIe siècle, par M. l'abbé Puyol, 2 vol. in-8°. Paris, 1876.

M. l'abbé Puyol est un des membres les plus distingués du clergé français, et toute œuvre qui émane de lui mérite une attention sérieuse; son étude sur *Louis XIII et le Béarn* l'a déjà fait connaître comme un historien de talent, et les deux volumes qu'il vient de publier sur Edmond Richer ajouteront encore à sa réputation. Les études religieuses sont en faveur depuis quelques années, parce que la religion se mêle de plus en plus à la politique; c'est donc une bonne fortune aujourd'hui de rencontrer un livre bien fait sur la lutte de la Sorbonne et des Jésuites au commencement du XVIIe siècle, lutte acharnée qui devait aboutir, après bien des alternatives de succès et de revers, d'abord à la déclaration de 1682, puis aux rétractations de 1870. Mais devions-nous attendre de M. P., prêtre catholique et professeur en Sorbonne, un véritable livre d'histoire, c'est-à-dire un examen désintéressé des événements et une discussion tout à fait impartiale des opinions en présence? Évidemment non. Les prêtres catholiques ne pourraient aujourd'hui que garder le silence, si par hasard ils avaient encore les opinions de Bossuet; s'ils parlent, leur langage est nécessairement d'accord avec les doctrines contemporaines. Aussi n'est-ce pas une *étude historique et critique* sur Richer que nous avons sous les yeux, c'est un réquisitoire contre Richer et contre le gallicanisme, et il faut tout le talent, toute l'érudition de M. l'abbé P., pour que la *Revue historique* ait à parler de son nouvel ouvrage.

Je ne suivrai pas M. l'abbé P. sur le terrain mouvant de la théologie dogmatique, et je me dispenserai de toute discussion relativement à l'orthodoxie ou à l'hétérodoxie de Richer. D'ailleurs la théologie moderne est trop précise pour admettre la discussion, cette science autrefois si complexe se résume de nos jours en trois petits mots : « Rome a parlé, — *Roma locuta est.* » Laissant donc de côté les appréciations doctrinales, on doit examiner uniquement, dans les nouveaux ouvrages sur l'histoire religieuse, les faits positifs relatés par les auteurs, et se demander alors quelle est, pour des profanes, la valeur scientifique de leurs récits. M. l'abbé P. a voulu mettre en lumière les trois faits que voici : 1° Richer rénovateur du gallicanisme est un hérésiarque, ou peu s'en faut; — 2° la Sorbonne et le clergé de France ont été moins qu'on ne le pense infectés de gallicanisme; — 3° le Parlement et les rois ont

au contraire suivi avec obstination la pente qui mène au schisme. Nous allons voir s'il est possible d'admettre ces trois conclusions du savant et très-orthodoxe professeur.

Richer est un novateur et un chef de secte, c'est un précurseur du jansénisme et du bossuetisme... « il a poursuivi une mauvaise cause par de mauvais moyens, » tel est en substance le jugement que M. l'abbé P. porte sur le vieux syndic de la Sorbonne. Mais en quoi donc Richer est-il un novateur et un chef de secte? On a beau lire et relire les quinze chapitres de l'ouvrage, on est obligé de reconnaître que l'auteur a pris l'un pour l'autre deux termes bien différents, ceux de *novateur* et de *rénovateur*. Edmond Richer est un novateur, nous dit M. l'abbé P., car il a voulu être le Gerson du XVIIe siècle; il a, je cite les propres termes, « exactement compris le sens des anciens décrets de Sorbonne et des vieux écrits gallicans. » C'est à peu près comme si l'on disait que M. Viollet-le-Duc, pour avoir admirablement restauré Notre-Dame et Saint-Denis, est l'inventeur de l'architecture gothique.

Le rôle de Richer dans l'histoire est beaucoup moins important que M. l'abbé P. ne l'a cru. Ce prétendu chef du gallicanisme moderne n'est pour ainsi dire pas connu des plus célèbres gallicans; Bossuet, Arnauld, Fleury, le docteur Elhes Dupin, l'abbé Racine, et parmi les parlementaires le président de Novion, les Talon, Joly de Fleury et Daguesseau n'invoquent jamais son autorité. C'est à peine s'ils lui consacrent, les uns quelques lignes, les autres quelques pages; dans la discussion, ils passent tous par-dessus la tête de Richer pour citer le témoignage de Gerson, d'Almain et des grands théologiens du XVe siècle. Fleury lui reproche en passant d'être allé trop loin, Bossuet dit simplement que c'était « un homme intrépide et qui tenait fort pour les anciens décrets de la Sorbonne : — Acer homo et priscorum Academiae Parisiensis decretorum tenax; » enfin les nécrologes de Port-Royal consacrent un article à son frère sans même prononcer son nom : cette indifférence des gallicans et des jansénistes pour un tel personnage montre bien qu'ils ne le considéraient pas comme leur chef. En effet, Richer n'a jamais eu le rôle prépondérant qu'on lui attribue; son histoire est des plus simples, et elle justifie parfaitement sa conduite en 1610. Élevé par les ultramontains, disciple de Bellarmin, apologiste de Jacques Clément et fougueux ligueur jusqu'en 1592, il fut amené par l'étude des Pères et des Conciles à répudier les opinions qu'on lui avait inculquées dans sa jeunesse. Il crut s'apercevoir à ce moment que les doctrines infaillibilistes étaient inconnues en France avant le XVIe siècle, et dès lors, avec une loyauté parfaite, il condamna les sentiments qu'il avait approuvés et pour ainsi dire adorés étant bachelier, il embrassa généreusement et soutint depuis avec constance ceux qu'il avait condamnés » (Elhes Dupin). C'est ainsi que Bossuet lui-même, élève au Collège de Navarre par Nicolas Cornet, commença par être duvalliste en Sorbonne et s'attira le mécontentement de Louis XIV pour son peu de gallicanisme, en 1663; mais dans la suite l'étude et l'expérience modifièrent profondé-

ment ses opinions, et l'on sait que l'ancien disciple de Cornet finit par côtoyer le jansénisme.

Quant à Richer, devenu par son mérite grand-maître d'un collége et syndic de la Faculté de théologie, il usa de son autorité pour ranimer l'ancienne discipline et aussi l'ancienne doctrine; il parla, il agit par lui-même et fit agir le Parlement; quoi de plus naturel, quoi de plus honnête? Peut-on lui reprocher d'avoir, à l'imitation de ses adversaires, employé tour à tour les promesses, les menaces, et comme dit Bossuet les machinations ténébreuses? A-t-il intimidé, acheté ou corrompu un seul de ses contemporains? Il s'est borné à leur montrer que l'ultramontanisme était une nouveauté dans l'Église, et qu'on ne devait point, suivant le précepte de saint Paul, adopter une seule nouveauté, fût-elle apportée du ciel par un ange; il a prouvé à tous venants que la Sorbonne avait dû se serrer autour du pape, dans un moment de crise, et lorsque les reformés traitaient les catholiques de papaults, mais que ce n'était pas une raison pour sacrifier à tout jamais les vieilles franchises de l'Église gallicane. Richer n'a pas innové d'une autre manière; il n'a pas fait de schisme, il n'a pas donné au cardinal de la Rochefoucauld la satisfaction de le voir embrasser l'hérésie, il s'est cramponné, si j'ose dire, aux maximes de l'ancienne orthodoxie française, comme ont fait de nos jours le P. Gratry et M. de Montalembert mourant; enfin les persécutions les plus odieuses n'ont pu l'amener à se dédire. S'il a signé en 1629 une rétractation que lui présentaient Richelieu et le P. Joseph, soyons sûrs qu'il l'a fait malgré lui, et probablement sous l'empire d'une affreuse terreur. La scène du poignard levé contre Richer ce jour-là doit être vraie, n'en déplaise aux historiens modernes, car elle est racontée par le grave Adrien Baillet, et c'est d'ailleurs la seule explication possible d'une défaillance qui n'a pas duré 24 heures.

Je trouve à ce propos que M. l'abbé P. glisse un peu sur les tribulations de Richer : on dirait qu'il a peur de trouver en faute les jésuites et les ultramontains du XVIIe siècle, tandis qu'il reproche sans cesse à Richer la « brutalité de ses agressions » et le « scandale » de sa conduite. Mais l'histoire ne saurait avoir de ces ménagements-là, et elle doit enregistrer simplement ce fait que la cour de Rome, trouvant en 1610 une occasion favorable pour anéantir le gallicanisme, a circonvenu la superstitieuse Marie de Médicis et les Italiens de son entourage, alléché par des faveurs Du Perron, Épernon et Richelieu, peuplé de moines la Sorbonne et la France tout entière. Les ultramontains allaient réussir et pénétrer sans bruit au cœur même de la place, mais Richer, comme une sentinelle vigilante, a jeté soudain le cri d'alarme, il a réveillé les soldats qui dormaient, gourmandé ceux qui manquaient de courage, et rendu inutiles les savantes manœuvres de l'assiégeant. Tel a été son rôle, et voilà pourquoi on l'accuse aujourd'hui, comme faisaient alors les duvallistes démasqués, d'entêtement et de folle présomption. Richer a vu clair, comme saint Fran-

cois de Sales et le cardinal de Bérulle, mais tandis que ces derniers se contentaient de déplorer tout bas l'ambition des papes et de prier en secret pour leur « conversion [1] », Richer, lui, n'a pas cru pouvoir se taire. Aux yeux de l'impartiale histoire, ce n'est donc pas un novateur ou un sectaire, c'est un homme convaincu et profondément honnête qui s'est dévoué pour empêcher le gallicanisme de succomber alors sous les coups réitérés de Rome et des jésuites.

— Si le fameux syndic de la Sorbonne est, au jugement de M. l'abbé P., un dangereux novateur, en revanche l'ancienne Faculté de théologie et l'ancien clergé de France sont lavés par lui du soupçon de gallicanisme, et ce n'est pas une des moindres surprises que nous reservait son ouvrage. « Dans la Sorbonne, dit M. l'abbé P. (2, 175), l'enseignement traditionnel c'est l'enseignement ultramontain. Le gallicanisme n'a été qu'un accident. » Mais alors pourquoi cette Sorbonne si constamment orthodoxe a-t-elle toujours été mal vue de la cour de Rome? pourquoi son ultramontanisme traditionnel s'est-il manifesté de préférence par des censures contre les propositions infaillibilistes? M. l'abbé P. cite à l'appui de son assertion quelques pages latines du docteur ultramontain Mauclerc, qui en était encore à citer, en plein XVIIe siècle, la prétendue donation de Constantin et les fausses Décrétales ; quelle autorité pour réfuter les affirmations si catégoriques de Bossuet, de Fénelon, de Fleury et de tant d'autres grands esprits! Mais je dirai plus : aucune des onze conclusions de la Sorbonne rapportées par Mauclerc, si ce n'est à la rigueur celle qui vise Mélanchton, ne saurait être loyalement invoquée en faveur de l'ultramontanisme. Si l'on est ultramontain pour accorder au souverain Pontife la primauté d'honneur et de juridiction, la Sorbonne a toujours été ultramontaine, toujours pénétrée de respect pour la papauté; mais si l'ultramontanisme consiste à élever le pape au-dessus de l'Église, comme un monarque absolu au-dessus de tous ses sujets, la Sorbonne a toujours repoussé avec horreur ce qu'elle appelait, comme Racine dans son Histoire de Port-Royal, « une très-dangereuse hérésie, et une impiété manifeste. »

Tels ont été jusqu'à la fin du XVIIIe siècle les sentiments de la Faculté de Paris. Si, dans telle ou telle circonstance, elle a paru faiblir, c'est que l'on avait profondément vicié son organisation séculaire en introduisant par force ou par ruse un grand nombre de moines dans son sein, parfois même en achetant quelques-uns de ses docteurs. Mais qu'est-il besoin de prouver plus longtemps l'existence du soleil? Mieux vaut citer quelques lignes de M. l'abbé P. lui-même. « Que prétendait « Richer? dit-il (I, 323). Que la Faculté de théologie suivait les opi- « nions de Gerson, et tenait pour vraies les décisions de Constance et « de Bâle. *Oui, la Sorbonne avait suivi ces opinions pendant les* XIVe *et* « XVe *siècles*. Au XVIe siècle, les hérésies de Luther et de Calvin avaient

1. Voir dans Sainte-Beuve (Port-Royal, 3e édition, I, 210) les curieuses déclarations de saint François de Sales.

« coupé court à ces opinions hostiles à la papauté, qui était trop battue « en brèche d'une part par les ennemis pour que les fidèles s'amu- « sassent à l'ébranler d'un autre côté. Le silence s'était fait sur ces que- « relles domestiques. Puis l'*influence des Jésuites* et l'enseignement du « grand Maldonat avaient achevé l'œuvre, et la Sorbonne était composée « de nombreux docteurs de la *nouvelle école*, imbus des enseignements « romains. La Ligue avait prouvé que les théories gallicanes *n'étaient « plus en honneur* parmi nous. Et parce que Richer avait *exhumé les « œuvres et les décrets de l'ancienne Faculté de théologie*, il fallait accepter « comme une règle invariable des maximes surannées! Duval et ses « partisans s'exaspéraient contre une telle prétention. Gerson, disait « dédaigneusement Duval, c'était un docteur comme moi[1]. Il n'a pas « plus d'autorité que moi. » Cette parole semblait monstrueuse à Ri- « cher, qui s'était créé des idoles dans le passé, et qui voulait *obliger le « présent à ne rien innover*, etc. » Voilà qui est clair, et qui fait bien voir si l'enseignement traditionnel de la Sorbonne a été l'ultramontanisme.

Quant au clergé de France, la démonstration n'a pas besoin d'être faite, et si l'on nous dit que Richer a été condamné par dix ou douze évêques des provinces de Sens et d'Aix, nous répondrons que les suffragants du cardinal Du Perron ont eux-mêmes détruit l'effet de leur censure en y insérant cette phrase significative : « qu'ils entendaient bien ne pas toucher aux libertés gallicanes, — *juribus Ecclesiae gallicanae, ejusque immunitatibus et libertatibus per nos non tactis.* » Nous répondrons enfin avec M. l'abbé P. lui-même, que l'assemblée de 1625, « une des plus solennelles qui se soient tenues en France, une assemblée qui se composait de 50 évêques et de tout autant de dignitaires du second ordre du clergé, » consacra presque à l'unanimité les sentiments de Richer. On comprend très-bien qu'un prêtre contemporain veuille se convaincre que les opinions du clergé contemporain ne sont pas nouvelles; mais, je le répète, l'histoire est là, du moins pour les profanes, et l'histoire dit clairement que la Sorbonne et l'épiscopat, bien que travaillés sans relâche par les émissaires de Rome, ont maintenu jusqu'à nos jours l'indépendance de cette église que Bossuet nommait « la sainte Église gallicane. »

— Restent enfin les Parlements et les rois de France ou leurs ministres; et M. l'abbé P. les accuse à plusieurs reprises d'égoïsme, de duplicité, d'irréligion même. « Nos rois, dit-il, avec des instincts, une éducation, des mœurs catholiques, ont agi en politique comme des princes sans religion » (I, 16). Le fait est que les rois de France ont toujours traité avec la cour de Rome d'une manière étrange, et que leur politique religieuse a toujours été, si l'on ose dire, une politique de va-et-vient, sans

1. Le mot est joli, il fait penser à cet autre mot d'un jésuite lors des disputes sur la grâce : « Saint Augustin! mais il n'était même pas docteur en théologie, et je le suis, moi. »

grandeur et sans profit véritable. Mais à qui la faute si les fils aînés de l'Église ont toujours été placés entre le respect qu'ils professaient pour leur mère et l'intérêt de leur propre autorité? « L'Église romaine, dit expressément M. l'abbé P. (I, 5), a constitué un idéal de science et de conduite politique qui ne saurait varier, et devant lequel tout fidèle est obligé de s'incliner avec soumission et respect... L'Église entend conduire toute la vie humaine, elle a l'ambition d'atteindre tous les actes du fidèle, tantôt directement, tantôt par voie de conséquence. » Si les rois de France avaient partagé de telles opinions, leur conduite eût été bien simple : ils n'auraient eu qu'à déposer leur couronne, et à s'incliner devant les légats du pape comme les anciens rois d'Asie devant les proconsuls romains. Ils ne l'ont pas voulu, mais ils n'ont pas voulu cependant briser le lien si fragile de l'unité, et de là vient ce singulier mélange d'audace et de timidité qui a caractérisé leur politique. On ne saurait leur reprocher d'avoir jamais provoqué le Saint-Siège; ils se sont toujours bornés à se défendre, et ils ont poussé la condescendance jusqu'aux dernières limites, quand les prérogatives essentielles de la couronne n'ont pas été en jeu. Louis XIV a fait donner la célèbre déclaration de 1682, mais il n'a pas tenu la main à son exécution, et c'est ainsi qu'ont procédé tous les gouvernements, depuis Charles VII jusqu'à Napoléon.

Voilà pourquoi le Parlement de Paris a dû si souvent se mettre en avant, et pousser même les choses à l'extrême pour obtenir ce qui était juste et raisonnable. Parfois, il faut en convenir avec Bossuet, avec le Fénelon gallican de 1688 et avec Fleury, le Parlement, par ses exagérations, a donné prise à la censure. Mais pourquoi? Pour empêcher les rois ou leurs ministres de glisser sur la pente fatale des concessions et de sacrifier à la cour de Rome les vieilles maximes du royaume. L'auguste assemblée, dont l'histoire est si mal connue, a joué sous l'ancien régime le rôle des sénats conservateurs dans la société moderne. Elle n'a jamais travaillé au triomphe d'une politique nouvelle, mais elle a prétendu conserver coûte que coûte l'indépendance absolue du pouvoir temporel. C'est pour cette raison que Richer et le Parlement ont été si complètement et si constamment d'accord. On dit que le Parlement n'avait pas le droit d'intervenir dans les affaires religieuses; mais les sénats modernes ont le devoir de veiller à l'exécution des Concordats, et l'ancien Parlement n'avait-il pas ses théologiens, ne comptait-il pas toujours parmi ses membres des conseillers ecclésiastiques fort savants et d'une piété reconnue? Son devoir était donc « de condamner et de brûler, comme dit M. l'abbé P., les bulles qui lui paraissaient préjudiciables à l'autorité royale. » Sans doute les réquisitoires de Harlay et de Talon sont trop violents, mais j'ai beau feuilleter les recueils d'arrêts du Parlement, je n'y vois rien de schismatique; j'ai beau parcourir, entre autres choses, les œuvres imprimées ou manuscrites d'un admirable magistrat en qui s'est incarné, pour ainsi dire, l'ancien Parlement de Paris, nulle part le chancelier Daguesseau ne pousse à la violence

et au schisme. Il est révolté des prétentions romaines, et sa conscience le contraint de le dire, mais son orthodoxie ne se dément pas un seul instant. Sa théorie gallicane peut se résumer en ces quelques lignes que j'emprunte à un mémoire autographe de lui : « Le pape a bien une autorité supérieure dans l'Église, mais il ne l'a point sur l'Église ; il est au-dessus de chaque église particulière, mais il n'est point au-dessus de l'Église universelle. Tel a été dans tous les temps le sentiment du clergé de France, et la défense de ces grandes maximes a été confiée au Parlement... Nous devons regarder les propositions [ultramontaines], non-seulement comme une erreur contre la tradition de l'Église, mais comme un crime contre l'État[1]. » Jusqu'en 1870, tous les légistes français ont pu exprimer la même pensée sans avoir à redouter l'anathème. On raconte qu'un jour, à Fresnes, le nonce du pape dit à Daguesseau en pénétrant dans sa bibliothèque : « C'est donc ici que l'on forge des traits contre le Saint-Siège. — Non, Monseigneur, repartit le chancelier, on n'y forge que des boucliers pour repousser ses attaques. » Toute la politique religieuse du Parlement jusqu'au milieu du XVIIe siècle est résumée dans cette charmante réponse de Daguesseau : jamais le Parlement n'a attaqué le Saint-Siége, mais jamais il n'a manqué à repousser ses attaques et à conserver intactes les antiques franchises des rois de France et du clergé français.

— Il fallait bien faire ces quelques réserves en étudiant au point de vue historique le nouvel ouvrage de M. l'abbé P., mais elles n'empêchent pas son livre d'être fort curieux et fort intéressant. Je doute qu'il fasse des prosélytes, mais il se fera lire, il mettra sur la voie des recherches, il apprendra au lecteur une infinité de choses, et lui présentera des pages où brillent la netteté des vues, la vigueur, l'entrain et la bonne originalité. L'organisation de l'ancienne Sorbonne est admirablement comprise ; le portrait de Richer et celui de Richelieu sont très-bien faits ; et le jugement de M. l'abbé P. sur le célèbre syndic, question de doctrine à part, sera celui de la postérité : Richer n'était pas un homme de génie, mais c'était un homme supérieur. Enfin le livre que vient de publier le savant professeur devra être consulté par tous ceux qui étudieront l'histoire religieuse du XVIIe siècle ; combien se publie-t-il d'ouvrages dont on puisse en dire autant ?

A. Gazier.

Der Aufstand des jungen Prætendenten C.-E. Stuart, in den Jahren 1745 bis 1746[2] ; ein historischer Versuch von W. von Hassel. Leipzig.

Il n'est pas étonnant que l'expédition romanesque, entreprise par le prince Charles-Edouard pour recouvrer la couronne de ses ancêtres,

1. Mémoire autographe de Daguesseau contre la *Théologie de Poitiers*.
2. L'insurrection du jeune prétendant C.-E. Stuart, en 1745 et 1746.

excite encore aujourd'hui l'intérêt. L'histoire n'offre pas d'événements plus capables de faire naître l'enthousiasme dans le cœur des hommes et où l'on rencontre plus de courage et de dévouement que l'épisode des *Quarante-cinq*. La hardiesse de leur entreprise, leurs succès prodigieux au début de la campagne et avec d'aussi faibles ressources, les dangers sans fin qui se dressèrent devant eux et qu'ils surent éviter, une si noble fidélité et tant d'héroïsme parlent encore aujourd'hui à l'imagination comme un épisode tiré des romans de chevalerie.

L'histoire de la dernière révolution jacobite a été si souvent écrite que tout livre nouveau dont elle est l'objet attire l'attention de la critique ; mais pour que ce livre ne soit pas inutile, il faut qu'il ajoute quelque chose à cette histoire bien connue, qu'il s'appuie sur des documents nouveaux. L'apparition du volume de M. von Hassel fut accueillie par nous avec un intérêt que nous craignions de voir se dissiper bientôt, et une curiosité que nous sentions devoir être déçue : était-il possible que sur l'expédition du prince Charles-Édouard il y eût encore des faits inconnus à mettre en lumière ? Aucun événement n'a été raconté plus de fois ; aucune époque n'a fourni de plus riches matériaux à l'historien. Nous avons le récit de l'expédition par Lockhart, les *Culloden papers*, les Mémoires de Lochiel, les Mémoires jacobites, l'histoire de la rébellion admirablement racontée par Home, Walter Scott, Chambers et par le feu comte Stanhope. On croyait que le comte Stanhope, à cette époque lord Mahon, avait épuisé le sujet, puisque, outre les documents à la portée de tout le monde, il avait pu, grâce à la permission du roi Guillaume IV, consulter les *Stuart papers* conservés au château de Windsor ; et cependant de nouvelles découvertes viennent d'être faites. Un des archivistes du *Public record office*, en fouillant les papiers d'état du règne de Georges II, a mis la main sur de nombreux documents inédits qui se rapportent à la carrière du prince Charles-Édouard : lettres de Walton et de Mann, agents anglais à la cour de Rome, sur l'enfance du prince et sur les années de son déclin ; correspondance échangée par les ducs de Cumberland et de Newcastle, qui donne l'histoire officielle de la rébellion ; lettres de Cope et de Hawley, interrogatoires d'espions et de rebelles repentants. Les résultats de cette heureuse trouvaille furent consignés dans la biographie du prince par M. A.-C. Ewald qui donna pour la première fois un récit complet de la vie du prince depuis sa naissance jusqu'à ses derniers jours et à sa fin misérable.

Il était nécessaire d'entrer dans ces détails pour bien saisir le caractère de l'ouvrage qui nous occupe en ce moment. Pourquoi M. von Hassel a-t-il fait l'histoire des *Quarante-cinq* ? Nous n'en savons rien, et rarement livre a été composé d'une plus étrange façon. Malgré l'absence totale de renvois aux sources, il n'est pas malaisé de suivre le procédé de compilation employé par M. von Hassel, car son livre est une compilation pure et simple, compilation de la pire espèce, puisque l'auteur n'avertit pas des emprunts qu'il fait. Nous n'exagérons

pas en disant qu'il n'y a rien dans le volume de M. von Hassel qu'on ne puisse retrouver dans Walter Scott, lord Mahon, Chambers et Jesse. Quant au livre de M. Ewald, l'auteur en ignore l'existence ; aussi plus d'une des erreurs que lord Mahon et autres n'avaient pu corriger, puisque les documents nécessaires leur faisaient défaut, se retrouve-t-elle chez lui dans toute son ingenuité. Son ouvrage est un expose banal de faits qui trainent partout, sans renseignements nouveaux, sans idées nouvelles ; c'est un devoir d'écolier ; encore un bon élève eût-il mieux fait.

Mais on demandera peut-être pourquoi M. von Hassel n'aurait pas dû faire le récit d'une expédition qui, bien que familière à des oreilles anglaises, peut être cependant moins connue de ses compatriotes. C'est qu'il y a environ vingt ans, un Allemand, érudit consciencieux, Karl Klose, ecrivit, en citant loyalement ses autorités, un récit complet de cette même expédition. Après une comparaison attentive de ces deux ouvrages allemands, nous n'hésitons pas à dire qu'il n'y a rien dans Hassel — bien entendu nous ne parlons que des faits — qui ne se trouve aussi dans Klose, tandis qu'il y a dans Klose et dans les écrivains postérieurs beaucoup de choses que le lecteur chercherait en vain dans les pages de Hassel, omissions d'autant moins pardonnables que Klose écrivait avant les découvertes récentes, tandis que l'histoire de Hassel prétend dire le dernier mot sur le sujet.

Infidèle au titre de son ouvrage, M. von Hassel ne se contente pas de raconter les exploits des *Quarante-cinq* ; il nous dépeint brièvement aussi la vieillesse du père de son héros, et pousse le récit jusqu'à la mort du jeune prétendant à Rome. Nous avons dit qu'il ne connait pas le travail de M. Ewald ; mais il ne semble pas davantage avoir entendu parler d'un ouvrage de lord Mahon intitulé *The decline of the last of the Stuarts*, ni de la biographie de la comtesse d'Albany par M. de Reumont ; on trouve là des détails intéressants sur les dernières années du prince, sur ses habitudes d'ivrognerie, ses querelles domestiques, sa lutte avec le Vatican, son appel à la France et à la Suède, sur les intrigues de sa femme avec Alfiéri et sur la fuite de celle-ci, sur l'adoption de sa fille et sur d'autres événements assez importants pour être rappelés dans une esquisse de la vie et des actions du jeune prétendant : M. von Hassel ne fait aucune allusion à ces ouvrages.

Maintenant analysons brièvement l'*Essai historique* de notre auteur. En premier lieu il nous faut répéter que tout livre d'histoire qui se respecte doit renvoyer aux sources. M. von Hassel ne le fait pas une seule fois ; il nous réduit en conséquence à la nécessité de tracer notre chemin dans l'obscurité, à la lumière de notre propre savoir. — Nous avons en manière de prologue deux chapitres consacrés aux actes du vieux prétendant, à l'état des partis sous le règne de Georges Ier, à la première insurrection jacobite, à l'avénement de Georges II et au règne de Walpole. Cet exposé n'est qu'une maigre esquisse, et bien que les

sources n'en soient pas indiquées, il ne faut pas aller loin pour les trouver, ce sont les deux premiers volumes de l'*History of England*, par lord Stanhope, et les *Contes d'un grand-père*, par Walter Scott. — Puis viennent six chapitres qui se rapportent à la seconde insurrection jacobite tant de fois racontée, au débarquement du prince en Écosse, à la réunion des clans, à la défaite de Cope, à la marche des vainqueurs en Angleterre, à leur retraite, à la victoire de Falkirk et au massacre de Culloden. La peinture de ces dramatiques événements est pâle et languissante; l'imagination de l'auteur ne s'échauffe pas; il met les faits les uns au bout des autres sans jamais prendre lui-même la parole et sans rien décrire; ce n'est pas là écrire, c'est fabriquer un livre. Pour cette partie, les sources sont Home, Chambers, Walter Scott et lord Mahon. — Pour finir, nous avons un récit des voyages du prince dans les Highlands, d'après Jesse, Chambers et les papiers de Lockhart; un récit du martyre des chefs rebelles, d'après lord Mahon, W. Scott et les lettres d'Horace Walpole; un récit de la réception du prince à Paris, de sa fuite hors de France et de sa mort à Rome, ces derniers événements sont très-brièvement traités, parce que l'auteur ne savait où aller chercher des détails.

Tel est ce livre : comme compilation, il est inférieur à tous les autres qui l'ont précédé; quant au mérite littéraire, il n'a aucune prétention à l'élégance, le style est rude, maigre, sans couleur; enfin, si l'on songe que les volumes de Karl Klose se trouvent encore dans le commerce en Allemagne, nous en sommes à nous demander pourquoi cet *Essai historique* a jamais vu le jour.

Les Réformes sous Louis XVI. Assemblées provinciales et Parlements, par Ernest Semichon. Paris, Didier, 1876. 433 pages in-8°. Prix : 6 fr.

Il y a deux parts à faire dans ce volume. Il traite une question d'histoire générale, les *Réformes sous Louis XVI*; il contient en outre une étude d'histoire locale imparfaitement indiquée sur la couverture et comme perdue dans le corps de l'ouvrage, le compte-rendu des travaux de l'Assemblée provinciale de la Haute-Normandie de 1787. Le titre aurait-il tort? Les trois cents et quelques pages consacrées au roi Louis XVI ne seraient-elles que l'accessoire, et les soixante-dix pages dont l'Assemblée de Rouen fait tous les frais seraient-elles le principal? Où est le cadre? Où est le tableau?

On connaît l'origine des Assemblées provinciales, cet essai tardif de décentralisation administrative dont la première idée remonte à Turgot. Du mémoire sur les municipalités présenté à Louis XVI par ce grand ministre, elles avaient passé dans les plans de Necker. Essayées en Berry et dans la Haute-Guienne, elles avaient rendu de véritables services, et dans l'assemblée des notables de 1787 Calonne

avait proposé de généraliser cette institution. Mais tout ce qui venait de Calonne était suspect et sa hardiesse inattendue avait effrayé les privilégiés. Brienne, plus heureux, avait obtenu la signature royale pour l'ordonnance du 1er juin 1787 qui créait des Assemblées provinciales dans tous les pays d'élection. Ces Assemblées se composaient de 52 membres, 26 nommés par le Roi et 26 autres désignés par ceux-ci. Elles choisissaient à leur tour les membres des Assemblées secondaires du département. Ce n'étaient donc pas là des assemblées représentatives à proprement parler; elles émanaient du pouvoir royal; chargées de contrôler l'intendant, elles étaient formées par moitié de gens dévoués à l'intendant qui les avait signalés à l'avance à l'attention du roi, et, pour l'autre moitié, de gens dévoués aux amis de l'intendant. C'était encore le plan de Turgot, si l'on veut, mais singulièrement amoindri et défiguré. Voilà ce que ne semble pas avoir bien vu M. Semichon. Nous ne songeons point à nier d'ailleurs l'importance des Assemblees provinciales. La nécessité des reformes etait si universellement reconnue à la veille de 89 que les Assemblées les mieux triées devenaient par le fait libérales.

Il y a intérêt et profit à suivre avec l'auteur de ce volume l'expérience politique qui fut tentée alors, on pourrait dire *in extremis*, dans la généralité de Rouen, comme dans vingt autres généralités de France. Le 18 août 1787, l'Assemblée provinciale de Haute-Normandie se réunit, en session préparatoire, dans l'une des salles du palais archiépiscopal de Rouen, sous la présidence du cardinal de La Rochefoucauld. Son premier soin fut de compléter par des élections le chiffre réglementaire de ses membres. L'intendant, M. de Maussion, témoigna « son bonheur d'annoncer l'établissement de ces administrations *fraternelles* » qui devaient, disait-il, établir « un nouveau lien de confiance, d'amour et de fidélité entre le prince et ses sujets. » Le lendemain, l'Assemblée choisit les representants des départements. Ce n'était pas une opération minime, car il y avait dans la Haute-Normandie dix départements correspondant chacun à une ou deux élections, et la seule Assemblée du département de Neufchâtel et Eu se composait de 23 personnes. L'Assemblée provinciale élut enfin les membres de sa Commission intermédiaire, chargée de la représenter dans l'intervalle des sessions, comme aujourd'hui la Commission départementale de nos Conseils généraux. Ces travaux préliminaires terminés elle s'ajourna à trois mois.

La deuxième session dura 30 jours (et non 51, comme l'imprime par inadvertance M. Semichon), du 19 novembre au 19 décembre 1787. Elle s'ouvrit par une messe et deux discours, l'un du président, l'autre de l'intendant. Le 20, messe solennelle du Saint-Esprit et discours de l'abbé Arthur Dillon. Enfin les travaux commencèrent. L'Assemblée se divisa en cinq Bureaux.

Le premier Bureau s'occupa des *Impositions*. La plus lourde était la taille. On sait que, théoriquement, elle frappait le contribuable en raison de ses biens et de ses revenus quels qu'ils fussent, meubles et

immeubles, terres et propriétés diverses, profits de fermes, trafic et industrie. En réalité l'évaluation exacte de tant d'objets disparates était impossible, et tout au moins dans les pays de taille personnelle tels que la Normandie la taille était fort mal répartie. La Commission, pensant avec juste raison que la multiplicité des matières imposables visées par la taille était la principale cause de son imperfection, émit le vœu que les valeurs industrielles en fussent désormais affranchies.

Le deuxième Bureau, dit de la *Manutention* et du *Règlement*, délibéra sur des questions d'ordre intérieur.

Le troisième (*commerce, industrie, agriculture*) eut à apprécier les effets du traité de commerce et de navigation conclu le 26 septembre 1786 entre la France et l'Angleterre. Il reconnut que « la ruine de nos plus importantes fabriques ne devait pas être l'effet nécessaire de la concurrence ouverte à nos rivaux »; mais il traça un fort triste tableau de l'industrie française et il déclara qu'elle avait besoin « d'améliorations importantes et d'encouragements bien efficaces pour ne pas souffrir beaucoup de cette rivalité. » Il conseilla l'amélioration de nos laines, la multiplication des machines, la recherche de nouvelles mines de charbon, l'abolition des droits sur l'importation des charbons et des cuivres, du droit de marque sur les cuirs, l'établissement de la liberté d'entrepôt, la distribution de secours aux ouvriers et aux patrons les plus malheureux, etc. En ce qui concerne la marine marchande, il fit observer que les navires français étaient assujettis en Angleterre à des droits et à des frais plus élevés que les navires anglais et qu'il n'y avait point de réciprocité entre les uns et les autres; il signala l'importance de la pêche, cette pépinière de la marine de l'État, et il supplia le roi d'affranchir de tout droit d'entrée les produits des pêches. Il s'occupa également de l'agriculture; il dénonça la rareté et le mauvais état des routes, les désordres occasionnés par le parcours incessant des mendiants. Sur sa proposition, l'Assemblée vota l'impression de mémoires sur les meilleurs procédés agricoles et leur distribution gratuite; elle se prononça en faveur du défrichement et du partage des *communes*, c'est-à-dire des biens communaux, de l'uniformité des poids et mesures, de la liberté de la boulangerie; elle fonda dans chaque chef-lieu un cours public d'accouchement.

Le quatrième Bureau avait dans ses attributions la confection et l'entretien des *routes*, et l'administration des *ateliers de charité* destinés à occuper les pauvres pendant l'hiver à des travaux d'utilité publique et spécialement à la réparation des communications vicinales. Sur son avis, l'Assemblée prit un arrêté qui obligeait les privilégiés à contribuer au rachat des corvées; il n'y avait d'exception que pour ceux qui avaient moins de 1,200 fr. de revenu.

Le cinquième Bureau était chargé de la *mendicité*. Après une étude approfondie des diverses questions qui se rattachent à cette matière, il présenta son rapport à l'Assemblée. Celle-ci décida : que chaque paroisse fournirait une liste de ses pauvres; qu'il serait dressé en même

temps une note détaillée de toutes les fondations destinées aux pauvres (beaucoup de ces fondations ayant été détournées de leur objet); que les personnes « pieuses et patriotes » seraient invitées à établir des Bureaux et Associations de charité, comme il en existait déjà au Havre, à Évreux et à Neufchâtel; enfin que le roi serait supplié d'ordonner des lois contre les mendiants valides, vagabonds et sans aveu.

Tels furent les travaux de l'Assemblée provinciale de la Haute-Normandie. Travaux infructueux! Car cette seconde session fut la dernière. L'approche des élections aux États généraux absorba bientôt l'attention publique et l'Assemblée provinciale fut oubliée. Cependant la Commission intermédiaire siégea jusqu'en 1790, et durant trois années elle gouverna, ou peu s'en faut, la généralité, contrariant ou annulant l'autorité de l'intendant, luttant sans cesse contre l'opposition tracassière du Parlement et de la Cour des Aides. Ces deux Cours résistèrent par exemple pendant seize mois entiers à l'arrêté de l'Assemblée qui avait astreint les privilégiés à payer leur part de la taxe destinée à remplacer les corvées. L'antagonisme du pouvoir judiciaire et du pouvoir civil produisit un effet déplorable dans la province. Recevant de l'un et de l'autre des ordres contradictoires, les municipalités ne savaient plus à qui entendre ni à qui obéir; le désordre était partout; les ressorts usés de la vieille administration monarchique craquaient de toutes parts. Les routes étaient dans un état pitoyable; la misère s'était accrue d'une manière effrayante : « Un grand nombre de villages sont ruinés, écrivait la Commission intermédiaire, plusieurs sont dégradés au point de ne pouvoir servir d'asile à la misère; les pauvres ne rencontrent que des pauvres dans une étendue de plus de quarante lieues. Partout la consternation et le désespoir. » Et ailleurs : « La crise est terrible, la fermentation s'accroît, les esprits s'échauffent, les maires de la campagne tremblent tous, la plupart donnent leur démission; on les menace, enfin, de les pendre aux arbres, s'ils ne fournissent du blé à 4 livres, à 3 livres le boisseau. » (P. 265.)

Nous avons essayé de montrer que M. Semichon a fait une œuvre utile en fouillant les Archives départementales de la Seine-Inférieure, en y recherchant l'histoire à peu près inédite jusqu'ici de l'Assemblée provinciale de Haute-Normandie. Il apporte de nouveaux et précieux éléments d'information à la vaste enquête ouverte sur les dernières années de l'ancien régime. Qu'il le veuille ou non, ses renseignements concordent très-bien avec ceux que nous connaissions déjà, avec ceux qu'a réunis et publiés M. Taine dans son beau livre sur les *Origines de la France contemporaine*. Nous sera-t-il permis de regretter seulement que M. Semichon ait cru devoir abréger à l'excès son intéressant compte-rendu, que ses citations soient trop souvent tronquées, que son analyse soit parfois obscure, à force d'être rapide? Mieux eût valu, assurément, consacrer un volume entier à l'Assemblée provinciale de Rouen.

Quant aux *Réformes de Louis XVI*, on nous pardonnera de n'en point parler. M. Semichon est d'avis que Louis XVI « a créé une ère tout à fait nouvelle, bien plus différente des époques qui l'ont précédée que

de celle qui l'ont suivie *(sic)* » (avant-propos, p. VII); que la nation française « pouvait passer sans révolution, du régime considéré comme absolu, au système le plus libéral » (p. 10); enfin que l'échec à jamais déplorable de cet essai de transformation a été empêché par deux causes dont la mention revient sans cesse dans ce volume : les excès de la *presse* et l'opposition des *parlements*. Telle est l'opinion personnelle de M. Semichon sur la Révolution. A cet égard chacun a la sienne ; c'est presque affaire de sentiment.

Mais si la philosophie de l'histoire est incertaine, les règles de la critique sont inflexibles. M. Semichon cite le recueil des lettres de Louis XVI publié par M. Feuillet de Conches que personne ne cite plus; il ignore la correspondance authentique de Mercy, monument capital d'informations historiques que nous ont donné MM. d'Arneth et Geffroy. Il invoque (p. 127) le témoignage de Progniart (lisez : l'abbé Proyart) et son ouvrage intitulé : *Louis XVI et ses vertus aux prises avec la perversité de son siècle* ; il a à peine consulté les mémoires du temps. Il juge à propos de réimprimer à la suite de son travail la nomenclature des édits, ordonnances, déclarations et arrêts du règne de Louis XVI insérés tout au long dans le recueil des anciennes lois françaises d'Isambert, et il les donne en maint endroit comme l'œuvre personnelle du monarque, oubliant que celui-ci ne rédigea à peu près aucun de ces actes publics et se contenta de les signer. Il s'étonne, après le *Journal de Louis XVI*, publié par Nicolardot, « que l'on écrive encore aujourd'hui que Louis XVI pensait continuellement à la chasse » (p. 37). Il nous donne un Louis XVI de convention, dirigeant ses ministres, leur dictant ses volontés, n'abandonnant jamais aucune de ses réformes (p. 334), étranger à toute faiblesse, à toute irrésolution, n'ayant même pas à compter avec Marie-Antoinette. S'il nomme la reine, c'est pour nous parler de ses réformes aussi, et nous dire (p. 38) : « Ce fut peut-être l'une des raisons de son impopularité, ce qu'on n'a pas avoué pendant la Révolution » Oubliant que les Assemblées provinciales ont été instituées seulement en 1787, il déclare dès son avant-propos que Louis XVI « avait accordé aux provinces toutes les libertés désirables » et que « la France en a profité *immédiatement*, pendant *tout* le cours de son règne. »

Arrêtons-nous. Il y aurait trop à dire. Somme toute, M. Semichon n'a eu qu'un tort. Son tableau de l'Assemblée provinciale de Rouen pouvait être excellent. Mais il ne fallait point l'entourer d'un cadre qui le masque et l'étouffe, en y joignant l'histoire administrative du règne de Louis XVI. Le mieux est l'ennemi du bien.

P. Foncin.

Le Materie Politiche relative all' Estero, degli Archivi di Stato Piemontesi, indicate da Nicomede Bianchi, sovrintendente ai medesimi. 1876, Roma Torino, presso Bocca. 1 vol. grand in-8°, XXIV-750 pages.

M. Nicomede Bianchi est surintendant des archives de l'État en

Piémont; il publie l'inventaire de la partie de ces archives qui est relative aux relations extérieures. Voici dans quels termes il présente son ouvrage au public : « Ainsi qu'il est de mon devoir, je mets en lumière, avec cet ouvrage, le premier essai de la tâche nouvelle qui s'impose à ceux qui occupent un emploi supérieur dans les Archives du Piémont. Cette tâche doit consister à mettre les studieux investigateurs du passé en mesure de connaître rapidement et d'exploiter avec facilité les grandes richesses, jusqu'ici trop peu connues et trop peu explorées, qui constituent le patrimoine historique d'une dynastie glorieuse et d'un peuple fort, qui occupent une place splendide dans les annales de l'Italie et qui, sages et valeureux, participèrent pendant des siècles aux grandes affaires de l'Europe. » Ce langage, qui est d'un savant et d'un patriote, pourrait servir d'épigraphe à l'œuvre déjà considérable de M. Bianchi. En publiant l'inventaire des archives de Turin, il offre aux chercheurs les moyens de faire pour l'histoire du passé ce qu'il a fait lui-même pour l'histoire contemporaine de sa patrie. M. Bianchi a commencé en 1865 et terminé en 1872 un ouvrage en huit volumes consacré à l'histoire diplomatique des affaires d'Italie de 1814 à 1861 *Storia documentata della diplomazia europea in Italia dall' anno* 1814 *all' anno* 1861. Torino, 1865-1872, VIII vol. Les efforts de l'Italie pour se constituer en nation, les efforts du Piémont pour constituer en Etat cette nation si longtemps divisée, les difficultés et les obstacles qu'il a fallu vaincre au dedans et au dehors, cette œuvre enfin qui a fait la gloire de la maison de Savoie et placé Cavour au premier rang parmi les hommes d'État modernes, n'ont jamais été présentés au public européen avec autant de fermeté, de netteté et d'ampleur. C'est un livre dont les Italiens doivent être justement fiers, car il n'y en a pas qui — en dehors de toute déclamation et de tout esprit de système — les montre à l'Europe sous un aspect plus intéressant et plus respectable. C'est la part du patriote dans l'ouvrage de M. Bianchi; mais, comme je le disais en commençant, le patriote chez lui est doublé d'un savant, c'est dire qu'il ne croit jamais devoir dissimuler ou atténuer ce qu'il juge être vrai, lors même que ces vérités peuvent sembler dures à ses compatriotes. La liberté de son jugement à l'égard des Italiens nous permet de lire sans mauvaise humeur les jugements libres qu'il émet sur les étrangers, et en particulier sur les Français. Il se place à un point de vue qui n'est pas le nôtre; il a des passions très-légitimes, que nous comprenons sans les partager; mais il n'est jamais partial, au sens scientifique de ce mot : il discute, il s'appuie de textes, il ne juge pas sans entendre, et le lecteur trouve souvent dans son livre même des éléments de critique et des arguments pour discuter avec lui. La composition de son ouvrage est celle des ouvrages de science. Il s'est moins proposé d'écrire un récit que de fournir sur chacun des objets de ses études des renseignements minutieux, complets et bien coordonnés. Le livre est divisé en chapitres qui embrassent en général l'histoire d'une affaire diplomatique donnée et l'histoire d'un Etat italien pendant une certaine période. Ces chapitres se relient tous et forment un tableau

d'ensemble. M. Bianchi a pu fouiller dans toutes les archives du royaume d'Italie; il a compulsé avec patience et exploité avec succès les documents étrangers, surtout les documents anglais qui sont à eux seuls une véritable archive diplomatique de l'Europe contemporaine. Dans le corps de son récit il n'allègue pas un fait, il ne cite pas un texte — et son livre est rempli de faits et de citations — sans indiquer en note le document où il a puisé. Lorsqu'il s'agit de documents publiés, il se contente de renvoyer à la publication; lorsqu'il s'agit de documents inédits et dès que le document lui paraît en valoir la peine, il le publie en appendice. Ces appendices forment près du tiers de chaque volume et ils constitueraient à eux seuls une publication d'un intérêt capital[1].

Je ne pouvais annoncer un nouvel ouvrage de M. Bianchi sans parler de celui qui est son titre principal à l'estime des historiens. Je reviens à l'Inventaire des pièces diplomatiques contenues dans les archives du Piémont. Les livres de ce genre se recommandent par leur seul titre, et il me suffira d'indiquer très-brièvement comment M. Bianchi a classé les matériaux dont il disposait. L'inventaire est précédé d'une esquisse historique fort instructive et fort intéressante. M. Bianchi a divisé son inventaire par périodes chronologiques. La première embrasse les années 1149 à 1300; la seconde 1301 à 1400; la troisième 1401 à 1503. A partir de 1504 les pièces sont classées par règne. Pour chacune de ces périodes, M. Bianchi a adopté les catégories suivantes : je prends pour exemple le règne de Charles-Félix, qui est celui dont l'inventaire est le plus complet : les négociations sur un objet déterminé; les traités; les pièces relatives aux frontières; les dépêches des ministres des affaires étrangères piémontais et les dépêches des agents diplomatiques du Piémont à l'étranger, — ce dernier recueil est catalogué jusqu'à l'année 1861, et les rapports sont classés sous le nom de chacun des agents. Viennent ensuite : les correspondances des souverains de la maison de Savoie avec les souverains étrangers de 1453 à 1859; les pièces relatives à l'histoire des pays étrangers de 1328 à 1843; enfin les collections particulières. M. Bianchi ne se borne pas à énumérer les documents, il commente son inventaire : de sorte qu'il indique à la fois les pièces qui existent aux Archives, l'endroit où elles sont et l'intérêt qu'on peut y trouver. Je ne prétends pas que la classification adoptée par M. Bianchi soit la plus simple; mais à coup sûr elle est très-complète, et grâce à ce guide excellent, les curieux et les savants pourront puiser, en connaissance de cause, dans le trésor diplomatique de Turin. M. Bianchi a rendu par là aux historiens un service dont on ne saurait trop le remercier.

Albert Sorel.

1. Il n'y a qu'une lacune dans cet ouvrage, c'est une table complète et bien faite. Pour tirer d'un livre si rempli tout le parti désirable, il serait très-utile de posséder un répertoire des noms et des choses. C'est un *desideratum* auquel M. Bianchi pourra, je l'espère, satisfaire un jour ou l'autre.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

I. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1876, 6e livr. — Mas Latrie. Guillaume de Machaut. (La notice de M. de Mas-Latrie, *Guillaume de Machaut et la prise d'Alexandrie*, se divise en deux parties très-distinctes. Je ne parlerai pas de la seconde, où le savant historien apprécie la valeur et les sources du poème de Machaut sur la *Prise d'Alexandrie*; je me bornerai à dire quelques mots de la première, qui à vrai dire rentre plutôt dans le domaine de l'histoire littéraire. Il s'agit d'établir quelques-unes des dates de la vie de Guillaume de Machaut, le poète le plus célèbre du xive siècle. On n'a jusqu'à présent pour sa biographie que deux points de repère assures : il mourut en 1377 (voy. P. Paris, *le Voir Dit*, p. xxvj), et il nous raconte lui-même qu'il fut *clerc* du roi Jean de Bohême « plus de trente ans ». Jean de Bohême ayant été tué à Crécy le 26 août 1346, il faut que Machaut soit entré à son service vers 1315. Il pouvait alors être fort jeune, et rien ne s'oppose à ce qu'on le fasse naître, avec l'éditeur du *Voir Dit*, vers 1300 et même un peu plus tard. Ce poème ayant été composé en 1363 (à un an près, en avant ou en arrière), Machaut aurait eu quelque soixante ans quand il eut avec la jeune Peronne d'Armentières la singulière aventure moitié amoureuse, moitié poétique, qu'on a comparée à bon droit à celle de Goethe avec Bettina d'Arnim.

M. de Mas Latrie ne croit pas à la réalité de cette aventure; il ne voit dans la correspondance conservée dans le *Voir Dit* qu'un roman, « une *Nouvelle Héloïse* du moyen âge ». Cette assertion ne soutient pas l'examen. Il n'y a qu'à lire avec quelque attention le poème lui-même et le commentaire de l'éditeur pour se convaincre que les faits qui y sont racontés, tout étranges qu'ils puissent nous sembler, sont, au moins en gros, très-réels. M. de Mas Latrie va jusqu'à dire qu' « il n'y a pas à rechercher les noms historiques d'une situation très-vraisemblablement imaginaire ». Cependant ces noms historiques, l'éditeur du *Voir Dit* les a trouvés et identifiés d'une façon qui a paru évidente à tous les bons juges.

Mais M. de Mas Latrie, pour combattre les assertions de M. P. Paris, s'appuie sur ce que Machaut aurait eu, en 1363, non pas soixante ans au plus, mais « soixante-quinze à soixante-dix-sept ans ». Je ne sais pourquoi il ne dit pas « soixante-dix-neuf ou quatre-vingt-un ans », Machaut étant né suivant lui (p. 447) en 1282 ou 1284. Il en résulte qu'il aurait composé la *Prise d'Alexandrie*, — postérieure certainement à l'année 1269 — à l'âge de quatre-vingt-sept ou quatre-vingt-neuf ans, et qu'il serait mort à quatre-vingt-treize ou quatre-vingt-quinze ans.

La première circonstance est, on l'avouera, peu probable ; on en dira autant de la seconde, en remarquant, avec M. de Mas Latrie lui-même, qu'Eustache Deschamps, qui a pleuré la mort de Machaut dans plusieurs pièces, ne fait pas allusion à l'âge extrêmement avancé qu'aurait atteint le poète. M. P. Paris a d'ailleurs fait remarquer que les premières poésies de Machaut « ne semblent pas remonter au delà de 1339 », ou du moins qu'on n'y trouve pas de date plus ancienne; M. de Mas Latrie ne contredit pas cette assertion : si on la combine avec la date qu'il attribue à la naissance du poète, on voit qu'il aurait fait ses débuts littéraires entre cinquante-cinq et soixante ans.

Invraisemblances sur invraisemblances, tel est le résultat de la thèse de M. de Mas Latrie. Il faudrait cependant s'incliner, puisque le vrai n'est pas toujours vraisemblable, si cette thèse reposait sur un fondement solide. Mais celui que lui a donné le savant auteur se dérobe à la moindre pression. Il publie des actes établissant qu'un Guillaume de Machaut, valet de chambre en 1301 de Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, puis valet de chambre du roi lui-même, reçut de ce prince en 1308 la terre de Bouilly en Beauce, confisquée à son seigneur, « propter obsequia... que nobis... diucius exhibuit ». Le donataire de cet acte, dit M. de Mas Latrie, devait avoir à tout le moins 24 ou 26 ans; voilà pourquoi il le fait naître en 1282 ou 1284. Il me semble qu'un homme récompensé en 1308 pour ses *longs services* devait avoir plus que cet âge, et que quand il était valet de chambre de la reine, en 1301, il ne devait pas avoir dix-huit ans. Mais alors Machaut serait mort à cent ans passés, et aurait composé la *Prise d'Alexandrie* à quatre-vingt-quinze ans, ce à quoi M. de Mas Latrie répugne, non sans raison.

Seulement tout cela repose sur une hypothèse que rien n'appuie. Le savant critique a oublié de nous apprendre ce qui prouve que le Guillaume de Machaut poète et le Guillaume de Machaut valet de chambre sont une même personne. Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'il nous avertit qu'on est fort exposé « à confondre le vrai et populaire Guillaume de Machaut avec les homonymes qu'il eut dans sa famille ou hors de sa vraie famille (p. 446) ». Or il nous apprend lui-même, — sans y attacher d'importance, — que Guillaume le poète est appelé en latin *G. de Mascaudio*, de même que le village champenois auquel il devait son nom est traduit par *Machaudium*, tandis que le Guillaume qui recueillit les dépouilles du seigneur de Bouilly est constamment appelé *de Machello*. Il paraît bien qu'il se nommait en français *de Machau*, tandis que le poète se nommait *de Machaut*, ce qui n'est point la même chose, à une époque où les consonnes finales n'étaient pas encore devenues muettes.

Remarquez d'ailleurs que Machaut, qui nous parle souvent dans ses écrits de ses séjours en Champagne, notamment à Reims, ne souffle mot de ses prétendues possessions en Beauce, et que M. de Mas Latrie ne parle que d'après sa propre inspiration quand il dit que le poète,

devenu vieux, « prit le parti de fixer sa résidence loin de Paris et de vivre le plus qu'il pourrait dans ses propriétés de Champagne *ou du Gâtinais* (p. 454) ». Il m'est en vérité impossible de deviner les raisons qui ont pu amener M. de Mas Latrie à identifier le valet de chambre de Philippe le Bel avec l'auteur de la *Prise d'Alexandrie*, qui dans ses nombreux ouvrages ne fait aucune allusion à la période de sa vie, assez importante cependant, à laquelle se rapporteraient les actes publiés dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Le savant historien n'indique qu'un motif, et il ne paraîtra sans doute pas suffisant : « Un document à date positive..... qu'il faut absolument rapporter à notre Guillaume de Machaut, *si l'on ne veut renoncer à sa biographie* (p. 446) ». Il faut simplement renoncer à tracer cette biographie à l'aide de celle d'un autre personnage. — Après les trois documents relatifs à Guillaume de Machau, valet de chambre de Philippe IV, il en publie quelques autres, concernant une famille de Machaut qui, d'après lui, n'est pas celle du poète : il nous est difficile dès lors de comprendre l'intérêt de ces actes et la raison qui les a fait publier ; les trois premiers ont à nos yeux une valeur encore moindre en ce qui concerne l'auteur du *Voir Dit*.

« Retarder la naissance de Machaut jusqu'en 1300, dit M. de Mas Latrie, rendre cette thèse inouïe presque croyable, est un résultat qu'ont pu seules obtenir l'immense érudition et la grave autorité de l'éditeur du *Voir Dit*. » Il n'a pas fallu tant d'efforts pour montrer qu'on n'a aucune donnée sur la date où est né l'auteur de ce poème, et pour faire admettre qu'il a pu entrer encore enfant au service du roi de Bohême. Cette « thèse inouïe », qui a pour elle la vraisemblance, pourra être appuyée ou ébranlée par de nouveaux documents, mais ceux que le savant éditeur de la *Prise d'Alexandrie* a tirés des Archives et auxquels il accorde « une certitude précieuse » ne peuvent la compromettre en aucune façon. — Gaston Paris.

M. de M. L. montre dans la seconde partie de son travail que Machaut nous offre dans son poème un récit très-digne de foi pour tous les événements qui se rapportent à l'expédition d'Alexandrie, qu'il a connue par des témoins oculaires, mais la fin de la chronique et en particulier le récit de la mort de Pierre I en 1369 ne sont plus que du roman. Le chevalier champenois Gautier de Conflans qui a raconté les faits à Machaut et prétendait les avoir vus, ne devait pas y avoir assisté. — L. Delisle, Notice sur vingt mss. du Vatican (703 A du fonds Christine, contient la chronique de saint Étienne de Caen ; le n° 553 du même fonds des Annales de Jumiéges de Jean-Baptiste à 1220, inédites en partie ; le n° 3081 du fonds Ottoboni le *Draco Normannicus* mal pub. par M. Maï ; le n° 544 du fonds Christ. la prem. réd. originale de la grande chron. de Guill. de Nangis ; le n° 4598 fonds du Vatican, la 2e réd. ; le n° 574 fonds Christ., le texte latin jusqu'ici inconnu de la chron. abrégée ; le n° 499 du même fonds, un recueil de documents relatifs à l'abbaye du Bec recueillis au xve s., entr'autres la

chronique du Bec de 1149 à 1476, texte qui mériterait d'être édité en entier.) — J. Finot. Heluyse de Joinville (sœur de l'historien, 1264-1312, mariée à Jean I, sire de Faucogney et vte de Vesoul, fondatrice du monastère de Sainte-Claire à Montigny). — Bibliographie (art. imp. de M. de Mas Latrie sur les *Assises d'Antioche* publ. par les Mekhitharistes de Venise, et le t. I des *Libri commemoriali* de Venise publ. p. M. Predelli, etc.).

II. — **Revue archéologique**. Janvier 1877. — G. Perrot. Inscriptions d'Asie-Mineure et de Syrie (huit grecques et une latine; peu importantes). = Février. — E. Revillout. Une chronique égytienne contemporaine de Manethon. (L'auteur analyse un papyrus démotique de la Bibl. nat. où sont racontés, sans doute par un prêtre de Memphis, quelques-uns des événements qui ont eu lieu dans l'intervalle de la première à la seconde invasion persane.) — Al. Sorlin-Dorigny. Sceaux et bulles des Comnènes (9 sceaux et 3 bulles). — C. Sathas. Sur la croix cantonnée des quatre B (Ce symbole date du règne d'Héraclius; il était l'emblème de la royauté du Christ sur les quatre parties du monde). — O. Rayet. Inscription grecque du musée de l'École évangélique de Smyrne (3 faces de 49, 63 et 53 lignes; probablement du IIIe siècle av. J.-C.; elle a pour objet « de faire connaître les adjudications de divers sacerdoces faites à certaines personnes, les prix auxquels ces adjudications ont eu lieu, les noms des concessionnaires et de leurs cautions »; elle mentionne « plus de cinquante divinités différentes »). = Mars. — L. Renier. Inscription grecque relative à l'historien Arrien (dédicace d'un pont à Hadrien faite par les habitants de Sebastopolis Heracléopolis (Soulou-Seraï) en 137 apr. J.-C., Arrien étant légat en Cappadoce depuis 131; ce qui prouve qu'il resta en fonctions un an de plus que le maximum ordinaire de 5 ans).

III. — **Journal des Savants**. Fev. 1877. — Wallon. Marie Stuart (fin). — Giraud. Nouveaux bronzes d'Osuna (suite, fin en mars). = Mars. — Maury. Archéologie celtique et gauloise (à propos du livre de M. Bertrand). — Miller. Lettres de Coray.

IV. — **Nouvelle Revue historique de Droit**. Janv.-Fév. 1877. — Rivier. L'Étude du Droit au M. A. — René de Maulde. Coutumes et Règlements de la République d'Avignon au XIIIe s. (suite en mars; documents très-intéressants). = Mars-Avril. — H. de Ferron. L'Organisation departementale et la Constitution de 1789 (montre que la Constituante ne visa nullement à annihiler les departements, mais s'efforca de leur conserver une assez large autonomie). — La Nouvelle Revue historique contient des comptes-rendus importants de livres français et etrangers, une chronique et une bibliographie très-complète des publications périodiques. On ne peut que bien augurer de l'avenir de la Revue sous sa forme actuelle. — La *Revue Générale du Droit, de la Législation et de la Jurisprudence*, publiee sous la direction d'une douzaine de jurisconsultes (Thorin), n'accorde que peu de place au

droit historique. Nous y signalerons une étude de M. Duval sur les milices du Bas-Empire.

V. — **Chroniques du Languedoc.** 5 Déc. 1876. — Journal de Malenfant (suite, continué le 5 janv.). — Corbière. Jean Durand et David Barbut (suite, continué le 5 janv., terminé le 20). = 20 Déc. — D. de Thézan. Saint-Pierre de Rèses et le Poujol. — Thénard. La Magistrature chez elle au XVIIIe s. (d'ap. la corresp. du président Bon, 1722-26). = 5 Janv. — Contrat de mariage de Suzanne Rondellet, fille de l'ami de Rabelais. = 5 fév. — E. de Barthélemy. Journal des Camisards (fin). = 20 fév. — Lettres du grand sceau (suite 5 et 20 mars). — Mémoires secrets de Basville (ces mémoires adressés à Louis de Bernage, son successeur en Languedoc, montrent toute l'exactitude et la dureté du célèbre intendant). — Dans les *Pièces fugitives*, suite du *Journal de Faurin*, et Relation des exploits du capitaine protestant Mathieu Merle, baron de Salavas, de 1576-1580, écrits par le capitaine Gondin.

VI. — **Revue Critique**. N° 51. — *Eicken*. Luttes entre Rome e les Wisigoths sous Alaric (Bougier, sans grande valeur). — *Sarot*. Etude historique sur la commission militaire et révolutionnaire établie à Granville, l'an II de la République (Trochon, bon travail). = N° 52. — *Rathery*. Le Comte de Plélo (T. de Larroque, art. fav.). = 1877, n° 1. — *Siegfried*. De multa quae ἐπιβολή dicitur (Caillemer, bonne dissertation). — *Capmas*. Lettres inédites de Mme de Sévigné (Defremery : M. D. propose d'importants éclaircissements au texte). = N° 2. — *Demasure*. Loisel et son temps (esquisse bien faite d'une biographie de ce magistrat érudit). = N° 4. — *Héricault*. La Révolution de thermidor (Lot, art. fav.) = N° 5. — Lectures on the early history of institutions, by *H. Sumner Maine* (Rivier, art. très-fav.). — Histoire de la guerre de Guyenne par le colonel Baltazar, réimprimée par *Ch. Barry* (T. de L., très-curieux récit de la guerre de 1651-1653). = N° 6. — Simon de Montfort by *R. Pauli*, transl. by *M. Goodwin*. (Bémont. M. B. fait de nombreuses rectifications, travail vieilli). = N° 7. — Histoire de François Faure, év. d'Amiens, prédicateur d'Anne d'Autriche, p. *F. Pouy* (T. de L., exact). — Correspondance entre Marie-Thérèse et Mercy-Argenteau, p. p. *Geffroy* et *Arneth* (A. Sorel, M. S. fait de curieux rapprochements entre ces lettres et les dépêches de Goltz à Frédéric II). = N° 10. — Petits États d'Albigeois par *Rossignol* (Molinier, bon travail). — Hist. de l'action commune de la France et de l'Allemagne pour l'Indépendance des États-Unis par *Bancroft*, trad. p. *Circourt* (Sorel, documents curieux, livre mal fait et d'une partialité révoltante). = N° 13. — Recherches sur Délos, par *Lebègue* (Perrot, intéressant, trop d'hypothèses). = N° 14. — *Biedermann*. Deutschland in XVIII Jahrh. (Joret, livre utile).

VII. — **Revue historique nobiliaire**. Nov.-déc. 1876. — Marmier. Inventaire de la commanderie de Hautavesnes en 1424. — Daguin.

Abbaye royale et chapitre noble de Poulangy (liste et généalogie des chanoines; suite en Janv. 1877). — Lugay. Le comte de Clermont en Beauvaisis (Louis II le Bon, texte du livre des hommages de 1373; suite en Janv. 1877). — Callier. Le château de Boislamy (Creuse). = Janv.-Fev. 1877. — Advielle. Notice sur la Vie et les mss. héraldiques de Pierre Waignart (1571-1631). — Sorbier. Les Fiefs d'Auvergne et du Velay (Suite).

VIII. — **Revue des Documents historiques**. Sept.-oct. 1876. — Lettre de Richard Cromwell du 6 sept. 1658 pour informer Mazarin de son avénement comme protecteur. — Lettres de Catherine de Médicis à François I, au duc d'Anjou et à Charles IX (cette dernière, du 12 juin 1569, trace un plan de campagne contre les protestants et leurs auxiliaires allemands). = Nov. — Protestation de Louis XVIII contre les violences des alliés, le 21 juillet 1815. — Lettre de Frédéric II au comte de Fleury, le 15 mars 1742, pour l'informer des opérations militaires. (Ces pièces sont toutes tirées de la précieuse collection d'autographes de M. B. Fillon, actuellement en vente.) = Déc. — Charte d'Alienor de Guyenne du 6 oct. 1200 pour l'abbaye de Fontevrault. — Déclaration d'amour d'une jeune Nantaise à Robespierre. — Lettre de Laubardemont à Richelieu du 18 fev. 1636 sur l'affaire de Loudun. — Lettre de Barrère, Billaud-Varennes et Robespierre du 13 juin 1794 au sujet des ambulances militaires.

IX. — **Revue de géographie**. Avril 1877. — Monin. Longueur du méridien d'après Eratosthènes.

X. — **Mélusine.** 5 mars et 5 avril. — Merlet. Dict. des noms donnés aux habitants des diverses localités de la France.

XI. — **Revue politique et littéraire.** 23 Déc. 1876. — Nouvion. Nicolas Pasquier (à propos du livre de M. Audiat sur N. P., sa vie et ses écrits). = 6 janv. 1877. — Van den Berg. Le marquis de Salisbury. = 20 janv. — A. Feugère. Louis XIV et les mémoires du temps. = 27 janv. — R. Rozières. La Mission de Jeanne d'Arc (montre que placée dans le vrai milieu de son temps elle reste admirable, mais n'a rien de surnaturel). = 17 fév. — Rambaud. M. de Sybel. — Lebègue. De l'utilité des études archéologiques. = 3 mars. — Delabrousse. Les brochures historiques cléricales. = 24 mars. — Bloch. L'Archéologie et l'Épigraphie. = 31 mars. — Gaffarel. Lally-Tollendal.

XII. — **Revue chrétienne**. 5 déc. 1876. — Bouvier. Esaie Gasc. = 5 fev. 1877. — Bonnet. Souvenirs sur Aug. Thierry (montre par des lettres inédites et des détails intéressants ce qu'il y a de vrai dans le soi-disant retour d'A. T. au catholicisme). — Puaux. Paris et Montauban (fin en mars, historique de la Faculté protestante de théol. de Montauban). = 5 avril. — Ruffet. Bernardino Ochino (étude intéressante, mais trop élogieuse, sur le réformateur italien).

XIII. — **Revue de France.** 31 Déc. 1876. — Barft. Sidoine Apol-

linaire et la Société gallo-romaine (étude agréable, mais peu approfondie). — Noel. Etude historique et économique sur le commerce extérieur de la France depuis la Révolution; suite; 1815-1830.) = 31 janv. 1877. — Nous trouvons signalé dans les comptes-rendus un important ouvrage de M. Marcellin Boudet sur *Dulaure*. Paris, Aubry, 1876. = 1er mars. — C. Nisard. Le comte de Caylus (d'ap. sa corresp. av. Paciaudi; intéressant pour l'hist. de la suppression des Jésuites; fin le 15 mars). — Comte de la Tour. Les Zringi (épisode des luttes des Turcs et des Hongrois au xvie et au xviie s.; fin le 1er avril = 1er avril. — Duc de Gramont. La Révolte de Gênes en 1849.

XIV. — **Le Correspondant.** 10 déc. 1877. — Lacombe. Le champ de bataille de Loigny (souvenirs historiques rattachés à ce champ de bataille, témoin d'un des plus héroïques faits d'armes de la campagne de 1870-71). — Comte de Baillon. Henriette-Marie de France (suite, fin le 25 déc. Une relation inédite du P. Cyprien de Gamaches, aumônier de la reine d'Angleterre, a fourni à M. de B. des détails intéressants sur son séjour en France). — Trochon. Huet, évêque d'Avranches (excellent travail, suite le 25 déc.; fin le 25 mars 1877 ; lettres inédites de Chapelain, de Bossuet, de Mme de Lafayette, ces dernières charmantes, la dernière de Bossuet sur le cartésianisme est importante) = 10 janv. 1877. — Chéruel. La bataille de Rocroy d'après la relation inédite de la Moussaie (il existe un texte plus ancien et plus authentique de la même relation publ. dans la *Rev. milit. française*, fév. 1875. Cf. *Rev. Crit.*, 1877, n°.13). = 25 Janv. — Du Quesnoy. Les Russes en Asie. — G. d'Hugues. Vittorio Alfieri (suite le 10 avril). = 10 fév. — Vian. Montesquieu (suite le 25 fév., 10 mars et 10 avr., travail très-approfondi enrichi de quelques lettres inédites). — Giraud. Mlle de La Vallière (suite le 20 fév., donne le vrai texte de deux lettres de La Vallière). — Loménie. Les droits féodaux et la Révolution = 25 mars. — R. de Larcy. La Restauration (1814 et 1815; rien de nouveau).

XV. — **Revue des Deux-Mondes.** 1er fév. 1877. — Laugel. Éléonore de Roye. = 15 mars. — Blaze de Bury. Les Borgia (art. sans valeur). — Saint-René Taillandier. Les Souvenirs du conseiller de la reine Victoria (les mariages espagnols; juge sévèrement la politique de M. Guizot). — Baudrillart. Le Faste funéraire (les Temps antiques; le 1er Avril; les Temps modernes. Art. intéressants).

XVI. — **Revue du Lyonnais.** Février 1877. — Debombourg. Origine des noms de famille du Lyonnais, xiiie et xive s. (suite en mars). = Mars. — Niepce. Notice sur M. Canat de Chizy, auteur du *Recueil de Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne*. — Raverat. Étude sur le nom de la porte Trion à Lyon (*Triguncius*).

XVII. — **Revue de Gascogne.** Janvier 1877. — Labat. Étude critique sur saint Sever et ses compagnons (suite en fév.; travail peu critique). — Gaubin. La Devèze, histoire municipale et civile (admi-

nistration municipale avant 1789; suite en mars). — CARSALADE DU PONT. Jugements de maintenue de noblesse en Gascogne (suite en fév. et mars). — TAMIZEY DE LARROQUE. Notes et Documents relatifs à la famille de Lau (lettres de Henri IV, Louis XIII, etc.). = Fev. — T. DE LARROQUE. Christophe et François de Foix-Candalle, évêques d'Aire (1560-1594; suite en mars). — C. DU PONT. Journal de Maître Jean de Salle, avocat d'Auch (1605-1612). = Mars. — DUBORD. L'Instruction publique à Gimont av. 1789 (collège important à partir du XVIIe s.).

XVIII. — **Bulletin archéologique et historique de Tarn-et-Garonne**. 1876. — BOURBON. Les Statuts des corporations professionnelles de Montauban. — GUIRONDET. Le cardinal Pierre Textoris † 1327. — BOURBON. Extraits des Archives de Tarn-et-Garonne (la bataille de Villemur et la mort de Joyeuse, 1592). — BOURBON. Notice sur le collége de Montauban (1579-1792).

XIX. — **Revue de Bretagne**. Janv. 1877. — E. DE LA GOURNERIE. Crétineau-Joly. — MAITRE. L'Université de Nantes (suite et fin). = Fev. et mars. — A. DE LA BORDERIE. Louis de la Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488 (récit très-vivant et puisé aux sources originales de la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier et de la résistance de Rennes).

XX. — **Revue du Dauphiné**. Fevrier 1877. — ROMAN. Relation originale de ce qui se passa à Vienne du 9 au 13 juillet 1589. — A. DE GALLIER. Note sur les Bermond d'Anduze (de Bermond III à Antoinette d'Anduze). — RIVOIR DE LA BATIE. Albon et le Concile d'Épaône, 517 (fin en mars). = Mars. — P. A. Annonay (notice historique).

XXI. — **Le Spectateur militaire**. 15 déc. — CHENU. Expédition du Mexique (suite). — POULLET. La Campagne de l'Est (3e l.; suite le 15 janv.). — Dr CASSE. La Commune (intéressant sur le rôle du Comité central; suite le 15 fév.). = 15 fév. — LORT-SÉRIGNAN. Guillaume III (guerre de 1674, documents militaires inedits tirés du Dépôt de la Guerre). = 15 mars. — G. DE CORLAY. Les Études d'histoire par la methode du général de Verdy du Vernois. — SAINT-AUBIN. Le général de Dommartin (réparе une omission de M. de Besancenet qui avait oublié de dire que l'officier *royaliste* dont il a écrit l'histoire commandait l'artillerie au coup d'État du 18 fructidor).

XXII. — **Journal officiel**. 9, 10, 20 et 22 déc. 1876. — J. CLARETIE. Un enlèvement au XVIIIe s. (très-curieux et piquant recit de l'enlèvement de Mlle de Moras par le comte de la Roche-Courbon; tire des Archives Nationales et du Depôt de la Guerre. Comme on l'a remarque dans le *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (1877, p. 12), M. C. place à tort la Roche-Courbon dans la paroisse de Contré; cette terre appartenait à la paroisse de Saint-Porchaire (auj. chef-lieu de canton de l'arr. de Saintes). Contré se trouve dans la Charente-Inferieure, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean-d'An-

gély. Autre rectification. Le mariage se fit non le 1er nov. 1737, mais le 8 nov., comme le prouve l'acte de mariage publié par la *Chronique charentaise* du 4 nov. 1876). = 23 et 27 déc. — Baudrillart. Introduction de l'industrie de la soie en France (intéressant pour l'histoire des mœurs sous Henri IV). = 6 et 10 janv. 1877. — Claretie. Visite aux Archives Nationales (suite les 23 et 31 janv., 8 fév. et 4 mars). = 15 janv. — Drumont. Le Budget de Paris il y a cent ans, 1774-1776 (suite et fin le 13 janv.). = 12 janv. — Baudrillart. Le Luxe Byzantin (suite et fin les 20 janv. et 3 fév.). = 15 janv. — Les Origines du vin de Champagne. = 10 et 18 fév. — Drumont. Le Budget des Menus sous l'Ancien Régime, 1762-1776. = 16 fév. et 15 mars. — Baudrillart. Paris sous Louis XIII. = 6 et 29 mars. — Noel. Les Corporations sous l'Ancien Régime. = 1er avril. — Baudrillart. La Censure des mœurs chez les écrivains romains. = 3 et 8 avril. — France. Lucile de Châteaubriand.

XXIII. — **Académie des inscriptions et belles-lettres.** = *Séances.* — Les 2 fév., 2, 9 et 23 mars, M. Viollet lit un travail sur les Établissements de saint Louis. Ce livre de droit n'est pas dû à saint Louis, et a été composé après sa mort par un juriste orléanais. — Les 16 fév., 16 et 23 mars, M. de Saulcy lit un intéressant mémoire sur les accusations de faux monnayage lancées contre les rois de France. Il n'a pas de peine à montrer tout ce qu'il y a de fantaisiste dans l'érudition de M. V. Hugo, mais il va trop loin en prétendant disculper la politique financière des rois. Tout en prouvant que les rois ont moins souvent falsifié la monnaie qu'on ne l'a dit, il est obligé de reconnaître que Philippe VI, Jean le Bon, le dauphin Charles et Charles VII ont été faux monnayeurs. M. de Wailly fait d'ailleurs remarquer que les rois qui, comme Philippe le Bel, sans altérer les monnaies, en ont par ordonnance arbitrairement abaissé ou élevé la valeur, n'ont pas été moins coupables que les faux monnayeurs. Il n'est pas même certain que Philippe n'ait pas fait de fausse monnaie. — Les 23 fév. et 2 mars, M. Duruy lit un travail important sur Septime Sévère. — Le 9 mars, M. Desjardins montre que les Ligures et les Ambrons se rattachaient à la race ombrienne établie primitivement en Toscane, en Cispadane et en Bas-Languedoc. — Le 16 mars, M. Desjardins cherche les traces des Phéniciens dans le S. de la Gaule. — Le 30 mars, M. Foucart lit un mémoire sur les colonies athéniennes au ve et au IVe s. av. J.-C., qui offraient cette particularité qu'elles restaient dans la dépendance de la métropole. = *Comptes-rendus.* — Robiou. Sur une date du Haut Empire égyptien. — Rapports de M. de Rozière sur les concours des Antiquités nationales, et de M. Perrot sur les travaux des Écoles de Rome et d'Athènes.

XXIV. — **Académie des sciences morales et politiques.** = *Séances.* — Le 10 fév., M. Reynald lit un mémoire sur les Négociations de 1705 et 1706 relatives à la succession d'Espagne, et met en lumière,

d'après des documents inédits, le rôle de Heinsius et de Marlborough. — Le 3 et le 17 mars, M. Armingaud étudie les rapports de la France avec la Savoie d'après les documents des Archives de Turin. — Le 10 mars, M. Vuitry lit un mémoire sur les accroissements du domaine royal au XIIIe s. — Dans la séance publique du 24 mars M. Mignet a lu une remarquable notice sur M. Amédée Thierry.

XXV. — **Bulletin de la Société pour l'histoire du protestantisme français**. 15 fév. 1877. — Bonnet. Jean Macard (suite; continué en mars). — Lettre inédite d'Henri de la Tour, duc de Bouillon, aux pasteurs de Zurich, du 3 juillet 1604 (on y voit sa ferveur huguenote. — Tiré des Arch. de Zurich). — Extraits d'une gazette politique manuscrite envoyée de Paris à Strasbourg en 1682-85 (fin). — C. Paillard. Les Grands Prêches calvinistes à Valenciennes (fin le 15 mars. Fin du ministère de Péregrin et ministère de Guy de Bray). — Procès-verbaux de la propagation de la foi à Montpellier (1679; procès contre des relaps). — Marchegay. Notes sur une lettre de d'Aubigné, t. I, p. 478-81 de l'éd. Reaume (C. est Augustin de Constant; Bussy est Bussy d'Amboise; du Plessis, Ph. de Mornay, s^r du Plessis-Marly, *Fabarière* est Jacques de Nouhes, s^r de Tabarière; *Tondupréz*, Emmanuel Philibert des Prez; *Fauleto*, M. de Fonlebon.

XXVI. — **Bulletin de la Société de l'Histoire de France**. 1877, p. 54. — Mémoire inédit de Fénelon sur le droit d'asile des églises dans les Pays-Bas (vers 1704. Tiré des Arch. des Aff. étrang.).

XXVII. — **Bulletin de la Réunion des officiers**. 13 fév. 1877. — La bataille de Rocroi (fin le 24 fév.). = 24 mars. Le maréchal Blucher, d'après ses lettres en 1813, 1814, 1815 (suite le 31 mars et 14 avril. très-intéressants extraits des lettres publiées dans la *Gazette de Cologne* en 1876 par de Colomb; font le plus grand honneur à Blucher).

XXVIII. — **Revue des Sociétés savantes**. Mai-juin 1876. — P. 437. Texte de deux testaments du XIIIe s. tirés des Archives municipales de Saint-Quentin. — P. 449 ss. Textes intéressants tirés des procès-verbaux des États-généraux de Provence de 1371 à 1383. — P. 480. Délibération du chapitre métropolitain de Besançon; lettres de l'empereur Frédéric III et de Mathias Corvin relatives à l'institut des Jésuites au XVe s. (l'existence de cette société de Jésuites au XVe s. est peu connue). — P. 492. Soumission du gouverneur de Lyon à Henri IV en 1593. — Maury. Rapport sur les *Mémoires d'Oudart Coquault*, de Reims. 1649-1658, publ. par Ch. Loriquet (curieux pour l'hist. municipale) — P. 489. Note sur les Maures chassés d'Espagne en 1609 et établis à La Napoule. — P. 506. Note sur les enfants de Henri II, annotée par Granvelle.

XXIX. — **Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest**. 1876. 1re livr. — Ducrocq. Le monnayage anglo-français de l'Aquitaine dans les ateliers de Bordeaux et de Poitiers et dans l'atelier probable

de Périgueux. — Barbier de Montault. La Commune de Saint-Cyr (Vienne). — L. de la Boutetière. Note sur l'Émigration protestante du Poitou à la revocation de l'Édit de Nantes (pense qu'elle fut peu considérable). = 3e livr. — Chamard. S. Victorin, év., et S. Nectaire, év. de Poitiers (ils ne peuvent être identifiés; S. Victorin ne fut pas év. de Poitiers).

XXX. — **Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.** 1875. — Richard. Étude sur les Colliberts. — Benoni Drochon. Château Larcher et ses seigneurs.

XXXI. — **Mémoires de la Société Éduenne.** 1876. — Charmasse. Cahiers des paroisses et communautes du bailliage d'Autun pour les États Généraux de 1789. — Picard. Les Forêts du Charolais (cf. *Rev. historique*, III). — Charmasse. Comptes de la viérie d'Autun de 1433 à 1439.

XXXII. — **Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie.** 1874-1876. — Cavrois. Les Mayeurs et les Maires de la ville d'Aire. — Giry. Extraits d'un registre des arch. municipales de Saint-Omer. — L. de Rosendaele. Idées, mœurs et institutions de Saint-Omer au xve siècle. — Robert. Histoire de l'abbaye de Choques.

XXXIII. — **Revue d'Alsace.** Janv.-mars 1877. — Barth. Les Hommes de la Revolution à Strasbourg (notes biographiques sur les membres de la Societé des Amis de la Constitution). — Reuss. Le Sac de l'Hôtel-de-Ville de Strasbourg le 21 juill. 1789 (d'après une relation inedite; M. R. laisse peser sur le baron de Klinglin le soupçon d'avoir sinon provoqué, du moins favorisé le désordre). — Schmidt. Livres et Bibliothèques à Strasbourg au M. A. (suite). — Fischer. Le Comté de Saarwerden et la prévôté de Herbitzheim (depuis Frédéric, le premier comte connu au xiie s. jusqu'à Louis IV, 1242).

XXXIV. — **Bulletin historique du Musée historique de Mulhouse.** 1876. — E. Ehrsam. Description topographique du vieux Mulhouse (avec un plan de 1797). — Mossmann. Tablettes synoptiques et synchroniques de l'histoire de la Republique de Mulhouse (1re p. de 717 à 1514). — Le Bulletin est précédé de la liste des dons faits à ce Musée qui, créé par l'intelligente et généreuse initiative de M. Engel.-Dollfus, est une entreprise scientifique et patriotique à la fois digne des plus vives sympathies.

XXXV. — **Historische Zeitschrift.** 1877. 2e fasc. — Wegele. Eulogie Schneider (détails intéressants sur les débuts de S. comme moine récollet, predicateur de la cour à Stuttgart et professeur à l'Université de Bonn. M. W. attribue sa chute et sa mort à la jalousie nationale des Français qui le haïssaient comme Allemand; lui-même éprouve quelque sympathie pour ce « verlorene Sohn » de l'Allemagne). —

M. Brosch. Dépêches envoyées de la cour de Rome au temps d'Alexandre VI et de Jules II (critique acerbe de la publication des dépêches de Giustinian par Villari; cf. *Rev. Hist.*, I, 308 et 542; ne rend pas justice à l'importance de ces dépêches et reproche à M. Villari de ne les avoir pas accompagnées de commentaires et de rectifications assez nombreuses). — *Comptes-rendus* (Nous signalerons ceux qui se rapportent à : *Beiträge zur Geschichte des alten Orient* de Gutschmid; *Geschichte des römischen Papstthums* de Wattenbach; *Deutsche Verfassungsgeschichte* de Waitz, t. VI et VII; *Friedrich Reiser's Reformation des Kaisers Sigmund* publ. par W. Buhm; *Joseph Budaeus von Scharberg* 1783-1847 par E. v. Friedenfels, etc.).

XXXVI. — **Neues Archiv der Gesellschaft für æltere deutsche Geschichtskunde.** Vol. II. 2e fasc. — Rapports de voyages de *W. Arndt, Heller, Waitz et Wattenbach.* — R. Pauli. Remarques sur la bibliothèque de feu sir Thomas Philipps. Extraits de mss. d'Oxford. — Wattenbach. Notices et extraits de mss. — G. Waitz. Relation de la mort de l'évêque Otton de Gurk en 1214. = 3e fasc. — Waitz. G. H. Pertz et les *Monumenta Germaniae* (Notice necrologique). — Dünzelmann. Contributions à la critique des Annales caroliniennes (mémoire important sur les Annales de Lorsch, de Fulda, de Metz, sur Eginhard et ses œuvres). — H. Bresslau. Contributions à la critique des sources de l'histoire allemande au xie s. (mémoire sur les Annales d'Hildesheim, sur Hermann de Reichenau et le prétendu *Epitome Sangallensis*, sur Wipon et les annales impériales de Souabe). = *Mélanges.* — Duemmler. Épitaphes inédites. — Wattenbach. Vie de Gozlin, abbé de Fleury-sur-Loire. — Kindscher. Sur un manuscrit diplomatique des archives d'Anhalt. — Zarncke. Sur le poème du prêtre Jean. — Marcali. Complainte sur la destruction du royaume de Hongrie par les Tartares.

XXXVII. — **Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit.** 1877. Janv. — Th. Pyl. Des chiffres romains au moyen âge. — Keinz. Programme d'une société (quaedam fraternitas... quae vulgari vocabulo *zehga* dicitur, au xie s.). = Fév. — G. von Kress. Lettres du docteur Sixte Tucher, prévôt de Saint-Laurent de Nuremberg à son successeur A. Kress, 1502-1504 (suite dans la livr. de mars). — K. Uhellisen. Ancienne forme allemande des noms de lieu dans la Lorraine française.

XXXVIII. — **Gœttingische Gelehrte Anzeigen.** 31 janv. 1877. — Les Origines de la France contemporaine par *H. Taine* (Stern, art. très-élogieux; le livre de M. T. est un chef-d'œuvre littéraire, qui peut être comparé aux meilleurs livres écrits sur ce sujet si souvent traité, et qui sur certains points les surpasse tous). = 18 fev. — Urkundenbuch des Herzogthums Steiermark, bearb. v. Zahn, I, Bd. 798-1192. (Luschin-Ebengreuth, recueil très-important). = 7 mars. — Histoire de Florence par *Gino Capponi* (Reumont). = 28 mars. — Geschichte

Aegyptens unter den Pharaonen v. *Brugsch* (Brugsch). — Monumenta Germaniae (Waitz, sur le 2e vol. des chroniqueurs en langue vulgaire : chronique universelle saxonne, chronique rimée d'Eberhard de Gandersheim, chronique rimée de Brunswick, chroniques de S. Simon et Jude a Goslar).

XXXIX. — **Nachrichten von der Kœniglichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen.** 7 mars. — Brugsch. Chant en l'honneur de Darius dans le temple de l'oasis d'El-Khargeh (traduction). — Schaumann. Le Testament du duc George de Brunswick-Lunebourg (d'ap. les documents des Archives du Hanovre).

XL. — **Jenaer Literaturblatt.** 1877, n° 1. — *Heigel.* Der œsterreichische Erbfolgestreit u. die Kaiserwahl Karls VII (Schaefer, travail important, prouve que le traité de Nymphenburg du 18 mai 1741 est un faux) = N° 2. — *Steenstrup.* Normannerne. I. Bd. (Maurer, les rapprochements des lois normandes et danoises sont périlleux). = N° 3. — *Philippson.* Heinrich IV et Philipps III. 3 Th. (Noorden, très-supérieur aux deux précédents volumes). = N° 5. — *Fischer.* Preussen am Abschlusse der ersten hælfte des XIX Jahrh. (Philippson, inégal, mais utile). = N° 6. — *Gaedeke.* Die Politik Œsterreichs in der spanischen Erbfolgefrage (Noorden, livre capital). = N° 8. — *Schweizer.* Vorgeschichte u. Gründung des Schwæbischen Bundes (Bernhardi, consciencieux). — *Wegele.* Graf Otto von Hennenberg-Botenlauben u. sein Geschlecht, 1180-1250. (Id.). — *Henner.* Bischof Hermann I von Lobdeburg, 1225-1254 (Id.). = N° 9. — Buergel. Die pylaeisch-delphische Amphiktyonie (Zurborg, bon travail, mal disposé). = N° 10. — *Wolf.* Geschichte der Juden in Wien 1156-1876 (Dittrich, très-mauvais). — *Szavits.* Der Serbisch-Ungarische Aufstand 1735 (Id.). = N° 12. — *Oncken.* Œsterreich u. Preussen im Befreiungs Kriege. I. Bd. (Noorden, très-important). = N° 13. — Briefwechsel der Landgræfin Caroline v. Hessen, p. p. *Walther*, 1721-1774 (Schaefer, ces deux vol. sont précieux p. l'hist. du XVIIIe s.). — *Simonsfeld.* A. Dandolo u. seine Geschichtswerke (Hartwig).

XLI. — **Deutsche Rundschau.** Janv. 1877. — Hillebrand. La duchesse de Berry, 1832-33 (d'ap. des doc. inédits). = Fév. — Meerheimb. La Guerre civile américaine (suite, continué en mars). = Avril. — Geffcken. Le prince Albert. — H. V. Brandt. Berlin, de juillet en oct. 1848.

XLII. — **Russische Revue.** 1876. 11e fasc. — Le troisième congrès oriental international à Saint-Pétersbourg; fin. (Procès-verbal très-succinct en général; une part assez large est faite aux communications de M. Syren-Mob Sacharov sur les Burjates établis au-delà du Baïkal, de M. Wassiliev sur les anciens habitants de la Sibérie et sur le Chamanisme). = 12e fasc. — La possession et les revenus des couvents en Russie (d'après un livre de M. Rostislavlev). = 1877, 1er fasc. —

Berkholz. Le Testament de Pierre le Grand (démontre qu'il a été fabriqué par ordre de Napoléon Ier).

XLIII. — **Archivio storico italiano.** 1877. 1er fasc. — C. Guasti. Les manuscrits Torrigiani (suite). — C. Minieri-Riccio. Le règne de Charles Ier d'Anjou, du 5 janv. 1275 au 31 déc. 1283. — Essai d'histoire politique de Ferrare : les dix dernières années d'Hercule II, quatrième duc, 1547-1559 (étude faite à l'aide de documents intéressants, entre autres l'acte très-circonstancié par lequel le roi de France Henri II nomme le duc de Ferrare son lieutenant général en Italie, 14 nov. 1556). — C. Cantù. Le *Conciliatore* (fin ; il est question de Giuseppe Nicolini, et de plusieurs autres notables habitants de Brescia. Comme épilogue à cette douloureuse histoire des persécutions autrichiennes de 1815 à 1824, M. C. donne la relation du voyage des condamnés transportés à Lubiana. Il dit bien : ce sont des actes de martyre). — C. Paoli. Leçon d'ouverture du cours de paléographie latine à l'Institut royal des Études supérieures à Florence. Cette leçon a été tirée à part ; elle offre un excellent aperçu des plus récents travaux de la paléographie en Italie et à l'étranger.) — G. B. Carlo Giuliari. Spicilegium capitularis bibliothecae Veronensis.

XLIV. — **Archivio veneto.** T. XII, 2e partie. — G. di Sardagna. Les seigneurs de Reifemberg aux XIIIe et XIVe siècles, et en particulier Ulrich de Reifemberg (1307-1384). — A. Bocchi. Le statut d'Adria en Vénétie, rédigé en 1412 (suite; voy. t. X, p. 272. M. B. ne donne pas le texte du statut ; il en fait simplement l'analyse). — G. B. Carlo-Giuliari. La bibliothèque capitulaire de Vérone. — Histoire de Venise depuis ses origines jusqu'en 1084, par A. Gfrœrer, traduite par P. Pinton (suite : les tribuni et les ducs ; le premier doge et ses fonctions politiques ; les doges Marcello et Orso ; Liutprand, roi des Lombards ; abolition de la dignité de doge ; les Magistri militum). — R. Fulin. Brèves annales vénitiennes tirées d'un ms. du Vatican. (Analyse d'une notice de Simonsfeld dans le *Neues Archiv*. 1er vol., 2e fasc., suivies du texte même de ces Annales). — V. Padovan. Numismatique vénitienne (fin). — A. Ceruti. La bibliographie de l'histoire vénitienne, contenue dans les mss. de l'Ambrosienne (suite). — R. Fulin. L'expédition de Charles VII en Italie, par M. Sanudo.

XLV. — **Archivio storico siciliano.** 3e fasc. — V. Bozzo. Une erreur de date et la chronique de Fra Michele da Piazza, publiée par Gregorio. (L'erreur de date concerne une insurrection conduite par un certain Lorenzo di Murra, à Palerme, en déc.-janv. 1350-51, et non 1351-52). — S. Cavallari. Les cités et les travaux souterrains en Sicile, avant les Grecs. — Lettre du comte L. Passerini à M. A. Salinas, sur l'anneau de Léonard Ferrucci, conservé au Musée national de Palerme. — Mélanges : les privilèges de Messine à Madrid, par I. La Lumia et O. Hartwig (enlevées par les Espagnols après la révolte de Messine, sous

Louis XIV, ces chartes de priviléges furent transportées en Espagne, où l'on n'a pu encore les retrouver. M. Hartwig a fait prendre copie du catalogue de ces actes; ce catalogue est publié ici). Une lettre de Frédéric III, du 29 nov. 1369, pub. par V. Bozzo. Un érudit de 1363, par I. Carini. Un testament de l'an 1376, par I. Carini. Notice sur F. Salomone, homme d'armes sicilien du XVIe s., par R. Starraba et A. Ronchini. Les Vénitiens en Sicile par I. Carini.

XLVI. — **Nuove effemeridi siciliane**. Nov.-déc. 1876. — F. Pollaci-Nuccio. Sainte Rosalie et les saints patrons de Palerme. — I. Carini. Matériaux tirés des chartes siciliennes pour un supplément au lexique de Ducange. — S. Salomone-Marino. Tradition et histoire (curieuses légendes sur des points d'histoire locale; une d'elles est le récit des Vêpres siciliennes. Recueillies de la bouche de gens du peuple, elles sont publiées dans le dialecte sicilien, ce qui leur donne un double prix). — G. di Marzo. Notice sur un manuscrit de chroniques siciliennes récemment acquis par la bibliothèque municipale de Palerme (ms. provenant de la vente Crawford, à Londres; les morceaux les plus importants qui le composent ont été déjà publiés).

XLVII. — **The Athenaeum**. 1er janv. 1877. — English history for public Schools by *Rev. Bright* vol. Ier (très-faible). = 13 janv. — Records of the coinage of Scotland by *Cochran-Patrick*, 2 vol. (ouv. bien fait). — The historial collection of a Citizen of London in the XV century (poème de Page sur le siége de Rouen; vers de Lydgate sur les rois d'Angleterre; Chronique de Londres, par M. Gregory, pub. p. *J. Gairdner* pour la *Camden Society*. Cf. *Academy* 17 mars). = 17 mars. — Doc. inéd. sur l'ensevelissement des enfants d'Édouard à Westminster. = 27 janv. — The troubles of our Catholic forefathers, ed. by *S. Morris*, 3e série (important pour l'hist. religieuse du XVIe s.) — Chapters in the History of popular progress by *J. Routledge* (détestable). = 17 fév. — Notes on the History and Antiquities of Chaul and Bassein by O. da Cunha (intéressant pour l'archéol. de l'hist. de l'Inde). = 24 fev. — Bernardino Ochino of Siena by *K. Benrath* (ne contient rien de nouveau. Cf. *Academy*, 24 fév.). = 24 fév. — The invasions of England by *Hozier*, 2 vol. (instructif). — Journal of a Residence at Vienna in 1805-6 by the late *H. Reeve*. = 10 mars. — History of the United States by E. Ollier, vol. I, t. II (médiocre). — On the relations between England and Rome during the earlier portion of the Reign of Henry III, by *H. Luard* (insuffisant). = 24 mars. = The Balochistan, topography, ethnography and history by *A. Hughes* (très-travaillé). — The life of R. Frampton, bishof of Gloucester, deprived as non juror 1689, ed. by *T. S. Evans* (curieux, mais mal édité). = 31 mars. — Chronicon Adae de Usk 1377-1404, ed. by *E. M. Thompson* (très-important, inédit. Cf. *Acad.* 6 janv.).

XLVIII. — **The Academy**. 20 janv. — The Persecution of Diocletian by *A. Mason* (Chetham; des erreurs, du paradoxe, pourtant interess.). =

27 janv. — The Papal Conclave by Ad. Trollope (CREIGHTON; mauvais). — Calendar of State Papers, 1650, ed. by Miss *Green* (MASSON; très-important). = 3 fev. — Materials for the History of Thomas Becket, ed. by Robertson. 2e vol. (WARNER; art. sevère). = 17 fev. — A History of crime in England by L. Pike, vol. I (W. BUND, peu satisfaisant). — Aus der Zeit Friedrich's der Grossen und Friedrich Wilhelms, von M. Duncker (STERN; remarquable). = 24 fev. — Milton u. seine Zeit, v. *A. Stern*, 1re p. (GARDINER; bon travail). = 3 mars. — Russian Wars with Turkey by *S. Russell* (GOLDSMID; intéressant). = 10 mars. — Letters and Papers of the Reign of Henry VIII, vol. IV, part. III. 1528-1532, ed. by *Brewer* (POCOCK; du plus haut intérêt). = 17 mars. — Memorials of the Family of Scott of Scott's Hall, by *J. Scott* (MARTIN; surtout aux XIVe, XVe, XVIe s.). = 31 mars. — The Black Book of the Admiralty. Appendix. Part. IV, ed. by sir *Twis* (WESTLAKE; contient les lois maritimes du M. A.

XLIX. — **The Westminster Review**. Janv. 1877.— Vie du Prince Albert. = Avril.— Macaulay comme historien (l'auteur defend M. contre les attaques de Gladstone).

L. — **The Nineteenth Century.** Mars 1877. — MANNING. Hist. véridique du Concile du Vatican (suite en avril). Cette nouvelle Revue a pris d'emblee le premier rang parmi les periodiques anglais.

LI. — **Fortnightly Review**. Avril 1877. — S. MAINE. Décadence de la propriété feodale en Angleterre et en France. — Anth. TROLLOPE. Cicéron, homme politique.

LII. — **Mac Millam Magazine**. Janv. 1877. — OXENFORD. Marko Kralievitch, le héros serbe. = Fév. — KEBBEL. lord Spencer.

LIII. — **Société Jersiaise**. 2e bull. 1876. — CABLE. Rapport sur les medailles trouvées à Rozel (8 méd. gauloises). — Durell Lerrier (lieut. bailli de Jersey, pres. de la Societé, not. necrol. ÷ 1876). — J. HAVET. Remissio pro Richard-Duneuille (lettres de remission de Charles VI. 1412, pour un Normand pris parmi des corsaires jersiais).

LIV. — **Historisk Tidsskrift, udgivet af den norske historiske Forening** (Revue historique, publiée par la Societe historique de Norvege). 1er fasc. : J. C. KROGH. Le developpement des institutions indo-europeennes. — L. DAAE. Sur l'histoire de la Norvege dans les années 1434 à 1442. — Y. NIELSEN. Notices sur Johan von Mœnnichhofen. = 2e fasc. : G. STORM. Sur l'ancienne bouche occidentale du Limfjord et les connaissances géographiques de Snorre Sturlason. — J. FRITZNER. Le paganisme et l'art magique des Lappons, compares avec les croyances des peuples voisins, surtout des Norvegiens. — Y. NIELSEN. Le developpement des communications en Norvege avant 1814. — J. C. KROGH Sur l'influence du nombre dans l'antiquité.

LV. — **Tidstavler, udgivne af L. Kr.-Daa** (Revue contemporaine politique et litteraire), 3 fasc. La Norvege en 1876. Les noms de famille en Norvége.

LVI. — **Forhandlinger Videnskabs-Selskabet i Christiania Aar 1875** (Bulletin de l'Académie des sciences à Ch.). — Aubert. Un senatus-consulte grec sur les Thisbéens de Béotie de l'an 170 avant notre ère. — J. Lieblein. Un papyrus de Turin, publié et traduit. — L. Kr. Daa. Sur les momies du musée ethnographique à l'Université. — C. A. Holmboe. Sur des monnaies bactriennes. — G. Storm. Les manuscrits du moine Théodoric. — G. Storm. Les interpolations dans la Fagrskinna. — Les premiers rapports entre les litteratures islandaise et norvégienne.

LVII. — **Kirkeligkalender for 1877** (Revue ecclésiastique pour l'année 1877). — Lampe, Mag. Gjeble Pederssœn. — Bang. Les frères Siverud.

LVIII. — **Historisk Tidsskrift**, 4e série, vol. V, 4e fasc. — Joergensen. Origine du Danebrog. — Cte de Knuth. Négociations du Danemark avec l'étranger en 1848, jusqu'à l'armistice de Malmoe. — Catalogue de la littérature historique danoise pour 1875.

LIX. — **Danske Samlinger for Historie**, 2e série, vol. V, fasc. 1-3. — Bruun. Renseignements nouveaux sur l'histoire de Curt Adelaer. — Relations des diplomates suédois de 1679 à 1799. — Journal de Christian VI pour 1740.

LX. — **Aars beretninger fra det Kgl Geheimearchiv**. Vol. VI, fasc. I. — Ambassade d'Annibal Sehested à Madrid, 1640-41.

LXI. — **Rouskaia Starina** (l'antiquité russe), mai-décembre 1876. — Memoires de Michel *Garnovsky* (sur les mœurs et les évenements de la cour de Catherine II, depuis 1786-90). — Correspondance entre *Catherine II et Potemkine*, 1782-91 (concernant principalement les guerres entre la Turquie et la Suède). — Memoires de *Levshine* (suite) (quelques détails sur le sejour de Louis XVIII à Riga, l'extérieur et l'interieur de son château et de sa suite; puis, la guerre de 1807). — Mém. de Passek (suite) (1830 et suiv.). — Mém. de Soltzev (sur l'époque d'Alexandre et Nicolas; renseignements intéressants sur l'archimandrite Photius). — Mém. de Girkevitch (1789-1848. Suite). (Sur les guerres qui ont eu lieu au commencement du XIXe s. et sur les événements qui les ont suivis). — Conversations de Catherine II avec Dale, 1772-7 (concern. les intérêts commerciaux et les provinces baltiques). — Autobiographie de Wittberg (constructeur de l'eglise du Sauveur à Moscou). 1824-31. — Mem. de Me Ricord sur Constantinople en 1830. — Documents sur les guerres avec la Turquie en 1828-29 et en 1853-54. — Essai historique sur la guerre du Caucase (1818-1850), par V. Klugenau (suite) — Exil de Speransky (1852). — Les compagnons de Pougachev (une serie de biographies d'après les documents inédits). — Biographie de Zoubov (1767-1822). — Gribojedov, comme diplomate (1828-29). — Les serfs sous Catherine II (1762-96). — Le soulèvement à cause du choléra en

1831. — Moscou en 1770-71 (pendant la peste), par M. Soloviev, et une série de notices et de documents. = Janv.-mars 1877. — Popov, 1812 (Napoléon quitte Moscou; bataille près de Malojaroslavetz. La grande armée, depuis le 7 jusqu'au 19 octobre. Napoléon à Viazma.— La duchesse de Kingstone en Russie, par M. Karnovitch.) — Prince Mentschikov, d'après les mém. de Panaev, son adjudant (1853-54). — La guerre de Crimée (documents : les rapports de Gortchakov, Pasquevitch, etc. — Kostomarov : Les travaux historiques parus en 1876, etc.

LXI. — **Rousky Archiv** (Archives russes), 1876, n° 4. — Les articles de M. Popov sur la guerre de 1812 (Ober-Schalme. Projet de Napoleon de marcher sur St-Pétersbourg. Il retourne au Kremlin. Commission pour punir les incendiaires. Lettres de Rostopchine. Qui est l'incendiaire de Moscou? Les tentatives de Napoleon de mettre fin au pillage. Manque d'approvisionnements. Revue de l'armée au Kremlin. S. Cyr et Macdonald. Le projet de retraite. Le passe-temps de Napoléon. Son opinion sur Pierre le Grand. Conversation de Napoleon avec Joutolmine. Pillage du Kremlin. Francs-tireurs. Opinion de M. Thiers sur la retraite. L'ordre de retraite. Explosion du Kremlin). = N° 5. — Une lettre d'Orlov de Tchesma à Potemkine (1774); lettres de Panine sur la revolte de Pougatchev. Joukovsky à Paris. A propos des memoires de Chrapovitzky. = N° 6. — Papiers de Galitzin (lettres de Catherine II, Paul et Alexandre I, Potemkine, Souvorov, etc.). — Philoxenov. Sur la maison des Enfants-Trouvés. — Notice sur Speransky. = N°s 7 et 8.— Alexandrov. Histoire des relations entre la Russie et le Montenegro. — Ratchinski. Documents pour servir à la biographie d'Orlov de Tchesma. — Documents pour servir à l'histoire de l'année 1812. — Mém. de l'évêque polonais Boutkevitch. = N° 10. — Lettres de Moscou sur l'invasion de 1812. — Une série de lettres de Voronzov, Repnine, métrop. Philarète. — L'affranchissement des serfs à Kalouga (1861). = N° 11. — Lettres adressées à Bantysch-Komenski (1791-92). — Mem. de Stcherbinine (la guerre avec la Turquie, 1828-29). = N° 12. — Lettres adressées à Komenski (1794-95). — Une série de lettres de Rostopchine (1813) et Panine (1801-1804). — Biographie du chancelier Bezborodko. — Memoires d'Hippolyte Oger (1814-1817). — Memoires de Vinsky (sous Catherine II).

LXII. — **Bulletin de l'Université de Kiew** (mai-décembre). — Fortinski. Les villes des Venètes et leur influence sur la formation de la Hanse. — Loutchitzky. La ligue catholique et les huguenots en France (essai d'une histoire du mouvement démocratique en France au XVIe s. — Kistjakovsky. Le code du peuple de la Petite Russie (d'après un manuscrit du XVIIIe s.).

LXIII. — **Mémoires de la patrie** (1876). — Mémoires de Rosen (exilé en Siberie en 1825). Suite. — La Russie Vagabonde (essais ethnographiques).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Un comité vient de se constituer à Paris pour l'érection d'un monument sur la tombe de Michelet. On souscrit à la Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens, et à la librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain. — Nos lecteurs de la province et de l'étranger peuvent nous transmettre leurs souscriptions.

— La réunion des Sociétés savantes a eu lieu à la Sorbonne du 4 au 7 avril. Parmi les travaux lus en public nous signalerons ceux de M. Maggiolo sur l'*Instruction primaire en Beauce et en Gâtinais* avant 1789, de M. Fierville sur *Etienne de Rouen*, auteur présumé du Draco Normannicus, de M. Combes sur l'*Ambassade du maréchal de Tessé à Rome* pendant la guerre de succession d'Espagne. — M. Brassart a réfuté avec raison les théories fantaisistes de MM. Bertin et Vallée sur les *Forestiers de Flandre;* M. Boucher de Molandon a fait connaître des particularités inédites et corrigé des erreurs accréditées relatives à la famille de Jeanne d'Arc; M. Gaffarel a soutenu l'hypothèse très-hasardée d'après laquelle Jean Cousin aurait découvert l'Amérique en 1488. — Des médailles ont été accordées à la *Société littéraire archéologique et historique de Lyon* pour les beaux travaux de M. Guigue (*Polyptique de Saint-Paul de Lyon*, *Cartulaire municipal de Lyon*), à la *Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy* pour les travaux de M. Chassaing (Chronique d'Étienne Médicis, Mémoires de Burel, Journal d'A. Jacmont — en préparation), et à la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure (*Histoire de la commune de Saint-Germain de Navarre* p. M. Isarn, *Dict. topographique de l'Eure* p. le marquis de Blosseville, *Dictionnaire du patois normand* par M. Robin; et les excellents travaux de M. de Beaurepaire). Dans la *Revue Politique* du 16 avril M. de Nouvion s'est plaint avec raison du peu d'intérêt et d'utilité qu'offrent les lectures sans lien entr'elles faites à la Sorbonne; il voudrait que les délégués rendissent compte des travaux de leurs sociétés respectives ou des recherches communes qui seraient entreprises; par exemple de celles que le Ministre a demandé aux Sociétés d'entreprendre pour découvrir des documents relatifs aux États-Généraux. C'est là en effet le meilleur moyen de créer des liens réels entre les Sociétés savantes.

— L'*Académie des Sciences morales et politiques* a proposé comme sujet pour le prix d'histoire à décerner en 1876 (terme : 31 déc. 1878) : « Rechercher l'origine et les caractères de la chevalerie, ainsi que les origines et les caractères de la littérature chevaleresque. Déterminer, dans la chevalerie et dans la littérature qui en est l'expression, quelle part peuvent avoir eue : 1° l'élément celtique (gallois, breton et gaë-

lique; 2° l'element germanique et scandinave; 3° le christianisme et l'esprit religieux. Examiner si une part d'influence doit être aussi attribuee à la civilisation arabe et mauresque, au moins sur la branche meridionale de la litterature chevaleresque. Etudier l'influence qu'ont exercee la chevalerie et la littérature chevaleresque sur les mœurs et les idées de la France et de l'Europe depuis le onzième siècle jusqu'à la dernière période de la chevalerie, caracterisee par le chevalier Bayard. Determiner les rapports et les oppositions entre la morale chevaleresque, telle qu'elle se dégage des *Chansons de geste* et de l'ensemble de cette littérature, et d'autre part, la morale de l'Eglise et l'esprit de la législation féodale. »

— La Societe de l'Orient Latin a tenu le 9 avril sa troisième seance annuelle sous la presidence de M. Egger : il a ete donné lecture d'une notice biographique sur Titus Tobler et du rapport de M. le comte Riant, secrétaire. Le premier volume de la série historique des publications de la Société, la *Prise d'Alexandrie* par Guillaume de Machaut, est terminé et va être distribué. La mort de Tobler ayant apporte un retard imprevu à l'achèvement des tomes I et II des *Itinera hierosolymitana latina* (333-1096) dont il s'était chargé, ces volumes ne pourront paraitre que dans quelques mois. La Societe va mettre sous presse trois nouveaux volumes : *Itinera latina*, III 1096-1175), editeur M. le Dr Georges Thomas, de Munich. *Itinéraires français*, I (1187-1350), editeur M. Michelant. *V Belli Sacri Scriptores minores*, editeur M. le Dr Reinhold Rœhricht.

— A la Faculté des lettres d'Aix, M. H. Reynald traitera, pendant le semestre d'été, de l'organisation des divers Etats de l'Europe depuis le traité des Pyrénées jusqu'au traité d'Utrecht.

— Les 20 et 21 avril a ete vendue aux enchères la magnifique collection d'autographes de M. B. Fillon. L'inventaire des séries III et IV de cette collection (hommes d'État, Revolution française), rédigé par M. Et. Charavay (Paris, Charavay, 51, rue de Seine) avec son soin habituel, forme un recueil historique des plus précieux. Les dossiers sur Marat, sur Robespierre et sur le 9 thermidor fourniront une foule de renseignements nouveaux. On y apprend que le fameux billet de Marat mourant à Gusman est un faux; quant à la révolution de thermidor, on en suit toutes les péripéties heure par heure.

— M. Darsy, membre de la Soc. des Antiq. de Picardie, vient de publier (Amiens, Delattre-Lenoel) un très-utile *Repertoire et Appendice des histoires locales de la Picardie*, prem. serie : Documents generaux : Amiens, Doullens, Cramont, Bazinval, Soreng, Lepinoy, Gamaches, Crécy. — Les travaux de ce genre sont précieux pour l'histoire, et l'exemple de M. Darsy sera, nous l'esperons, imite par les membres des Sociétés savantes de province.

— M Estignard vient de publier la *Correspondance de Charles Nodier* avec son ami Weiss (Fontanes). Elle donne de curieux renseignements

sur le monde littéraire de la première moitié du siècle et jette sur Nodier un jour peu favorable.

— *L'Abrégé de l'Histoire du couvent des Frères prêcheurs de Bourges* écrit en 1696 par A. Gévry, religieux de ce couvent, petit écrit précieux pour l'histoire des dominicains, vient d'être publié (Bourges, Sire) d'après le ms. de Saint-Pétersbourg. L'éditeur généreux qui a fait imprimer cet ouvrage a eu de plus la modestie de ne pas se nommer.

— La librairie des Bibliophiles a entrepris une charmante *Bibliothèque classique* (pet. in-18) dans laquelle se trouvent plusieurs écrits historiques. — La *Grandeur et Décadence des Romains* de Montesquieu a été publ. par G. Franceschi d'après l'éd. de 1748, les *Mémoires de Grammont* sont édités par M. de Lescure; enfin M. Read a donné d'ap. l'édit. de 1594 une édition annotée de la *Satire Ménippée*, qui est supérieure à toutes les précédentes pour la bonne et claire disposition du texte, la ponctuation, etc. Elle contribuera certainement à populariser ce ravissant pamphlet historique. La harangue de M. d'Aubray se trouve précisément cette année parmi les textes de l'agrégation d'histoire.

— Notre collaborateur M. P. Gaffarel, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, vient de publier une intéressante *Etude sur un Portulan inédit de la Bibliothèque de Dijon*. Dans une discussion préliminaire qui nous paraît péremptoire, il démontre que cette carte a été composée par un Génois entre 1415 et 1429. Le relevé des noms géographiques mentionnés dans la carte et rapprochés des noms anciens, des noms modernes et des noms de la carte catalane, nous a paru inférieur à la notice préliminaire. Nous nous sommes, il est vrai, borné à vérifier les noms de la côte orientale de l'Italie; mais c'est une des parties les plus nettes de la carte; et sur trente-quatre noms nous avons constaté les erreurs suivantes : *Santor* pour *San uito*; *Bar* pour *Var*; *Tran* pour *Trani*; *Vestia* pour *Bestiae*; *Campo Mari* pour *Campo Marino*; *Otrenho* pour *Mrenho*; *Francavilla* pour *Francauila*; *Saline* pour *Salino*; *P. di Seno* pour *P. daseno*; *Civita nova* pour *Ciuata noua*; *Potenca* pour *Potencia*; *Catolica* pour *Cattolica*; *Rinaro* pour *Rimaro*; *Zezenigo* pour *Zezenengo*; *P. Mara* pour *Primaro*; *Mamaujan* pour *Mamauacca*; *Vrolleno* pour *Vollano*. Entre Manfredonie et Bestiae il y a un nom passé : *Iestie?* Enfin *Gradara* qui correspond probablement avec *Granarola* (placé à tort au N. de Cattolica) est identifié avec Foggia, ville de l'intérieur de la Capitanate. Cette partie du travail de M. G. mériterait, croyons-nous, une sérieuse révision.

— Les Archives de l'Assistance publique de Paris ont, on le sait, péri en grande partie, pendant les incendies du mois de mai 1871. Un quart seulement a été conservé. M. Bordier, qui avait jadis étudié avec soin ces précieux documents, a eu l'heureuse idée d'entreprendre un travail approfondi sur ce qui nous en a été conservé. Il vient de publier sous le titre : *les Archives Hospitalières de Paris* (Champion) un beau volume qui contient un travail de récolement des Archives de l'Assis-

tance publique telles qu'elles existent aujourd'hui par M. L. Brièle, et une étude des plus intéressantes sur la confrérie de Saint-Jacques-aux-Pèlerins, une des plus importantes associations hospitalières de Paris qui se développa au XIVe siècle et disparut au milieu du XVIIIe.

— Il vient de paraître à la librairie Dumaine la traduction de l'ouvrage du général La Marmora sur les *Secrets d'État dans le gouvernement constitutionnel*, qui contient de curieux chapitres d'histoire diplomatique contemporaine.

— Notre collaborateur M. Reuss vient de publier une chronique strasbourgeoise du plus vif intérêt, celle de l'*Ammeister F. Reisseissen* (Strasbourg, Schmidt), qui s'étend de 1667-1710, et donne une juste idée de la vie municipale et de l'état des esprits au moment de l'annexion de l'Alsace à la France.

— M. A. Saint-Paul va publier une *Carte archéologique de la France* (Hachette).

— M. A. Tardieu entreprend par souscription un *Dictionnaire historique* du Puy-de-Dôme (Prix : 40 fr. Clermont-Ferrand, 3, r. Blatin).

Angleterre. — Le 26 oct. est mort M. Hemans, l'auteur de l'*History of Ancient Christianity*, de l'*History of mediaeval Christianity* et de *Historic and monumental Rome*. Il était un des principaux membres de la Société archéologique de Rome.

— Notre collaborateur M. J. Bass Mullinger vient de publier un important ouvrage sur les Écoles au temps de Charlemagne : *The Schools of Charles the Great and the Restoration of Education in the Ninth Century* (Londres, Longmans).

— Nous avons déjà parlé des publications historiques élémentaires qui se multiplient en ce moment en Angleterre, en particulier des *Epochs of English History* (Longmans) et des *History Primers* (Mac Millan). — Nous signalerons en particulier dans la première collection : *Early England*, par York Powell; *England a Continental Power*, par Louise Creighton; *The Tudors and the Reformation*, par M. Creighton; et dans la seconde : *Geography*, par G. Grove; et *Old Greek Life* par J. Mahaffy.

— Mme Mignaty a publié des *Sketches of the Historical Past of Italy* (Londres, Bentley) qui témoignent sans doute d'une grande variété de connaissances et d'une remarquable vivacité d'esprit, mais qui ont été l'objet de sévères et justes critiques. Les erreurs y abondent sans être rachetées par la nouveauté des recherches, et l'auteur y affiche des prétentions à l'érudition et à la profondeur philosophique qui ne sont pas suffisamment justifiées.

— La *Camden Society* a chargé M. Thompson de publier deux volumes d'extraits des Hatton papers, depuis la Restauration jusqu'à Georges Ier; et M. Gardiner de publier un recueil des pétitions adressées à Charles Ier.

— L'*Academy* du 3 mars donne une courte notice sur de curieux mémoires manuscrits du jésuite Mancini s'étendant de 1668 à 1725 et conservés à Alnwick Castle.

— Nous signalons parmi les publications annoncées par la Chetham Society : *Visitation of Lancashire and a part of Cheshire in* 1533, 2e p., éd. par W. Langton; *Worthington's Diary*, 2e vol., 2e p., *History of the Parish of Garstang* by lieut.-col. Fishwick; *Proceedings of the first presbyterian parishes of Lancaster* 1646-60, éd. par J. E. Bailey.

— M. le Dr Collingwood Bruce, qui a publié un Guide à Newcastle on Tyne, va faire paraître une histoire de cette ville.

— M. Croston va publier une histoire de Haddon Hall, dans le Derbyshire, qui contiendra d'intéressants détails sur la famille de Vernon.

— M. Hill va faire paraître une Histoire de la colonisation de l'Ulster de 1608 à 1620, d'après des documents inédits.

— Miss Stokes va achever la publication des Inscriptions chrétiennes irlandaises antérieures au XIIe s. commencée en 1870 pour la *Royal historical and archaeological Association of Ireland.*

Autriche. — M. Gindely, de Prague, va publier la suite de son Histoire de la guerre de Trente ans; M. Hœfler, une monographie sur Hadrien VI; M. Tomek, une monographie sur J. Ziska. — Les actes de la diète de Bohême de 1526 vont être édités sous la direction de M. Gindely.

—M. Bezold vient de publier la troisième et dernière partie de son travail sur les *Origines et l'histoire du mouvement hussite en Bohême*, dont les deux premières parties ont paru en 1872 et 1875 (Munich, Ackermann).

Suisse. — La Direction des archives fédérales vient de publier un tome du *Recueil officiel des Recès des anciennes diètes* qui comprend les années 1529-32 (crise et catastrophe de la Réforme), et le deuxième volume du *Répertoire* des Recès de 1814 à 1848.

Italie. — B. Bernardo dei conti Pallastrelli est mort le 2 février à Plaisance, où il était né en 1807 ; il est l'auteur de nombreuses publications historiques et numismatiques relatives à sa patrie; quelques-unes ont une réelle valeur. Il a légué à la bibliothèque de la ville une précieuse collection de monnaies et d'antiques, d'estampes, de dessins, de manuscrits et de livres rares.

— M. C. Baudi di Vesme est mort le 4 mars à Turin. Il était né à Cuneo en 1809. Il était membre de plusieurs académies et sénateur. Il collabora très-activement aux *Monumenta historiae patriae*, où il publia entre autres une bonne édition des *Edicta regum langobardorum*. Il découvrit et publia des fragments palimpsestes du code théodosien; il a composé aussi de nombreux ouvrages sur l'histoire de la Sardaigne. Il crut à l'authenticité des chartes d'Arborea. Il a laissé en manuscrit

deux travaux : une Histoire des origines de la langue italienne, dont il publia des fragments dans le *Propugnatore* de Bologne, et une Histoire d'Italie de 1736 à 1814.

— La collection d'antiquités etrusques léguées à la ville de Florence par le baron Foucques de Vagnonville (*Rev. hist.*, III, 232), sera, par decision du conseil municipal, placée dans une des salles Leon X au *Palazzo vecchio*.

— Par decrets royaux du 19 mai 1876, la ville de Rome a été autorisée à recevoir le legs de M. Augusto Castellani, consistant en une collection d'objets antiques, et celui par lequel il ouvre une bibliothèque publique à laquelle il laisse une rente de 1,000 fr.

— Dans la séance du 21 janv. dernier, ont été nommés membres correspondants de l'*Academia dei Lincei*, section des sciences morales, historiques et philosophiques, MM. Max Muller, H. Brunn, E. Freeman. — Dans la même séance, le secrétaire, M. Carutti, a lu plusieurs savantes notices relatives à la fondation de l'Académie. M. D. Berti a lu une étude sur un disciple de Giovanni Baldes à Padoue. — M. C. Schiaparelli lit des passages de la geographie de l'Édrisi, qu'il a traduits en italien.

— Deux documents de 1468 et 1503, relatifs à la célèbre famille des Pic de la Mirandole, ont été lus par M. C. Foucart à la seance du 14 fev. de la commission royale d'histoire de la Mirandole. — Cette même societé songe à publier un journal historique sous le titre : *Indicatore Mirandolose*.

— A Sienne, l'Académie royale dei Rozzi (section d'histoire) a fait paraître le 5e fascicule du volume II (nouvelle série) ; il contient plusieurs notices sur des sceaux provenant de la ville ou de la province de Sienne.

— Dans les séances des 10 et 24 déc. 1876 de l'Academie des sciences de Turin, M. le baron Claretta a donné lecture d'un mémoire compose en grande partie à l'aide de documents inédits, sur la situation de l'enseignement en Piémont sous le règne de Charles-Emmanuel (1730-1773). M. V. Promis a lu une courte notice sur une bulle du VIIIe s. scellee du sceau de plomb. Le 18 février 1877 le baron Claretta entreprend l'histoire littéraire du règne de Victor-Amédee III (1793 1796), et étudie la fondation de plusieurs societés litteraires etablies en Piémont à cette époque.

— Institut royal des sciences, lettres et arts, à Venise. — A la séance du 14 janv., M. P. de Leva a presente la première partie de l'histoire du Concile de Trente sous Paul III. Cette partie va jusqu'à l'ouverture du Concile et recherche les causes pour lesquelles le Concile fut suspendu de mars à décembre 1545.

— Dans les seances du 24 dec. 1876 et 14 janvier 1877 de la commis-

sion royale d'histoire de la Romagne à Bologne, M. Carlo Malagola a lu un mémoire sur l'hellénisme à Bologne au xve s. et dans les premières années du xvie. Après avoir donné des renseignements sur l'état des études aux xiie, xiiie et xive s., il a traité successivement : 1° des Grecs qui vécurent à Bologne ; 2° des maitres de grec formés à Bologne ; 3° de ceux qui, à Bologne, surent le grec ; 4° des traductions d'auteurs grecs entreprises à Bologne de 1472 à 1500. — Dans la seance du 11 fév., le comte Nerio Malvezzi dei Medici a communiqué le résultat de ses recherches sur la Compagnie des Lombards de Bologne, société d'armes et de beaux-arts qui remonte au xiie s., et qui subsiste encore aujourd'hui, transformée par le temps, mais régie encore par des statuts semblables aux statuts anciens.

— A l'Institut lombard des sciences et belles-lettres, à Milan, M. Cesare Cantù a parlé (seance du 22 fév.) du 1er vol. des actes appartenant à la Fabrique du *Dôme*, volume qui est sur le point de paraitre. Ces documents prouveront, a-t-il annoncé, que le Dôme ne fut pas fondé par Galéas Visconti, et qu'on y employa presque toujours des artistes du pays, et particulièrement les *Magistri Comacini*, des lacs de Côme et de Lugano, association très-ancienne analogue aux francs-maçons allemands ; on n'y appela qu'incidemment des maitres allemands ou français.

— Société sicilienne d'histoire, à Palerme. — M. A. Flandina a lu un mémoire sur l'expédition d'Alphonse Ier, roi de Sicile, contre l'île du Djerba (Afrique), en 1453, et sur la régence du royaume de Sicile exercée pendant ce temps par un conseil royal (séance du 10 déc. 1876).

LISTE DES OUVRAGES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

(*Nous n'indiquons pas ceux qui sont jugés dans les Bulletins et la Chronique.*)

André (l'abbé). Notes sur l'histoire, la statistique, etc., dans le département de Vaucluse, de l'an 1500 à 1789; petit in-32. — Bonnechose (Ch. de). Moncalm et le Canada français; essai historique. Hachette, in-12. Pr. : 2 fr. 50. — Broglie (Emmanuel de). Le fils de Louis XV, Louis dauphin de France (1729-1765). Plon. — Charles. Histoire de La Ferté-Bernard. Le Mans, Pellechat. Pr. : 6 fr. — Courtot. Dictionnaire des communes du département de Vaucluse. — Galiffe. D'un siècle à l'autre; correspondances inédites entre gens connus et inconnus du xviiie et du xixe s. I, jusqu'en 1798, in-8°. Fischbacher. — Jacob. Œuvres de Tacite : I et II. Annales. Hachette. — Jouault. George Washington, d'après ses mémoires et sa correspondance. Hachette, 1 fr. 25. — Laugel. Louise de Coligny; lettres à H. La Tour, vicomte de Turenne. In-8°, Fischbacher. — Mazade. Le comte de Cavour. In-8°, Plon, 7 fr. 50. — Pierre. Histoire des assemblées politiques en France, du 5 mai 1789 au 8 mars 1876. I, 1789-1831. In-8°, Baudry. — Roget. Hommes et choses du temps passé. Genève, Carey. — Verdière (le Père). La monarchie chrétienne de saint Louis entre la papauté et le césarisme. In-8°. Lyon, Pitrat. — Vivie. Histoire de la Terreur à Bordeaux. 2 vol. in-8°. Bordeaux, Féret.

LUARD. On the relations between England and Rome during the earlier portion of the reign of Henri III. Cambridge, Deighton, Bell et Cie.

GÆDEKE. Die Politik Œsterreichs in der spanischen Erbfolgefrage. 2 vol. in-8°. Pr. : 16 m. Leipzig, Duncker et Humblot. — GEBLER (K. von). Galileo Galilei und die rœmische Curie nach den authentischen Quellen. Stuttgard, Cotta. — GŒRRES. Kritische Untersuchungen über die Licinianische Christenverfolgung. Iena, H. Dufft. Pr. : 4 m. 50. — GRAUERT. Die Herzogsgewalt in Westfalen seit dem Sturze Heinrichs des Lœwen. I, Paderborn Schœningh. Pr. : 1 m. 75. — HILLEBRAND. Geschichte Frankreichs 1830-1837. Gotha, Perthes. — IHNE. Rœmische Geschichte, t. IV. Leipzig, Engelmann. — JUNG. Rœmer u. Romanen in den Donaulændern. Innsbruck, Wagner. — LEHMANN. Stein, Scharnhorst und Schœn; eine Stutzschrift. Leipzig, Hirzel. — LINDNER. Geschichte des deutschen Reiches vom Ende der 14 Jahr. bis zur Reformation; 2e moitié du vol. II; 1re partie. Brunswick. Schwetschke. — LORENZ. Drei Bücher der Geschichte und Politik. In-8°. Berlin, Grieben. — MOLITOR. Der Verrath von Breisach 1639. Iéna, H. Dufft. — NEUMANN et PLASON. Recueil des traités conclus par l'Autriche avec les puissances étrangères: nouvelle suite, t. I. Vienne, Hof und Staat Drückerei. Pr. : 6 m. 75. — RANKE. Mémoires de Hardenberg; 4 vol. in-4°. Leipzig, Duncker et Humblot. — TSCHAKKERT. Peter von Ailly. In-8°. Gotha, Perthes. — WAGNER. Eberhard II, Bischof von Bamberg; ein Beitrag zur Geschichte Friedrichs I. In-8°. Halle, Ploetz. — WITZLEBEN. Pro et contra Maria Stuart, Kœnigin von Schottland, und ihr Verhæltniss zur Jacob Earl von Bothwell. Zurich, Schmidt.

ADEMOLLO. Giacinto Gigli ed i suoi diarii del secolo XVII. Florence, tip. della Gazetta d'Italia.

LOUTCHISKY. La Ligue catholique, 1er vol. (en russe). — Amilcar Kosinski we wloszech. Posen, Zupanski.

RYDBERG. Sverges traktater med fræmmande Magter I, 822-1335. In-4°, Stockholm, Norstedt et fils.

ERRATUM DU PRÉCÉDENT NUMÉRO.

P. 210, ligne 2, *au lieu de :* I, 24, *lisez :* I, 124.
— 324, — 46, — Fédor Mainvalle, — Fédor Mainvielle.
— 344, — 45, — Foix, — Poix.
— 346. C'est à tort que nous avons cru inédites les observations de Napoléon. Elles ont été publiées dans la *Correspondance.*
— 358, ligne 36, *au lieu de :* Duvoy, *lisez :* Duroy.
— 440, — 19, — contrôler, — contester.
— 446, — 30, — Normandie, — Monarchie.
— 455, — 1, — 1590, — 1560.
— 470, — 37. C'est par erreur que les Mémoires de Larchevesque et les Lettres de la duchesse de Bouillon sont cités parmi les publications projetées. Ils ont paru en 1874.
— 478, — 9, *au lieu de :* Bd. XIV, *lisez :* XIX.
— Id. — 15, — en 1866, — depuis 1866.
— Id. — 26, — jusqu'en 1520 — jusqu'en 1528.

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

SIMON DE MONTFORT

COMTE DE LEICESTER.

SON GOUVERNEMENT EN GASCOGNE (1248-1253)[1].

Lorsque le roi d'Angleterre Henri III, après la campagne qui se termina si tristement par la défaite de Taillebourg, se fut décidé à rentrer dans son royaume où le rappelaient ses barons impatients (sept. 1243), la Gascogne était tranquille, mais seulement en apparence : les fêtes que le roi avait données à Bordeaux, les prodigalités dans lesquelles il s'était ruiné, lui avaient gagné beaucoup d'amis, mais des amis intéressés qui s'empres-

1. Les sources auxquelles j'ai puisé pour ce travail sont de plusieurs sortes : 1° *Documents originaux imprimés :* Rymer, Faedera, d'apres l'édition en 10 vol., et Shirley : Royal letters illustrating the reign of Henri III, dans les Medii aevi scriptores. (Coll. du Master of rolls.) — 2° *Documents originaux manuscrits :* chartes conservées soit aux Archives nationales, soit au Public record office (rôles des lettres patentes, des lettres closes et rôles gascons), soit à la Bibl. nat. La série la plus considérable et la plus intéressante de ces documents se compose des plaintes adressées par les Gascons au roi d'Angleterre en 1252, et dont j'ai retrouvé la teneur soit à Paris dans le supplément du trésor des chartes (J. 1031 n° 5), soit à Londres, au British museum, dans une collection de pièces achetées en partie à la mort du baron de Joursanvault (Addit. charters n°s 3298 à 3303 inclus.; ibid. n°s 11234, 11236, 11237). Nous avons aussi les réponses faites au nom de Simon de Montfort à la plupart de ces plaintes; elles ont été publiées par MM. Balasque et Dulaurens en appendice au tome II des *Etudes sur Bayonne;* mais les réponses à Gaillard Delsoler sont inédites (Arch. nat. J. 1028 n° 13). Appelé une seconde fois, en 1262, à justifier de sa conduite en Gascogne, Simon de Montfort adressa au roi de France pris pour arbitre différents mémoires (Bibl. nat. latin 9016, et Clairembault 1188). — 3° *Chroniques :* seul de tous les chroniqueurs contemporains, M. Paris parle du gouvernement de Simon de Montfort en Gascogne, et, jusqu'à ce jour, il est resté l'unique autorité sur le sujet. — 4° *Ouvrages de seconde main :* j'indiquerai seulement R. Pauli, « Simon von Montfort, Schœpfer des Hauses der Gemeinen » 1 vol. 8°, Tubingue 1867 (traduit en anglais, Trübner et Cie 1876), et Prothero, « Simon de Montfort, earl of Leicester » (Londres, Longmans et Cie 1877). Ces ouvrages sont très-insuffisants pour la partie traitée ici, les auteurs n'ont connu presque aucune des pièces ou livres énumérés plus haut. Cf. *Revue critique*, n° du 10 fév. 1877.

saient autour de lui quand il était présent, et qui méprisaient son autorité quand il était loin, profitant alors de l'indépendance presque absolue que leur procurait l'éloignement du suzerain pour se quereller, se combattre et se détruire. C'est ainsi que le plus puissant vassal de Henri III, Gaston de Béarn, comblé des présents du roi, prit les armes contre lui en 1245; il ravagea les terres du roi, et causa de grands dommages à la ville de Dax; les vicomtes de Gramont, de Soule et de Tartas, ses vassaux ou alliés, dévastèrent la terre de Labour, que les gens du roi de Navarre pillaient de leur côté. Puis le désordre gagna de proche en proche; Bertrand de Bouville, Bernard de Podensac et Guillaume Seguin de Rions, promenèrent l'incendie sur les terres les uns des autres; Amauvin de Vayres et le vicomte de Fronsac se disputèrent la ville de Blaye. Selon Mathieu Paris, Bordeaux seule conserva sa fidélité au roi d'Angleterre; mais là même la tranquillité était troublée par les rivalités des deux plus puissantes familles de la cité, les Colon et les Rostein; mêmes dissensions à Bazas, à Castillon, à La Réole. Il ne fallait pas seulement pacifier la province, il fallait la reconquérir.

Guillaume de Boeilh [1], gardien de la Gascogne en 1245, et Gautier d'Arundel, prévôt de Bordeaux et d'Oléron, ne purent rétablir le calme, et dépensèrent sans profit des sommes considérables qu'ils avaient été obligés d'emprunter aux bourgeois de Bordeaux [2]. Après eux, Drogon de Barentin (nommé le 21 nov. 1247 [3]) échoua de même. Il fallut aviser. A la suite d'un grand parlement tenu à Londres (9 fév. 1248 [4]), des pouvoirs extraordinaires furent donnés à Richard de Gray (26 fév. [5]). Ses prédécesseurs avaient eu la garde de la Gascogne « pour tout le temps qu'il plairait au roi »; ils devaient lui rendre compte des revenus de la province et recevaient un traitement: Richard de Gray eut au contraire cette même garde pour deux ans; il devait employer

1. Ce nom, dans les textes latins, se trouve seulement sous une forme abrégée; dans un texte en langue vulgaire, sous la forme « la Buella. » C'est sans doute Boeilh dans les Basses-Pyrénées.

2. Pat. 32 H. III membr. 9. 8. 7. Le roi tarda sans doute à les rembourser; les réclamations des bourgeois l'aigrirent contre eux, au témoignage de Mathieu Paris.

3. Pat. 32 H. III m. 11.

4. Mathieu Paris, éd. Wats, Londres, 1640, p. 743.

5. Pat. 32 H. III m. 9.

tous les revenus du roi en Gascogne à la défense du pays, spécialement à la guerre que l'on croyait imminente avec les rois de France, de Navarre, d'Aragon et de Castille [1] ; enfin, si ces ressources étaient insuffisantes, le roi s'engageait à lui envoyer des secours. Mais Richard de Gray fut bientôt reconnu ou se reconnut lui-même inférieur à cette lourde tâche, car Simon de Montfort, comte de Leicester, ne tarda pas à le remplacer.

I.

Le comte de Leicester était le troisième fils de Simon de Montfort, vainqueur des Albigeois. Depuis 1231, époque où il avait recouvré l'héritage de son frère confisqué par le roi Jean, et surtout depuis 1238, année où il avait épousé une fille du roi Jean, Aliénore, la propre sœur de Henri III, il avait conquis une haute situation dans sa nouvelle patrie. Il avait pris part à la croisade conduite en Terre-Sainte par son beau-frère, le riche et magnifique Richard, comte de Cornouailles, et l'on savait que les bourgeois de Saint-Jean d'Acre l'avaient demandé à l'empereur Frédéric II comme tuteur du jeune Conrad et gouverneur du royaume de Jérusalem [2]. A son retour, il s'était battu aux côtés du roi d'Angleterre contre le roi de France (1242), et s'était couvert de gloire à la journée de Taillebourg, en protégeant la retraite. Enfin l'opposition qu'il faisait déjà en Angleterre à la politique intérieure du roi avait contribué à le mettre au premier rang de la noblesse anglaise après le comte de Cornouailles. Tout le désignait donc pour le rôle difficile qu'allait avoir à jouer le lieutenant du roi en Gascogne ; le roi, et surtout la reine, le pressèrent de s'en charger. Il accepta, mais en faisant ses conditions.

Il ne voulut pas être regardé comme « baillif remuable à volanté de seigneur », « come baillif pour rendre aconte », mais

1. La guerre de 1242 s'était terminée par une trêve de 5 ans qui allait expirer le 29 septembre 1248, et l'on pouvait craindre une attaque des Français en représailles de l'agression des Anglais en 1242. — Alphonse IX, roi de Castille, prétendait faire revivre les droits qu'une charte de Henri II lui conférait sur la Gascogne. — Thibaut, comte de Champagne, n'avait cessé de batailler contre les sujets du roi d'Angleterre, ses voisins depuis qu'il était devenu roi de Navarre.

2. Voir cette lettre dans Turner : *Manners and household expenses* p. pour le Roxburghe club., p. XIX note.

« come en lieu de seigneur en totes choses »[1]; aussi eut-il (1er mai 1248) le gouvernement de la Gascogne pour sept ans avec tous les pouvoirs; il pouvait disposer des revenus comme il l'entendait pour recouvrer les droits, libertés et biens du roi qui avaient été aliénés ou dispersés; s'il était attaqué par un des quatre rois voisins de la Gascogne, le roi d'Angleterre s'engageait à lui fournir tous les secours nécessaires; les dépenses faites par le comte pour réparer les châteaux royaux ou en construire de nouveaux lui seraient remboursées à la fin des sept ans de garde[2]. Le comte demanda et obtint plus encore : le roi en effet lui donna 2000 marcs et prit l'engagement d'entretenir à ses frais, pendant un an, 50 chevaliers en Gascogne[3].

Ainsi muni d'argent et d'hommes, le comte de Leicester passa sur le continent. Il se rendit d'abord à la cour de France, et, le 20 septembre, il conclut à Lorris avec la reine régente une trêve durable jusqu'au 21 décembre suivant[4]. De son côté, Henri III rassembla les 50 chevaliers promis (juillet); ils durent se trouver les uns à Londres le 15 et le 22 août, les autres à Portsmouth le 15 septembre; l'embarquement général eut lieu dans cette dernière ville sous la surveillance de Nicolas des Meules, qui avait lui-même gouverné la Gascogne de 1244 à 1245[5].

Le comte de Leicester fut accueilli avec de grandes démonstrations de joie à Bordeaux, où les partis venaient de faire la paix, et dans les principales villes de la Gascogne[6] : cette joie devait être de courte durée.

Un lieutenant du roi, en entrant en fonctions, devait recevoir le serment de fidélité des gens de la province, et leur jurer de les gouverner selon la justice et les coutumes. Cette obligation réciproque était une source de graves difficultés : les bourgeois des villes, très-jaloux de leurs privilèges, étaient les premiers à les soulever : où le serment devait-il être prêté? Dans chaque ville en particulier, ou au chef-lieu du ressort[7]? Et qui

1. B. N. Lat. 9016.
2. Clairemb. 1188, original; aucune trace de cet acte sur les rôles des lettres patentes ou closes. Trompés par le texte fautif de M. Paris, tous les auteurs ont écrit que la Gascogne avait été donnée en garde à S. de M. pour 6 ans.
3. B. N. Lat. 9016.
4. Layettes du Trésor III, n° 3713.
5. Pat. 32 H. III. m. 6. 5. 4.
6. Add. ch. 3298.
7. Au point de vue de la juridiction féodale, la Gascogne était, comme on le

devait le prêter le premier? Le lieutenant du roi ou les bourgeois? Questions irritantes, que Simon trancha dans le sens de l'autorité royale.

A Bordeaux, il commença par observer la neutralité : il fit entrer dans son conseil Rostein Delsoler[1] et le prieur du Mas d'Agen, qui appartenaient au parti des Rostein; Pierre Caillau et Guillaume-Raimond Colon, qui appartenaient à celui des Colon; ceux-là s'empressèrent fort autour du comte, mais sans succès, car Simon ne tarda pas à marquer ses préférences pour leurs adversaires. A l'égard des villes sa politique consistait en effet à s'appuyer sur un parti pour dominer l'autre et le réduire à l'impuissance[2].

En quittant Bordeaux, le comte de Leicester tint successivement sa cour à Bazas, à Dax et à Saint-Sever.

A Dax vinrent les chevaliers du Labour. Ces petits seigneurs étaient autant de pillards qui détroussaient les marchands, les voyageurs, et n'épargnaient pas davantage les gens du pays. Simon en fit arrêter plusieurs sans jugement, se fit livrer leurs demeures et leurs forteresses et ne les relâcha qu'après leur avoir imposé une rançon de 7500 sous de Morlaas[3].

Mêmes rigueurs sommaires contre certains chevaliers qui ne craignirent pas de se présenter devant le comte à Saint-Sever, malgré les plaintes portées contre eux. Le plus redoutable, et le seul de tous ces brigands dont Mathieu Paris ait recueilli le nom, le vicomte de Gramont[4], fut arrêté et enfermé dans le château de La Réole : il offrit alors de se justifier de tous les crimes qu'on lui imputait, et, grâce sans doute à l'intercession de Gaston de Béarn, le roi ordonna au comte (29 mai 1250) de le faire passer en jugement; mais Simon n'en fit rien : il garda son prisonnier jusqu'en 1252, et rasa son château[5].

verra plus loin, divisée en 4 cours ou ressorts : Bordeaux, Bazas, Saint-Sever, Dax.

1. Ce nom se rencontre avec les formes suivantes : deu Solier et del Soler, de Solio, de Solario, de Solariis.

2. Add. ch. 3300 : « ipse autem (Simon) videns quod in civitate Burdegalensi et aliis villis adjacentibus partes erant, que tamen pacifice se habebant inter se, cogitavit quod cum una parte gravaret alteram, et inde gaudimentum extorqueret. »

3. Add. ch. 3302.

4. En lat. Agramonte; en franç. Egremont, auj. Gramont, Basses-Pyrénées, canton de Bidache, arrond. de Bayonne.

5. Mat. Paris, p. 757. Shirley II, 61. Réponse au vic. de Gramont. (*Et. sur Bayonne*, II, App.)

Craignant d'être arrêté comme le vicomte de Gramont, le vicomte de Soule[1] se garda bien de se rendre à la cour de Saint-Sever. Sommé de comparaître, il envoya un de ses chevaliers pour présenter ses excuses et demander un sauf-conduit. On le lui promit; mais, pendant que ce chevalier attendait à Saint-Sever, des gens du comte attaquèrent et prirent Mauléon par surprise. Le château, assiégé ensuite dans les règles, fut enlevé d'assaut, et le vicomte, prisonnier, dut racheter sa liberté par une rançon de 10,000 sous de Morlaas; 4,000 seulement furent payés[2].

Les bourgeois de Saut[3] furent aussi durement frappés. Ils avaient refusé tout d'abord d'envoyer leurs députés à Saint-Sever; quand le roi était en Gascogne, ils allaient, disaient-ils, lui jurer fidélité à Bordeaux; mais les lieutenants du roi étaient toujours venus à Saut, et, après qu'ils avaient juré d'observer les coutumes de la ville, les bourgeois leur prêtaient le serment de fidélité. Le comte de Leicester répondit avec hauteur qu'il n'en aurait jamais fini s'il fallait aller ainsi dans chaque ville prêter et recevoir les serments d'usage, et contraignit les bourgeois à lui envoyer leurs députés à Saint-Sever. Parmi ceux-ci, Guillaume-Arnaud de Brocas[4] et Guillaume Garsie de Naude avaient déjà, en 1242, refusé de venir rendre hommage au roi, disant qu'ils ne reconnaissaient qu'un seigneur, Marie Bertrand, fille et seule enfant, alors en bas-âge, de leur défunt maître; mais Amanieu d'Albret, tuteur de la jeune héritière, avait cédé au roi les droits de cette tutelle, et les bourgeois de Saut avaient dû cesser leur résistance. Plus tard, Gaston de Béarn avait fait épouser l'héritière de Saut à Garsie-Arnaud de Navailles, et les bourgeois avaient juré aux époux de les aider à recouvrer l'intégrité de leurs droits, ceux du roi cessant, parce que le mariage émancipait la mineure.

Il pouvait y avoir là matière à chicane, mais la rudesse du comte de Leicester et ses instincts de domination semblent lui avoir inspiré peu de goût pour la marche lente et incertaine de la justice : il retint donc auprès de lui pendant plus d'une année G. A. de Brocas et G. G. de Naude; une enquête sur leur con-

1. Le chef-lieu de la vicomté de Soule était Mauléon.
2. Shirley II, 75.
3. Saut de Navailles, Basses-Pyrénées, arrond. et canton d'Orthez
4. Brocas, Landes, canton Labrit, arrond. Mont-de-Marsan.

duite envers Richard de Cornouailles et les lieutenants du roi qui lui avaient succédé ne produisit aucun fait à la charge des bourgeois de Saut; l'un d'eux ne put cependant rentrer dans sa patrie avant d'avoir fait un prêt forcé de 1,000 sous de Morlaas. Cette rançon déguisée fut réitérée plus tard, et même aggravée[1].

Ces rigueurs, par lesquelles Simon de Montfort inaugura son gouvernement en Gascogne, atteignaient indirectement le vicomte de Béarn[2]. Y eut-il lutte ouverte entre les deux adversaires? Les documents n'en disent rien; mais, soit par force ou par crainte, Gaston dut accepter une trêve[3]. Peut-être aussi le comte voulut-il user tout d'abord de modération envers « le plus puissant homme du pays » qui de plus était cousin de la reine d'Angleterre[4]. Si le comte avait voulu écouter les bourgeois de Dax, qui se plaignirent d'avoir été fort maltraités par Gaston de Béarn, il eût traité celui-ci en ennemi[5]. C'était partie remise.

En résumé, cette première campagne fut aussi décisive qu'elle avait été courte : Simon s'était montré, dès le premier jour, ce qu'il fut toute sa vie, impérieux et actif, plein de résolution, de ressources, et exempt de scrupules, en un mot digne fils de son père, que ses administrés semblent s'être rappelé avec crainte et défiance[6]. Après avoir mis les châteaux et les terres du roi en bon état de défense, il put passer, l'esprit tranquille, en Angleterre. Quand il arriva à Westminster (vers le 5 janv. 1249), il fut accueilli avec joie par le roi et toute la cour[7].

Il repartit presque aussitôt pour la France, où il conclut avec le roi de Navarre un accord qui fut ratifié par Henri III le 6 février[8]. Les deux rois s'engageaient à remettre à des arbitres

1. Add. ch. 3299.

2. Gramont, Saut, Soule, etc. entourent le Béarn au nord et à l'ouest. A l'est, il était borné par le comté de Bigorre qui était soumis à l'influence de Simon de Montfort.

3. Mat. Paris, p. 757.

4. Garsende avait eu en effet, d'un premier mariage, Raimond Béranger, père de la reine d'Angleterre, et d'un second, Gaston de Béarn dont il est ici question. (V. Marca H. de Béarn 588.)

5. Réponse aux plaintes de Dax.

6. On lit dans les plaintes de Saut : « quod cum referret A. de Marçan Arnaldino, dixit [Arnaldinus] quod non mutuaret nisi mille solidos comiti tantum, dum tamen comes daret ei litteras suas pendentes, quia non confidebat in ipso, quia audiverat loqui de mala continentia generis de Monteforti. »

7. Mat. Paris, 757.

8. Rymer I, 1ᵉ p. 157.

la décision de toutes les querelles nées entre eux depuis l'avénement du comte de Champagne au trône de Navarre. Quant aux contestations plus anciennes, qui remontaient à l'époque du couronnement du roi Richard, le comte de Leicester reçut pleins pouvoirs pour les régler directement avec le roi Thibaut [1].

Les bourgeois de Bayonne se plaignirent d'avoir été sacrifiés dans ces négociations [2], comme ceux de Dax s'étaient plaints de la trêve accordée au vicomte de Béarn, tant il était malaisé de ne pas mécontenter ces bourgeoisies remuantes, susceptibles et tracassières! Simon négocia aussi une prolongation de la trêve lorsque le parlement se réunit à Paris : elle fut étendue successivement jusqu'au 24 juin, puis à la Toussaint.

Si sa diplomatie était heureuse, les succès de son administration étaient moins solides. La Gascogne en effet s'agitait. Le 3 avril, le comte de Leicester écrivit au roi [3] que les vassaux du vicomte de Béarn s'étaient ligués et se préparaient à entrer en campagne vers la Pentecôte (23 mai) : or il n'avait plus d'argent et n'avait pas assez de troupes. Les Gascons, disait-il, ne feront que piller et brûler le pays, arrêter les gens et les mettre à rançon, chevauchant la nuit comme des larrons, par troupes de vingt, de trente, de quarante, insaisissables et apparaissant de tous les côtés à la fois. Aussi allait-il passer en Angleterre pour prendre les ordres du roi, qu'il priait en terminant de ne pas ajouter foi à certaines accusations dirigées contre lui. Ces derniers mots nous renvoient l'écho des premières plaintes que souleva la conduite de Simon de Montfort, et qui devaient s'accentuer d'année en année, avant de produire l'éclat formidable de 1252.

Après avoir reçu de l'argent et rassemblé des hommes en Angleterre, Simon de Montfort se hâta d'arriver en Gascogne [4], prêt à faire face aux évènements ou même, s'il le fallait, à en provoquer l'explosion. Les troubles qu'il prévoyait se produisirent d'abord à Bordeaux [5].

1. Let. pat. du 7 fév. Pat. roll. 33 H. III m. 7
2. Réponse aux plaintes de Bayonne.
3. Shirley II, 52.
4. Lettres d'Adam de Marsh, p. 36, dans les Monumenta Franciscana. (Coll. du *Master of rolls*.)
5. Sur l'émeute du 28 juin, nous avons deux versions, celle de Gaillard Delsoler et celle de Simon de Montfort. Add. ch. 3298. Arch. nat. J. 1028.

La veille de Saint-Pierre et de Saint-Paul (28 juin), une émeute éclate : les Rostein et les Colon se prennent de querelle, et les chaînes sont tendues par toute la ville; Nicolas des Meules, Gui de Rochefort et d'autres chevaliers viennent en avertir le comte, qui était encore au lit. Il s'arme en toute hâte, fait prendre les armes à ses gens, qu'il devance, et, suivi seulement de quelques chevaliers, il se jette au milieu des combattants : les bourgeois du parti des Colon se mettent aussitôt à ses ordres et chargent leurs ennemis. Si rapide que soit l'attaque, elle ne surprend pas le chef du parti contraire, le vieux Rostein qui, malade, tient conseil avec le maire de la commune et sait prendre sur-le-champ des mesures énergiques. Le maire, en effet, convoque ses jurés et les trois cents bourgeois chargés de la police municipale [1], et marche avec eux vers le marché, occupé par les Colon. Repoussé par ceux-ci, il se retire; mais, près de la porte Vigerie [2], il est assailli à son tour par les hommes d'armes du comte, et encore une fois obligé de battre en retraite : bientôt la maison de Rostein est cernée, et, la résistance étant jugée impossible, on parlemente.

Rostein dut se mettre à la merci du comte qui, ensuite, se fit livrer les prisonniers faits sur les Colon pour les soustraire à la vengeance de leurs ennemis. Le lendemain il assembla les gens les plus influents des deux factions, et exigea de chacune vingt otages et trois maisons à son choix « aveques totes leurs armeures »; enfin « considérant que les Rostein étaient les plus coupables dans cette affaire », il mit en liberté les chefs du parti des Colon et admit à leur place leurs fils, neveux et cousins, et fit garder étroitement les autres [3].

n° 13.) Bien qu'elles se contredisent sur plusieurs points, elles permettent de faire un récit fidèle de cette journée.

1. Add. ch. 3298 : « ... major, audito quod in civitate armabant se homines, vocatis juratis suis et trescentis qui sunt deputati ad custodiendam civitatem de rixis et sedicionibus cum majore secundum statuta et consuetudines seu foros civitatis, venit cum multis de ipsis ad mercatum...»

2. Ibid. : «... comes cum gente sua... communiter venerunt contra probos homines et communiam quam major vocabat et faciebat venire apud portam Vigeriam... »

3. Rostein et les otages de son parti furent enfermés d'abord dans le château de Bordeaux, « et nommeemant Rostein feset (le comte) garder en une bele chambre onestemant et onerablement, ou ses gens le servoent si comme il volet, horz de toz lianz. » Ils furent de là transportés au château de la Roker (?). Rostein y tomba malade, et pria le comte d'accepter son fils Gaillard en otage jusqu'à ce

Plusieurs des partisans de Rostein s'étaient échappés de Bordeaux, tant pour se soustraire à la colère du comte que pour éviter de tomber sous les coups des « Colombins » qui, après la délivrance de leurs chefs, s'étaient répandus dans la ville, et avaient pillé les maisons de leurs ennemis. Le comte fit crier par toute la ville que les fugitifs pouvaient rentrer sans crainte, en jurant de répondre en justice de leur conduite. Beaucoup n'osèrent, et le comte prit leurs biens « por ce que ils estoient defaillanz ». Le même traitement fut infligé à plusieurs qui étaient revenus en se soumettant à la condition imposée. Le comte, très-vivement attaqué plus tard pour ce fait, répondit hardiment qu'il avait dû prendre des mesures de salut public.

Après avoir anéanti ses ennemis à Bordeaux, le comte de Leicester les poursuivit dans leurs refuges.

Le vicomte de Fronsac, Raimond, qu'une sentence arbitrale venait de condamner à livrer son château à Simon de Montfort[1], au lieu d'exécuter le jugement, osa donner asile aux proscrits derrière les murs de sa forteresse. Simon marcha contre eux à la tête de ses chevaliers et de la *commune* de Bordeaux, contraignit la garnison à capituler et détruisit le château[2]. Les chefs de la résistance, il est vrai, le vicomte de Fronsac et Gaillard Delsoler, lui échappèrent: mais il confisqua les biens que le vicomte possédait à Bourg-sur-mer et les fiefs qu'il tenait du vicomte de Castillon; enfin il le somma (30 nov.) de comparaître devant la cour du roi en Angleterre[3].

Un membre de la famille de Rostein, un moine, nommé Gaillard, prit sans doute une part active à l'émeute du 28 juin, car

qu'il fût guéri. Le comte accepta, mais Gaillard s'était renfermé dans Fronsac avec son frere Pierre (ils étaient tous deux absents de Bordeaux le 28 juin) et plusieurs de ses amis; « et quand Gaillard fu à Fronsac, Rostein morut, et sa mort est plus a reter à son fill qui ne se vout ostatger qu'à nuil autre ; kar, se Rosteins fust loiaus hom, plus li deust grever la desloiaute que ses filz fist d'estre contre le roi et de ce qu'il ne le vout ostatger, que autres noveles. »

1. Le vicomte de Fronsac et Amauvin de Vayres se disputaient la ville de Blaye. Cette querelle allait se terminer par un combat singulier, quand les deux adversaires prirent pour arbitre Aimar, 5e fils de Hugues de Lusignan et par conséquent frere utérin du roi d'Angleterre et de la comtesse de Leicester. Aimar décida que le comte de Leicester aurait la garde du château de Fronsac jusqu'à la fin de son gouvernement, ou, s'il aimait mieux, qu'il pourrait le détruire. (Réponse au vicomte de Fronsac.)

2. J. 1028, n° 13. Mat. Par. 775 et 810.

3. Réponse au vicomte de Castillon. Rymer I, 2e p. 168.

il fut très-vivement poursuivi. Le comte lui interdit l'entrée de Bordeaux, défendit que personne lui vendît rien et eût avec lui le moindre commerce. Puis, quand il fut élu doyen de Saint-Seurin, le comte entrava la confirmation de son élection, en défendant avec menaces à l'archevêque de Bordeaux[1] de l'approuver. Gaillard fut donc obligé d'aller en cour de Rome (à Lyon). Le comte l'y suivit, le décria auprès du pape et le fit citer en personne devant cette cour. Ces vexations furent accompagnées d'autres préjudices considérables : troupeaux enlevés, moissons coupées, vignes vendangées au profit du comte. Le doyen de Saint-Seurin, évaluant en argent et ces pertes et les injures dont il avait été accablé, réclama du comte la somme considérable de 1606 marcs d'argent[2].

Ainsi poursuivis et traqués de toutes parts, les partisans de Rostein qui parvinrent à s'échapper s'adressèrent au roi. Ils députèrent vers lui le moine Rostein, fils du vieux Rostein, et Gaillard Bener. Compatissant tout d'abord à leurs maux, le roi manda au comte (5 sept.) de mettre ses prisonniers en liberté, de rappeler les bannis à Bordeaux et de leur rendre leurs biens[3]. Le comte méprisa cet ordre. Gaillard et ses amis allèrent alors en personne demander justice à Henri III. Mais en même temps qu'eux arriva en Angleterre Guillaume-Raimond Colon, maire de Bordeaux depuis le 29 juin et partisan dévoué du comte. Il apportait des lettres scellées du sceau de la commune, dont la teneur changea les sentiments du roi : Gaillard et ses amis furent arrêtés et maintenus pendant longtemps prisonniers à la Tour de Londres; puis, quand ils eurent promis de subir le jugement de la cour du roi, ils furent mis en liberté en livrant des otages. Enfin, le 30 nov., Henri III fit savoir au comte de Leicester que le conseil avait décidé de renvoyer les prévenus devant la cour de Gascogne, où la preuve des faits pouvait être le mieux établie. Le début de cette lettre[4] est fort élogieux pour Simon de Montfort. En vertu de cette décision, quand le comte vint en Angleterre (mai 1250), Pierre Delsoler, Guillaume-Arnaud Muneder et Vidal Lecomte furent remis entre ses mains. Simon les ramena avec lui ; mais, au lieu de les faire passer en jugement, il les mit en prison sur les

1. Géraud de Malemort, archevêque depuis 1227, mort en 1259.
2. Add. ch. 11234.
3. Rot. claus. 32 H. III m. 4 dorso.
4. Rymer I, 1[a] p. 158.

terres du roi de France, où il les retint jusqu'à ce qu'ils eussent payé rançon. Ils ne s'y résignèrent qu'à la dernière extrémité et après de nouvelles aventures.

La Réole fut châtiée à son tour. Une des premières familles de cette ville, celle des Pins, s'était mêlée à l'émeute du 28 juin, et plusieurs d'entre eux avaient été faits prisonniers. Ceux-ci furent mis aux fers, puis transportés à Bordeaux, à Bourg, ensuite à Fronsac, enfin dans l'île d'Oléron. Ils ne furent délivrés qu'en 1254. Les otages que La Réole dut livrer furent, eux aussi, déportés à Oléron. Beaucoup d'autres bourgeois furent bannis. Un d'eux, Jean Gast, « un des meilleurs citoyens de la ville », mourut en exil et dut être enseveli en terre étrangère[1].

A Bazas, même politique, mêmes rigueurs. Sur le conseil du maire de Bordeaux, le comte favorisa Guillaume-Arnaud de Ladils, Ménaud Guitarin et leurs amis, contre Bertrand et Arnaud de Ladils et leurs partisans. Les deux partis ne tardèrent pas à en venir aux mains. Prompt à saisir l'occasion d'une émeute, le comte de Leicester se rendit à Bazas et demanda des otages au parti contre lequel on l'avait prévenu; mais ces gens, craignant pour leurs concitoyens le sort des otages pris à Bordeaux et à La Réole, se retranchèrent dans l'église et s'y enfermèrent étroitement[2]. Leurs adversaires, exaltés par la présence du comte, prirent les armes, tuèrent Pierre de Ladils et plus de trente prud'hommes, et causèrent des dégâts pour 1000 marcs d'argent. Simon, de son côté, dépossèda les héritiers de Pierre de Ladils et son frère Gaillard d'une terre qui rapportait 3000 sous bordelais et dont ils avaient la saisine depuis 80 ans. Une seconde occupation de la ville par le comte fit encore perdre aux bourgeois 200 marcs[3].

La campagne de 1248 avait été funeste au pays situé au sud de l'Adour. Les coups portés l'année suivante sur la Garonne (Bordeaux, La Réole) et sur la Dordogne (Fronsac), ne firent pas oublier à Simon de Montfort son plus redoutable adversaire.

1. Add. ch. 3298.

2. « Ita quod naturalia inhoneste oportuit eos facere in ipsa ecclesia » (Add. ch. 3300).

3. Marquis et Arnaud-Aiquelin, bourgeois de Bazas, chargés en 1252 de faire un rapport sur les souffrances endurées par la Gascogne sous le gouvernement de Simon de Montfort, évaluèrent à 100.000 marcs les dégâts commis, dont 50,000 dans la seule ville de Bordeaux.

Gaston de Béarn qui avait recommencé ses ravages[1], mais le comte, au lieu de l'emprisonner ou de le mettre à rançon, l'envoya chercher son pardon auprès du roi d'Angleterre[2]. Gaston vint en effet trouver Henri III à Winchester, vers Noël; il y fut reçu en parent plutôt qu'en coupable[3] et le roi, après avoir reçu sa soumission, lui pardonna tous ses meurtres et ses pillages[4]. Il accorda même une lettre de rémission à Arnaud Seguin d'Estang, complice de Gaston de Béarn[5]. Mais en même temps, il fournit au comte de Leicester d'importantes ressources pécuniaires : deux ans des revenus de l'Irlande (28 nov. 1249), puis 500 mars sur l'impôt des Juifs en Angleterre (27 déc.), ainsi que le premier argent provenant de la vente des vins du roi (28 déc.)[6]. Ces sommes devaient être appliquées à fortifier la Gascogne, à protéger et défendre le pays. Après avoir, par des coups de main hardis et heureux, rétabli l'autorité royale en Gascogne, le comte de Leicester allait mettre tous ses soins à se fortifier dans ses conquêtes.

Un témoin non prévenu vient nous attester l'étendue de la victoire remportée par Simon de Montfort. Pendant que le chapelain du comte Alphonse de Poitiers, Philippe, parcourait le Midi pour recevoir, au nom du nouveau comte de Toulouse, les hommages de ses vassaux, il fut invité par Simon de Montfort et sa femme à les venir trouver à La Réole. Comme il nous l'apprend lui-même, il y fut en janvier 1250 : « Sachiez, écrivit-il à son

1. Mat. Paris donne à penser que Gaston de Béarn fut pris traîtreusement par Simon de Montfort. On ne voit rien de pareil dans les plaintes du vicomte de Béarn.

2. Réponse aux plaintes de Dax.

3. Voici un mandement curieux adressé par le roi (19 déc. 1249) à Me W. de Kilkenni : « quod venire faciat usque Wintoniam quemdam lectum pulcrum ad opus Gastonis de Biarn, viz. quandam culcitram cum matracio et panno ad aurum, et quoddam coopertorium de grisio et scarletto cum pulcris lintheaminibus, et duo auricularia serica cum pulcro keverchevio. Et similiter venire faciat ad opus ejusdem unam robam de bono scarletto, scilicet duas tunicas, supertunicam, capam, et pallium et capucium cum furruris competentibus; ita quod sint ibi in vigilia natalis Domini » (Claus. 34 H. III m. 18).

4. Shirley II, 56. Cette charte (28 déc. 1249) rappelle que le roi avait donné la Gascogne à son fils Edouard ; en effet après l'avoir donnée à son frère Richard, il la lui avait retirée violemment. S. de Montfort devait éprouver le sort du comte Richard.

5. Shirley II, 56. Le nom de cet Arnaud Seguin se trouve sous 3 formes : Hasta, Ista, Estans. (Gers, canton de Casaubon, arrondt de Condom.)

6. Shirley II, 55. Claus. 34, H. III m. 18.

maître, que il (Simon) tenoit la Gascoigne en bon estat, et que tuit lui obéissèent, ne n'oséent rien emprendre contre lui[1]. »

Pendant son bref séjour à La Réole (il n'y passa qu'une nuit), le chapelain Philippe traita de plusieurs affaires. Entre autres choses, on parla de la croisade. Au moment où le comte de Leicester avait été envoyé en Gascogne, il était en effet sur le point de se mettre à la tête des croisés anglais, mais les événements avaient fait avorter ce dessein. La Gascogne pacifiée, il promit au chapelain d'Alphonse « de passer à ceste feste Saint Johan. » Mais cette année encore il dut ajourner l'accomplissement de son vœu que d'ailleurs il ne remplit jamais.

Vers le 25 avril, nous retrouvons le comte de Leicester à Melun, où il obtint de la reine-régente une nouvelle prolongation de la trêve pour 5 ans[2]. Il y rencontra le comte de Cornouailles qui revenait d'une ambassade auprès du pape, peut-être avait-il passé lui-même par Lyon, car nous savons qu'il y fut deux fois[3]. Les deux beaux-frères partirent ensemble pour l'Angleterre, où ils débarquèrent le 2 mai[4].

Simon de Montfort ne s'y arrêta pas longtemps, et il semble qu'il fut de retour en Gascogne avant la fin du mois; il réussit pourtant à se faire donner 803 livres sterling en dédommagement des chevaliers que le roi lui avait promis, mais qu'il n'avait pas continué d'envoyer, et à faire rembourser à un marchand de Florence 1800 marcs qu'il lui avait empruntés pour mettre en bon état de défense les châteaux de Bourg, Fronsac et Miremont (28 mai 1250)[6].

Travaux de défense, voilà bien en effet ce qui occupe le comte de Leicester pendant la plus grande partie de cette année. C'est ainsi qu'il achète l'aleu de Cubsac[7], où il fait construire un château fort; on y travaillait encore en 1252[8]. Par là il tient en respect Arnaud de Blanquefort, qui possédait Bourg-sur-mer et qui prétendait même que Cubsac faisait partie de son fief; il s'assure de

1. V. Boutaric, Saint-Louis et Alph. de Poitiers, p. 73.
2. J. J. 26, f° 324.
3. Voy. la lettre du chapelain, et plus haut, p. 251.
4. Lettre du chapelain. Mat. Paris 779.
5. Shirley II. 382.
6. Réponse à Arnaud de Blanquefort.
7. Par autorisation royale du 10 juin (Shirley II, 383).
8. Réponse à Arnaud de Blanquefort : « in alodio operari *facimus* ad honorem et commodum domini regis et securitatem totius terre. »

plus la rive droite de la Dordogne, que le château de Fronsac ne domine plus. Son alliance avec Amauvin de Vayres lui donne aussi la rive gauche et l'établit fortement dans l'Entre-deux-mers[1]. Il s'attache, par une rente annuelle de 100 marcs, Arnaud Otton de Lomagne (28 mai), qui faisait échec à Gérard d'Armagnac, vainement protégé par Amanieu d'Albret. Il fait accorder (même jour) à Rudel de Bergerac une rente de 50 marcs pour la garde des châteaux de Montleder, Castelmoron et Montcuc[2]. Mais le couronnement de sa politique est le traité qu'il impose aux bourgeois de Bordeaux (27 nov. 1250)[3].

Les conditions que ces bourgeois, victimes de leurs dissensions, se résignèrent à subir, montrent une fois de plus avec quelle âpreté Simon de Montfort traitait ses ennemis : 1° parmi ceux que le comte avait bannis de la ville, les uns pourront y rentrer en donnant des cautions suffisantes et des lettres dans la forme exigée par le comte; d'autres donneront des otages, les autres demeureront hors de la ville tant qu'il plaira au comte. Ceux qu'il admet à rentrer devront jurer sur l'autel et les saints évangiles qu'ils n'ont pas trempé dans le meurtre de Guillaume Gondomer et de son fils, tués lors de l'émeute du 28 juin; 2° défense, à peine de bannissement perpétuel, de porter des armes et de rassembler des gens contre le comte ou contre le maire et les jurés de Bordeaux; défense, sous la même peine, aux bourgeois de faire des « conventicules », et de prêter des serments d'association à des sociétés secrètes; 3° deux cents bourgeois devront jurer cette paix; chaque année la commune tout entière fera le même serment; elle résistera de tout son pouvoir à ceux qui voudraient rompre la paix, « surtout à ceux qui, comme Gaillard Delsoler et ses complices, se sont, en

1. Le 13 fév. 1250, le roi s'engage à donner à son amé et féal Amauvin de V. l'équivalent des biens-fonds et revenus qu'il avait dans la ville de Fronsac; il lui accorde en même temps la garde de la terre et de la personne de Raimond Gombaud de Vayres (Pat. 34, H. III, m. 7).— 13 févr. Le roi convertit en 10 marchées de terre, sises dans la châtellenie de Montferrand, les 50 marcs de rente qu'il lui avait assignés auparavant (Claus. 34 H. III, m 15).

2. Pat. 34 H. III, m. 4. — Le 28 juillet, le roi accorde à Rudel de Bergerac, à la demande de son père Elie Rudel, de succéder à celui-ci, si son frère aîné Elie venait soit à renoncer à sa fidélité envers le roi, soit à mourir sans enfants mâles (Pat. 34 H. III, m. 3).

3. Rymer I, 1ᵉ pars 162; Layettes du trésor des chartes III, 3999. Confirmé le 21 janv. 1251 par le roi d'Angleterre.

vrais fils de discorde, opiniâtrés à désobéir au comte, à la justice, et aux droits de Bordeaux »; 4° enfin le comte pourra, s'il le juge convenable, modifier cette paix de sa propre autorité, en respectant la liberté du maire, des jurés et de la commune.

Si Bordeaux était pacifiée, le reste de la Gascogne était loin de l'être. Dès le 10 juin, le roi recommandait à son lieutenant de prendre des précautions contre une attaque prochaine du vicomte de Fronsac [1]. Elle n'eut pas lieu, mais peu après (14 août), Amanieu d'Albret fit hommage à Gaston de Béarn des châteaux de Bazas et de Casenave [2]. Il était donc manifeste que les seigneurs gascons se préparaient à la guerre en resserrant leurs alliances. Elle éclata en effet tout à coup dans le bassin inférieur de la Garonne, où le traité du 14 août venait d'établir le vicomte de Béarn, au centre même de la contrée que Simon de Montfort s'appliquait à mettre en état de défense. Cette explosion surprit le comte et le força de quitter précipitamment la Gascogne; il traversa la France à franc étrier et débarqua en Angleterre à l'improviste, avec quelques écuyers montés sur des chevaux épuisés de fatigue (6 janv. 1251) [3]. C'est ainsi que son père, dans la croisade des Albigeois, avait dû se retirer plusieurs fois devant des forces subitement accrues; mais il revenait plus terrible.

A Londres, le comte de Leicester demanda des secours en argent et en hommes : il ne pouvait, disait-il, soutenir avec ses propres ressources une guerre aussi ruineuse. Puis il dénonça un certain nombre de Bordelais fugitifs et exclus de la paix du 27 novembre, qui étaient venus se cacher en Angleterre, et réclama leurs personnes et surtout leurs biens. Le roi, déjà prévenu contre son beau-frère [4], commença par lui reprocher avec amertume sa rigueur envers les Gascons, les emprisonnements arbitraires, les trahisons, les meurtres dont on l'accusait : le comte répondit simplement qu'on ne pouvait croire des gens maintes fois déjà convaincus de crimes semblables. Singulière justification, qui fut cependant admise, car il réussit à se faire donner 3000 marcs, plus une autre somme de 550 marcs

1. Shirley II, 68.
2. Archives de la Gironde II, 303.
3. Mat. Paris p. 810.
4. Gaston de Bearn venait d'envoyer son chapelain pour se plaindre du comte. (Add. ch. 3303.)

(17 janv.) destinée à payer l'arriéré des gages dus aux chevaliers et sergents qui composaient les garnisons de Fronsac, Bourg et Miremont [1]. Puis le roi, sur sa requête, manda aux vicomtes et baillis de son royaume (22 janv.) de rechercher attentivement les Bordelais fugitifs et de les livrer au comte; mais en même temps, et comme pour atténuer la rigueur de cette mesure, il chargea Nicolas des Meules et Drogon de Barentin de se rendre en Gascogne « pour rechercher les causes des discordes survenues entre Simon de Montfort et les fidèles du roi, et pour les apaiser ou pour en faire au roi un exact rapport » [2]. Heureusement pour le comte de Leicester, les deux commissaires lui étaient favorables, et le secret mécontentement du roi dut attendre une autre occasion pour éclater.

En somme, le comte avait obtenu pleine satisfaction; aussi ne perd-il point de temps : aux sommes que le roi lui a données, il ajoute celles qu'il peut lever dans son comté et sur les terres de Gilbert d'Unfranville, dont il avait la garde; il mande au duc de Brabant et aux seigneurs voisins de lui envoyer sans retard des chevaliers et des sergents, et reprend la mer au commencement de mars. En débarquant, il trouve 200 routiers et un certain nombre d'arbalétriers brabançons, animés par l'espoir du butin, et il les emmène avec lui.

Il trouve partout des Gascons en armes [3]. A leur tête, sont en première ligne Gaston de Béarn et Amanieu d'Albret, puis viennent le vicomte de Fronsac, si durement traité en 1249; Bernard de Bouville, vicomte de Bénauges; Pierre, vicomte de Castillon, qui n'avait pas craint de donner asile à Gaillard Delsoler, et sur qui allait porter tout le poids de la guerre; Elie Rudel, fils aîné du vicomte de Bergerac et de Gensac, depuis longtemps hostile au comte et virtuellement déshérité par lui; Arnaud de Blanquefort, l'opiniâtre Gaillard Delsoler, etc. Des bourgeois de Bordeaux et de La Réole, ceux-là sans doute que le comte maintenait en exil, ont fait alliance avec eux. Tous ont des griefs personnels contre Simon de Montfort; tous ont des injures vieilles ou récentes à venger [4]. Cependant, avant de combattre, les con-

1. Claus. 35 H. III, m. 29.
2. Pat. 35 H. III, m. 12.
3. Mat. Paris 810, 814.
4. Ces renseignements et le détail des négociations qui vont suivre sont tirés en partie de documents inédits conservés à la Bibl. nat. latin 9015.

fédérés demandent justice et offrent de se soumettre au jugement des deux commissaires, assistés de l'archevêque de Bordeaux et de l'évêque d'Agen[1]; mais le comte, plus enclin à la guerre qu'aux procès, refuse et va mettre le siége devant Castillon, dont la prise devait établir sa domination dans le pays d'Entre-Dordogne.

Les forces dont il disposait étaient trop considérables pour que les Gascons osassent l'attaquer : aussi continuèrent-ils les négociations; mais on ne put s'entendre, parce que les Gascons voulaient constituer un tribunal où l'influence du comte ne pût se faire sentir, et de plus avaient l'outrecuidance d'exiger la levée immédiate du siége et la cessation des hostilités. Simon leur répondit en détruisant le château de Lados et en prenant Castillon. Les confédérés acceptèrent alors les conditions imposées par le vainqueur (25 mai)[2] : 1° les commissaires du roi recevront des deux parties et de ceux qui voudront adhérer à la présente paix l'assurance formelle de comparaître en justice et de se soumettre à la sentence; 2° le tribunal sera composé des deux commissaires et de quatre juges choisis par eux dans chacune des quatre cours de Gascogne; il connaîtra de toutes les querelles soulevées entre le comte et ses adversaires depuis que le comte a la garde de la province; il jugera selon les coutumes particulières à chaque cour et selon les statuts des cités et des villes; 3° les commissaires pourront laisser entrer et demeurer en Gascogne, sauf dans les cités de Bordeaux et de La Réole, ceux qui, bannis à l'occasion de l'émeute du 28 juin, n'avaient pas encore osé revenir; les juges décideront s'il faut comprendre dans la paix les prisonniers actuellement entre les mains du comte. — Les évêques de Bazas et d'Agen promirent de frapper d'excommunication ceux qui violeraient la paix.

Les documents ne disent pas si ce tribunal a siégé, si même il a jamais été composé, mais ils nous font connaître des soumissions importantes. Amanieu d'Albret fut un des premiers à s'humilier. A la requête de Nicolas des Meules et de Drogon de Barentin (27 mai), il fit jurer aux chevaliers et bourgeois de Meilhan de rester fidèles au roi et à son lieutenant, et promit de décider ses vassaux du Bazadais, les chevaliers et bourgeois de

1. Guillaume III; il siégeait déjà en 1247; mort vers 1263.
2. Arch. nat. J. 1030, n° 1, 3, 4

Castel-Jaloux, à prêter un serment pareil, ce qui fut fait le surlendemain[1]; enfin de livrer la ville forte de Castelnau jusqu'à l'entière exécution du traité[2].

Gaston de Béarn, que cette malheureuse campagne n'avait pas engagé à fond, se retira sans bruit de la coalition. Peut-être encore plus rompu aux sourdes manœuvres de l'intrigue qu'au métier de la guerre, il se réserva pour le moment où les circonstances éloigneraient Simon de Montfort; celui-ci ne put qu'imposer une trêve à son insaisissable ennemi[3].

La soumission des barons décida celle de Gaillard Delsoler et de ses partisans. Tout d'abord, ils payèrent une grosse rançon[4]; puis ils s'engagèrent à faire la paix et à donner des cautions, enfin à rester désormais sujets loyaux du roi et du comte; à ces conditions ils purent séjourner en Gascogne, mais promirent de ne pas rentrer à Bordeaux avant la fin des sept ans de garde. Gaillard prétendit que le comte leur avait fait jurer de ne pas porter plainte contre lui devant le roi; Henri III, dans une lettre close du 16 mai 1252[5], se fit l'écho de cette accusation que le démenti de Simon de Montfort ne suffit pas à dissiper.

Le comte ne rendit pas tous les prisonniers de la faction Delsoler : P. Bonefos et B. Vital, arrêtés par les Colon le 28 juin 1249, furent maintenus en captivité, pour expier le meurtre de Guillaume Gondomer et de son fils. Un autre, P. Viger, livré comme otage, avait été conduit à La Réole, où il était libre sur parole, mais il s'échappa et mourut en exil.

Dax eut le même sort que Bordeaux : le maire, les jurés et la commune durent s'engager par serment (25 juillet) à observer la paix que Simon de Montfort avait accordée à leur ville après les dissensions causées par le meurtre du maire Dominique de Balembuz; tout contrevenant à la paix serait poursuivi, ses immeubles confisqués au profit du roi, ses biens meubles partagés par moitié entre le roi et le monastère (clausura) de la ville[6].

1. Bib. nat. mss. Clairembault 1188, p. 7.
2. Arch. nat. J. 1030. n° 2.
3. Shirley II, 383.
4. 15,000 marcs suivant Gaillard; 4,000 suivant Simon, et c'était peu, dit-il, en comparaison de leurs méfaits. (Add. ch. 3298. — J. 1028, n° 13.)
5. Shirley II, 388,
6. Bib. nat. Clairembault 1188. Le 12 sept., Simon remit à deux arbitres nommés l'un par lui, l'autre par Arnaud de Blanquefort et Mabile, sa femme, le

Cette même année, la Gascogne fut troublée par une invasion de Pastoureaux : une de leurs troupes arriva jusque sous les murs de Bordeaux. Mais le comte de Leicester fit fermer les portes et menaça ces bandes pillardes, si elles ne se retiraient au plus vite, de les attaquer avec ses chevaliers, la commune de Bordeaux et les gens du pays. Frappés de terreur, ils se dispersèrent dans une prompte fuite[1].

Battus en détail et dans quatre campagnes successives, les Gascons étaient enfin tranquilles. On pouvait même les croire réduits à l'impuissance, et il se peut que Simon de Montfort ait, jusqu'à un certain point, partagé cette illusion. Il quitta la Gascogne, laissant à sa place un lieutenant actif et intelligent, Guillaume Pigorel, traversa sans se hâter la France avec sa femme et s'embarqua (6 nov.) à Wissand, en compagnie de Gui de Luzignan, frère utérin de Henri III. Les nobles voyageurs abordèrent à Douvres, après avoir été rejetés une première fois par la tempête sur la côte française. Le roi vint au devant d'eux ; il fut plein d'amitiés pour Gui, mais accueillit assez froidement son beau-frère[2]. Celui-ci, soit fatigue réelle, soit feinte, offrit alors au roi de lui rendre le gouvernement de la Gascogne désormais pacifiée ; il ne demandait qu'à rentrer dans les dépenses qu'il avait faites. Mais le roi voulait laisser à la charge de Simon la garde des châteaux acquis ou reconquis par lui. Cette charge était pesante : si elle effrayait Henri III, le comte de Leicester se déclarait incapable de la supporter[3]. Ce désaccord fut la source d'assez aigres débats entre les deux beaux-frères ; enfin l'intervention de la reine les calma : des arbitres furent chargés d'évaluer les dépenses faites pour le service du roi en Gascogne, et Henri III prit l'engagement (4 janv. 1252) de rembourser celles qui auraient excédé les revenus de la province[4].

Pendant ce moment de tranquillité relative, et à la veille

soin de fixer l'indemnité due à ceux-ci pour le château de Bourg et ses dépendances. (Arch. de la Gironde III, p. 4.) C'est la seule mesure réparatrice que l'on puisse signaler.

1. Mat. Paris 824. — Adam de Marsh : lettre du chef des frères mineurs de Paris, transmise par Adam à l'évêque de Lincoln — Ann. de Burton.

2. Mat. Paris 828.

3. Clair. 1188.

4. Shirley II, 68. — Cet engagement fut rempli dans les actes du 16 et du 19 mars 1252. — Shirley II, 383 sq.

d'événements d'une extrême gravité, il convient de jeter un coup d'œil sur l'administration de Simon de Montfort. Cette étude fera connaître de nouveaux motifs de haine contre lui. Nous savons par tout ce qui précède quels sujets de plaintes ces quatre années de luttes ont fournis aux seigneurs et aux riches bourgeois; ici nous entendrons plus souvent la voix des humbles : ainsi le concert de réprobation sera complet.

II.

Nous traiterons successivement : 1° des agents du comte ; 2° de l'administration proprement dite et surtout de la justice; 3° des rapports du comte avec les villes de bourgeoisie et autres.

Les officiers du comte sont désignés par divers noms : senescallus, ballivus, prepositus, vicarius, qui répondent à des fonctions assez faciles à distinguer.

Senescallus désigne un lieutenant que le comte met à sa place quand il s'absente [1]. Ainsi Raoul de Havering, Guillaume Pigorel, sans doute aussi Vital de Caupenne [2].

Le *Ballivus* est, comme en France, un officier qui réunit tous les pouvoirs : il lève les impôts, rend la justice, assemble et mène à la guerre les hommes des communes. Il achète son office du comte et peut sous-louer à des baillis inférieurs (inferiores ballivos) la perception des impôts. Plusieurs textes semblent prouver que la circonscription des bailliages était la même que celle des diocèses; c'est ainsi que l'on voit un Jean Lepergue « ballivus Aquensis et Baionensis diocesis ». Ailleurs on lit que Simon « vendidit de anno in annum ballivam tocius episcopatus Aquensis [3] ». Ce passage montre encore que l'adjudication des bailliages se faisait chaque année.

Baillis et sous-baillis excitèrent contre eux des plaintes fort vives. A Gosse [4], le bailli de Dax écrasait ses gens d'impôts, violait leurs libertés et leurs coutumes, renvoyait les procès de ses-

1. Simon de Montfort n'est jamais, dans les actes solennels qui le concernent, désigné par ce titre de senescallus, mais par celui de vices gerens ou de locum tenens.

2. Shirley II, p. 56 et 52.

3. J. 1031, n° 5 et Add. ch. 11,236.

4. Ibid

sion en session (trahunt ipsos de curia in curiam), ou négligeait même de rendre la justice, contraignait les gens à prendre les armes trois et quatre fois l'an, ou dans la même année exigeait d'eux plusieurs procurations (halbergatas). Ils se plaignirent que le comte vendit l'office de bailli au plus offrant, sans s'inquiéter d'où il venait ni s'il était honnête homme. Plusieurs fois ils supplièrent le bailli de les traiter avec moins de rigueur : « allez vous plaindre au roi, leur répondait-il ; pour nous, nous avons acheté notre charge fort cher, et nous n'épargnerons rien pour rentrer dans notre argent. » Pour échapper à ces vexations, beaucoup de gens, à Gosse, à Orx [1], ailleurs encore, émigrèrent.

Les *prévôts* sont des officiers de police. On apprend que des voleurs de grand chemin et des assassins occupent en armes l'église de Castillon ; sur l'ordre du comte, les prévôts de Castillon et de Saint-Émilion marchent aussitôt contre eux à la tête des bourgeois de leurs villes, les somment de comparaître en justice devant le comte, et, sur leur refus, les attaquent et les taillent en pièces [2]. — Ces agents se rencontrent dans les villes les plus remuantes ou près des seigneurs ennemis du comte : à Saint-Émilion, à Castillon, à Bayonne. Ayquelin de Lesparre se plaignit, comme d'un fait sans précédent, que le comte eût établi un prévôt sur sa terre, « quod posuit *prepositum* suum et *paciarium seu pacificatorem* [3]. » Si les termes de paissier et de prévôt ne sont pas synonymes, ils doivent cependant désigner des fonctions à peu près semblables. Le vicomte de Castillon refusant de juger et de punir des malfaiteurs, le prévôt alla rendre la justice sur les terres mêmes du vicomte : il y fit pendre un homme et punir une femme. Bien plus, une nuit de Noël, le prévôt de Castillon assembla les gens du comte et tenta d'enlever au vicomte son château de vive force [4].

Vicarius est synonyme de prepositus, comme le prouvent les deux textes suivants, dont l'un est la traduction de l'autre : « ad hoc quod dicit nos posuisse *vicarium* in terra sua Marciani... »

1. Localité du pays de Gosse, départ. des Landes. La forme du nom dans nos documents est Oresk ou Horesc.

2. Réponse aux bourgeois de St-Emilion et au vicomte de Castillon.

3. Add. ch. 11,237.

4. Réponse au vicomte de Castillon.

« De ce qu'il dit que le comte a mis *son prévost* en la terre de Marçan... »[1]. En réalité ce prévôt ou viguier surveillait le Marsan, que Gaston de Béarn possédait du chef de sa femme[2], comme un autre surveillait le vicomte de Castillon, un autre le sire de Lesparre, un autre la ville de Bayonne.

Les mêmes documents nous fournissent aussi des détails sur certaines parties de l'administration.

Quant aux finances, une chose est à noter : Simon fit deux sortes d'emprunts : les uns d'après la méthode ordinaire[3], les autres forcés. On a vu en effet que Simon n'accordait parfois la paix à un ennemi vaincu qu'en exigeant de lui une forte rançon sous forme d'emprunt.

L'administration de la monnaie fut vivement critiquée par ce peuple de marchands. D'après le comte, loin d'altérer la monnaie, il l'améliora : quand il vint en Gascogne, il y avait en circulation des monnaies de la Marche et du Périgord à côté des bordelaises, mais valant beaucoup moins ; il ordonna l'abandon de cette monnaie inférieure et de plus éleva le taux de la bordelaise : 5 livres des nouveaux deniers en valurent six des anciens ; ces deniers étaient plus blancs et renfermaient moins d'alliage ; enfin le pain et le vin restèrent aussi bon marché qu'auparavant[4]. Cette dernière raison ne serait pas désavouée par un économiste de notre temps.

La justice était rendue, au degré inférieur, par les baillis, quelquefois, on l'a vu, par les prévôts ; au degré supérieur, par les quatre cours féodales de Gascogne[5].

La réponse aux plaintes de la ville de Dax nous en montre la composition : « le conte assembla les preudes hommes de la ville et deu païs entour, et devant l'archevesque d'Aux e l'evesque de

1. Réponse au vicomte de Béarn.

2. Fille de la comtesse Perronelle, de Bigorre, et de son 5e mari, Bozon de Matas.

3. Ainsi, comme on a vu plus haut, les 1800 marcs empruntés à Thoulousain, marchand de Florence.

4. Réponse à Gaston de Béarn.

5. Bordeaux, Bazas, Dax, St-Sever. Dans un acte du 29 av. 1251 (B. N. mss. lat. 9015) on lit il est vrai : « recipere judicium curiarum burdegalensium, videlicet Vasatensis, Sancti Severi, Aquensis ; » mais partout ailleurs la cour de Bordeaux est distincte des autres : « quand la curt de Bordeals sera assemblée, ou cele de Bazadeis, ou cele de Saint Sever, ou cele d'Ayes. » (Charte du 9 mai 1251, ibid.)

la vile, et la cort tote plenière de chevaliers e de borjois fu la vérité trouvée. » Les membres de cette cour, au moins les nobles, étaient semons d'une façon générale : le vicomte de Gramont étant sur le point de venir à la cour de Bazas, le comte de Leicester le fit avertir de n'y point paraître; s'il eût fallu pour les vassaux une invitation individuelle, le comte n'aurait eu qu'à ne pas inviter ce seigneur. Mais naturellement le défendeur était semons de comparaître en justice; le défaillant était alors puni de la confiscation.

A chaque cour étaient portées les affaires du ressort, et l'on jugeait selon les droits et les coutumes de chacune[1]. Elles ne s'assemblaient pas nécessairement au chef-lieu du ressort; ainsi, dans le Bazadais, Simon la réunit une fois à Langon, une autre à Saint-Macaire.

Leur compétence n'est pas facile à déterminer.

En matière civile, voici un procès à propos d'héritage : Amanieu d'Albret et son frère Bérard se disputaient l'héritage paternel. Elie Rudel, oncle (et tuteur?) de Bérard, vint prier le comte de vider ces différends dans sa cour. Il y consentit, mais ajouta qu'Amanieu voulait s'arranger à l'amiable avec son frère; les conditions étaient dures et l'oncle de Bérard hésitait à les accepter. D'autre part il redoutait peut-être un jugement prononcé sous l'influence du comte; celui-ci le rassura, et lui promit de lui faire rendre justice; ce qui eut lieu en effet au détriment d'Amanieu qui s'en plaignit[2].

En matière criminelle, les exemples sont plus nombreux. Un clerc, fils d'une « preude fame » veuve, avait été tué à l'instigation du maire de Dax, et les témoins contraints à se taire. Quand le comte vint à Dax, la mère porta devant lui sa plainte; la cour fut assemblée, et la vérité fut trouvée « si cum la preude femme s'estoit pleinte[3] ». — Autre exemple, mais où les parties sont nobles : Arnaud Bernard de Lados avait tué un seigneur du nom de Boidin; le fils du mort, Guillaume Arnaud d'Auros, se plai-

1. « Dicti barones subibunt judicium regis Anglie, ita videlicet quod dominus rex eos faciat judicari in partibus Vasconie secundum usus et consuetudines Vasconie, salvo jure quod competit tam burgensibus quam militibus racione curie per quam debet quilibet judicari »; « secundum consuetudines cujusque curie. » (Chartes citées plus haut, du 29 avril et du 25 mai 1251.)

2. Réponse à A. d'Albret.

3. Réponse à Dax.

gnit du meurtrier et le provoqua en duel; « e par l'apel W. Arn. d'Auros, e par la response Arn. Bernarz, *par jugement de la cort* e par les costumes du païs, fu bataille fermée entre eux e gagiée en la mein du conte. » Le jour fixé pour le combat, les parties se présentèrent; mais à la prière de Gaston de Béarn, présent à la cour, et d'A. Bernard lui-même, la paix fut conclue : le meurtrier prit l'engagement de partir pour la Terre-Sainte. Il ne partit pas. Cité pour ce fait devant la cour du comte, il fit défaut, et le comte lui reprit le château de Lados, qu'il tenait du roi. — Bernard Aimeri fut cité devant la cour, à Langon, pour répondre sur de nombreux méfaits dont on l'accusait. Il fit défaut, et son suzerain, Arnaud de Blanquefort, ayant refusé de l'amener au tribunal, la cour, dont Arnaud faisait partie, prononça la confiscation des biens du défaillant.

En matière politique, on a vu Gaillard Delsoler et ses partisans cités devant la cour du roi en Gascogne pour répondre de leur conduite lors de l'émeute du 28 juin. Les bourgeois de Dax furent mandés à la cour, à Saint-Macaire, pour n'avoir pas tenu les établissements faits « par comune cort e de prélaz et de barons e de chevaliers e de borjois. » Enfin, c'est dans les quatre cours de Gascogne que Simon alla successivement jurer d'observer « les bons fuers et les bones coutumes du pays [1] ».

Les membres de ces cours étaient les juges naturels des procès nés en Gascogne : c'est ainsi que les partisans de Rostein réfugiés à Londres furent livrés à Simon de Montfort pour que leur procès fût instruit en Gascogne; de même si les différends entre Simon et les Gascons furent, en 1252, portés devant la cour du roi en Angleterre, ce fut du consentement des deux parties, et les barons firent reconnaître expressément que ce consentement ne pourrait créer un précédent [2].

En résumé l'action de ces cours s'exerçait surtout en matière féodale, soit criminelle, soit politique; elles étaient comme autant de parlements dont elles portaient le nom (curia regis). La volonté du comte de Leicester dirigea leurs résolutions; elle fut dans la plupart des cas taxée d'arbitraire. Peut-être, sans sortir de la légalité, le comte n'a-t-il fait qu'appliquer le droit féodal dans toute sa rigueur.

1. Rép. au vicomte de Béarn, à Arn. de Blanquefort, aux bourgeois de Dax et de Saut.

2. Voyez plus bas la lettre de H. de Wengham et de R. de Fos.

Dans ses rapports avec les villes, Simon de Montfort chercha surtout à tenir les maires dans sa main. A Bordeaux, le maire était élu tous les ans : l'élection avait lieu le 29 juin[1]. Lors de l'émeute du 28 juin, un partisan des Rostein était maire[2] ; il fut bientôt remplacé, sans doute le lendemain même, et à la faveur de l'émeute, par un Colon, Guillaume-Raimond[3]. C'était encore un Colon, Amanieu, qui était maire en avril 1252. A Bayonne, quand le comte s'y rendit avec Pierre de Savoie, en 1253, il s'entendit avec les gens de la commune pour leur donner un maire, qui fut aussi châtelain et prévôt[4] de la ville. A Dax, c'était le roi, ou en son nom son lieutenant, qui nommait le maire[5]. En même temps qu'il tenait les maires sous sa dépendance, le comte s'assurait par une politique habile l'obéissance des principaux citoyens. A Bordeaux, il fit entrer dans son conseil privé les chefs des deux partis. Ailleurs, ainsi à Ustarits, c'est le conseil entier des prudhommes qu'il consulte : ces bonnes gens n'auraient eu garde de contredire le comte, assisté de ses plus redoutables chevaliers. De même il dissimule l'impunité dont il veut couvrir un de ses déterminés partisans, Amigot de Garro, derrière l'avis donné par les « prodes homes » du pays de Labour[6].

On peut croire que Simon de Montfort ne se fit pas un grand scrupule de respecter les priviléges de certaines villes. Les plaintes des habitants nous en font connaître plusieurs : ainsi les Bordelais ne devaient pas le service militaire hors du diocèse de Bordeaux[7]. Les gens d'Orx ne devaient que trois sergents à pied par an : ils se plaignirent de levées plus nombreuses répé-

1. Bib. nat., Moreau 634. (Charte du 12 juin 1253.)

2. « Dicto Rostando existente infirmo..., venerunt quidam ad eum et ad majorem communie civitatis... Major autem, videns quod Columbini suos socios occidebant... » (Add. ch. 3,298.)

3. J. 1028, n° 13. Add. ch. 3,300.

4. « Majoritatem cum castro et prepositura » (4 juin 1253). Le maire était Bertrand de Podenzac « qui est de lingua vestra, » dit la charte.

5. Rép. à Dax : « tantost apres il (Bernard de François, maire) par sa force et par la force de ses amis purchaça que autres meires fut feit à sa volonte, sanz ce que nuls y fust de par le roi, ne que nuls congié en fust requis, sicum droiz est e costume. »

6. Rép. à Bayonne : « ce que li cuens en fist, il fist par le conseil des prodes homes qui la estoient, et du conseil des homes de Baione, et nomeemant autre les autres du conseil Jehan d'Ardir. »

7. Henri III confirma ce privilège le 13 juin 1253. (B. N. Moreau 634.)

tées trois et quatre fois l'an. Ceux de Gosse ne devaient qu'une fois l'an le service militaire et l'impôt connu sous le nom de procuration [1]. La Réole était exempte de la taille [2].

Les communes gasconnes étaient remuantes : en 1273, on trouve le souvenir des communes lombardes vivant à Bourg [3]. C'est là une indication précieuse. Pour y maintenir la paix, Simon usa de différents moyens. On sait comment il traita la commune de Bordeaux : il interdit les conventicules, les associations par serment; ceux qui ne pourront prouver qu'ils ne sont pas entrés dans ces assemblées par malignité, dit un des articles de la paix du 27 nov., seront bannis à perpétuité. Mêmes rigueurs exercées contre les habitants du Labour [4].

Simon interdit encore d'une façon générale la pignoris-capio extra-judiciaire qui était, on le conçoit, une cause fréquente de troubles. Il avait fait décréter dans un parlement tenu à Dax « que nuls ne pignorast autre, sanz seignur ou sanz baillif de seignur, quar les pignores estoient aussi comme commencement de totes les guerres [5] » ; et il tint fortement la main à cette mesure évidemment excellente.

A Dax encore, il punit, de sa propre autorité, plusieurs bourgeois. La commune se plaignit de cette atteinte portée à son droit de justice; mais Simon prétendit qu'il était dans son droit, parce que ces bourgeois s'étaient rendus coupables de méfaits d'ordre public. Sous ce même prétexte, il fit abattre à Bordeaux la maison de Rostein, parce qu'elle était plus haute que les réglements ne le permettaient [6]; mais, d'autre part, il laissa Guillaume-Raimond Colon élever une maison semblable à Bordeaux [7] et Amigot de Garro à Bayonne [8].

1. Add. ch. 11,236 et J. 1031, n° 5.

2. Shirley II, 72 : « ... cum nos simus liberi burgenses vestri et nunquam talliam dedimus neque dare debeamus. »

3. Mss. de Wolfenbüttel, dans les *Notices et extraits des mss.*; vol. XIV.

4. Rép. à Dax : « Autrefoiz avoit le comte establi par leur assentement meesmes que il ne portassent armes, ne se tenissent compainnies, c'est-à-dire larrons, ne n'i alassent, ne ne fussent consentenz de nules choses, desqueles choses l'en les trova aussi come toz encolpez. »

5. Rép. à Dax.

6. J. 1028, n° 13.

7. Pat. 36 H. III, m. 10. Le roi permet à G. R. Colon de garder intacte la maison « quam construxit super muros burgi civitatis burdegalensis. »

8. J. 1031, n° 5.

Sans doute plus d'une des plaintes adressées au roi doit retomber moins sur Simon de Montfort que sur la mauvaise organisation administrative qui livrait tous les pouvoirs judiciaire, financier, militaire, à des « traitants » avides, sans frein ni contrôle; mais il est certain aussi que l'administration personnelle de Simon de Montfort ne fut pas exempte d'arbitraire. On ne saurait peut-être, vu la nature des documents qui nous les révèlent, démontrer dans quels cas particuliers il a commis des excès de pouvoir. Mais en réalité cette démonstration n'était pas absolument nécessaire : il suffit d'avoir montré comment Simon indisposa contre lui la plus grande partie du pays où on l'avait envoyé pour imposer la paix par la force des armes. Il n'avait que trop bien rempli sa mission. Il avait successivement dompté toutes les résistances, mais les vaincus de la dernière campagne s'ajoutaient à ceux de la précédente : à la fin de 1251, c'était la Gascogne tout entière qui allait se lever. Rendus prudents par les défaites, les adversaires du comte de Leicester se préparèrent à la guerre par la diplomatie, et l'attaquèrent devant le roi en Angleterre, avant de l'attaquer en Gascogne sur de nouveaux champs de bataille.

III.

Au milieu des fêtes données à York pour le mariage de Marguerite, fille de Henri III, avec le roi d'Écosse Alexandre IV, arrivèrent des nouvelles aussi inattendues qu'alarmantes : les Gascons s'étaient révoltés ; ils avaient attaqué les lieutenants du comte qui faisaient cependant bonne contenance ; ils accusaient hautement Simon de Montfort. Ces accusations ne frappaient pas alors pour la première fois les oreilles de Henri III[1] ; les discussions d'intérêts qu'il avait dans ce même moment avec son beau-frère durent l'incliner encore davantage à y croire : aussi, quand Simon vint lui apprendre le soulèvement des Gascons, le roi entra-t-il en fureur, et le rendit-il responsable, lui et ses officiers, de tout ce qui était arrivé.

1. On les trouve déjà dans la lettre du 3 avril 1249 (v. plus haut, p. 248). A la fin de 1250, Gaston de Béarn avait envoyé son chapelain en Angleterre pour les renouveler, p. 256. Enfin, Amanieu d'Albret venait d'arriver en Angleterre avec sa famille (Pat. 36, H. III m. 15 : 26 nov., sauf-conduit valable jusqu'à la mi-carême).

Le comte de Leicester n'était pas homme à courber la tête devant l'orage : il demanda hardiment au roi d'envoyer des enquêteurs en Gascogne et de citer les mécontents devant sa cour en Angleterre[1]. Le roi releva aussitôt le défi : le 6 janvier 1252, il dépêcha en Gascogne son clerc Henri de Wengham et le maître du Temple, Rocelin de Fos, et fit expédier aux communes de Bordeaux, Bazas et La Réole, aux villes de Dax, Saint-Sever, Bayonne et Saint-Émilion l'ordre de lui envoyer chacune six commissaires, enfin à un certain nombre de nobles et de bourgeois celui de se trouver en personne devant lui le 7 avril[2]. C'était pour les Gascons le commencement de la revanche.

Après un très-bref séjour à Melun où ils entamèrent avec la reine Blanche des négociations au sujet d'infractions à la trêve, les deux commissaires du roi se dirigèrent vers la Gascogne. A Tours, ils rencontrèrent beaucoup de chevaliers que le lieutenant du comte de Leicester, G. Pigorel, appelait à son aide, et partirent avec eux. Arrivés à Bourg, ils trouvèrent tout dans la confusion : G. Pigorel était à Gironde avec son armée ; une émeute avait éclaté à La Réole contre les bourgeois partisans de Simon de Montfort et les avait contraints de s'enfermer dans le château ; le peuple, maître de la ville, y avait alors introduit Gaston de Béarn, que suivaient plus de 100 hommes d'armes, les barons de l'Agenais et les maires du Bazadais, marchant en tête de leurs communes. Le château avait été alors étroitement bloqué. La lettre royale du 6 janvier fut remise aux chefs des assiégeants : ils refusèrent d'obéir à moins d'être garantis par une trêve. Cette trêve accordée, les rebelles demandèrent en outre : 1° que le roi délivrât un sauf-conduit à chacun de ceux qu'il n'avait pas convoqués en personne ; 2° que le comte de Leicester fût présent pour entendre leurs plaintes et y répondre ; 3° que le roi ordonnât à ses officiers de protéger les terres, châteaux et revenus des absents. Encore Gaston de Béarn refusa-t-il même à ces conditions d'aller lui-même en Angleterre : il se ferait représenter par un chevalier et un clerc.

Ce rapport fut envoyé au roi le 6 mars ; satisfaction fut aussitôt donnée aux rebelles : le roi exigea du comte de Leicester (23 mars) la promesse de ne pas retourner en Gascogne et de se

1. Mat. Paris, 832. B. N. lat. 9016.
2. Shirley II, 70.

trouver à Londres à l'arrivée des Gascons; puis il délivra (1er avril) un sauf-conduit général valable jusqu'au 1er août, et un sauf-conduit particulier aux vicomtes de Fronsac et de Castillon[1].

Ces mesures forçaient le comte à l'inaction et assuraient au moins pour un temps l'impunité aux rebelles; la lenteur des Gascons faillit cependant les perdre. Après l'octave de Pâques (7 avril), et riche de 2,000 marcs que le roi avait dû lui payer pour la garde des châteaux en Gascogne[2], Simon repassa brusquement sur le continent et leva une grosse armée de chevaliers français et de mercenaires[3]; mais il apprit en arrivant que les députés gascons étaient enfin partis. Il devait se sentir sérieusement menacé, car il quitta aussitôt la Gascogne, laissant derrière lui le vicomte de Fronsac, Amanieu d'Albret et Gaston de Béarn qui, après avoir négligé de répondre à l'assignation royale, ne devaient pas tarder à forfaire bien plus gravement à leurs devoirs.

Les députés gascons, clercs et laïques, porteurs des plaintes rédigées par la cour de Bordeaux et conduits par l'archevêque Géraud de Malemort, se présentèrent le 9 mai devant le roi et le Parlement assemblé dans le réfectoire de Westminster[4]. Leur nombre n'était pas complet; plusieurs des pires ennemis du comte de Leicester manquaient encore. Le roi pressa leur arrivée : il fit sortir de prison le vicomte de Gramont et chargea Gautier d'Arundel de l'amener en Angleterre[5]. Il fit plus encore : les députés gascons l'ayant supplié « d'enlever au comte de Leicester son commandement, de le tenir pour toujours éloigné de la Gascogne et d'envoyer à sa place le prince Edouard »[6], Henri III renouvela le 8 juin la donation qu'il avait faite de la Gascogne à

1. Shirley II, p. 76 à 83.

2. Par acte du 16 mars p. p. Shirley II, 385. Les châteaux dont il est question sont ceux de Fronsac, Castillon, Puynormand et Castillon, Cubsac et Bourg.

3. Mat. Paris 832, 833.

4. B. N. lat. 9016. D'après ce document, les Gascons seraient arrivés le 14 mai; d'après Adam de Marsh, le 9 mai. — Le maire de Bordeaux, Amanieu Colon, et les jurés de la commune qui avaient été cités ne se présentèrent pas en personne, et s'excusèrent de n'envoyer que 2 députés, parce que les routes étaient interceptées par le vicomte de Fronsac. (Shirley II, 84.)

5. Shirley II, 388, 86, 390.

6. « Unde regia majestas provideat statum terre, ne majus periculum formidetur; et propter hoc consulunt dicti nuncii bona fide quod amoveatis comitem, nec redeat ad partes illas, *et mittatis filium vestrum dominum Edwardum dominum nostrum...* » (Add. ch. 3,300.)

son fils[1]; il ne craignit pas de mettre à la tête d'un pays aussi profondément troublé un jeune prince de quatorze ans à peine, acte déplorable d'une faiblesse versatile, ou signe d'une inimitié déclarée envers le comte de Leicester, non moins funeste aux véritables intérêts du roi! L'empressement bien significatif des Gascons à prêter hommage à leur nouveau gouverneur, les présents qu'ils lui offrirent, la joie qu'ils firent éclater n'ouvrirent pas les yeux de Henri III, qui échangea présents contre présents. Désormais, quelle que dût être l'issue du procès, les Gascons purent se croire sauvés.

Cependant le comte de Leicester ne resta pas inactif : aux plaintes écrites apportées par les Gascons, il fit répondre par une justification écrite qui réfutait point par point les accusations de ses adversaires. Puis, quand s'ouvrirent les débats publics (9 juin), il prit lui-même la parole et, attaquant ses ennemis à son tour, il rappela les rébellions fréquentes dont ces mêmes Gascons aujourd'hui si arrogants s'étaient rendus coupables envers ses prédécesseurs, et celles qu'il avait dû réprimer par la force ou prévenir par d'énergiques mesures. Ce hardi système de défense fit sur l'assemblée une très-vive impression. Des chevaliers et des bourgeois de Bordeaux se présentèrent ensuite : ils apportaient des lettres patentes scellées du sceau de la commune ; dans leurs discours, empreints d'une évidente partialité en faveur du comte, ils attestèrent la longanimité, la modération de Simon, les risques auxquels il avait exposé sa personne et ses biens, et s'efforcèrent de prouver que les crimes dont on l'accusait étaient imaginés par ceux qui les avaient commis et qu'il avait voulu punir. Nicolas des Meules et Drogon de Barentin, commissaires-enquêteurs, vinrent corroborer ces témoignages[2].

Les partisans du comte offrirent alors de faire la preuve de leurs assertions par le duel ou tout autre moyen ordonné par la cour ; mais ses adversaires n'en voulurent point courir le risque ; ils étaient venus en Angleterre, disaient-ils, par ordre du roi, pour lui montrer l'état du pays, « et se il (le roi) les en volet croire, qu'il les en creüt, quar autre seurté il n'en feroent[3] ».

1. Pat. 36 H. III. m. 6. Texte en langue vulgaire du midi p. p. Borel d'Hauterive : *Documents historiques extraits de la Bib. roy.* II, 46. (Coll. des docum. inédits.)

2. Voyez les récits concordants de Mat. Paris, et d'Adam de Marsh.

3. B. N. lat. 9016.

Ce refus et ce langage hypocrite achevèrent leur déroute : la plupart des membres du Parlement, et à leur tête le frère du roi, Richard, comte de Cornouailles, prirent ouvertement parti pour le vainqueur des Gascons, et forcèrent le roi à lui donner raison. Henri III s'en vengea le lendemain (10 juin) en accablant d'injures son beau-frère ; puis il mit tout en œuvre pour lui retirer son commandement sans pourtant révoquer l'acte du 1er mai 1248.

De sa propre autorité, il prorogea[1] (10 juin) jusqu'au 2 février 1253 la trêve qu'il avait déjà reculée[2] jusqu'au 15 août : le comte ne promit de s'y soumettre qu'autant que ses ennemis l'observeraient. Puis, le 13 juin, il cita les Gascons, vaincus en Angleterrre, devant sa cour de Gascogne, où il devait se trouver lui-même le 2 février. En attendant, il fit rendre le château de Bourg à Arnaud de Blanquefort et mettre en liberté les gens pris les armes à la main contre Simon, et dont les seigneurs seraient compris dans la trêve[3] : il prit sous sa protection Gaillard Delsoler et ses amis (16 juin) et leur permit de rentrer chez eux, mais continua de leur interdire le séjour de Bordeaux[4]. Enfin, en attendant qu'il pût se rendre en Gascogne, il y envoya (16 juin) Rocelin de Fos et Nicolas des Meules pour décider sur toutes les questions et débats soulevés à propos de la trêve et apprécier les dommages causés à certains bourgeois par la guerre de Fronsac[5].

Ces mesures ruinaient l'autorité du comte en Gascogne. Mais pouvait-il se résigner à rester les bras croisés jusqu'au 2 février? Ses ennemis tenaient la campagne : pouvait-il abdiquer devant eux en observant une trêve qu'ils ne respectaient pas? Si son autorité était atteinte, son droit restait entier : il était toujours le lieutenant du roi muni de pouvoirs extraordinaires. Il n'hésita pas longtemps : le 14 juin, il quitta brusquement l'Angleterre avec son fils aîné et toute sa maison, et gagna rapidement la Gascogne à travers la France, bien résolu à ne pas attendre dans l'oisiveté l'arrivée du roi et de son jeune fils[6].

1. Shirley II, 391.
2. Par acte du 15 mai : Shirley II, 387.
3. Rymer I, 1e pars, p. 168.
4. Pat. 36 H. III. m. 6. Sur le château de Saut que mentionne cet acte, voir Archives de la Gironde I, 144.
5. Shirley II, 391 c. Cf. Claus. 36 H. III, m. 15 dorso.
6. Mat. Paris, 844. Adam de Marsh, lettre citée.

Les députés gascons quittèrent après lui l'Angleterre, pleins d'espoir ; mais ils trouvèrent Simon à la tête de ses troupes. En vain ils rassemblèrent toutes leurs forces pour lui fermer le chemin de Bordeaux : après un rude combat où le comte de Leicester se montra aussi habile capitaine que soldat téméraire, les Gascons furent vaincus et cinq de leurs chefs furent pris[1]. Puis le comte alla ravitailler le château de La Réole que les gens de la ville et le vicomte de Béarn n'avaient pas discontinué d'assiéger : pour punir ce peuple rebelle, il coupa leurs vignes, ravagea leurs terres et leur fit souffrir mille maux[2]. Ces démonstrations énergiques lui gagnèrent des alliés : le vicomte de Tartas lui promit aide et assistance jusqu'à l'expiration des sept ans de garde (7 août)[3] ; le maire, les jurés et la commune de Saint-Emilion lui renouvelèrent leur serment de fidélité[4]. Il recommençait ainsi pour la troisième fois son œuvre d'assujettissement.

Pendant qu'il était occupé devant La Réole, le maître du Temple et Nicolas des Meules lui apportèrent l'ordre d'observer la trève ; le comte refusa de poser les armes en face des ennemis qui lui faisaient la guerre. Les commissaires lui présentèrent alors des lettres patentes qui lui enlevaient son gouvernement et défendirent aux barons et autres gens du pays de lui obéir désormais[5] ; mais le comte prétendit que ces lettres avaient été faites « plus par volanté (caprice) que par reison », et alla mettre le siége devant Rions[6].

Dans le Parlement, assemblé à Londres au mois d'octobre, le roi demanda ce qu'il fallait faire en Gascogne où, disait-il, le comte venait d'éprouver un échec. Les barons répondirent que ces nouvelles n'étaient pas certaines, que les Gascons méritaient d'être traités avec la dernière rigueur, qu'enfin il était bon de laisser le comte achever ses sept ans de garde[7]. Le roi était décidé à n'en rien faire ; mais il était lié par sa charte du 1er mai 1248. Il lui fallait donc ou abandonner son entreprise contre Simon

1. Mat Paris. Ibid.
2. Selon Mat. Paris, la répression du comte fut si cruelle que les Gascons auraient dès lors abandonné l'obéissance du roi s'ils avaient eu un autre débouché pour vendre leurs vins. Cf. B. N. 9016.
3. B. N. 1188, p. 20.
4. Arch. de la Gironde I, p. 3.
5. Claus. 36 H. III, m. 7, au dos ; et Pat. m. 3, au dos.
6. B. N. Clair. 1188.
7. Mat. Paris. 852.

de Montfort, ou lui offrir un dédommagement. C'est à ce dernier parti qu'il s'arrêta : il promit de payer au comte de Leicester 7,000 marcs et d'acquitter toutes ses dettes ; Simon s'engagea de son côté à rendre au prince Edouard les châteaux qu'il tenait du roi et ceux qu'il avait acquis ou conquis, en un mot, de ne rien garder en Gascogne. Quant aux prisonniers, ceux qui avaient été pris hors du domaine royal devaient rester aux mains du comte ; les autres seraient mis en liberté moyennant rançon [1].

Le comte de Leicester ne quitta pas aussitôt la Gascogne : il voulut attendre l'arrivée du roi « pour ne pas abandonner ceux qui l'avaient aidé dans le péril » [2] ; mais le roi ne vint pas, comme il l'avait promis, le 2 février [3]. Simon alors se retira en France où la reine Blanche venait de mourir ; des offres brillantes lui furent faites par les barons chargés d'administrer le royaume, mais il les repoussa [4]. Il prévoyait sans doute qu'on ne tarderait pas à le rappeler.

De délais en délais, le roi quitta l'Angleterre le 6 août 1253 à la tête d'une armée nombreuse et bien pourvue [5]. Après avoir subi quelques retards par suite des vents contraires, il débarqua enfin à Bordeaux le 24 août. Son fils était resté en Angleterre.

Chose remarquable! le premier acte transcrit sur le rôle gascon de l'année 1253-54 est un mandement qui enjoint à Elie Rudel de Bergerac, Arnaud de Marsan, aux vicomtes de Gramont, de Tartas et de Soule, enfin au comte de Leicester de venir sur le champ à Bordeaux avec armes et bagages (24 août). Il faut croire que cette sommation ne plut guère au comte, car il n'obéit point. Le roi, qui avait besoin de

1. B. N. lat. 9016.

2. B. N. Clair. 1187, p. 15.

3. Pierre de Bordeaux est désigné le 17 mars comme sénéchal de Gascogne conjointement avec Drogon de Barentin (Pat. 37 H. III, m. 14 :) Oléron forma un gouvernement séparé sous les ordres de Gautier d'Arundel (ibid). Une charte du 17 mai dit que Simon résigna sa charge : « quia S. de M. reddidit regi terram Vasconie quam rex ei dederat, mandatum Petro de Burdegala senescallo Vasconie quod... » (Ibid.)

4. Mat. Paris, 863.

5. Henri III avait déjà convoqué ses chevaliers pour le 13 oct. 1252, mais le départ n'avait pas eu lieu. Pour le second départ, celui d'août 1253, il fit de préparatifs considérables : les listes de chevaliers qu'il emmena ne contiennent pas moins de 331 noms ; le roi fit lever aussi des troupes en Flandre et dans le Brabant. (Pat. 37, m. 8 et 12, au dos. Claus. 12, 11, 8 au dos.)

lui, fit alors une démarche plus conciliante : il le pria de venir conférer avec lui ; si, après l'avoir entendu, le comte ne croyait pas devoir rester, il pourrait s'en retourner librement et le roi lui fournirait une escorte d'honneur; s'il consentait à demeurer, le roi s'engageait à le défendre « contre tous ceux qui lui voulaient du mal » (4 octobre)[1].

Satisfait de ces conditions, et cédant aux conseils du pieux évêque de Lincoln qui l'exhortait au souvenir des bienfaits reçus et au pardon des injures[2], le comte de Leicester se résigna, bien que malade, à rentrer au service du roi. A la prière de ce prince[3], il assembla une grosse troupe d'arbalétriers et de chevaliers et vint le rejoindre devant Bénauges. Le roi l'accueillit avec joie, lui augmenta de 100 marcs une rente viagère de 200 et lui remit plusieurs dettes[4]. Quant à la guerre, elle fut poussée avec vigueur contre Gaston de Béarn, allié au roi de Castille : Bénauges et La Réole furent pris ; les mêmes dégâts que l'on avait reprochés si amèrement au comte furent commis par l'armée royale[5]. Si l'on possédait sur cette seconde période de la guerre autant de renseignements que sur la première, on y verrait sans aucun doute l'exacte répétition des actes de violence ou de perfidie imputés à Simon de Montfort, et l'on apprendrait à excuser sa conduite, sinon à la justifier tout à fait.

Le comte de Leicester avait promis au roi de rester auprès de lui jusqu'à Noël : il prolongea ce séjour jusque vers la fin de février 1254. Pendant cet intervalle de quatre mois, son nom revient fréquemment sur le rôle gascon : il contresigne des lettres royales et fait régler à son profit certaines questions d'intérêt ; il est employé à diverses négociations. Arbitre dans les différents survenus entre le roi et Amanieu d'Albret, il décide (4 décembre), de concert avec Gui de Lusignan et Guillaume de Canteloup, qu'Amanieu doit le service au roi comme à son seigneur-lige, et

1. « De omnibus malevolis vestris vos defendemus secure. » (Rot. Vasc., anno 37, m. 19 ; copies dans Moreau 687. p. 239, et Clairembault 1188, p. 8, avec la date inexacte du 8 oct.) Le roi lui fit payer quelques jours après, 9 oct., 200 marcs dus par certains bourgeois de Bordeaux : « ita quod iter prefati comitis ad nos non retardetur. (Ibid. m. 20, au dos.)

2. Mat. Paris, 879.

3. 9 oct. 1253. Rot. Vasc. m. 18, au dos.

4. B. N. Clair. 1188.

5. Mat. Paris, 877.

livrera en garantie ses châteaux de Casteljaloux et de Casenave. De même il négocie des emprunts avec des marchands et avec les villes de Dax, Bayonne et Saint-Sever[1]. Plus tard, on rencontre un acte qu'il est bon de signaler : le roi s'y engage (28 septembre 1254) à payer à Simon de Montfort 500 marcs st. pour la rançon de Doat et de Poitevin des Pins qu'il mettait en liberté à la prière du roi de Castille. Ce détail vient à propos à la fin de cette longue histoire pour nous rappeler combien les haines de Simon étaient implacables, puisqu'il détenait encore en septembre 1254 des prisonniers faits aussitôt après l'émeute du 28 juin 1249[2].

L'amitié était alors rétablie entre le comte de Leicester et son royal beau-frère ; mais entre ces deux personnages, si différents de caractère et de génie, une querelle importante ne pouvait se terminer par une réconciliation véritable. Dix ans après le fameux procès qui amena les députés gascons sur les bords de la Tamise, cette affaire longtemps assoupie se réveilla. En 1262, le roi d'Angleterre et Simon de Montfort avaient choisi comme arbitre la reine de France Marguerite, la priant de régler une fois pour toutes les questions d'intérêt qui les divisaient. Le roi et le comte s'empressèrent de recueillir tous leurs moyens d'attaque et de défense : l'affaire de Gascogne fournit au roi une arme redoutable. Le 24 juin, presque à la veille de passer en France, il écrivit à Gaillard Delsoler de venir le retrouver à Paris le 1er août suivant, Gaillard, si durement persécuté par Simon de Montfort, emprisonné par lui, par lui mis à rançon, chassé de la Gascogne pendant plus d'un an, puis tenu rigoureusement en exil loin de Bordeaux! Il le pria d'amener avec lui « des personnes sages et distinguées, capables d'exposer les affaires de Gascogne et de montrer les dommages que le roi y avait subis par le fait de Simon de Montfort »[3]. Puis, quand il fut en France, il fit rédiger ses griefs par écrit : nous possédons cet exposé ainsi que les réponses du comte de Leicester. Le roi y reproche au comte

1. André de Bilambuz (cf. p. 259, D. de Balembuz), bourgeois de Dax, prêta 100 marcs 29 sous 11 d. st. « ad procurationem Simonis de Monteforti » (4 fév. 1254) ; deux bourgeois de St-Sever, 140 m. st. (Vasc. Patent and charters 38 H. III, m. 12 et 7.)

2 Vasc. Pat. and charters, 2e partie m. 9 et 44.

3. « Aliquos prudentes.... qui melius sciant exponere negocia Wasconie et dampna que nos sustinuimus in partibus illis, occasione S. de M. comitis Leycestrie » (Claus. 46, H. III, m. 19 au dos.)

l'injuste rigueur avec laquelle il avait traité les Gascons, sa désobéissance quand, au lieu d'observer la trève imposée aux belligérants en juin 1252, il avait recommencé la guerre et forcé le roi à venir en personne sur le continent, expédition qui lui avait coûté plus de 80,000 marcs. Simon répliqua que ces rigueurs avaient été nécessaires, qu'il n'était d'ailleurs jamais sorti de la légalité, qu'enfin personne n'était venu porter plainte contre lui quand le roi était allé en Gascogne.

Ces accusations et le système de défense que Simon de Montfort leur opposa étaient les mêmes en 1262 que dix ans plus tôt. Mais cette fois aucun jugement n'intervint pour clore ces irritants débats : la reine de France ne se prononça pas plus sur les affaires de Gascogne que sur les affaires d'intérêt personnel soumises à son arbitrage, et le roi d'Angleterre eut de nouveau le dégoût d'avoir produit des témoins à charge aussi compromis dans la cause que Gaillart Delsoler, sans réussir à faire condamner son ennemi.

Bien qu'en 1252 le comte de Leicester ait été déclaré non coupable par ses pairs, et bien qu'en 1262 le procès n'ait pas eu de solution, Simon de Montfort n'en reste pas moins, aux yeux de l'histoire, chargé de pesants reproches. Si les circonstances et les mœurs du temps doivent jusqu'à un certain point excuser ses extrêmes rigueurs, elles ne sauraient l'absoudre complètement. Mais à un autre point de vue, le récit de ses exploits en Gascogne et des querelles qui en furent le fruit amer, est bien plus instructif. C'est là véritablement que nous apprenons à connaître Simon de Montfort, à nous faire une image exacte de ce caractère emporté, de cet esprit absolu qui voulait dominer en brisant toutes les résistances. L'historien de la guerre civile qui bouleversa l'Angleterre de 1258 à 1265 devra tenir grand compte de ces éléments ; ils lui permettront d'apprécier avec plus de justesse qu'on ne l'a fait jusqu'ici, la part qui revient, dans ces luttes fécondes pour l'avenir, au comte de Leicester.

Ch. Bémont.

RECHERCHES CRITIQUES

SUR L'AUTHENTICITÉ

DES

AMBASSADES ET NÉGOCIATIONS DE M. LE COMTE D'ESTRADES.

(Amsterdam, 1718.)

(*Suite.*)

II. — *Mission d'Estrades en Savoie* (1638-1639).

Avant la fin de l'année 1638, le comte d'Estrades fut envoyé par Richelieu auprès de la duchesse de Savoie, sœur aînée de Louis XIII. Là encore il fallait lutter contre diverses influences anti-françaises dont le cardinal craignait l'effet sur l'esprit de la duchesse dominée par son confesseur jésuite, le P. Monod. Il voulait voir éloigner à jamais celui-ci de la cour, et c'était pour travailler à ce résultat qu'il envoyait Estrades. Le P. Monod fut accusé d'entretenir des intelligences secrètes avec le prince Thomas et le cardinal de Savoie, qui peu de temps auparavant avaient essayé d'enlever à la duchesse, leur belle-sœur, la régence qu'elle exerçait au nom de son fils mineur.

Les *Ambassades* contiennent deux pièces qui se rapportent à ces affaires : une instruction de Richelieu du 5 décembre, dont M. Avenel n'a pas trouvé l'original[1], et un long rapport d'Estrades au cardinal, du 17 décembre 1638, rapport auquel on peut comparer la lettre de Richelieu donnée par M. Avenel, et dans laquelle il est fait aussi mention de l'envoi d'Estrades. Je n'irai pas jusqu'à nier expressément l'authenticité de la première de ces pièces ; mais certains points semblent pourtant bien propres à éveiller les soupçons.

On ne doit pas s'étonner de voir dans les *Ambassades* Estrades chargé d'arrêter le P. Monod, s'il le fallait, et cela malgré la duchesse elle-même ; car nous trouvons dans le recueil de M. Ave-

1. VII, Sommaire.

nel des ordres analogues adressés au cardinal La Valette, au sujet de personnages plus considérables encore, tels que les deux beaux-frères de la duchesse. Mais tandis que la lettre de Richelieu à la duchesse, lettre dont Estrades était le porteur[1], insiste particulièrement sur la conspiration du cardinal de Savoie et réclame le châtiment du P. jésuite son complice, dans les *Ambassades* le motif invoqué par Richelieu est laissé à l'arrière-plan aussi bien dans l'instruction que dans le récit des négociations entamées par Estrades avec la duchesse, et l'on y trouve exprimée la crainte que la duchesse n'en vienne, par l'intermédiaire du P. Monod, à se réconcilier avec le cardinal de Savoie et à faire ensuite paix et amitié avec l'Espagne. Dans les *Ambassades,* Estrades paraît tout à fait indépendant du cardinal La Valette, tandis que les documents publiés par M. Avenel donnent à penser qu'il ne fut rien de plus que le porteur de la lettre à la duchesse, opinion bien naturelle, si l'on considère la distance que le rang mettait entre ces deux personnages, entre un cardinal et un simple capitaine (tel était alors en effet le grade du comte). Les *Ambassades* prétendent qu'Estrades acheta très-cher la permission de faire arrêter le confesseur de la duchesse en promettant au nom du roi de France le mariage du Dauphin avec la princesse de Savoie, proposition aussi insolite que surprenante. En réalité, c'est le cardinal La Valette qui reçut de semblables instructions, dans une dépêche de Chavigny, publiée par M. Avenel (VI, 251). Enfin, d'après les *Ambassades,* le P. Monod fut arrêté le 16 décembre sans la permission de la duchesse, et conduit à Pignerol, tandis que dans un rapport du cardinal La Valette, du 8 janvier 1639[2], on lit ce passage : « l'affaire du P. Monod est terminée ; Madame l'envoya dans le chasteau de Montmélian, ainsi que MM. Palluau et d'Estrades vous diront ; luy mesme nous a donné le moyen, par sa fuite, de l'obtenir de Madame. Je croy qu'il ne pouvoit estre en lieu plus asseuré, n'estant pas possible que Madame se résolve de le mettre entre les mains du Roy. » Et dans un autre du 14 janvier : « Palluau vous dira ce qui m'a empesché de luy parler des mariages, dont M. de Chavigny m'a escript... » Si l'on en croyait les *Ambassades*, Estrades aurait

1. Avenel, 251, 252, 266.

2. Voy. Aubéry, *Mémoires pour l'histoire du cardinal de Richelieu*, IV, 6. On trouvera dans Claretta, *Storia della Regenza*, I, 374, des détails sur la manière dont le P. Monod fut conduit à Montmélian en janvier 1639.

le premier fait la proposition de ces mariages, puis l'aurait renouvelée en présence du cardinal, qui aurait alors pris la parole pour assurer que le roi et Richelieu la considéraient comme très-sérieuse.

III. — *Mission en Hollande* (1639-1641).

Jacques d'Estampes, qui avait succédé à Charnacé comme ambassadeur à La Haye, et dont Richelieu n'était pas content, fut rappelé en janvier 1639. Les négociations au sujet de la prochaine campagne furent conduites à la fois avec l'ambassadeur des États-Généraux à Paris, Oosterwijck, et avec le prince d'Orange. Estrades y fut employé cette fois encore : en février 1639, il se trouvait en Hollande. A son retour en France, il tomba malade, et fut remplacé par Amontot qui porta en Hollande le traité signé à Paris (avril) ; bientôt remis, il retourna à son poste. Le résultat de la campagne fut mince pour les Français. Ils avaient pris Hesdin en juin ; le prince d'Orange leur conseilla de marcher aussitôt sur Dunkerque, Gravelines ou Bruges. Mais les Hollandais ne firent aucun sérieux effort pour rendre possible cette tentative, malgré la promesse du prince d'attaquer une place forte (on nomma même Hulst), et malgré ses préparatifs. Par contre, au printemps de la même année, une occasion s'offrit aux Hollandais de préparer à leurs ennemis une défaite navale.

D'après les *Ambassades*, le cardinal annonçait au comte d'Estrades, par une lettre en date du 15 août[1], que la flotte espagnole, commandée par l'amiral Oquendo, se rassemblait dans le port de la Corogne et se tenait prête à transporter 12000 hommes en Flandre. Quelle belle occasion pour les Hollandais de frapper sur leurs ennemis un coup décisif ! La réponse (du 26 août) dit que le prince n'avait encore reçu aucune nouvelle des préparatifs faits par les Espagnols[2], mais que néanmoins les mesures étaient prises pour équiper deux flottes sous le commandement, l'une de Tromp, l'autre d'Eversten. Comment concilier ces faits

1. De Ruel, 15 d'août. M. Avenel, VII, 244, fait remarquer qu'on a eu tort de dater cette lettre de Ruel.

2. « J'ai rendu compte à M. le prince d'Orange du grand armement de mer qui se fait en Espagne, dont il n'avoit encore aucun avis... »

avec les données que nous fournissent d'autres documents? Dans une lettre du 10 septembre, — absolument authentique, celle-là, —le cardinal félicite la flotte française d'avoir jusqu'alors empêché les Espagnols de quitter le port de la Corogne; et plus loin on lit : « il (Estrades) avertira ensuitte M. le prince d'Orange que nous savons certainement que les Espagnols font estat, après le mois de septembre, de faire entrer leur flotte dans Dunkerque, afin qu'il donne les ordres qu'il estimera à propos pour les empescher, ce qui lui sera fort aisé de faire, à mon avis, et d'entreprendre ensuitte sur ladite flotte... Cette affaire doit estre en très singulière recommandation, et je prie M. d'Estrades de soliciter M. le prince d'Orange à ce qu'il donne les ordres à son amiral de ne point quitter les costes de Flandre. »

A quoi bon cette lettre, demandera-t-on, si Richelieu avait déjà, le 15 août, donné de semblables nouvelles et avec plus de détails encore, s'il avait entre les mains la réponse d'Estrades qui, du 26 août au 10 septembre, avait eu bien le temps de lui parvenir, réponse dans laquelle Estrades complétait les informations du cardinal sur les préparatifs et les projets des Espagnols, et indiquait les mesures prises par le prince d'Orange pour combattre l'ennemi, bien plus, pour le forcer, s'il était nécessaire, à livrer bataille?

Autre invraisemblance : les Hollandais ont-ils eu la première nouvelle de l'arrivée prochaine de cette flotte par la lettre du cardinal? Non, car dès les premiers mois de l'année, ils connaissaient les préparatifs de l'ennemi, et Tromp, qui, en juin déjà, avait envoyé plusieurs vaisseaux en reconnaissance jusqu'à la Corogne[1], notait sur son journal de bord, précisément à cette date du 15 août, la nouvelle que l'armada devait mettre à la voile avant le mois d'octobre[2], et après le 10 septembre nous ne saurions où placer la lettre en question du cardinal.

Portons maintenant notre attention sur un autre point. La politique incertaine de Charles Ier à ce moment se montre à nous dans tout son jour. Avant que la flotte espagnole eût quitté le port de la Corogne, Olivarez avait exprimé à l'ambassadeur d'Angleterre, sir A. Hopton, le vœu que le roi Charles autorisât

1. Arend, *Geschiedenis*.
2. Voy. sur ce point *Nijhoff's Bijdragen* (Voor en na den Zeeslag bij Duins).

Oquendo à chercher refuge, en cas de nécessité, dans les eaux anglaises. Cette permission n'avait pas encore été accordée quand Oquendo, battu dans sa première rencontre avec Tromp, qui n'avait cependant avec lui que 17 vaisseaux, s'enfuit vers les côtes d'Angleterre, et fut aussitôt après (19 septembre) bloqué par les Hollandais devant Douvres. Nous assistons alors à un spectacle étrange : pendant que les Français demandent au roi d'Angleterre l'autorisation de laisser attaquer la flotte espagnole par les Hollandais, et que les Espagnols implorent sa protection pour leur armada, Charles Ier hésite, pèse de quel côté il trouvera le plus d'avantages, et tarde tant qu'enfin Tromp, après avoir reçu des renforts suffisants, attaqua l'amiral espagnol, sans la permission du « souverain de la mer anglaise. » Le combat fut livré le 21 octobre. C'est avec intention que la France avait traîné en longueur ses négociations avec Charles Ier ; aussi quand nous lisons dans les *Ambassades* qu'Estrades, à la première nouvelle de l'arrivée prochaine des Espagnols, alla trouver le prince d'Orange, et le pria de donner à Tromp l'ordre d'attaquer Oquendo en toute occasion, même dans les eaux anglaises et au mépris des secours que Charles Ier lui fournirait, pensons-nous que cette conduite était conforme aux instructions de la cour. Mais le récit des *Ambassades* va beaucoup plus loin : Estrades aurait obtenu ce qu'il osait seulement désirer ; le prince Frédéric-Henri aurait donné à son amiral des instructions et des ordres détaillés dans le sens des demandes faites par le comte, lui enjoignant entre autres choses de montrer aux Anglais l'ordre délivré par les États-Généraux d'attaquer l'ennemi en tout lieu et de livrer bataille à la flotte anglaise, si même celle-ci voulait l'arrêter ; mais tout ce récit est indigne de foi et se trouve d'ailleurs en contradiction avec des informations d'autre provenance.

C'est le 21 septembre que les États-Généraux décidèrent de donner à Tromp pleins pouvoirs pour attaquer la flotte espagnole ; et cette décision fut communiquée au prince qui se trouvait alors à l'armée. Mais Tromp et Joachimi, l'ambassadeur hollandais en Angleterre, annoncèrent que les Anglais faisaient mine de vouloir soutenir Oquendo contre une attaque ; on pouvait donc craindre une rupture avec l'Angleterre, et il fallait l'éviter. Ces nouvelles firent une grande impression sur le prince d'Orange, qui exprima son sentiment le 29 septembre dans une lettre aux États-Géné-

raux[1]. Il désirait — et son désir répondait aux intérêts de la Hollande, — rester en bons termes, non-seulement avec la France, mais aussi avec l'Angleterre; il voulait même nouer avec les Stuarts des liens de famille. En effet, les négociations qui aboutirent, en mai 1641, au mariage de son fils Guillaume avec Marie, fille de Charles Ier, commencèrent peu de temps après le combat de Douvres, et du côté de la France, on crut bientôt avoir des motifs pour se plaindre de ce que l'alliance avec les États-Généraux ne donnait pas les résultats qu'elle attendait. Comme depuis 1635 la France était entrée directement en lutte avec l'Espagne, elle ne se croyait plus obligée de fournir des subsides à la Hollande; certaines sommes continuaient cependant chaque année d'être payées; mais chaque année il fallait un nouveau traité de subsides par lequel le gouvernement français s'assurait la coopération des États-Généraux pour la campagne suivante. A ce qu'il paraît, il n'y trouva pas son compte, car les troupes hollandaises entraient généralement trop tard en campagne, et par là compromettaient le succès des grandes entreprises qui avaient été décidées à l'avance. Les Hollandais redoutaient les dépenses qu'elles auraient entraînées[2].

Estrades fut encore employé aux négociations pour la campagne de 1640[3]. Mais cette fois encore le résultat ne fut pas satisfaisant. Les Français commencèrent en juin le siége d'Arras, la ville capitula le 19 août; mais la conduite des Hollandais donna lieu à des plaintes. Quand au commencement de l'année, le fils naturel du prince Maurice d'Orange, Louis de Nassau, sire de Beverweert, vint à Paris pour annoncer au gouvernement français, au nom de son oncle Frédéric-Henri d'Orange, le mariage projeté du jeune prince Guillaume avec la fille de Charles Ier, et le rassurer sur les conséquences que cette alliance pouvait avoir dans l'avenir, Estrades lui fit observer qu'il ne devait pas attendre de Richelieu un accueil favorable, s'il n'apportait pas avec lui des pleins pouvoirs pour conclure un traité pour la campagne de 1641; l'ambassadeur hollandais, Oosterwijck, réclamait bien pour cette année-là des subsides, mais sans pouvoir rien dire de

1. Arend, *Geschiedenis;* comp. aussi le témoignage de Capellen dans ses *Gedenkschriften*, I, 33.

2. Instruction de M. d'Estrades, 22 nov. 1639 (Avenel, VI, 613).

3. Avenel, VII, 613, 622, 657-660, 680-682.

ce que l'on devait entreprendre dans la prochaine campagne : son voyage serait inutile, et le mécontentement du cardinal ne ferait que s'accroître. Mais Oosterwijck reçut les pouvoirs nécessaires, et le traité fut signé à Paris en février 1641[1].

Pour l'année 1640, les *Ambassades* ne contiennent rien que nous ayons à remarquer : pour 1641, elles contiennent des documents faux : ce sont une instruction de Richelieu pour Estrades du 10 janvier 1641, qui contient en même temps des pleins pouvoirs pour conclure le traité, et une dépêche du 21 janvier, annonçant que le traité sera signé le lendemain. Plus on étudie ces deux pièces dans le détail, plus les doutes s'accroissent. Au début de l'instruction on lit : « le Roi étant satisfait de la capacité et fidélité de M. le comte d'Estrades dans tous les emplois que S. M. lui a confiez, et particulièrement celui qu'il a eu près de Mme la duchesse de Savoye, l'a choisi... pour aller en Hollande... ». Mais que vient faire ici ce rappel de la mission remplie par Estrades en Italie, en 1638, mission bien différente des négociations avec les Hollandais, auxquelles chaque année depuis 1638, Estrades avait pris part?

L'étonnement redouble quand on lit plus loin : « Il dira à M. le prince d'Orange de ma part qu'il faut réparer les malheurs de la campagne de Saint-Omer par quelque grand dessein... » Mais pourquoi ce nouveau retour à 1638, année où les Français avaient échoué au siége de Saint-Omer? On comprendrait ces mots au début d'une instruction pour 1639. N'y aurait-il donc de faux que cette date de 1641? Mais, sans insister sur ce fait qu'en 1639 le traité fut aussi conclu par Oosterwijck, la fin de l'instruction prête à réfléchir : « il donnera à Mme la princesse d'Orange de la part du Roi des pendans d'oreille de diamans... » : or ce présent, la femme de Frédéric-Henri l'avait déjà reçu en 1638[2].

Considérée même indépendamment de cette instruction, dont l'authenticité est tout au moins suspecte, la dépêche du 21 janvier provoque la critique. Le prince, y lit-on, aurait dit que le moment était enfin favorable pour mettre à exécution les plans antérieurement tracés, et pour attaquer de concert les places

1. Arend, p. 321. Estrades n'arriva en Hollande qu'en avril (Avenel, VII, 772).

2. Archives, III, 125.

flamandes, le roi d'Angleterre ayant assez à faire au moment de l'alliance du Parlement avec les Écossais et d'une défection partielle de la flotte. La dépêche ne manque pas non plus d'accorder un souvenir à l'abbé écossais qui, envoyé par Richelieu à Édimbourg, avait fait tant de mal à Charles Ier! — Peut-on prêter au prince un pareil langage? La défection de la flotte et l'alliance du Parlement avec les Écossais « the solemn league and covenant » (1643) sont d'une date bien postérieure[1]. En 1641, la guerre civile n'a pas encore éclaté en Angleterre. Et d'où viendrait l'irritation de Frédéric-Henri contre Charles Ier qui se fait sentir dans la dépêche? Son langage est bien différent dans l'instruction rédigée en décembre 1640 pour Beverweert : il dit que l'alliance projetée entre la famille d'Orange et les Stuarts était un moyen excellent pour séparer l'Angleterre de l'Espagne, et se rapprocher encore davantage de la France. Le prince se déclare prêt à servir d'intermédiaire entre les deux puissances[2].

IV. — *Conspiration de Cinq-Mars.*

Vers la fin de sa vie, le cardinal de Richelieu fut menacé d'un grand danger par la conspiration de Cinq-Mars, le favori de

1. Le passage en question d'Estrades ne peut se rapporter qu'à ces événements ; le voici : « ... présentement que le Roi d'Angleterre a des affaires par la jonction des Écossois et des Anglois... Et particulièrement à présent qu'il sait qu'il y a un vice-amiral et huit des principaux capitaines qui ont quitté le Roi d'Angleterre et *ont prêté serment au Parlement.* » La seconde phrase surtout se rapporte bien à la guerre civile.

2. Sur tous ces points, voy. Archives, III, 307 et suiv., et une lettre inédite du sire de Beverweert au prince, qui se trouve aux archives royales de la Haye. Sur l'accueil qu'il reçut de Richelieu, on y trouve ce passage : « Après luy avoir déclaré ce qui estoit de ma commission, il me dit... qu'il estoit vostre très humble serviteur, et qu'en ceste qualité il ne pouvoit que se réjouir de ce mariage..., qu'il ne doutoit pas que le Roy ne fut très ayse de ceste alliance, qu'il estoit à espérer qu'elle donneroyt occasion à V. A. d'inspirer de meilleurs mouvements et conseils au Roy d'Angleterre pour le séparer des maximes qu'il avoit tenu jusques à présent, à quoy la France a travaillé long temps, et me dit que, si le Roy d'Angleterre les eut voulu croire, il ne se trouveroit en l'estat où il est à présent, qu'il n'y a rien plus dangereux que l'oisiveté ; qu'elle oste la réputation aux princes, d'où suit la perte de l'authorité, et de la perte du respect l'on vient au mespris ; que si le Roy faisoit la guerre, ce n'estoit pas pour conquérir des royaumes, mais pour retenir la réputation, qui est le vray domaine des Roys... »

Louis XIII, qui avait commis le crime de s'allier avec l'Espagne; le frère du roi, Gaston d'Orléans, et le neveu du prince d'Orange, le turbulent et intrigant duc de Bouillon (il était fils de sa sœur), étaient du complot. Le frère du roi fut protégé par son rang; le duc de Bouillon, par la recommandation de son oncle, en même temps que par d'autres circonstances; la tête de Cinq Mars tomba. Les contemporains croyaient déjà que l'intervention de Frédéric-Henri avait rendu au cardinal le meilleur service; et comme Estrades fut employé dans l'affaire, les *Ambassades* ont toujours été la source principale des récits détaillés qui eurent ces événements pour objet.

Tout d'abord, nous trouvons une lettre du cardinal à Estrades, du 13 mai 1642 : Cinq-Mars, écrivait Richelieu, voulait le renverser; Bouillon, complice de Cinq-Mars, n'aurait pas de peine à attirer son oncle dans le complot : Estrades pouvait l'empêcher : le prince avait souvent dit que sa confiance envers le cardinal et sa politique lui avait seule jusqu'ici donné le courage de repousser les offres des Espagnols et de continuer la guerre; eh bien! le moment était venu où le prince devait faire connaître ses sentiments. C'est une véritable intervention du prince que Richelieu réclame en sa faveur.

Contre le contenu même de cette lettre, on aurait peu de chose à dire; mais elle est mal datée (Ruel, 13 mai 1642), car à cette époque, Richelieu était à Narbonne[1]. La réponse d'Estrades l'est également (de Bergopzom, le 10 juin 1642), puisque depuis la fin de mai le prince d'Orange, que suivait Estrades, se trouvait à Voorn. Dans la seconde quinzaine de juin, il revint de la Meuse vers le Rhin et se retrancha entre Botbergen, Rijnberk et Orsoy, tandis que Guébriant se tenait plus loin vers le sud, auprès d'Urdingen[2]. C'est d'Urdingen et non de Botbergen, comme

1. Le P. Griffet l'avait déjà fait remarquer (III, 149). Comp. Arend, VI, 917, et ce passage d'une lettre d'Estrades publiée dans les *Ambassades* : « Je lui dis que le Roy et V. E. estant éloignés, et attaquans les Espagnols dans le cœur de leur païs... »

2. Après la lettre du 10 juin, Estrades trouva le prince dans les meilleures dispositions, mais il ne le pria pas d'intervenir directement, c'est-à-dire par une lettre au roi de France, en faveur de Richelieu. D'après un remarquable mémoire de Richelieu écrit, suivant la conjecture de M. Avenel, vers la fin de mai, et qui ne contient que des pensées ou des mots jetés rapidement sur le papier, Richelieu semble avoir reçu ou attendu une lettre du prince. Voy. Avenel, VI, 919, 922.

on devait s'y attendre, qu'est datée une instruction du prince d'Orange, qui se trouve dans les *Ambassades* (à Ordinghen, le 18 juillet 1642) et qui charge le comte d'Estrades d'intervenir à la fois en faveur de Richelieu et de Bouillon : il devait déclarer au roi que, s'il renvoyait Richelieu, le prince ferait la paix avec l'Espagne. En même temps, Frédéric-Henri prie le roi d'épargner la vie de Bouillon, et de le garder en prison toute sa vie pour le punir de son crime. A Richelieu, au contraire, il demande la liberté de son neveu : le roi pourrait en échange prendre Sedan. Suivent des lettres du prince au roi et à Richelieu, qui sont conformes à l'instruction, et datées en même temps qu'elle. Mais ce n'est pas seulement les désignations de lieu qui sont fausses; c'est aussi celles de temps, et le texte même de ces documents donne prise aux soupçons.

Pourquoi, peut-on demander, le prince a-t-il tardé si longtemps à envoyer Estrades? En juillet, la mission d'Estrades n'avait plus grande importance, puisque Cinq-Mars avait été mis en prison le 13 juin, et que les rapports du roi et du cardinal s'étaient rétablis comme par le passé. Reste le second motif : il fallait sauver le duc de Bouillon qui avait été mis en prison le 23 juin. Dans les archives de la maison d'Orange-Nassau (VII, 53) nous trouvons des pièces qui se rapportent à cette situation; ce sont deux lettres du prince, la première à Louis XIII, la seconde à Richelieu qui diffèrent de celle des *Ambassades* et par la forme et par le fond. Tandis que la lettre du prince au roi dans les *Ambassades,* datée du 18 juillet et divisée en quatre paragraphes, est dénuée de style, et parle de la disgrâce possible du cardinal d'un ton étrange et inconvenant, la lettre publiée dans les *Archives* est au contraire fort bien écrite et d'une convenance parfaite[1]. Celle-ci est une simple lettre de recommandation en

1. Dans la lettre du prince à Richelieu, publiée dans les *Ambassades*, on pourrait aussi critiquer la suscription ; le prince y appelle le Cardinal « Monseigneur », tandis que dans toutes les lettres publiées dans les Archives, les membres de la famille d'Orange ne donnent à Richelieu, et plus tard à Mazarin, que le titre de « Monsieur » (III, 316 ; IV, 181 ; V, 55, 192 ; en 1658, pour la première fois on trouve aussi « Monseigneur ») ; les cardinaux au contraire s'adressent au prince en écrivant « Monseigneur et Monsieur » (IV, 84, 110, 129, 202). Je remarquerai aussi que dans toutes les lettres authentiques du comte d'Estrades, on trouve toujours, comme c'était l'usage, Monsieur ou sieur d'Estrades, titres qui sont toujours remplacés dans les *Ambassades* par ceux de comte ou de Mr le comte.

faveur de Bouillon; le principal objet de la première est d'intervenir en faveur de Richelieu; l'affaire de Bouillon est rapidement expédiée en quelques lignes au début : « Je supplie très-humblement V. M. de m'accorder la vie de mon neveu le duc de Bouillon, *et de le retenir pour son crime dans une prison perpétuelle.* » Tout autre est le début de la lettre publiée dans les *Archives :* « Ayant appris comme il a pleu à V. M. de faire arrester la personne de M. le duc de Bouillon, *sans sçavoir jusques à présent quel en peut estre le subject...* » Remarquons enfin qu'ici le prince fait appel à l'indulgence royale et demande la grâce de son neveu, en assurant Louis XIII, en retour, de son inaltérable dévouement; tandis que là, il propose, avant tout jugement, de transformer la sentence de mort en une sentence d'emprisonnement perpétuel. De tous ces faits nous devons conclure que le prince n'a pas pu écrire, à la fois la lettre du 18 juillet que donnent les *Ambassades,* et celle du 26 juillet (au camp de Rudbergh, 26 juillet 1642), qui est publiée dans les *Archives.* En outre, ces lettres ont avec l'instruction du 18 juillet un rapport si intime (elles sont faites, d'une manière peu habile d'ailleurs, d'après l'instruction[1]) que l'on se prend aussi à mettre en doute l'authenticité de cette dernière.

Plus on étudie de près ces textes, plus les doutes augmentent. Dans les *Ambassades,* le comte d'Estrades est expressément désigné comme le porteur de la lettre; dans les *Archives,* on ne trouve rien de semblable. Estrades ne vint en France qu'au mois d'août. Lorsqu'on reçut en Hollande les premières nouvelles, la lettre de recommandation publiée dans les *Archives* était suffisante[2]; mais le danger devint plus menaçant. La mère et la femme de Bouillon expédièrent vers le roi de France un gentilhomme, mais la réponse qu'il rapporta ne leur donna pas d'espoir : elle renvoyait les suppliantes à Richelieu, que le roi avait chargé de poursuivre l'enquête. Puis on apprit que Bouillon allait être accusé d'avoir conclu un traité secret avec l'Espagne. Avant d'envoyer ce gentilhomme à la cour de France et après son retour les deux

1. Arend avait reconnu ce fait sans néanmoins cesser de tenir l'instruction pour authentique.

2. Voy. les deux lettres non datées aux duchesses de Bouillon, dans le *Mercurio* de Siri, II; lorsque le prince y annonce qu'il a écrit au roi et au cardinal « con espressioni le più favorevoli (pour Bouillon) che ho giudicato potersi fare », ce sont évidemment les lettres publiées dans les Archives auxquelles il fait allusion.

duchesses se tournèrent du côté du prince, le priant d'envoyer quelqu'un en son propre nom en France. Frédéric-Henri choisit pour cette mission Estrades, qu'il chargea en même temps d'autres affaires[1]. Cependant on ne voulait pas encore croire que Bouillon fût coupable du crime de haute trahison[2]; on pensait que Louis XIII cherchait seulement un prétexte pour s'emparer de la place forte de Sedan. Le prince devait-il donc dans une autre lettre, antérieure ou postérieure à celle qui vient d'être mentionnée, parler de son neveu comme d'un coupable qui méritait la mort, et proposer lui-même de racheter sa vie au prix de Sedan?

Le duc de Bouillon s'était déjà reconnu coupable avant l'arrivée d'Estrades, et comme il était prêt à livrer Sedan pour sauver sa vie et sa liberté, Richelieu se décida de lui-même à l'épargner[3]. Mais après l'arrivée d'Estrades la chose fut arrangée de manière à ce que le duc de Bouillon parût avoir été sauvé à la prière de son oncle[4].

1. Archives, VII, 58, Zuylichem à la princesse d'Orange; au camp de Rudberg, le 6e d'aoust.

2. Zuylichem le dit expressément dans une autre lettre du 18 août : « le sieur d'Estrades aura rendu compte à V. A. (la princesse d'Orange) de l'instruction qu'il porte en France ; *elle ne représente que deux mains joinctes pour demander grâces.* Aussi ne sçait-on jusques ores quel est le crime, ou s'il y en a... » On voit que, même en donnant à l'instruction publiée dans les *Ambassades* une date postérieure (soit par ex. août 1642), on ne la sauverait pas encore ; l'expression « deux mains jointes » ne lui convient en aucune façon.

3. Avenel, VII, 106, 113.

4. Avenel, VII ; à Messieurs de Chavigny et de Noyers ; de Tarare ; ce 15 sept. 1642 : « Il est important que Mr d'Estrades croye que le roy accorde principalement la grâce à M. de Bouillon en considération de M. le prince d'Orange... Vous parlerés ainsi, s'il plaist au roy, et S. M. mesme jouera conformément son personnage. » On le voit, Estrades, — il se trouvait précisément à Tarare, — ne s'était pas encore présenté devant le roi qui n'était pas là. Ce fait ne concorde pas avec un prétendu rapport d'Estrades au prince d'Orange. Ce rapport est daté de Lyon, le 4 sept., ce qui est impossible. Le traité avec Bouillon, lit-on dans ce document, est déjà signé ; or il ne le fut que le 15 sept. Madame de Bouillon, femme du duc, n'était pas à Lyon, mais Mademoiselle de Bouillon, sœur du prisonnier (voy. les Mémoires du marquis de Chouppes, Paris, 1861). Plus tard, Richelieu écrivit au prince : « M. d'Estrades vous dira ce qui s'est passé de deça en l'affaire de M. de Bouillon, *en laquelle l'intervention de V. A. ne m'a pas peu facilité le moyen de l'assister.* » Cette même lettre parle aussi en termes généraux d'une intervention en faveur de Richelieu ; elle est imprimée dans Aubéry, *Mem. pour l'hist. du C. duc de Richelieu*, et dans les *Lettres du Cardinal duc de Richelieu*, Paris, 1696 ; elle ne porte pas de date,

Ainsi donc il est vrai que le prince d'Orange était intervenu, par le moyen d'Estrades, en faveur de son neveu le duc de Bouillon, et qu'un peu auparavant, Richelieu avait eu à se féliciter de l'intervention du prince en sa faveur; mais les choses s'étaient passées tout autrement qu'on aurait pu le croire selon les *Ambassades*[1].

Estrades était présent lorsque Sedan fut livrée au roi ; de là il se rendit auprès de Richelieu[2]. C'est la dernière fois qu'il vit le cardinal et qu'il reçut de lui des instructions pour le prince d'Orange. Il quitta de nouveau la France en octobre[3].

Lorsque Mazarin eut remplacé le cardinal de Richelieu, Estrades fut encore chargé d'entretenir le prince d'Orange dans de bons sentiments envers la France, tandis que les ambassadeurs négociaient officiellement avec les États-Généraux eux-mêmes à La Haye[4]. C'est aussi au prince Frédéric-Henri que Mazarin adressait une de ces lettres où il exprimait avec des expressions si fortes son chagrin pour la perte cruelle que la mort de Richelieu lui avait fait éprouver, à lui et à la France, et où il montrait aux amis et aux alliés de la France qu'il avait à remplir sa place. La lettre du 9 janvier 1643 est publiée dans la col-

et reparaît ensuite dans les *Ambassades*, mais où elle est datée du 4 oct. 1642, et où manque précisément la phrase : en laquelle l'intervention, etc.

1. Mme de Motteville raconte que le prince avait d'abord écrit au roi pour Richelieu, à la prière même du cardinal, et qu'il avait ensuite envoyé Estrades pour sauver le duc de Bouillon ; le cardinal aurait, par reconnaissance, appuyé la demande du prince. Le récit d'Aubery (*Histoire du cardinal Mazarin*) rappelle au contraire celui des *Ambassades* : Estrades vient pour intercéder en faveur de Richelieu. Siri, dans le 4e vol. de son *Mercurio*, raconte qu'Estrades dit au roi, plus tard, après l'exécution de Cinq-Mars, que, dans la pensée du prince d'Orange, la chute du cardinal aurait eu pour conséquence la paix entre les Pays-Bas et l'Espagne : c'est alors que Louis XIII aurait désigné Mazarin pour succéder à Richelieu.

2. Willem van Liere Oosterwijck aux États-Généraux, le 20-30 sept. 1642. *Kronijk de la Société historique d'Utrecht*, 1861.

3. *Ambassades*, Instruction... six semaines devant la mort de S. E., le 4 oct. 1642. Sur la date véritable (15 oct.), voy. Avenel, VII, 141, 1055. Avant d'être imprimée dans les *Ambassades*, cette instruction avait déjà paru dans Aubery, *Mém. pour l'hist. du C. de Richelieu* ; les deux textes sont identiques : celui de M. Avenel est plus correct.

4. Estrades n'était pas ambassadeur, comme M. Chéruel le prétend.

lection récemment commencée des Lettres de Mazarin[1]; on la trouve aussi dans les *Ambassades,* mais avec une date fausse (15 février), avec d'importants remaniements de style, et avec des altérations qui la rendent souvent incompréhensible[2].

Comme sous Richelieu, la correspondance d'Estrades avec Mazarin, dont il sut également se concilier les bonnes grâces[3], concerne surtout les affaires militaires. Nous en trouvons le commencement presque en entier dans le recueil de M. Chéruel; les *Ambassades* n'en contiennent que quelques fragments; ce sont des lettres du prince à Estrades dont une (de la Haye, le 17 avril 1645) est datée d'une année en avance, comme l'a reconnu M. Chéruel; mais c'est tout ce que nous avons à en dire[4].

Au printemps de l'année 1647, Estrades se rendit en Italie où il resta jusqu'au printemps de l'année suivante. Mazarin savait qu'il avait été à bonne école au camp du prince Frédéric-Henri, et il ne se trompait pas. Il fut chargé de réparer les fortifications de Piombino et de Portologone, et s'acquitta de sa tâche à la grande satisfaction du cardinal. C'est pendant son séjour en Italie que mourut aux Pays-Bas le prince Frédéric-Henri d'Orange. Pour cette époque, les *Ambassades* contiennent encore au moins des dates fausses. Le 30 avril 1648, Mazarin écrivait au duc de Modène qu'Estrades était de retour en France; il ne pouvait donc pas lui avoir communiqué le 16 avril les instructions que nous trouvons dans la lettre donnée par les *Ambassades*[5].

1. Chéruel, *Lettres du cardinal Mazarin*, t. I, déc. 1642-juin 1644. Paris, 1872 (Coll. des Doc. inédits).

2. Chéruel : « La perte de ce grand homme... m'avoit fait résoudre de me retirer à Rome,... mais le Roy..., m'ayant commandé de demeurer auprès de luy pour lui servir dans ses affaires, j'ay creu d'estre obligé d'en donner part à Vostre Altesse. » *Ambassades :* « Je faisois estat après un tel malheur de me retirer à Rome, pour essayer d'y servir le Roy ainsi qu'il m'y a obligé ; mais S. M. etc. » Le texte des *Ambassades* est emprunté à Aubéry, V, 432.

3. Je ne trouve pas que Mazarin l'ait traité, comme le dit M. Chéruel, en « agent subalterne ».

4. Sur la présence d'Estrades aux Pays-Bas en 1645, voy. *Kronijck*, 1861 ; Archives, IV ; Siri, V.

5. Sur le séjour d'Estrades en Italie, voy. Siri, ibid.; les *Négociations de M. H. Arnaud, abbé de Saint-Nicolas* (Paris, 1743) ; le recueil ms. de la bibliothèque de Carlsruhe : *Lettere*, etc. En avril 1647, Mazarin écrit à Grimaldi : « e quando haverà tempo, si consigli V. E. con l'Estrades, ch' il suo parere. Le riuscira sempre buono, essendo egli allevato fra la soldatesca in Ollanda, ove l'ordine e la disciplina sono essatamente pratticate. »

V. — *Guillaume II d'Orange.*

La France aima toujours à rappeler à la Hollande l'efficacité du secours qu'elle lui avait apporté dans sa grande lutte avec l'Espagne. L'heureuse issue de cette guerre, disait-on, était uniquement due à cette intervention : la France avait donc le droit de compter sur la reconnaissance de la Hollande[1]. De leur côté, que de fois les Hollandais, et surtout les partisans de la maison d'Orange, ne proclamèrent-ils pas la grandeur de ce service ! Mais plus tard les faits entrèrent en désaccord avec ces sentiments. Déjà, même avant la fin de la lutte contre l'Espagne, le parti des États avait paru pénétré d'une moins vive reconnaissance à l'égard de la France. On disait que la France avait retiré de grands avantages de l'alliance hollandaise, et que les Hollandais l'avaient aidée à acquérir une puissance qui était déjà redoutable pour eux. Il y avait exagération des deux côtés. L'alliance franco-hollandaise reposait sur une base solide, l'intérêt des deux peuples. Cependant les alliés n'avaient pas le même but : si la France faisait la guerre à l'Espagne, c'était pour étendre de tous côtés les limites de son territoire ; les Provinces-Unies, au contraire, ne demandaient que la reconnaissance de leur indépendance.

Quoi qu'il en soit, ces dernières conclurent avec la France en 1635 une alliance offensive et défensive, qui avait pour but de chasser les Espagnols de la Belgique, soit pour y établir un second état libre, soit pour se partager le pays, soit pour combiner les deux solutions. Le projet de partage était venu des États-Généraux, c'était le prix qu'ils offraient à la France pour son entrée en campagne. Le plan de constituer un second état libre si les populations prenaient volontairement parti pour les alliés, avait été conçu par Richelieu. Avec ce regard profond qui perçait l'avenir, il vit que si le voisinage de l'Espagne avait rendu les deux peuples amis, cette amitié pouvait se tourner en inimitié le

1. Encore en 1789, on lit dans un *Développement historique* : « la république des Provinces-Unies, qui doit son existence à l'appui de la France, n'eut pendant longtemps d'alliée plus sincère ni plus constante que cette couronne. » Voy. Mijdrecht, *Frankrijks invloed op de buitenlandsche aangelegenheden der voorm.* Ned. Rep. Arnh. 1858.

jour où, ce voisinage cessant, il n'y aurait plus rien entre la Hollande et la France[1]. Le but de cette alliance n'a jamais été atteint, parce que le soulèvement des Pays-Bas espagnols sur lequel on comptait n'eut pas lieu. La conquête du pays échoua pareillement, mais la France recueillit dans cette guerre un riche butin; elle s'empara des places flamandes dont la plus importante, Dunkerque, tomba entre ses mains en 1646, grâce à l'appui de la flotte hollandaise; elle pouvait espérer gagner bien plus encore à la continuation de la guerre, et de plus le successeur de Richelieu paraissait moins soucieux de voir la Hollande et la France se toucher par leurs frontières.

Que de fois n'a-t-on pas reproché à Mazarin d'avoir empêché la pacification générale, entravé la conclusion de la paix avec l'Espagne, pour se rendre indispensable à la reine régente! Le jugement de la postérité est plus favorable au cardinal que celui des contemporains. La connaissance de l'histoire diplomatique lui a donné sa vraie place, et c'est dans la politique extérieure qu'il a joué le plus grand rôle. Alors que tout le monde s'attendait à voir la veuve de Louis XIII, l'Espagnole, signer la paix avec son frère, Mazarin put maintenir en entier le programme de Richelieu. Il rendit impuissantes toutes les influences contraires qui auraient pu diriger les sentiments de la reine, l'ennemie de son prédécesseur[2]. Sa politique fut très-heureusement inaugurée par la tournure favorable que la victoire de Rocroy et la prise de Thionville imprimèrent à la guerre[3]. Les Espagnols vinrent au congrès de Munster avec la conviction que Mazarin chercherait à les empêcher à tout prix d'être compris dans la paix.

1. La part attribuée aux États-Généraux est ainsi indiquée dans le traité : « le marquisat du saint Empire, où est comprise la ville d'Anvers ; la seigneurie de Malines; le duché de Brabant, et le reste de la côte depuis Blanquenberg, qui demeurera au Roy, jusques au Zwyn; les villes de Dam et de Hulst avec le pays de Waës... » Mignet, Négoc. I, 173 et suiv.

2. Lorsque Mme de Chevreuse fut de nouveau contrainte de quitter la cour, le prince d'Orange fit remercier la reine par Estrades. Voy. Cousin, Mme de Chevreuse.

3. Voy. Chéruel, I, 278 : Mazarin à Thuillerie. « Ce que vous m'écrivez des artifices des Espagnols pour donner de l'ombrage à Messieurs les Estats, de la conduite de la Reyne, ne me surprend point.... La conquête de Thionville.... et deux puissantes armées..., l'une dans l'Estat de Milan, et l'autre dans l'Espagne mesme, font bien voir la nature de la correspondance que cette princesse entretient avec cette nation. »

Cependant toutes les défiances contre le nouveau gouvernement n'étaient pas encore dissipées quand les plénipotentiaires français, Avaux et Servien, se rendirent à la Haye, à la fin de 1643, pour assister aux conférences du congrès : le traité, dit de garantie, conclu le 1er mars 1644, par lequel les alliés s'engageaient à ne pas traiter séparément avec l'Espagne, et à rester unis même en présence d'une trêve ou d'une paix avec cette puissance, n'eut pas seulement pour but de resserrer l'alliance des deux pays, mais encore de mettre fin à toute défiance.

Quoi qu'on puisse penser des raisons historiques sur lesquelles les Français s'appuyèrent pour vouloir reculer leurs frontières naturelles, le programme de Richelieu, formulé avec plus de précision encore par Mazarin, resta pour l'avenir le programme de la politique étrangère de la France. Aussitôt après la chute de l'ancienne monarchie, la Révolution le réalisa en le dépassant. Mazarin crut pouvoir le remplir en grande partie, lorsque dans les dernières années de la guerre de Trente-Ans, par suite des résultats généraux de cette guerre et des relations franco-bavaroises, on entrevit la paix à bref délai avec l'empereur et la pacification de l'Allemagne, et lorsqu'on put espérer que l'Espagne isolée se résignerait, soit immédiatement, soit après de nouvelles défaites, aux plus grands sacrifices. La paix fut en effet conclue avec l'empereur : mais l'Espagne trouva, comme il était arrivé déjà, des alliés contre la France en France même. Cependant, même avant que la Fronde n'éclatât, Mazarin avait perdu un des points d'appui de sa politique : l'alliance des Provinces-Unies ; on peut dire que l'excès de ses espérances avait singulièrement contribué à ce résultat. Aussi Contarini rappelle-t-il le proverbe que le Mieux est l'ennemi du Bien.

Le traité de garantie contient la clause que les alliés devaient exiger de l'Espagne l'abandon de tous les territoires conquis sur elle. Cette clause, le parti des États, qui observait avec une inquiétude jalouse la puissance grandissante de la France, l'avait acceptée à regret. Fatigué de la guerre, il préférait ne pas conclure sur ces bases autre chose qu'une trêve : et il finit par tourner le dos à la France, lorsqu'il devint notoire qu'elle songeait à conclure avec l'Espagne une paix définitive, et nourrissait l'espoir d'en obtenir, non-seulement ce qu'elle avait conquis en Belgique, mais le pays tout entier.

C'est en janvier 1646[1] que les plénipotentiaires des Provinces-Unies arrivèrent à Munster, juste au moment où Mazarin s'abandonnait aux plus hardies espérances. On reste confondu en lisant dans sa correspondance jusqu'où elles allèrent. Il compte qu'en retour de la Catalogne et du Roussillon, l'Espagne cèderait la Belgique, le Luxembourg et la Franche-Conté, soit en mariant le roi à l'infante, soit même sans cela ; si la France gardait en même temps la Lorraine et l'Alsace, l'ancien empire d'Austrasie serait ainsi reconstitué ; Paris serait vraiment alors le cœur de la France. Et quelle figure ferait la France, déjà maîtresse de Dunkerque, en face de l'Angleterre? L'Angleterre n'aurait jamais laissé la France accroître à ce point sa puissance, si elle n'avait été déchirée par la révolution ; raison de plus pour profiter de ce moment favorable ! Et pourquoi les Espagnols ne céderaient-ils pas, puisque la Catalogne aux mains de la France serait pour elle une menace aussi grande que l'était pour la France la Belgique espagnole ? Toute la difficulté, pensait Mazarin, était dans la forme, non dans le fond ; il fallait amener les Espagnols eux-mêmes à offrir ces conditions. Les représentants de la France au Congrès n'étaient pas aussi enthousiastes, mais Mazarin alla encore plus loin. Tout d'abord il pensa que l'Espagne céderait plus volontiers la Belgique sans mariage, parce que ce mariage, malgré toutes les renonciations exigées de l'infante, pourrait amener la réunion des deux couronnes ; il soutint bientôt après que cette cession faite sous forme de dot plairait aux Espagnols eux-mêmes, parce qu'elle leur permettrait de faire la paix avec honneur. Parmi les raisons que les ambassadeurs français faisaient valoir auprès de Mazarin contre son projet, était celle-ci, qu'il y avait à craindre la résistance de certaines puissances, et en particulier des États-Généraux ; mais le cardinal ne connaissait pas d'obstacles. Dans l'exaltation de ses désirs, il voyait déjà les avantages que les Hollandais devaient trouver à leur tour dans l'exécution de ses plans. Il écrit « que, les Espagnols cédant la Flandre à Sa Majesté, toutes les occasions de guerre seroient aussi cessées », qu'ils pourraient conclure avec l'Espagne, non plus seulement une trêve, mais une paix définitive, et que cette

1. Nég. sect. III, 17. Arend, III, 5, p. 612. Dans les Ambassades, nous trouvons à l'année 1646 une lettre du prince d'Orange à Estrades, dont la date (4 fév.) est impossible.

paix assurerait la reconnaissance de leur souveraineté sous la garantie de la France; ils pourraient alors travailler en repos à leur bien-être, à recueillir les fruits de leur commerce; désormais les discordes intérieures seraient les seules causes de troubles. Et si des troubles se produisaient, combien ne seraient-ils pas plus dangereux, si les Hollandais avaient pour voisins les Espagnols, leurs ennemis invétérés, au lieu des Français! car les Français, leurs vrais amis, pourraient favoriser un parti, sans compromettre la situation générale du pays. Les Hollandais, en 1635, avaient-ils conçu aucune crainte du voisinage de la France? Enfin ils auraient leur part du butin: Mazarin leur abandonnerait Anvers en échange de Maestricht, Anvers qui faisait si fort envie au prince d'Orange, et qu'il aimerait à tenir en fief des États-Généraux: par là se trouverait écartée la crainte que cette antique et fameuse cité marchande ne retrouvât entre les mains de la France, au grand détriment d'Amsterdam, son ancienne splendeur. Mazarin voyait là en même temps le meilleur moyen de vaincre la répugnance du prince à la conclusion d'une paix définitive.

A la fin de février 1646, Estrades vint à la Haye pour arrêter, de concert avec le gouvernement hollandais, les dispositions relatives à la prochaine campagne: mais le but essentiel de sa mission était de gagner le prince, et par son entremise, les États-Généraux au projet de Mazarin. Il échoua complètement. En même temps que lui, étaient arrivés à la Haye deux des députés au congrès, Pauw et Knuyt: ils avaient, eux aussi, eu quelque connaissance du projet, et les renseignements qu'ils donnèrent firent penser qu'un traité de paix et de mariage était sur le point de se conclure entre la France et l'Espagne. Ces nouvelles provoquèrent une vive agitation dans les esprits, comme l'atteste une déclaration des États de Hollande, « qu'un voisin trop puissant était un danger pour chaque État, et que les Français, remuants par nature, ne s'arrêteraient pas là [1]. » Mazarin eut beau renoncer à son projet, la défiance contre la France ne fit que s'accroître, et gagna même le prince Frédéric-Henri. Il était brisé de corps et d'esprit; sa femme, Amélie de Solms, fit tout au monde pour le rendre favorable à l'idée de la paix. L'Espagne était disposée à reconnaître l'indépendance des Provinces-Unies;

1. Contarini, dans son rapport, cite le proverbe « esser il Francese buono amico di lontano, ma non vicino. »

et quant à celles-ci, pourquoi continueraient-elles une guerre qui ne devait profiter qu'à leur allié devenu désormais plus redoutable que l'ennemi de la veille ?

Les articles préliminaires de la paix avec l'Espagne furent signés à Munster en janvier 1647; en mars, mourut Frédéric-Henri d'Orange. Avec plus d'esprit que de piété, Mazarin dit dans une lettre à Thomas de Savoie qu'il avait été aussi utile à la France par sa mort qu'il l'avait été par sa vie; son fils Guillaume se montrait favorable à la France et désirait continuer la guerre avec l'Espagne dans son intérêt personnel et dans celui des provinces (23 mars 1247).

Le prince Guillaume d'Orange était né le 27 mai 1626. Il avait pour marraine la princesse palatine Élisabeth, reine de Bohême, et pour parrains les États de Hollande. Il s'était déjà signalé en 1643 sur le champ de bataille, et l'on avait proposé à son père vieillissant de lui transmettre le commandement; mais Frédéric-Henri répondit qu'il ne voulait pas se laisser enterrer avant sa mort [1], et la jalousie que l'on remarqua désormais en lui s'accrut encore par ce fait que le jeune prince cherchait à entraver la conclusion de la paix avec l'Espagne et se liait toujours plus étroitement à la France. Estrades paraît avoir gagné de bonne heure son amitié [2]. Par respect pour son père, Guillaume avait évité de lui rompre ouvertement en visière; quand il fut mort, les inquiétudes pour sa propre situation l'arrêtèrent encore. La survivance des charges et dignités de son père lui avait été assurée; il put, aussitôt après la mort de Frédéric-Henri, lui succéder dans ses charges militaires de capitaine-général et d'amiral, mais, avant de lui conférer le stathoudérat, les États de Hollande le prièrent de vouloir bien travailler à la signature de la paix [3], et certains conseillèrent tout haut de ne pas lui rendre les dignités de son père avant qu'il eût donné des gages de sa conduite future. Son élection au stathoudérat fut même retardée en Hollande, la

1. Estrades à Mazarin, août 1646. Archives IV, p. 164.

2. Sur les rapports d'Estrades avec Guillaume, voy. Archives IV, 259.

3. « Le 20 mars 1648, les Estats de la province de Hollande ont envoyé des députés vers moy pour me remontrer l'estat de leurs finances.... et que, à cause de cela, ils croyoient que l'on devoit faire la payx, et me prièrent de vouloir travailler envers les aultres provinces afin que cela se fist. » (Tiré des autographes de Guillaume II, qui sont aux archives de la Maison royale à la Haye.)

plus importante de sept provinces, jusqu'en décembre 1647. Dans son ardeur guerrière, le prince alla pourtant maintes fois plus loin que la France n'aurait voulu. Il aurait volontiers poussé la guerre avec l'Espagne, de concert avec la France, jusqu'à l'entier accomplissement du traité de 1635; la France s'efforçait de maintenir l'alliance avec la Hollande pour contraindre l'Espagne aux derniers sacrifices[1]: elle voulait la faire durer même après la signature de la paix au moyen d'un nouveau traité de garantie visant expressément tout ce que la France acquerrait à la paix; le Roussillon, la Lorraine et la partie conquise de la Belgique sont désignés en propres termes. Le traité fut signé en juillet 1647, mais avec cette clause qu'il n'aurait d'effet qu'après la signature du traité entre les rois de France et d'Espagne[2]. Guillaume, jugeant cette clause de nature à hâter la conclusion de la paix, travailla à empêcher la signature du traité de garantie. Aussi les jugements des diplomates français sur le jeune prince furent-ils hésitants, et ils nous surprennent par leurs variations. Pendant que Mazarin, faisant allusion à son ardeur guerrière, disait que le prince était encore meilleur qu'il ne le voudrait, des rapports peu favorables vinrent peu après le troubler[3]. On disait que le prince était trop peu communicatif, qu'il perdait beaucoup trop de temps à des exercices corporels, tels que la chasse et le jeu de paume, et qu'il laissait prendre à sa mère une trop grande influence; qu'il était insouciant et sans énergie; qu'il n'était pourtant pas aussi dévoué à la France qu'on l'avait cru. Cependant la mauvaise humeur du prince se dissipa, et l'avenir devait montrer si ceux-là n'avaient pas bien jugé qui prétendaient que le jeune prince était capable de résoudre et d'agir, et qu'à l'ardeur il savait allier le sang-froid.

Déjà dans les années antérieures, la question de la paix avait excité de dangereuses divisions, qui semblaient maintenant devoir devenir plus dangereuses encore et plus profondes. Les uns vivaient

1. Mazarin, 20 mars 1647 : « car enfin leurs M.M. vouldroient la paix à de bonnes conditions. »

2. Conventum insuper fuit praesentem tractatum non prius effectum suum consecuturum esse quam tractatus pacis inter Galliarum et Hispaniarum reges Monasterii conclusus ac subsignatus fuerit. (Aitzema, Historia pacis, p. 574.)

3. En mai 1648, Estrades juge ainsi le prince : « Je diray avec regret à V. E. que j'ay mauvaise opinion de M. le prince d'Orange. Je le trouve tellement plongé dans le plaisir.... » (Arch. IV. 259.)

toujours dans les idées et les sentiments de l'âge précédent : pour eux, l'Espagne était toujours la puissance qui combattait pour la domination universelle et pour l'unité de l'Église, avec cette devise : Un Dieu, un roi, une foi, une loi, un soleil et une lune pour le monde des esprits et des corps. C'est en luttant contre cet ennemi que le libre État néerlandais s'était développé; la paix devait l'ébranler dans ses fondements mêmes; c'était aussi la pensée du prince[1]. Le sang lui montait au visage quand il se rappelait qu'un roi d'Espagne avait fait assassiner son grand-père dont il portait le nom. D'autres sentaient le besoin de la paix[2], mais ils ne voulaient la conclure que de concert avec la France, car le monde était partagé entre la France et l'Espagne; les Provinces-Unies peuvent-elles alors rester neutres ou s'éloigner de la France?

Mais le désir d'une paix définitive se répandit comme un torrent que ses digues ne peuvent plus contenir. On fit valoir toutes les raisons de défiance contre les puissances belligérantes[3]. La France, disait-on, était catholique; elle avait pris aux huguenots la Rochelle, et, en Allemagne, elle avait médiocrement protégé les intérêts protestants; c'était d'elle maintenant que venait le danger de la monarchie universelle. L'équilibre des deux puissances, la France et l'Espagne, apparaissait comme une nécessité pour le maintien du libre État néerlandais, leur rivalité comme un bienfait pour les Pays-Bas. Le prince Guillaume dut céder, car il ne se sentait pas assez fort pour entrer en conflit avec la province de Hollande. En janvier 1648, les articles préliminaires furent changés en un traité de paix définitif, dont la province de Zélande, où le prince exerçait la plus grande influence, ne put empêcher la ratification[4].

1. Servien écrivait en mai 1647 : « une autre fois, lorsque je lui persuadois de se disposer à la paix pour quelques années, il me répondit en souriant que si cette République avoit fait la paix, elle seroit perdue. »

2. En 1638 déjà, un partisan du parti orangiste, Sommelsdijck, écrit : la guerre se fait vieille, les charges nous pèsent.

3. On lit dans un pamphlet : « leur religion, leur monarchie, leur manière de gouverner, leurs habitudes et leur honneur ne sont pas compatibles avec les nôtres. »

4. Le prince évita d'assister aux délibérations des États-Généraux « à cause que je ne voulois point donner mon advis sur ce sujet, lequel je ne pouvois aussi donner sans offenser la Hollande, ou d'aultre costé donner advis que l'on a traicté séparément et sans la France. Je jugeai qu'il valoit mieux m'absenter de la

Dans la lutte avec l'Espagne, l'État néerlandais et sa constitution s'étaient développés d'une manière originale. Les provinces s'étaient affranchies du joug de leur souverain; le stathoudérat subsista. Quel fut depuis lors le siége de l'autorité souveraine? Pendant quelque temps, il sembla que les princes d'Orange allaient occuper la place vide; il n'en fut rien. Les provinces restèrent liées les unes aux autres, mais indépendantes, tout en abandonnant une partie de leurs droits à l'Union, et les princes d'Orange occupèrent une position intermédiaire entre celle de prince et celle de président. La guerre une fois terminée, cette constitution pouvait-elle se maintenir? Des conflits avaient déjà éclaté; il était naturel de prévoir que la paix les ferait revivre, car les partis se tenaient en armes en face les uns des autres.

Ces conflits se produisirent sous la forme d'un débat de compétence. Chacun des États avait-il abandonné à l'Union sa souveraineté, ou du moins de quels droits s'était-il dessaisi? En face des États de chaque province, se tenaient les États généraux, et comme d'un côté la plus riche des provinces, celle qui avait supporté la plus grosse part des charges de la guerre, la Hollande, voulait étendre aussi loin que possible la compétence de ses États, que d'un autre côté les princes d'Orange cherchaient à exercer une influence prépondérante dans les autres États provinciaux et par suite dans les États-Généraux eux-mêmes, on vit naître l'antagonisme entre le prince et la province, entre le stathouder et le parti des États de Hollande. Les princes d'Orange étaient alliés aux familles princières; en dernier lieu le mariage de Guillaume II l'avait allié à la famille royale des Stuarts, et celui de sa sœur avec Frédéric-Guillaume de Brandebourg, à la maison des Hohenzollern. Ces unions excitèrent les soupçons et les craintes; on pensa qu'ils voulaient s'égaler aux maisons régnantes; de là venait leur union avec la France. On pensait, et non sans raison, que les princes d'Orange pourraient s'appuyer sur cette puissance pour arriver au pouvoir souverain[1]. Les adversaires du jeune

Haye... » (1647). Il ne prit pas davantage, et à dessein, part aux dernières resolutions sur la ratification en 1648.

1. Voy. Mazarin à Servien, 5 av. 1647 : « Vous pourrés mesme, si vous le jugés à propos, luy (à Guillaume) couler quelque mot qui luy fasse comprendre qu'il peut arriver des conjonctures où, ayant bien asseuré la protection et la bonne volonté de leurs Majestez, il pourra pourveoir à une grandeur toute aultre que celle de ses prédécesseurs.... »

prince lui attribuaient cette ambition et ces tendances, et lui faisaient comprendre que la province de Hollande était aussi souveraine qu'un prince peut l'être dans un État, et qu'il n'était, lui, que le stathouder, le serviteur des États. Les amis du prince répliquaient que la Hollande voulait établir sa souveraineté au préjudice de l'Union.

Au temps de Maurice et d'Oldenbarnevelt, c'étaient les controverses religieuses qui avaient enflammé les esprits; cette fois, le conflit naquit de la question de la paix et de ses conséquences. En qualité de chefs et de commandants d'armée dans la grande lutte contre l'Espagne, les princes d'Orange avaient conquis dans les Provinces-Unies une position élevée, et joué en Europe un rôle éminent. Cette haute situation, ils devaient maintenant la quitter, même si l'on ne touchait pas à la constitution établie. La conclusion de la paix allait amener le licenciement, ou du moins la réduction des troupes, et, par suite, les dignités militaires allaient disparaître. Il fallait que Guillaume renonçât à l'espoir de maintenir entière la force armée du pays, mais il avait si bien su en peu de temps affermir sa situation, qu'il put, de concert avec les États-Généraux, entrer en lutte avec la Hollande, lorsque celle-ci proposa d'étendre toujours davantage les licenciements. Sous la modération que le prince sut garder dans cette circonstance, se cachaient des projets à longue portée : le conflit lui offrait une occasion favorable de parer aux conséquences de la paix et de conserver la place qu'avaient occupée ses ancêtres dans l'État et dans le monde. Une entente à l'amiable ne pouvait plus lui paraître souhaitable[1]. Il dit un jour que le malheur des discordes intestines pourrait être bon à quelque chose.

Le prince Guillaume était, s'il le fallait, décidé à une guerre civile des six provinces contre la Hollande, guerre qui aurait pour premier résultat de dissoudre l'Union, puis de la reconstituer sur une base plus solide. Pour cela, il comptait sur le secours de la France. De ses négociations avec Mazarin, il n'est resté que des traces; mais nous savons que le prince posa au cardinal la question de savoir si la France reconnaitrait les six provinces

1. Mazarin dit déjà en déc. 1649, lorsqu'une entente était encore possible, dans une lettre au résident Brasset : « mais il me semble qu'il ne doit pas se contenter de cela en cette occurrence, et qu'il se doit proposer pour but d'engager les choses à une nouvelle rupture. »

comme un État, par l'envoi d'un ambassadeur, et lui viendrait en aide avec de l'argent et même avec des troupes, si l'Espagne prenait fait et cause pour la Hollande. Nous ignorons la réponse de Mazarin, mais on ne peut la supposer que favorable, car de cette façon la France aurait regagné l'amitié de son allié d'autrefois dans la lutte contre l'Espagne que maintenant elle était seule à poursuivre : et c'était bien là le vœu le plus ardent du cardinal. Déjà en 1648, il aurait été prêt à modifier au profit des États-Généraux le traité de partage de 1635 pour les ramener à la guerre[1]; mais Guillaume d'Orange, « qui n'était pas empoisonné par les douceurs de la paix, » savait que cette proposition ne vaincrait pas la résistance de la Hollande. Il ne se sentait de force à lutter contre cette province qu'à la condition de s'engager à empêcher tout rapprochement avec l'Espagne. Aujourd'hui, il proposait lui-même de renouveler la guerre aussitôt que la Hollande serait soumise. L'accroissement de la part promise aux États-Généraux dans la Belgique, dont on ferait la conquête, fermerait la bouche à leurs récriminations jalouses contre la France.

La scission devint chaque jour plus profonde, et les événements d'Angleterre l'aggravèrent encore. Les États-Généraux et le prince Frédéric-Henri avaient essayé de s'interposer entre le roi d'Angleterre et son parlement; même au dernier moment, le prince Guillaume avait obtenu qu'un ambassadeur extraordinaire, — ce fut Pauw, — passât la mer pour intervenir en faveur du roi; mais, en général, les États cherchaient à rester neutres, comme l'intérêt de l'État semblait le demander, et les princes d'Orange se virent eux-mêmes contraints, malgré leur parenté avec les Stuarts, et leurs sympathies pour eux, de battre en retraite[2], bien que la reine d'abord, puis ses fils, les princes de Galles et d'York, lorsqu'ils se réfugièrent en Hollande, eussent reçu des secours de toute sorte; cette conduite eut pour conséquence que la neutralité des Pays-Bas parut aux partisans du Parlement incomplète et peu sincère[3]. Cette situation devint insoutenable après le supplice de Charles Ier, d'autant plus qu'alors

1. Archives IV, 286.
2. Archives IV, 267. Mém. adressé par le prince d'Orange au prince de Galles (1648).
3. Robert Baillie à Spang, 28 juin 1644 (Letters and Journals II).

Guillaume II commençait à exercer une influence toujours plus grande. Cette circonstance accentua encore l'opposition des partis, car le parti des États hollandais, sympathique au Parlement anglais, s'habitua à considérer les intérêts des Stuarts et ceux des princes d'Orange comme identiques[1]. La victoire du Parlement lui parut un avantage personnel, et l'intérêt commercial de la province de Hollande exigea, d'abord de maintenir la neutralité, puis de reconnaître le gouvernement établi, la République d'Angleterre. Une lutte s'ouvrit à ce sujet entre le prince et les États de Hollande, lutte qui rendit encore plus aigu le conflit à propos du licenciement des troupes.

Le prince de Galles reçut en Hollande la nouvelle que la mort de son père l'avait fait roi. Les États-Généraux lui firent une visite de condoléance et de félicitations.

Le Parlement anglais avait envoyé aux Pays-Bas deux représentants, Walter Strickland et le docteur Doreslaer ; ils ne furent pas reçus par les États-Généraux ; le second, Doreslaer, fut assassiné par les royalistes à la Haye en mai 1649. Les États de Hollande demandèrent alors aux États-Généraux de ne pas différer plus longtemps l'audience que Strickland réclamait, et, après le refus des États, ils protestèrent contre les conséquences de ce refus. Une autre demande, celle d'accréditer à nouveau auprès du Parlement de la République l'ambassadeur Joachimi, qui se trouvait encore en Angleterre, ayant été repoussée de même, ils déclarèrent qu'ils se croyaient obligés de songer à la sécurité de leur province, et que, dans cette vue, ils enverraient auprès du Parlement des représentants particuliers. La menace fut mise à exécution : en mai 1650, Gérard Schaep se rendit en Angleterre avec le titre de commissaire, et comme dans le même temps les États de Hollande, contrairement aux résolutions prises par les États-Généraux, commencèrent à effectuer le licenciement des troupes dans la mesure qu'ils avaient déjà réclamée, l'unité de l'État néerlandais parut menacée dans ses fondements. Le 5 juin, les États-Généraux conférèrent au prince d'Orange les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures nécessaires au maintien de la paix intérieure et au maintien de l'Union, résolution qui

1. Déjà en 1644, Baillie écrit à Spang : « Soyez sûr que votre État suivra la fortune de l'Angleterre. Si les malveillants l'emportent, toutes les forces de cette île seront employées à mettre le joug des Nassau sur leur cou. »

peut se comparer au *Caveant Consules* des Romains. En même temps il fut décidé qu'on solliciterait, par une députation particulière, chacune des villes de Hollande de donner à ceux qui les représentaient aux États de la province les instructions nécessaires, et de renoncer au licenciement partiel.

Le prince se mit à la tête de la députation ; mais les bourgmestres d'Amsterdam refusèrent de convoquer, comme il le demandait, le grand Conseil ; ils déclarèrent qu'ils tenaient la députation pour illégale. On s'aperçut que les villes les plus considérables de la province, telles que Dordrecht, Delft, Harlem, tenaient pour Amsterdam. De nouvelles négociations avec les États de Hollande étant restées sans résultat, le prince d'Orange fit venir auprès de lui, le 30 juillet 1650, six membres des États, qui étaient aussi les personnages les plus influents dans leurs villes ; ne soupçonnant aucun danger, ils se présentèrent, et furent arrêtés. En même temps le prince annonça aux États-Généraux qu'en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par la résolution du 5 juin, il avait chargé le stathouder de la Frise, Guillaume de Nassau, d'occuper Amsterdam avec une portion de l'armée. Il espérait être le lendemain maître de la ville et de la province.

Il en fut autrement. Une division de cavalerie s'égara dans une nuit de brouillard ; elle arriva trop tard à son poste, et le stathouder de la Frise se montra trop tard aussi devant les portes de la ville, qui, prévenue à temps, fit des préparatifs de défense. Quelques écluses étaient déjà ouvertes ; le Conseil de la ville délibéra sur le percement des digues ; il s'en fallut de peu que la proposition ne passât ; mais le prince ne songeait pas à faire le siége de la ville, pour lequel il n'était pas prêt ; on n'en vint donc pas aux mains. Mais la victoire du prince n'était pas complète : le 6 août 1650, un accord fut conclu entre le prince d'Orange et la ville d'Amsterdam ; il fut convenu que le licenciement des troupes serait moins considérable que la Hollande ne le demandait, mais le serait plus que les États-Généraux ne l'avaient décidé ; l'armée ne serait pas davantage réduite, tant que durerait la guerre entre la France et l'Espagne. Un article secret exclut de toutes les charges municipales les frères Bikker, que le prince tenait pour ses plus dangereux ennemis. Les magistrats des autres villes qui avaient été emprisonnés furent mis en liberté, mais avec la condition qu'ils seraient privés de leurs charges.

Le prince regarda cette paix comme un grand succès[1], et estima sa situation si fortement établie, qu'il laissa échapper l'expression longtemps contenue de son désir de reprendre les armes contre l'Espagne. Ce que Mazarin souhaitait déjà en 1648 se produisit alors : les États-Généraux offrirent leur médiation à l'Espagne et à la France; cette offre renfermait en même temps une menace contre l'Espagne. C'était, du moins, l'intention du prince : il aurait volontiers formulé clairement cette menace à la suite de l'offre de médiation, mais la province de Hollande ne voulut pas que dès le début on abandonnât la neutralité entre les parties belligérantes. Aussi ne fut-on pas content en France, lorsque le 25 septembre, l'envoyé des États-Généraux, Guillaume Boreel, tint au roi et à la reine ce langage : « Sire, Madame, il semble estre temps de sortir de ceste nuict espouvantable et hideuse de guerre, et de faire le jour aggréable de la paix... » (*Rijks-Archief*). En fait, la médiation fut acceptée, mais à côté des États-Généraux, les médiateurs du congrès de Westphalie, c'est-à-dire le nonce et Contarini, furent invités à y prendre part. La France désirait en même temps que les États-Généraux fissent à l'Espagne la menace de recommencer la guerre si elle refusait de faire la paix avec la France à des conditions « raisonnables[2], » et l'on prétendit à ce propos que l'obligation contractée par les États-Généraux de prêter main-forte à la France contre l'Espagne était consignée dans les anciens traités, et qu'elle n'avait rien perdu de sa valeur[3].

D'autres projets occupèrent encore le prince d'Orange. C'est à lui qu'on doit l'accord intervenu en 1650 entre Charles II et les Écossais; il prit personnellement part à la conférence de Bréda[4]. Le but le plus élevé qu'il proposait à son ambition était de rétablir les Stuarts sur le trône d'Angleterre; quand il songeait à ce projet, son ardeur guerrière contre l'Espagne s'apaisait, et faisait

1. Archives IV, 407 : « je vous puis dire... que ceste affaire a restabli entièrement mon authorité. »

2. Boreel aux États-Généraux. Bordeaux, 10 oct. 1650 (Rijks Archief).

3. Mém. faict à Bordeaux, le 9 oct.; voy. Wicquefort, Hist. des Prov.-Unies, I, 288 (nouvelle édition par Lenting).

4. Jermyn à Guillaume d'Orange. Paris, 28 juill. 1650 (Archives de la Maison royale à la Haye). « Je crois que nous sommes en estat d'espérer quelque chose ; ce n'est pas peu d'estre venu là, veu où nous en estions, et si V. A. n'y eût bien tenu la main à ceste concination avec les Ecossois, nous estions perdus pour le siècle présent. »

place au vif désir de voir la médiation aboutir à la paix entre la France et l'Espagne, et non à la guerre entre cette dernière puissance et les Provinces-Unies. S'il réussissait à maintenir l'unité des Pays-Bas, à ménager la paix entre la France et l'Espagne, et à restaurer le trône d'Angleterre, il croyait avoir assez fait pour le bien de l'humanité et pour la gloire de son nom[1].

Les choses prirent un bien autre cours! Le 29 octobre, le prince, malade, quitta la Gueldre pour revenir à la Haye; le 6 novembre, il était mort. C'est alors que l'on vit combien ses adversaires étaient restés puissants, combien peu le demi-succès remporté sur Amsterdam avait brisé le parti des États. En souvenir de ce jour de péril, la kermès à Amsterdam fut reculée au premier dimanche d'août. Les magistrats qui avaient été éloignés des charges municipales, à la complète satisfaction du prince Guillaume, reprirent partout leurs fonctions, et il s'en suivit une réaction qui menaça l'existence même de la maison d'Orange. Le jour de la mort du prince leur parut le premier jour de la liberté. Qui eût alors prédit que ce fils posthume de Guillaume II, qui portait le nom de son père, revêtirait un jour les dignités et les charges de ses ancêtres; bien plus, qu'il monterait sur le trône de la Grande-Bretagne?

Les contemporains reconnurent la relation intime qui exista entre le conflit des deux partis aux Pays-Bas, les troubles de la Fronde en France et la Révolution en Angleterre. Milton exalte le bonheur des Provinces-Unies que le destin a délivrées de l'homme qui commençait à se conduire en roi (qui nuper apud vos regie se gerere inceperit). A cette époque, une médaille fut frappée, qui représentait Phaëton avec cette légende : *Magnis excidit ausis!* Les plans et les intentions que les *on-dit* des contemporains et les pamphlets attribuent au prince, sont précisément l'établissement d'une principauté avec l'aide de la France, et le renouvellement de la guerre contre l'Espagne avec l'alliance française. Mais il y a une différence entre des intentions bien constatées et de simples tendances. D'intention formelle, on peut en parler plutôt en ce qui concerne le second point (le renouvellement de la guerre); mais là même, le prince, au moment où la mort le saisit brusquement, n'était pas encore arrivé

1. Brasset à Mazarin, 7 sep. 1650.

à son but, et peut-être faut-il considérer le soi-disant projet de traité arrêté entre lui et le prince le 20 octobre 1650 à la Haye, — traité qui donne déjà la date du jour où la guerre devait commencer, — comme une invention de ses adversaires[1].

En mars 1649, Estrades prit le commandement de Dunkerque à la place de Rantzau que Mazarin venait de mettre à la Bastille, et, en octobre 1650, il en fut nommé gouverneur après la mort de Rantzau.

Trois pièces des *Ambassades* se rapportent à l'année 1650. La première est une lettre de Guillaume d'Orange à Estrades (la Haye, 2 septembre); elle contient une invitation à venir « au plus tôt » à la Haye sous un prétexte convenable[2]. Les explications détaillées lui seraient fournies par Deschamps, le porteur de la missive, en qui l'on avait toute confiance. Suit une lettre de Mazarin (Paris, 15 septembre), à qui Estrades avait envoyé celle du prince par le sieur de Las, major de Dunkerque. Le cardinal ordonne à Estrades de se rendre sur-le-champ auprès du prince, et, s'il le trouvait disposé à rompre avec l'Espagne, de conclure avec lui un traité sur ce sujet. Le 20 octobre, on aurait signé à la Haye sinon un traité, du moins un projet de traité[3]. Le prince s'engage à rompre, au mois de mai de l'année suivante, avec l'Espagne et avec *Cromwell;* le roi de France à tirer en même temps l'épée contre Cromwell. Le roi et le prince déclarent que la restauration des Stuarts est le but de la guerre qu'on allait

1. Si ce traité est une falsification, qui en est l'auteur ? Qu'on se servit de pareilles armes, c'est là un fait prouvé par l'existence du prétendu traité conclu le 14 juill. 1650 à Londres par Schaep, par lequel le Parlement promettait d'envoyer une flotte de 25 voiles au secours d'Amsterdam.

2. « J'estime qu'il sera à propos que vous preniez le prétexte de venir solliciter ce qui vous est dû des appointements de vostre régiment. »

3. Projet de traité fait entre M. le prince d'Orange Guillaume et M. le comte d'Estrades en 1650. Tel est le titre. La date se trouve dans le texte lui-même : fait à la Haye le 20 oct. 1650. Dans les deux lettres, l'indication du lieu et du jour forme une partie de la suscription. Ces pièces étaient déjà connues au XVIIe s. Siri donne aussi bien les lettres que le projet de traité. Les *Ambassades* semblent avoir puisé dans l'ouvrage de Siri ; cela résulte déjà du contexte même du traité : « que le Roi promet de mettre en campagne.... » Dans les lettres, les indications de lieu ont été ajoutées après coup. Un autre texte, rédigé originairement en français, est donné par Léonard, *Recueil des traités*, V. (Articles du traité conclu à La Haye... Art. 1er, le Roy promet de mettre en campagne...) C'est à Léonard que Dumont a emprunté le texte du traité (C. D. VI, 563).

entreprendre contre les Anglais rebelles. Plusieurs articles secrets contiennent des stipulations plus précises, en partie sur la prochaine campagne, en partie sur les avantages que le prince devait retirer de la rupture avec l'Espagne; c'est à savoir la possession d'Anvers à titre héréditaire. On devait, en outre, s'en tenir expressément au traité de 1634 (*sic*).

Ni le 2 septembre, ni le 20 octobre 1650 Guillaume d'Orange ne se trouvait à la Haye[1]; de même le 15 septembre, Mazarin n'était pas à Paris, mais à Bourg. Bien que pour le projet du traité, où la date fait partie du texte, cette remarque ait plus d'importance que pour les lettres où l'indication de date et de lieu se trouve dans la suscription, on peut n'en pas tenir compte : nous avons déjà trouvé dans les *Ambassades* des pièces authentiques avec des dates fausses; mais, sans parler de la date, le contenu de ces pièces a frappé bon nombre d'érudits ; d'autres ont persisté à les croire authentiques; en dernier lieu, l'éditeur des *Archives*, Groen van Prinsterer[2], prétendit détruire tous les doutes et prouver l'authenticité des pièces en renvoyant, simplement, au lieu des preuves que l'on était en droit d'attendre, à quatre lettres du prince publiées par lui, lesquelles prouvent qu'une importante négociation secrète était entamée: mais ces lettres mêmes, loin de sauver les pièces en litige, paraissent bien plutôt de nature à fortifier les soupçons exprimés jusqu'ici d'une façon fort timide; aussi, laissent-elles tout au moins la question ouverte.

Outre les quatre lettres de Guillaume indiquées par G. van Prinsterer[3] comme décisives, on trouve dans le même recueil trois lettres du prince écrites à une autre date[4]. On ne voit nulle part à qui elles sont adressées; mais au premier coup-d'œil on devine aisément que ces sept lettres ont entre elles un étroit rapport, et qu'ici nous avons affaire à des fragments de la correspondance du prince avec Estrades[5].

1. Ce fait, remarqué déjà par Wagenaer, est mis en pleine lumière par les lettres de Brasset dans les Archives IV.

2. Introd. 4, XII et suiv.

3. Archives IV, nos 973, 975, 976, 981.

4. Ibid., nos 922, 933, 949.

5. Il ne serait pas nécessaire d'insister sur ce point, si l'éditeur des *Archives* n'avait pas précisément méconnu ce fait. Dans la continuation de l'histoire d'Arend (1e part., p. 149), Estrades est avec raison reconnu comme le corres-

La première, du 14 août 1649 (n° 922), sans indication de lieu, — mais le prince se trouvait en Zélande[1], — commence ainsi : « Je n'ai pas voulu venir *si proche de vous* sans vous donner assurance de la continuation de mon amitié, et aussi sans vous faire sçavoir que j'ai sceu par celui que vous cognoissés, qui donnoit des advis à feu M. mon père, que le dessein des Espagnols est d'attaquer... par surprise Bergues et *Dunquerque...* » Le ton et la teneur de la lettre suffisent pour détruire la supposition de l'éditeur qu'elle serait adressée à Mazarin : bien plus, elle contient des indications positives sur la personne à qui elle est adressée, et cette personne est précisément celle qui était chargée de défendre Dunkerque, et avec qui le prince désire entretenir une correspondance secrète[2]. Aucune lettre d'Estrades, il est vrai, ne s'est conservée, mais la correspondance a certainement eu lieu, comme le prouve une réponse du prince de décembre 1649 (n° 933[3]), qui, de nouveau, s'occupe de la situation où se trouvait Dunkerque, et dont l'éditeur lui-même dit qu'elle fut « peut-être » adressée à Estrades. La lettre suivante du prince, du 24 février 1650 (n° 949), contient aussi des avertissements et des conseils qui, pour le commandant de Dunkerque, devaient être les bienvenus. Le prince craint que les fortifications de la ville ne soient en mauvais état, la garnison insuffisante, et propose d'enrôler les compagnies françaises licenciées par les États-Généraux. Ici encore, on trouve des paroles qui ne peuvent s'adresser qu'à Estrades : « ce sont de bons hommes, et qui ont déjà servi sous vous plusieurs fois. » Une lettre de la reine-mère, du 24 mars 1650, montre bien que le prince choisissait précisément des troupes pour renforcer la garnison de Dunkerque :

« Mon cousin, je ne puis apprendre par les dépesches du sieur Brasset la peine que vous avez tesmoignée touchant Dunquerque, et les soins obligeans que vous avez apportés au mal que l'on appréhendoit, sans prendre aussitôt la plume pour vous en remercier...

pondant du prince · cependant, le doute sur l'authenticité du projet du 20 oct. y est déclaré (p. 153) « absurde. »

1. « Je suis venu me faire reconnoistre en Zélande. »

2. Estrades devait envoyer ses lettres au vice-amiral de Zélande, mais non les signer ; de même le prince ne devait pas apposer son nom aux siennes. Les lettres suivantes ne sont pas non plus signées.

3. La lettre commence ainsi : « J'ay beaucoup de joye d'avoir veu par vostre lettre les nouvelles.... »

Et, en effet, il n'appartient qu'à une affection pure et désintéressée comme la vostre d'offrir des choses qui pouvoient par d'autres respects estre préjudiciables à vostre auctorité, ainsi que l'est sans doubte la réduction de troupes, et cela pour le seul motif d'obliger le Roy, monsieur mon fils, et moy, en donnant ce moyen au s^r d'Estrades de faire recevoir l'affront aux ennemis. » (Archives de la Maison royale à la Haye).

Estrades lui-même, dans sa « Relation de la défense de Dunquerque, » dit qu' « il dépêcha un gentilhomme en Hollande à M. le prince d'Orange, pour luy représenter l'estat où il avoit trouvé ceste place, et le prier de trouver bon qu'il tirast deux mille hommes de son régiment qu'il a en Hollande, et des autres troupes françoises... M. le prince d'Orange accorda tout ce que le sieur d'Estrades lui demanda. »

Quant aux quatre lettres suivantes, l'éditeur pense qu'elles ne pouvaient être adressées à Estrades, parce que leur ton confidentiel ne concordait pas avec le style de la lettre du 2 septembre que nous trouvons dans les *Ambassades* [1]. D'autre part, il n'est pas douteux d'après lui qu'elles aient été adressées à une même personne. M. Groen van Prinsterer avait raison sur ce point; les deux groupes de lettres qu'il a publiées sont remarquables par le ton de familiarité qui y règne et qui contraste avec celle du 2 septembre publiée dans les *Ambassades*. Ne serait-ce pas sur celle-ci qu'il faudrait avoir des soupçons? Le ton confidentiel de ces lettres ne peut nous surprendre, puisque le prince connaissait Estrades depuis sa jeunesse, et pouvait bien savoir qu'il avait possédé les bonnes grâces de son père [2]. Ce souvenir est cependant aussi rappelé dans la lettre du 2 septembre, que l'on prenait jusqu'ici pour la première des lettres écrites par le prince à Estrades [3]:

1. Ce ne saurait être d'Estrades; pour s'en convaincre, il suffit de comparer la familiarité du style avec le ton tout différent de la lettre du 2 sept.

2. On lit dans une lettre de Mazarin à Guillaume d'Orange (3 mars 1650) : « V. A., honorant de *son amitié* le s^r d'Estrades, je croy qu'elle ne sera pas faschée d'apprendre que la Reyne l'a choisi pour commander dans Dunquerque. » (Archives de la Maison royale à la Haye.)

3. La lettre commence en ces termes, peut-être trop courtois : « la confiance que j'ay en vostre amitié et en celle que vous avies pour feu M. mon père, me fait espérer que vous ne me refuserés pas la prière que je vous fais... » On peut dire, il est vrai, que la lettre du 2 sept. ne devait servir que pour accréditer le porteur, et que le ton et le contenu de la lettre conviennent parfaitement à ce but.

mais nous savons que déjà en 1649, il avait noué avec lui une correspondance secrète que continuent précisément les quatre lettres du second groupe. La première de celles-ci est une lettre de crédit, écrite en août 1650 (n° 973), pour un gentilhomme à qui le prince confie une mission secrète. Plusieurs passages montrent qu'il s'agit ici d'une correspondance déjà commencée que l'on continue[1], et qu'elle ne peut être adressée à personne autre qu'au commandant de Dunkerque; et ce fait est confirmé par chacune des lettres suivantes[2].

Dans deux lettres écrites le 26 et le 27 août 1650 (n°s 975 et 976), le prince exprime le désir d'avoir Estrades auprès de lui, et il espère que la prochaine délivrance de sa femme lui en fournira une occasion toute naturelle, s'il vient apporter les compliments officiels du gouvernement français. Une lettre du 29 septembre 1650, la dernière que publient les *Archives* pour cette année (n° 981), rend impossible d'admettre que, le 2 septembre, le prince ait invité Estrades à venir sur-le-champ à la Haye sous un autre prétexte; ainsi non-seulement l'indication de lieu, mais aussi la date est fausse dans la lettre des *Ambassades;* dans cette lettre du 29 septembre, nous lisons en effet : « J'espère que vous me viendrez voir *cet hyver,* ainsi que je vous ay escrit, et nous nous entretiendrons de plusieurs choses que je ne puis confier au papier... » Si l'on maintient l'authenticité des documents publiés dans les *Ambassades*, il faut tout faire tenir dans le court intervalle du 29 septembre au 29 octobre : l'envoi de Deschamps à Dunkerque, le voyage du sieur de Las auprès de Mazarin, qui était alors non à Compiègne, mais dans le midi de la France, son retour, enfin le voyage d'Estrades en Hollande. Le zélé correspondant de Mazarin, Brasset, n'aurait-il pas signalé l'arrivée du comte? Car le prétexte choisi dans la lettre des *Ambassades* aurait nécessité sa présence à la Haye, quand même il aurait été rencontrer le prince dans la Gueldre, par exemple dans sa terre de Dieren.

1. « Vous m'avez fait grand plaisir de m'escrire vos sentiments. »

2. « Le bruit est... que vous avez fait faire de si belles fortifications à Dunkerque... » « J'ay donné congé aux deux ingénieurs et faiseurs de feux d'artifices que vous aviez désiré. » — Dans la lettre du 26 août, on remarque ce passage : « la quassation (le licenciement des troupes) s'en va effectuer. J'ay conservé ceux que vous m'avés recommandés, et j'ay faict expédier l'acte de nostre enseigne colonelle pour vostre fils; je voudrois qu'il fust assez grand pour exercer une plus haute charge. » Cf. le Père Anselme, III, 601.

Qu'est-il donc arrivé, peut-on demander, aussitôt après le 29 septembre, qui rendit si pressante l'arrivée immédiate d'Estrades? On voit bien par les lettres des *Archives* qu'Estrades poursuivait une négociation secrète entre le prince et le gouvernement français, mais y était-il déjà question d'un traité à conclure?

En août 1650, le prince songe à faire au gouvernement français une proposition importante, mais il veut tout d'abord connaître là-dessus l'opinion d'Estrades, et, par son intermédiaire, cherche à savoir si la cour de France serait favorable à son projet. Le 27 août, il reçoit une lettre d'Estrades, datée du 25, qui lui donnait les éclaircissements désirés[1], et le 31 août, déjà Brasset connaissait son plan, qui consistait à proposer la médiation des États-Généraux. Ne sommes-nous pas en droit de croire que c'est à cela que se rapportait la négociation secrète entamée avec Estrades? Dans la même lettre du 27 août, le prince exprime l'espoir et le vœu qu'il soit possible de recommencer la guerre avec l'Espagne, mais il ajoute que l'affaire exigeait de la prudence[2]. On peut supposer que la guerre devait former l'objet le plus important des conversations que le prince désirait avoir avec Estrades, mais il faut se demander si alors les choses étaient déjà assez avancées pour esquisser un projet de traité, et en admettant que le prince et le comte d'Estrades se soient rencontrés, n'importe quand et n'importe où, et qu'ils aient esquissé ce projet, est-il croyable que ce soit le projet des *Ambassades* qui ait été proposé de cette façon?

Avant tout, il paraît nécessaire de prêter attention à un autre document qui se trouve précisément imprimé dans les *Archives;* c'est un projet d'instruction, tracé de la propre main du prince, pour une personne qui devait être envoyée en France avec une mission secrète. Le prince demande si, dans le cas d'une guerre civile, il pourrait compter sur quelque appui; si, par exemple, la

1. Le 27 août, le prince Guillaume avait écrit une lettre destinée à Estrades, dans laquelle il parlait de la médiation projetée. Avant de l'envoyer, il en reçoit une d'Estrades, et ajoute à la sienne en post-scriptum : « Je suis très-aise d'estre tombé dans vostre sentiment, ainsi que vous verrez par ce que je vous mande (dans la lettre même). J'ay esté très-aise d'avoir veu dans vostre lettre que je dois faire un fondement certain de l'amitié de la Reyne et de celle de S. Eminence... »

2. « Je ne désespère pas que nous n'ayons bientôt la guerre contre les Espagnols; mais il faut bien prendre ses mesures. »

France serait disposée à reconnaître les six provinces, moins la Hollande, comme un État indépendant, par l'envoi d'un ambassadeur, et le soutenir à l'aide de subsides ou même de troupes, si l'Espagne venait à prendre fait et cause pour la Hollande. La résistance de la Hollande une fois brisée, le prince espère pouvoir rompre avec l'Espagne, et par là on pourrait modifier le traité de partage dans un sens favorable aux États-Généraux, pour affaiblir les jalousies dont la France était l'objet[1]. En 1648, Mazarin lui-même avait offert de modifier le traité de 1635, mais le prince avait prétendu que ce moyen n'était pas suffisant pour assurer la reprise des hostilités; en 1649 ou en 1650, la rupture avec l'Espagne parut possible au prince, mais aussi la modification du traité lui parut nécessaire. Au contraire, le projet de traité des *Ambassades* se réfère tout simplement au traité de partage non modifié, et assigne au prince la ville d'Anvers comme une possession héréditaire, et, à ce qu'il semble, indépendante des États-Généraux! La jalousie contre la France et en même temps contre la maison d'Orange n'aurait-elle pas été par là doublée? Bien plus, le prince promet expressément de déclarer, le 1er mai 1651, la guerre à la fois à l'Espagne et à la République d'Angleterre, projet bien téméraire, même s'il avait été maître absolu des Sept-Provinces! Et en supposant qu'il eût réussi à persuader les six provinces, la septième, la Hollande, ne se serait jamais laissé entraîner à cette aventure. Le prince lui-même sentit combien elle restait puissante, même après le coup de main manqué qu'il avait tenté contre Amsterdam. Si ambitieux que fussent ses projets, toujours et partout, contre Amsterdam et contre l'Espagnol détesté, aussi bien avant la tentative, lorsqu'il voulait tirer l'épée, que plus tard aux conférences de Breda et pendant sa négociation secrète avec la France, il montra la modération d'un esprit supérieur qui doit distinguer le possible de l'impossible et résister à la fougue de ses désirs et de ses passions[2]. Le projet de traité du 25 octobre 1650 est et reste inex-

1. Les États-Généraux devaient encore avoir Ostende, Bruges, Damme, Gand, Dendermonde, les villes qui « donnoient jalousie. » L'éditeur reporte ce document à l'année 1649; la date de 1650 est plus vraisemblable.

2. Déjà en 1647, Brienne avait tracé le portrait suivant du prince d'Orange : « selon qu'on nous le représente, il est capable de concevoir les choses et d'en entreprendre de grandes; il a du feu, de l'ambition et du flegme, et il faict que l'une de ces qualités aide aux autres ou les modère, selon qu'il luy est néces-

plicable, que l'on considère soit les circonstances, soit le caractère du prince[1].

VI. — *Estrades à Dunkerque et à Bordeaux* (1652-1654).

La chute de la royauté en Angleterre ne produisit pas dans les cours d'Espagne et de France l'impression à laquelle on devait s'attendre. La guerre qui continuait entre ces deux dernières puissances, guerre compliquée encore en France par les troubles de la Fronde, rendit à toutes deux l'inimitié de la République anglaise redoutable, et souhaitable son alliance. Toutes deux briguèrent la faveur de l'Angleterre, mais l'Espagne l'emporta tout d'abord sur ses adversaires en reconnaissant officiellement la première cette République (janvier 1651). Mazarin se serait aussi décidé à faire cette démarche, mais il voulait auparavant connaître les avantages que la France pourrait en retirer. Guizot croit qu'à cette époque Mazarin avait cherché à se rapprocher, non du Parlement, mais de Cromwell, dont il pressentait la prochaine grandeur. Après cette remarque, le célèbre historien entremêle dans son récit deux pièces tirées non des *Archives françaises*, mais des *Ambassades;* elles nous apprennent que Cromwell en 1652 avait voulu acheter Dunkerque. Estrades raconte lui-même comment, dans une lettre à Mazarin (de Dunkerque, le 5 février 1652) : « le protecteur Cromwell m'a envoyé M. de Fitz-James (*Ambassades :* Fitièmes), son colonel des gardes, pour me proposer de traiter de Dunkerque; qu'il m'en donneroit deux millions, et qu'il s'engageroit de fournir 50 vaisseaux et 15,000 hommes de pied pour se joindre aux armées du Roi, et se déclarer contre les ennemis du roi et V. E., avec qui il

saire, et ce beaucoup en sa jeunesse.... » Je crois que le prince a gardé ces qualités dans la suite de sa vie.

1. Déjà Basnage s'exprime ainsi : « il paroit que le prince avoit prêté l'oreille aux propositions du Cardinal, quoiqu'on ait de la peine à comprendre qu'après avoir éprouvé l'opposition d'une province capable d'arrêter ses desseins, il se soit engagé dans un traité particulier avec la France. » Mais, d'après Basnage, les lettres et le projet en question sont de nature à prouver qu'il en fut ainsi. Groen van Prinsterer au contraire, qui dans sa discussion se fonde sur l'authenticité de ces documents, est infidèle à son point de départ lorsqu'il dit : « J'incline à croire que... le Prince, quelque envie qu'il eût de briser avec l'Espagne, a hésité; qu'il a jugé téméraire, même avec l'appui de la France, d'affronter à la fois les forces des Espagnols et le pouvoir hautain et querelleur des parlementaires... »

vouloit faire une très-étroite amitié. » Guizot déclare dans une note qu'il croit à l'authenticité de la lettre, et en même temps il exprime sa surprise pour l'emploi anticipé du titre de « Protecteur ; » mais il ne tarde pas à se tranquilliser à ce sujet. Si pourtant on examine de près cette lettre, on se voit forcé de distinguer : 1° l'offre d'acheter Dunkerque au gouverneur de la place, et 2° la proposition d'une alliance offensive avec la France contre l'Espagne. Mais est-il possible que l'envoyé de Cromwell se soit acquitté de sa mission de manière à ce que Cromwell ait cherché à négocier en même temps avec la France une alliance, et avec Estrades l'achat d'une place forte et d'un port de mer important? Les deux propositions auraient-elles été faites également à Estrades et en une seule fois? Car la suite de la lettre montre que le prix de la vente indiqué dans la proposition originaire devait profiter au gouverneur de Dunkerque, et non à l'État : « Je lui répondis que si les troubles et la guerre civile qui estoit en France ne m'obligeoient pas d'envoyer vers la Reine et V. E., je l'aurois fait jetter dans la mer pour m'avoir cru capable de trahir mon Roi, mais que la conjoncture présente m'obligeoit à le retenir chez moi en attendant la réponse de la cour. Cependant, j'ai fait assembler M. de Vuitermont, commandant les gardes, et les commandans de tous les corps... avec le lieutenant du Roi, et leur ai communiqué la proposition qui m'a été faite, et le choix que je faisois de la personne de M. de Las, major de la place, pour rendre à V. E. un compte exact de toutes choses. » Suivent des détails sur la situation critique de Dunkerque : les provisions de vivres étaient insuffisantes ; des lettres interceptées montraient que l'ennemi faisait des préparatifs pour commencer à la mi-avril le siége de Gravelines ; les deux places ne pourraient tenir. Estrades finit en conseillant d'accepter les propositions de Cromwell.

La deuxième pièce des *Ambassades* est une lettre de Mazarin à Estrades (de Poictiers, le 2 mars 1652). L'affaire importante est expédiée en quelques mots : « J'ai receu vostre dépesche par le sieur de Las avec tous les advis que vous me donnez ; mon sentiment estoit qu'on acceptât la proposition de Cromwell, mais M. de Chateauneuf s'y est opposé, et l'a emporté auprès de la reine, qui n'a pas voulu y consentir. » Le maréchal de Grancey, gouverneur de Gravelines, qui se trouvait par hasard à la cour, avait répondu de se maintenir dans la forteresse, et Estrades

pouvait, par ses efforts, résister jusqu'à la fin de mai. En cas d'attaque, on lui promettait des secours.

En fait d'indications de lieu et de date (la cour ne se trouvait pas à Poitiers le 2 mars), il ne faut pas demander aux *Ambassades* la moindre exactitude; mais remarquons que Guizot met directement en rapport ces deux lettres avec une autre d'Estrades, du 7 mars 1652, qu'il a trouvée dans les archives françaises. La lettre de Mazarin, dans les *Ambassades*, se termine par ces mots : « Je me remets au sieur de Las à vous dire les sentiments que j'ai pour vous: vos intérêts me sont aussi chers que les miens. » Guizot voit dans ces mots plus qu'un simple compliment final, car, après avoir donné le début et la fin de la lettre, il continue ainsi : « d'Estrades comprit, et ne perdit pas un moment : cinq jours après, il écrivait à Mazarin : « Dès que j'eus reçu de M. de Las la lettre qui me faisoit savoir les intentions de V. E. touchant la proposition d'Angleterre, je le fis savoir à mon ami à Londres, et je le priai de me faire réponse sur les points de ma lettre au plus tôt. Il est arrivé lui-même ce matin en cette ville, et m'a dit, de la part de M. Cromwell, que ce que la République demande est que le roi la reconnoisse, et envoie au plus tôt un ambassadeur, et qu'on paye à leurs sujets ce qui leur a été pris sur mer. » Suivent des propositions surprenantes de Cromwell qui concernent personnellement Mazarin. Il invite le cardinal, au cas où il devrait se retirer encore devant ses ennemis, à se rendre en Angleterre. Est-il possible que tout cela ait pu se faire dans le court intervalle de cinq jours, et peut-on surtout regarder la lettre d'Estrades comme une réponse à celle de Mazarin? Si la lettre d'Estrades ne parle pas de Dunkerque, elle fait ressortir d'autant mieux les points autour desquels tournaient les négociations entre la France et la République ; les différentes pièces de la correspondance ne s'enchaînent pas très-bien. Sommes-nous donc autorisés par cela seul à conclure que la lettre de Mazarin dans les *Ambassades* est apocryphe? La conclusion serait téméraire, car, si nous reculons au premier mois de l'année l'arrivée de Fitz-James, nous gagnons le temps nécessaire pour l'envoi de Las à la cour. Les matériaux que nous possédons sont en grande partie à l'état fragmentaire et insuffisants; nous savons cependant qu'en février 1652, Estrades était à Londres[1], et dut

1. Mémoires de Brienne l'aîné : « nous continuâmes d'être informés des affaires

être de retour en avril. Dans une lettre que Mazarin lui adressa le 25 avril, on lit : « Pour obliger les Anglois à désirer davantage de se réunir avec nous, il ne sera pas mal d'entrer avec eux en traité de la cession de Dunkerque. » Puis viennent les conditions : « pourveu en premier lieu qu'ils se joignent avec nous contre l'Espagne ; » en second lieu « qu'ils nous donnent une somme d'argent considérable, comme pourroit être un million d'or ou huit cent mille écus.... », passage qui semble prouver qu'on avait traité depuis longtemps déjà la cession de Dunkerque ; nous en reviendrons ainsi aux *Ambassades*, sans pouvoir ni rejeter les renseignements qu'elles nous apportent, ni accepter la manière dont elles nous les présentent.

Un autre récit se trouve dans les *Mémoires historiques de Louis XIV*, inséré à la place où il est question du rachat de Dunkerque. En voici les points essentiels : « [Cromwell] dépesche le colonel de ses gardes au comte d'Estrades... ; il l'exhorte à considérer l'état des choses pour en tirer ses avantages particuliers, lui offre jusqu'à deux millions payables à Amsterdam ou à Venise, s'il veut lui livrer la place... » Plus loin, Cromwell promet de ne conclure aucun traité avec la France sans avoir satisfait les désirs personnels d'Estrades ; que si Estrades veut faire profiter de ses avantages le cardinal, son bienfaiteur, banni du royaume, il est libre d' « offrir au cardinal.... non-seulement les deux millions, mais aussi tels secours de troupes qui lui seront nécessaires pour rentrer en France. » Estrades se laisse renouveler la proposition en présence de son conseil de guerre, et renvoie le colonel à Cromwell avec cette réponse : « il se plaint qu'on l'ait cru capable d'une infidélité, et de rendre cette place par d'autres ordres que les miens (c'est le Roi qui parle), que tout ce qu'il peut est de me proposer à moi-même la condition de deux millions, et en même temps celle d'une étroite alliance.... » Estrades propose que l'Angleterre aide la France contre l'Espagne de 10,000 fantassins et 2,000 chevaux dans les Flandres, et sur mer de 50 vaisseaux pendant l'été, et de 15 pendant l'hiver. « Cromwell accepta ces propositions qui me furent aussitôt envoyées par Estrades à Poitiers où j'étois, et n'arrivèrent que deux jours après le retour du cardinal Mazarin. Ce ministre les trouva

d'Angleterre par Châqueux qui m'écrivit le 14 fév. 1652, le même jour que je fis partir Estrades... etc. »

fort avantageuses... Mais Châteauneuf... l'emporta contre lui dans le conseil, et auprès de la reine ma mère, et les fit absolument rejeter. Cromwell ayant reçu cette réponse, signa le même jour un traité avec les Espagnols... »

Ce récit éveille plusieurs fois le souvenir des *Ambassades*, et surtout des deux lettres mentionnées en dernier lieu, mais il s'en écarte aussi plusieurs fois, surtout si on le compare à la première de ces lettres. La suite des événements y paraît beaucoup plus vraisemblable. Il ne suppose pourtant pas une lettre d'Estrades à Mazarin, mais plutôt à Brienne ou à Châteauneuf ; et, comme la cour quitta de nouveau Poitiers dans la première semaine de février, nous trouvons là un point de départ certain pour dater les événements. Mais la question d'authenticité n'est pas résolue par les Mémoires, car le récit qu'ils contiennent soulève lui-même la critique, et celle-ci possède un excellent moyen de contrôle, c'est-à-dire le récit d'Estrades lui-même, sa relation sur la défense de Dunkerque qui a été seulement connue de nos jours[1]. On y lit :

« Le quinzième de janvier, Cromwel dépescha un colonel de son armée qu'il affectionne fort (il le nomme plus loin ; c'est Fitz-James) vers le sieur d'Estrades, pour lui proposer d'achepter Dunkerque. Il lui offroit quinze cent mille livres payables en quel lieu qu'il voudroit, qu'il lui asseureroit trente mille livres tous les ans en Angleterre et luy promettroit par escrit de ne faire aucun traité avec la France qu'il n'y fust comprins, et à toutes les conditions qu'il voudroit. Le s. d'Estrades fit appeler le s. de Vilermont[2] qui comman-

1. *Relation inédite de la defense de Dunkerque* (1651-1652) par le maréchal d'Estrades, suivie de quelques-unes de ses lettres également inédites (1653-1655) : publ. par Ph. Tamizey de Larroque. Paris et Bordeaux, 1872, 98 p. (Collection méridionale, t. III.) La rareté du livre (il a été publié seulement à 100 exemplaires) excusera la longueur des citations. L'éditeur dit dans une note : « le ms. autographe intitulé : Defense de D. par le c. d'Estrades, est conservé à la Bibliothèque nationale... On lit à la dernière page : Relation du siege de D. soutenu par M. le c. d'Estrades, fait et escrit de la propre main dud. comte, présent gouverneur de Maestric et de D., depuis qu'il a ete rachepté des Anglois. » Cette remarque semble avoir été ajoutée après coup ; la relation elle-même a été rédigée bien avant 1662.

2. A la fin de sa relation, Estrades accorde un souvenir à ses officiers et leur adresse des éloges. Il les cite par leurs noms : « M.M. de Vitermont, qui commandoit les gardes... » Est-ce là une faute d'impression, ou Vitermont est-il une erreur d'écriture ? Si cette dernière alternative était la vraie, on se demande d'où vient le Vuitermont des *Ambassades*.

doit les dix compagnies des gardes qui estoient dans D., lui dit la proposition de C., et ensuitte respondit à ce colonel de dire à C. que la place estoit au Roy, qu'il n'avoit pas la liberté d'en traiter sans le consentement de S. Majesté, et, quant aux offres qu'il luy faisoit d'argent et de revenus en Angleterre, il avoit vescu jusques à présent en sorte de préférer son honneur à tous les biens du monde, et qu'il tiendroit la méme maxime. Ledit colonel, ayant sceu la réponse du sieur d'Estr., luy proposa de la part de Cr., d'en traiter avec le Roy pour le prix de quinze cent mille livres, et vouloir lier une amitié estroite avec M. le cardinal, et renouveller l'alliance avec la France. (Comme) les Espagnols trouveroient à redire à ce traité, il viendroit avec dix mille hommes de pied et cent vaisseaux pour leur faire la guerre, pourveu que le Roy luy promist de l'assister de trois mille chevaux par Gravelines. Il trouva ceste proposition avantageuse, et promit au colonel d'envoyer un courrier exprès au Roy sur ce sujet, et luy donner avis de la response. Il dépescha à la Cour le sieur Delas, maréchal de camp et major de D. Il trouva le Roy au siége d'Angers. Il proposa l'affaire à M. le Cardinal, lequel la proposa au Conseil. Le sentiment du sieur d'Estr. estoit de ne point traiter avec Cr., si le Roy estoit en état de le secourir; mais, que si ses affaires et la guerre civile ne luy permettoient pas de sauver ceste place, qu'il estoit de la dernière importance de la vendre aux Anglois, dont infailliblement il s'ensuivroit une rupture avec les Espagnols... Le dit d'Estr. chargea ledit Delas à dire son sentiment à MM. les ministres, ce qu'il fist. Ceste affaire fust débatue pandant trois conseils. Il fust enfin résolu que le Roy garderoit la place, et ledit s. Delas fust dépesché avec asseurance que, dans le commencement d'avril 1652, le Roy secoureroit la place par mer et par terre, ce qui lui fust confirmé par la lettre du Roy et par celle de M. le Card. [1]. Le dit d'Estr. eust ordre de faire sçavoir à C. que le Roy estoit en estat de conserver la place, et qu'il n'en vouloit pas traiter. Dès que C. eust la response, il traita avec les Espagnols, et promit de les assister d'hommes et de chevaux pour le siége de Gravelines et de Dunkerque. »

La relation semble se rapprocher des mémoires plus que des lettres, même par certaines tournures et certaines expressions; mais il y a aussi une différence, car, d'après les mémoires, Estrades, écartant toute proposition en sa faveur, fait de nou-

1. D'après les *Ambassades*, Mazarin écrivit : « tachez... de conserver D. jusqu'à la fin de mai. »

velles offres; d'après la relation, c'est Fitz-James qui les fit au nom de Cromwell. On peut adopter pour vraie cette dernière version; il serait surprenant à coup sûr qu'Estrades ait rédigé sur cette affaire un rapport aussi confus que celui qui se lit au début de la première lettre des *Ambassades*. Ici encore, le conseil qu'il donne est en termes différents de ceux qu'emploie la relation.

La dernière phrase (dès que Cr., etc.) montre une fois de plus une concordance singulière avec les mémoires (C. ayant reçu...), mais la relation sait aussi nous renseigner sur les négociations ultérieures. En mai, le capitaine Boisselot réussit à traverser les lignes des assiégeants et à entrer dans Dunkerque. « Il apportoit des dépesches du Roy et de M. le cardinal au sieur d'Estrades, par où on luy donnoit le pouvoir de conclure le traité de D. avec C. aux conditions qu'il avoit proposées. Bien que le s. d'Estr. sceust que C. estoit engagé avec les Espagnols, il ne laissa pas de mesnager un marchand anglois, demeurant à D., etc. Ce marchand accepta de porter la lettre d'Estrades à Fitz-James (qui est celuy que C. avoit envoyé au s. d'Estr.). » On voit plus loin que Fitz-James répondit « que C. avoit traité avec l'Espagne après le refus que le Roy avoit fait de sa proposition, et qu'il n'y avoit plus rien à faire là-dessus. » Estrades envoya alors Boisselot à la cour pour demander des renforts; malgré l'intervention de Mazarin, il ne peut rien obtenir. « M. le cardinal l'envoya (Boisselot) à Nantes pour proposer à M. de Vandosme d'entreprendre ce secours, à quoy il ne voulut pas entendre, et s'en alla à l'isle de Ré où il combattit les vaisseaux d'Espagne... » En août, Estrades fut blessé; en septembre, il se vit contraint de capituler. La relation finit par ces mots : « l'on voit la perte de D. pour n'avoir pas profité de l'avis que le s. d'Estr. avoit donné d'envoyer le secours pendant les mois de juillet et aoust... L'armée navale d'Angleterre n'arriva de la mer du Nord aux Dunes que le 8 de sept.; ainsi la perte du temps fust celle de la place. »

Dans la préface que M. Tamizey de Larroque a mise en tête de ce document, et où il a en même temps réuni sur Estrades les renseignements biographiques les plus complets, il dit que la relation est « le journal d'un siége qui fut si remarquable, journal simplement, modestement rédigé. » Ce jugement n'est pas tout-à-fait exact. La relation, écrite après coup, et pour ainsi dire sans lever la main, est bien plutôt une apologie où le comte

d'Estrades montre, avec succès d'ailleurs, qu'il n'est pas responsable de la perte de Dunkerque. Les événements militaires y tiennent la plus grande place; les négociations avec Cromwell ne s'y mêlent qu'autant qu'elles se lient à la chute de la forteresse. Il n'y a aucune raison de mettre en doute l'exactitude des faits qu'elle contient; mais elle ne dit pas tout. Elle peut servir de base pour un récit complet de cet épisode; mais faut-il pour cela mettre de côté les mémoires de Louis XIV et les lettres? Je ne saurais, même aujourd'hui, considérer la question comme résolue. La solution serait peut-être fournie par de nouvelles recherches dans les archives[1].

VII. — *Estrades en Guyenne.*

La Fronde trouva un solide point d'appui à Bordeaux, sous l'influence d'un mouvement populaire connu sous le nom de l'Ormée; mais, en juillet 1653, la ville se vit forcée de capituler après que les troupes royales, commandées par le duc de Vendôme, eurent pris les places fortes qui l'entouraient. Dans cette circonstance, le comte d'Estrades, qui depuis avril avait le commandement de la Rochelle, du Brouage et de l'Aunis, avait rendu des services signalés.

M. Tamizey de Larroque a publié, à la suite de la relation, des lettres d'Estrades de 1653-55 jusqu'ici inédites. Les *Ambassades* contiennent aussi pour la même époque des lettres de Mazarin et d'Estrades. Quelle figure font-elles en présence de la nouvelle publication? On s'attendrait à voir les unes compléter les autres, et à posséder ainsi la correspondance complète d'Estrades; mais il en est tout autrement, car les lettres des *Ambassades*, du moins celles de mai 1653 à février 1654, forment une chaîne si serrée qu'on n'y saurait ajouter le moindre anneau. Chaque pièce se rattache exactement à la précédente, même lorsqu'elles sont séparées par un intervalle de temps considérable (ainsi du 6 juillet au 10 septembre). En voici quelques exemples frappants :

1. L'éditeur de la relation tient, avec Bazin (Hist. de Louis XIII), les deux pièces des *Ambassades* pour apocryphes. [Pour nous, il nous semble ressortir de la discussion même de M. Goll la justesse de cette opinion de M. T. de L. *Note de la Rédaction.*]

Mazarin, le 2 mai 1653 : le roi vient de nommer le comte d'Estrades lieutenant général en Guyenne[1] ; il devait opérer sous Vendôme. — Estrades, du camp près de Libourne, le 24 juin, remercie pour sa nomination. Rapport sur la capitulation de Bourg et sur le siége de Libourne. La chute de cette place forte, qui « n'a duré que deux jours, » commence à produire de l'impression à Bordeaux, comme Gourville, le porteur de la lettre, le dira. Le même Gourville présentera au Cardinal les plaintes d'Estrades contre Vendôme.

Mazarin, 6 juillet. Il a eu un entretien avec Gourville. Aussitôt après la chute de Bordeaux, « il faudra préparer la flotte du roi à combattre celle d'Espagne qui doit venir pour rentrer dans la Garonne et se saisir de l'île de Casaux. » Si Vendôme refuse de combattre, Estrades pourra monter avec le commandeur de Nuchese sur le vaisseau amiral ; mais si Vendôme prenait la mer, ils devront le suivre, « afin que s'il changeoit *de l'ordre qu'on lui donne* de combattre la flotte des ennemis, vous et le commandeur de N. le fassiez. » Cette lettre se termine ainsi : « J'ai fort approuvé le voyage que vous avez fait en Brouage ; les 1,200 matelots que vous avez amenés... etc. » — Estrades, de Bordeaux, ce 10 septembre ; « les ordres de V. E. ont été exécutés. Je suis monté sur l'amiral avec M. le duc de Vendôme... » ; on prendra tout d'abord à l'ennemi l'île Casaux.

Estrades, de la rade de Royan, ce 28 septembre : « Il n'a pas été nécessaire d'attaquer l'île... ; quand les ennemis ont vu que la flotte du Roi étoit à la voile, ils ont retiré leurs troupes de ce poste, et... ont levé les ancres... ; nous n'avons pu les joindre qu'auprès de Royan, où l'arrière-garde a été attaquée ; on a pris deux grands vaisseaux... » — Mazarin, ce 28 décembre : « Je ne m'attendois pas moins qu'à ce qui est arrivé, vous sachant embarqué sur la flotte du Roi ; S. M... vous donne le commandement de la Guienne... et y ajoute la charge de maire perpétuel de Bordeaux... Le Roi désire aussi que vous preniez vos mesures pour rétablir le château Trompette... » — Estrades, de Bordeaux, le 12 janvier 1654 : « Je disposerai toutes choses pour rétablir le château Trompette ; mais *avant que de rien remuer*, je supplierai V. E. de m'envoyer un bon ingénieur[2]. »

1. L'édition de 1718 (*Ambassades et Négociations*) contient pour introduction un *Eloge du C. d'Estrades, tiré de l'histoire généalogique du P. Anselme.* D'après ce document, Estrades n'aurait été nommé lieutenant-général en Guyenne qu'en 1655.

2. D'après les *Ambassades* (Mazarin, 20 fev. 1654), M. d'Argencourt fut bientôt

Comparons avec ces derniers quelques passages des nouvelles lettres :

Estrades à Mazarin, 13 juin 1653 : « M. Delas vient d'arriver, et je me dispose à partir pour aller trouver M. de Vandosme... » Pas un mot de la lieutenance générale. — Au camp, devant Bourg, ce 28 juin : « ... On ne peust songer de mestre Bordeaux à la raison qu'en prenant Bourg, parce que l'on leur donne toujours espérance de secours par l'arrivée de l'armée navalle d'Espagne, qui estant postée à Bourg et à l'isle de Casau assiégera la nostre dans la rivière. » — Au camp, devant Bourg, ce 5 juillet : « M. Delas randra conte à V. E. de tout ce qui s'est passé pendant le siége de Bourg[1]. » — Au camp, devant Libourne, ce 17 juillet : « J'espère que V. E. sera satisfaite de la reddition de Libourne, qui a duré trois jours. » — A Lermond, ce 24 juillet : « ... L'on vient d'avoir avis que l'armée navale d'Espagne paroist vers Royan... J'ose asseurer V. E. que, si l'armée ennemie entreprend de secourir Bordeaux, elle y périra. Mon opinion est qu'elle ne tentera pas ce secours. » — A Lermont, ce 2 aoust. Capitulation de Bordeaux. « Je vois M. de Vendosme dans la résolution de mettre dans les vaisseaux le plus d'infanterie qu'il se pourra, et d'aller combattre l'armée des ennemis. » — A Bordeaux, ce 28 septembre : « ... Je fais travailler au château Trompette. » Il se plaint que Vendôme ait abandonné l'idée d'attaquer la flotte ennemie. — A Bordeaux, ce 12 octobre : « ... Comme M. de Vandosme dit ne pouvoir hasarder un combat sans ordre du Roy, je supplierai... V. E. de *considérer l'importance de cet ordre...* Quant aux hommes dont M. de V. dit qu'il manque, je me suis offert de m'en aller à Brouage... » — A Bordeaux, ce 23 octobre. « J'arrivai hier de Brouage. J'ay levé... neuf cens matelots... M. Delas m'a rendu les deux lettres de V. E. avec la commission de maire... Je trouve que V. E. a grande raison de ne parler point d'autre chose que du rétablissement du château Trompette. Après cela, je vous asseure que le Roy sera en estat de chastier hautement Bordeaux. » — Du bord de l'amiral, devant Castillon, ce 2 novembre. « Dès que les ennemis virent nostre armée à la voile, ils commencèrent de se retirer devant Royan... Le lendemain au matin, ils levèrent l'ancre et sont sortis de la rivière. » — A Bordeaux, ce 14 décembre. « ... Je ne perds pas un moment de temps... à faire travailler au château Trompette. »

après envoyé à Bordeaux ; il s'y trouvait déjà en sept. 1653 (Estr., le 28 sept. 1653, dans T. de L.).

1. Bourg capitula le 5 juillet.

Dans une note de la deuxième lettre de son recueil, M. T. de Larroque dit : « entre les deux lettres que l'on vient de lire, se placerait, si elle était inexactement datée, une lettre, » celle des *Ambassades* du 24 juin ! Quoi, M. T. de Larroque ne voit là qu'une date à reculer ! et, dans l'introduction biographique, il cite à maintes reprises les *Ambassades*, même pour 1653 ! Il dit en propres termes que, pour avoir une idée complète de l'activité déployée par Estrades à cette époque, il faut compléter les lettres par celles qu'il publie. Mais il ne s'agit pas ici de *compléter* la correspondance ; il faut *substituer* une série de lettres à l'autre. Or, M. T. de Larroque doit tenir pour authentiques celles qu'il publie. Pour certaines pièces des *Ambassades*, il les rejette absolument, telles que la lettre du 28 septembre (à la rade de Royan) ; une autre, du 12 janvier 1654 ; il la déclare « une scandaleuse supercherie. » Cette condamnation n'est pas trop rigoureuse. Estrades avait réussi à s'emparer de Dureteste, un des chefs de l'Ormée ; sur l'arrestation de cet homme, nous possédons des témoignages simultanés, tous deux de la même date (12 janvier), mais affaiblis par des contradictions inconciliables ; sur son supplice, on trouve aussi des détails dans des lettres des deux recueils. Il est mentionné en ces termes dans les *Ambassades* (de Bordeaux, le 10 février 1654) : « D. a esté condamné par le Parlement à estre roué vif, et à faire amande honorable en chemise et la torche au poing devant l'église Saint-André, ce qui a été exécuté sans aucune émotion... sa teste a été mise sur un pilier à l'armée. » Comparons ce récit au récit authentique (12 février) : « D. fut exécuté hier ; suivant le contenu de son arrest, au sortir de la prison, on le conduisit par les plus grandes rues de la ville devant Saint-André, où il fit amende honorable devant la porte de l'église..., et ensuite il fut mené à la place du palais où il a esté roué, et sa teste mise au bout d'une fourche *à la tour de l'Ormée*[1]... Le tout s'est passé avec douceur et obéissance. » Les faits sont semblables dans les deux récits, mais racontés dans un ordre différent, et rattachés différemment à l'ensemble. Dans le dernier exemple cité, les *Ambassades* donnent précisément un extrait de l'original ; en outre, on aperçoit dans le détail, où je ne veux pas entrer, certaines contradictions qui

1. L'*Ormée* est le nom d'une promenade plantée d'ormes. Le *pilier à l'armée* est la corruption de ce mot mal compris.

feraient croire à l'emploi d'autres sources à côté des pièces authentiques. De toute façon, il est entré beaucoup de vrai dans les *Ambassades,* mais dans un ordre arbitraire, quoique non sans logique, qui ne trahit pas une intention bien déterminée. A quoi, dira-t-on, cette falsification devait-elle servir? La question reste ouverte : *cui bono?*

Conclusion.

Quels peuvent être les résultats de nos recherches? Que certaines pièces des *Ambassades* doivent être rejetées comme fausses, et que certaines autres peuvent provisoirement être déclarées seulement douteuses. Je considère comme telles :

1° Deux pièces qui se rapportent à la mission d'Estrades en Savoie; — 2° deux lettres de 1650 et le projet de traité avec Guillaume d'Orange; — 3° les deux lettres qui se rapportent à la vente de Dunkerque (1652).

On peut rejeter absolument : 1° les 10 premières pièces (1637-38); — 2° trois autres de 1639; — 3° deux autres de 1641; — 4° sinon tout ce qui se rapporte à la conspiration de Cinq-Mars et de Bouillon, du moins l'instruction du prince d'Orange et les trois pièces suivantes (1642); — 5° neuf lettres du 2 mai 1653 au 28 mai 1654.

L'étude de ce dernier groupe de documents était facile, il est vrai, puisqu'on avait les originaux; mais, par là même, elle était instructive. Elle a montré que les *Ambassades* ne composent pas un récit indépendant, mais qu'elles présentent les mêmes faits dans un autre ordre. Mais quel rapport y a-t-il entre le vrai et le faux ? L'éditeur a-t-il travesti la vérité? Si l'on dit : oui! reste cette autre question : dans quel intérêt l'a-t-il fait?

On ne remarquera dans les *Ambassades* aucune tendance, ni en faveur, ni au détriment de la France; Estrades non plus ne gagnera rien à cette publication et n'y perdra rien. Cependant des historiens hostiles à la France se sont emparés sur-le-champ des papiers d'Estrades, non des pièces qui ont fait l'objet de la présente étude, mais des correspondances déjà publiées en 1709, et qui se rapportent aux années 1663-1668. Déjà, en 1712, parut en anglais et en français une « Histoire secrète des intrigues

de la France[1]. » L'auteur veut avertir l'Angleterre et surtout le ministère anglais, et, dans cette intention, il met à profit les lettres qui étaient parues depuis peu (1709). On peut croire que cet ouvrage attira l'attention du public sur Estrades, et qu'ainsi un vaste champ s'ouvrit aux spéculations de librairie. Il y avait déjà des recueils manuscrits des papiers d'Estrades[2]. On pouvait aussi en trouver quelques fragments dans des livres imprimés. Les documents étaient insuffisants, et présentaient un mauvais texte, qui ne s'améliora pas, du reste, dans les éditions successives. Les indications de temps et de lieu qui manquaient, on les ajouta de la manière la plus malheureuse. Telle est à peu près la façon dont les *Ambassades* ont dû se composer. La longue circulation de certaines pièces en a peut-être altéré la physionomie primitive, comme c'est le cas pour celles des années 1653 et 1654. Des extraits trouvés çà et là furent complétés ; les lacunes, comblées comme on put ; mais, à certains endroits, il faut bien reconnaître qu'on est en présence d'un texte faux, c'est-à-dire inventé de tous points. Cela est vrai notamment pour les pièces du début, que les éditeurs acceptèrent de bonne foi. Il y a là matière à des recherches qui n'aboutiront peut-être qu'en France par la découverte de nouveaux documents.

Iaroslav GOLL.

1. *Hist. secr. des intrigues de la France... où l'on voit que l'accroissement du pouvoir de cette couronne est dû au succès de ses intrigues plutôt qu'à ses propres forces* (voy. la préface de l'édition de 1743).

2. Une collection semblable arriva, d'après la préface de l'édition de 1743, en la possession du prince Eugène, après la mort de Leer, libraire à Rotterdam. Elle se trouve à la bibliothèque de la cour impériale-royale d'Autriche ; mais nous avons pu savoir du secrétaire de la bibliothèque, M. Haupt, qu'elle ne commence qu'en 1663. Au contraire, un autre manuscrit (n° 7164, anc. Foscarini 277) comprend les années 1637-1662.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

RELATION INÉDITE SUR JEANNE D'ARC.

Lorsque je publiai à la suite des procès de Jeanne d'Arc le recueil des témoignages rendus sur elle au xve siècle, j'espérais que le temps amènerait la découverte de documents nouveaux et que l'on arriverait à combler en partie, sinon en totalité, les lacunes que présentait encore cette merveilleuse histoire. Jusqu'ici l'événement n'a pas répondu à mon attente. Malgré l'intérêt toujours croissant qui s'est attaché au personnage et l'éveil donné à tous ceux qui compulsent les archives et les manuscrits, malgré tant de recherches accomplies de tous côtés pour l'avancement de l'histoire du moyen-âge, ce qui s'est produit sur la Pucelle depuis trente ans se borne à trois ou quatre indications de valeur. Encore n'y a-t-il rien dans ce faible contingent qui ait été de nature à ouvrir des vues nouvelles sur le sujet.

Cette excessive rareté des pièces à joindre au dossier de Jeanne d'Arc donne un prix réel au morceau qu'on va lire.

C'est un extrait fait au xvie siècle de l'un des registres depuis longtemps détruits de l'Hôtel-de-Ville de La Rochelle. Le manuscrit existe à la Bibliothèque publique de La Rochelle. Il forme un cahier qui s'annonce sous ce titre : *Extrait de la matricule des maires, eschevins de la ville de La Rochelle, contenue au Livre Noir estant en parchemin, dans lequel sont incérez les choses qui sont survenues de remarque et dignes de mesmoire en chacune mairie, commencent en l'an mil cent quatre-vingt dix-neuf, maire Robert de Montmiral.*

Le texte est incorrect, l'orthographe a été rajeunie, des mots ont été mal lus, peut-être même des phrases ont-elles été passées. Ces fautes sont le fait du manuscrit. L'habile archiviste du département de la Charente-Inférieure, M. de Richemond, à qui j'en dois la copie, s'est appliqué à le transcrire avec une scrupuleuse fidélité.

Le sujet du morceau est un récit des actions de la Pucelle depuis son arrivée à la cour de Charles VII jusqu'à sa mort. Il ne faut pas s'attendre à y trouver une histoire suivie. Beaucoup de faits impor-

tants ne sont que mentionnés; d'autres ont été passés sous silence; mais plusieurs points sont traités avec une véritable ampleur et présentent des détails tout à fait nouveaux.

Il n'y a pas de doute possible au sujet de l'auteur. Ce fut le greffier de l'Hôtel-de-Ville de La Rochelle en exercice pendant les deux années où se renferme la carrière de Jeanne d'Arc. Son témoignage est celui d'un contemporain, mais non pas d'un témoin oculaire. On discerne parmi les éléments de sa relation des choses de provenance officielle, et d'autres qui ont le caractère de simples on-dit, de sorte qu'il a fait un égal usage des rapports qui venaient au bureau de la ville et des propos qui circulaient dans le public. Evidemment il n'a pas enregistré les événements à mesure qu'ils arrivaient à sa connaissance. De fréquentes erreurs quant à la coïncidence des jours de la semaine avec le quantième du mois prouvent que la rédaction a été faite *a posteriori* et de mémoire.

De ce qu'elle a été conduite jusqu'à la mort de Jeanne, il ne serait pas légitime de conclure qu'elle ne fut entreprise qu'après cet événement. Les apparences sont plutôt que le travail fut exécuté après la tentative infructueuse de l'armée française sur Paris, au mois de septembre 1429, et qu'il faut tenir pour une addition postérieure les deux derniers paragraphes, dont l'un ne concerne plus la Pucelle, dont l'autre est un résumé, sans proportion avec le reste, de tout ce qui se passa entre la catastrophe de Compiègne et celle de Rouen. Je pense d'après cela que la relation rochelaise peut prétendre à figurer comme la première en date dans la série des chroniques relatives à Jeanne d'Arc.

Il n'est pas inutile de mettre en évidence les données importantes que ce document fournit à l'histoire.

Nous ignorons quelle fut la semblance de Jeanne. Elle était belle, au jugement d'un contemporain; un autre a témoigné que son visage était riant; enfin un moine italien qui a eu l'occasion de parler d'elle soixante-dix ans après sa mort, atteste qu'elle eut les cheveux noirs. Rien de plus que ces trois indications.

La circonstance des cheveux noirs est précieuse pour les artistes qui ont à créer cette glorieuse image. Ils sont instruits par là que leur conception doit s'exercer en dehors du type de la femme blonde. Mais l'auteur qui a dit cela a parlé de Jeanne plutôt en romancier qu'en historien. Mérite-t-il plus de confiance sur ce trait de conformation physique qu'à l'égard des faits controuvés dont il a surchargé son récit? La chose a pu faire doute jusqu'à présent : la chronique rochelaise la mettra désormais hors de toute contestation. Elle affirme en effet que la Pucelle eut les cheveux noirs, « noirs et ronds »

dit le texte, c'est-à-dire coupés suivant cette mode hideuse du quinzième siècle qui fit de la chevelure comme une calotte posée sur le crâne.

A ce renseignement sur la couleur des cheveux s'en joint un autre sur celle de l'habillement avec lequel Jeanne se présenta pour la première fois à Charles VII. Il était noir et gris des pieds à la tête. C'est là un détail qu'il n'est pas superflu de signaler, si mince qu'en soit l'importance, parce que les peintres pourront en faire leur profit.

Au sujet de l'étendard de Jeanne, la relation nous fournit un renseignement de plus de prix.

L'étendard a joué un grand rôle dans l'histoire de la Pucelle. C'était l'insigne du commandement qu'elle était venue réclamer au nom de la puissance céleste. La couleur de l'étoffe et les figures peintes dessus lui avaient été, disait-elle, révélées par ses voix ; elle le préférait à tout le reste de son attirail de guerre, et le plus souvent on la vit s'engager dans la mêlée sans avoir autre chose à la main. Rien ne causait plus d'effroi aux ennemis, qui tenaient cet innocent drapeau pour un talisman renforcé de toutes les conjurations de l'enfer. Du plus loin qu'il apparaissait il les mettait en fuite : aussi des milliers d'hommes qui l'avaient vu, faute de l'avoir osé regarder, étaient incapables de dire ce qu'il représentait.

Dans le cours du procès, Jeanne fut interrogée à deux reprises sur ce point. Elle ne varia pas dans ses réponses. L'étendard était semé de fleurs de lis et sur le fond se détachaient, en deux endroits différents, la représentation de Dieu assis entre deux anges et la devise *Jesus Maria*. Mais la seconde fois qu'elle eut fait cet aveu, comme si elle voulait arrêter sur les lèvres de ses juges une question qu'elle pressentait de leur part, elle ajouta qu'elle n'avait jamais eu qu'un seul étendard.

Comment put-elle penser qu'on lui demanderait si elle avait eu deux étendards ?

Il y a là une obscurité que dissipe le témoignage de notre relation, combiné avec celui d'un court extrait publié pour la première fois dans la belle édition de la Jeanne d'Arc de M. Wallon.

Outre les fleurs de lis, l'image de Dieu et les mots *Jesus Maria*, il y eut sur l'étendard un autre objet dont Jeanne se dispensa de parler. C'était un écusson, qui fut d'abord d'une façon, et plus tard d'une autre.

Dans les usages militaires du xve siècle l'étendard, qui était le signe du commandement général, était couvert d'emblèmes au choix du capitaine à qui il appartenait, et ces emblèmes n'étaient point assu-

jettis aux lois du blason ; dans un coin seulement étaient figurées les armoiries du personnage.

Jeanne, paraît-il, se conforma à cette coutume. Elle composa des armoiries pour son étendard, ou, pour parler plus juste, elle fit peindre sur ce drapeau des armoiries dont le dessin lui avait été suggéré par ses voix. Ni marque nobiliaire, ni aucun des emblèmes consacrés de la chevalerie ne figuraient sur l'écusson. C'était un Saint-Esprit d'argent en champ d'azur, l'oiseau tenant en son bec une banderolle sur laquelle étaient écrits les mots : « *De par le roy du ciel.* » Voilà ce que nous apprend notre relation.

L'extrait publié par M. Wallon paraît provenir de l'un des mémoriaux de la Cour des Monnaies ; il a donc l'autorité d'un document officiel. Il constate que le 2 juin 1429, près d'un mois après la délivrance d'Orléans, Charles VII étant à Chinon donna à Jeanne « *pour son estandart et pour soy décorer* » des armoiries dont le devis répond de point en point au blason qui a été celui de la famille d'Arc depuis son anoblissement : une couronne soutenue par une épée entre deux fleurs de lys.

Ces armoiries de concession royale accompagnèrent-elles ou remplacèrent-elles les autres qui étaient déjà figurées sur l'étendard ? Il faut qu'elles les aient remplacées pour qu'il soit venu à l'esprit de Jeanne qu'elle pouvait être soupçonnée d'avoir changé d'étendard. Le drapeau étant toujours le même, un écusson fut substitué à un autre.

Mais pourquoi cette préoccupation d'une chose qui n'était pas en question ? pourquoi son silence au sujet des armoiries figurées sur l'étendard ? pourquoi ses dénégations quand on lui demanda si elle avait eu des armoiries ? pourquoi enfin sa persistance à soutenir que les armes, que nous savons maintenant avoir été octroyées à elle, l'avaient été seulement à ses frères, et non pas sur sa requête ni par le fait de ses révélations ?

Il y a toute apparence que là-dessous se cache un de ces douloureux dissentiments que l'intrigue ne cessa de susciter entre Charles VII et la Pucelle. Jeanne n'avait accepté que malgré elle le changement du blason de son étendard ; devant ses juges, elle ne voulut convenir de rien qui aurait pu leur faire comprendre que pour obéir à son roi elle avait enfreint l'une des prescriptions de la voix céleste par laquelle elle se guidait, et d'autre part elle en dit assez pour se dégager de la responsabilité d'avoir imaginé des armoiries d'un caractère purement héraldique : ce qui eût justifié l'accusation de vanité portée contre elle.

C'est ainsi qu'une circonstance de peu de valeur par elle-même en

acquiert beaucoup par le rapport qu'elle a avec l'un des points obscurs du procès.

Au sujet de l'épée qui fut découverte dans l'église Sainte-Catherine de Fierbois sur les indications de Jeanne, la chronique rochelaise offre, avec le témoignage de Jeanne elle-même tel qu'il est consigné au procès, une petite divergence où il ne faut peut-être voir qu'un enjolivement ajouté par la rumeur publique. Il est bon toutefois d'en tenir compte : une critique plus éclairée que la mienne verra s'il y a lieu d'en tirer parti.

L'aveu de la Pucelle fut que cette épée, dont elle avait appris l'existence par la révélation de ses voix, s'était trouvée en terre, à peu de profondeur, derrière l'autel de l'église; mais, se reprenant sur cette dernière circonstance, elle ajoute qu'elle ne saurait dire au juste si c'était derrière ou devant l'autel; qu'il lui semblait bien se souvenir que dans la lettre écrite sous sa dictée pour faire faire la recherche, il y avait derrière l'autel.

Notre document dit que l'épée fut tirée d'un coffre qui n'avait pas été ouvert depuis vingt ans, lequel coffre était enfermé dans l'autel même. L'épée dans ce cas aurait été une relique, et l'autel un de ces autels en forme de cage, comme il y en eut beaucoup au XIVe et au XVe siècle.

Tous ceux qui ont lu l'histoire connaissent la lettre que la Pucelle, avant de commencer la guerre, adressa aux Anglais pour les sommer d'évacuer le territoire. Le procès de condamnation et plusieurs chroniques françaises nous ont conservé cette pièce sous une forme qui n'est pas tout à fait la même des deux côtés; mais, l'une et l'autre rédaction ne diffèrent que par l'interversion de quelques phrases qui ne changent absolument rien au sens. Il importe de recueillir toutes les versions nouvelles du même texte qui pourront se rencontrer, parce que Jeanne, lorsqu'on lui en donna lecture dans l'un de ses interrogatoires, désavoua plusieurs expressions. Cinq textes de toutes les provenances que j'ai réunis dans mon édition du procès contiennent cependant les mêmes expressions. On les trouvera encore dans un sixième texte que le rédacteur rochelais a couché sur son registre d'après un original conforme à celui dont se sont servis les chroniqueurs français.

Un des griefs élevés contre Jeanne dans son procès fut d'avoir refusé de traiter avec le capitaine de Jargeau, qui était le comte de Suffolk. Il faut savoir que la proposition de l'Anglais était de rendre la place dans quinze jours, et cela lorsqu'il était instruit qu'une armée de secours, formée en toute hâte par son gouvernement, arriverait avant ce terme sur les bords de la Loire. La Pucelle se con-

tenta de répondre à ses juges qu'elle aurait traité, si les Anglais avaient consenti à s'éloigner immédiatement de Jargeau, la vie sauve et en laissant leurs armes; qu'elle les avait avertis qu'en cas de refus de leur part, elle allait enlever la ville d'assaut : ce qui eut lieu en effet.

Il est si clair qu'elle avait fait là ce que tout autre général aurait fait à sa place, qu'on s'étonne de voir pareille chose devenir un chef d'accusation ; mais c'est que les Anglais éprouvèrent à cette occasion un crève-cœur que l'on ignorait et dont le mystère est dévoilé par notre document.

Pendant que la Pucelle poussait avec vigueur les approches de la place, le bâtard d'Orléans, posté d'un autre côté, avait consenti au traité de dupe qui aurait donné au gouvernement anglais le temps de secourir Jargeau. Il faut croire que le bâtard d'Orleans avait le droit de négocier de son chef avec l'ennemi, puisqu'il accepta les propositions de Suffolk ; mais il n'eut pas le pouvoir d'obtenir l'approbation de Jeanne ; et ainsi les Anglais, qui s'étaient vus un moment hors de peine, grâce à la générosité du bon prince, furent contraints d'essuyer, par le fait de la Pucelle, un nouvel échec, qui fut suivi de beaucoup d'autres.

Le comte de Suffolk fut fait prisonnier à la prise de Jargeau. Nous trouvons dans quatre chroniques françaises un même récit d'après lequel ce seigneur, se voyant appréhendé au corps par un homme d'armes qui n'était pas chevalier, n'aurait rendu son épée qu'après s'en être servi pour conférer la chevalerie à son vainqueur.

Plusieurs témoignages qui dérivent manifestement l'un de l'autre n'en font qu'un. C'est le cas de nos quatre chroniqueurs qui se sont copiés successivement à partir du premier en date, lequel écrivit après 1450. A un auteur si postérieur en date, je préfère le greffier de l'Hôtel-de-Ville de La Rochelle qui, l'année même de l'événement, écrivait ceci :

« Quand le comte vit la prise de la ville, parce que Monseigneur d'Alençon, qui y était, et d'autres seigneurs le voulaient prendre prisonnier, il dit qu'il ne se rendrait point à eux, dût-il mourir, en criant à haute voix : « Je me rends à la Pucelle, qui est la plus vaillante femme du monde et qui nous doit tous subjuguer et mettre à confusion. » Et de fait vint à la Pucelle et se rendit à elle. »

Voilà une jolie scène, et toute nouvelle. Quant à l'autre, celle de l'homme d'armes fait chevalier dans la mêlée, on peut la maintenir, moyennant qu'on en changera l'un des acteurs. William Pole, comte de Suffolk, fut secondé dans la défense de Jargeau par ses deux frères John et Alexandre Pole. Alexandre fut précipité du pont dans

la Loire où il se noya; rien ne s'oppose à ce que John Pole soit le lord qui tint à ne rendre son épée qu'à un chevalier.

Le récit de la réduction de Troyes est ce qu'il y a de plus étendu dans la relation rochelaise. Le rôle actif de l'évêque pour disposer les habitants en faveur de Charles VII y est mis dans tout son jour, et celui de frère Richard le cordelier prend une importance que rien ne laissait soupçonner dans les chroniques, mais qu'il était possible d'entrevoir d'après le procès de condamnation.

Frère Richard fut un prédicateur de l'ordre de saint François qui accomplissait en 1429 une mission dans la partie de la France soumise aux Anglais. Ses sermons eurent une vogue extraordinaire ; sa réputation fut celle d'un saint. Il se trouvait à Troyes lorsque l'armée française parut devant cette ville. Les habitants, sommés de se rendre par la Pucelle, le députèrent pour savoir de lui ce qu'il fallait penser de cette femme. Jeanne elle-même a raconté leur première entrevue dans l'un de ses interrogatoires. Le moine ne s'avançait qu'avec appréhension; il faisait des signes de croix et des aspersions d'eau bénite. Elle lui cria plaisamment : « Avancez hardiment, je ne m'envolerai pas. »

Ses juges auraient voulu lui faire dire autre chose, qu'elle ne dit pas et que cependant ils tinrent pour dit; car sa réponse telle quelle fut alléguée plus tard comme preuve de l'article du réquisitoire qui lui imputait de s'être fait adorer. Que s'était-il donc passé? La chose est tout au long dans notre document. Frère Richard, subjugué par la voix qu'il venait d'entendre et par le regard de Jeanne, s'agenouilla à quelque distance devant elle. Celle-ci, qui ne voulait pas de ces démonstrations (elle l'a toujours soutenu devant ses juges, et nous en avons ici la preuve), se jeta elle-même à genoux, pour détourner l'idée qu'elle fût l'objet d'un pareil hommage, en faisant comme si elle se fût unie avec le saint homme dans un acte commun de dévotion. Lorsqu'ils se furent relevés, ils eurent ensemble un long entretien, à la suite duquel frère Richard rentra dans la ville, enthousiasmé pour la cause de Charles VII, et ne prêchant plus que pour la faire triompher.

Au moment où le roi se remet en route pour gagner Reims, le rédacteur rochelais raconte, comme s'il parlait d'après le témoignage des habitants de Troyes, un incident qui remplit ceux-ci de surprise. Tandis qu'ils avaient les yeux fixés sur l'armée qui s'éloignait de leurs murs, ils virent des milliers de banderolles blanches, arborées aux lances des hommes d'armes, apparaître et disparaître comme par miracle.

Jeanne fut obsédée de questions, dans l'un de ses interrogatoires,

au sujet de ces banderolles qui étaient une chose très-connue, à ce qu'il paraît, et qu'on avait vues ailleurs qu'à Troyes. On ne put rien tirer d'elle, sinon que les banderolles étaient de satin blanc, et qu'elle n'était pas maîtresse de ce que faisaient les gens d'armes. Notre document ne donne donc pas encore l'explication du fait : mais il est permis de conjecturer qu'il se rapportait à quelque exercice de piété introduit dans l'armée par la Pucelle, et dont l'accusation cherchait à faire une pratique superstitieuse.

Le récit du sacre se présente dans la relation avec quelques circonstances qui ne se trouvent point ailleurs ; mais rien de nouveau sur la Pucelle. De la cérémonie de Reims on passe brusquement à la tentative dirigée sur Paris dans les premiers jours de septembre. Ici notre auteur, par la faute des rapports qui lui ont été faits ou par la mauvaise interprétation qu'il leur a donnée, commet de graves inexactitudes. Il croit que Charles VII se montra devant Paris, quand il est avéré qu'il fut impossible de le faire avancer d'un pas en deçà de Saint-Denis ; il admet que les Français avaient réussi dans leur attaque jusqu'au point de pénétrer dans la ville, et que c'est dans une rue que Jeanne fut blessée, lorsqu'il résulte de tous les témoignages qu'il n'y eut de forcé que la bastille ou redoute qui était devant la porte Saint-Honoré, et que Jeanne fut atteinte d'un trait d'arbalète pendant qu'elle faisait combler le fossé entre la redoute et le mur de ville.

Il est mieux informé lorsqu'il raconte que les boulets lancés par l'ennemi venaient tomber aux pieds des assiégeants ou, s'ils les atteignaient, ne leur causaient que des meurtrissures sans gravité. Le même fait est attesté par Perceval de Caigny. Il prouve que Paris manquait de poudre et qu'on ne mettait pas aux pièces la charge suffisante pour rendre les projectiles dangereux.

Les deux auteurs se montrent également d'accord sur le peu de gravité de la blessure de Jeanne, sur la certitude du succès pour peu que l'attaque eût été continuée, sur le petit nombre de Français qui furent mis hors de combat. Quant à ce dernier point la relation va jusqu'à dire qu'il n'y eut qu'un homme tué, et que ce fut un bourgeois de La Rochelle.

On sent la note officielle dans la dernière phrase où il est expliqué que la retraite de devant Paris fut rendue nécessaire par le manque de vivres, mais que le roi en s'éloignant eut soin de laisser de fortes garnisons pour continuer la guerre contre ceux qui détenaient sa capitale.

C'est là ce que l'on dut dire aux Français des provinces éloignées, qui comptaient sur la réduction immédiate de Paris d'après l'assu-

rance que la Pucelle en avait donnée tant de fois; mais avec les populations placées sur le théâtre de la guerre et qui en souffraient, il fallut se servir d'un autre prétexte; on les leurra de l'espoir d'une paix prochaine qui exigeait la suspension des hostilités.

Nous possédons aujourd'hui la preuve authentique de cette manœuvre au sujet de laquelle je ne pus émettre que des soupçons lorsque je composai mes *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*. Pendant que Charles VII, sous la pression de Jeanne et de l'armée, s'acheminait vers Paris, que les Anglais, résignés à la perte de cette ville, en avaient livré la garde au duc de Bourgogne et retiré leurs troupes qu'ils jugeaient nécessaires pour défendre la Normandie, des ambassadeurs français concluaient avec le même duc de Bourgogne une trêve de six mois[1]. La suspension des hostilités devait s'étendre non-seulement à la totalité de l'Ile-de-France, mais encore à la Normandie; et comme le misérable gouvernement qui condescendait à de tels accords reconnaissait son impuissance à empêcher l'attaque de Paris par la Pucelle, il avait fait une exception pour Paris, non pas afin de réserver au roi de France le droit de reconquérir sa capitale; mais afin d'assurer au duc de Bourgogne la faculté de défendre Paris contre ceux qui voudraient « faire guerre ou porter dommage » à cette ville. Ce sont les termes mêmes du traité passé à Compiègne le 28 août 1429.

L'entreprise de Jeanne sur Paris ayant été ainsi désavouée par anticipation, on conçoit que Charles VII n'ait eu garde de se produire de sa personne pendant cette action où cependant sa présence aurait été décisive. Il était à Saint-Denis, et il y resta obstinément avec une partie de ses troupes, laissant le reste, qui avait été entraîné par Jeanne, s'épuiser en efforts pendant une journée entière, envoyant l'ordre de battre en retraite lorsqu'il était possible de tenter encore un assaut, s'autorisant de l'échec essuyé pour défendre de recommencer la tentative, enfin donnant bientôt le signal de la retraite pour retourner au-delà de la Loire.

Par là le prestige de la Pucelle reçut une atteinte dont on lui ôta sans beaucoup de peine la possibilité de se relever. De ce moment, elle n'eut plus rien à faire qu'à user dans des entreprises stériles le reste de son ascendant compromis.

Voilà comment le cours des succès les plus assurés fut interrompu pour faire place à une combinaison louche qui ne rapporta aucun des fruits qu'on s'était vanté d'en faire sortir. On croyait tenir la paix au

1. L'acte a été publié pour la première fois dans la *Revue de la Normandie*, année 1866.

terme de la trêve, et l'on eut, au lieu de paix, vingt nouvelles années de guerre sur le territoire : autant qu'on en avait subi depuis le commencement des troubles. On avait compté sur une prompte et honorable réconciliation avec le duc de Bourgogne, et l'on n'avait rien fait que préparer pour le souverain l'humiliation de s'avouer l'assassin d'un de ses sujets et de racheter son crime par un démembrement de sa couronne. Mais le résultat non avoué, celui qui était dans les vœux du plus grand nombre des politiques, avait été atteint : on avait mis fin à une fièvre d'enthousiasme qui faisait peur ; on avait commencé à ternir une gloire importune dont l'éclat éclipsait toutes les autres. L'intrigue servie par la médiocrité envieuse et par l'ingratitude a fait de ces coups-là dans tous les temps.

J'ai entendu plusieurs fois critiquer l'expression de la statue érigée nouvellement à Paris, sur la place des Pyramides. On aurait voulu un visage plus ouvert, plus riant, puisqu'il est connu que la Pucelle eut le visage riant. Les personnes qui font ces difficultés ne tiennent pas compte de la situation à laquelle a dû se reporter l'artiste. Jeanne devant Paris n'était plus la Jeanne d'Orléans ou de Reims. Si sa lucidité, qui n'avait pas faibli, lui faisait lire dans le cœur des ennemis la certitude d'une nouvelle victoire pour son drapeau, elle lui découvrait aussi tout ce qui fermentait contre elle de mauvaise volonté et de haine dans l'entourage du roi. Elle ne put pas ne pas pressentir qu'une catastrophe la menaçait de ce côté. Sur le visage qu'elle montra aux assaillants de la porte Saint-Honoré durent se peindre la résolution de combattre jusqu'à la dernière extrémité et le sérieux, inévitable à l'approche du martyre. Ce double sentiment, M. Fremiet me semble avoir réussi à l'exprimer.

Jules QUICHERAT.

Voici le texte du document :

L'an de grâce mil quatre cent vingt et neuf fut maire de La Rochelle honorable homme sire Hugues Guibert.

Item le xxiij^e^ jour dudit mois de febvrier, vint devers le Roy nostre seigr, qui estoit à Chinon, unne Pucelle de l'aage de xvj à xvij ans, née de Vaucouleur en la duché de Laurraine, laquelle avoit nom Jehanne et estoit en habit d'homme : c'est assavoir qu'elle avoit pourpoint noir, chausses estachees, robbe courte de gros gris noir, cheveux ronds et noirs, et un chappeau noir sur la teste : et avoit en sa compagnie quatre escuiers qui la conduisoyent. Et quant elle fut arrivée au dit lieu de Chinon où le Roy estoit, comme dit est, elle demanda parler à luy. Et lors on luy monstra Monsgr Charles de Bourbon, feignant que ce fust le Roy ; mais elle dit tantost que ce n'estoit pas le Roy, qu'elle le cognestroit bien si elle le voioit, combien que onques ne l'eust veu. Et

après on luy fit venir un escuier, faignant que c'estoit le Roy; mais elle cognut bien que ce n'estoit-il pas; et tantost après le Roy saillit d'unne chambre, et tantost qu'elle le vit, elle dit que c'estoit il et luy dit qu'elle estoit venue à luy de par le Roy du Ciel, et qu'elle vouloit parler à luy. Et dit-on qu'elle luy dit certaines choses en secret, dont le Roy fut bien esmerveillé.

Et après, la ditte Pucelle luy dit que, si il vouloit faire ce qu'elle luy ordonneroit, qu'il recouvreroit sa seigneurie et que lesdits Anglois s'en iroyent hors de son royaulme. Et après, pour ce que le Roy nostre dit seigr fut bien esmerveillé de la venue et dire de la ditte Pucelle et de son estat, il la fit interroger d'où elle estoit, de quoy elle avoit usé et pour quelle cause elle estoit venue. Laquelle dit qu'elle estoit dudit lieu de Vaucouleur en Lorraine, et qu'elle avoit tousjours gardé les brebis, et qu'en les gardant luy estoyent venues par plusieurs fois advisions et admonestemans de venir par devers le Roy nostre dit seigr, et que pour cette cause elle s'estoit mise en chemin et estoit venue de par ledit Roy du Ciel; et que si le Roy nostre dit seigneur vouloit faire ce qu'elle luy ordonneroit, que les Anglois s'en iroient tous de son royaume ou mourroient, et recouvreroit tout ce qu'il y avoit perdu.

Item, le Roy la fit aussy interroger par ceux de son conseil, tant clers comme lays, pour scavoir si l'on la trouveroit point variant; mais elle fut trouvée en tel estat qu'il n'estoit aucun seigr, tel fust-il, qui sceust rien trouver contre elle ne la reprandre de chose qu'elle dist. Aussi elle se fasoit à confesser chacun jour et recevoit *corpus Domini,* et estoit femme de grande devotion et de saincte vie, et ne buvoit et mangeoit comme rien. Et demeura la ditte Pucelle avecque le Roy nostre seigr audit lieu de Chinon par aucun jour, et après il s'en vient à Poictiers et elle avec luy. Auquel lieu de Poictiers le Roy la fit encores interroger par clers grands et excellans; mais ils la trouvoyent si ferme et si bien respondant de tout ce que l'on luy demandoit, que ceux qui parloyent à elle estoyent tout esmerveillés et disoient qu'ils tenoient que son fait venoit et procédoit de Dieu. Et après elle fut baillée en garde à la femme de Me Jean Rabateau, où elle demeura par aucun temps, durant lequel elle disoit de merveilleuses choses en poursuivant chacun jour le Roy qu'il assemblast ses gens pour aller lever le siége de devant la ditte ville d'Orléans.

Auquel lieu de Poitiers, durant ce qu'elle y fust, le Roy par son ordonnance lui fit faire une arnois pour son corps; et après que son dit arnois fut fait, elle dit au Roy qu'il envoyast un chevaucheur à Ste-Katerine de Fierboys [1] querir unne espée qui estoit en unne arche dedans le grand hostel [2] de l'église; et tantost le Roy y envoya ledit chevaucheur, lequel demanda aux fabriqueurs de la ditte église la ditte espee; mais ils respondirent qu'ils ne savoient que c'estoit Et lors ledit che-

1. Il y a dans le texte *Ste-Bradine d'Escoboys.*
2. *Sic* pour *autel.*

vaucheur leur dit qu'ils fissent dilligence de la trouver, et que le Roy et la Pucelle le leur mandoyent; lesquels fabriqueurs et chevaucheur allèrent devers ledit grand autel et en une vieille arche qui n'avoit este ouverte passé avoit xx ans, comme disoyent les dits fabriqueurs, trouvèrent la ditte espée, laquelle ledit chevaucheur apporta à ladite Pucelle, qui l'envoya à Tours pour y faire faire un fourreau d'ornement d'église.

Item la ditte Pucelle estant audit lieu de Poictiers et après que son dit harnois fut fait, elle s'en arma et avec les gens d'armes alloit aux champs et couroit la lance aussy bien et mieux qu'homme d'armes qui y fust, et chevauchoit les coursiers noirs, de tels et de si malicieux qu'il n'estoit nul qui bonnement les osast chevaucher, et fesoit tant d'autres choses merveilleuses que chacun en estoit tout esmerveillé. Et fit faire audit lieu de Poictiers son estandard, auquel y avoit un escu d'azur, et un coulon blanc dedans ycelluy estoit; lequel coulon tenoit un role en son bec où avoit escrit *de par le roy du ciel*. Et ce fait, escrist aux Anglois dudit siége unne lettre close contenant cette forme :

« Roy d'Angleterre, faites raison au Roy du ciel de son sang réal; randés les clefs à la Pucelle de touttes les bonnes villes que vous avez enforcées en France. Elle est venue de par Dieu pour réclamer tout le sang réal, et est toutte preste de faire paix si vous luy voulés faire raison, par ainsy que France vous mettiez juz et paiez de ce qui vous l'avez tenue.

« Roy d'Angleterre, si ainsy ne le faites, je suis chef de guerre; en quelque lieu que je atteindray vos gens en France, se ils ne veulent obéir, je les en feray issir vueillent ou ne vueillent, et si ils veulent obéir, je les prandray à mercy. Croyant [1] que, s'ils ne veulent obéir, la Pucelle vient pour les occire. Elle vient de par le Roy du ciel, corps pour corps, pour vous boutter hors de toutte France, et vous promet et certifie la Pucelle qu'elle y fera si gros hahay que encores y a il mil ans que en France ne fut si grand, si vous ne luy faites raison. Et croyés fermement que le Roy du ciel luy envoyra plus de force que ne luy sauriez mener de tous assaulz à elle ne à ses bonnes gens d'armes

« Entre vous, archers, compagnons d'armes, gentils et vilains [2], qui estes devant Orleans, allez-vous en en vostre pays de par Dieu. Si ainsy ne le faites, donnez vous en garde de la Pucelle et de vos dommages vous souvienne; ny prenez mye vostre opinion que vous ne tendrez mie France du Roy du ciel le ferez mais [3], ains la tiendra le Roy Charles qui entrera à Paris à bonne compaignie. Si vous ne croyez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle, en quelque lieu que vous trouverons nous férirons dedans à horions : si verrons lesquelz milleur droit auront de Dieu ou de vous.

« Guillaume la Poule, conte de Suffolc, Jean sire de Tallebot, et vous

1. *Croyez* dans la Chronique de la Pucelle.
2. *Vaillans* dans la Chronique de la Pucelle.
3 *Le fils saincte Marie*, dans la Chronique de la Pucelle.

Thomas sire de Scalles, lieutenant du duc de Bethefort, soy disant régent du royaulme de France pour le Roy d'Angleterre, faites responce si voulez faire paix en la cité d'Orléans. Si ainsy ne le faites, de vos dommages vous souvienne briefvement.

« Duc de Bethefort, qui vous dites régent de France pour le Roy d'Angleterre, la Pucelle vous prie et requiert que vous ne vous faciez destruire. Si vous ne luy faites raison, encore pourra venir qu'en sa compaignie les François feront le plus beau fait qu'encores fut fait en chrestienté.

« Escrit le mardy de la grand sepmaine. Entendés les nouvelles de Dieu de la Pucelle. »

Ainsy soubscrites : « au duc de Bethefort qui se dit régent pour le Roy d'Angleterre. »

Item la dite Pucelle estoit moult de saincte vie, comme dit est, et se confessoit bien souvent et recevoit *corpus Domini*, et aussy le faisoit faire au Roy nostre sgr et à tous les chefs de guerre et à leurs gens. Et après qu'elle eut escript aux dits Anglois les dittes lettres closes, elle fit son ordonnance pour aller advitailler ladite ville d'Orléans et aller en personne ; et estoient-ils Monsr de Retz, M. le bastard d'Orléans, Lahyre et plusieurs autres seigneurs et gens de guerre avec elle ; et fit tant qu'elle entra et fit entrer, le mercredy viijc jour de may[1] l'an mil cccccxxix, grand quantité de vivres en ladite ville d'Orléans ; et elle mesme et les dits seigneurs y entrèrent sans ce que les dits Anglois saillissent de leur siége ne y missent aucun empeschement. Et quant elle fust entrée dans ladite ville d'Orléans, elle fit retourner lesdits seigneurs audit lieu de Bloys quérir le demeurant des vivres qui y estoyent demourez, et leur ordonna qu'ils les amenassent hardiment par la Beausse et n'eussent point de peur, car ils ne trouveroyent qui se mist au devant d'eux. Lesquels seigneurs y allèrent et amenèrent ledit demourant des vivres en laditte ville d'Orléans par laditte Beausse sans ce que les Anglois se apparussent à eux ; desquels vivres les bonnes gens d'icelle ville d'Orléans furent tous reconfortez, car ils en avoyent bien nécessité. Et tous lesdits vivres ainsy entrés, elle et les dits seigneurs et gens de guerre allèrent devant la bastide de Saint-Loup et la prirent par force et par assault, et y moururent bien sept vingt Anglois.

Item et le vendredy en suivant, xme jour dudit moys de may, la ditte Pucelle estant en la ditte ville d'Orléans fist son ordonnance pour aller assaillir ledit boullevart du pont et ledit hostel des Augustins ; et de fait y alla avec les dits seigneurs estans en sa compaignée. Et après que eux et leurs gens eurent ouy messe et eux confessé par l'ordonnance d'icelle Pucelle, elle fit crier et tromper à l'assault, et prirent tantost

1. Cette date et toutes celles qui suivent sont erronées. Le 8 mai, qui tomba un dimanche, est le jour que les Anglois levèrent le siége, et par conséquent celui de la délivrance de la ville. La première entrée de la Pucelle eut lieu le 30 avril, qui était un samedi.

ledit hostel des Augustins. Et le lendemin prirent aussy de bel assault ledit boullevart du bout du pont, où il avoit bien de six à sept cent hommes d'armes d'Anglois, dont estoit chef Glacidas, lieutenant du conte Salcebery; lequel Glacidas en se retirant en unne tour cheut en Leyre et bien deux ou trois cent en sa compaignée par le moyen du pont qui rompit, et le demourant fut mort et pris. Et dura l'assault bien cinq heures; et de nos gens ne mourut que un champion, dont les dits s^rs et tout le monde furent bien merveillez, car ledit boulevart estoit si fort, que l'on tenoit que tout le monde ne l'eust peu prandre sur les Anglois qui estoyent dedans tant qu'ils eussent eu vivres, si non que ce fust par grâce et puissance divine.

Et estoit la dite Pucelle armée tout à blanc au dit assault, son estandart en unne main et son espée en l'autre, et y fut blessée d'un traict en la poictrine; mais elle n'en partit point pour tant et n'en fit compte, combien que ceux qui la voyent blesser, et qui virent comme elle osta le traict, disoient qu'elle seigna grandement et qu'elle estoit bien blessée; mais ce nonobstant elle manda au conte de Talbot, qui tenoit la bastide du costé de la Beausse, qu'il s'en allast de par Dieu, et comment qu'il fut, qu'elle ne le trouvast pas le lundy matin ensuivant, ou autrement qu'il luy en prandroit mal. Lequel Talbot leva laditte bastide le dimanche matin et s'en alla en autres forteresses angloises estans entour la dite ville d'Orléans; et lessèrent ceux de ladite bastide leurs bombardes, canons, artilleries et autres habillemans de guerre et grande force de vivres, qui tout fut emmené en la ditte ville d'Orléans. Pour occasion des quelles nouvelles, en la ville de La Rochelle furent faites processions généralles et dévotes deux fois la sepmaine.

Item, après ces choses ladite Pucelle s'en alla devers le Roy pour le querir et amener en la dite ville d'Orléans; et demoura par aucuns jours avec luy, et après elle s'en retourna de rechef dudit lieu d'Orléans et tantost alla mettre le siége devant Gergeau où estoient le conte de Suffolc, le conte de la Poule et autres seigneurs anglois à grand puissance. Et incontinant que ladite Pucelle fut devant, ledit conte de Suffolc saillit dehors et alla à Monsr le bastard d'Orleans et luy dit que l'on ne donnast point d'assault audit lieu de Gergeau et qu'il la randroit; mais ce nonobstant ladite place fut assaillie d'un des costez par l'ordonnance de ladite Pucelle et fut tantost prise d'assault le vendredy x^e jour de jung ledit an mil cccccxxix. Et quant ledit conte de Suffolc vit ladite prise, par ce que Monsr d'Alançon qui y estoit et autres seigneurs le vouloyent prandre prisonnier, il dit qu'il ne se rendroit point à eux, se deust estre mort, en criant à haute voix : « Je me rens à la Pucelle « qui est la plus vaillante femme du monde et qui nous doit tous sub- « juguer et mettre à confusion. » Et de fait vint à ladite Pucelle et se rendit à elle; et ledit conte de la Poule fut prisonnier à mondit s^gr d'Alançon.

A ladite prise mourut messire Alexandre la Poule et bien de cinq à six cent Anglois, et les autres furent prisonniers. Et dit et affirma par

serment ledit conte de Suffolc, après ce qu'il fut ainsy randu, que dedans ledit lieu de Gergeau avoit cinq cent chevaliers, escuiers et autres gens d'armes des milleurs de toute l'Angleterre, et deux cents archers d'élitte aussy des milleurs d'Angleterre. Et ce fait, ladite Pucelle et lesdits s^rs sus nommez allèrent mettre le siége devant Boygensis, où avoit de quatre à cinq cens Anglois, lesquels rendirent tantost la place en la main du Roy et s'emparent [1] d'icelle à telle condition qu'ils ne se armeroyent contre le Roy jusques à certain temps.

Et si tantost que ladite reddition fut faitte, qui fut le xviij^e jour de jung, Talbot, Fastre, Hongrefort, Remiston de Galles et autres capitaines, et plusieurs Anglois qui estoyent nouvellement arrivez sur Leyre jusques au nombre de [mille] trois cent combattans ou environ, descampèrent icelle place; et eux en fuyant furent poursuivis par nos gens tellement qu'il en demeura que pris que morts sur la place plus de deux mil six cent, et n'eschappa aucun des dits chefs anglois que tous ne fussent prisonniers. Et estoyent nos dites gens bien xvi mil combatans et plus. ainsy que ces choses le Roy nostre dit s^r escrivit à Monsr le Maire et à Messrs de La Rochelle, gens d'Eglize et autres; lequel M. le Maire, après les dites lettres reçues, s'en alla incontinent en l'église St-Berthomme d'icelle ville, en laquelle la plus grande partie de Messieurs les bourgeois de ladite ville se rendirent, et illec fut ordonné de faire promptement sonner les services par touttes les églizes d'icelle, ville et que chacun s'assemblast en l'église de sa parroisse et qu'illec fut remercie nostre Seigneur desdittes nouvelles en chantant solennellement le *Te Deum laudamus* et autrement en prières et oraisons; et que celuy jour au soir fussent faits feux nouveaux par les carrefours de ladite ville et le lendemain procession généralle et dévotte en l'église Nostre Dame de Losnes. Et ainsy fut fait comme il fut ordonné, et fut donné aux petits enfants de la ville à chacun unne fouace affin qu'ils criassent devant la ditte procession à haute voix : *Noël! Noël!*

Item, après la desconfiture faite, le Roy nostre s^r, la ditte Pucelle et les seigneurs estans en leur compaignie prirent leur chemin pour aller à Raimps faire sacrer et couronner le Roy nostre dit s^r. Et arrivèrent devant la ville de Troyes le viij^e jour de jeuillet ledit an mil cccccxxix, et passa joignant des murs de la dite ville et se alla loger en ses tentes près de la dite ville. Et à l'arrivée ceux de la garnison d'icelle ville gettèrent deux ou trois pierres de canon qui ne firent nul mal, et la plus part de ceux de la ville estoyent sur les murs pour voir passer le Roy sans faire nul semblant de deffance. Et le lendemain l'évesque de ladite ville vint devers le Roy luy faire la révérance et pour excuser ceux de ladite ville en disant qu'il ne tenoit pas à eux que le Roy n'y avoit entré à son plaisir, et que le bailly et ceux de la garnison, qui estoyent de trois à quatre cent, les avoyent gardez et empeschés d'ouvrir les portes; mais qu'il luy plust avoir patiance jusques à ce que ledit évesque eust

1. Sans doute *s'en partirent*.

parle à ceux de la ville, et qu'il espéroit, sitost qu'il auroit parlé à eux, qu'ils feroyent ouverture et donneroyent toutte obéissance en manière que le Roy seroit bien content d'eux. Dont le Roy fut d'accord ; et lors ledit évesque retourna en la ville et remonstra à ceux de dedans comment le Roy leur souverain seigr estoit en personne devant la ville, accompaigné d'unne saincte Pucelle que Dieu luy avoit envoyee pour l'acompaigner et le mener sacrer et pour le remettre en sa seigneurie, et qu'il estoit d'opinion et leur conseilloit qu'ils luy allassent faire ouverture et lui faire et donner toutte obeissance, ainsy que raison estoit et qu'ils y estoyent tenus. A quoy ledit baillif et ceux de ladite garnison monstrèrent grande contradiction; mais néanmoins tous ceux de la ville estoyent d'accord avec ledit évesque.

Et cependant que ledit évesque trettoit avec ledit baillif et ceux de la garnison, un sainct prud'homme, cordelier, en qui tous ceux de la ville et de tout le pays avoyent grand foy et confiance, yssit de la ville pour aller voir la Pucelle; et sitost qu'il la vit et d'assez loing, s'agenouilla devant elle; et quant laditte Pucelle le vit, pareillement s'agenouilla devant luy et s'entrefirent grand chère et grande réverance, et parlèrent longuement ensemble. Et après cest départy, ledit cordellier s'en alla en la ville et prescha moult grandement au peuple en leur admonestant de faire leur devoir envers le Roy et leur remonstrant commant Dieu advisoit son fait et luy avoit baillé pour l'acompaigner et le conduire à son sacre unne saincte pucelle, laquelle, comme il croit fermement, sçavoit autant et avoit aussy grand puissance de sçavoir des secrets de Dieu comme sainct qui fust en paradis après saint Jean evangéliste, et que il estoit bien en sa puissance, si elle vouloit, de faire entrer tous les gens d'armes du Roy en la ville par dessus les murs en quelque manière qu'elle voudroit; et plusieurs autres choses. Et incontinent crièrent tous à vive voix : « Vive le Roy Charles de France! » et les aucuns de ceux de la ville vindrent devers le Roy luy faire obéissance pour toutte la ville et luy crier mercy, en luy suppliant qu'il voulsist avoir la ville pour recommandée en manière qu'elle ne fust point pillée ny destruitte, en excusant tous les habitans d'icelle par ce que dessus, et que toutefois qu'il luy plairoit, il entreroit dedans à telle puissance qu'il voudroit.

Adonc le Roy fut content de ceux de la ville et ordonna que ceux de la garnison qui s'en voudroyent aller s'en allassent, et ceux qui voudroyent demeurer demeurassent et il leur pardonroit ; dont les aucuns s'en allèrent et la pluspart demeura en ladite ville, et le Roy, pour éviter tout inconvénient et pillerie, deffendit que nul n'y entrast sans congé. Et le dimanche en suivant le Roy y entra a toutte puissance et fit crier que nul ne fust si hardy, sur peine de la hart, d'entrer en maisons et de prendre rien outre le gré et volonté de ceux de la ville, et y ouit la messe et puis s'en retourna en sa tante où il demeura tout ledit jour. Et ceux de la ville envoyèrent vers luy grands présans de vivres et d'autres choses.

Et le lundy en suivant, qui fut xj^e de ce mois, il alla ouyr la messe en ladite ville, et là vindrent devers luy ceux de Rains, de Châlons et d'autres bonnes villes luy donner obéissance. Et disoyent ceux de la ville de Rains que piéçà ils attendoyent sa venue à grand joye. Et incontinent aprez la messe, le Roy partit sans boire ni manger pour aller à Châlons; et quand le Roy fut passé et tous ses gens, ceux de la ville qui estoyent sur la muraille virent unne grande compaignie de gens d'armes, qui estoyent bien de cinq à six mille hommes, tous armez au chef, devant [1] chacun une lance à un fenon blanc en sa main, et suivoyent le Roy aussy comme d'un trait d'arc; et pareillement les virent à l'arrivée devant ladite ville. Et sitost que le Roy fut bougé, ne sceurent qu'ils devinrent.

Item le xvij^e jour dudit mois de juillet, le Roy fut sacré et couronné, en ladite ville de Rains; et estoit moult belle chose de voir le mistère, car il fut aussy solennel et trouva touttes ces choses aussy bien appointées pour faire la chose, comme s'il l'eust mandé un an d'avant, comme coronne, habits royaulx et touttes autres choses à luy nécessaires; et y eut tant de gens que c'estoit chose infinie, et la grand joye qu'un chacun en avoit. Messrs le duc d'Alançon, le conte de Clermont, le conte de Vendosme, les frères de Laval, de la Trimouille et de Gaucourt y furent en habit royal, et mondit s^r d'Alançon fit le Roy habiller, et lesdits s^rs representèrent les pers de France. Monseig^r d'Alebret tint l'espée durant ledit mistère devant le Roy. Pour les pairs de l'Eglize ils y estoyent avec leurs croix et mittres : Messieurs les évesques de Rains et de Châlons, qui sont pris [2]; en lieu des autres, les évesques de Sens et d'Orléans et deux autres prélats.

Pour aller querir la saincte empoulle en l'abbaye de St-Remy pour l'apporter à la grande église de Nostre-Dame où fu fait le sacre, furent ordonnez le mareschal de Boussac, les s^rs de Rais, Graville et Lahire avec leurs quatre bannières que chacun portoit en sa main, armez iceux quatre de toutes pièces et à cheval bien accompaignez, pour conduire l'abbé dudit lieu qui apportoit ladite empoulle; et entrèrent à cheval en ladite grand église et descendirent à l'entrée du ceur; et en tel estat la rendirent après le sacre en ladite abbaye. Lequel sacre dura depuis IX heures jusques à deux heures après my jour. Et à l'eure que le Roy fut sacré et aussy quant on luy assit la couronne sur la teste, tout homme crioit : Noël! et trompettes sonnoyent en telle manière qu'il sembloit que les voutes de l'église deussent fendre. Et durant ledit mistère, la Pucelle se tint tousjours joignant le Roy tenant son estendart en la main, et estoit moult belle chose de voir les belles manières que tenoit le Roy et aussy la Pucelle. Et furent ledit jour faits par le Roy contes les frères de Laval, et ledit sg^r de Raitz mareschal; et aussy

1. Lisez *tenant*.

2. Lisez *pairs*. Eux seuls furent les pairs en titre qui assistèrent à la cérémonie.

le Roy fit plusieurs chevalliers et les seigrs en firent pareillement, tant qu'il y en eut bien trois cents nouveaux.

Le duc de Bourgogne, qui avoit esté à Paris et s'en estoit allé à Laon, envoya ledit xvij^e jour de jeuillet ambassade devers le Roy audit lieu de Rains pour traitter son appointement; mais laditte embassade n'estoit que dissimulation et pour cuider amuser le Roy qui estoit disposé d'aller tout droit devant Paris.

Item, après ce que le Roy fut ainsy couronné audit lieu de Rains, luy, ladite Pucelle et son ost s'en vindrent devant la ville de Paris, et en y venant plusieurs chasteaux et forteresses se rendirent à luy. Devant laquelle ville de Paris le Roy et sondit ost demeura par aucuns jours; durant lesquels ladite Pucelle et grant nombre de nos gens entrent et passent en ladite ville et y donnent de grands assaulx; mais pour cause de la nuict, ils se retraissirent; et lorsque la ditte Pucelle estoit ès dittes ruhes, fut blessée par la jambe; mais elle fut tantost guérie. Et est vray que c'estoit moult merveilleuse chose du grand nombre de canons et de couleuvrines que ceux de Paris tiroyent contre nos gens; mais oncques n'en fut blessé ne tué homme que l'on peust savoir fors Jean de Villeneufve, bourgeois de La Rochelle qui fut tué d'un coup de canon. Et advint que plusieurs de nos gens furent frappés des dits canons, mais ils ne leur fesoyent nul mal; et ramassoient les pierres qui les avoyent frappés et les monstroyent à ceux qui estoyent sur les murs de laditte ville de Paris, et ne furent ceux d'icelle ville, ne les Anglois et Bourguignons estans dedans, si hardis de faire aucune saillie sur nos dits gens; ains le Roy nostre dit sr estant devant ladite ville de Paris, ceux d'icelle ville avoient si grande peur que, quant ladite Pucelle et nos dites gens y donnoient ledit assault, ils s'enfuyoient ès églizes et cuidoient que ladite ville fust prise, ainsy que plusieurs religieux et autres qui lors estoyent en icelle ville raportèrent après au Roy nostre dit sr. Mais pour deffault de vivres, le Roy s'en retourna rafrechir sur la rivière de Loyre et laissa le plus de ses gens en garnison ès villes, chasteaux et places qu'il avoit pris pour mener guerre et tenir bastides à ceux de ladite ville de Paris.

Item tantost après, La Hyre et ses gens prirent d'eschelles le chastel de Gaillart [1], qui est un moult fort chastel, auquel Monseigr de Barbazan estoit prisonnier, qui fut délivré et s'en vint devers le Roy. Mais par aucun temps après les Anglois y allèrent mettre le siége et pour ce qu'il n'y avoit nuls vivres. . . . . se rendit en l'obéissance du Roy.

Item après, les Bourguignons et Anglois mirent le siege devant Compiègne, où estoit la Pucelle; laquelle en une saillie qu'elle fit, fut prise et fut prisonnière à Mgr Jean de Luxembourg qui la bailla aux Anglois; lesquels après qu'ils l'eurent tenue par aucun temps en prison, par faux témoignages et accusements la firent ardre en ladite ville de Rouen en Normandie.

1. Evenement qui se place au commencement de janvier 1430.

NOUVEAUX DOCUMENTS SUR LA SAINT-BARTHÉLEMY.

M. Théodore de Liebenau, le savant archiviste de Lucerne, a publié dans l'*Indicateur d'histoire suisse* (1876, 5e cahier, p. 249-260) un certain nombre de documents relatifs à la Saint-Barthélemy, dont il peut être utile de relever ici la liste : 1° 30 août 1572. Lettre d'un capitaine fribourgeois de Lyon, transmise par le Conseil de Fribourg au gouvernement lucernois. — 2° 4 septembre. Extrait d'un rapport de l'ambassadeur espagnol della Croce. — 3° Nouvelles de France, arrivées le 8 septembre (extrait du n° 1). — 4° Harangue prononcée le 9 septembre à Lucerne, au nom de l'ambassadeur français, par le trésorier Grange, devant la conférence des cinq États catholiques. — 5° Extrait de la même harangue. — 6° Liste de quelques-unes des victimes de la Saint-Barthélemy. — 7° 13 septembre. Lettre de Soleure, résumant les détails donnés sur la Saint-Barthélemy par l'interprète Balthasar de Grissach, par les deux capitaines (saint-gallois) Studer, et par une lettre de l'enseigne Frœllich. — 8° Nouvelles de France, 1572, transcrites par le secrétaire d'État lucernois Rennward Cysat (renseignements en apparence très-précis, mais dont la source demeure incertaine, sur les derniers moments de Coligny. L'amiral aurait supplié les gardes qui l'assaillaient d'épargner sa vieillesse, et offert de se constituer prisonnier : *sœlle sins alter schonen, und ine gfangen nemen, er wœlle sich ergeben,* etc.). — 9° 15 septembre. Extrait d'une lettre de Jost Segesser, capitaine de la garde papale (courte mention du jubilé d'actions de grâces qu'on a célébré à Rome). — 10° 17 septembre. Dépêche de l'ambassadeur français, De la Fontaine-Gaudart, au gouvernement de Lucerne. — 11° Autre liste de victimes. — 12° *In Casparum Coligny Admiralem Franciae Epitheton. — In Galliarum regem cum Admirale nebulone amicitiam ineuntem decastichon.*

De ces douze pièces, les plus intéressantes sont assurément celles qui sont inscrites sous les nos 4 et 10, parce qu'elles fournissent une nouvelle preuve de la double et mensongère explication que la cour de France crut devoir donner aux gouvernements étrangers sur les faits du 24 août 1572. — Ainsi, dans la harangue prononcée, le 9 septembre, par le trésorier Grange devant la conférence des cinq États catholiques, il n'est encore parlé que d'un coup de main dirigé contre le logis de l'amiral par les ennemis particuliers de Coligny et

par le peuple : coup de main que le roi n'a pu prévenir ni arrêter. Quelques jours plus tard, les choses ont bien changé, car dans la dépêche adressée, le 17, au gouvernement lucernois, toute la responsabilité de l'affaire est rejetée sur les réformés. Un affreux complot avait été tramé par douze cents d'entre eux contre le roi et la famille royale, voire contre le roi de Navarre; ce complot, il a fallu le déjouer en le prévenant; quelques-uns des réformés qui ont été tués chez l'amiral ont fait, avant de mourir, l'aveu de la conjuration, et nombre de ceux qui en avaient eu connaissance confessent chaque jour publiquement combien était juste le châtiment dont les coupables ont été frappés, etc.

Voilà, ce semble, une déclaration suffisamment claire. Quand on a lu de pareilles dépêches, on peut certes se demander si les renseignements enregistrés dans la pièce n° 8 (mort de Coligny) sont beaucoup plus authentiques, et l'on est tenté de regretter que l'éditeur n'ait pas songé à les rectifier ou à les compléter, en y joignant quelques lignes au moins d'un document publié il y a près de vingt ans déjà par M. le landammann Hungerbühler[1]. C'est la lettre écrite, le 26 août 1572, par un jeune prêtre saint-gallois alors de séjour à Paris, qui déclare tenir son récit de l'un des meurtriers. Cette lettre, très-remarquable à tous égards, témoigne nettement de l'impression produite au premier abord sur les assassins par l'attitude de l'amiral, et montre que c'est à trois Suisses de la garde royale, Martin Koch, de Fribourg, Leonard Grünenfelder, de Glaris, et Conrad Bürg, de Saint-Gall, qu'il faut attribuer le triste honneur d'avoir mis à mort Coligny[2].

P. V.

1. *Zwei Kabinetsstucke über die Bartholomausnacht.* Saint-Gall, 1858.

2. Sed quaeso caedem Admiralli audi! *Qui enim mihi narravit, bipenni tertius illum trajecit...* Nam cum Helvetii, qui duci Andegavensi inserviunt, fores domus pertregissent, is Conradus Bürg cum duobus aliis (L. Grünenfelder Glaronensis et M. Koch) ad cubiculum Admiralli, quod in domo tertium erat, pervenit, in cujus foribus tamulum interemere. Atque adeo ad Admirallum ingressi, sola interula togaque damascena indutum repertum *capere noluere* ils n'oserent pas d'abord porter la main sur lui . At unus e tribus *audacior* Martinus Koch bipenni illum miserum transfixit, tertio ipse Conradus eum graviter percussit, itaque septimo tactus tandem (mirum) in caminum cecidit, quem deinde jussu Guisiani ducis e tenestra praecipitem dedere ac tunc collo nebulonis alligato ad Sequanam loco spectaculi omnibus propositum traxerunt.

LETTRES DE SISMONDI

ÉCRITES PENDANT LES CENT-JOURS.

(*Suite.*)

XVIII.

Lundi 17 avril 1815, pour le 23.

Tu peux facilement comprendre, bonne mère, avec quelle impatience et quelle inquiétude j'attends tes lettres qui n'arrivent point, et les nouvelles d'Italie, sur lesquelles circulent des bruits étranges, que les journaux paraissent avoir reçu l'ordre de ne point éclaircir, pour ne pas contredire les dispositions pacifiques qu'annonce toujours le gouvernement. En attendant que je puisse te parler de tout ce qui m'occupe, de ce que je vois sous mes yeux et qui m'intéresse vivement, de ce que je désire et de ce que je crains, je n'ai d'autre ressource que de conter des histoires. M. de Caraman[1] était à un bivouac l'année passée, et il entendait la conversation de quelques soldats à peu de distance de lui. — « A quelle caserne étiez-vous? » — « A celle de la rue Verte. » — « Ah! vous avez donc vu le prince Voronzoff? » — « Pardieu! il est tout de suite venu à moi quand il m'a vu entrer. » — « Pauvre Voronzoff, c'est dit que quand il voit l'uniforme de chasseur de la septième, tout de suite il court à lui. » — « Pardi, il me connaissait déjà de Moscou, et puis à Troki il était bien perdu, sans un morceau de mon pain. Sacredieu! c'était pourtant le dernier. » — « Et moi à Smolensk! je n'en pouvais plus; je me jetai par terre avec ce pauvre Thomas, et quand il y aurait eu dix mille Cosaques, je dis que je voulais dormir. Voronzoff se mit entre nous deux; quand je m'éveillai, le pauvre Thomas était glacé roide mort, mais Ronzoff m'avait tenu chaud sur le cœur. — Tiens, mon petit, je lui fis, tu viendras à Paris avec moi, ou mes jambes se gèleront en chemin. Aussi à la Bérésina, il y avait trente-six heures que nous n'avions mangé, quand le sergent-fourrier voulut mettre la main dessus; il dit qu'il le tuerait et le mangerait. — Sacredieu, lui fis-je, tu me mangeras auparavant. » — « Ah! bien, il se porte donc bien? » — « Bah! il est vif, gras et luisant; il n'a pas faim à présent. » — M. de Caraman qui avait entendu tout cela avec étonnement, s'approche. « Mais mes amis, de qui parlez-vous donc? » — « Ah! ce n'est rien, général, c'est un rat que la septième

1. Maurice, comte de Caraman, qui fut nommé maréchal de camp en 1814.

légère a conduit de Moscou jusqu'ici, et nous lui avons donné à présent ses invalides, à la caserne de la rue Verte. » — Je vis hier passer la revue de la garde nationale : l'Empereur s'est promené au petit pas entre tous les rangs, sans une seule garde autre que nationale. Il s'arrêtait de place en place, recevait les requêtes qu'on lui remettait à la main. Un grenadier ayant voulu arrêter un soldat qui s'approchait de lui, l'Empereur a jeté à bas le bonnet du grenadier et tendu la main au soldat. L'enthousiasme de toute cette troupe, les acclamations, les cris de « *Vive l'Empereur!* » ne sauraient se décrire. Il y avait environ quinze mille hommes. J'étais à une des fenêtres de la galerie du Louvre, avec la princesse Jablonowska, et la duchesse d'Abrantès.

Samedi 22 avril. — ....Dans ce moment je vais te quitter pour chercher Auguste de Staël qui est revenu à Paris, dans l'espérance de suivre la liquidation de sa mère, car le gouvernement paraît assez disposé à la payer. Il est allé loger avec Benjamin Constant, et le journal de ce matin m'annonce que celui-ci vient d'être nommé conseiller d'État.

Dimanche 23 avril. — Je finis ma lettre, bonne mère, et pour la première fois depuis longtemps c'est sans empressement à t'écrire, sans savoir comment je remplirai ma lettre, quoiqu'il y ait cent mille choses que je voudrais te conter, comme il y en a cent mille sur lesquelles je voudrais t'entendre. Les journaux d'hier me faisaient supposer que vous auriez eu un engagement devant Pistoia; ce serait là première fois que vous auriez connu vraiment ce que c'est que la guerre, et c'est un triste apprentissage; aussi je suis plus inquiet et découragé que je ne l'ai été de longtemps. Ici la France continue à proclamer qu'elle ne se connaît point d'ennemis, qu'elle se regarde comme en paix avec tout le monde, qu'elle ne fera que se défendre et n'attaquera point. Cependant les immenses préparatifs des alliés, et plus encore leur acharnement et leur vanité blessée, font juger aujourd'hui que la guerre est presque inévitable. J'ai dans ce moment une grande obscurité et une grande tristesse sur le sort de l'Europe; cela tient à la conversation des gens que j'ai vus hier. Tu ne peux, chère mère, avoir aucune raison d'inquiétude pour moi, puisque, quoi qu'il arrive, je ne cours jamais aucun risque, et que je me trouve ici entouré de mes amis. Je voudrais être aussi complètement tranquille sur toi, et je ne le suis pas. Je l'aurais été cependant moins encore il y a une année qu'aujourd'hui, si nous avions été séparés, parce qu'alors selon toute apparence, les passions populaires étaient plus montées, et que la religion était en jeu; ce n'était que ce seul mot qui pouvait me faire craindre et pour ma sœur et pour toi. — Je me suis arrêté ici pour lire le journal, qui ce matin ne contient rien d'important. Mon ancienne société se disperse toujours davantage; il n'en restera bientôt plus personne; c'est au reste le moment où, chaque année, chacun allait dans ses terres, et il n'y a pas de raison sans doute pour différer plus cet été, seulement Mme de Dolomieu restera probablement jus-

qu'au premier de juin tout au moins. Mme de Bérenger, dont le père va partir dans quelques jours, ne sait pas encore bien quel arrangement elle prendra, mais je doute qu'elle s'éloigne avant le milieu de l'été. C'est l'essentiel pour moi, car ces deux dames sont les seules que je voie à peu près chaque jour. Je n'y ai pas manqué une fois pour Mme de Dolomieu et j'ai vu au moins six fois par semaine l'autre. On a eu hier la nouvelle que le duc et la duchesse de Lévis[1] étaient en Angleterre. Le duc a eu la sottise de se ruiner de fond en comble. Il avait quarante mille francs de rentes en terre et vingt-quatre mille comme pair de France, mais il paraît que ses maîtresses lui coûtaient plus que tout cela. Pas un des domestiques qui le servaient n'avait reçu un sol de lui depuis dix ans; un grand nombre de dettes criardes sont accumulées depuis dix-sept ans. Les beaux-frères, neveux, gendre, auxquels tous il devait, n'avaient jamais touché un sol de lui. La patience cependant commençait à échapper à tout le monde : on a commencé à faire mettre ses terres en décret[2], il n'y avait plus de ressources et la révolution est venue à propos pour lui, pour cacher sa déconfiture. — Nous attendons aujourd'hui la publication de la Constitution, qu'on dit être fort libérale. Benjamin Constant y a fort travaillé.....

XIX.

25 avril 1815

....Tu sais que la meilleure amie de Mme de Bérenger, et par conséquent une des femmes que je vois le plus souvent, est Mme de Livron. Son mari est en Italie[3]. Le Moniteur nous a appris qu'il commandait l'armée napolitaine qui marchait sur Pistoia il y a quinze jours. Tous ses intérêts se concentraient donc sur la même place que moi, mais comme moi et bien plus que moi elle est sans nouvelles. Si tu peux me dire un mot de la santé de ce général, sans toucher le moins du monde à la politique, tu feras plaisir à elle et à moi. J'ai dîné hier avec elle chez Mme de Lannoy. Elle se porte fort bien, et ira cet été prendre les bains d'Aix. Tu as eu fort à ta portée à Gênes des amis à moi d'un autre bord, M. d'Osmont[4], Mme de Boigne, Mme de la Tour du Pin[5]; nos journaux ont été pleins des papiers qui leur ont été

1. Pierre, duc de Lévis, devint en 1814 membre du Conseil privé et de l'Académie française.

2. Se dit d'une terre qu'on vend judiciairement.

3. Le général de Livron commandait une des deux légions de la Garde de Murat et fut chargé avec le général Pignatelli Strongoli d'envahir la Toscane. Ils entrèrent le 7 à Florence, vinrent le 11 devant Pistoia et se retirèrent sans avoir rien fait devant des troupes inférieures en nombre.

4. René-Eustache, marquis d'Osmond, pair de France, diplomate. Sa fille épousa le général Leborgne, comte de Boigne, aventurier enrichi dans l'Inde, dont elle ne tarda pas à se séparer.

5. Cf. *Rev. hist.*, III, p. 331.

interceptes, car nous sommes dans la singulière situation de n'avoir plus guère de nouvelles de nos amis que par la Gazette. Mais je ne dis pas un mot que je ne pense après qu'il peut retarder ma lettre. Je m'arrête donc, bonne mère, puisque la seule chose importante pour toi c'est que je me porte fort bien, que je n'ai rien près de moi qui me cause de la peine, et que je t'aime tendrement. Adieu.

XX.

Vendredi 5 mai, pour le 7.

.. ..Je suis tous les jours plus enchanté de me trouver ici dans un moment d'un intérêt si vif; je n'aurais pas tenu dans un pays où à toute heure j'aurais entendu déraisonner; je suis trop enthousiaste, trop irritable, pour que mon séjour à Pescia n'eût pas été dangereux; ici au contraire je ne puis courir aucun danger au monde; je suis persuadé que le pays n'en court aucun; mais quand il en courrait, ils ne seraient pas pour moi. La guerre paraît à présent devenir inévitable, cependant, elle n'est encore ni commencée ni déclarée; la France n'a jamais eu une plus belle armée ni un sentiment national plus vif. Il paraît que le vôtre en Italie est bien différent. J'en ai eu des nouvelles avant-hier par le beau-frère du capitaine qui vous a rendu visite[1]. C'est un homme dont beaucoup de gens parlent et parleront. Que j'aimerais être entre ma sœur et toi, et te conter cette conversation extraordinaire, que je n'oublierai de ma vie! Il m'avait fait demander de me trouver chez lui avant-hier à 10 h. Il était en affaire, et tu peux comprendre qu'il en a quelques-unes sur les bras. J'attendis une demi-heure, on me fit entrer, il était dans une chambre remplie de monde; mais il me fit passer immédiatement dans la suivante où nous étions tête à tête. Il me demanda d'après mon nom italien, si j'étais d'origine italienne; il me fit l'éloge de mon histoire, de mon écrit sur les nègres, et des deux morceaux que je venais d'écrire sur la constitution. Puis il me proposa de passer au jardin, me fit mettre mon chapeau, et nous nous promenâmes trois quarts d'heure tête à tête sans personne qui nous vît, même à de grandes distances. Nous parlâmes d'abord de la constitution, et lui avec une netteté d'esprit, une étendue de connaissances politiques dont je demeurai confondu. Il me dit sur la nécessité d'avoir deux éléments, aristocratique et démocratique, pour pouvoir naviguer et diriger sa course, des mots très-profonds. Il parla avec enthousiasme du beau caractère de la nation française, de ce sentiment si délicat d'honneur, de bravoure et d'indépendance nationale; « mon arrivée par exemple, c'est la plus belle chose au monde, eh bien! je n'y ai point de mérite ..... que celui de l'avoir deviné. Je n'avais écrit à personne, rien pre-

1. Napoléon, beau-frère de Murat. Voy. dans la *Rev. hist.* 1876, t. I, p. 242, le récit détaillé de cette conversation.

paré, etc..... » Je lui fis plusieurs questions sur son voyage, chose inouïe, et il y répondit avec bonhommie. — Il me dit qu'il avait beaucoup à se louer des Anglais. Parmi ceux qui avaient été le voir, plusieurs n'avaient point de manières, ne savaient pas se présenter dans un salon, mais en causant avec eux il leur avait trouvée (*sic*) une tête sensée, plus de justesse, de mesure et de connaissances qu'aux Français. Il me parla aussi avec estime et affection des Italiens, depuis que .....[1] leur avait fait quitter le sigisbéisme, en avait fait une nation, et une excellente armée. « Ils sont bien malheureux à present, » disait-il. Il indiqua les sottises qu'avait faites le roi de Naples, son imprudence de s'avancer, et son imprudence plus grande de le faire sans avoir des armes à distribuer. Il me parla du pape, de la Suisse, puis de littérature, des romans anglais, français, espagnols. Quand je témoignai mon étonnement qu'il eût vu tout cela, il répondit qu'il avait beaucoup etudié étant jeune, « alors j'étais plus sage qu'à présent; à vingt ans je n'avais pas osé regarder une femme en face; je n'en dirai pas autant à présent. » Il me parla du style de Châteaubriand. « Il a de l'affectation, on sent toujours qu'il vise à l'effet; par exemple dans ce qu'il a écrit contre moi, il n'y a point de liaison d'idées, c'est tout pour l'effet. » Puis de Fontanes, puis de J.-J. Rousseau, et encore je suis sûr que j'oublie de t'indiquer seulement la moitié de ce qu'il me dit.

Samedi soir 6. — Je ne mène point ici la vie mondaine que je faisais au commencement de mon séjour; mais quoique mon monde soit beaucoup plus restreint, et qu'un grand nombre de mes amis soient partis, celle que je fais est encore fort agreable. Paris est un pays charmant pour oublier, même le malheur des temps, s'ils etaient malheureux. Rien n'est change dans toutes les habitudes extérieures; le monde va de même, les spectacles, la promenade. Le printemps est si beau, les jardins si brillants! D'ailleurs les habitudes qui me restent sont infiniment douces. Je vois tous les jours immanquablement Mme de Dolomieu. C'est ordinairement de *prima sera*, c'est-à-dire de 8 à 10. Nous causons, nous disputons un peu, nous nous aimons beaucoup, c'est-à-dire que nous avons une grande confiance dans l'amitié l'un de l'autre, que nous nous disons toutes nos pensées, que nous épuisons ensemble toutes nos méditations; ensuite nous lisons ensemble de l'anglais, les divers poèmes de lord Byron, qui sont fort beaux, mais que l'affectation rend difficiles, en sorte qu'il faut presque être deux, et se donner la peine de les traduire, pour être sûr qu'on y fait assez attention. Je m'arrange pour n'y rencontrer jamais personne, les gens qu'elle voit ont des sentiments trop différents des miens. A dix heures presque tous les jours je vais chez Mme de Bérenger, que j'aime d'une autre manière, mais infiniment aussi. Là nous politiquons davantage, parce que nous sommes tous d'accord. J'y vois assez souvent la marquise de Coigny, qui est une

1. Napoléon lui-même. Les lacunes sont ici dans l'original Sismondi ne se fiait pas à la poste et n'osait pas être trop clair.

femme infiniment spirituelle et originale, douée de beaucoup de talents, mais sa voix est désagréable. Quelquefois Mme la princesse de Beauvau et ses deux charmantes filles, souvent Mme de Muy et Mme de Livron, femme de celui qui a été dans votre voisinage. Malheureusement je vais perdre Mme de Bérenger; son père est déjà parti pour Bruxelles, et elle partira mardi prochain pour le Val-du-Loup; c'est la campagne de M. de Châteaubriand, à deux lieues d'ici, où elle passera la moitié de l'été; il est bien entendu que j'irai l'y voir au moins toutes les semaines. Mme de Dolomieu viendra aussi une fois avec moi. Elle avait une loge aux Français qui lui revenait tous les quatre jours, et pendant que son père a été malade, ou depuis qu'il est parti, elle m'a prié presque toujours d'aller l'y joindre, en sorte que j'ai vu fort bien plusieurs bonnes pièces. Aujourd'hui entr'autres j'ai vu les *Templiers*[1] et les *Rivaux d'eux-mêmes*[2]. Tous les meilleurs acteurs jouaient dans la première pièce qui a été fort perfectionnée, et dont quelques situations sont de la plus rare beauté. Talma était admirable, et Saint-Priest dans le grand-maître peut être plus beau encore. Mais c'était aujourd'hui le dernier jour. Du reste je n'ai pas été une fois à l'Opéra, ni Italien dont je suis fort près, ni Français, ni aux petits théâtres. Je pourrai y aller quelquefois quand je serai ici encore un peu plus seul. Mme de Menou m'a écrit qu'elle partait après demain pour Genève, où elle veut passer l'été; je lui ai donné deux lettres de recommandation pour MM. Favre et Constant. Mme de Rumford me reste; elle a un esprit fort juste, elle aime beaucoup sa patrie, et il y a du plaisir à causer avec elle; cependant je n'en suis pas passionné. Mme de Souza sera toujours ici aussi, mais sa maison est un peu trop diplomatique. Pour des connaissances nouvelles j'en aurais pu faire beaucoup, mais je n'ai pas voulu. A tout prendre je mène une vie fort heureuse. Je voudrais que vous fussiez là-bas aussi bien que moi; mais mon cœur saigne en pensant à cette pauvre Italie. — Il a paru aujourd'hui un long article de Charles[3] dans le *Moniteur*, sur la constitution, c'est le 3me. Il en détaille les avantages en la comparant aux précédentes. Mme de Bérenger qui l'avait vu en était enchantée. Il y en aura à ce qu'on assure encore un, et les quatre formeront un commentaire complet et assez curieux. Il y a eu en même temps des articles du même dans d'autres journaux, mais quelques-uns ne portaient pas son nom.....

XXI.

Vendredi 12 mai, p. le 14.

.....Pour moi, bonne petite, j'ai de meilleures espérances que jamais. Puisque nous sommes arrivés jusqu'à aujourd'hui sans avoir la guerre,

1. De Raynouard. — 2. De Pigault-Lebrun. — 3. Lui-même. Voy. *Rev. hist.*, I, 240.

je commence à croire assez probable que nous ne l'aurons pas. On sait fort bien ce que sont les forces de ce pays lorsqu'elles sont toutes rassemblées. Avant la fin de ce mois, qui est déjà bien avancé, il y aura 400,000 hommes de bonnes troupes, et au moins autant de gardes nationales, et quand on n'a aucun motif, aucun prétexte de guerre, il est peu probable qu'on aille se heurter contre de pareilles forces, qui sont bien bastantes[1] pour soutenir quelques années l'effort de toute une coalition. Tous les jours aussi nous nous croyons plus assurés de la neutralité suisse, et par conséquent de l'indépendance et du salut de notre patrie. Il me reste mes vœux pour l'Italie, tu sais comme ils sont ardents, et comme la lettre de Tonino, et cette disposition des esprits si inquiétante pour ma sœur, redouble leur vivacité. Je sens comme toi toute l'inquiétude que le présent peut donner, mais je n'ai plus de doutes sur l'avenir, et si toi-même et elle avec toi vous éprouvez des transes pour ces révolutions et ces mouvements militaires, au milieu desquels nous sommes condamnés à vivre, je suis sûr aussi qu'elle entrevoit avec bien plus de calme que l'année passée sa situation future, et qu'elle sent, comme moi, que cet esprit d'intolérance et de bigotterie tire à sa fin..... Je reçois de mon imprimeur toujours régulièrement deux épreuves en première et deux en seconde par jour, mais de plus j'ai donné dans le *Moniteur* quatre longs articles sur la constitution, qu'à présent même je retravaille pour en faire un petit traité complet, qui doit être imprimé sans délai, et les premières feuilles sont déjà dans les mains de l'imprimeur, que les dernières ne sont pas encore écrites. Je suis donc talonné en même temps par celui-là; j'ai reçu d'autre part hier des épreuves de Michaud pour la Biographie, qu'il faut que je revoie en même temps; enfin j'ai publié dans un autre journal quatre lettres sur l'esprit public qui, quoiqu'elles ne fussent pas sous mon nom, ont fait quelque sensation[2]. Il est vrai que cela est une chose finie, mais enfin il est difficile de se sentir plus pris à la gorge par le temps que je ne le suis. Cependant je viens à présent même de prendre l'engagement de passer la journée de demain à la campagne, avec Mme de Livron, chez Mme de Bérenger. Nous partirons à midi; le temps aujourd'hui est fort beau, la saison est délicieuse; le Val-du-Loup, campagne de M. de Châteaubriand qu'habite Mme de Bérenger, est, dit-on, charmant, et puis je passerai la journée avec des gens que j'aime beaucoup. Le nombre de mes amis est cependant fort diminué; c'est la saison où toute la société se disperse, j'évite même une partie de ceux qui sont restés, parce que je déteste de disputer sur la politique; mais je vois tous les jours Mme de Dolomieu et je l'aime tous les jours davantage.

Samedi matin 13. — Je vais partir d'ici dans une demi-heure; je ne rentrerai qu'à onze h. 1/2 ou minuit; car sur ces douze heures de débauche, il faut que j'en prenne deux encore à passer avec Mme de Dolo-

1. Suffisantes; mot italien.
2. Il s'agit des quatre articles du *Nain Jaune*.

mieu, elle ne consentirait point à ce que le jour entier se passât sans nous voir, et moi non plus. Non-seulement elle a une très-vive amitié pour moi ; elle sent aussi le besoin de moi. Dans son excessive mobilité, elle est quelquefois abattue et presque désespérée; elle sent qu'elle n'est ni sentie ni entendue par ceux qui l'entourent; elle a trop d'esprit pour le milieu où elle vit; elle dit que je suis la seule personne qui l'entende, et quoiqu'il y ait un point dans lequel nous différons, elle est frappée tous les jours de l'accord de nos pensées et de nos sentiments. Une conversation si pleine, si à fond, lui fait du bien. Nous passons tous les jours deux heures ensemble, et presque toujours tête-à-tête. Une partie de ce temps a été, il est vrai, employée à lire de la poésie anglaise ensemble; mais une bien plus grande partie à causer sans fin sur tout ce qui est susceptible d'être dit. Dans quinze à dix-huit jours elle partira pour Lyon, où elle s'attend à s'ennuyer mortellement, mais c'est une sorte de devoir qu'elle remplit envers une belle-sœur, chanoinesse non mariée, d'une santé fort délabrée, et de qui ils attendent de la fortune. Elle ne songe pas sans terreur à la solitude où elle se trouvera plongée, et à l'ennui mortel de la société qui l'attend. Je crains bien que tout le chagrin que j'avais réussi *to soothe*, n'éclate de nouveau quand elle n'aura personne qui la reconforte. — Dis à ma chère Serine[1], qu'un peu de nonchalance de sa part a enfin suspendu tout à fait notre correspondance, que mes constantes occupations et le manque de temps m'empêchent de faire des efforts pour la renouveler, mais que je n'en suis pas moins tendrement occupé d'elle, que la paix de son âme et son bonheur futur s'attachent pour moi à toutes les idées générales, et que ce qui la concerne modifie, peut-être sans que je m'en rende compte, tous mes vœux publics.

Dimanche matin 14. — J'ai en effet passé hier une journée au Val-du-Loup, fort content de passer quatre heures en voiture avec Mme de Livron, qui est une personne fort agréable, plus content encore de l'accueil que m'ont fait M. et Mme de Berenger et du plaisir de causer avec eux. Mais cette campagne de Châteaubriand est de l'affectation en relief. Il a un petit mur de 5 pieds de haut, qu'il a couvert de créneaux en miniature, et flanqué de deux petites tours. On entre par l'une des deux, et sur la porte il a écrit AVE MARIA; c'est le moyen âge et le christianisme; mais par devant il a accolé à sa maison un péristyle grec, deux colonnes de marbre, et deux cariatides rapportées de Grèce: c'est le paganisme et les temps homériques qu'il a voulu réunir pour doublure dans sa maison, comme dans ses Martyrs. Le pays est assez joli, et le jardin est bien planté. Il y a surtout abondance de belles fleurs. — Je vais m'habiller et me trouver au château[2]. Après l'avance que me fit son possesseur, en me faisant venir il y eut jeudi huit jours, lorsqu'il causa trois quarts d'heure avec moi, il est convenable qu'à mon tour je fasse ma cour. J'y serai donc à midi; il reçoit toujours à cette

1. Sa sœur. — 2. Aux Tuileries.

heure tous ceux qui ont eté présentés. Mais aujourd'hui il s'est donné une autre affaire, qui me donne quelque inquiétude; il a voulu passer en revue les habitants des faubourgs pour s'assurer d'eux, et en effet ceux-ci lui sont à présent très-dévoués, cependant il est toujours dangereux de leur donner l'habitude de s'assembler. Ils lui servent à présent et pourront lui nuire par la suite. Jusqu'à présent ce séjour est de tous le plus sûr et le plus tranquille. Il n'y a probablement pas un point en Europe où l'on jouisse d'une plus grande tranquillité. Adieu, chère et bonne mère. J'espérais un peu une lettre hier, qui n'est point venue.

XXII.

Lundi 15 mai 1815.

.....Ici on a su très-vite la retraite de Murat, et l'on ne croit point à sa déroute[1]; il circule même des bruits très-contraires d'un grand avantage qu'il aurait remporté près de Forli; mais ce n'est point sur ces nouvelles hasardées qu'est fondée la confiance dans les moyens de défense de la France. Ils sont si grands aujourd'hui, l'enthousiasme des troupes et des gardes nationales est tel, que lorsqu'il sera bien connu dans l'etranger, on y pensera peut-être à deux fois..... Je te quittais hier le matin pour aller au château. Dans une précédente lettre, je t'avais raconté une conversation extraordinaire, sans oser dire comment elle avait été amenée. Deux articles de moi sur la constitution avaient déjà paru dans le *Moniteur*, et ils avaient fait assez d'effet, lorsque le grand maréchal Bertrand m'écrivit pour me prier de me trouver le mardi 2 mai, à dix heures, chez lui. Après m'avoir dit des choses fort polies, il m'annonça qu'il voulait me présenter le lendemain à l'empereur. J'y retournai le lendemain; je t'ai dit en partie ce qu'il me dit; il serait impossible d'être plus gracieux pour moi qu'il ne fut. Certainement, si je voulais faire un chemin d'ambition, cela me serait facile, mais rien n'est plus loin de ma pensée et de ma ferme volonté. M. de Beauvau m'avait dit qu'il serait bien de témoigner que j'y étais sensible en me trouvant un jour sur son passage pour lui faire ma cour. Je m'habillai donc hier en *fiocchi*[2], avec l'habit français, les manchettes et l'epée, et je me trouvai sur son passage avec 200 personnes présentées, tout près d'une députation de Toulon, à laquelle il parla, de manière à bien rencontrer ses yeux et être sûr qu'il m'avait vu. Je n'en eus pas autre chose, et je n'en voulais pas autre chose, et je me tiendrai désormais en repos. Il passa deux revues, l'une des habitants désarmés des faubourgs (env. 12,000), qui se sont offerts à faire le service en cas de danger. Il entra dans tous les rangs marchant au petit pas au milieu

1. Murat avait été battu le 2 mai à Tolentino; sa déroute fut achevée le 3 à Macerata.

2. Avec magnificence.

d'eux; l'autre d'environ 25,000 h. de gardes et de troupes de ligne, qui partaient pour les frontières. On ne se fait aucune idée du zèle et de l'enthousiasme de tous.

Mardi soir 16 *mai*. — Je n'écrirai pas longuement aujourd'hui, bonne petite, d'abord j'ai passé la journée entière chez moi à travailler, ce qui fait que je n'ai rien vu et rien appris, ensuite parce que j'ai le poignet fatigué d'écrire. J'ai achevé de composer aujourd'hui la brochure d'environ 120 p., intitulée *Examen de la Constitution française*, dont j'avais publié des fragments dans le *Moniteur*, et après-demain elle sera peut-être achevée d'imprimer, ce qui est expéditif. En rappelant toujours ma qualité d'étranger, j'ai soin de prouver comment l'existence même de la Suisse tient à l'indépendance de la France, ce qui se rattache à ce que tu me recommandes, d'être toujours de mon pays. En traçant les vraies limites de la liberté, je combats les exagérations démocratiques par lesquelles on attaque cet ouvrage, et ceux qui l'attaquent ainsi sont les royalistes. Je n'avais jamais pu croire autrefois à leur accord avec les Jacobins. Aujourd'hui ce sont mes amis eux-mêmes à qui j'entends tenir ce langage désorganisateur, et proclamer sur la souveraineté du peuple de prétendus principes qui mèneraient droit au terrorisme. Ce qu'il y a de plus bizarre, c'est que le même parti fasse deux fois la même faute, et qu'il ne soit point corrigé par l'expérience. En défendant la constitution, je plaide réellement la cause des gens comme il faut, mais ils m'en savent d'autant plus mauvais gré. Tous les hommes sont bien fous, mais cela me divertit plus que cela ne m'afflige. Après avoir passé deux heures chez Mme de Dolomieu, j'ai achevé ma soirée chez Mme de Rumford, où j'ai trouvé M. de Monthyon qui a fort demandé d'être rappelé à ton souvenir. Benjamin Constant y était aussi. T'ai-je dit qu'il était conseiller d'État et l'auteur principal de la constitution? Puis le prince de Beauvau, son fils et Mme de Souza. On n'y a point encore de nouvelles, et on ne croit pas que les hostilités commencent avant quinze jours si elles commencent.....

Jeudi soir. — Je suis de retour après avoir passé agréablement ma journée, entre le Val, où la conversation des Berenger m'est toujours infiniment agréable, et la voiture, où le tête-à-tête de Mme de Dolomieu ne me l'est pas moins. Celui-ci n'était cependant pas complet, car nous avions eu tiers la petite Émilie. J'ai été charmé que sa mère vît que j'étais complètement d'accord avec les Berenger. *You also side with your boy*. Je suis bien fort, mais c'est que tout ce qui a du sang dans les veines doit sentir ainsi. Nous sommes toujours sans nouvelles, mais il semble que la coalition se *démanche*; point d'attaque, les troupes dont on menace depuis si longtemps n'arrivent point en ligne, et je persiste à croire qu'il n'y aura pas de guerre.

Vendredi 19. — ..... Les jours se passent, et la guerre ne commence point, les plus enragés commencent à recevoir et à rendre, chacun de leur côté, de petites communications pour lesquelles ils se cachent fort de leurs alliés, et ils finiront par se trouver trop peu d'accord ou trop mal

en mesure pour commencer ou pour durer. Je vois l'avenir avec bien plus de confiance que toi ; nous n'avons devant nous ni de longues guerres ni de longs malheurs, et nous pourrons bientôt reprendre nos doux projets de réunion. En attendant, tu auras vu par mes lettres que quoique nous ayons eu souvent dissentiment avec Mme de Dolomieu, notre amitié, loin de se refroidir, n'a fait qu'en devenir plus vive et plus intime. A présent ses opinions se rapprochent très-fort des miennes, et la journée d'hier lui aura fait du bien pour cela. Son mari, il est vrai, et le marquis de Lévis sont tellement exagérés, qu'il nous serait bien difficile de parler ensemble.

Samedi matin 20. — Quand j'aurai quelque chose de vraiment digne d'être dit, bonne mère, je ne me ferai pas faute d'ajouter une demi-feuille, mais tout se passe ici dans un si grand calme, dans un si grand silence, qu'il n'y a pas moyen de rien raconter. Nous sommes si mal au fait de ce qui se passe au loin, que nous ne pouvons discerner si les actions du 1 au 3 dans le voisinage d'Ancone ont été pour le roi de Naples une victoire ou une défaite. Vous ne savez guère mieux nos affaires, puisque vous vous figurez qu'il y a en France un commencement de guerre civile. Elle a été immédiatement supprimée ; le duc d'Angoulême, fait prisonnier, a été remis en liberté par ordre de l'empereur après avoir signé la promesse de rendre les diamants de la couronne. Le fils de la duchesse de Lévis était un des cinq qui l'ont accompagné. Il n'y a pas un point de l'Europe en insurrection ; les élections se sont assez bien faites. L'ouverture de l'Assemblée, dans huit jours d'ici, sera fort curieuse. Dis les choses les plus tendres à ma sœur.

XXIII.

Mardi 23 mai 1815.

21 *mai*. — Voici un billet de Mme de Dolomieu. Nous nous sommes un peu chamailles hier au soir, mais nous finissons toujours par nous aimer plus après la dispute qu'avant. Elle me charge même de te le dire, qu'après m'avoir traité comme un chien, elle me trouve plus tendre que jamais. (Et ce billet ne ressemble point, en effet, à sa disposition habituelle, qui est bien plus d'accord avec la mienne.)

Mardi 23 *mai* 1815. — Les jours s'écoulent, bonne mère, et je pense sans cesse à toi, je languis sans cesse pour tes lettres, et je sais toujours moins cependant si elles passent, si elles passeront. Cette défiance universelle, ce brisement de tous les liens les plus chers, par l'interruption de presque toutes les correspondances, sont les choses les plus dures à supporter. On ne connaissait pas à moitié les inquiétudes de l'absence, quand on avait la certitude que toutes les pensées et les sentiments que l'écriture peut porter passeraient aux amis séparés. A présent notre douloureuse situation est telle, que nous ne pouvons pas éviter d'être toujours séparés de quelqu'un de ceux que nous aimons tendrement,

et que dès que quelque chose dans les circonstances extérieures redouble l'inquiétude, c'est aussi une raison pour que nous sachions moins les uns des autres, ce que nous voudrions savoir. Cette inquiétude cependant, chère petite, ne devrait pas porter de toi sur moi, car il est impossible de trouver un pays où règne un ordre plus parfait, où l'on jouisse d'une plus entière sûreté, et où de toutes manières on ait moins d'occasion de craindre. Les événements ne mûrissent point, aucun coup de fusil n'a encore été tiré, et à en juger par les apparences, il n'y aura pas même de sitôt de grands mouvements; mais aucun jour n'est perdu, l'augmentation des troupes, celle des armes, celle des fortifications de tous les passages, rendent impossible aujourd'hui ce qu'il aurait été moins absurde de tenter il y a deux mois. Je ne t'écrivis pas hier parce que je passai toute la journée au Val, chez Mme de Bérenger. Je crois que j'y retournerai demain matin, chargé de *pressentir* son mari, pour savoir s'il accepterait d'être nommé pair. C'est l'auteur du roman que nous avons lu il y a deux hivers qui m'en donne la commission [1]. Je dois dîner demain chez elle, et je crois fort à son influence. Je ne doute pas non plus qu'on ne désire rattacher des grands noms à cette institution, et je désire fort que celui-là y tienne, et qu'il y ait un homme de cette trempe dans le Sénat, s'il accepte. Je vais cependant lui donner un conseil tout contraire à celui que je suis moi-même. Ce matin j'ai reçu une lettre du secrétaire d'État qui m'envoyait un décret pour me nommer chevalier de la Légion d'honneur. Elle contient : « S. M., en signant ce décret, m'a dit ces propres mots, qu'elle m'au- « torise à vous répéter : Si je connaissais quelque autre preuve de mon « estime que M. de Sismondi pût désirer, je la lui donnerais avec plai- « sir. » Je lui ai répondu pour le supplier de faire en sorte que ce décret fût révoqué; d'abord en ma qualité de Genevois, puisqu'il me compromettrait dans mon pays, ensuite pour ne pas laisser de doute que les opinions que je professe sont détachées de toute espèce d'intérêt personnel. C'est ce matin que tout cela s'est passé. Je n'attends pas à en avoir de réponse avant demain.

Mercredi 24 mai. — Il y a quelques femmes ici dont l'exagération en politique arrive presqu'à la folie. Il y en a une jeune et jolie, qui dit que puisque l'oppression du monde ne pouvait pas finir autrement, il fallait que le poignard en fît justice; que pour elle, si elle réussissait à plaire à l'empereur, elle lui céderait, mais qu'en revanche une nuit, avec un poignard, elle en délivrerait l'univers. Quelques jours après, le ministre de la police l'a fait appeler. — « Madame, lui a-t-il dit lorsqu'il a été seul avec elle, je dois vous avertir que l'empereur vous a distinguée, et qu'il veut vous voir. » — « Comment, Monsieur? » — « Entre nous, madame, nous sommes sous un gouvernement militaire, et quand on en est là, une femme ne peut se refuser à céder aux désirs du maître; c'est un danger attaché aux avantages d'une aussi charmante

1. Sans doute Mme de Staël.

figure. Je vais renvoyer votre voiture, et vous monterez dans la mienne. » — « Comment, Monsieur, je suis une honnête femme, et je ne vous comprends pas. » — « Madame, il n'y a que l'empereur, vous et moi dans le secret, votre réputation sera sauvée; partons. » Après l'avoir poussée quelque temps encore, il lui a dit : « D'ailleurs, Madame, il ne vous manquera rien; sous l'oreiller du lit, du côté gauche, vous trouverez un poignard. » Ces mots ont été pour elle un trait de lumière; elle s'est rappelé tout à coup ce qu'elle avait dit. « Ah! mon Dieu, je suis une femme perdue, » s'est-elle écriée. — « Non, madame, vous êtes seulement une femme imprudente, qui a tenu un propos très-inconvenable. Je pense que la leçon est assez forte pour que cela ne vous arrive pas de nouveau. Vous pouvez vous retirer. »

Samedi 27 mai. — Quand j'ai su la retraite du roi de Naples, j'ai recommencé à écrire des lettres pleines. Dieu veuille que tu les reçoives, que tu ne t'inquiètes point, que tu songes que tout s'est arrangé pour le mieux, que nous nous sommes trouvés chacun dans le lieu où nous pouvions rester avec le moins d'inconvénients, que quelque regret que nous ayons à être séparés, tu ne m'aurais pas voulu auprès de toi, qu'il faut toute ta sagesse et ton empire sur toi-même, pour que les sottises que tu entends dire ne te fassent pas sortir de toi-même, et que pour moi je n'y tiendrais pas! Je vois bien tes sentiments à présent, chère petite, ils m'ont fait un plaisir bien vif, mais c'est de cela qu'il faut le moins parler. Nous devons cependant nous réjouir de ce qu'il ne reste plus entre nous aucun grand dissentiment, et lorsque nous serons réunis, ce sur quoi je compte avec autant de certitude que si l'univers n'était pas bouleversé, nous jouirons de cet accord plus parfait. J'ai reçu hier une réplique du ministre; il me dit que l'empereur a lu ma lettre, qu'elle augmente l'estime qu'il fait de moi, que du reste son décret ne sortira pas de ses mains. — J'avance dans mes travaux; mon examen de la constitution, formant 124 pages, est fini et paraîtra après-demain. Je crois qu'il contient l'exposé d'une très-forte et bonne théorie, mais je me trouverai en dehors de tous les partis, parce que je combats les principes anarchiques des prétendus républicains avec au moins autant de vigueur que les principes despotiques. Il y a un bon et noble sentiment dans la nation, qui, j'espère, se retrouvera dans l'Assemblée; mais ce qu'il y a de plus mauvais, ce sont les gens éclairés; ils ont si peu de connaissances complètes, ils se sont instruits avec tant de paresse, qu'ils ont fait ce que font les demi-savants dans toutes les sciences; ils ont adopté par paresse le rigorisme des systèmes; il est bien plus facile de se donner deux ou trois règles inflexibles, que d'étudier tous les cas et d'accommoder la science à toutes les données qu'elle présente. Je publierai presque en même temps mes trois volumes d'histoire. Je devrais en recevoir aujourd'hui les dernières feuilles d'épreuve, et l'ouvrage devrait être en vente avant la fin de la semaine prochaine. Il est vrai qu'il y a toujours autant de retards dans les queues d'impression, que dans les commencements. Je pourrais

donc, à la rigueur, partir assez peu de temps après Mme de Dolomieu, mais je n'en ai point encore d'envie. Il faut absolument, dans un moment comme celui-ci, rencontrer des gens qui pensent comme on fait soi-même, et tout ce que j'apprends de Genève m'y montre que j'y trouverais des vœux tout aussi exagérés, tout aussi extravagants que ceux de MM. X... ou Y... Ce qu'il y a de plus commun parmi les hommes, c'est de ne point s'apercevoir du changement de circonstances et de désirer passionnément une chose, pas pour autre raison que parce qu'elle était très-désirable il y a un ou deux ans. Les puissants de la terre n'ont pas d'autre règle, ou plutôt d'autre habitude dans leur politique; est-il étrange que la foule se laisse entraîner de même? Je laisserai donc passer, je crois, encore un mois ou deux; en même temps je satisferai ainsi ma curiosité, je verrai la tournure que prendra la guerre, je verrai celle que prendra ici l'Assemblée. Je suis très-curieux d'assister aux premières délibérations; les élections sont presque achevées, le gouvernement ne pouvait exercer aucune influence sur elles, en sorte qu'il est curieux et même quelque peu inquiet de savoir quel esprit manifestera ce corps composé d'éléments si nouveaux. En général, cependant, les royalistes n'ont point voulu aller aux assemblées, en sorte que les élections se sont faites essentiellement par le parti qui voulait maintenir les fruits de la Révolution, et qui est très-chaud pour la défense nationale; mais ce parti lui-même se divise en républicains et impériaux. Ils sont aujourd'hui réunis, ils peuvent se diviser. Il n'y a cependant point encore assez de sagesse dans la nation pour qu'on dût oser y fonder une république. Dans les provinces fort mêlées de protestants et de catholiques, les premiers sont tous pour la Révolution et très-bien organisés. Ils ont eu une part principale à l'arrestation du duc d'Angoulême. Peut-être 25,000 hommes se mirent en mouvement en très-peu de jours dans les Cévennes. Sous le gouvernement royal, les catholiques avaient été si menaçants, si insultants, ils s'étaient cru si assurés de faire autoriser les persécutions, qu'ils commençaient eux-mêmes, que l'on n'allait plus au prêche qu'armés de couteaux et de pistolets. Le pays est à présent fort tranquille, mais dans la Vendée il vient d'y avoir un mouvement qu'on peut déjà considérer comme apaisé. Les Anglais y ont débarqué un certain nombre d'émigrés, avec six mille fusils. D'autres gentilshommes travaillaient le pays depuis deux mois pour le soulever. En effet, il y a eu un rassemblement de 3 à 4,000 hommes à Saint-Gilles le 18 mai. Le général Travot est venu le chercher le 19. Après avoir inutilement cherché à le dissiper par ses proclamations, il l'a attaqué, lui a tué 7 ou 800 hommes, a renvoyé les autres après les avoir désarmés, mais a retenu près de quarante chefs, qui, traduits devant un tribunal militaire, ont été convaincus de rébellion de concert avec l'étranger. Plusieurs ont été déjà fusillés; d'autres le seront peut-être encore, mais cette courte guerre peut être considérée comme finie. — Il n'est encore arrivé ici que la moitié des membres des collèges électoraux qu'on attend, en

sorte que la cérémonie du Champ de Mai qui devait se faire hier est encore renvoyée pour deux ou trois jours.

Dimanche 28 *mai*. — Mme de Bérenger vint hier pour passer deux jours à la ville; elle retournera lundi au Val. J'y arrivai à dix heures, et j'y trouvai le maréchal de Grouchy et M. de Pontécoulant, qui me firent tous deux beaucoup de compliments sur les articles de la constitution qu'ils avaient vus de moi dans les journaux. Je quittais Mme de Dolomieu qui m'avait dit tout le contraire. Celle-ci est d'elle-même assez libérale et assez indépendante, mais son mari et ses plus prochains entours sont tellement déraisonnables, qu'elle est alternativement poussée dans tous les extrêmes par ceux qu'elle voit. Ses propres idées sont mal arrêtées sur ce sujet, et sa mobilité même la rend plus susceptible de recevoir vivement les impressions des autres; quelquefois nous nous chamaillons un peu, mais avant que l'heure soit écoulée nous nous retrouvons plus amis que jamais; je crois bien que je suis, après les affections de devoir, la personne qu'elle aime le mieux. Mais nous n'avons plus désormais que bien peu de jours à passer ensemble. Elle partira très-probablement jeudi pour Lyon. J'irai alors passer quelques jours au Val, chez Mme de Bérenger; j'y porterai avec moi mes premiers volumes d'histoire, qu'il faut préparer pour une seconde édition. C'est le travail dont je m'occuperai jusqu'à ce que je retourne à Genève; quand je serai là, je commencerai mes derniers volumes, car je veux terminer mon histoire et la faire passer avant la littérature du Nord. Tu vois, petite, que je continue à faire des projets comme si la paix devait toujours durer, ou plutôt recommencer d'abord après cette campagne, et en effet lorsque les armes sont si égales, lorsqu'il y a tant de ressources et tant d'obstination, on ne fait guère de progrès dans une campagne, et lorsqu'on aura senti que la conquête de la France ne peut être l'ouvrage d'un coup de main, je ne doute pas qu'on ne revienne à des sentiments plus raisonnables. Cette puissance ne tombera pas comme celle du Roi de Naples. Nous n'avons encore aucuns détails un peu authentiques, mais il nous paraît à présent que sa situation est désespérée.....

(*Sera continué.*)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Enseignement. — Nous exprimions dans notre dernier numéro l'espérance de voir le ministre de l'Instruction publique présenter bientôt aux Chambres un projet de loi sur l'enseignement supérieur. Cet espoir est aujourd'hui déçu. M. Waddington n'est plus ministre, et sa chute a douloureusement frappé tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'instruction nationale. Par son caractère énergique et prudent, par la largeur de ses idées, par son esprit pratique, ennemi de toute emphase et de tout enthousiasme irréfléchi, par sa droiture et son impartialité, il avait su se concilier rapidement une estime et une confiance universelles. « Avancer lentement et ne reculer jamais, » telle était sa devise, devise du véritable progrès et des sûres réformes, devise trop rarement appliquée par les hommes politiques français. Pendant son court passage au ministère, il avait beaucoup fait pour l'enseignement supérieur. Appuyé sur une Chambre amie de l'Instruction, il a pu élever de plusieurs millions le budget de l'enseignement public, augmenter tous les traitements, créer des chaires nouvelles, fonder des bourses d'étude nombreuses. Son plan de réforme de l'enseignement supérieur était entièrement terminé et il était, dans son ensemble, conforme aux idées aujourd'hui généralement admises par les esprits libéraux préoccupés des intérêts de la haute culture scientifique, idées soutenues sous des formes diverses par M. Schutzenberger, par M. Dubois, par M. Boutmy, par M. Bert, par M. Bréal, par M. Renan, par M. Desjardins, par M. Beaussire, et par nous-mêmes dans cette *Revue*. La réalisation de tous ces plans est aujourd'hui remise à des temps plus heureux. M. Waddington peut personnellement se consoler de sa chute. Il tombe sans descendre ; en quittant le ministère, il reprend sa place parmi les érudits qui honorent le plus la France et la science. Mais les amis de l'instruction s'en consoleront moins aisément. Ils ne perdront cependant pas courage ; ils continueront à demander des

réformes dont dépend en grande partie le relèvement de la France et travailleront par leurs paroles et par leurs actes à hâter le moment où elles pourront être reprises et exécutées.

Publications nouvelles. — Les recherches d'ethnographie ancienne continuent à être en faveur parmi nous; nulle part l'esprit inventif et ingénieux des érudits ne trouve plus ample matière à s'exercer; nulle part aussi l'hypothèse ne se donne plus librement carrière, nulle part la disproportion n'est aussi grande entre l'importance des efforts dépensés et celle des résultats obtenus. Nous le disions récemment à propos du livre de M. d'Arbois de Jubainville, nous pouvons le dire encore à propos du livre de M. Benloew sur la *Grèce avant les Grecs* (Maisonneuve), où il déploie une érudition abondante qu'il sait mettre en œuvre avec clarté et agrément. M. Benloew ne veut pas voir dans les anciens Pélasges une race hellénique, mais une race antérieure qui a occupé toute l'Asie Mineure jusqu'à l'Halys, toute la presqu'île du Balkan, le sud de l'Italie et de la Gaule et même l'Espagne. Les Albanais sont pour lui les représentants de ces anciens Pélasges, et c'est par des analogies avec l'albanais moderne qu'il prétend retrouver les traces de ces antiques migrations. Malheureusement la philologie moderne ne se contente pas de rapprochements de sons; elle exige qu'on en indique la filiation, et nous doutons que les ingénieuses analogies de M. Benloew gagnent beaucoup d'adhérents à ses doctrines.— M. Luchaire, sur un terrain plus restreint et avec une méthode plus rigoureuse, a apporté dans sa thèse latine de doctorat *De lingua Aquitanica* (Hachette) des preuves nouvelles à l'appui de la théorie de Guillaume de Humboldt; par la comparaison du basque, du gascon et des langues romanes, il démontre que les Basques sont un reste de l'ancienne race ibérique, autrefois répandue en Aquitaine et en Espagne. — Avec la thèse latine de M. Pigeonneau : *De Convectione urbanae annonae et de publicis naviculariorum corporibus apud Romanos*, nous entrons sur un domaine plus strictement historique. Grâce à une solide connaissance de l'antiquité romaine et des travaux d'érudition étrangère, M. Pigeonneau a écrit un curieux chapitre de l'histoire économique et financière de Rome. L'Empire, qui apporte d'abord dans l'administration des idées plus larges que l'aristocratie républicaine, commence par substituer aux compagnies de chevaliers romains, qui achetaient autrefois pour cinq ans le transport des grains, la liberté presque entière du commerce. Mais bientôt par le développement de la centralisation et de la bureaucratie, on arrive au monopole et à des priviléges perpétuels accordés aux *navicularii*. Ces priviléges, d'abord fructueux, finirent par devenir onéreux; comme il faut subvenir à la subsistance de Rome par un service

public, ces priviléges, comme ceux des curiales, sont imposés comme des charges, et ce n'est que la décadence de l'Empire qui, en brisant toute l'organisation ancienne, ramène à la liberté.

A côté de l'antiquité païenne, l'antiquité chrétienne offre un champ d'études non moins vaste, mais encore moins exploré, et qui réserve à la science de nombreuses découvertes. M. Waddington a rendu un signalé service à ces études en créant à la Faculté des lettres de Lyon, pour M. Bayet, une chaire d'archéologie chrétienne. Nous espérons qu'avant peu une chaire semblable sera fondée à Paris, à la Sorbonne, au Collége de France ou à l'École des hautes études. L'Université catholique de Paris a donné à cet égard un exemple salutaire en chargeant M. l'abbé Duchesne d'un cours d'archéologie chrétienne. La Faculté de théologie protestante qui vient de s'ouvrir à Paris, et dont la création est également due à M. Waddington[1], contribuera puissamment à exciter l'intérêt pour l'histoire ecclésiastique et la critique religieuse. Nous espérons y entendre un jour M. de Pressensé, qui s'est acquis une légitime réputation par son *Histoire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne*, aujourd'hui achevée par l'apparition du VIe et dernier volume (*La Vie ecclésiastique, religieuse et morale des Chrétiens aux IIe et IIIe s.*, Fischbacher). Mais jusqu'ici la chaire d'histoire ecclésiastique est encore inoccupée. Quant à M. Duchesne, il a donné la preuve de son érudition solide et pénétrante, de la sévérité impartiale de sa critique dans l'excellente dissertation sur le *Liber Pontificalis*[2], par laquelle il vient de mériter le titre de docteur ès-lettres. Il est arrivé à prouver d'une manière à peu près certaine que le premier noyau du *Liber Pontificalis* a été composé entre 514 et 523 par quelque clerc d'ordre inférieur, à l'occasion de la querelle entre Symmaque et Laurentius, qu'en dehors des renseignements empruntés au catalogue philocalien de 354, il n'a eu d'autres sources que la tradition populaire, les Actes apocryphes de Sylvestre et les écrits apocryphes composés par les partisans de Symmaque, et que son autorité historique est par conséquent à peu près nulle. Continué par divers auteurs, le *Liber*

1. C'est l'ancienne Faculté de théologie de Strasbourg qui se trouve transférée à Paris et qui a ouvert ses cours le 1er juin dans les bâtiments de l'ancien collége Rollin. Elle ne compte encore que quatre professeurs, MM. Lichtenberger, doyen, Sabatier, Matter et Berger.

2. Publiée dans le premier fascicule de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome* (Thorin), qui contient également un examen du Mystère provençal de sainte Agnès par M. Cledat, et des Recherches sur l'œuvre archéologique de Jacques Grimaldi par M. E. Muntz. — M. Muntz s'est signalé à l'École de Rome par ses importants travaux sur l'art chrétien, et en particulier sur les mosaïques.

Pontificalis devient au VIIIe s. une sorte de chronique officielle des papes écrite sous l'influence directe de la chancellerie pontificale, mais à un point de vue purement romain et local. Au IXe s. et avec le pape Formose, le travail s'interrompt pour reprendre au XIe s. avec Pierre de Pise et Pandolfe de Rome, dont le moine Pierre Guillaume de Saint-Gilles publia l'œuvre en France. Continué d'une manière indépendante par divers écrivains sans caractère officiel, le *Liber Pontificalis* est remanié une dernière fois à Rome sous Martin V. — La plus grande partie du travail de M. Duchesne est consacrée à la description, à la comparaison et au classement de cent dix manuscrits du Livre pontifical qui nous ont été conservés; mais au milieu de cet appareil critique si compliqué, la discussion et la démonstration restent toujours claires; une question d'histoire littéraire des plus difficiles trouve une solution définitive, et un document qui avait été jusqu'ici l'objet d'un respect exagéré est ramené à sa juste valeur. L'Université catholique s'est honorée en prenant pour professeur un homme aussi éminent que l'abbé Duchesne et d'un esprit aussi sévèrement scientifique.

Le doctorat ès-lettres nous a fourni à côté de la thèse de M. Duchesne deux autres travaux importants. Celui de M. Pigeonneau sur le *Cycle de la Croisade et de la famille de Bouillon* (Belin), intéresse surtout l'histoire littéraire; il apporte néanmoins des faits intéressants à l'histoire proprement dite. Le plus ancien des poëmes du *Cycle de la Croisade*, la Chanson d'Antioche, est un véritable récit historique. M. Pigeonneau a très-bien montré qu'elle n'est pas un récit de première main qui aurait servi, comme l'a voulu M. Paulin Paris, de source aux chroniques latines; mais il s'est trompé en la croyant traduite d'Albert d'Aix; le chroniqueur et le poëte ont eu des sources communes. Les autres poëmes ne sont que la légende de la Croisade, mais on y trouve une vive peinture de la société, des mœurs et des sentiments du XIIe s.; et M. Pigeonneau a tenté d'esquisser un tableau de l'époque d'après les données de ces poëmes.

La thèse de M. Luchaire sur *Alain le Grand, sire d'Albret* (Hachette), est un excellent livre d'histoire et un modèle de thèse de doctorat : le sujet est restreint et bien défini, il est éclairé à chaque page par des documents inédits, enfin le livre a pour but la démonstration d'une idée, d'une *thèse* particulière. Une forme littéraire soignée ajoute à l'intérêt de la démonstration scientifique. M. Luchaire a voulu montrer par l'histoire d'un des principaux seigneurs féodaux de la fin du XVe s. comment la féodalité seigneuriale a été supplantée graduellement par l'autorité royale. Le roi n'est pas le seul auteur de

cette révolution, ce sont les fonctionnaires roturiers qu'il emploie à son administration qui, avec lui et plus que lui, créent et maintiennent la tradition monarchique et détruisent un à un tous les priviléges féodaux. Ruiné par les prodigalités et les procès, Alain est obligé de se mettre aux gages de la royauté, dont il reçoit des pensions quand il n'est pas en révolte ouverte contre elle; les villes de ses États cherchent par tous les moyens à échapper à son autorité pour se placer sous celle du roi; les officiers royaux, après avoir enlevé au seigneur la moitié de ses droits féodaux, s'être arrogé le droit de percevoir pour le roi des impôts dans les terres seigneuriales, avoir imposé la cessation des guerres privées, arrondissent le domaine royal et diminuent celui du vassal par une série de confiscations. Ainsi battue en breche de toutes parts, la maison d'Albret perdait peu à peu ses terres et ses revenus; elle serait arrivée à la ruine complète si l'union avec un Bourbon ne lui eût pas préparé une grandeur nouvelle. Appuyé sur de nombreux documents d'archives, M. Luchaire fait comprendre par les détails les plus précis et les plus pittoresques tous les détails de cette lutte entre la féodalité et la royauté. Il s'y trouve des épisodes tels que la lutte du bourg de Fleurance contre Alain ou la mission à Paris de Charles de la Bomagière, son homme d'affaires, qui font revivre à nos yeux avec un puissant relief la vie féodale au XVe siècle.

M. le baron de Ruble a pris aussi la maison d'Albret pour sujet de son étude, et il a entrepris une histoire complete de la plus grande figure qui ait illustré cette maison : Jeanne d'Albret. Le premier volume qu'il vient de publier : *le Mariage de Jeanne d'Albret* (Labitte), est une histoire approfondie du Béarn dans ses rapports avec la France de 1528 à 1548; il nous fait surtout connaître un épisode obscur de l'histoire du XVIe s., le mariage de Jeanne d'Albret avec le duc de Clèves, mariage imposé par François Ier et qui pouvait avoir de funestes conséquences pour la politique française. L'inédit abonde dans le livre de M. de Ruble et ajoute beaucoup à notre connaissance du XVIe siècle.

Le XVIIIe s. a fourni la matiere de deux ouvrages qui ont un même genre de mérite : le dépouillement consciencieux de documents inédits ou peu connus. Nous donnerons cependant la préférence au livre de M. Chevalier sur la *Marine française pendant la guerre de l'indépendance des États-Unis* (Hachette), bien qu'il soit d'un caractère tout à fait technique et que ce récit minutieux des opérations maritimes soit destiné plutôt aux gens du métier qu'au grand public. Mais M. Chevalier expose avec lucidité, il choisit bien les documents qu'il cite et il nous donne une idée tres-nette des

mérites divers des commandants des flottes de Louis XVI; il rectifie sur plusieurs points les opinions reçues. Celui qui les domine tous, c'est le bailli de Suffren, trop fougueux peut-être, mais qui avait le génie de la guerre maritime; à côté de lui se place le comte d'Orvilliers qui égalait presque Suffren par la rapidité du coup-d'œil comme par la bravoure, avec plus de prudence, et sur qui fut injustement rejetée la faute de l'insuccès de l'expédition d'Angleterre de 1775, dont le ministre Sartine fut seul responsable; au-dessous d'eux, le comte d'Estaing qui, malgré son brillant courage, avait de la timidité dans le commandement, et le comte de Grasse qui, malgré plusieurs affaires d'éclat, fut cause cependant du désastre de la Dominique en 1782, qu'il essaya de rejeter sur ses subordonnés. L'ouvrage de M. Chevalier sera désormais le guide technique de tous ceux qui écrivent sur la guerre de l'indépendance et il a eu le mérite de ne pas sortir de son sujet et de ne pas y mêler des appréciations de philosophie politique.

On ne saurait en dire autant de M. Masson dans son livre sur le *Département des affaires étrangères pendant la Révolution* (Plon). On y trouve beaucoup d'utiles renseignements sur la biographie des ministres et des employés du ministère, sur la distribution et l'organisation matérielle du travail; mais on y chercherait en vain la psychologie du sujet, des appréciations justes et frappantes sur le caractère des hommes qui ont dirigé les affaires extérieures de la France, des indications précises sur la marche de la diplomatie. L'idée très-juste que la Révolution n'a fait de bonne politique étrangère qu'en revenant aux traditions de l'ancien régime est bien exprimée, mais n'est pas suffisamment expliquée ni démontrée. Le rôle du Comité de salut public, de Merlin de Douai, de Cambacérès est tout à fait négligé; les autorités les plus décriées sont invoquées constamment, entre autres M. Granier de Cassagnac; et enfin des attaques violentes et banales contre la Révolution viennent seules interrompre la monotonie d'une compilation rédigée en style de procès-verbal.

Dans un sujet bien plus délicat et difficile, l'*Histoire des assemblées politiques en France de* 1783 *à* 1876 (Baudry), dont le premier volume vient de paraître (1789-1831), M. E. Pierre a su au contraire montrer un esprit remarquable d'impartialité et d'équité. Il avait d'ailleurs déployé les mêmes qualités dans son Histoire de la République de 1848. Attaché aux traditions monarchiques, il est avant tout hostile à tous les coups de force, à toutes les violations des règles du régime parlementaire qui sont en même temps celles de la probité politique. Son livre, où les tragiques vicissitudes des quarante premières années du régime parlementaire en France sont

racontées avec une rare lucidité et une grande exactitude, a aujourd'hui une douloureuse actualité et sera lu avec fruit par tous ceux qui s'intéressent aux destinées de la patrie.

On ne lira pas avec un moins douloureux intérêt l'ouvrage de M. C. Rousset sur *La Guerre de Crimée* (Hachette, 2 vol. et un atlas). Il faut tout d'abord prévenir les lecteurs contre une certaine déception qu'ils pourraient ressentir. Ils ne doivent pas chercher dans ce livre une histoire critique de la guerre fondée sur l'étude des documents anglais, russes, allemands et français, ni une histoire pittoresque et morale qui ferait revivre avec leurs attitudes et leurs passions les acteurs de ce grand drame; on n'y trouvera rien sur les causes morales et secrètes de la guerre, rien sur ses conséquences; on n'y apprendra rien de nouveau sur les négociations diplomatiques. M. Rousset, ayant à sa disposition les archives du ministère de la guerre, en a tiré un récit très-curieux des opérations militaires françaises. Il donne de nombreux extraits des correspondances échangées entre l'empereur, le ministre et les chefs de l'armée. Il n'est point de lecture plus navrante; la désorganisation de l'armée française, la légèreté avec laquelle tout fut préparé et décidé, l'incapacité des chefs, la présomption du chef de l'État qui entravait les opérations militaires en voulant les diriger par le télégraphe, la ruine de la discipline qui permettait aux chefs subordonnés d'attaquer par correspondance leurs supérieurs auprès du ministre ou de l'empereur, tout cela aboutissant, grâce au courage des soldats et à la brutale énergie du maréchal Pélissier, au demi-succès de la prise du sud de Sébastopol (le nord restant aux Russes), voilà ce que mettent en lumière ces deux volumes. Seul le maréchal Vaillant se montra à la hauteur de la gravité des circonstances. Cet homme brusque et rude contribua beaucoup au succès de la campagne, en sachant arrêter les conflits trop graves, apaiser les vanités surexcitées, maintenir l'autorité du commandement. Bien que M. Rousset ait avec soin évité toute conclusion, il en est une qui ressort avec évidence de toutes les pages de son ouvrage; c'est que le gouvernement impérial, qui s'appuyait sur l'armée, qui se posait en défenseur de l'armée, qui était pour ainsi dire l'incarnation de l'armée, en réalité désorganisa et démoralisa l'armée. Il ne pouvait en être autrement; les *pronunciamientos* sont la mort de l'esprit militaire; sorti du *pronunciamiento* du 2 décembre, le régime impérial avait porté un coup mortel à la vieille armée française. Les deux volumes de M. Rousset sont l'éclatante démonstration de ce fait.

Les derniers mois ont été riches en publications autobiographiques. Le marquis Costa de Beauregard nous a donné les charmants souve-

nirs de son arrière-grand-père, le marquis Henry, sous le titre de *Un homme d'autrefois* (Plon). Le marquis Henry, que ses lettres nous font connaître, était un des types les plus accomplis de la noblesse du XVIIIe s. Esprit libéral, amoureux de réformes, jeté dans l'émigration par les violences de la Révolution, il quitte une famille qu'il adorait pour se mettre dans les rangs des émigrés et lutter pour la cause royale sans se faire d'illusion sur le succès, par un sentiment de devoir, et tout en sentant au fond du cœur que l'avenir appartient à ces révolutionnaires qu'il combat. A côté de ses lettres nous trouvons celles de son ami le comte J. de Maistre, brûlantes de passion, de tendresse de cœur, d'emportement et de génie. En comparant les lettres du marquis Henry avec les commentaires de son arrière-petit-fils, on peut mesurer toute la distance qui sépare la vieille noblesse de la noblesse actuelle. Qu'est devenue cette largeur d'esprit, cette verve, cette bonne humeur, cette culture variée, vraiment humaine, cette intelligence pénétrante et presque dépouillée de préjugés? à tout cela a succédé un esprit étroit, mesquin, chagrin, incapable de juger, je ne dis pas le présent, mais même le passé, avec justesse et philosophie. Le marquis Henry qui combat la Révolution l'apprécie avec plus d'équité que son biographe; et qu'aurait-il dit en entendant celui-ci renier par préjugé religieux la maison de Savoie, à laquelle il fut si fidèle? Un des plus funestes résultats de la Révolution est assurément d'avoir rejeté en dehors du mouvement intellectuel moderne et du courant national cette ancienne noblesse si richement douée, capable de tant de dévouement et de vertus, et à laquelle aurait dû appartenir un rôle éminent dans la direction de l'esprit public.

Cette décadence de la noblesse française est bien sensible dans les *Souvenirs* de Mme d'Agoult (Lévy). Ce n'est pas aux amis et admirateurs des livres de Daniel Stern que je recommanderais ce livre. On n'y retrouvera pas la sérénité majestueuse, l'élévation hardie de la pensée de l'auteur de *Gœthe et Dante;* on y trouve une intelligence supérieure, un écrivain de premier ordre, mais dans une femme mondaine, trop préoccupée de ses succès de salon, du blond de ses cheveux et du satin de sa peau. Ce qui donne à ses souvenirs (dont la partie personnelle ne s'étend d'ailleurs que jusqu'à son mariage) une valeur historique, c'est d'abord la peinture d'un intérieur royaliste de 1815 à 1830 où le plus pur voltairianisme se mélange à une ferveur légitimiste et cléricale, d'autant plus étroite qu'elle repose sur des préjugés plus que sur des convictions; c'est aussi la peinture du monde, de la noblesse et de la cour pendant la Restauration, et le tableau brillant, spirituel et mordant de la haute société parisienne de 1830 à 1840.

Le second volume des *Mémoires* de Philarète Chasles (Charpentier) n'inspire pas les mêmes défiances que le premier, car il contient moins des faits que des portraits. Quelques-uns de ces portraits sont heureusement touchés, bien qu'avec l'intempérance fantaisiste qui dépare tout ce qu'a écrit Ph. Chasles. Sur M. Thiers, sur Guizot, sur Lamartine, il y a des traits vifs et colorés qui pourront servir plus tard à faire revivre leur physionomie.

Enfin les deux premiers volumes de la *Correspondance* d'Edg. Quinet (G. Baillière), contenant ses lettres à sa mere, forment une autobiographie du grand écrivain de 1817 à 1845 et nous le font connaitre par ses côtés les plus sympathiques et les plus élevés.

Publications annoncées. — Notre collaborateur M. Félix Rocquain va publier sous le titre : *L'Esprit révolutionnaire avant la Révolution* d'après les arrêts du Parlement et les arrêts du Conseil du roi, un ouvrage des plus curieux sur le mouvement des idées au XVIIIe s. Le Parlement, ami des jansénistes et des gallicans, et le Conseil du roi, soumis à l'influence des jésuites, se firent pendant tout le règne de Louis XV une guerre acharnée, condamnant les écrits hostiles à leurs tendances, et cherchant mutuellement à annuler leurs arrêts. Cette lutte contribua puissamment à ébranler les croyances religieuses, à répandre le scepticisme et à discréditer le pouvoir. A plusieurs reprises il sembla que la Révolution fût sur le point d'éclater, et d'Argenson, qui le premier prononça ce nom fatidique, prédisait avec un prophétique instinct le fatal résultat du mélange de faiblesse et de violence qui caractérisait tous les actes de l'autorité royale. M. Rocquain regrette que la Révolution n'ait pas éclaté dès le milieu du XVIIIe s., alors qu'il eût été possible de la diriger et de la modérer. Quelque opinion qu'on ait sur ce point, on lira avec fruit et intérêt ce curieux chapitre de l'histoire des idées qui ne ressemble que trop à nos querelles religieuses et philosophiques d'aujourd'hui. La *Revue historique* donnera au mois de septembre un des fragments les plus intéressants du livre de M. Rocquain.

G. Monod.

ANGLETERRE.

Nécrologie. — Dans ces derniers mois, la science a perdu deux érudits de mérite. Richard Shilleto, qui est mort à Cambridge le 24 sept., était un représentant distingué de ce type particulier d'érudition qui caractérise l'Université dont il faisait partie : le prin-

cipal but de cette école est la connaissance du grec et du latin, et l'étude minutieuse des meilleurs écrivains de l'antiquité; elle tient en médiocre estime l'appréciation historique et philosophique de la littérature classique et du rang qu'y occupe chaque auteur. M. Shilleto était doué d'une mémoire prodigieuse qui rivalisait presque avec celle de Mezzofanti (il savait presque tout Thucydide par cœur), et pour la science du grec il n'avait pas son pareil en Angleterre. Dans une brochure intitulée *Thucydide ou Grote*, qui fut publiée en 1851, il attaqua avec une grande animosité l'auteur de l'*Histoire de la Grèce*. S'appuyant sur la connaissance minutieuse qu'il possédait du texte de l'historien grec, il fit le procès à certaines explications données par M. Grote. On garda longtemps le souvenir d'une phrase par laquelle il termina une de ses leçons : il exprimait sa haute satisfaction de voir que l'individu qu'il attaquait (il désignait ainsi l'auteur de la plus grande œuvre historique peut-être de tout notre siècle) n'appartenait ni à l'une, ni à l'autre des deux Universités anglaises. Son édition du *De falsa legatione* de Démosthène fut regardée comme un chef-d'œuvre de critique; on attendait aussi de lui une édition de Thucydide; mais il consuma ses forces au labeur de l'enseignement et il n'a fait paraître de cet ouvrage qu'un seul fragment.

Le Prof. Malden, qui depuis 45 ans occupait la chaire de grec à l'*University college* (Londres), était moins connu, mais il était estimé pour sa science du grec. Il fit ses études à Cambridge, et dans le concours pour le prix Craven, en 1821 (à cette époque, le concours classique n'existait pas encore), il fut placé *ex æquo* avec Macaulay et M. Georges Long, l'éditeur de Cicéron. Il collabora à une histoire de Rome publiée en 1830 sous les auspices de la Société pour la diffusion des connaissances utiles. En 1835, au moment où fut fondée l'Université de Londres, il publia un petit volume sur l'origine des universités. Bien que restreint dans d'étroites limites et inspiré en grande partie par Savigny, cet opuscule a toujours été regardé comme une étude élégante et soignée, pleine de promesses qui malheureusement ne se sont pas réalisées. Comme professeur, M. Malden était laborieux et très-apprécié.

Réforme universitaire. — Le projet de loi sur les Universités sera probablement voté pendant la présente session. Il porte à la fois sur Oxford et Cambridge, et place chaque université sous le contrôle d'une commission composée de membres pris respectivement dans chacune d'elles. On propose de réserver à chaque collége le droit de dresser et de soumettre aux commissaires un plan pour sa propre réforme et l'emploi de ses revenus; mais ce droit ne s'étendra que

jusqu'à la fin de 1878 ; après ce temps, si aucun plan n'a été soumis aux commissaires, ou si le plan présenté n'est pas satisfaisant, la commission fera connaître ses propres volontés.

On ne peut nier que les réformes ne soient attendues avec un vif intérêt; mais pour ce qui regarde les études des deux universités, ces réformes sont beaucoup moins nécessaires qu'on ne le croit. A Oxford comme à Cambridge, les 15 dernières années ont vu se produire d'importantes additions au cercle de leurs études et de grandes modifications aux anciennes méthodes ; et c'est une grave erreur de prétendre que ces universités s'acharnent à maintenir leur ancien mode d'enseignement. Les invectives de M. Robert Lowe, membre du Parlement pour l'université de Londres, contre l'état actuel des études à Oxford, ne sont en réalité applicables qu'à Oxford tel qu'il était il y a une trentaine d'années.

La manière dont les deux commissions sont composées n'est pas de nature à faire craindre que leur action alarme d'autres personnes que les plus résolus conservateurs des anomalies actuelles ; M. Roby, qui était membre de la commission des écoles à revenus constitués, et qui est connu pour un latiniste distingué, a, dans une lettre au *Times* du 7 mars dernier, attiré l'attention sur ce fait que la faculté réservée à chaque collége d'ajouter à la commission trois membres tirés de son sein toutes les fois qu'il s'agirait de modifier des statuts particuliers, menace très-sérieusement de lier les mains aux commissaires eux-mêmes.

Par anticipation à ces réformes, les différents conseils des études à Cambridge furent invités par un syndicat nommé spécialement à cet effet, à fournir une série de réponses à des questions formellement posées. Le Conseil des études historiques fut d'avis d'instituer des cours permanents, dont les leçons seraient faites, à de courts intervalles, sur l'histoire ancienne, du moyen âge et moderne, les principes de la philosophie politique et de la jurisprudence en général, l'histoire et le droit constitutionnels, l'économie politique et l'histoire économique, le droit des gens et les traités. Il est surprenant que dans une Université si nombreuse et si importante, le champ tout entier de l'histoire soit encore aujourd'hui représenté par un seul professeur (le Regius professor of modern history), actuellement M. Seeley, l'auteur bien connu d'*Ecce homo*, ouvrage qui fit beaucoup de bruit il y a une dizaine d'années. Aussi le Conseil recommande-t-il de créer deux nouvelles chaires, l'une d'histoire ancienne, l'autre d'histoire du moyen-âge.

Pour le moment les études historiques ne sont guère florissantes à Cambridge. Au second examen pour le concours d'histoire nou-

vellement fondé, le nombre des candidats fut trouvé inférieur à celui du premier, et les colléges n'ont pas encore cherché à exciter l'émulation par des récompenses et priviléges (tels que bourses, places de fellows). Cela vient probablement en grande partie du dégoût, facile à comprendre, qu'inspirent des examens où le succès n'est dû qu'à une heureuse mémoire et à de grands efforts pour se bourrer la cervelle de dates et de faits (ce qu'on appelle *cram*, dans l'argot universitaire). Aussi longtemps, il est vrai, qu'on jugera par de tels résultats l'aptitude aux recherches historiques, on ne peut guère espérer de voir disparaître cette pénurie de candidats. La liste suivante des auteurs recommandés par le Conseil pour le concours de 1878 montre exactement la valeur et la portée de l'examen : I. Philosophie politique et jurisprudence générale : *la Politique d'Aristote.* — Guizot, *Histoire de la civilisation en Europe.* — Tocqueville, *l'Ancien Régime.* — Mill, *On Representative Government.* — Freeman, *History of Federal Government;* introduction. — *Les Institutes de Justinien.* — Gibbon, *Decline and Fall,* chap. xliv. — Austin, *Province of jurisprudence determined,* lect. v and vi. — Savigny, *System des heutigen rœmischen Rechts,* liv. I et liv. II, chap. 1er (trad. Guénoux). — Maine, *Ancient law.* — J.-F. Stephen, *General view of the criminal law of England.* — II. Droit des gens : Wheaton, *On international law.* — Bluntschli, *Das moderne Vœlkerrecht der civilisirten Staaten als Rechtsbuch dargestellt* (trad. française autorisée). — III. Sujets : 1° Histoire de la Grèce de 479 à 404 av. J.-C. 2° Histoire de France de l'avénement de Philippe-Auguste (1180) à la mort de Philippe-le-Bel (1314). 3° Histoire d'Angleterre de 1660 à 1702. 4° Traités depuis la paix de Westphalie (1648), jusqu'au traité de Vienne (1738).

Pendant le dernier semestre, les cours suivants ont été professés à l'Université : M. *Seeley*, Regius professor, Histoire d'Angleterre de 1660 à 1702; M. *Browning* (King's college), Histoire de l'Europe de 1756 à 1792; M. *Hammond* (Trinity college), Histoire d'Angleterre de 1660 à 1702; M. *Lawrence* (Downing college), Histoire de la Constitution anglaise à partir de 1485; M. *Stanton* (Trinity college), Economie politique; M. *Prothero* (King's college), Histoire de la Constitution anglaise de 1258 à 1307.

Antiquité. — *La septième grande monarchie orientale* par M. Rawlinson [1] est le complément de son histoire ancienne de l'Orient, ou-

1. *The seventh great oriental Monarchy, or the geography, history and Antiquities of the Sassanian or New Persian empire,* by G. Rawlinson, professor of Ancient history at Oxford. Londres. Longmans, 1876. Pr. : 1 l. 8 sh.

vrage qui a pris la plus grande part de son temps et de ses recherches pendant les dix-huit dernières années. Le dernier volume reprend le récit au point où il fut laissé par son histoire des Parthes publiée en 1873, et conduit l'histoire de l'Asie occidentale du IIIe au VIIe s. de l'ère chrétienne. Dans sa préface, l'auteur réclame pour lui l'honneur d'avoir été en Europe le premier écrivain qui ait traité cette période au point de vue oriental; mais il lui manque la connaissance, en pareille matière indispensable, des langues et des auteurs de l'Orient, et son récit a été sévèrement critiqué pour la sécheresse des peintures et l'insuffisance du style. Cependant, il a rendu un réel service en réunissant de nombreux matériaux tirés des historiens byzantins et des anciens écrivains arabes dont les ouvrages ont été rendus accessibles par les travaux de MM. Kosegarten, Zotenberg, J. Mohl, etc. L'étude des médailles et des monuments l'a aussi beaucoup aidé dans ses recherches. Le volume est enrichi de dessins reproduisant certaines sculptures sassanides.

Dans son *Synchronisme homérique*, M. Gladstone [1] a repris et développé deux articles qui avaient paru tout d'abord dans les livraisons de juillet et août 1874 de la *Contemporary Review*. Il s'y montre admirateur passionné des écrits homériques et ses travaux antérieurs sur ce sujet sont bien connus. Dans cette nouvelle étude il professe une opinion beaucoup plus affirmative que dans ses précédents ouvrages, et reste convaincu que des recherches ultérieures sur les dynasties égyptiennes permettront « de rapporter avec certitude à la même époque les poèmes homériques et d'autres faits de l'histoire générale qui se sont produits dans un autre milieu, mais qui pour la plupart sont déjà ramenés à un ordre et à une succession chronologiques. » La première partie traite : 1° de la plaine et du site de Troie; 2° des ruines d'Hissarlik, découvertes par le Dr Schliemann; 3° de l'*habitat* européen d'Homère, antérieur à la venue des Doriens en Grèce; 4° de l'auteur qui composa l'hymne à Apollon Délien. Dans la seconde, M. Gladstone cherche à prouver que beaucoup de faits dont les poèmes gardent le souvenir sont en harmonie avec certains faits dont les monuments égyptiens sont venus prouver la réalité ou du moins mettre l'importance en pleine lumière; et que d'autre part les conceptions d'Homère sur le Kosmos nous fournissent des preuves nombreuses qu'il connaissait la science et la philosophie orientales et surtout égyptiennes.

1. *Homeric synchronism; an enquiry into the time and place of Homer*, by the right hon. W. E. Gladstone M. P. Londres, Macmillan et Cie, 1876. Pr. : 6 sh.

Sur la question si controversée de la nationalité d'Homère, M. Gladstone s'exprime ainsi (p. 79-80) :

Quels hommes, quelles mœurs, quelle époque Homère a-t-il chantés? J'affirme que ces hommes sont des Achéens, que ces mœurs et cette époque sont achéennes. L'atmosphère que respire le poète est achéen. Il est tout parfumé de la jeunesse et de la force de la nation, de ses espérances, son ardeur et son énergie. Comment les colonies de l'Asie mineure auraient-elles pu lui donner ses idées de libre gouvernement monarchique? Dans ces colonies, nous ne voyons nulle trace d'une pratique de l'éloquence capable d'inspirer à Homère ses discours et ses luttes oratoires. Il nous montre le caractère achéen dans sa forme héroïque, où la force, et même la violence, se trouvent unies à l'élégance et au raffinement; comment a-t-il appris cet art merveilleux, sinon en observant les cités et les hommes au milieu desquels il vivait?

Un volume de M. Mason, fellow de Trinity college, à Cambridge[1], qui n'était d'abord qu'un traité académique, mérite d'être cité pour l'étendue de ses recherches et la nouveauté des idées qu'il renferme. Il est conçu d'après un point de vue tout nouveau, et montre chez l'auteur une résolution de penser et de juger par lui-même, qui promet pour l'avenir des œuvres meilleures et plus mûries. La valeur du présent livre est affaiblie par cette opinion paradoxale que Dioclétien fut réellement le protecteur et l'ami de l'Eglise, et que la politique de Constantin à cet égard ne fit qu'adopter et étendre celle de son prédécesseur. Le premier édit de Dioclétien, qui, selon le témoignage de Lactance, ordonnait d'envoyer les chrétiens aux supplices (tormentis subjecti essent), et les rendait incapables de porter en justice des plaintes pour injure, pour adultère ou pour vol, apparaît à l'auteur comme une mesure législative aussi douce qu'inoffensive.

Le 1er vol. d'une *Histoire de l'ancienne Écosse*, par William F. Skene[2], est le début d'un examen laborieux et approfondi qui porte sur la chronologie des temps primitifs de l'Ecosse pendant la période comprise entre la Vie d'Agricola par Tacite et les jours de Malcolm Canmore. M. Skene a été conduit par ses recherches à élever des doutes considérables contre la théorie communément acceptée sur la position des provinces bretonnes mentionnées dans la *Notitia utriusque imperii*. Pour la période postérieure à Bède, il profite largement des lumières apportées sur ce sujet par l'histoire

1. *The Persecution of Diocletian; an historical Essay*. by Arthur James Mason. M. A. Cambridge, Deighton, Bell and C°. Pr : 10 sh. 6 d.

2. *Celtic Scotland; a history of ancient Alban*, by William F. Skene. Edimbourg, Edmonstone et Douglas. Pr. : 15 sh.

ecclésiastique, et le nouveau volume qu'il nous promet sur l'église celtique ne manquera pas d'exciter l'intérêt bien au-delà du cercle des érudits qui ont pris pour domaine exclusif l'histoire d'Ecosse.

Une 3e série de *Leçons sur l'histoire de l'église juive*, par le doyen Stanley[1], débute par la Captivité de Babylone et se termine à l'époque où l'histoire juive se mêle aux affaires de Rome, époque qui s'étend de Judas Machabée à la mort d'Hérode. On retrouve dans ce volume les qualités bien connues de l'auteur, un grand bonheur d'expressions, beaucoup d'habileté dans l'arrangement du récit, un admirable talent de description. Comme les volumes qui l'ont précédé, il se ressent de l'influence d'Ewald; dans sa préface, l'auteur paie un tribut de reconnaissance à son maître, et rappelle les circonstances dans lesquelles, il y a plus de trente ans, en compagnie d'un ami de collége, il alla trouver le célèbre érudit dans une auberge à Dresde, leur surprise et leur joie en voyant le vif intérêt qu'il prenait aux affaires de l'Angleterre et la profonde connaissance qu'il avait de la politique intérieure de leur patrie. Le récit consacré à la traduction de la Bible par les septante offre un intérêt spécial. Elle excita des appréhensions semblables à celles qui se manifesterent quand Jérôme publia sa version latine, et Tyndale sa traduction anglaise. Les noms de Confucius, de Zoroastre et de Socrate, dont la physionomie est esquissée en traits brefs mais frappants, suffisent pour indiquer la méthode d'après laquelle est traitée l'histoire entière de l'église juive et le point de vue auquel s'est placé l'auteur.

Une importante contribution à l'histoire ancienne a été fournie par M. Mayor, professeur à Cambridge, qui, prenant pour base l'ouvrage du Dr. E. Hubner, a publie une *Bibliographie de la littérature latine*[2]. C'est un catalogue des auteurs qui ont écrit en latin depuis l'époque la plus reculée jusqu'à Bède et saint Boniface; il décrit les plus importantes éditions, et indique avec soin leur valeur respective. Il comprend naturellement les Pères de l'église latine et sera en conséquence d'une grande utilité pour les étudiants en théologie et en histoire.

Moyen age. — Peu de livres ont paru sur cette partie de l'histoire, mais ils ne sont pas sans importance. Citons en premiere ligne les *Premiers Plantagenets*, par M. Stubbs[3], ouvrage dans lequel une

1. *Lectures on the history of the jewish church*, by Arthur Penrhyn Stanley. Londres, John Murray. Pr. : 14 sh.

2. *A bibliographical clue to latin literature*, edited after Dr. E. Hubner, with large additions by John E. B. Mayor, M. A., professor of latin in the university of Cambridge. Londres, Macmillan et Cie, 1875. Pr. : 6 sh. 6 d.

3. *The early Plantagenets*, by W. Stubbs, M. A.; avec 2 cartes. Longmans et Cie, 1876. (Epochs of modern history.) Pr. : 2 sh. 6 d.

érudition sans égale est combinée avec une vue claire des multiples influences qui agissaient au XIIe s. et une remarquable impartialité dans le jugement des hommes et des partis. Les chapitres consacrés aux institutions politiques reproduisent naturellement les idées exposées par l'auteur dans le second volume de l'*Histoire constitutionnelle* (II, 578-582); mais la partie narrative, avec ses admirables portraits en miniature, est tout à fait nouvelle, et prouve un grand talent de description qui sait à la fois condenser les faits et les exposer avec clarté. M. Freeman, dans la *Saturday Review*, a cependant blâmé le titre du livre, comme tendant à confirmer cette fausse hypothèse que *Plantagenet* serait en réalité un surnom héréditaire dans la famille des comtes d'Anjou. Le passage suivant montre combien M. Stubbs s'est affranchi des jugements de convention et avec quel sens critique il rejette les formules stéréotypées qui n'admettent la possibilité du progrès général que de concert avec les institutions d'un ordre particulier.

A certains moments, le progrès se manifeste dans la vie du monde par sa littérature, à d'autres par ses guerres, à d'autres par ses institutions. Quelquefois, tout tourne autour d'un grand nom; d'autres fois, on trouve la clé des événements dans quelque idée politique comme la balance des pouvoirs ou la réalisation de l'unité nationale. Les étapes successives du progrès chez les différents peuples qui tiennent la tête de la civilisation ne sont pas contemporaines et ne peuvent pas se suivre dans le même ordre. Telle race dépense son énergie à faire le commerce et à créer des colonies, telle autre à s'organiser chez elle et à se former aux mœurs politiques, une troisième à faire la guerre, une quatrième à briller dans les arts et la littérature. Dans les unes, le progrès littéraire précède le progrès politique; dans les autres il le suit; dans les unes il jette un éclat prématuré sous l'influence des luttes nationales; dans les autres, les luttes nationales elles-mêmes absorbent toute la force qui trouverait ordinairement son expression dans la littérature (p. 1-2).

L'extrait suivant peut donner une idée de la façon brève et claire avec laquelle il montre l'influence des relations avec le continent à cette époque :

Henri II avait certainement un rôle difficile à jouer. Ses domaines le mettaient en contact immédiat avec tous les grands souverains de l'Europe. Il avait des ambitions considérables : pour lui, de garder presque tout ce qu'il avait acquis par mariage ou héritage; pour ses fils, d'obtenir par des mariages ou d'autre manière des provinces qui, jointes à leurs domaines héréditaires, pourraient faire d'eux, soit une famille de souverains alliés, soit une fédération de princes dépendant de lui, et de constituer ainsi la plus puissante maison de la chrétienté. Ce projet si fortement conçu se déroula sous ses yeux dès le début de

son règne. Chef de la maison d'Anjou, les rois et princes de la Palestine le regardaient comme le représentant de leur famille, comme le petit-fils du roi Foulques, comme l'homme créé pour refaire la conquête de l'Orient. Dans leurs plus grandes difficultés, ils lui offrirent la couronne, les clés du Saint-Sepulcre et de la Tour de David. Comme chef des Normands, les rois de Sicile voyaient en lui leur successeur présomptif, et il eut l'étrange fortune et la modération de décliner l'offre d'une seconde couronne. Les Italiens crurent qu'il convoitait l'empire, quand ils le virent négocier pour son fils Jean un mariage avec l'héritière de Savoie, union qui l'aurait rendu maître des passages des Alpes. L'Espagne vit en lui le chef d'une nouvelle croisade contre les Maures, quand il rechercha pour son fils Richard la main d'une princesse d'Aragon, alliance qui lui ouvrait les passages des Pyrénées. Frédéric Barberousse put à juste titre devenir méfiant quand il apprit que les Anglais avaient donné de l'argent pour bâtir les murailles de Milan, et quand il se rappela que Henri le Lion, le célèbre duc de Saxe et de Bavière, la tête de la maison Guelfe, ce cousin et ami qu'il avait dû sacrifier aux nécessités politiques, était aussi le beau-frère du roi d'Angleterre (p. 34-35).

Pour ce qui concerne le frère de Henri III, Richard de Cornouailles, roi des Romains, contre lequel M. Carlyle cherche avec tant d'acharnement à exciter le mépris de ses lecteurs, M. Stubbs pense que « ses talents et ses succès ont été estimés au-dessous de leur valeur » et « qu'il fut le plus sage et le plus modéré des conseillers du roi. » Le portrait qu'il trace d'Edouard II contraste également avec les épithètes violentes et irréfléchies dont les écrivains populaires accablent l'infortuné monarque.

Sur deux des personnages qui appartiennent à la période traitée dans cet admirable petit volume, Thomas Becket et Simon de Montfort, nous avons des publications récentes. M. le chanoine Robertson a fait paraître un second volume des *Matériaux pour l'histoire de Thomas Becket* [1]; les textes qu'il contient avaient été déjà publiés par Giles, mais avec si peu de méthode et une telle inexactitude dans les transcriptions que l'usage en était presque impossible. La plus grande partie du présent volume est occupée par le récit des miracles attribués à saint Thomas par Benoit de Peterborough, exemple curieux et intéressant des superstitions du temps. Les termes dans lesquels M. Robertson résume les traits du caractère de Becket sont une preuve de sa sincérité et de son impartialité; il faut aussi remarquer qu'il est moins favorable à l'évêque martyr que M. Freeman :

« C'était un homme violent et hardi; caractère opiniâtre, mais esprit

1. *Materials for the history of Thomas Becket, archbishop of Canterbury*, edited by James C. Robertson (Rolls series).

sans profondeur; incapable de se connaître lui-même et de se modérer; aucune perspicacité politique, mais un amour excessif de l'intrigue et de la domination; dans l'église, réformateur sans originalité; dans l'État, son intervention ne faisait que créer des embarras et irriter les esprits. La cause de la liberté qui, jusqu'à un certain point, profita de sa lutte contre la royauté, n'était pas la cause réelle pour laquelle il voulait combattre. » (p. 80).

Sur Simon de Montfort, le célèbre descendant d'une vieille famille normande qui faisait remonter son origine à la dynastie carlovingienne et aux anciens comtes de Flandre, nous n'avions jusqu'ici en Angleterre (sauf un assez bon livre de M. Blaauw sur la Guerre des Barons [1]) aucun ouvrage digne du sujet. Deux excellentes biographies de ce personnage viennent de paraître. Celle de M. Creighton [2] est un livre de vulgarisation, et se distingue par la clarté de l'exposition et l'aisance du style. Celle de M. Prothero [3], qui vise à plus d'originalité, est une œuvre de recherches personnelles; les conclusions de l'auteur, bien qu'elles concordent le plus souvent avec les jugements de M. Stubbs, ont été obtenues d'une manière indépendante, et d'autre part elles diffèrent en certains points importants de celles auxquelles était arrivé M. Pauli [4]. Un fait qui semble avoir été négligé par ses prédécesseurs, et sur lequel M. Prothero appelle l'attention, est la présence de Simon de Montfort au Conseil de 1244, où l'on opposa une si vive résistance aux exactions royales, puis celle de son nom sur la liste des seigneurs qui signèrent la remontrance parlementaire de 1246; ce fait prouve que Simon avait épousé la cause populaire avant 1258, date où l'on fait généralement commencer son rôle de réformateur. Au sujet de la *mise* d'Amiens, à propos de laquelle M. Stubbs ne peut expliquer la décision de Louis IX qu'en supposant qu'il ignorait les entraves mises à l'exercice du pouvoir royal par la Grande Charte, M. Prothero fait les remarques suivantes :

Les garanties contre les abus de pouvoir commis par les officiers royaux et les statuts concernant le gouvernement du pays par des Anglais étaient des points qui touchaient à la racine même de la que-

1. *The Barons' war;* 2e édition. Londres, Bell et Daldy, 1871.

2. *Life of Simon de Montfort earl of Leicester.* Londres, Rivington (Historical biographies. Pr. : 2 sh. 6 d.)

3. *The life of Simon de Montfort earl of Leicester,* with special reference to the parliamentary history of his time. Londres, Longmans, 1877.

4. *Simon von Montfort, Graf von Leicester, der Schœpfer des Hauses der Gemeinde.* Tubingue, 1857. — Traduit en anglais par M. Goodwin (Londres, Trübner et Ce, 1876).

relle. Les barons n'auraient pas plus accepté l'arbitrage du roi de France, s'ils avaient cru possible que leur décision sur ces points pût être annulée, que Henri III, s'il avait cru possible que Louis IX rétablit le gouvernement de l'oligarchie baronale. Il est certain que Louis excéda son droit moral, sinon légal, en rendant son verdict.

Les barons déclarèrent tout d'abord qu'ils n'avaient jamais songé à soumettre à l'arbitrage les statuts contre les étrangers. C'était à coup sûr une grande faute de ne l'avoir pas dit avant toute négociation; mais un fait tend à montrer la sincérité de leurs paroles : dans la pétition qui précéda l'ouverture des hostilités et dans les termes de la paix proposée au mois de juillet précédent, l'observation des statuts était une condition *sine qua non*; ils semblent donc avoir été retranchés des points en litige. On ne peut reprocher au roi d'avoir résisté à l'abolition totale de son pouvoir décrétée par les *Provisions* d'Oxford malgré le serment qu'il prêta d'approuver les résolutions prises par le comité des Vingt-Quatre; on peut difficilement faire un crime aux barons de s'être révoltés contre la Mise d'Amiens qui anéantissait leur ouvrage, bien qu'ils eussent juré d'accepter la sentence prononcée par saint Louis (p. 262-63).

Les détails de la bataille de Lewes, qui sont expliqués par une carte, ont été étudiés par M. Prothero sur les lieux mêmes; il semble être arrivé le plus souvent aux mêmes conclusions que M. Blaauw dont, nous dit-il, il ne connaissait pas le récit avant sa visite au champ de bataille.

L'idée que nous pouvons, d'après les dernières publications, nous former sur le caractère et les services de Simon de Montfort diffère considérablement, il est à peine besoin de le dire, de celle de Hume et de Hallam. Ni M. Stubbs, ni M. Prothero, il est vrai, n'admettent la théorie de M. Pauli que Simon serait le *créateur* (der Schœpfer) de la Chambre des Communes ou que le Parlement de 1265 était composé « d'éléments entièrement nouveaux. » La représentation du peuple en Angleterre a ses racines dans des institutions qui existaient avant la conquête; elle reparaît sous Henri II en même temps que le système du jury; la Grande Charte est le développement de ce principe. Les éléments vraiment nouveaux qui entrèrent dans le plan des parlements de 1264 et 1265 [1] étaient la représentation des comtés par les chevaliers et la distinction faite entre les franchises des comtés et celles des bourgs.

En résumant son appréciation sur l'œuvre et le caractère du grand chef de parti anglais, M. Prothero s'exprime ainsi :

La forme de gouvernement qu'il établit et les mesures constitution-

1. Voir *Revue historique*, II, 580.

nelles qu'il adopta pour la rendre plus solide, prouvent qu'il ne prit pas le prétexte des réformes pour cacher les desseins d'une ambition purement personnelle. Le fait que malgré les insultes et les injures qu'il reçut de Henri III, il ne visa jamais au pouvoir suprême tant qu'il parut qu'on pouvait obtenir justice par d'autres moyens, l'absout de l'accusation de trahison et de déloyauté envers le roi. Le fait que, seul des grands barons, il resta fidèle à sa cause, montre combien il était au-dessus des préjugés de sa caste et quelles tentatives il eut à vaincre avant de quitter la tranquille voie où ses pairs se contentaient de marcher, et de se tracer à lui-même la route plus noble et plus dangereuse où le devoir l'appelait. Fort de l'honnêteté de ses intentions, confiant dans le triomphe du droit et dans sa propre puissance qu'il s'exagérait d'ailleurs, il persévéra dans cette voie vers un but impossible à atteindre (p. 346).

Un volume publié pour la *Camden Society* par M. James Gairdner [1] contient une édition améliorée et complète d'un ouvrage qui intéresse également l'histoire de France et celle d'Angleterre : le siége de Rouen par John Page. Cette chronique rimée qui raconte les principaux incidents de ce siége mémorable a déjà fourni à M. Puiseux la plupart de ses matériaux pour son livre : *Siége et prise de Rouen*, publié en 1867. Le présent texte est emprunté à un manuscrit de la collection Egerton au British Museum (n° 1995), lequel diffère considérablement des manuscrits employés par M. Puiseux, savoir un ms. de la collection harléienne, et un ms. de la bodléienne à Oxford. Le fait qu'un lord-maire de Londres en 1451 crut bon de transcrire le poème entier dans un livre réservé aux affaires journalières montre l'impression profonde que fit le siége sur les esprits des Anglais à cette époque. La publication de M. Gairdner contient en outre des vers du poète Lydgate sur les rois d'Angleterre et une chronique de Londres par Gregory, le lord-maire cité plus haut; ces documents, bien que non sans valeur, n'offrent cependant rien qui mérite une mention particulière.

La chronique d'Adam de Usk [2], publiée aujourd'hui pour la première fois, a été imprimée aux frais de la Société royale de littérature. Adam était un prêtre; son ouvrage est donc intéressant en ce que, comme ceux de Raoul de Diceto, il n'est pas de la main d'un moine. Né dans le comté de Monmouth, il fit ses études à Oxford où il prit le grade de docteur ès lois, et où nous le trouvons, en 1387, avec le

1. *The historical collection of a Citizen of London in the fifteenth century.* 1877.

2. *Chronicon Adae de Usk.* A. D. 1377-1404; edited with a translation and notes by E. Maunde Thompson. Londres, Murray, 1876.

titre de « extraordinaire » ou professeur adjoint de droit canonique. Un peu plus tard il fut remarqué par le pape Boniface IX qui le nomma aux archidiaconés de Buckingham et de Llandaff, et l'aurait sans doute élevé à l'épiscopat sans l'opposition que ce dessein rencontra en Angleterre. La chronique d'Adam nous fournit quelques faits intéressants sur la déposition et les derniers jours de Richard II et sur les premières années du règne de Henri IV. Le récit qu'il fait en témoin oculaire de la marche de Henri contre Chester et des événements qui la suivirent, offre un intérêt considérable. En sa qualité de Gallois, il insiste sur les faits qui eurent pour théâtre son pays natal et l'ouest de l'Angleterre. Il nous apprend que le roi Henri, dans sa haine contre les Gallois, avait formé le dessein de supprimer complétement leur langue. La chronique se termine brusquement, par la perte de la dernière partie du manuscrit, au milieu d'un récit amusant d'un voyage d'Adam à Rome, et de ses observations sur les mœurs et la situation de la ville éternelle.

M. Freeman a reproduit en volume une série d'articles publiés dans la *Saturday Review* [1]; comme tout ce qui sort de sa plume, cet ouvrage mérite d'être lu avec attention. Il nous montre l'immense profit que donne, pour la connaissance du passé, l'étude intelligente et minutieuse des monuments d'architecture et des lieux qui présentent un intérêt historique. L'extrait suivant, emprunté au chapitre : *Nouvelle visite à Aix-la-Chapelle,* exprimera mieux que mes paroles ne sauraient le faire, la chaleur de sentiment et l'enthousiasme qui inspirèrent notre éminent historien dans ses visites aux grandes cités du continent :

Nous croyons que pour bien connaître un endroit il faut s'y reprendre à quatre fois. Tout d'abord, le voyageur étudiera l'histoire générale du lieu et de tout ce qu'on peut y voir : de cette manière, il sera capable d'examiner les objets eux-mêmes avec intelligence, de comprendre leur histoire et leur signification et de procéder comme Aristote le conseille dans la phrase de τοῦτο ἐκεῖνο. Puis, qu'il retourne chez lui et qu'il étudie à nouveau ses documents, à la lumière de la connaissance des lieux qu'il a acquise. L'histoire d'un pays qu'on n'a jamais vu et celle d'un pays qu'on a visité sont absolument différentes pour l'esprit du lecteur. Quand nous lisons des récits sur des endroits, des monuments, des objets naturels que nous avons vus et examinés de nos propres yeux, l'histoire gagne une force, une profondeur, une signification qui font toute la différence entre une chose qui vit et une autre qui est morte. Nous nous transportons par l'esprit dans le lieu dont nous lisons l'his-

1. *Historical and architectural sketches, chiefly italian.* Londres, Macmillan et C°. 1876. Pr. . 10 sh. 6 d.

toire; les personnages vivent devant nos yeux comme si nous les connaissions personnellement. Enfin, laissant là tous les livres, il est bon de revoir une seconde fois les lieux dont l'histoire vit dans notre esprit. Nous sommes alors en état de corriger les erreurs que nous avons commises lors de notre première visite et en général d'amener notre science acquise dans les livres et le témoignage de nos yeux à se contrôler et à se fortifier l'un l'autre. Tout endroit, chaque partie d'un endroit devraient, quand cela est possible, être visités deux fois, même si les deux visites se font le même jour, à quelques heures d'intervalle. Il y a, dans le progrès du souvenir, quelque chose, une autre forme du τοῦτο ἐκεῖνο, qui rend l'impression beaucoup plus profonde que si l'on ne voyait l'objet qu'une seule fois (p. 64).

Une visite à quelques autres lieux dont les antiquités et l'histoire fournissent des éclaircissements subsidiaires complète la méthode en quatre parties recommandée par M. Freeman.

Livres scolaires. — Ecrit d'un style facile et clair, et publié à un prix qui le met à portée de toutes les bourses, le livre de Mme Armitage, l'*Enfance de la nation anglaise* [1], peut en même temps être lu avec plaisir et profit par les personnes d'un âge mur. Tout français qui veut se faire une idée juste des principaux résultats que notre moderne école d'Oxford, avec autant de patience que de bonheur, s'est efforcée d'établir, ne peut rien faire de mieux que de lire ce petit volume. Il explique avec clarté et condense avec soin les faits de l'histoire; disons aussi qu'il est le fruit de longues recherches personnelles et d'un jugement indépendant. Il peut prendre rang parmi les vrais manuels élémentaires d'histoire, au milieu des innombrables publications de ce genre dont nous avons été inondés. Un trait remarquable chez un écrivain anglais est une entière indépendance de tout préjugé, ce qui permet à l'auteur d'apprécier à sa juste valeur l'influence puissante et souvent bienfaisante de la papauté au XIIe et au XIIIe siècle.

L'*Histoire d'Angleterre au* XIVe *siècle* [2], par M. Pearson, a le désavantage d'appeler, au moins dans les premières pages, la comparaison avec le volume de M. Stubbs. Mais rien chez lui ne rappelle l'excellente introduction de M. Stubbs, ni certains paragraphes écrits de main de maître qui font voir les rapports de l'histoire anglaise avec celles des puissances continentales. Néanmoins le livre de M. Pearson n'est pas sans mérite. Parmi les points qu'il a réussi à

1. *The childhood of the english nation, or first beginnings of english history*; by Ella. S. Armitage. Londres, Longmans, 1877. Pr. : 2 sh. 6 d.

2. *English history in the fourteenth century*, by Charles H Pearson. Londres, Rivingtons, 1876. Pr. : 3 sh. 6 d.

mettre en lumière est le fait, reconnu par Sismondi, mais révoqué en doute par des écrivains postérieurs, que la responsabilité de l'explosion de la guerre de Cent-Ans pèse réellement sur Philippe de Valois, et que les hostilités commencerent non en Ecosse, mais par les entreprises traîtresses du monarque français en Aquitaine.

Documents. — Le second volume des œuvres de Raoul de Diceto, contenant les *Ymagines historiarum* et les *Opuscula*[1], est enrichi d'une préface remarquable par M. Stubbs. Il discute la date à laquelle furent composées les *Abbreviationes* et les *Ymagines*, recherche les sources auxquelles a puisé l'auteur, et fixe la valeur historique des textes qu'il publie. Raoul de Diceto, d'après lui, peut difficilement être comparé à Jean de Salisbury pour la science ou le talent, mais la connaissance qu'il avait des poètes latins et des principaux Peres de l'église latine, d'autre part son érudition en droit civil et en droit canon lui attribuent une très-haute place au second rang des savants du moyen âge. M. Stubbs appelle aussi l'attention sur la grande influence que Raoul exerça sur les historiens postérieurs, tels que Roger de Wendover, Matthieu Paris et Thomas de Walsingham. — Le 3e volume des *Chronica majora* de Matthieu Paris, publiées par M. Luard, vient aussi de paraître, avec une préface qui ne suscite aucun commentaire particulier, l'auteur renvoyant au dernier volume de cette édition « toute remarque sur le caractere général de Matthieu Paris et sa valeur comme historien. »

J. Bass Mullinger.

ALLEMAGNE.

XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES.

Le nombre des ouvrages parus en Allemagne dans le courant de l'année dernière et traitant de l'histoire de ce pays au XVIIe et au XVIIIe siècle est peu considérable, et encore la plupart de ces écrits ne peuvent-ils prétendre à une réputation scientifique bien étendue. Nous avons expliqué l'année derniere les raisons de ce phénomène, qui frappe au premier abord : nous n'y reviendrons pas en détail,

1. *The historical works of master Ralph de Diceto, dean of London* Vol. II. Londres, Longmans (Rolls series), 1876.

car ces raisons n'ont rien perdu de leur actualité et nous pourrions sans doute les reproduire plus d'une fois encore en tête de ces rapides aperçus. L'histoire du moyen-âge absorbe les débutants, l'histoire contemporaine, voire même la politique militante, attirent de plus en plus ceux qui, d'élèves distingués des anciens maîtres de la science, sont arrivés par la force des choses au rang des maîtres eux-mêmes. Les plus anciens, les plus justement célèbres des représentants de la grande école historique allemande, se taisent ou disparaissent.

La grande édition des *Œuvres complètes* de Ranke avance lentement, bien qu'il y manque encore plusieurs des œuvres de l'illustre historien, mais il vient, il est vrai, de publier quatre volumes de la plus haute importance sur le chancelier Hardenberg, œuvre de premier ordre sur laquelle la *Revue* publiera une étude développée.

La *Biographie générale allemande* par contre, que nous signalions au début de notre dernière chronique, avance avec une rapidité satisfaisante[1]. Quatorze livraisons nouvelles ont paru et forment actuellement quatre volumes complets et le commencement du cinquième. J'ai déjà fait l'éloge mérité de ce dictionnaire biographique auquel MM. de Liliencron et Wegele consacrent tous leurs soins sous le patronage de l'Académie royale de Munich. Il faut avouer néanmoins qu'à mesure que le travail avance, on remarque une certaine inégalité dans la dimension des articles. Evidemment ce n'est pas toujours l'importance du personnage qui détermine l'étendue de la biographie, et certaines notices, consacrées à des gens d'une importance médiocre, étonnent d'autant plus par leur longueur qu'on les compare aux articles consacrés à de véritables illustrations[2]. Quelquefois aussi, — plus rarement, il est vrai, — l'auteur de telle notice ne semble pas connaître les travaux de ses prédécesseurs ou du moins dédaigne de les mentionner. Malgré ces légers défauts, nous souhaitons vivement le prompt achèvement de cette encyclopédie utile même aux savants et tout-à-fait indispensable aux gens du monde et au grand public.

Pour la première moitié du XVIIe siècle nous n'avons cette année aucun ouvrage vraiment important à signaler. On nous promet pour bientôt le second volume de la grande *Histoire de la guerre de Trente-Ans*, entreprise depuis si longtemps par M. Antoine Gindely,

1. *Allgemeine deutsche Biographie*, Leipzig, Duncker und Humblot, 8°. T. I-IV et V, p. 160. La vingt et unième livraison, la dernière parue, va jusqu'au mot *Dieterici*. Le prix est de 3 francs par fascicule.

2. Que l'on compare par exemple l'article consacré à Sébastien Brandt, le plus célèbre poète allemand de la fin du XVe siècle, à ceux sur certains principicules obscurs qui encombrent tant de feuillets !

professeur d'histoire à l'Université de Prague. Le premier volume, publié dès 1869 [1], avait été salué par la critique comme une œuvre des plus remarquables, pour l'impartialité des jugements comme pour sa richesse en aperçus nouveaux. Mais en attendant qu'il nous soit possible d'en entretenir le lecteur, il faut avouer que cette période historique ne nous offre qu'une série de monographies d'importance secondaire et de valeur diverse ; les plus méritoires sont encore, comme quelques-unes de celles que nous mentionnions l'année dernière, des dissertations académiques, sorties du *séminaire* de M. Droysen fils, professeur à l'Université de Halle.

M. le baron de Weyhe-Eimke a fait paraître une notice sur le général wallon Charles de Longueval, comte de Bucquoy, qui commandait les troupes de Ferdinand II aux débuts de la guerre de Trente Ans, prit part à la bataille de la Montagne-Blanche et périt au combat de Neuhaeusel, le 10 juillet 1621 [2]. Malgré les documents originaux promis sur le titre, cette brochure, écrite du style le plus emphatique, n'augmente guère nos connaissances sur le sujet, autrement que pour des détails de la vie domestique. L'auteur, qui ne semble pas connaître la *Vie du comte de Bucquoy*, publiée à Bruxelles, en 1804, parle de cet homme de guerre habile, mais nullement hors ligne, comme d'une « apparition merveilleuse dans l'histoire » auquel « Dieu lui-même mit finalement entre les mains la palme du martyre. » Ce qui frappe surtout c'est de voir que l'auteur, tout en accentuant le désintéressement absolu de son héros, ne cesse de calculer quelles sommes la maison de Habsbourg doit encore à ses descendants (en date du 23 octobre 1875, le total, intérêts compris, s'élevait à 3,246,000 florins !), ce qui fait ressembler son travail à un mémoire en répétition d'hoirie contre le fisc impérial viennois.

L'ouvrage auquel nous amène ensuite l'ordre chronologique est un travail de tout autre nature et qui mérite les plus grands éloges. Depuis près de dix ans déjà M. Hermann Palm, de Breslau, a entrepris de publier, avec le concours des États de Silésie, tous les documents politiques qui se rapportent à l'activité gouvernementale des différents pouvoirs publics existant alors dans cette province, pour la période de la guerre de Trente-Ans. Ce pénible labeur n'a point effrayé M. Palm. Il vient de mettre au jour le quatrième volume de cette collection, embrassant les documents relatifs à l'année 1621 [3]. Les pièces ont été éditées et annotées avec le zèle intelli-

1. *Geschichte des dreissigjährigen Krieges*, Prag, Tempsky, 1869, 8°.

2. Arnold von Weyhe-Eimke, *Karl Bonaventura von Longueval, Graf von Bucquoy*, etc. Wien, Braumuller, 90 p. 8°. Prix : 3 fr.

3. *Acta publica, Verhandlungen und Correspondenzen des Schlesischen*

gent et consciencieux qui caractérise l'honorable professeur de Breslau. Il serait désirable que de pareilles publications fussent encouragées par les différentes contrées de l'Allemagne; elles mettraient au jour une foule de documents inédits qui dorment dans les archives provinciales et locales.

Un jeune débutant, M. Rodolphe Schmidt, nous offre une étude sur la bataille de Wittstock, gagnée par le général suédois Baner sur les Impériaux, en 1636 [1]. Sa dissertation se compose de deux parties distinctes; l'une consacrée à l'étude des sources allemandes, suédoises et françaises, relations imprimées pour la plupart, est assez complète et témoigne d'un zèle louable à réunir les éléments d'un récit définitif. Quant à la seconde partie, qui contient le récit lui-même, elle est un peu trop embrouillée peut-être pour ne pas nécessiter quelques rectifications. M. K. Molitor, dans une autre thèse de doctorat, nous raconte *La trahison de Brisach* en 1639 [2]. Dans cet opuscule l'auteur a retracé les derniers moments de Bernard de Saxe-Weimar, et les négociations des commissaires français, Guébriant, Melchior de l'Isle et d'Oyssonville, avec le comte d'Erlach, major-général de l'armée weimarienne, au sujet de la prise de possession de Brisach et de l'armée elle-même. Les *Mémoires historiques concernant M. le général d'Erlach*, l'*Histoire du maréchal de Guébriant*, par Le Laboureur, les Mémoires de Richelieu ont depuis longtemps permis de suivre les négociations françaises avec tous les détails désirables; le biographe de Bernard de Weimar, M. Roese, avait, il y a plus de quarante ans déjà, également puisé dans les archives saxonnes, pour ce qui concernait les derniers moments de son héros. L'apport nouveau de M. Molitor se borne donc à la mise en œuvre de certains documents, tirés des archives de Weimar; ils concernent surtout les efforts inutiles tentés par les frères de Bernard pour entrer en possession de son héritage politique et militaire. Le récit de M. Molitor, consciencieux d'ailleurs, aurait gagné à conserver toujours le calme de l'histoire et à déclamer un peu moins contre « la ruse trompeuse » et le « manque d'égards éhonté » de la France. De pareilles tirades peuvent passer auprès des esprits bornés pour des preuves de patriotisme, elles ne sont point, en tout cas, des preuves des aptitudes scientifiques de l'auteur.

A ces thèses doctorales que nous venons de mentionner, nous préférons de beaucoup celle de M. F. Krüner sur Jean-Joachim de

Fürsten und Stände, herausgg. von Hermann Palm. Jahrgang 1621. Breslau, Josef Max, 4°. XIX, 267 p. Prix : 15 fr.

1. Rud. Schmidt, *Die Schlacht bei Wittstock*, Halle, Gesenius, 85 p. 8°. 2 fr. 25 c.

2. K. Molitor, *Der Verrath von Breisach*, 1639. Jena, Dufft. 8°.

Rusdorf (1589-1640), l'un des hommes d'état les plus marquants de la guerre de Trente-Ans, ambassadeur de l'électeur Palatin à Londres, à La Haye, etc.[1]. C'est un travail de débutant aussi, mais fondé principalement sur des sources inédites, sur les papiers même de Rusdorf, conservés soit à la bibliothèque de Cassel, soit dans la collection des manuscrits de Camerarius, déposés à celle de Munich. L'homme auquel est consacrée cette étude la méritait à tous égards. C'est un des rares personnages vraiment sympathiques de la lutte trentenaire. Il l'est par son dévouement à son maître d'abord, maître qui ne méritait pas un pareil serviteur; il l'est surtout par sa haute intelligence, qui s'efface sans doute à côté de celle d'un Oxenstjerna et d'un Richelieu, mais qui n'en fut pas moins une des plus remarquables de l'époque. Une petite partie des documents et correspondances signalés par M. Krüner avait été publiée déjà au siècle dernier par le bibliothécaire de Cassel, E.-W. Cuhn; M. Kr. a parcouru et analysé les précieux dépôts dans leur entier et nous recommandons sa biographie, riche en détails importants, à tous les spécialistes de la guerre de Trente-Ans.

Intéressante aussi, par ses détails intimes, est la *Correspondance de l'empereur Ferdinand II et de sa famille avec ses confesseurs*, publiée par le P. Beda Dudik, savant bénédictin avantageusement connu par de nombreuses publications et surtout par sa volumineuse *Histoire de Moravie*[2]. L'influence du P. Martin Becanus et surtout de son successeur, le P. Guillaume Lamormain sur l'esprit dévot de Ferdinand était bien connue déjà; nous en trouvons des preuves nouvelles dans cette curieuse publication.

Pour terminer ce chapitre, il nous reste à mentionner trois travaux d'inégale valeur qui se rattachent tous trois à l'histoire de la Bavière et plus particulièrement à celle de l'électeur Maximilien Ier (1595-1651). Le premier des trois ne peut guère revendiquer une valeur scientifique. *L'histoire de Maximilien Ier*, de M. de Schaching, n'est en effet qu'un résumé des travaux antérieurs de Wolf, Breyer, du chapelain Schreiber, etc., rédigé pour faire partie d'une série de biographies catholiques publiées à Fribourg et conçues naturellement dans l'esprit spécial de ces publications religieuses[3]. Le second, que

1. Fréd. Krüner, *Joh. von Rusdorf, Kurpfaetzischer Gesandter*, etc. Halle, Gesenius, 122 p. 8°. Prix : 2 fr. 90 c.

2. P. Beda Dudik, *Correspondenz Kaiser s Ferdinand II und seiner erlauchten Familie mit P. Martinus Becanus und P. Wilhelm Lamormaini, Kaiserlichen Beichtvætern*. Wien, Gerold, 132 p. 8°. Prix : 2 fr. 50.

3. Otto von Schaching, *Maximilian I der Grosse, Kurfurst von Bayern*. Freiburg im Br. Herder, XII, 300 p. 8°. Prix : 2 fr. 50.

nous supposons être également une thèse de docteur, présentée à l'Université de Gœttingue, est consacré par son auteur, M. F. Katt, à retracer les négociations de la maison de Bavière avec la France, dans les dernières années de la guerre de Trente-Ans, alors que Maximilien Ier, fatigué de la lutte, songeait à quitter le parti de l'empereur. Ces négociations se terminèrent par l'armistice d'Ulm (14 mars 1647) qui assurait la neutralité de l'électeur bavarois. Ce travail, qui ne nous apprend, à vrai dire, rien de nouveau, s'annonce comme devant être le premier d'une série de monographies analogues du même auteur[1]. Nous lui conseillerons, comme à M. Molitor, de ne pas croire qu'il faille parler de la France d'une façon peu *scientifique*, pour obtenir un brevet de patriotisme.

La dernière de ces monographies bavaroises est de beaucoup la plus intéressante; c'est une étude approfondie, d'après des documents pour la plupart inédits, sur la police ecclésiastique établie par Maximilien Ier dans ses Etats[2] Elle est due à la plume de M. F. Stieve, dont nous signalions l'année dernière le volume sur les *Origines de la guerre de Trente-Ans*. Le savant auteur nous fait suivre pas à pas les mesures rigoristes prises par l'électeur contre la liberté de la presse et la liberté de conscience; on étudie par le menu les ordonnances et les règlements impitoyables par lesquels l'hérésie fut étouffée dans les domaines, anciens ou nouveaux, de la dynastie bavaroise, grâce au concours infatigable et largement rémunéré de la Compagnie de Jésus. Ce travail sur les procédés de la contre-réformation catholique au XVIIe siècle est d'autant plus persuasif et plus utile que M. Stieve reste narrateur objectif et juge impartial des faits qu'il expose et des mesures qu'il raconte.

Nous n'avons pas grand'chose à glaner dans le demi-siècle qui suit les traités de Westphalie. Deux titres d'ouvrages se rencontrent seuls sous ma plume. La biographie du landgrave Georges de Hesse-Darmstadt (1669-1705) et sa correspondance inédite, publiées par M. Henri Künzel, ne manquent pas d'intérêt[3]. Le nom de ce prince, qui mena une vie fort aventureuse en Irlande, aux Pays-Bas, au Piémont et en Hongrie, est resté connu surtout par les services qu'il rendit à Charles d'Autriche pendant la guerre de la succession d'Es-

1. Frid. Katt, *Beitræge zur Geschichte des dreissigjæhr. Krieges : I. Die bayerisch-franzœsischen Verhandlungen bis zur Ulmer Capitulation*. Gœttingen, Huth, 102 p. 8°.

2. *Das kirchliche Polizeiregiment in Baiern unter Maximilian I*, von F. Stieve. München, Rieger, 75 p. 8°.

3. H. Künzel, *Leben und Briefwechsel des Landgrafen Georg von Hessen-Darmstadt*. Neue Ausgabe. Wien, Braumüller, XIV-713 p. 8°. Prix : 10 fr.

pagne. Conquérant, puis défenseur de Gibraltar, il périt au siége de Barcelone, en 1705. Mais l'ouvrage, qu'on nous présente aujourd'hui comme une édition nouvelle, est identique au premier tirage, fait en 1859; le titre seul est imprimé à neuf; ce n'est donc pas un livre nouveau. Le second ouvrage, que nous n'avons pu qu'entrevoir, qui nous a paru bien fait et dont nous rendrons compte d'une façon plus détaillée, c'est l'*Histoire de la politique autrichienne pendant la guerre de la succession d'Espagne*, écrite par M. Arnold Gædecke d'après les papiers des archives de Vienne. L'auteur a puisé en outre dans ceux de la maison de Harrach, dont un ancêtre fut intimement mêlé aux négociations diplomatiques de cette époque[1].

Un travail assez détaillé de M. K. Théod. Heigel, sur l'élection au trône impérial de Charles VII de Bavière, se rattache à l'histoire de la guerre de la succession d'Autriche. Le nom de l'auteur, avantageusement connu par une biographie du roi Louis Ier de Bavière, promet un volume sérieux; mais n'ayant point reçu l'ouvrage, nous ne saurions en parler ici[2].

Nous quittons le domaine de l'histoire politique et diplomatique proprement dite avec l'ouvrage signé E. Vély et dû probablement à une plume féminine. L'auteur nous y retrace la vie intime du duc Charles de Wurtemberg, fondateur de la célèbre *Karlsschule* de Stuttgart et l'un des rares tyrans qui aient su devenir et rester populaires; il ne la raconte cependant qu'à partir du moment où le duc entre en relations avec la célèbre Françoise de Hohenheim, dont il fit plus tard son épouse morganatique[3]. Les mérites réels de cette Maintenon souabe, femme habile autant que modeste, rendent peut-être notre auteur un peu trop indulgent pour l'exemple donné de si haut, et les mauvais vers adressés par l'impérieux despote à sa gracieuse et pieuse maîtresse ne prouvent pas autant que le narrateur le semble croire, que Charles de Wurtemberg fut malgré tout un excellent souverain.

En dehors des travaux importants qui se rattachent plus particulièrement à l'histoire de la Prusse au XVIIIe siècle, et dont nous parlerons tout à l'heure, nous avons à mentionner encore l'avant-dernier volume du grand ouvrage de M. d'Arneth sur l'impératrice Marie-

1. *Die Politik Oestreich's in der spanischen Erbfolgefrage*. Leipzig, Duncker und Humblot, XXIV-265, 160. — XV-133-204 p. 8°. Prix : 20 fr.

2. *Der Oestreichische Erbfolgestreit und die Kaiserwahl Karl's VII*. Noerdlingen, Beck, XIV, 386 p. Prix : 10 fr.

3. *Herzog Karl von Wurtemberg und Franziska von Hohenheim*. 2e Aufl. Stuttgart, Simon, XIV-440 p. 8°. Prix : 6 fr. 25.

Thérèse[1]. Le savant directeur des archives de Vienne y retrace l'histoire de cette souveraine depuis la paix d'Hubertsbourg en 1763; un dernier tome nous mènera jusqu'au moment de sa mort, arrivée en 1780. Ce nouveau volume est à la hauteur de ses aînés et la mine de documents inédits et curieux qu'ouvrait à l'auteur sa position officielle a été largement exploitée par lui. Il serait désirable qu'après avoir si bien réussi pour Marie-Thérèse, M. d'Arneth voulût continuer son travail et nous donner encore l'histoire de Joseph II dont le règne est à la fois la suite naturelle et, en bien des choses, la contre-partie de celui de sa mère.

M. Max Duncker, le savant auteur de l'*Histoire de l'antiquité*, a réuni dans un volume assez considérable quelques études de courte haleine, relatives à l'histoire prussienne dans la seconde moitié du XVIIIe et aux débuts du XIXe siècle, parues dans différents recueils et revues[2]. N'ayant point reçu cet ouvrage, nous devons nous borner à le signaler, sans pouvoir l'apprécier ici. Un collègue berlinois de M. Duncker, M. le professeur J.-G. Droysen, vient d'imiter son exemple, en publiant une collection de dissertations relatives à l'histoire de la Prusse[3]. Plusieurs de ces travaux, comme l'intéressante étude sur le *Mémoire de Stralendorff*, au sujet de la succession de Juliers, s'occupent du XVIIe siècle; d'autres touchent à l'histoire contemporaine, comme celui qui se rapporte à *la politique prussienne après la Révolution de Juillet*. Nous signalerons encore plus spécialement l'essai *sur le traité de Nymphenbourg*, signé en 1741 entre la France et la Bavière, et dont M. Droysen démontre l'inauthenticité.

Mais un travail plus important de beaucoup, et sorti de la plume du même auteur, mérite de nous arrêter encore un instant au terme de cette rapide revue. C'est l'*Histoire de la politique prussienne*, dont l'année dernière a vu paraître deux nouveaux volumes. Cet ouvrage est l'œuvre capitale du célèbre professeur de Berlin et c'est pour l'en récompenser que l'empereur d'Allemagne vient de lui accorder le titre d'historiographe de la maison de Brandebourg. Le sujet est de ceux qui peuvent ne point être agréables à tout le monde,

1. Alfred von Arneth, *Geschichte-Maria-Theresias*, Bd. VII. *Maria Theresia's letzte Regierungsjahre*. Bd. I. XIII-583 p. 8°. Vienne, Braumüller; prix : 14 fr. 25 c.

2. Max Duncker, *Aus der Zeit Friedrichs des Zweiten und Friedrich Wilhelm's III. Abhandlungen zur preussischen Geschichte*. Leipzig, Duncker et Humblot, VII, 579 p. 8°. Prix : 15 fr.

3. S. G. Droysen, *Abhandlungen zur neueren Geschichte*. III, 448 p. 8. Leipzig, Veit, 8°. Prix : 10 fr.

mais il est en même temps de ceux qui s'imposent à la méditation de tous les esprits réfléchis; à ce titre l'on devrait bien résumer en France les douze volumes jusqu'ici parus du livre de M. Droysen[1]. Retracer en un vaste tableau les développements successifs de la maison de Hohenzollern, depuis le jour où elle s'établit dans les Marches du Brandebourg, jusqu'au moment où nous sommes, montrer par quels efforts persévérants, en vertu de quels principes et grâce à quelles idées générales, cette maison sut établir sa domination sur l'Allemagne septentrionale tout entière, c'est la tâche que M. Droysen se donnait il y a bientôt un quart de siècle, et l'on peut dire qu'il l'a dignement remplie. De 1855 à 1876 il a publié l'histoire de la formation territoriale de la Prusse du XVe au milieu du XVIIIe siècle et ses derniers volumes embrassent la majeure partie du règne de Frédéric II. Le premier volume nous fait assister à la *création de la puissance prussienne*, depuis l'élection de l'empereur Sigismond jusqu'à la fin des guerres hussites. Les deux suivants racontent ce que M. Droysen appelle l'*époque territoriale*, c'est-à-dire l'époque de la constitution intérieure du nouvel Etat, les luttes entre le pouvoir central et la féodalité, la Réforme et ses différentes péripéties. L'*Etat du grand Electeur* nous amène à la période la plus importante, la plus décisive dans le développement historique de la maison des Hohenzollern. Nous voyons, sous l'impulsion puissante de Frédéric-Guillaume, le petit électorat aspirer aux plus hautes destinées, lutter pour son propre compte contre les grandes puissances européennes, et sortir en définitive vainqueur de ces longues et pénibles épreuves. M. Droysen n'a pas consacré moins de trois volumes à ce seul règne et avec toute raison, car c'est de lui que date en définitive la Prusse moderne. Le septième volume nous raconte le règne de l'électeur Frédéric III, qui le premier ceignit son front de la couronne royale et prit le nom de Frédéric Ier; le huitième et le neuvième renferment l'histoire de Frédéric-Guillaume Ier, le roi-caporal, intègre, sévère et borné, qui travaille efficacement à la grandeur de son pays, en formant pour son fils un trésor et une armée. Un volume supplémentaire, le dixième, nous fournit les pièces justificatives pour l'histoire de ces deux règnes. Les deux derniers volumes enfin abordent, ainsi que nous l'avons dit, le règne de celui qu'on n'appelle plus à Berlin que Frédéric-le-Grand. Toutes ces parties ne sont point traitées avec une égale compétence et toutes ne présentent point un

1. J. G. Droysen, *Geschichte der preussischen Politik*. Leipzig, Veit, vol. I-VII en 2e édition, 1868-1872, vol. VII-XII, 1869-1876. En tout 5744 p. 8^v^. Prix : 123 fr.

intérêt égal. Evidemment M. Droysen n'est pas aussi familier avec les temps du moyen-âge qu'avec ceux du XVIIe et du XVIIIe siècle; les premiers volumes auront à profiter, plus que les autres, des progrès faits dans ces dernières années par les études historiques en Allemagne. Ce sont aussi les moins attrayants en ce sens que les grandes questions politiques y sont abordées moins souvent que dans l'histoire des siècles postérieurs, et qu'on s'intéresse forcément davantage aux temps où la politique prussienne se rattache à des combinaisons européennes d'une portée plus générale. Cependant c'est là qu'on trouve déjà le germe des événements futurs; nulle part peut-être dans l'histoire l'esprit de suite ne s'est manifesté d'une façon plus remarquable que dans la politique de cet Etat, privé de frontières naturelles, sans richesses, sans autre raison d'être, en un mot, que le désir de vivre et sans autre soutien en Europe que la persévérance de ses souverains et la supériorité de ses soldats. Il a eu des princes médiocres et même mauvais; il n'en a pas eu qui n'ait compris qu'il était nécessaire de vaincre souvent et de lutter sans cesse, si l'on ne voulait cesser d'exister. M. Droysen a su mettre parfois un intérêt tout dramatique dans le récit des péripéties qu'a traversées son pays et l'on comprend que ses compatriotes le regardent aujourd'hui comme un de leurs meilleurs historiens. Ses travaux, appuyés sur des études approfondies, faites dans les archives de l'Etat, nous donnent le tableau fidèle de la politique étrangère, comme de la politique gouvernementale intérieure. Nous ne voulons point dire par là qu'il ne soit utile et même nécessaire de contrôler les documents des archives berlinoises par ceux des archives de Vienne, de Londres ou de Paris. Evidemment bien des points de détail pourront être controversés, bien des jugements pourront être attaqués comme injustes; certaines lacunes ont été signalées et le seront encore dans la suite; mais dans son ensemble c'est un grand et beau travail qui fait honneur à son auteur et qui mériterait d'être plus généralement connu qu'il ne l'est actuellement, non-seulement en France et dans le reste de l'Europe, mais même en Allemagne, en dehors des frontières de la Prusse.

Rod. Reuss.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Les Esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident, par Paul Allard. Paris, Didier, 1876.

L'influence du christianisme sur l'abolition de l'esclavage est une question fort controversée de nos jours. M. Havet, dans ses savantes études sur les *Origines du christianisme*, attribue à la philosophie stoïcienne tout l'honneur d'avoir élargi les idées de l'ancien monde au sujet de l'esclavage et d'avoir fait reconnaître l'homme dans l'esclave. M. Allard ne soutient pas la thèse opposée, mais il ne fait pas, selon nous, la part assez large au généreux mouvement d'idée des stoïciens romains qui inspirèrent les adoucissements notables de la législation impériale. Les conquêtes du droit sont assez lentes et difficiles pour que le concours de tous ceux qui y contribuent soit constaté avec une égale reconnaissance. M. Wallon, dans son *Histoire de l'esclavage antique*, avait reconnu sans hésitation tous les services rendus par la philosophie des premiers temps de l'Empire à la cause de l'égalité humaine dont elle avait eu le pressentiment. M. Boissier, dans son *Histoire de la religion romaine d'Auguste aux Antonins*, s'est tenu dans la vraie mesure. Il n'a point marchandé l'éloge aux nobles penseurs qui ont honoré la décadence romaine, il montre qu'ils ont entrevu sur ce point comme sur les autres toutes les réformes qui devaient être réalisées dans la société moderne, mais que l'impulsion décisive et puissante devait venir d'ailleurs, « que l'abolition totale de l'esclavage était une des réformes qu'on n'était guère en droit d'attendre du cours régulier des choses et qu'un changement si profond que personne n'a désiré, ni prévu, ne pouvait s'accomplir sans une de ces révolutions qui renouvellent le monde. » (Boissier, *Histoire de la religion romaine*, t. II, p. 401.) Quel que soit le jugement que l'on porte sur la vérité doctrinale du christianisme, on ne peut nier qu'il a rattaché l'égalité humaine à son enseignement fondamental, que saint Paul a formulé dans ce mot profond : *Devant le Christ il n'y a plus ni esclave ni libre*. En rechauffant au foyer de la vie religieuse une idée sublime qui demeurait froide et à bien des égards impuissante, tant qu'elle restait à l'état de principe abstrait, il a donné une impulsion irrésistible au mouvement généreux qui s'était produit à côté de lui. Il ne pouvait faire plus, car réclamer la consécration légale de cette égalité au premier siècle de notre ère,

c'était déchaîner la guerre sociale; la cause de l'émancipation n'aurait pas beaucoup gagné à avoir quelques Spartacus de plus. Tout recours à la force dans l'Empire romain était destiné à être brisé et broyé par la plus grande force répressive que le monde ait connue.

Sous la réserve que nous avons indiquée, le livre de M. Allard a une réelle valeur historique. Son érudition est vaste et de bon aloi, il a largement profité de l'épigraphie païenne et chrétienne. Les travaux de M. de Rossi et de M. Le Blant lui sont familiers; les inscriptions des catacombes lui ont fourni les plus précieux renseignements sur la première constitution de la famille chrétienne. Le tableau qu'il trace de l'esclavage à Rome n'est point chargé; il ne se contente pas des invectives passionnées et généreuses de Sénèque, il prend l'institution sur le fait dans les comiques et les romanciers, surtout dans le théâtre de Plaute, qui demeurera toujours dans sa crudité naïve et énergique la source principale pour connaître la vie domestique des Romains. M. Allard suit l'esclave dans la maison de ville, aux champs, à tous les degrés de la servitude, depuis les rudes offices du travail agricole ou manuel jusqu'à ces occupations presque littéraires qui en font l'instituteur d'une jeunesse qu'il corrompt en la polissant. Nous ne croyons pas qu'il ait exagéré le contraste de la maison chrétienne avec la maison païenne. Dans la première, la prière réunit chaque jour les maîtres et les serviteurs, ils se retrouvent autour de la table eucharistique, le martyre les élève à une même gloire, et l'Eglise accorde une place dans sa hiérarchie naissante à l'esclave affranchi d'hier, sans qu'elle formule jamais le principe général de l'émancipation. Nous trouvons un détail très-caractéristique à cet égard dans les constitutions de l'Église d'Égypte retrouvées en langue copte par Tuttam, et qui remontent à l'an 230. Il y est stipulé que l'esclave catéchumène doit obtenir un bon témoignage de son maître (*Const. Eccles. Egypt.* II). Ainsi la hiérarchie sociale subsiste tout en étant sapée par sa base. M. Allard dépasse, croyons-nous, l'exacte vérité des faits lorsqu'il prétend que l'évêque Calliste, né lui-même dans l'esclavage, a fait faire un pas décisif à la cause de l'égalité en autorisant le mariage entre les grandes dames romaines et leurs esclaves. Le document sur lequel il s'appuie est emprunté au IXe livre des *Philosophoumena*, ce réquisitoire si ardent et si curieux de l'ancien parti rigoriste contre les envahissements de l'épiscopat romain. Il ne s'agit de rien moins dans le passage indiqué que d'un mariage légal, comme on peut s'en convaincre par le texte des *Philosophoumena*. « Il permet, y est-il dit de Calliste, à des femmes non mariées qui ne voulaient pas contracter des mariages légitimes contraires à leur dignité, de vivre en concubinat avec un esclave ou un affranchi et de l'avoir pour mari bien que le mariage ne soit pas légalisé. » (*Philosoph.*, livre IX, 12, p. 461 de l'édition Dunkler and Schneidewin.) L'auteur ajoute que ces mêmes femmes recouraient à l'avortement pour éviter la honte d'avoir des enfants qui porteraient la marque de l'esclavage. Il n'est pas possible de fonder sur ce texte une concession nou-

velle et considérable faite au principe d'égalité. On peut le taxer d'exagération et d'injustice, et discuter comme on l'a fait la vérité des accusations de l'auteur des *Philosophoumena*, mais il ne fournit aucune base à l'assertion de M. Allard.

La partie du livre sur les *esclaves chrétiens* qui est consacrée à la dégradation du travail libre et à la misérable condition de la plèbe romaine sous l'Empire, est traitée avec un soin particulier et une grande sûreté d'érudition. On voit combien la notion de l'égalité humaine avait de peine à s'implanter dans la société romaine, à quel point celle-ci était dure aux classes inférieures. Le dernier volume de l'*Histoire romaine* de M. Duruy, qui est si favorable en général à l'époque impériale et en relève plutôt les beaux côtés que les vices, apporte une confirmation décisive au livre de M. Allard. Dans sa dissertation si remarquable sur la différence croissante aux premiers siècles de notre ère entre les *honestiores* et les *humiliores*, l'auteur prouve par des textes précis que les classes qui détenaient le pouvoir et la richesse élevaient une barrière toujours plus haute entre elles et les classes inférieures, qui comprenaient tous ceux qui vivaient de leur travail. L'ouvrier, le petit marchand comme le pauvre sont frappés d'incapacité légale *propter turpem quaestum, propter paupertatem* (Duruy, *Histoire des Romains*, tome V, appendice, p. 495). L'égalité devant la loi n'existe à aucun degré et la suppression totale des droits politiques rend plus dur cet ilotisme dépendant, malgré la compensation du cirque et des distributions gratuites.

Nous voilà bien loin des nobles principes de fraternité humaine développés par l'école stoïcienne. Au même moment, le travail libre était si bien honoré par l'Église chrétienne, qu'on voit fréquemment dans les fresques des catacombes les outils de l'ouvrier peints sur sa tombe comme un titre d'honneur.

Nous renvoyons au livre de M. Allard pour les détails circonstanciés et précis qu'il donne sur la législation bien adoucie des premiers empereurs chrétiens à l'égard des esclaves, sur la multiplicité des affranchissements à cette époque et les efforts de l'Église pour y pousser. Sans doute entraînée elle-même par son alliance avec le pouvoir politique, elle a plus d'une fois sacrifié le droit des faibles et des opprimés, et consacré le despotisme, soit privé, soit public, mais il n'en demeure pas moins vrai que toutes les fois qu'elle a fléchi dans la revendication et surtout dans la pratique du principe de l'égalité humaine, elle a désavoué ses propres doctrines. En agissant ainsi, elle reniait l'esprit même du christianisme, qui abaisse dans la même poussière devant la souveraineté divine toutes les grandeurs humaines et qui reconnaît un prêtre et un roi dans le plus chétif de ceux qu'il appelle les affranchis du Christ et les rachetés. Le livre de M. Allard, à quelque point de vue qu'on se place sur les origines du christianisme, abonde en renseignements du plus haut intérêt sur cette époque si importante

E. DE PRESSENSÉ.

Analecta Divionensia. Dijon, Rabutot, 1866-1876, 10 vol. in-8°.

S'il est vrai que les savants parisiens affectent parfois un injuste dédain pour les érudits de province, il arrive également que ces derniers, soit qu'ils se méfient des jugements de leurs collègues de Paris, soit plutôt qu'ils n'aient pas encore complètement dépouillé ce sentiment municipal qui jadis était si vivace, dédaignent de faire connaître leurs travaux hors de leur province, parfois même hors de la ville qu'ils habitent. Telle a été la destinée d'une importante collection de documents inédits, relatifs à l'histoire de Bourgogne, les *Analecta Divionensia*, dont la publication, commencée en 1866, n'est pas encore achevée. Les *Analecta Divionensia* ont été publiés par des Bourguignons, MM. Muteau, Garnier, Guignard, Bougaud, imprimés par des Bourguignons, aux frais d'un Bourguignon, M. Muteau, et sous les auspices de l'administration municipale ; mais on dirait que les éditeurs ont voulu réserver pour leurs amis ou leurs compatriotes la connaissance des trésors littéraires et historiques qu'ils avaient eu l'heureuse pensée de mettre en lumière : non-seulement ils ont tiré leurs volumes à un très-petit nombre d'exemplaires, mais encore ils n'ont tenté aucune démarche pour les répandre en dehors de leur province. L'auteur de cet article a cru rendre service en présentant aux lecteurs de la *Revue* un résumé de cette importante collection, qui se rattache directement, malgré son titre, à l'histoire générale de notre pays.

I.

Le premier, par ordre chronologique, des volumes qui composent les *Analecta Divionensia*, comprend deux vieilles chroniques, celle de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon (p. 1-230), éditée par M. l'abbé Bougaud, aujourd'hui vicaire-général de l'évêque d'Orléans, et celle de l'abbaye de Saint-Pierre-de-Bèse (p. 231-503), éditée par M. Garnier, archiviste du département.

Saint-Bénigne de Dijon est une des plus anciennes, et elle était jadis une des plus riches abbayes de France. Sa bibliothèque était célèbre. Les Normands la dispersèrent une première fois au IXe siècle, mais l'abbé Guillaume la reconstitua en amenant au monastère des moines italiens et grecs, versés dans les lettres, et en y établissant des scribes et des enlumineurs. Elle ne cessa de s'enrichir depuis. Au XVe siècle elle était une des plus considérables et des mieux ordonnées du royaume, mais les Ligueurs commencèrent sa ruine, et les abbés commendataires l'achevèrent; un honteux désordre succéda à l'excellente administration d'autrefois, et quand les commissaires de la première République mirent les scellés sur les biens de l'abbaye, ils ne trouvèrent plus que quelques volumes dépareillés et en mauvais état.

Un des plus précieux volumes de cette bibliothèque était la *Chronique de l'abbaye* composée au XIe siècle par un moine anonyme. On le mon-

trait avec orgueil aux visiteurs ; on refusait même de le communiquer. Il disparut pourtant au XVIIe siècle, et fut retrouvé à Autun sur l'étalage d'un bouquiniste. Racheté avec empressement et replacé avec honneur dans la bibliothèque de l'abbaye, il y figurait encore à la Révolution. Il fait aujourd'hui partie de la Bibliothèque municipale de Dijon (ms. n° 348).

Plusieurs copies ont été prises de la *Chronique de Saint-Bénigne*. La plus ancienne, faite par Virey, secrétaire du prince de Condé, appartient à la Bibliothèque de Lyon (ms. n° 126). La seconde, déposée à la Chambre des Comptes de Dijon, est aujourd'hui à la Bibliothèque de Dijon (ms. n° 95). On trouve la troisième à la Bibliothèque nationale (ms. f. franç. n° 5661). C'est sur cette dernière copie que D. d'Achery publia pour la première fois la *Chronique de Saint-Bénigne* dans son *Spicilegium* ; mais cette édition est si fautive, si pleine de contre-sens et d'omissions, que M. Bougaud avait le droit de présenter la sienne comme l'édition princeps.

On ne connaît ni le nom ni la vie de l'auteur de la *Chronique*. On sait seulement qu'il était né à Salins de 1010 à 1020, et qu'il fut reçu à Saint-Bénigne par l'abbé Halinard. L'écrivain anonyme ouvre son histoire de l'abbaye à l'année 511, époque de la fondation présumée du monastère, et il la continue jusqu'en 1052, mais il y joint le récit des événements les plus importants de l'histoire de France et de Bourgogne. Pour tout ce qui regarde l'histoire générale il se contente de copier et d'analyser des auteurs connus[1] ; mais quand il s'agit de l'histoire particulière du monastère, il tire des notes conservées dans ce monastère ou de ses propres souvenirs des renseignements originaux, et c'est par là que son œuvre est à la fois utile et intéressante.

Le chroniqueur avait à sa disposition le *Livre de la fondation de l'abbaye*, le *Livre des sépultures*, énumération plus ou moins détaillée des fidèles qui avaient voulu dormir leur dernier sommeil dans les caveaux du monastère, le *Catalogue des abbés*, le *Nécrologe*, et surtout le *Livre des biens*, ou recueil des chartes de donations. Il inséra de longs extraits de ces divers documents dans son ouvrage, surtout du Livre des biens, qui pouvait servir à des revendications ultérieures ; mais il le fit d'une façon maladroite, en les intercalant au milieu d'autres récits, à tel point qu'un lecteur inattentif pourrait prendre cette chronique non pas pour une histoire, mais pour un simple cartulaire de l'abbaye.

L'auteur anonyme avait encore à sa disposition les actes du martyre de Saint-Bénigne et de ses compagnons qui lui fournissaient de précieux renseignements sur les origines du christianisme en Bourgogne. Il trouvait encore dans les archives de l'abbaye des détails sur les

1. Sauf pour la fin du VIIIe siècle et le commencement du VIIIe, époque pour laquelle il a connu des annales aujourd'hui perdues. M. B. n'a pas signalé ce fait. N. de la Red.

commencements de Dijon, sur ses monuments et son histoire, sans parler des actes authentiques, tels que la bulle du pape Sergius I, et le diplôme de Louis-le-Pieux pour la reconstruction de Saint-Bénigne, ainsi que celui de Charles-le-Chauve pour sa restauration. A vrai dire, sans la chronique de Saint-Bénigne, une partie de l'histoire de Bourgogne resterait inconnue.

Il en est de même pour l'histoire de l'art au moyen âge. Au lendemain de l'an mil, il y eut en Bourgogne une véritable renaissance artistique, lorsque l'abbé Guillaume ramena d'Italie toute une colonie de moines, peintres et architectes, sculpteurs ou ciseleurs, musiciens ou enlumineurs. L'auteur de la *Chronique* raconte tout au long cette transformation. On sait, grâce à lui, que les premiers vitraux peints en France le furent peut-être par Guillaume. On sait que l'art de tisser les étoffes atteignit alors la perfection. Aussi bien conserve-t-on au musée de Cluny quelques fragments d'une splendide étoffe de soie, ornée d'aigles et d'arabesques, qui servit à envelopper les reliques de saint Bénigne, lorsque l'abbé Guillaume en ordonna la translation.

C'est surtout à la géographie du moyen âge que la *Chronique* apporte les contributions les plus utiles : énumération des villages bourguignons, routes qui les séparent et les desservent, curiosités qui les recommandent, productions diverses, tout est indiqué dans ce précieux ouvrage. On s'y convaincra, par exemple, que la réputation des vins du terroir date de loin, et que l'aisance des habitants était générale.

La *Chronique de Saint-Bénigne* présente donc une source abondante de renseignements inédits. Son récent éditeur pense à tort qu'elle ne peut intéresser que des Bourguignons. Elle intéresse tous les historiens du moyen âge, même hors des frontières de France, comme le prouve l'édition donnée dans les *Monumenta Germaniae* de fragments de cette chronique (SS. t. VII).

Le premier volume se termine par la *Chronique de Saint-Pierre-de-Bèse*, éditée par M. Garnier. L'abbaye de Saint-Pierre fut fondée en 630 sur les bords de la Bèse, affluent de la Saône, par un certain Amalgarius; son historien se nommait Jean. Il appartenait à l'abbaye, et vivait au XIIe siècle, car il conduit l'histoire de son monastère jusqu'à l'année 1135. On n'a pas d'autres renseignements sur son compte. Le moine Jean connaissait et appréciait la *Chronique de Saint-Bénigne*, car il l'a copiée pour tout ce qui se rapportait à l'histoire générale, et il a simplement substitué les affaires particulières de son monastère à celles de Saint-Bénigne. Les deux chroniques se ressemblent donc beaucoup; néanmoins comme la première s'arrête en 1052 et que la seconde continue jusqu'en 1135, celle-ci renferme pour tout un siècle les renseignements les plus curieux sur l'histoire de Bourgogne. On y trouve encore des détails de géographie ancienne, des traditions religieuses, et tout le mouvement intellectuel et artistique de l'époque. A vrai dire, ce sont deux chroniques sœurs : MM. Bougaud et Garnier ont été bien inspirés en les réunissant dans le même volume, et nous leur devons des re-

merciments pour le soin scrupuleux avec lequel ils ont arrêté leur texte, et pour l'abondante variété de leurs notes complémentaires.

II.

Nous arrivons à l'œuvre principale de la collection, aux trois volumes de la *Correspondance de la Mairie de Dijon* publiés par M. Garnier. La commune de Dijon fut érigée en 1183 par le duc Hugues III, et investie par ses successeurs d'importants privilèges. Elle se maintint jusqu'à la Révolution française, toujours indépendante, au moins en apparence. Ses chefs entretenaient une correspondance suivie avec nos rois, leurs ministres, les princes, les gouverneurs et autres personnages importants. C'est cette correspondance que M. Garnier a entrepris de publier, non pas en son entier, car un grand nombre de ces lettres se rapportent à des matières purement administratives et ne présentent aucun intérêt ; il n'a reproduit que les lettres dont les historiens ou les publicistes pourraient s'aider dans leurs travaux.

Les documents qui composent la *Correspondance de la Mairie* ont été longtemps traités avec une coupable insouciance. Aucun d'entre eux ne figure dans les inventaires antérieurs à 1750, et encore, lors du dépouillement partiel des archives de Bourgogne, qui fut fait en 1769, l'archiviste Lemort classa « comme pièces du tout inutiles, vues et revues une seconde fois », près de 1100 lettres des plus curieuses, qu'a heureusement retrouvées M. Garnier. Sans parler de l'indifférence de nos pères, d'autres causes encore s'opposaient à la conservation de la correspondance municipale. Le maire ou vicomte mayeur était nommé pour un an seulement et retenait ou dénaturait, quand il n'était pas réélu, les papiers de son administration. De plus les personnes intéressées à la disparition de pièces compromettantes n'éprouvaient aucun scrupule à les enlever. C'est ainsi que les documents relatifs à la réunion de la Bourgogne à la France ont disparu, soit que les partisans des derniers ducs aient conservé jusqu'au dernier moment l'espoir de maintenir leur autonomie provinciale, soit que les partisans de la France n'aient pas toujours été bien fermes dans leurs sentiments. L'époque de la Ligue et celle de la Fronde ont été également fort maltraitées.

Malgré ces altérations, 5500 lettres ont été conservées ; la première, en date du 10 juin 1394, adressée par la duchesse Marguerite à son mari Jean-Sans-Peur ; la dernière, en date du 16 mars 1787, adressée par les magistrats de Dijon à l'abbé Desmoutiers de Merinville, évêque nommé de cette ville. Près de quatre siècles d'histoire municipale sont embrassés dans cette période. A vrai dire, on pourrait à l'aide de cette correspondance refaire la partie la plus intéressante de l'histoire de Dijon. Les amis de M. Garnier, qui connaissent sa rare compétence en pareille matière, espèrent qu'il se décidera à leur donner cette histoire, que seul aujourd'hui il est en état d'entreprendre et d'achever. Il est vrai que chacun des trois volumes est précédé d'une longue introduction histo-

rique, qui résume les principaux événements, et que la plupart des lettres sont accompagnées de notes historiques et géographiques, qui les complètent et les expliquent. Ce sont là les fondements du futur édifice que M. Garnier élèvera un jour ou l'autre en l'honneur de son pays natal.

Le premier volume de la correspondance compte 262 pièces, toutes inédites. On y voit figurer Jean-sans-Peur et Marguerite de Bavière (1, 2, 3, 12, 13), Charles VI (19) et son fils le dauphin Louis (10), les Etats-Généraux de Paris (6, 7), les Armagnacs et les Bourguignons (9). Ces premières lettres renouvellent en partie l'histoire des ducs de Bourgogne. Philippe-le-Bon raconte aux magistrats de Dijon ses victoires sur les Flamands (64, 65), et en même temps il leur demande la grâce d'un pauvre maçon qui avait volé deux écuelles d'étain dans son hôtel (22); il leur ordonne d'entretenir et de paver leurs rues (51, 56), et surtout il prend en main les intérêts et immunités des gens de sa maison (24, 29, 31, 33, 34, 38, 46, 50, 52, 53). Charles-le-Téméraire raconte avec complaisance ses expéditions militaires (79, 92, 105, 114). Avec Louis XI nous assistons aux troubles sanglants qui marquèrent la réunion de la Bourgogne à la France. Le futur éditeur de ses lettres et missives trouvera trois de ses lettres dans la *Correspondance* (115, 130, 142). Le règne de Charles VIII ne nous offrira de renseignements que sur la révolte du duc d'Orléans (147), et celui de Louis XII que sur les mesquineries de ce prince à l'endroit des bourgeois livrés en otage par La Trémouille aux Suisses (162-167). Mais avec François Ier sont racontées les guerres d'Italie, la trahison du connétable de Bourbon, l'invasion de la Picardie et celle de la Provence. Vingt-trois lettres de François Ier, douze de Louise d'Angoulême, quatorze de La Trémouille, une du chancelier Duprat, sept de l'amiral Chabot, huit de Claude de Guise, en tout, pour ce seul règne, soixante-cinq lettres dont plusieurs d'une extrême importance ! Il est vrai que les 262 pièces du premier volume ne sont pas toutes également intéressantes ; mais, même dans les documents qui n'ont trait qu'aux affaires locales, que de curieux détails !

Le second volume comprend 342 pièces. La première est datée du 12 avril 1548 et la dernière du 25 mai 1595. Il commence avec le règne de Henri II et se termine avec celui de Henri IV. Il comprend par conséquent la triste période de nos guerres de religion. Rien de bien important pour le règne de Henri II. Celui de François II ne figure que pour la convocation du ban et de l'arrière-ban à propos de la conspiration d'Amboise (274), et aussi pour une pièce que M. Garnier attribue à tort, selon nous, à Charles IX, puisqu'elle est datée du 28 mai 1560 et qu'à cette époque Charles IX n'était pas encore roi (273). Sous Charles IX, Catherine de Médicis, le duc d'Aumale, le maréchal de Tavanes et le comte de Chabot-Charny s'efforcent d'arrêter le développement du protestantisme en Bourgogne, et ils réussissent si bien à l'extirper que la province devient un des foyers les plus ardents de la réaction catholique, et une des citadelles de la Ligue. L'histoire de la

Ligue est racontée en détail dans la *Correspondance*. Dijon devient le siége d'un conseil central de la Sainte-Union. Les magistrats secouent toute autorité contraire à la leur, et souvent imposent leur volonté aux Guises. Ils correspondent avec les Seize, avec Lyon, avec toutes les autres places du parti, et forcent les villes de la province à se maintenir dans leur cercle d'action. Nous voyons tour à tour figurer les plus fougueux ligueurs, Jean de Saulx-Tavanes, les barons de Lux et de Vitteaux, Damas de Thianges, le président Jeannin, le cardinal legat Caietano, Etienne Bernard l'orateur du Tiers aux Etats de 1586, Fervaques, Sennecey, Nemours et Mayenne. De l'autre côté, soutenant la cause royale, nous trouvons le maréchal d'Aumont, Biron, le président Frémyot, Guillaume de Saulx-Tavanes, Thiard de Bissy, le président de Vaugrenant, etc., heroïque minorité qui ne triompha qu'à force de constance et de désintéressement. M. Garnier, en publiant ces lettres, a rendu un grand service aux futurs historiens de la fin du XVIe siècle.

Le troisième volume comprend 357 pièces : 72 pour le règne de Henri IV, 131 pour celui de Louis XIII, 73 seulement pour celui de Louis XIV, 53 pour celui de Louis XV, et 27 pour celui de Louis XVI. Les dernières agitations de la guerre civile, l'edit de Nantes, la guerre contre l'Espagne et les continuelles usurpations du pouvoir royal sur les priviléges de la commune, tels sont les principaux evenements racontes par les 72 premières pièces de la correspondance. Les 132 suivantes contiennent des lettres de Marie de Medicis, de Louis XIII, de Gaston d'Orléans, d'Henri de Condé, du président Jeannin, du duc de Bellegarde, du cardinal Lavalette, des ministres Lomenie et la Vrillière, du maire Euvrard, de l'échevin Gazilier, etc. Elles racontent les troubles de la régence, la mort du maréchal d'Ancre, la guerre contre les protestants, le siége de la Rochelle, l'invasion de la Bourgogne en 1636 par les impériaux, et la fameuse emeute de *Lanturelu*, à propos de la suppression des Etats provinciaux. Les troubles de la Fronde, les réformes militaires et administratives de Louvois et de Colbert, les victoires et les défaites de nos armées, les misères qui en furent la conséquence, la naissance des princes du sang, et la chute des libertés municipales, tels sont les principaux sujets traites par la *Correspondance* pendant le règne de Louis XIV. Sous Louis XV et Louis XVI sont racontés le système de Law, la peste de Marseille, la guerre de succession d'Autriche et celle de Sept-Ans, le pacte de famine avec son sinistre cortége de séditions et de disettes, les embellissements de la ville, et surtout d'interminables querelles de préséance, où se consumait l'activité provinciale.

En résumé la *Correspondance de la Mairie de Dijon* presente un ensemble imposant de documents originaux, dont le plus grand nombre se rattachent à l'histoire générale. Nous ne disons rien du soin extrême avec lequel son éditeur a éclairci par ses notes tous les passages obscurs ou qui avaient besoin d'une interprétation. M. Garnier, par ses travaux

antérieurs, nous avait habitués à une telle précision que son nom seul est une garantie d'exactitude.

III.

Les trois volumes suivants sont également édités par M. Garnier. Ils sont intitulés : *Le livre de souvenance de Pépin, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon* et le *Journal de Gabriel Breunot, conseiller au Parlement de Dijon.* L'un et l'autre sont relatifs à la Ligue. On sait que la Bourgogne joua un rôle important dans cette période de notre histoire. Les contemporains de cette triste époque, soit qu'ils aient voulu conserver le souvenir des événements dont ils étaient témoins, soit plutôt qu'ils aient cherché à justifier leur conduite, ont composé de nombreux mémoires en faveur de leur opinion. Dijon seul a fourni neuf de ces annalistes, ligueurs ou royalistes. Les ouvrages de Raviet, Thésut et Sullot sont perdus, mais ceux du président Jeannin *(Discours apologétique),* d'Etienne Bernard *(Journal des Etats de Blois tenus en* 1588 *et* 1589), ainsi que les *Mémoires* de Jean et de Gaspard de Saulx-Tavanes, ont été imprimés. Restaient les manuscrits inédits de Pépin et de Breunot que M. Garnier a eu l'heureuse inspiration de publier.

Le *Livre de Souvenance* de Pépin (Biblioth. Dijon, ms. n° 118) commence le 2 janvier 1581 et finit le 7 octobre 1601. Pépin était un ardent catholique, très-opposé aux doctrines nouvelles. Il devint un ligueur déterminé, et conserva jusqu'à la fin sa haine ou du moins ses préventions contre Henri IV. Il n'avait aucune prétention littéraire, et c'est ce qui fait le charme de son livre. Il ne l'avait écrit que pour lui, comme il le pensait, sans déguiser ses impressions ni ménager ses termes. De là des emportements burlesques ou des admirations singulières, de là des mots vifs jusqu'à la crudité, ou des anecdotes scandaleuses. Comme le dit très-bien M. Garnier, « ce livre est l'histoire de Dijon en déshabillé. Les événements les plus dissemblables s'y coudoient sans transition et sans autre lien que l'ordre chronologique. » Bouleversements de l'atmosphère, fêtes et cérémonies, sorties de la *Mère Folle,* elections municipales, exécutions, Pépin recueille tout avec le plus grand soin. Il enregistre également les principaux événements du dehors qui viennent à sa connaissance, et les accompagne de réflexions naïves. Toutes les fois qu'il peut frapper sur un huguenot, il le fait avec un plaisir qu'il n'essaie pas de dissimuler. Henri IV et ses amis sont surtout l'objet de ses fureurs. Sous la plume de l'irascible chanoine, Arques devient une déroute, et Ivry une bataille douteuse : l'abjuration du roi est un piége, son entrée à Paris excite sa fureur. « Dieu nous préserve, dit-il, des mauvaises cautèles du renard hypocrite et hérétique. » Il pardonne presque aux jésuites et à leur élève Châtel « d'avoir touché le roi de Navarre avec un couteau à la face. » Forcé de reconnaître Henri IV, il attend pour lui donner ses titres que le pape l'ait solennellement absous ; mais il ne se résignera

jamais à considerer les huguenots comme des chrétiens, et presque à son lit de mort, parlera avec amertume des ministres de Genève qui sont venus à Is-sur-Tille « faire leur chiennerie ».

Le *Livre de Souvenance* est donc un livre de bonne foi, qui nous permet d'etudier sur le vif les sentiments qui animaient les ligueurs de Bourgogne. Le journal de Breunot au contraire fut composé par un royaliste convaincu. Il forme comme l'heureuse contre-partie du *Livre de Souvenance*. Breunot fut conseiller au Parlement et joua un rôle considérable dans les affaires contemporaines. En relations constantes par sa famille et ses fonctions avec les principaux personnages de la province, il était en position d'être bien renseigné. Aussi consigna-t-il dans son Journal non-seulement tout ce qu'il voyait ou entendait autour de lui, mais aussi les intrigues de la Cour et du Parlement, les guerres, les traités de paix. Si le livre de Pepin est l'histoire anecdotique de Dijon, le Journal de Breunot peut être considéré comme l'*Histoire de la Bourgogne* et même de la France à la fin du XVIe siècle.

Le Journal de Breunot se divise en quatre parties : la première (Biblioth. Dijon ms. n° 449) s'étend de 1574 à 1578. Ce n'est guère qu'une paraphrase des registres du Parlement à cette époque. La politique n'y est représentee que par l'invasion des reitres en Bourgogne et l'opposition du Parlement aux concessions faites aux Huguenots. La seconde partie commence le 2 janvier 1593 et finit le 30 decembre de la même année (Biblioth. nat. ms. f. franç. n° 5592). A la narration grave et solennelle succède un récit court et concis. L'auteur jette sur le papier quelques notes brèves mais courageuses, car il n'hésitait pas à considérer Henri IV comme le seul roi legitime, bien que Dijon eût embrasse avec ardeur la cause des Ligueurs. On le savait si bien que les prédicateurs tonnaient en chaire contre lui, et que les chefs de la Ligue songeaient à se debarrasser de son opposition en l'assassinant. Breunot nous fait assister au reveil de l'opinion publique, et note avec empressement les progrès du parti modere, dont il se vante d'être le chef. La conspiration manquée de la Verne, la dictature de Mayenne en Bourgogne, la courageuse intervention du Parlement contre les empietements politiques des ligueurs, les imprudentes provocations de ces derniers, l'arrivee de Biron, la soumission de Dijon et de la province entière, tels sont les principaux evenements rapportes dans la troisième partie du Journal de Breunot, depuis le 1er janvier 1594 jusqu'au 30 juin 1595. C'est, à notre sens, la partie la plus interessante du Journal de Breunot. Les hostilites entre ligueurs et royalistes, les effroyables misères dont souffrait le peuple inspirent à notre auteur d'éloquentes protestations, mais il n'oublie ni le mot spirituel ni l'anecdote malicieuse, et rappelle avec complaisance toutes les manifestations où se reflète le caractère moqueur de ses compatriotes.

La dernière partie du Journal de Breunot commence le 1er juillet 1595 et se termine le 30 juillet 1603, mais avec deux lacunes, du 12 août au 12 octobre 1595, et du 29 juillet 1596 au 18 fevrier 1598 (Bibl. Dijon.

ms. n° 454). La pacification de la Bourgogne par Henri IV, et les dernières agitations populaires, la rivalité du Parlement et de la Mairie de Dijon, l'opposition du Parlement aux taxes et à l'édit de Nantes, la rentrée des Jésuites en Bourgogne et la conspiration du maréchal de Biron, tels sont les points les plus saillants de cette dernière partie. Le Journal de Breunot est donc indispensable à quiconque voudra étudier l'histoire de la Ligue en Bourgogne. M. Pingaud, dans son récent ouvrage sur les Saulx-Tavanes, en a tiré un excellent parti.

IV.

Si M. Garnier a fait des dernières années du XVIe siècle comme son domaine particulier, M. Muteau, conseiller à la Cour d'appel de Dijon, déjà connu par d'importants travaux d'érudition, s'est pour ainsi dire approprié l'époque de la Fronde. Les deux volumes des *Analecta Divionensia* publiés par lui se rapportent en effet à la Fronde. Le premier (Bibl. de Dijon, ms. n° 492) est intitulé : *Mémoire de Millotet, avocat général au Parlement, vicomte mayeur de Dijon, des choses qui se sont passées en Bourgogne depuis* 1650 *jusqu'à* 1668; le second (Bibl. de Dijon, ms. n° 449) : *Anecdotes du Parlement de Bourgogne ou Histoire secrète de cette Compagnie depuis* 1650, *par Claude Malteste, conseiller au dit Parlement.* Chacun de ces ouvrages est accompagné d'un volumineux appendice : *Principales délibérations de la Chambre de ville au temps de la Fronde.* L'un et l'autre sont entièrement inédits. Les troubles de la Fronde ne commencèrent en Bourgogne qu'en 1650, lorsque Condé, gouverneur de la province, s'y retira pour continuer la lutte contre Mazarin. Ils ne se terminèrent que fort tard, et Louis XIV dut intervenir en personne. Le vieux levain de la Ligue fermentait encore dans la province, et trop de grands personnages étaient intéressés à la continuation des troubles pour qu'on pût espérer un prompt apaisement des esprits. Millotet et Malteste ont raconté en détail cette guerre civile, plus acharnée qu'on le croit communément. Sans doute il y eut peu de grandes batailles, et les personnages principaux, Condé, Vendôme, Épernon, les présidents Bouclin, de la Marguerie, Brulart, Perrault, l'intendant Machault, Lenet, le comte et le marquis de Tavanes, n'inspirent qu'une médiocre sympathie : mais le développement des caractères, les intrigues municipales ou parlementaires, la contradiction des intérêts, et surtout la vie provinciale d'alors sont exposés avec vivacité.

Sans entrer dans les détails, qu'il nous suffise de dire que Millotet pendant la Fronde fut, en Bourgogne, le principal appui de la royauté. Soit comme avocat général au Parlement, soit comme vicomte mayeur de Dijon, il eut la plus grande part aux affaires de l'époque. Par sa constance, par son héroïsme même, il soutint les esprits découragés, retint dans le devoir ceux qui faiblissaient déjà, et fut contre les fron-

deurs le principal agent de la restauration du pouvoir royal. Son caractère se retrouve dans son style, bref, énergique, sans emphase, mais tout imprégné de saveur locale, de je ne sais quel mélange de naïveté et de malice, de bonté sympathique et de médisance railleuse, qui caractérise le Bourguignon.

Malteste était un royaliste non moins déterminé que Millotet. Il pratiquait ce qu'on a nommé de nos jours l'opposition constitutionnelle, c'est-à-dire que, tout en restant convaincu de la nécessité de maintenir l'autorité royale, il n'approuvait pas tous les actes du gouvernement. Ses ennemis eurent beau jeu à l'accuser de raideur et même d'opposition systématique; en réalité il ne fut coupable que de franchise, et, pendant les trente années qu'il exerça sa charge de conseiller, il honora ses fonctions par ses vertus. L'ouvrage de Malteste est un memento quotidien composé par l'auteur pour conserver en toute liberté ses souvenirs. Comme il le dit lui-même (p. 102) : « Pour confirmer que si j'ay de la passion, elle ne me fait pas dire des choses fausses, c'est que je ne vois personne qui n'en dise autant, et qui n'ait les mesmes sentiments que ceux que j'escris sur ce papier. » Rien en effet ne saurait le faire mieux connaître que cette série de portraits, de scènes, de récits et de réflexions, « reproduction fidèle dans un style un peu brutal quelquefois, mais sentant infiniment son terroir bourguignon, d'un intérieur de parlement qui était divisé par les coteries de parti, les jalousies et les ambitions personnelles. » (Introd. p. III.)

V.

Le dixième volume des *Analecta Divionensia* va bientôt paraître. Ce ne sera pas le moins intéressant de la collection. M. Guignard, bibliothécaire de la ville, en est le principal éditeur. Comme il a bien voulu nous en communiquer les épreuves, nous pouvons dès à présent en donner l'analyse. Il est entièrement consacré à la reproduction des *monuments primitifs de l'ordre de Cîteaux*. Il renferme *la Règle de saint Benoît, les Us, les Institutions du chapitre général, la Règle des Convers, le Calendrier et le Martyrologe Cistercien*. Le texte en est donné, avec l'orthographe et la ponctuation anciennes, d'après le manuscrit type de la dernière moitié du XIIe siècle, provenant de l'abbaye de Cîteaux, et conservé à la Bibliothèque publique de Dijon. Le savant éditeur a complété sa publication par l'*Exordium parvum* et *la Charte de Charité*, d'après de très-anciens manuscrits de Cîteaux, gardés dans la même Bibliothèque, et surtout par une très-ancienne *traduction française de la première moitié du XIIIe siècle*, faite pour les religieuses Cisterciennes, de la Règle de Saint-Benoît, des Us, des Institutions du Chapitre général et de la Règle des Convers. Cette traduction constitue, entre Villehardouin et Joinville, un des plus anciens et des plus authentiques monuments de la langue française vulgaire. Enfin le frontispice du

volume est une exacte réduction chromo-lithographique de celui du manuscrit type, et donne une juste idée de l'art sobre et sévère des premiers moines de Cîteaux.

Philologues et historiens, érudits et amateurs, artistes même trouveront leur profit à la lecture des *Analecta Divionensia*. Nous souhaitons que les éditeurs de cette précieuse collection soient encouragés à continuer leur œuvre par l'accueil du public savant.

PAUL GAFFAREL.

La guerra del Vespro siciliano, da Michele AMARI. Ottava edizione, corretta ed accresciuta dall' autore, e corredata di nuovi documenti. Vol. I et II de CLX, 432 et 426 p. in-12. Florence, 1876, successeurs Le Monnier. Prix : 8 fr.

Il est rare, dans le domaine de l'érudition, de voir un livre, consacré à une courte période d'une histoire particulière, arriver à huit éditions du vivant de son auteur. En Italie, le succès d'un pareil livre est plus surprenant encore. En outre, si l'on songe que cet ouvrage, où vingt ans de l'histoire de Sicile (1282-1303) sont traités en plus de 1,000 pages, a été traduit dans les langues européennes les plus importantes, il faut considérer ce succès comme sans précédent dans la littérature historique.

Bien des causes se sont réunies pour donner au livre de M. Amari cette vogue extraordinaire. L'histoire de la Sicile, la perle des îles méditerranéennes, excite un intérêt exceptionnel. Une des périodes les plus intéressantes de cette histoire, au moyen âge, est sans contredit celle dont M. Amari a tracé le tableau ; son importance n'est pas purement locale, mais universelle : si Charles d'Anjou n'avait pas été arrêté par l'insurrection de Palerme dans ses desseins contre l'empire byzantin à peine restauré, l'histoire de l'Europe orientale et de la Méditerranée aurait vraisemblablement pris un autre cours. Le développement de cette insurrection si féconde en résultats et dont les sanglantes péripéties ont pendant dix ans ému si profondément l'Italie entière, la France et la catholique Espagne, nous est connu mieux qu'aucune autre période du moyen âge, grâce aux documents sans nombre fournis par les archives de Naples, Rome, Barcelone, et des autres centres de la politique générale à cette époque, et à une foule de témoignages historiques contemporains. Les principaux acteurs de ce drame vivent devant nos yeux avec un aussi puissant relief que les héros de l'antiquité ou que les héros modernes. Les brusques peripéties, les nombreux épisodes romanesques, la brillante mise en scène, devaient séduire un écrivain de talent et l'inviter à traiter en détail un si beau sujet. Et combien le moment était favorable pour M. Amari, quand il publia son livre en 1842! L'Europe était agitée en tous sens par le souffle révolutionnaire ; les idées d'organisation des nationalités en

Europe, l'*essere nuovo* dont parle Colletta, remuaient tout l'Occident La détestable administration des Bourbons de Naples était déjà condamnée dans l'esprit de tous les gens instruits. C'est alors que parut, dans un coin de l'Europe méridionale, un livre où la Révolution était prêchée sous la forme d'une histoire des temps passés. Là l'auteur, pièces en mains, montrait comment une nation, par une conduite courageuse, hardie, peut se débarrasser d'oppresseurs étrangers et redoutables, comment déjà au moyen âge le plus puissant adversaire des nations qui aspiraient à l'indépendance, la papauté romaine, n'avait pas pu réprimer, même avec l'appui du plus puissant prince de la chrétienté, un mouvement populaire qui avait pleine conscience du but où il voulait atteindre. Ce qui, aux yeux d'historiens ou de diplomates conservateurs, tels que M de Reumont ou le comte de Saint-Priest, rendait abominable le livre d'Amari, devait lui attirer les éloges de la plus grande partie du public européen. Ajoutons à cela que l'auteur, après la publication de son ouvrage qui fut condamné par Rome comme dangereux, avait dû s'enfuir de Sicile et vivre en exil à Paris, où il se mit à étudier la période arabe de l'histoire de sa patrie.

Malgré tout cependant, la renommée du livre d'Amari n'aurait pas été aussi grande si l'ouvrage n'avait pas été durable, s'il n'avait pas eu une réelle valeur scientifique : ce livre était autre chose en effet qu'un produit de « l'histoire révolutionnaire » ; il était le résultat d'une étude approfondie et de recherches nombreuses. L'auteur possédait deux qualités précieuses, mais qu'on ne trouve pas souvent réunies, un sens historique très-juste et une très-vive chaleur de sentiment dont il animait ses récits; là est le mérite de son livre et le secret de son grand succès. Quand par exemple, après avoir décrit les horreurs accomplies en Sicile par les bourreaux de Charles d'Anjou (1268-1281), il lance cette parole : « tremendo io le scrivo; ma ne racconterò la vendetta » (I, 50), on croirait entendre un contemporain, une victime des malheurs déchaînés alors sur la Sicile, et on pourrait soupçonner ce témoin de parti pris; mais si l'on étudie avec soin les centaines de documents publiés ou utilisés par lui pour la première fois, et la critique faite par M. A. des chroniques qui servent de base à son récit, on acquiert la conviction profonde qu'il réunit les deux qualités nécessaires à la création d'une œuvre classique un puissant amour de la vérité avec le talent nécessaire pour la communiquer à autrui, et l'imagination créatrice qui fait sortir la vie des documents inertes et ressuscite les événements devant les yeux de l'esprit. Cette poesie qui seule peut sauver une œuvre historique de l'oubli, c'est l' « indignatio » qui, chez Amari, la fait naître dès les premières lignes, c'est aussi le patriotisme. Il nous dit lui-même que l'idée de son livre lui fut inspirée par la célèbre tragédie de Niccolini ; « leggendo la quale mi sentiva correre un raccapriccio in fino alle ossa, e piangea di rabbia ripetendo :

Perchè tanto sorriso di cielo
Sulla terra del vile dolor? »

Mais cette « indignation » n'a pas nui à la valeur historique de son œuvre.

La présente édition, qui est la huitième, se distingue des autres par une introduction de 143 pages; le texte est resté conforme à celui de l'édition de 1866. Amari a bien fait de n'y rien changer : les changements et additions n'y auraient pas apporté d'amélioration essentielle, et si l'auteur s'était mis à le récrire, il aurait peut-être retranché plus d'un des passages qui ont contribué à sa renommée. Aujourd'hui que la tyrannie des Bourbons est morte et que l'auteur, vieilli de 35 ans, a trouvé sa place au Sénat de l'Italie libre et unie, il serait sans doute arrivé ce qu'il explique lui-même par ces mots : « la calma delle passioni indebolisce lo stile e la pratica fa mutare il gusto della lingua » (Préf. II).

Dans cette préface, Amari a passé en revue et utilisé les travaux parus depuis 1866; il a publié aussi des documents inédits, mis en œuvre des chroniques qui lui étaient restées jusqu'ici inconnues, et refait la critique de ses sources; nous ne pouvons pas entrer ici dans le détail; nous toucherons seulement un des problèmes les plus importants, sinon le plus important de tous.

Nous avons deux récits sur les origines de la révolution sicilienne. D'après l'un, qui est représenté par les chroniqueurs les plus rapprochés des événements, la révolution éclata tout d'un coup dans Palerme, par un acte spontané de la vengeance populaire. D'après l'autre, elle fut le résultat d'une conspiration préparée de longue main par les envoyés du roi d'Aragon et de l'empereur de Constantinople, qui s'entendirent avec les barons siciliens. Cette dernière explication, que la grande Chronique de Villani contribua à mettre en circulation, parut gagner en vraisemblance par ce fait que Villani aurait utilisé un récit rédigé en dialecte sicilien. Dès l'abord, Amari avait nié qu'il en fût ainsi; tout son récit du commencement des Vêpres siciliennes reposait sur la justesse de cette idée, ou tombait avec elle. Aujourd'hui, appuyé sur les récentes recherches d'autres critiques, il apporte de nouvelles raisons à l'appui de sa thèse. Désormais il n'est plus possible d'indiquer le récit sicilien comme la source originale de Villani. Amari a prouvé, par des arguments philologiques, que le texte sicilien avait lui-même pour base un texte écrit en « volgare illustre ». (Préf. LXXXVI et suiv.) Aussi bien une étude minutieuse de l'ancienne historiographie florentine a-t-elle fait reconnaître que les *Gesta Florentinorum*, cette source capitale de l'histoire florentine que l'on n'a pas encore retrouvée, et à laquelle se réfèrent les plus anciens historiens florentins, Villani en tête, racontait les commencements des Vêpres siciliennes avec peu de précision dans les détails, mais avec beaucoup plus d'exactitude que le récit suivi par Villani dans sa Chronique. Une autre question, qui se rattache de près à la précédente, est celle de savoir s'il n'y eut pas de négociations entamées entre le roi d'Aragon et les Paléologues de Constantinople par l'intermédiaire de réfugiés italiens, de Jean de Procida

par exemple, pour conclure un traité d'alliance contre Charles d'Anjou, et si ce traité n'a pas été conclu. Amari l'admet maintenant, et avec raison. Il fait aussi cette hypothèse fort séduisante, que des renseignements sur ce traité ont pu être publiés par Jean de Procida lui-même, lorsqu'il vivait à Rome après avoir cessé de se mêler aux affaires de la Sicile; ainsi s'expliquerait que les plus anciens chroniqueurs ne savaient rien encore du traité, tandis que de plus récents, comme Ptolémée de Lucques, en parlent. C'est à ces mêmes récits de Procida que se rattacherait ce qui a été raconté plus tard de l'influence de ces négociations sur l'explosion des Vêpres siciliennes à Palerme.

Otto Hartwig.

Ferd. Hénaux. **Histoire du pays de Liége,** 3e édition. Liége, J. Desoer, 1872-1875. 2 vol. petit in-folio de 668 et 768 pages.

En 1851, l'un des membres du jury académique chargé de décerner un prix extraordinaire fondé par le Congrès scientifique de Liége de 1836 (c'était un archiviste et un historien liégeois, M. Math. Polain), proposait de couronner un mémoire dont il contestait certaines assertions, mais qu'il trouvait « satisfaisant au point de vue de l'érudition historique. » Cet avis fut combattu par un membre catholique du jury qui fit un procès de tendance au concurrent et le prix ne fut pas décerné. Mais l'auteur publia son livre. C'était le début de M. Henaux

L'œuvre première contenait deux parties : l'*Histoire du pays de Liége*, esquissée en 300 pages, en fait le fond; et un supplément présentant le tableau de la Constitution liégeoise en 1788, dont l'auteur dit : Ce sera en quelque sorte un résumé méthodique de l'histoire du pays.

La seconde édition sépare complètement ces deux parties. Le supplément devient un livre : *Constitution du pays de Liége* (1858), et l'*Histoire de Liége* (1857) a pris des développements qui ont exigé deux volumes. C'est ce dernier livre dont l'auteur vient de donner une nouvelle édition en deux forts volumes petit in-folio. Mais malgré cette séparation des deux tableaux, ce qui domine dans l'*Histoire du pays de Liége*, ce ne sont pas les annales proprement dites, que l'auteur expose avec science et clarté, ce sont les institutions dont il suit les conquêtes et les transformations avec un soin particulier et un véritable amour.

Cette histoire, en effet, est l'âme même des révolutions liégeoises; car c'est pour conquérir ou recouvrer ses droits, c'est pour renforcer ses garanties constitutionnelles que ce peuple est toujours prêt à combattre et à mourir. Il a à lutter contre le pire de tous les pouvoirs : un souverain choisi par des électeurs étrangers parmi des étrangers, et qui n'a rien de national ni par la naissance ni par l'élection; et un souverain qui est, de plus, doublement étranger par son caractère ecclésiastique et romain. Mais ce pouvoir s'imposait à un peuple qui ne pouvait tolérer aucun frein. De là des luttes sans fin, des révolutions ter-

ribles, de sanglantes représailles, d'où les institutions sortent toujours plus fortes et mieux trempées. A chaque calamité, à chaque expérience, on cherche le salut dans la lutte et le remède dans des lois meilleures, et cette démocratie se perfectionne de révolutions en révolutions. Le droit de vote à peine organisé, il faut réprimer la corruption des votes. La neutralité obtenue, il faut en assurer le respect par des lois et des alliances, autant que par des milices prêtes à tous les dévouements. Le droit d'insurrection conquis contre les évêques *rebelles* à la loi, on s'aperçoit qu'il coûte cher à exercer et on s'ingénie à trouver des garanties plus pacifiques contre les conspirations ou les abus du pouvoir : c'est alors que le tribunal des Vingt-Deux est créé. Ainsi, le mécanisme politique s'améliore d'expérience en expérience ; une soupape empêche la chaudière d'éclater, et le peuple peut se livrer aux travaux de la paix avec plus de sécurité, gardant son héroïsme contre les convoitises étrangères.

L'histoire de Flandre suit des phases semblables ; mais la démocratie liégeoise reste plus longtemps debout ; et ces provinces se préparaient ainsi par des siècles de luttes à jouir en paix des libertés modernes.

Les objections n'ont pas manqué à ce livre depuis le premier concours, car de telles études sont toujours à refaire, tant les découvertes de textes s'accumulent. L'auteur a prouvé combien il avait à cœur de tenir son œuvre au niveau de la science, dans ses trois éditions remaniées et corrigées sans cesse.

Un des écueils de ces sujets est l'emploi des termes modernes pour mieux faire comprendre les institutions anciennes. La première fois qu'on fit ce reproche à l'auteur, c'était bien injustement, car le nom de *rebelles* donné aux évêques qui manquaient à leurs engagements envers le peuple se trouve déjà dans une charte de 1375. Quoi qu'il en soit, ce livre, écrit avec force et simplicité, et qui cherche la vérité plutôt que l'effet, atteint son but, prête un intérêt puissant à cette petite démocratie liégeoise et peut servir, par l'expérience des siècles, à éclairer dans ses voies difficiles la démocratie européenne.

Ch. P.

Peter von Aspelt als Kirchenfürst und Staatsmann[1]. Ein Beitrag zur Geschichte Deutschlands im 13. und 14. Jahrhundert, von Dr Julius Heidemann. Berlin, Weidmann, 1875, IV-324 p. in-8°.

Le présent volume n'est pas entièrement nouveau ; l'auteur en avait déjà donné plusieurs fragments dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, avec des développements critiques qu'il a retranchés depuis. L'homme dont il nous retrace la biographie, Pierre d'Aspelt, archevêque de Mayence et chancelier de l'Empire, fut l'un des conseillers

1. Peter von Aspelt, prince d'église et homme d'état.

les plus influents de l'empereur Henri VII de Luxembourg et conserva cette haute influence pendant les premières années du règne de Louis de Bavière. Né de parents pauvres à Aspelt, petite bourgade du Luxembourg, à une date inconnue (entre 1240 et 1250), d'abord simple curé, puis chanoine, il débuta dans la carrière politique comme médecin et chapelain de Rodolphe Ier, dont il fut l'agent politique ; plus tard il devint protonotaire à la cour de Wenceslas II de Bohême, et s'occupa beaucoup des affaires de ce royaume. Il avait servi fidèlement pendant vingt ans les intérêts de la dynastie des Habsbourg quand le caractère impérieux d'Albert Ier, le fils de Rodolphe, amena entre le souverain et Pierre, devenu évêque de Bâle, une rupture qui ne fut jamais complètement oubliée, même après que l'évêque eut obtenu, par l'intervention du pape Clement V, son élévation au siége archiépiscopal de Mayence, en 1306. Par cette nomination de Pierre d'Aspelt, Clement et son protecteur Philippe-le-Bel espéraient favoriser les *envahissements* de la politique française, alors déjà à la recherche d'alliés sur les bords du Rhin. Néanmoins, lorsqu'il fut question en 1308 de la candidature de Charles de Valois à la couronne d'Allemagne, Pierre d'Aspelt se tourna contre les projets de la cour de France, et, grâce à ses efforts surtout, ainsi qu'à ceux de l'archevêque Baudouin de Trèves, le comte Henri de Luxembourg fut élu roi par les électeurs. A la mort de ce souverain, qui tenta vainement de raviver en Italie les idées gibelines, Pierre continua la lutte contre la maison d'Autriche en se ralliant au duc Louis de Bavière, mais il mourut au milieu des guerres civiles, avant que Louis eût vaincu et fait prisonnier son adversaire Fréderic le Beau. L'archevêque de Mayence s'éteignit le 4 juin 1320, âgé de plus de 70 ans. Ce n'est pas précisement un personnage très-sympathique dont M. H. nous retrace le portrait ; diplomate habile et peu scrupuleux, évêque trop peu préoccupé de sa mission chrétienne, Pierre d'Aspelt n'attire par aucune qualité, ni même par aucun de ses défauts. Est-ce le style un peu terne et monotone de l'auteur qui contribue à ce résultat? Je ne sais, mais toujours est-il que l'on ne s'intéresse guère à son héros, qu'il idéalise peut-être un peu trop. Ainsi M. H. nous vante les efforts méritoires de Pierre pour consolider la puissance impériale, pour créer un véritable pouvoir central, capable de dominer les princes et les seigneurs. Théoriquement, il a pu pencher pour un système de gouvernement semblable, mais en pratique, ainsi qu'il ressort du livre de M. H. lui-même, il a, comme tous ses contemporains, essayé d'agrandir ses domaines propres et le pouvoir électoral qu'il possédait par toutes les voies qui lui étaient ouvertes, et cela, tout naturellement, aux dépens du pouvoir impérial qu'il était censé défendre.

La partie la plus intéressante et la plus neuve du volume est celle qui se rapporte à l'élection de Henri de Luxembourg. M. H. a fait justice, dans ce chapitre, d'une série de légendes introduites de fort bonne heure dans l'histoire et qui se transmettaient d'un auteur à

l'autre, tant par rapport à Henri VII lui-même que par rapport à Pierre d'Aspelt et au rôle qu'il joua dans cette occurrence. Nous regrettons seulement qu'à la fin de sa substantielle étude l'auteur n'ait pas voulu fournir au lecteur quelques explications sur les sources qui lui ont servi à rédiger son ouvrage et qu'on aurait désiré voir classer par lui d'après leur importance et leur valeur. R.

Il processo originale di Galileo Galilei, *publicato per la prima volta da* Domenico Berti, Roma, 1876, in-8°. — **Urbano VIII e Galileo Galilei.** *Memorie storiche del sacerdote* Sante Pieralisi, *bibliotecario della Barberiniana.* Roma, 1875, in-8°. — **Galileo Galilei und die Rœmische Curie** *nach den authentischen Quellen,* von Karl von Gebler. Stuttgart, 1876, in-8°.

La condamnation de Galilée prononcée par le tribunal de l'Inquisition romaine a déjà donné lieu à bien des publications; elle a soulevé, particulièrement depuis quelque quarante ans, une controverse assez vive qui se continue encore. Les auteurs qui ont débattu ce point d'histoire sont loin en effet de s'entendre sur le caractère des accusations formulées par le Saint-Office contre l'illustre physicien, et celui qui cherche la vérite sans parti pris, éprouve, en presence d'opinions parfois si contraires, un sérieux embarras. Aussi n'est-ce pas sans raison que, dans la préface de l'ouvrage qu'il a récemment consacré à Urbain VIII et à Galilée, l'abbé Sante Pieralisi se plaint de ce qu'il règne *troppa varietà di sentenze* entre les écrivains qui se sont occupes de la question. Pour mettre un terme à ce long désaccord, le moyen le plus sûr était la publication des pièces mêmes de la procédure. Mais l'on ne s'en est avisé que fort tard. Il ne faut pas toutefois s'en prendre de la négligence apportée à publier les documents originaux, à tous ceux qui ont traité de ce procès célèbre. Beaucoup n'étaient ni en situation de les connaître ni en mesure de nous en donner le texte authentique. Tel a été notamment le cas pour la plupart des auteurs français qui ont abordé ce sujet, notamment Philarète Chasles, le Dr Parchappe, M. Th. Henri Martin ; ils n'ont eu à leur disposition que partie des documents, et tous auraient dû être interrogés pour résoudre le problème, car le véritable caractère de la poursuite de l'Inquisition en était devenu réellement un. A Rome, on etait mieux placé pour se renseigner. Les défenseurs de la curie romaine y soutenant que l'opinion avait éte égarée sur le procès, que les faits avaient été dénaturés, c'était à eux surtout qu'incombait le devoir de mettre en lumière les pièces de l'affaire. Les choses ne se passèrent pourtant pas ainsi, et le premier qui ait eu cette louable pensée fut un jeune érudit français, M. Henri de L'Epinois. La publication qu'on lui doit a éclairci plusieurs des points les plus obscurs de l'histoire de la condamnation

de Galilée; elle a fait justice des incroyables exagérations et des assertions mensongères qu'avaient trop complaisamment acceptées même les écrivains les plus sérieux et en apparence les mieux informés. Il y a environ une année, un auteur allemand, M. Karl de Gebler, reprenant l'histoire de Galilée en vue d'éclairer ses compatriotes qui s'étaient jusqu'alors moins occupés de l'illustre physicien que les Italiens et les Français, a confirmé à beaucoup d'égards les jugements de M. de L'Épinois et en a fortifié les opinions par des rapprochements nouveaux. Cependant le dossier qu'avait laborieusement dressé le jeune investigateur français n'a pas paru à tous également concluant. On a signalé quelques documents négligés par lui et qui avaient assurément de l'importance. Un écrivain italien, M. Domenico Berti, dans un travail récent, a entrepris de compléter la publication de M. de L'Épinois, et, de l'ensemble de ses documents, il a tiré des conséquences assez différentes de celles auxquelles se sont arrêtés l'érudit français et M. Karl de Gebler. Le livre de M. Berti offre pour ce motif un grand intérêt et tout esprit impartial doit soigneusement en comparer les appréciations avec celles des deux auteurs que je viens de nommer. Il n'en est pas moins juste de reconnaître que c'est à M. de L'Épinois que revient l'honneur d'avoir fait sortir la question de ce qu'on pourrait appeler la période spéculative pour la faire entrer dans la période expérimentale. Son livre parut en 1867 sous le titre de *Galilée, son procès, sa condamnation d'après des documents inédits*. Les pièces qui y sont données démontrent qu'il s'était fait sur le procès de Galilée, ainsi que l'observe judicieusement M. de Gebler, une véritable légende; elle a alimenté l'esprit de parti. Ces pièces, nous les retrouvons dans le livre de M. Berti. Les plus décisives sont fournies par un registre manuscrit de l'*Archivio secreto* du Vatican portant le n° 1182 et coté comme provenant des archives du Saint-Office. Le titre indique qu'il renferme le procès de Galilée : *Con(tra) Galileum Galilei mathematicum*. Fait à noter, il a fallu que ce fût un Français qui s'acquittât de l'obligation que la cour de Rome n'avait point tenue; mais, en réparant cet oubli, M. de L'Épinois est si loin d'avoir agi dans un sentiment d'hostilité envers le Vatican, que tout au contraire on pourrait plutôt lui reprocher d'avoir subi l'influence du milieu où le manuscrit avait été placé. Rappelons ce qui s'était passé. Quand, sous Napoléon Ier, Rome fut réunie à l'Empire français, le registre en question fut porté à Paris et l'on s'y occupa de l'imprimer. Les événements de 1814 vinrent arrêter ce projet et la cour romaine se hâta de réclamer la restitution du manuscrit. Tout favorable que fût au Saint-Siège le gouvernement de la branche aînée des Bourbons, elle ne l'obtint pas, et c'est seulement à la fin du règne de Louis-Philippe, que le savant jurisconsulte P. Rossi, qui allait représenter la France près du Saint-Père, dont il devait périr le ministre, rapporta à Rome, avec l'autorisation du cabinet français, le registre tant désiré. Une condition fut toutefois mise à la restitution, c'est que ce précieux document ne resterait pas

enfoui dans les arcanes du Vatican et qu'il serait publié. La cour romaine éluda une obligation qui lui était désagréable, et le préfet des Archives du Vatican, où le registre avait été déposé, Mgr Marino Marini, se borna à en extraire un certain nombre de pièces qu'il fit entrer dans un livre imprimé en 1850 sous le titre de : *Galileo e l'inquisizione, memorie storico-critiche.* Ce n'était point un exposé impartial des faits, encore moins un choix des documents les plus décisifs que le prélat offrait au public ; son but était avant tout de défendre le pape et l'inquisition contre les reproches que leur a adressés la postérité touchant l'affaire de Galilée. Mgr Marino Marini s'efforçait d'établir que ce n'était pas précisément la doctrine du mouvement de la terre autour du soleil, que le sacré tribunal avait condamnée. M. de L'Epinois a adopté la même thèse et sa publication ne semble avoir eu d'autre but que de confirmer la réhabilitation entreprise par le préfet des Archives du Vatican. Qui lira sans prévention les 91 pièces que publie M. Berti, et dont plusieurs, et des plus importantes, avaient été passées sous silence par M. de L'Epinois, se rangera à l'opinion de l'éditeur. Il reconnaîtra que c'est vainement qu'on a voulu réformer l'appréciation des faits telle qu'elle était généralement acceptée, il y a un siècle. Si rien n'établit que le fameux *Eppur si muove* ait été prononcé par l'illustre physicien, il n'en demeure pas moins constant que c'est bien le système astronomique de Copernic que l'Inquisition voulait proscrire. Ainsi que le dit M. Berti, ce ne sont pas seulement les fougueux péripatéticiens de l'école qui repoussèrent la nouvelle opinion à laquelle Galilée apportait l'appui de son génie, ce ne sont pas les scholastiques qui l'ont denoncé au St-Office, mais bien les hommes qui étaient les serviteurs et les espions de cette intolérante juridiction. Ce n'est pas un simple lettré qui estime contraire à Aristote la doctrine de Copernic, c'est un pape qui fulmine contre elle avec toute l'autorité que lui donne son caractère. Urbain VIII préside le tribunal de l'Inquisition devant les commissaires duquel comparaît Galilée. Ce souverain pontife condamne l'illustre physicien, comme il condamna Baius et le fameux livre de Jansenius intitulé : *Augustinus.* La sentence rendue contre Galilee est donc tout autre chose qu'une simple vengeance des péripatéticiens contre un homme qui attaquait leurs idées ; elle est bien l'expression de la prétention qu'avait le Saint-Siége de prononcer même sur les matières scientifiques quand elles intéressent la foi. L'abbé Sante Pieralisi, qui, en sa qualite de bibliothécaire de la Barberine, a consacré à la louange d'Urbain VIII un livre où Galilée est assez maltraité, n'ose pas à cette heure tenir encore pour Ptolémée contre Copernic, ou au moins revenir au compromis de Tycho-Brahé, mais il cherche querelle au physicien pisan ; il l'accuse d'imprudence et même d'ingratitude, comme si la reconnaissance pouvait exiger qu'on soutînt le faux et qu'on sacrifiât la vérité scientifique. Cependant s'il y a eu imprudence quelque part, c'est assurément du côté du pape et de l'Inquisition qui, ne sachant pas l'astronomie, voulaient avoir raison avec des

textes contre Galilée et compromettaient l'orthodoxie en l'enchainant à des doctrines surannées. Le registre des Archives du Vatican nous le démontre clairement. Pour que son contenu soit convenablement apprécié, ce recueil doit être rapproché d'autres documents qui le complètent et en attestent du même coup l'authenticité. Outre le registre dans lequel se trouvent consignés tous les actes du procès, la dénonciation, les interrogatoires, les dépositions, il existe un recueil d'un caractère différent et intitulé : *Decreta*, où s'inscrivaient les délibérations du tribunal sacré et qui en relatait toutes les phases. Ces procès-verbaux se tenaient au fur et à mesure des séances où l'on traitait des affaires diverses, en sorte que pour pouvoir retrouver tout ce qui avait été dit touchant une affaire, on avait dû dresser, dans un registre particulier, des tables de renvois ou *rubricelle*. Ces tables ont été aussi consultées par M. Berti. On comprend que l'on a souvent dans les *Decreta* la reproduction, sauf quelques variantes qu'explique la façon de procéder, des pièces inscrites dans les actes, pièces que les délibérations du Saint-Office éclairent à leur tour. L'exploration de ces trois sources d'informations n'a point toutefois fait retrouver à l'auteur italien l'original de l'abjuration de Galilée et de la sentence prononcée contre lui. Sans doute que ces pièces avaient été consignées dans quelque autre registre de l'*Archivio* de l'Inquisition. On peut espérer les rencontrer dans les registres de ce fonds dérobés à Rome en 1849, et qui sont maintenant au Trinity College de Dublin, les dits registres paraissant renfermer un grand nombre de jugements et d'abjurations.

L'ensemble des documents recueillis par M. Berti nous met à même de suivre toutes les phases des deux procès intentés à près de vingt années d'intervalle à l'illustre physicien pisan. Il les faut rapprocher, car, ainsi que le remarque cet auteur, on ne saurait comprendre le second procès sans étudier le premier.

La publication du *Sidereus nuncius*, faite à Florence en 1610, n'excita pas seulement la colère des adeptes de l'école aristotélique, elle émut encore les théologiens ; ceux-ci s'alarmèrent des conséquences qu'on pouvait tirer du nouveau livre. Galilée n'apprit pas sans un vif désappointement qu'il avait dans les Jésuites des adversaires décidés, et redoutant les obstacles que pourrait lui créer cette puissante Compagnie, il prit le parti de se rendre à Rome afin de parer aux difficultés qui le menaçaient. C'était en 1611. Il trouva d'abord dans la haute société romaine un accueil empressé et émerveilla par tout ce qu'il faisait voir dans le ciel à l'aide de son télescope. Il se persuada qu'il triompherait des préventions du Collège romain et revint à Florence, abusé sur la situation. Mais il se convainquit bientôt des sentiments hostiles que nourrissait contre lui la partie la plus active du clergé. Dans le cours de l'Avent 1614, un prêcheur dominicain attaqua violemment en chaire sa doctrine, et, le 7 février suivant, un religieux du même ordre, le P. Nicolas Lorini, le dénonçait au cardinal Mellini, qui tenait le sceau du Saint-Office. L'objet de la dénonciation était une lettre écrite par

Galilée au P. Castelli et dans laquelle il s'élevait contre la prétention de quelques-uns de faire intervenir l'Écriture-Sainte en des questions qui ne relèvent que de la science. Cette lettre contenait, suivant le dominicain, des propositions suspectes et téméraires, et, à l'appui de sa dénonciation, il joignait copie de la lettre. Le cardinal Mellini la transmit à Rome au consulteur du Saint-Office. Mais cette copie que M. Berti a reproduite d'après Alberi, était-elle authentique? Il importait de le vérifier et l'Inquisition fit de vains efforts pour se procurer l'original. On ne donna donc pas d'abord suite à l'affaire. Le consulteur du Saint-Office, dans une pièce que M. de L'Epinois n'a pas rapportée (Voy. Berti, *Docum.* II, p. 14) et qui est datée du 21 décembre 1613, fait observer que certaines énonciations de Galilée dans sa lettre au P. Castelli sentent passablement l'hérésie (*primo tamen aspectu male sonare videntur*), mais qu'elles ne sont pas cependant assez explicites pour entraîner une condamnation. Les termes dont se sert l'inquisiteur prouvent déjà que c'était bien du système astronomique de Copernic qu'il était question et non d'interprétations de l'Écriture-Sainte qui s'y rattachaient; Galilée était si loin de faire intervenir ici la théologie qu'il en déclinait au contraire la compétence sur un point de pure mécanique céleste. Une nouvelle dénonciation faite par le P. Caccini, qui était venu à Rome, réveilla l'affaire en apparence assoupie. Une enquête fut instituée au sujet de la lettre au P. Castelli. Galilée avait des amis qui ne voulaient pas le livrer et l'on ne parvint pas à établir la réalité des paroles malsonnantes à lui imputées. Un fait est encore à noter, c'est le caractère de la déposition du P. Caccini, dont la pièce n° 9 mentionne l'interrogatoire, pièce déjà publiée par M. de L'Epinois, mais avec quelques leçons fautives; elle achève de démontrer ce qui vient d'être dit, à savoir qu'on en voulait surtout au système de Copernic. M. Berti remarque d'ailleurs, à l'appui de ces considérations, que les Lettres sur les taches du soleil, d'où les consulteurs du Saint-Office ont tiré les fameuses propositions qui firent l'objet de la condamnation, ne renfermaient absolument rien ayant trait à l'interprétation des Saintes-Écritures. La pensée de conjurer ce nouveau péril ramena Galilée à Rome en 1615; il comptait sur le crédit de puissants amis, sur la force des arguments qu'il avait à faire valoir en faveur de la nouvelle théorie. Mais il trouva dans la ville éternelle un ennemi décidé, l'ambassadeur de Toscane près du Saint-Siège, Pietro Guicciardini. Il jugea que son affaire prenait une mauvaise tournure et n'épargna, pour gagner sa cause, ni les visites, ni les discours, ni les sollicitations; toutefois comme le St-Office ne l'ajournait pas à sa barre, il se leurrait de l'espoir que sa personne n'était pas en jeu et n'en travaillait qu'avec plus d'ardeur à convaincre des adversaires qui ne voulaient pas être convaincus. Il eut même un entretien particulier avec son dénonciateur, le P. Caccini. La discussion dura plus de quatre heures et l'on ne s'entendit pas. Il n'y avait pas au reste que la lettre au P. Castelli que l'on pouvait incriminer; Galilée en avait écrit

une autre à la grande-duchesse Catherine de Lorraine sur le mouvement de la terre; mais elle parait avoir été alors ignorée du Saint-Office, puisqu'aucune mention n'en est faite dans la procédure. L'illustre physicien perdit son temps et, le 19 février 1616, les consulteurs de l'Inquisition, après avoir pris connaissance des Lettres sur les taches du soleil, y signalèrent les propositions suivantes comme méritant censure (pièce n° 26, déjà publiée par M. L'Epinois) : 1° que le soleil est le centre du monde et qu'il demeure conséquemment à la même place; 2° que la terre n'est pas ce centre et n'est point immobile : deux points de doctrine qui paraissaient au Saint-Office aussi contraires à la philosophie, c'est-à-dire, dans le langage du temps, à la science, qu'à la vérité théologique. Signification fut donnée de ces conclusions aux membres du sacré tribunal réunis le 23 du mois suivant, et le jour d'après, à l'unanimité, la censure était prononcée contre les propositions qui viennent d'être articulées. La suite ne montra que trop que c'était bien la doctrine destinée à opérer une si heureuse révolution dans l'astronomie, que l'on avait condamnée. Dès le 26 février, le cardinal Bellarmin mandait Galilée dans son palais, et là, en présence du F. Michel-Ange Seghizzi, de Lodi, dominicain et commissaire général du Saint-Office, et de deux témoins, il sommait Galilée de renoncer aux opinions qui avaient été censurées. Seghizzi renouvela la sommation au nom du pape et de toute la congrégation du Saint-Office, ajoutant qu'il était interdit audit Galilée d'enseigner et de défendre, soit par écrit, soit verbalement, la doctrine incriminée. Nous connaissions déjà la pièce relatant cette notification par la publication de M. de L'Epinois. M. Berti la donne sous le n° 28; on la retrouve dans l'ouvrage de M. de Gebler; mais il existe deux autres documents qu'il n'importe pas moins d'avoir sous les yeux pour apprécier l'affaire. C'est, d'une part, le décret de la Congrégation de l'index du 5 mars 1616 que M. Berti a donné sous le n° 29, et, de l'autre, le procès-verbal de la séance du Saint-Office du 3 mars de la même année, que mentionne M. de Gebler et dont il a reproduit un extrait d'après les documents signalés par le professeur Gherardi. M. Berti a négligé de reproduire cette précieuse pièce. Il résulte de l'ensemble de ces témoignages que s'il est bien établi que l'Église romaine regardait comme formellement contraire à la divine Écriture la doctrine de Copernic sur le mouvement de la terre et l'immobilité du soleil, aucune condamnation ne fut alors directement lancée contre Galilée. On lui enjoignit simplement de se conformer au décret qui condamnait la doctrine en question. En effet, le procès-verbal de la séance du 3 mars 1616 du Saint-Office, qu'a publié en 1870 le professeur Gherardi dans la *Revista europea*, relate seulement que le cardinal Bellarmin avait notifié à Galilée le décret de l'index, et ce décret condamne la doctrine de Copernic et deux ouvrages où étaient défendues les opinions du grand astronome polonais, mais ne parle pas du livre de Galilée. M. de Gebler insiste sur cette distinction à établir, comme l'avait déjà fait un

autre auteur allemand, M. E. Wohlwill, avant la publication de M. Gherardi. Si le physicien toscan se soumit sans murmurer à la sommation qui lui était faite, s'il ne protesta pas énergiquement contre le silence qui lui était imposé, cela ne veut pas dire assurément qu'il acceptât la sentence, et M. de Gebler ne tient pas assez compte de la violence morale ici faite à Galilée. Il veut tirer d'une des lettres de l'illustre Pisan, datée du 6 mars 1616, des conséquences qu'elle n'implique certainement pas, et M. Berti nous paraît entendre beaucoup mieux les choses. Galilée s'efforçait d'échapper aux conséquences de la signification sous le poids de laquelle il était, en affectant d'interpréter le décret d'une façon qui laissât encore quelque latitude à ses opinions. Voilà pourquoi, dans la lettre ici rappelée, il fait remarquer que la défense ne porte pas sur les écrits où l'on traite *ex professo* du système de Copernic dans ses rapports avec l'Écriture-Sainte; or, une telle interprétation ne pouvait être fondée; ce n'était qu'une échappatoire, observe l'auteur italien, puisque le livre de Copernic, objet de la condamnation, ne renferme pas un seul passage touchant la Bible. Quoi qu'il en soit, en ce qui touche cette première phase des poursuites de la cour de Rome contre Galilée, on avait exagéré la résistance qu'il opposa et les rigueurs dont il fut l'objet.

Le procès de 1633 nous place encore en face des mêmes préventions, de la même obstination du St-Office à repousser une éclatante conquête de l'astronomie, sous prétexte qu'elle allait à l'encontre de l'Écriture-Sainte. La signification faite à Galilée par Bellarmin ne pouvait l'avoir convaincu; il avait simplement cédé aux menaces; il n'était pas de force à lutter contre une autorité qui disposait du bras séculier. Tout en poursuivant ses autres travaux, il continuait à défendre la doctrine de Copernic; seulement il le faisait quelque peu à la sourdine. Il écrivait ce beau livre qu'il a intitulé : *Il Saggiatore*, où il jette les bases de la véritable philosophie des sciences, œuvre qui pénétrait d'admiration pour l'auteur tout ce qu'il y avait d'hommes éclairés en Italie. Galilée attendait beaucoup de sa publication pour la réhabilitation d'idées repoussées par d'aveugles préjugés. L'avénement au souverain pontificat du cardinal Maffeo Barberini, sous le nom d'Urbain VIII, ne faisait qu'accroître les espérances de l'illustre physicien. Il était l'ami de ce pape lettré avec lequel il entretenait depuis longtemps des relations, qui prenaient leur source dans le goût commun qu'ils avaient pour les beaux-arts et la poésie.

M. l'abbé Pieralisi, dans le chapitre III de son livre, nous a fait connaître une intéressante correspondance entre le cardinal Maffeo et Galilée, allant de l'année 1611 à l'année 1623. Mais si ces deux illustres personnages s'entendaient sur le chapitre de la littérature, l'accord n'existait pas entre eux pour ce qui touchait à l'astronomie. Urbain VIII n'était pas au reste en état d'apprécier les découvertes de Galilée; celui-ci s'imaginait pouvoir l'amener à ses idées, et, dupe de cette illusion, il partit pour Rome, sur le conseil de sa sœur et de ses amis. Il

comptait pouvoir faire reviser la sentence de l'Inquisition. Hélas ! il lui fallut bien reconnaître qu'on était sourd à ses arguments à la cour pontificale, et il revint à Florence, triste et vraisemblablement quelque peu irrité. Faute de pouvoir exposer sa pensée aussi librement que le faisait alors Kepler, il essaya de la présenter sous le voile d'une ironie qui en dissimulât aux moins clairvoyants la nature. Il composa son fameux *Dialogue*, et, afin de prévenir tout danger du genre de celui qu'il avait jadis rencontré, une fois qu'il en eut achevé le manuscrit (c'était en 1630), il retourna à Rome, en vue d'obtenir la permission de l'y imprimer; dans ce livre il semblait accepter la décision du Saint-Office. Grâce au nouvel ambassadeur de Toscane près du Saint-Siège, le marquis Niccolini, esprit élevé, fait pour comprendre le génie du grand physicien, il retrouva dans la ville éternelle un accueil presque aussi bienveillant que celui qu'il avait originairement reçu. Il s'aboucha auprès du P. Riccardi, maître du sacré palais, lequel avait la réputation d'en savoir long en théologie, quoique les écrits qu'il nous a laissés soient remplis des idées les plus étranges. C'est entre les mains de celui-ci que le manuscrit du *Dialogue* fut déposé. Le P. Riccardi le donna à examiner au frère Raphaël Visconti qui le lui rendit après avoir marqué diverses corrections à exiger. Le maître du sacré palais n'apposa l'*imprimatur* qu'après avoir pris les instructions du Saint-Père; il ne se contenta pas de cela, il obtint de Galilée la promesse de ne point imprimer la préface et les conclusions du livre, avant de les lui avoir soumises, ainsi que d'exécuter toutes les nouvelles corrections qui lui seraient indiquées. Galilée quitta Rome le 29 juin, croyant en avoir complètement fini avec la censure. Mais, tandis que l'impression se préparait, le P. Riccardi demanda la préface et la conclusion et ne tarda pas à réclamer tout le manuscrit, en vue, disait-il, de le soumettre à qui il appartenait de donner l'autorisation d'imprimer. Galilée parvint pourtant à lever ce nouvel obstacle et à arracher la permission de mettre sous presse. Le *Dialogue* était livré à l'imprimeur au mois d'août 1631 et il paraissait au mois de février suivant. Dès le mois de mars, deux exemplaires en étaient parvenus à Rome, malgré le soin qu'avait eu l'auteur de n'en point envoyer dans cette ville. Le livre fut placé sous les yeux d'Urbain VIII, auquel les ennemis de Galilée ne manquèrent pas d'insinuer que Sa Sainteté pourrait bien avoir été mise en scène dans cette composition sous le nom d'un des interlocuteurs du *Dialogue*, *Simplicius*, ce péripatéticien ridicule qui oppose sans cesse les arguments invincibles de l'école. On a beaucoup discuté sur l'intention de Galilée dans la création de ce personnage. Il arrivait au physicien pisan ce qui advint à Molière et à La Bruyère, que les gens qui se reconnaissaient dans leurs spirituelles peintures, accusaient d'avoir fait des portraits. Ce qui est constant, c'est qu'Urbain VIII se montra fort mécontent du *Dialogue* et qu'il nomma une Commission spéciale pour l'examiner. Celle-ci se mit activement à l'œuvre et signala au Souverain Pontife

un certain nombre de passages condamnables. Urbain VIII, dont l'irritation n'avait fait que s'accroître, fit écrire à l'inquisiteur de Florence d'intimer l'ordre à Galilée de comparaître devant le commissaire général du Saint-Office, au plus tard au mois d'octobre. L'illustre physicien, que protégeait fort le grand-duc, allégua vainement son grand âge pour ne pas faire le voyage. Le Saint-Père réitéra l'ordre en termes plus impératifs qu'auparavant et, malgré ses instances, n'accorda à Galilée qu'un mois de répit. Comme trois médecins attestaient que la santé de celui-ci ne permettait pas un tel voyage, Urbain VIII enjoignit à l'inquisiteur de Florence de se rendre près du prévenu, et s'il ne le trouvait réellement pas malade, de l'amener au besoin enchaîné. Le grand-duc s'effraya lui-même de la colère du Souverain Pontife et il engagea Galilée à se soumettre. Le célèbre physicien quitta donc Florence et il arrivait à Rome le 13 février 1633. Le pape, par condescendance pour le grand-duc, consentit à ne pas faire tout d'abord emprisonner l'accusé qui dut simplement se tenir dans l'hôtel de l'ambassadeur de Toscane à la disposition du Saint-Office. Le tribunal se réserva d'ailleurs la faculté de le retenir pendant le cours du procès. La Congrégation appelée à prononcer sur l'affaire de l'illustre toscan et placée sous la présidence d'Urbain VIII, se composait du cardinal Oregio, du théologien Zaccharia Pasqualigo, du jésuite Melchior Inchofer, du P. Vincenzo Macolano, dominicain et commissaire général de l'Inquisition, enfin des cardinaux Scaglia et Bentivoglio. Une phrase de ce dernier, consignée dans ses Mémoires, nous fournit une preuve décisive que c'était encore comme coupable de soutenir le système de Copernic, que Galilée était traduit devant le sacré tribunal. Le cardinal Bentivoglio dit en effet formellement qu'il a été l'un des juges du grand physicien. Tout en le qualifiant de nouvel Archimède, il remarque qu'il s'était montré assez malavisé pour avoir voulu faire imprimer ses nouvelles spéculations sur le mouvement de la terre, contrairement au véritable sens commun que professe l'Église, « ce qui entraîna sa traduction devant le St-Office à Rome, où, ajoute le prélat, j'exerçais alors les fonctions de grand-inquisiteur et essayai de lui venir en aide autant que je le pus. » Il résulte des pièces que Galilée subit trois interrogatoires. A la suite du premier, il fut détenu dans une chambre du dortoir des custodes du Saint-Office. Trois jours après, trois des juges faisaient leur rapport sur la doctrine reprochée au prévenu. Oregio affirmait, en sa qualité de théologien et de consulteur de la sainte Inquisition, que Galilée avait soutenu réellement le système du mouvement de la terre et de l'immobilité du soleil. Le rapport du P. Inchofer concluait de même, en ajoutant que ledit Galilée était véhémentement soupçonné de tenir encore pour la doctrine de Copernic et que dans une lettre écrite par lui au grand-duc (il aurait dû dire à la grande-duchesse), il s'était efforcé d'interpréter l'Écriture-Sainte dans un sens favorable à une telle doctrine, traitant d'imbéciles et de stupides ceux qui n'étaient pas de son avis. Pasqualigo

s'exprima en termes analogues. Les trois rapporteurs déclarèrent qu'en publiant son livre du *Dialogue*, Galilée avait contrevenu aux décrets de la Congrégation de l'Index. A la suite de deux autres interrogatoires, l'illustre physicien fut bien obligé d'avouer qu'il n'avait pas tenu compte de l'injonction que lui avait faite jadis le cardinal Bellarmin. Il était livré à ses ennemis et sans défense; il céda, comme il l'avait fait en présence du célèbre cardinal; il dut demander pardon de sa désobéissance. Cette rétractation ne suffisait pas à ses juges qui sentaient trop qu'une amende honorable ainsi arrachée n'enchaînait qu'imparfaitement Galilée. On semble avoir voulu agir davantage par la crainte. Urbain VIII, dans un décret rendu le 16 juin, ordonna que Galilée serait interrogé sur l'*intention (super intentione)* et qu'avant de lui faire prononcer son abjuration, on lui ferait subir ce qu'on appelait l'examen rigoureux *(rigorosum examen)*. Que faut-il entendre par cette expression? Ici les auteurs ne sont pas d'accord. M. de Gebler, s'appuyant sur un passage du *Sacro arsenale* de Pasqualoni, où il est parlé du *rigorosum examen*, n'y voit qu'un examen nouveau et plus attentif des charges pesant sur le prévenu, ordonné quand celui-ci n'avait pas pu se disculper suffisamment par le nouveau témoignage qu'il avait demandé à produire. Beaucoup d'autres auteurs, invoquant le récit traditionnel qui disait que Galilée avait été mis à la question, voyaient dans l'expression *rigorosum examen* un euphémisme qui cachait la torture. M. Berti a tiré de divers manuscrits du temps sur la procédure du Saint-Office, la preuve incontestable que c'était bien la torture que l'on entendait par cette expression, devenue pour nous équivoque. Le passage de Pasqualoni allégué par M. de Gebler, entendu autrement que celui-ci, ne contredit pas pareille interprétation. Un manuscrit écrit par Diodato Scaglia, évêque de Melfi, neveu et secrétaire du cardinal du même nom, l'un des juges de Galilée, nous apprend que lorsqu'on recourait à la *question par la corde*, il n'était pas nécessaire d'en faire mention et qu'il suffisait de dire dans la sentence qu'on avait procédé à un *examen rigoureux*. Or, c'est précisément l'expression qui se lit dans la sentence portée contre Galilée. Toutefois le notaire ou greffier du Saint-Office tenait procès-verbal de l'application de la question dont toutes les atroces circonstances étaient minutieusement relatées, et l'on n'a rencontré aucune trace d'une pareille pièce dans ce que nous appellerions aujourd'hui le dossier du procès. Galilée n'y fait d'ailleurs aucune allusion dans ses lettres. M. Berti pense donc que, quoique l'examen rigoureux eût été décidé, on l'épargna au pauvre vieillard par une dérogation spéciale, et il fait honneur de cet adoucissement au dominicain Macolano, qui paraît entre les juges s'être montré le moins défavorable à Galilée; il ne veut pas mettre sur le compte de la modération supposée d'Urbain VIII ce *trattamento molto mansueto* dont parle le physicien dans une de ses lettres, expression dont l'abbé Pieralisi s'arme surtout pour soutenir qu'on a étrangement défiguré le récit de la manière dont

on procéda envers Galilée. De tout cela et du résumé *(sunto)* du procès que nous donne également, d'après un document contemporain, M. Berti, ressortent les conclusions déjà rappelées plus haut. L'abbé Pieralisi, qui s'efforce de présenter sous le jour le plus favorable la conduite du pape et du Saint-Office, accuse le physicien toscan d'avoir causé à Urbain VIII de grands embarras et un véritable chagrin. A l'entendre, et ce sont ses expressions mêmes, non-seulement Galilée n'a pas été mis à la torture, mais c'est lui qui a infligé au Saint-Père une véritable torture morale. M. Berti n'a pas de peine à montrer ce qu'il y a de singulièrement excessif, pour ne pas dire davantage, dans une pareille appréciation. Mais le bibliothécaire de la Barberine n'aime pas les luttes scientifiques; il paraît croire qu'il vaut mieux pour un savant céder prudemment aux préjugés du temps que de les combattre hardiment, et nous entretenant dans son livre des relations de Galilée avec Peiresc, dont il publie quelques lettres curieuses touchant ce procès où le célèbre érudit avait essayé d'user du crédit qu'il avait à Rome en faveur de son vieil ami, il oppose le caractère prudent et mesuré du savant provençal au caractère batailleur et ardent du grand physicien toscan. Il reproche à celui-ci d'avoir souvent chanté victoire quand il se trompait. Il nous semble que le reproche fait par l'abbé Pieralisi à Galilée s'adresserait beaucoup plus légitimement aux théologiens du Saint-Office. Si le grand physicien de Pise n'a pas toujours saisi la véritable cause des phénomènes, on ne lui en doit pas moins d'admirables découvertes, et nous voudrions bien savoir de quelles découvertes on est redevable aux inquisiteurs du Saint-Office, qui se targuaient d'infaillibilité. Non-seulement ce trop fameux tribunal n'a enrichi l'esprit humain d'aucune vérité, mais sa sentence contre Galilée a arrêté pour un temps en Italie, dans un certain ordre de travaux, le progrès. C'est l'observation par laquelle M. Berti termine son livre, et le chapitre où M. de Gebler nous montre qu'après sa condamnation, le grand physicien poursuivit encore ses études avec une certaine ardeur, n'y contredit pas. Si nous devons faire honneur à M. de L'Epinois d'avoir, par sa publication, permis d'apprécier avec plus d'exactitude et d'impartialité la célèbre histoire de Galilée, il faut reconnaître que le livre de M. Berti, comme celui de M. de Gebler, ont à peu près dissipé les dernières obscurités du sujet. Quant à M. l'abbé Pieralisi, il s'est montré plus soucieux de louer un pape du nom de Barberini que des droits de la science.

Alfred Maury (de l'Institut).

Les Normanns, par Jean C. H. R. Steenstrup. — T. I. *Introduction à l'Époque normanne*[1]. Copenhague, R. Klein, imprim. Cohen, 1876. VIII-384 p. in-8°.

Nous reproduisons aussi fidèlement que le comporte la transcription française le nom que l'auteur a donné au peuple qui fait l'objet de ses recherches; il s'est bien gardé d'adopter la forme *Nordmann* qui est plus conforme à l'étymologie (homme du Nord), mais qui, à ses yeux, a le grand tort de préjuger la question et d'impliquer l'origine norvégienne des corsaires septentrionaux : *nordmann* signifiant en effet *norvégien*. Il a rejeté avec raison la forme dérivée : *Normand*, et il a préféré la forme latine, où le *d* de *nord*, après avoir été assimilé par le *r* précédent, comme dans l'adjectif islandais *norræn* (septentrional), a fini par être apocopé, comme dans la forme runique : *nurmiur*. Rien qu'en lisant le titre du présent ouvrage ceux qui sont au fait de la controverse, déjà ancienne, débattue entre les Danois, les Norvégiens et les Islandais, relativement à la nationalité des héros des Eddas et des Sagas, peuvent deviner à quel point de vue se place M. Steenstrup. En général, chacun de ceux qui ont pris part à cette discussion revendique pour sa patrie l'honneur d'avoir donné le jour à ceux de ces héros dont l'origine est douteuse. M. St. tient donc pour les anciens Danois et leur attribue la conquête de la Normandie et de l'Angleterre, laissant aux Norvégiens l'Ecosse, l'Irlande et l'Islande. La belle part qu'il concède au peuple rival indique déjà qu'il ne se considère pas comme un avocat ordinaire voulant à tout prix obtenir gain de cause pour son client. Loin de là, il tient à être impartial, et tout ce que l'on peut dire c'est que, si la cause danoise lui avait paru mauvaise, il ne se serait pas bénévolement chargé de la défendre; pour concilier ses devoirs de bon patriote et de véritable homme de science, il n'aurait eu qu'à porter ses investigations sur un autre sujet.

Son introduction, qui remplit tout le volume, a pour but de vider une foule de questions préliminaires, qu'il ne pouvait laisser de côté, et qu'il valait mieux traiter d'avance pour n'avoir pas à les discuter incidemment dans le cours du récit; il examine successivement les sources de l'histoire des Normanns : Saxo et les traditions populaires, Dudon de Saint-Quentin, Guillaume de Jumiéges, Orderic Vital; la nationalité des Normanns, leurs noms, la dynastie danoise des Skjoldungs, Ragnar Lodbrok et ses fils, Rollon, la Normandie comme colonie danoise; les causes des expéditions danoises d'après les sources nationales et étrangères; leur armée, sa composition, les lois du roi Frode, les stratagèmes. Partout il fait preuve d'une érudition solide; mais c'est là son moindre mérite; la perspicacité qu'il déploie dans ses déductions ajoute encore à l'éclat du grand nom qu'il porte et qui a été illustré par le Cuvier du

1. *Normannerne* af Johannes C. H. R. Steenstrup. — Første Bind : *Indledning i Normannertiden*.

Danemark, dans l'étude de nombreux problèmes d'histoire naturelle et d'archéologie comparée.

Les remarques ingénieuses et profondes abondent dans cette introduction; il nous faudrait trop de place pour les exposer toutes; bornons-nous à en citer deux. — Les lecteurs attentifs peuvent être frappés de ce que Saxo Grammaticus, dans tout le cours de son histoire, attribue aux Danois tant de conquêtes dans la Baltique, la mer du Nord, la Manche et même l'Océan Atlantique, mais qu'il ne parle pas des grandes expéditions des Normanns, les seules vraies sans doute, en tout cas les seules que connaisse l'histoire positive. Comment expliquer cette omission d'un écrivain jaloux de ne rien oublier de ce qui peut contribuer à la gloire de sa nation? M. St. nous semble avoir trouvé une explication très-rationnelle; il montre en effet par certaines similitudes de noms que Saxo, faute d'avoir une chronologie certaine, a distribué entre tous les siècles préhistoriques les événements qui avaient réellement eu lieu aux IX et Xe siècles.— Un autre exemple singulier des confusions où tombe cet historien de bonne foi, mais par trop mal renseigné, c'est que Saxo classe parmi les lois données aux *Norvégiens* par le roi Frodé le pacificateur quelques-uns des articles de la législation *normande* de Rollon. M. St. suppose donc avec beaucoup de vraisemblance que le vieux chroniqueur a par mégarde substitué le nom de *Norvagiensis* à celui de *Normanni*, et qu'il a attribué à un roi fabuleux certains actes d'un personnage purement historique; et il corrobore cette opinion en faisant remarquer que la tradition de l'anneau d'or suspendu en plein air pendant plusieurs années, sans avoir été volé, était commune à Frodé et à Rollon; il en induit que l'un des deux est le prototype sur lequel a été moulée la figure de l'autre.

Un livre qui ouvre tant de points de vue nouveaux ne sera pas sans soulever des contradictions; mais M. St. saura y répondre; il n'a pas craint, lui débutant, d'entrer en lice, à propos du cadastre du roi Valdemar, avec l'un des plus forts jouteurs du Nord, le savant et profond historien C. Paludan-Müller. Au risque de nous attirer une réplique de M. St. nous allons contester une de ses thèses, celle qui peut avoir le plus d'intérêt pour les lecteurs français. Il s'agit en effet de l'un des rares personnages de la Scandinavie qui soient étroitement liés à notre histoire; il s'agit du premier duc de Normandie, du fameux Rollon. La plupart des écrivains modernes admettent qu'il était originaire de Norvége comme l'affirment le *Landnámabók*, l'*Historia Norvegiae*, par un anonyme du XIIe ou du XIIIe siècle, et plusieurs Sagas. M. St. pense au contraire qu'il était Danois et voici ses arguments : 1° il récuse l'autorité des Sagas; — 2° il préfère le récit de Dudon, or cet historien affirme : — 3° que Rollon était Danois; — 4° qu'il était parent de Harald, roi de Danemark; — 5° M. St. prétend que cet Harald ne peut être que Harald-à-la-dent-bleue; — 6° que les Danois avaient de fréquents rapports avec la Normandie; — 7° que ce n'était pas le cas pour les Norvégiens; — 8° que le Rollon des Normands ne peut être identique avec

le Gaungu-Hrolf des Sagas, parce qu'il ne portait pas le même surnom. — 9° et que la statue du premier duc de Normandie, qu'on voyait à Rouen au XIVe siècle, ne représentait pas un homme obèse comme devait l'être Gaungu-Hrolf.

Tous ces points nous paraissent discutables et, pour donner plus de clarté à notre démonstration, nous allons placer nos objections sous les mêmes numéros que portent les arguments de M. Steenstrup.

I. Les témoignages norvégiens, pour avoir été écrits plus de deux siècles après l'émigration de Rollon, ne sont pas nécessairement faux; les plus anciens ne sont postérieurs que de cent ans à l'histoire de Dudon, qui lui-même n'était pas non plus contemporain du premier duc de Normandie. Sans vouloir rabaisser un chroniqueur qui ne jouit déjà pas d'un si grand crédit, nous pouvons constater qu'il n'a pas plus d'autorité que les Sagas : celles-ci étant fondées sur des traditions orales dont la véracité ne peut être recusée en bloc pour ce qui concerne les événements du Xe et même de la fin du IXe siècle. D'ailleurs l'origine norvégienne de Rollon n'est pas seulement attestée par l'*Historia Norvegiae*, par le *Landnámabók*, composé dans la première moitié du XIIe siècle, et par Snorré Sturluson. Elle est aussi confirmée par plusieurs écrivains normands : une ancienne chronique des Normands (XIIe siècle) dit que les Northmanni appelèrent la Neustrie « Northmanniam eo quod de Nortwegia egressi sunt » (Pertz. Script. rer. Germ. I, 536); — la Généalogie des Ducs (dans Duchesne, p. 213) qui est à peu près de la même époque, porte : « Piratae Danorum ex insula Scanzia, quae Northvega dicitur, egressi..... Neustriam..... vocaverunt Northmanniam eo quod ab ipsis qui ex Northvega venerant, possessa erat. » — Il n'était donc pas nécessaire que Guillaume de Malmesbury († 1141) recourût aux traditions norvégiennes pour apprendre que Rollon était « nobili..... prosapiâ Noricorum ortus, regis precepto patriâ carens. » (L. II, § 127.) — Les historiens des Normands d'Italie savaient également que les ancêtres de ceux-ci venaient de Norvège [1].

II. L'affirmation des Sagas, loin d'être isolée, est au contraire partagée par des écrivains qui n'ont pu les copier; elle vaut bien celle de Dudon, qui n'est pas toujours exact même pour les faits plus rapprochés de l'époque où il vivait (voy. Steenstrup, p. 32-34) et dont le témoignage n'est confirmé par aucun historien danois. Saxo, qui attribue à ses héros tant de conquêtes qui n'ont laissé aucune trace, n'aurait pas manqué de donner place à Rollon dans ses pittoresques récits, s'il avait eu le moindre motif de le rattacher au Danemark.

III. Le nom de *Dacia*, qu'emploient Dudon et ses copistes, le mot

1. *Laquel gent premerement habiterent en une ysulle qui se clamoit Nora* (Aimé, moine du Mont Cassin, l'*Istoire de li Normant*, publiée par Champollion-Figeac. Paris, 1835, in-8°, p. 9) : — *Rholo dux fortissimus pirata à Daciâ vel Norvejâ*, dans le chapitre intitulé *Rholo duce dat piratas per mare Noerveja* (Galfred de Malaterra, dans Muratori. *Script* V. p. 549).

même de *Dania*, ne signifie pas exclusivement le Danemark; il peut parfaitement aussi s'appliquer à la Norvége, comme dans la généalogie des Ducs de Normandie, citée plus haut; et ce n'était pas seulement des étrangers qui donnaient cette extension au Danemark, mais aussi des écrivains en langue norraine, comme on le voit dans les nombreux exemples cités par Rafn (*Antiquités de l'Orient*, Copenh. 1856, in-8°, introd., p. xij-xlviij) et par Sveinbjœrn Egilsson (*Lexicon poëticum antiquae linguae septentrionalis*. Copenh. 1850, gr. in-8°, pref., p. xx-xxx).

Le terme de *Dacia* ne suffit pas à désigner clairement la patrie de Rollon; Dudon a bien pu l'étendre à la Norvége, et cette confusion est d'autant mieux explicable qu'un roi de Danemark, contemporain de Dudon, Harald-à-la-dent-bleue († 987), se vante, dans l'inscription de la grande pierre runique de Jellinge, d'avoir conquis la Norvége [1], et que ses successeurs Svein Tjuguskegg et Knut le grand en possédaient une partie et étaient suzerains du reste. Donc aux yeux d'un étranger qui écrivait au XIe siècle et qui ne connaissait pas fort exactement les affaires scandinaves de son temps et encore moins des siècles passés, Rollon pouvait passer pour un Danois, de la province de Norvége, comme ajoutent des historiens mieux instruits.

IV. M. St. étaie son argumentation d'un passage de Dudon (chap. I) où il est dit que Rollon était parent du roi de Danemark qui le força de s'expatrier, et d'un autre passage où il est raconté que, après la mort de Guillaume Ier Longue-Epée, en 843, son fils mineur, Richard Ier, fut inquiété par le roi de France, et qu'alors « les chefs des Normands envoyèrent de nobles et puissants guerriers auprès de Haigrold, roi de Dacie, pour l'inviter à secourir son parent Richard, fils de Guillaume-le-Grand » (p. 239 de l'édit. Lair).

V. M. St. suppose que cet Haigrold était Harald à la dent bleue, roi de Danemark, mais cette hypothèse n'est rien moins que prouvée. Si Dudon appelle ce prince *rex Daciæ*, Flodoard, qui était contemporain et qui mérite plus de confiance, le nomme *Hagroldus*, *nortmannus*, *qui Bajocis praeerat* (dans Pertz, *Script.*, III, p. 392). Il n'y a donc là rien de décisif en faveur de la thèse de M. St. Le témoignage de Guillaume de Jumiéges est plus précis; il dit expressément que Harald était père du roi Svein et qu'il avait été expulsé par son fils, mais l'historien norvégien P.-A. Munch (*Det norske Folks Historie*, part. I, t. II, p. 213) constate que c'est une grossière erreur, et M. St. l'admet également (p. 38), Svein n'étant encore qu'un enfant en 944. Ajoutons que l'histoire danoise ne parle pas de cette expédition, et même mieux, comme M. St. le fait remarquer (p. 166), Saxo affirme qu'à cette époque Harald faisait la course maritime dans l'Est, et c'est un procédé tout à fait arbitraire que de substituer le terme d'Occident à celui d'Orient. La qualification ambiguë de *rex Daciae*, donnée à Haigrold, rapprochée de l'expression

1. *Ias sor uan Tanmaurk ala auk Nuruiak* (voy. J. Kornerup, *Kongehœiene i Jellinge*. Copenhague, 1875, in-fol., p. 30 et pl. IV et V).

plus vague encore de *nortmannus*, qui signifie plus particulièrement, mais non exclusivement norvégien, n'autorise donc pas M. St. à regarder Haigrold comme Danois, ni à en faire le fils de Gorm. Il est bien plus probable qu'il s'agit ici de Harald Gràfeld, prince norvégien, fils d'Eirik Blódœxe, dont la sœur Aaluf avait épousé Thori, frère de Gaungu-Hrólf, et servait de trait d'union entre la famille royale de Norvége et celle de Rollon. Snorré Sturluson (*Saga de Hâkon le bon*, chap. v) et la Saga d'Egil Skallagrimsson nous apprennent précisément que les fils d'Eirik Blódœxe, après la mort de leur père, avaient quitté le Northumberland, s'étaient emparés des Orcades et des Shetlands, et avaient passé l'été en *courses à l'ouest* (vestrviking, expression qui embrassait aussi la Gaule) et qu'ils avaient notamment ravagé l'Ecosse et l'Irlande. P. A. Munch s'appuyant sur des assertions très-vagues des chroniqueurs anglo-saxons, lesquels d'ailleurs ne s'accordent pas entre eux (*Det norske Folks Historie*, part. I, t. I, p. 730) place en 950 la mort d'Eirik Blódœxe, mais la Saga d'Egil, qui doit être mieux informée puisque son héros avait eu des rapports personnels avec Eirik, place cet événement peu après la mort du roi Athelstan (+ 940)[1], et Snorré adopte la même date (*Saga de Hâkon le bon*, ch. v). On peut objecter que Harald Gràfeld, n'ayant que de 14 à 15 ans en 944, était trop jeune pour aller en expédition; le fait n'en est pas moins positif: Glum Geirason, poète de ce prince, dit qu'il était *enfant* (barnungr) à la mort de son père et lors de sa première expédition (Snorré, *loc. cit.* et Vigfusson, *um Timatal*, II, p. 315). Il suffisait que Harald eût armé le navire qu'il montait pour qu'on lui attribuât l'honneur d'avoir secouru le duc de Normandie. Sa jeunesse ne pouvait l'empêcher d'aller en course : cent ans plus tôt, en 843, un autre prince scandinave, Bjœrn Côte-de-fer, avait commencé ses expéditions maritimes à un âge où il était encore sous la conduite de son précepteur Hasting (Guillaume de Jumiéges, l. I, ch. v). Plus tard, saint Olaf fit sa première course dès l'âge de douze ans (*Saga de saint Olaf*, ch. v).

VI. Si Haigrold n'est pas Harald à la dent bleue et qu'il faille le retrancher de la liste des Danois qui ont eu des rapports avec la Normandie, cette liste déjà bien courte se réduit à Svein Tjuguskegg, qui conclut un traité avec Richard II, et elle est moins longue que celle des Norvegiens qui entretinrent des relations avec le même pays. Laissant de côté Haigroldus nortmannus, dont la nationalité norvégienne peut être contestée malgré ce que nous avons dit, nous rencontrons le roi saint Olaf dont Snorré dit : « Le roi Olaf avait été en course à l'ouest, dans le Valland (Gaule) pendant deux étés et un hiver.... Il y avait dans le Valland deux ducs, Guillaume et Robert, fils de Richard (Hrudujarl (duc de Rouen), qui gouvernaient la Normandie..... Richard

1. *Um timatal i Islendinga sœgum i fornald*, par Gudbrand Vigfusson, dans *Safn til sagu Islands*, publié par la Société de Littérature islandaise. T. I Copenhague, 1855, in-8°, p. 315.

(II le bon), *rudujarl*, était fils de Richard (I Sans-Peur), fils de Guillaume Longue-Epée, fils de Gaungu-Hrolf qui conquit la Normandie et qui avait pour père Rœgnvald le puissant, duc de Mœré. De Gaungu-Hrolf sont issus les ducs de Rouen, qui depuis se souvinrent longtemps de leur parenté avec les chefs de la Norvége; ils en faisaient tant de cas qu'ils furent toujours les meilleurs amis des Norvégiens et tous les Norvégiens qui le voulaient trouvaient asile en Normandie. En automne Olaf gagna la Normandie et il passa l'hiver dans la Seine (Signa), où il était en sûreté » (*Saga de saint Olaf*, ch. XIX). Il n'est pas juste de reprocher au célèbre historien de rabâcher la vieille histoire de l'origine norvégienne des Normands. « Si les paroles de Snorré, ajoute M. St. (p. 173), contenaient réellement la vérité, on pourrait les corroborer par des preuves tirées de l'histoire des siècles passés; mais la riche collection des sagas septentrionales contredit ces assertions en gardant un silence complet sur les voyages des Norvégiens en Normandie. Il nous reste quantité de biographies des corsaires, mais aucune d'elles ne parle d'expéditions dans ce pays. »

VII. Cette affirmation est trop absolue : sans doute, à partir de 912, les Norvégiens ne firent plus de courses en Normandie, puisque c'était un pays ami, mais ce qui vaut mieux, ils visitaient cette colonie et la traversaient en pèlerins ou en voyageurs pacifiques. M. St. lui-même cite l'islandais Kâré, au commencement du XIe siècle (p. 174), et nous pouvons ajouter que, sous Hâkon l'ancien, la princesse Christine passa par Rouen (*Flateyjarbok*, III, p. 201), et que Sighvat Skald, jarl de saint Olaf, alla dans la même ville dont il parle dans ses vers (*Flateyjarbok*, II, p. 276). Ces voyages n'ayant rien de périlleux n'attiraient pas l'attention comme les aventures en Russie, dans le Bjarmaland, dans les îles nordatlantiques, à Constantinople et même en Amérique. C'est ainsi que, dans nos histoires contemporaines ou nos journaux, il est plus souvent question des expéditions au pôle nord que de la traversée d'Europe aux États-Unis, et cependant la postérité la plus reculée aurait tort d'en conclure que la mer Glaciale était plus souvent parcourue que l'Océan Atlantique.

VIII. M. St., tout en admettant que Gaungu-Hrolf ne soit pas un personnage imaginaire, prétend que l'on a tort de l'identifier avec Rollon, vu que ce dernier ne porte pas le même surnom dans les chroniques normandes. Ce surnom, comme on sait, signifie *marcheur*, et, d'après les sagas, il avait été donné à Hrolf parce qu'il ne pouvait monter à cheval. Or Benoît, trouvère anglo-normand du XIIe siècle, nous représente Rollon comme cavalier et Dudon donne à supposer qu'il l'était puisqu'il dit que, sur ses vieux jours, ce prince était empêché par la caducité de se tenir à cheval. M. St. fait observer avec raison que le surnom de marcheur ne peut venir de ce que Rollon était forcé de marcher dans sa vieillesse. Il lui fut donné, suivant les sagas, parce qu'il était *mikill* ou *mikill vexti* (haut de taille).

IX. Or, dit M. St., ce n'était pas le cas pour Rollon, car sa statue,

élevée à Rouen au XIVe siècle, ne dénote pas un homme *obèse* (fier). Mais c'est traduire par trop librement l'épithète norraine qui signifie simplement *grand* ou *haut de taille*. Il est rationnel de supposer que l'empêchement venait, non pas de ce que Rollon était trop lourd, mais de ce que ses jambes étaient trop longues et qu'elles eussent traîné à terre, s'il eût monté à cheval. La chose n'a rien de surprenant, quand on se rappelle que les chevaux norvégiens étaient alors excessivement petits, comme sont encore leurs descendants en Islande. Tant que Rollon fut dans sa patrie, il fut un *marcheur;* mais en Normandie il trouva des chevaux proportionnés à sa stature, et les témoignages des Sagas, s'ils ne sont pas confirmés par ceux des chroniques normandes, ne sont pas non plus contredits par eux. D'ailleurs, quelle valeur peut avoir dans la question une statue qui n'était certainement pas contemporaine?

On voit que toutes les objections formulées par M. St. contre l'opinion admise de l'origine norvégienne de Rollon peuvent être réfutées; la question reste entière et il est à souhaiter que quelque érudit normand approfondisse non-seulement l'histoire de Rollon depuis son établissement en Neustrie, mais étudie en même temps les ancêtres de Rollon, ses premières aventures et la destinée de ses nombreux descendants en Norvège et en Islande, sujet neuf et intéressant qu'éclairent les Sagas et d'autres sources scandinaves.

E. Beauvois.

La battaglia di Campaldino *racconto dedotto dalle cronache dell' ultimo periodo del secolo XIII°, con note storiche intorno ad alcuni luoghi del Casentino*, dal P. Antonio Bartolini. Florence, 1876. 2 vol. in-12.

Le livre dont on vient de lire le titre ne relève guère que par ce titre même de la critique historique. L'auteur, il est vrai, avertit charitablement le lecteur qu'à part les événements principaux, tout est d'imagination dans son travail, et que, de propos délibéré, il ne s'y est interdit les anachronismes ni pour les dates, ni pour les faits, ni pour les expressions. « A vrai dire, écrit-il ailleurs, je ne me suis guère occupé de la recherche des origines, parce que je ne me sens pas taillé pour cela, parce que les moyens, le temps, l'occasion me manquent également, et surtout parce que j'ai vu à quel mesquin résultat sont parvenus ceux qui, pendant des années et des années, ont fouillé et refeuillé les archives (t. I, p. 136). »

Mais alors pourquoi donner les apparences trompeuses de l'histoire à un récit presque entièrement romanesque? C'est, je pense, que l'auteur a reconnu après coup à quel point l'imagination manquait dans cette œuvre d'imagination. N'ayant su imiter ni Walter Scott, qui donne une vie factice et trop souvent fausse aux grands personnages du passé,

ni Manzoni qui, avec plus de sens et de tact, place des personnages d'invention dans un milieu réel et vrai, étudié avec autant de conscience que d'amour, il a cru qu'un *récit tiré des chroniques* serait pris pour un livre d'histoire, quoiqu'il en ait, de sa propre volonté et de son aveu, violé toutes les règles, méconnu toutes les lois.

On ne saurait le nier, cependant, il a lu les anciens auteurs, et même les modernes. Parle-t-il des premiers comtes Guidi? Il sait que l'erreur de Giovanni Villani à leur sujet a été relevée par M. Luigi Passerini, dans ses additions au livre inachevé de Litta sur les familles italiennes. Mais au lieu de s'approprier ses lectures et de les féconder, il les plaque en quelque sorte à ses inventions, et s'il doit mentionner un fait historique, il cite entre guillemets, avec renvoi, le texte sur lequel il s'appuie, sans s'inquiéter de l'étrange figure que fait ce texte parmi les détails bigarrés d'une fable fastidieuse, où il introduit bravement, en plein treizième siècle, telle aventure toute moderne, dont il dit avoir été lui-même le témoin (I, 145).

C'est le triomphe de l'anachronisme voulu; mais l'anachronisme est partout dans cet ouvrage. On y voit les Toscans du moyen âge « en manches de chemise (I, 97). » Le P. Bartolini ne veut pas faire parler aux gens le langage de leur temps, « parce que cela nuirait, dit-il, à la chaleur du sentiment. » — « C'est pourquoi, ajoute-t-il, je ne crains pas de parler de sergents et de caporaux au treizième siècle (I, p. III, p. 100). » Les deux mots sont du temps, on les trouve dans toutes les vieilles chroniques; mais *caporale* y signifie chef, et notre auteur lui-même l'a pris au moins une fois dans ce sens (I, 156).

Inhabile dans ses narrations, il use d'étranges procédés dans ses peintures. Tantôt il en emprunte les traits à Villani, toujours textuellement (I, 34); tantôt il vous invite en longues phrases à tracer vous-même le portrait de son héroïne, en prenant ce qu'ont dit de plus exquis sur le sexe féminin Dante et ce Pétrarque « à qui le miel sortait même des talons (I, 71). » Le procédé est économique, mais non pour le lecteur.

L'intérêt aurait pu se trouver dans le récit de la bataille de Campaldino, car le P. Bartolini paraît être du pays, ou du moins il le connaît bien, comme le prouvent ses notes géographiques, qui sont la meilleure partie de son travail, et il l'aime d'un patriotisme tout provincial qui lui inspire des exagérations comme celle-ci : « Il faudrait un volume pour dire les grands hommes du bourg de Pratovecchio (I, 342). » J'espérais voir les auteurs commentés, la stratégie expliquée; je n'ai trouvé que des lambeaux de ces mêmes auteurs, séparés entre eux par les diffuses inventions du roman, et des discours à la manière antique, si religieusement suivie par Leonardo Bruni d'Arezzo et par Scipione Ammirato (II, 151). Dante, qui faisait ses premières armes sur ce champ de bataille, nous parle d'un orage qui éclata sur la fin du jour, comme à Solferino, et qui dut avoir pour effet, quoique les chroniqueurs n'en disent rien, de précipiter la fin du combat : un homme qui a vu

souvent les orages se former sur l'Apennin et éclater sur le massif moins élevé du Pratomagno, aurait dû, ce semble, mieux comprendre que bien d'autres le mot jeté en passant par le poète, et s'en servir pour éclairer l'histoire. Point. Il s'attarde à une description oiseuse des jeux des nuages et de leurs combinaisons (II, 144). Avide d'un peu de sérieux, l'esprit se décourage : on jette le livre, et rien n'invite à le reprendre, pas même le désir de savoir l'issue d'amours filandreuses et sans attrait. La vie manque à ces fantoches, que rend plus pâles encore le voisinage des grandes figures que Villani nous a fait connaître, Vieri des Cerchi, le riche marchand, Corso Donati, le grand baron, Buonconte de Montefeltro, le vaillant condottiere, Guglielmino des Ubertini, l'évêque belliqueux.

Sans portée historique et sans intérêt romanesque, ces deux volumes appartiennent au seul genre que Boileau déclarait n'être pas bon. Un ou deux épisodes mieux venus mais mal placés ne sauraient suffire à réveiller ou à soutenir l'attention. Ce n'est pas à l'heure des péripéties dernières qu'il convenait de rapporter rétrospectivement le rapt de la touchante Piccarda Donati par son frère le fougueux Corso, et Buonconte exhortant non sans onction l'évêque d'Arezzo à rester en prières au lieu de mener au combat l'armée gibeline, ressemble à un moine du XIXe siècle bien plus qu'à un guerrier du XIIIe.

Qu'il nous soit permis d'ajouter, en terminant, qu'on est surpris de voir un Italien, dans un ouvrage daté de 1876, se moquer de la France et l'appeler par ironie, avec trois points d'exclamation, la première nation de l'univers, celle où réside la cervelle du monde (I, 252). On pouvait comprendre ces paroles avant 1870, mais aujourd'hui que nous savons ce qu'il en coûte de se croire l'ombilic de la terre et de compter sur la sympathie et la reconnaissance des peuples, reprocher à un vaincu ce travers de son passé, c'est lui donner le coup de pied tardif dont parle le fabuliste.

Notes sur l'histoire, la statistique, la féodalité, le clergé, la noblesse, le peuple, le luxe, les impôts, la propriété dans le département du Vaucluse, de 1500 à 1789. *Bilan de la Révolution*, par l'abbé J. F. André. Vaucluse, Coursant, 1876. Petit in-12, 215 p.

C'est pour moi expérience faite : il n'est si mince ou médiocre publication qu'on n'y trouve quelque chose à glaner. Certes, lorsqu'à la page 6 du présent opuscule, on rencontre le passage suivant : « Voici dans « toute sa simplicité la nature du régime féodal, tel que me l'ont « montré les deux cents volumes manuscrits[1] que je viens d'étudier

1. Les dits volumes commencent au XVIe siècle.

« Lors de la conquête des Gaules, les leudes reçurent chacun un frag-
« ment plus ou moins considérable de la terre conquise. Par des ventes
« successives faites à un prix très-modéré, ces leudes vendirent au
« peuple la presque totalité du territoire. Seulement, comme ces ventes
« étaient faites à vil prix, les leudes ou seigneurs stipulaient trois
« points : 1° la terre vendue serait soumise à perpétuité à un tribut
« annuel de quelques poignardières de blé ou de seigle ; là, de quel-
« ques patas ; ailleurs, si la propriété était considérable, d'une geline
« bonne et grasse ; 2° tous les neuf ans, l'emphytéote, c'était le nom
« que portait l'acquéreur, payait le *novennium*, ou droit de lods, qui
« était fort modique ; 3° si l'emphytéote vendait sa propriété, le nouvel
« acquéreur était obligé de recevoir l'investiture du seigneur et de lui
« payer ce qu'on appelait le *novum accapitum* ou droit de relief... »
On est bien tenté, après avoir félicité l'auteur de son aptitude à résoudre la question historique, de jeter son volume au panier. Quand on a triomphé de ce premier mouvement et qu'on poursuit la lecture, on est récompensé de cet effort par une petite récolte de renseignements utiles à recueillir. C'est en effet les actes d'une ou deux études de notaires que l'abbé A. a compulsés, et dont il présente les cotes, parfois les analyses ou même le texte entier. J'en ai compté 312, savoir : 139 pour le XVIe siècle, 142 pour le XVIIe, 31 pour le XVIIIe. Comme il n'existe aucune raison de suspecter la bonne foi de l'auteur, et qu'il paraît avoir eu suffisamment l'intelligence des documents qu'il avait sous les yeux, habitué qu'il est à certaines mœurs, à certaines expressions locales, on voit que le dépouillement auquel il s'est livré peut être véritablement instructif. D'autant que s'il a fait un choix (imposé par les limites de son cadre), il n'a point adopté la méthode du groupement qui grossit le plus souvent les faits et facilite les inductions de fantaisie. Suivant l'ordre chronologique adopté par lui, je vais signaler aux lecteurs certains traits qui me semblent propres à les intéresser.

1552 (p. 13). Je trouve des Juifs propriétaires de terres importantes, même à titre de seigneurs. On se rappelle que M. Gustave Saige a fait de cette particularité l'objet d'une thèse qui a été remarquée par l'Académie des Inscriptions (Voir aussi 1558, p. 35).

1552 (p. 14). Un marchand d'Avignon vend cinquante quintaux de soude, *aptae ad faciendos vitros.*

1556 (p. 21). Omission dans le Gallia, comme abbé commendataire de Sémanque, entre César Trivulce, évêque d'Apt vers 1546, et Elzear de Rastellis, évêque de Riez vers 1566, de Nicolas Bencey, évêque de Bagnorea, en Italie, vers 1550.

1557 (p. 26). Les cloches mises en branle, *ad expellendam tempestatem aeris.*

1585 (p. 69). Le seigneur de Vaucluse fait devant les syndics du Par-

lement[1] la déclaration de ses revenus non nobles passibles de la taille (Voir aussi 1601, p. 91).

1589 (p. 83). Location par un chirurgien-barbier d'Orléans d'une bastide « pour y mediciner les malades atteints de la peste ». Quarantaines et prescriptions hygiéniques.

1601 (p. 100). Le maître d'école de Laignes est gagé à 20 florins par an; il sera en outre « nourri et alimente sellon son estat et qualite. « Les enfants pauvres ou orphelins seront repceus à l'escolle sans « payer. »

1603 (p. 109). Tabelle des dépenses de Cabrières, votees en Parlement, montant a 1500 livres. Ce budget s'élève aujourd'hui à 6314 fr. On voit que, si on tient compte de la valeur relative de l'argent (c'est ce que l'abbe A. ne fait malheureusement jamais), ce budget n'a pas varié sensiblement.

1606 (p. 115). Longue dissertation sur l'anglomanie. Le mot budget n'est pas anglais, comme le croit l'auteur, c'est un mot français transporté en Angleterre par les Normands et qui nous est revenu.

1609 (p. 125). Pour le vote du budget communal, les électeurs sont contraints de répondre à la convocation « soubz la peine qu'il plaist au « bayle imposer aux contrevenans. »

1619 (p. 151). Il a été prouvé que dans la dernière moitie du XVIe siècle le blé coûtait 16 fois moins cher que maintenant, et que la main d'œuvre était 15 fois moins élevee que de nos jours. Cette assertion, dont je laisse la responsabilité à l'abbé A., est étonnante de la part d'un écrivain qui paraît ignorer partout ailleurs les variations du pouvoir de l'argent.

1709 (p. 186). Hiver de 1709.

Le notaire François-Joseph-Manuel de Robion écrit cette note[2] au début de son registre :

« La veille des Roys de cette présente année il commença à faire un « froid rigoureux, qui a duré près de quarante jours, qui se rendit « épouvantable, puisque le vin se geloit dans les tonneaux. Toutes les « terrines où il y avoit de l'huyle cassèrent ; les urines se geloient en « l'air ; les oliviers sont tous morts, et tout ce qui estoit exposé à la « campagne, jusques aux chesnes verts de la montagne, et cela est « presque par toute l'Europe. Il y a eu aux montagnes quelques récoltes « de bled, parce qu'il y avoit un ou deux pans de neige par dessus. « Dans le mois de mai, lorsqu'on a eu verifié que tous les bleds estoient « morts, on a eu recours à la poumoule, avoyne et millet pour resemer, « de façon qu'à la recolte tout a este à des prix excessifs; le bled a valu

1. C'est le nom que portait le Conseil de ville.

2. Cette note m'a paru mériter une reproduction intégrale, à cause de la région d'où elle émane.

« jusqu'à quarante escus la charge par la raison qu'il y avoit défense de « par le Roy de laisser sortir aucuns grains du royaume à peine de la « vie ; et pour cet effet, il y avoit des compagnies tant de dragons que « d'infanterie sur les frontières, passages, et mesme des destachemens « sur les montagnes pour empescher la sortie des grains, et l'on ne « savoit quel moyen prendre pour manger et pour semer. Mais Dieu « y a pourveu, et personne n'est mort de faim, mais le peuple a beau- « coup souffert. On mesloit des legumes avec la farine d'avoyne. L'on « a fait comme on a pu, quoique les communautés ayent achepté du « bled de mer à haut prix ; et pour cela il falloit avoir des permissions « de la Cour qu'on a octroyées, et l'on est parvenu à avoir le bled à « quatre livres l'eymine. »

Les extraits que je viens de placer sous les yeux du lecteur suffisent, ce me semble, à lui faire apprécier le travail de M. A. Le laborieux dépouillement auquel il s'est livré aurait plus de valeur s'il l'avait contenu dans les limites de l'histoire pure. Je ne puis dissimuler que l'abbé A. a voulu surtout faire et a fait œuvre de polémiste. Ce n'est pas *ad narrandum*, mais *ad probandum* qu'il a rédigé ce petit cartulaire. *Ad probandum* que le souverain bien et le bonheur suprême sont dans l'ancien régime. Je ne nie pas ce que ses perpetuelles excursions dans le temps où nous vivons ajoutent de piquant à ses inventaires. En général, les prêtres qui ont de l'esprit excellent dans l'épigramme et sont de très-amusants pamphlétaires. Je doute qu'il convertisse d'ailleurs personne à sa foi, qui est celle des hommes de l'extrême droite de la Restauration. Pour moi, il m'a fait plus d'une fois sourire.

H. Lot.

Gustave III, roi de Suède et Ankarstroem, 1746-1792, par M. le Baron de Nervo. Paris, 1876, Calmann Lévy.

Le titre de ce livre nous faisait espérer que nous y trouverions des renseignements nouveaux sur les deux personnages dont l'auteur a réuni les noms. Dans l'ouvrage bien connu de M. Geffroy sur *Gustave III et la cour de France*, certains chapitres de l'histoire de ce monarque avaient été l'objet d'un examen très-sérieux et très-pénétrant. D'autre part, les mémoires, relativement assez nombreux, publiés en Suède sur l'époque de Gustave III, montrent que les motifs du parti hostile au roi devront être soumis à une critique plus approfondie avant que la postérité puisse dicter définitivement son arrêt. Certaines données, certains faits, sembleraient prouver en effet qu'il y a de bonnes raisons pour justifier, non le meurtre de Gustave, mais le mécontentement du parti qui s'en est rendu coupable. M. de Nervo aurait peut-être pu donner à ce problème historique une nouvelle solution, en puisant à des sources inconnues en Suède. Nos espérances ont été déçues à

cet égard : dans le règne fertile en événements d'un prince qui eut du génie et dont la mort appartient plus au drame qu'à l'histoire, l'auteur a choisi certains faits qui lui ont semblé intéressants, et s'est amusé à les raconter : c'est là tout l'ouvrage.

Il ne faudrait pas croire, sur la foi du titre, qu'il s'agit exclusivement ici des dernières années du règne de Gustave, de la conspiration tramée contre lui; l'auteur commence son récit beaucoup plus haut; non-seulement il remonte à la naissance de Gustave, mais encore il s'attarde sur l'époque antérieure à sa mort. C'est donc une histoire complète, quoique fort abrégée, du roi de Suède. Comme l'auteur n'a pas eu l'ambition de nous apporter le résultat de recherches personnelles, et qu'il s'est contenté d'exposer rapidement, dans un style élégant et dramatique, les événements les plus remarquables de ce règne, il a heureusement évité, dans la plupart des cas, de se brouiller avec les faits généralement admis et indéniables de l'histoire. S'il s'est trompé, ses erreurs ne sont que des péchés véniels, puisqu'il ne se donne pas pour un historien *ex professo*, mais pour un narrateur agréable. Sa prédilection très-marquée pour son héros l'amène à distribuer à Gustave III et à Charles XII des louanges égales, comme à des princes dignes d'être placés à côté de Gustave-Adolphe. La ressemblance qu'il croit saisir entre Charles et Gustave a également influencé son opinion sur la mort de Charles XII; il semble croire en effet que ce dernier est tombé, lui aussi, sous une balle suédoise, quoique les historiens scandinaves, et particulièrement le danois Paludan Muller et le suédois Fryxell, aient depuis longtemps prouvé l'inanité de cette tradition. Il avance de même (p. 159) « que le célèbre Adam Lewenhaupt, qui était l'un des meilleurs généraux de Charles XII, avait été condamné, — après une bataille perdue sous le roi Fréderic, — à poser sa tête sur l'échafaud. » Il y aurait beaucoup à dire sur cette manière un peu cavalière de traiter l'histoire. Le nom d'Adam Lewenhaupt est encore aujourd'hui cher au peuple suédois, et il a été porté par un héros que les historiens célèbrent à l'unanimité non-seulement comme l'un des meilleurs capitaines de Charles XII, mais encore comme le seul de ses généraux qui ne perdit pas courage aux jours du malheur, et qui sut conduire avec force et avec prudence les opérations militaires dans des circonstances à peu près désespérées. Il fut malheureusement fait prisonnier à Pultava, et mourut captif à Moscou en 1719. Il était parent, mais à un degré assez éloigné, de ce Lewenhaupt qui fut condamné en 1743 à la perte de sa vie, de son honneur et de ses biens. L'auteur ne s'est guère plus soucié de prendre une connaissance exacte de la généalogie des princes appartenant à la famille royale. Ainsi, il donne le duc de Hessenstein comme l'un des fils naturels du roi Adolphe-Fréderic. C'est du roi Fréderic qu'il aurait dû dire. Comme preuve des idées assez étranges qu'il s'est faites sur l'état de la civilisation en Suède il y a 100 ans, nous ne pouvons nous refuser le plaisir de citer cette asser-

tion, que le quatrième ordre, les paysans, « vivaient adonnés à la pêche, à la chasse, loin de tous, dans des contrées presque sauvages », etc. Plus loin, l'auteur attribue à ce même ordre, en 1771, le projet de « déposer », de concert avec les deux autres ordres roturiers, « le sénat et la noblesse, et de nommer à la place du premier des sénateurs tous pris exceptionnellement dans les trois ordres inférieurs. » — Nous regrettons que M. de Nervo n'ait pas cité les sources où il a puisé ces faits remarquables.

En parlant de la guerre si mal conduite de 1788, l'auteur ne dit pas un seul mot pour expliquer pourquoi cette armée suédoise, « si patiemment reconstituée par les soins presque journaliers de Gustave », refusa de combattre plus longtemps. Les causes de cet événement sont cependant manifestes : la guerre, provoquée en grande partie par l'ambition du roi qui voulait acquérir la réputation d'un grand capitaine, fut conduite d'une façon misérable, après avoir été si mal préparée que les vivres et les armes manquèrent presque absolument. Le roi ne s'était jamais inquieté de se procurer les renseignements nécessaires sur l'état de l'armée et de la marine. Voilà en peu de mots la triste vérité sur cette triste guerre.

Quant à Ankarström, dont le nom figure sur le titre à côté de celui de Gustave, il ne joue, dans le livre de M. de Nervo, qu'un rôle des plus secondaires, et l'auteur l'expédie avec une rapidité surprenante. Bien qu'il ne cite pas ses sources, nous nous tromperions fort s'il n'avait pas été chercher ses renseignements sur Ankarström dans une « Histoire de l'assassinat de Gustave III, par un officier polonais, témoin oculaire », livre rempli d'anecdotes peu vraisemblables. Telle est celle par exemple où l'on apprend qu'Ankarström aurait voulu épouser une actrice, dont il était amoureux, et que Gustave aurait empêché cette union par sollicitude pour la dignité de la noblesse. Ce fait aurait été la première cause de la haine d'Ankarström contre le roi. Or, quand cette haine éclata, Ankarström était marié depuis plusieurs années à une dame de haute naissance et d'une certaine fortune. Ankarström donna lui-même, dans ses aveux, des motifs tout différents, moins romanesques, il est vrai, mais beaucoup plus admissibles, de son crime politique.

M. de Nervo a grossi son volume d'un choix de lettres et de discours écrits ou prononcés par Gustave. Toutefois, il n'eût pas été inutile d'annoncer en note que tous ces documents ont été empruntés aux œuvres de ce monarque, depuis longtemps publiées tant en français qu'en suédois.

C. Silfverstolpe.

Histoire de l'impôt en France, par J.-J. Clamageran, docteur en droit, membre de la Société d'économie politique, ancien adjoint à la mairie de Paris. Troisième partie, comprenant l'époque

monarchique depuis la mort de Colbert (1683) jusqu'à la mort de Louis XV (1774). Paris, Guillaumin et Cie. 1 vol. in-8° de XVI-507 pages.

L'ouvrage de M. Clamageran est le fruit de quinze années d'études sérieuses et de patientes recherches. Un premier volume parut en 1867, un second en 1868; le troisième était rédigé en partie dès 1870, mais l'achèvement en fut retardé, soit par les événements politiques, auxquels M. C. prit une part active, soit par les soins donnés à une publication sur la *France républicaine* et à une étude sur le régime colonial de l'Algérie. Ce troisième volume n'a donc paru qu'en 1876. Sera-t-il le dernier? Rien ne nous renseigne à cet égard, mais rien non plus n'autorise à penser qu'une œuvre aussi considérable s'arrête à la mort de Louis XV et néglige les quinze dernières années de l'ancien régime.

Le premier volume avait traité trois questions importantes : l'Impôt romain, l'Impôt barbare, l'Impôt féodal jusqu'en 1439. L'auteur s'était appesanti particulièrement sur la première partie de ce sujet, en homme à qui les textes romains sont familiers et qui sait les manier. Pour l'Impôt barbare, dont l'étude a préoccupé et préoccupe encore tant d'esprits éminents en France et en Allemagne, M. C., s'aidant tout à la fois des travaux de ses prédécesseurs et des textes mêmes, tels qu'ils ont été publiés par dom Bouquet ou Baluze, a présenté avec beaucoup de méthode et de clarté un résumé général que goûtent fort nos érudits. Pour l'Impôt féodal, certains chapitres sur les communes et leur organisation fiscale ou sur l'état du domaine royal sont encore à citer; mais trop souvent, lorsque l'auteur n'a plus un de ces guides qui nous ont révélé le moyen âge, lorsqu'il ne lui reste que le recueil des *Ordonnances* ou quelques rares citations de chroniqueurs, son travail laisse à désirer; on regrette qu'il n'ait pas été à même d'utiliser tant de documents qui n'attendent qu'une mise en œuvre pour combler certaines lacunes de notre histoire administrative.

Dans le second volume (1439-1683), M. C. s'est surtout servi des cahiers et des procès-verbaux des États généraux, des mémoires contemporains, des recueils de lois, et de quelques-unes des pièces originales que possède en si grand nombre le cabinet des Manuscrits. Plus il se rapproche de l'époque moderne, plus les matériaux lui sont accessibles; mais on conçoit qu'une étude faite presque toujours en dehors des documents inédits laisse forcément dans l'ombre les points capitaux qui n'avaient pas été traités par l'érudition spéciale, tels que les réformes de Charles VII, l'influence des Italiens sur les finances du XVIe siècle, ou même l'histoire administrative de Mazarin. La tâche était beaucoup plus facile pour les époques de Henri IV, de Richelieu et de Colbert : les publications de MM. Berger de Xivrey, Poirson, Caillet, Avenel, Depping, Pierre Clément et autres, abondent en données précieuses et en textes authentiques.

Le troisième volume, celui dont nous devons nous occuper aujourd'hui, ne comprend qu'un règne et demi, moins de cent ans, mais se trouve, par les raisons que nous venons de dire, beaucoup plus nourri que les précédents. Il serait impossible de l'examiner ici en détail; bornons-nous à donner une idée des principales divisions et de la méthode de l'auteur, sans entrer dans la discussion des faits ou des chiffres.

Ce volume est partagé en huit sections : 1° les successeurs de Colbert (1684-1699); 2° fin de Louis XIV (1700-1715); 3° la Régence et le duc de Noailles (1715-1718); 4° la Régence et Law (1718-1720); 5° l'antisystème et le visa (1721-1726); 6° le cardinal de Fleury (1726-1742); 7° Louis XV et Mme de Pompadour (1743-1763); 8° fin de Louis XV (1764-1774). Chacune de ces grandes divisions comporte un certain nombre de subdivisions et un résumé général où prend place l'état comparatif et raisonné des recettes et des dépenses. Chemin faisant, l'auteur s'arrête particulièrement sur les précédents ou les origines de quelques questions qui sont plus que jamais à l'ordre du jour : la capitation de Pontchartrain, le dixième de Desmaretz, le cinquantième de Paris-Duverney, le vingtième de Machault, de même que les banques et la circulation fiduciaire inaugurée par Jean Law; autant de sujets d'actualité pour les économistes, soit qu'ils se portent partisans de l'impôt indirect et des taxes sur la consommation, soit qu'ils préfèrent, comme M. C., le système de l'impôt direct et des taxes progressives. Aussi ce troisième volume vient-il juste à point pour fournir des éléments aux discussions pendantes. Il est toutefois de notre devoir de faire quelques réserves, soit sur les chiffres de rendement, soit sur le fonctionnement des impôts. Quelque soin que M. C. ait pris de chercher les meilleurs répondants et de les contrôler les uns par les autres, il est probable que bien des dossiers ou des documents officiels et authentiques ont échappé à son premier examen; des citations prises dans les chroniques ou les documents d'ordre secondaire ne sauraient suppléer à cette lacune dans ses informations, car l'on arrive ainsi à prendre des faits isolés, exceptionnels, ou des assertions très-douteuses, souvent pleines de partialité, pour point de départ de déductions non moins douteuses, non moins partiales.

Le défaut est d'autant plus sensible ici que M. C. s'est très-franchement proclamé hostile à l'ancien régime; d'avance il nous a annoncé qu'il ne « dissimulerait pas le bien où il l'avait rencontré », mais qu'il ne l'avait trouvé qu' « à l'état d'exception, » et n'en pouvait même faire un mérite au gouvernement monarchique, par cette raison, qu' « un gouvernement absolument imparfait est aussi impossible à réaliser qu'un gouvernement parfait. » On sent à chaque page que cette préoccupation, d'une nature beaucoup trop politique, ne quitte jamais notre historien, et parfois, sous l'impression des circonstances et de l'air ambiant, elle le pousse jusqu'à s'excuser de faire une étude rétrospective de ces temps dont le souvenir même devrait, à ce qu'il paraît, être proscrit.

« L'œuvre révolutionnaire, dit-il, perfectionnée sur certains points, exagérée sur d'autres, a été, dans son ensemble, amoindrie et corrompue par des réactions successives; elle subsiste néanmoins, et, Dieu merci, l'ancien régime n'a pu être intégralement reconstitué; mais la différence entre les deux régimes n'est pas si grande, surtout en ce qui concerne les choses du fisc, qu'elle autorise à dédaigner les faits antérieurs à la Révolution. »

Ce sont là, croyons-nous, des conditions défavorables pour faire œuvre d'historien ou de législateur; un homme d'État, dont les idées de progrès ne sauraient être contestées, le disait en 1791 aux organisateurs du nouveau régime[1] :

« On croiroit, à entendre les orateurs de l'Assemblée, qu'elle est appelée à civiliser un pays sauvage, à féconder une terre inculte, et à faire sortir de l'obscurité un royaume sans existence et une nation sans renommée. Cependant, si je fixe mes regards en arrière, si je considère cette France que l'on a peine à reconnoître à la description qu'on en fait, j'aperçois une suite de prospérités dont l'imagination même est étonnée; je vois une population qui s'est accrue tous les ans dans une proportion remarquable, et qui naguère s'élevoit à plus de vingt-six millions d'âmes; je vois un sol couvert presque partout des richesses de la nature; je vois dix mille lieues de chemins traverser dans tous les sens notre territoire et lier ensemble toutes ses parties. Un canal unit l'Océan à la Méditerranée, et déjà s'avancent les divers travaux destinés à former une communication entre toutes nos grandes rivières. J'ai vu de plus la France en possession de près de la moitié de l'argent qui circule en Europe, je l'ai vue, assistant au partage des trésors qui arrivent annuellement des deux mondes, en demander une part égale à celle de toutes les autres nations, et l'exiger en échange des productions variées de ses riches campagnes, en échange des précieuses denrées qu'elle doit à la soigneuse culture de ses colonies, et pour prix enfin de son commerce industrieux et du travail habituel de ses nombreuses manufactures. J'ai vu la France encore dominer tous les autres pays et rivaliser avec la seule Angleterre dans la carrière des sciences, dans celle des arts et des lettres, et s'emparer partout de l'autorité qui appartient aux talents de l'esprit et aux dons du génie. J'ai vu la France attirer au milieu d'elle la foule des étrangers, les habitants de toutes les autres contrées, empressés à venir jouir de son heureux climat, de la sécurité que présentoit l'affermissement de l'ordre public, et de toutes les douceurs que répandoit sur la vie sociale l'ancienne aménité des mœurs d'une nation aimable et sensible. Enfin, la fortune et la gloire de la France, ses prospérités, ses triomphes, ont excité depuis longtemps quelquefois la jalousie, et toujours l'attention de l'Europe.

« Le voilà cependant tel qu'il étoit, ce pays florissant, ce royaume

1. *Sur l'Administration de M. Necker*, par lui-même (1791), p. 154-159.

célèbre, dont la nouvelle destinée est remise à l'Assemblée nationale; nous aurons à compter un jour des degrés de bonheur qui seront dus à ses soins; nous aurons à compter un jour de l'accroissement de considération dont nous jouirons par ses lois auprès des autres nations.

« Il faut en bien espérer; mais j'aimerois que l'Assemblée reconnût la richesse et l'intégrité du dépôt qui lui a été confié, au lieu de s'occuper sans relâche à en déprimer la valeur. Je voudrois qu'elle eût dit : « La France s'est élevée graduellement au plus haut degré de prospé- « rité; mais il manquoit au premier royaume de l'Europe un esprit « d'administration plus égal et plus éclairé, un rempart inexpugnable « contre les abus de tout genre; il lui manquoit des lois favorables au « peuple, et des lois fondatrices de toute la liberté qui peut s'accorder « avec l'ordre public. Un excellent roi nous appelle à préparer, à garder « tous ces biens; bénissons-le, et réunissons nos travaux, nos soins et « notre vigilance pour ajouter au bonheur et à la gloire de notre « patrie. » Ce sentiment, dans sa simplicité, auroit eu, je le crois, un grand mérite, et peut-être qu'il eût mieux servi à relever l'Assemblée nationale, que tant d'exagérations sur lesquelles elle compte pour s'assurer d'une gloire immortelle. Il ne faut jamais autoriser les hommes à nous rien retrancher; car, de leurs mains maladroites, ce n'est pas toujours aux excédants qu'ils s'arrêtent. Mais l'Assemblée est emportée par le désir de paroître et de faire effet : c'est là sa passion, c'est là du moins son goût favori. Cependant le désir, l'empressement de paroître, lorsque ces sentiments dominent une assemblée politique, doivent avoir une grande influence sur la plupart de ses démarches. On craint alors d'être devancé, et l'on précipite; on craint de passer pour imitateur, et l'on rejette les meilleurs exemples; on craint d'être accusé d'inexpérience, et l'on fait de la théorie la reine du monde; on craint la rivalité du passé, et l'on détruit, l'on renverse tout; on craint celle de l'avenir, et, en multipliant à l'infini les nouveautés, on dérobe et l'on prend à soi la tâche du temps, et l'on perd ainsi l'assistance de ce grand bienfaiteur des hommes, et dans la nature physique, et dans la nature morale. »

Voilà de sages paroles à placer sous les yeux de ceux qui renient le passé et qui vont jusqu'à contester le patriotisme et le sentiment de la « solidarité nationale » dans l'ancienne France monarchique.

Revenant aux observations que j'annonçais au début de ce compte-rendu, j'exprimerai la crainte que les excursions nombreuses et presque constantes de M. C. dans le domaine de l'histoire générale des finances, en dehors de celui de l'histoire de l'impôt, n'aient produit un encombrement pénible pour les yeux et fatigant pour la pensée, que gênent déjà tant de chiffres amoncelés. Et à propos de chiffres, je regretterai que les résumés de recettes et de dépenses donnés à la fin de chaque livre n'aient pas été mis en tableaux, plutôt que raisonnés, discutés et commentés; si une partie des lecteurs trouvent tout fait dans ce commentaire un travail de comparaison qui n'est pas sans intérêt, d'autres tra-

vailleurs s'estimeraient plus heureux d'avoir de simples tableaux, tels que ceux de Forbonnais, Malet, etc. Mais ce sont là de légères défectuosités qui portent en elles-mêmes leur compensation.

On pourrait encore reprocher à M. C. de n'avoir point mis les sommaires en tête de ses chapitres, aussi bien qu'à la fin du volume; de nous présenter des tables d'autant plus insuffisantes que les subdivisions des livres varient très-souvent; de négliger, pour la seconde partie du XVIIIe siècle, les remontrances de la Chambre des comptes dont Bailly a su tirer un si bon parti; de n'avoir pas évité, dans l'impression, un assez grand nombre d'erreurs de chiffres ou de dates..... Mais ces menues critiques n'empêchent point de reconnaître le mérite et l'utilité des trois volumes de l'*Histoire de l'Impôt*. Ils comblent une lacune dans notre histoire nationale, et nous rendent à tous, administrateurs, législateurs, financiers, écrivains, lecteurs et travailleurs, le même service que Forbonnais rendit à ses contemporains du XVIIIe siècle. Le livre nouveau fait déjà autorité dans les hautes sphères, tout comme le faisaient les *Recherches et considérations sur les finances* pendant les dernières années de l'ancien régime ou durant la pénible période de réorganisation qui suivit sa chute. Et à la partie du public que ces matières n'attirent point d'ordinaire, on ne saurait dire mieux que M. Clamageran lui-même : « L'histoire des finances, avec ses chiffres et ses détails techniques, a quelque chose d'aride et d'austère qui rebute au premier abord. J'ose affirmer, après quinze années d'études, qu'elle récompense de l'attention qu'on lui consacre : elle ressemble à un fruit rugueux, couvert d'une enveloppe amère, hérissé d'épines, mais qui renferme à l'intérieur une substance saine, riche et fortifiante. »

A. B.

Le Conseil d'État avant et depuis 1789. *Ses transformations, ses travaux et son personnel. Étude historique et bibliographique* par Léon Aucoc. Paris, 1876. 1 vol. in-8.

Avant d'aborder l'examen du livre de M. A., nous croyons à propos de présenter un aperçu de l'histoire du Conseil d'État, telle que nous la concevons. Cet exposé rapide du sujet, préliminaire souvent utile d'une appréciation critique, est ici presque nécessaire à cause de l'idée assez vague que l'on se fait généralement du Conseil d'État de l'ancien régime. L'absence de notions précises à cet égard s'explique par les transformations fréquentes d'une institution qui, sans changer de nom, reçut les attributions les plus diverses. Dépourvue d'indépendance, d'unité et même pendant longtemps d'une véritable organisation, elle se prêtait bien plus que les cours souveraines aux modifications que la royauté croyait avantageux d'y apporter.

L'histoire du Conseil d'État commence le jour où la division des pouvoirs s'opère au sein du conseil du roi, où un certain nombre de

conseillers se détachent de celui-ci, les uns pour rendre la justice, les autres pour vérifier la comptabilité des deniers royaux et où ceux qui restent n'ont plus d'autre fonction que d'assister le roi dans l'administration du royaume. Le document le plus ancien que nous connaissions sur le Conseil est une ordonnance sur l'hôtel du roi de 1285, dont Du Cange a publié un extrait [1]. Mais cette ordonnance appartient à une époque où la préparation des décisions administratives et le jugement des procès étaient confiés aux mêmes personnes, car elle constate que les conseillers du roi, dont elle donne la liste, siégeaient tantôt au Conseil, tantôt au Parlement. Il n'en était plus de même dès le début du siècle suivant; l'ordonnance de 1302 [2], en accordant aux parties le droit de se pourvoir au Conseil contre les arrêts du Parlement, — en même temps qu'elle constate la supériorité du premier sur le second, — implique qu'on ne retrouvait pas sur les bancs du Conseil les juges dont on attaquait la decision. D'autres ordonnances, rendues dans le premier quart du XIVe siècle [3], montrent encore mieux que le personnel du Conseil était différent de celui du Parlement. Toutefois, les mêmes conseillers statuaient sur les requêtes présentées au Parlement et au Conseil [4]. Même lorsque ses attributions et sa composition l'eurent rendu tout à fait distinct des autres institutions sorties de la cour du roi, le Conseil d'État ne cessa pas, pendant le moyen âge, de se réunir au Parlement ou à la Chambre des comptes pour élaborer les ordonnances relatives à la justice et aux finances. Bien que dechargé de la juridiction ordinaire et du contrôle financier, il avait une tâche si vaste encore que la royauté dut songer à le diviser en plusieurs sections. La première trace de cette division se trouve dans un *Éloge anonyme* de Charles VII, publié par Denis Godefroy en tête du recueil des historiens de ce prince et qui a pour auteur Henri Baude [5]. Dans cet opuscule, qui paraît mériter la plus grande confiance, Henri Baude nous apprend que Charles VII avait désigné certaines personnes de son Conseil et certains jours de la semaine pour l'expédition des affaires concernant la justice, les finances, la guerre. D'après le témoignage de du Tillet († 1570), ces conseils spéciaux auraient fonctionné jusqu'au moment où François I, à son retour d'Espagne (1526), les fondit en un seul. Quoi qu'il en soit, Henri II fut obligé de revenir par un règlement du 3 avril 1546 à un partage d'attributions indispensable à l'ordre et à la maturité des délibérations. Les règlements du Conseil faits au XVIe siècle nous montrent une institution qui n'a pas encore trouvé son organisation. Inspirés par la pensée de réduire le nombre des con-

1. *Deuxième dissertation sur l'hist. de S. Louis.*
2. Pardessus, *Essai historique sur l'organisation judiciaire de la France*, 137.
3. *Ibid.*, 138-142.
4. Du Cange, *loc. cit.*
5. Vallet de Viriville, *Nouvelle biographie générale*, art. Baude (Henri).

seillers, ils en admettent encore beaucoup trop et ils les prennent, pour la plupart, parmi les gens de robe courte, princes du sang, grands officiers de la couronne, maréchaux de France, etc. Leur but est aussi de partager les affaires entre différentes sections du Conseil. Mais il n'y a pas plus de fixité dans cette répartition que de régularité dans le recrutement du personnel, et ce n'est vraiment que sous Louis XIII que le Conseil reçut une organisation stable et indépendante.

Le brevet de Montpellier du 12 octobre 1622 assura la préséance aux conseillers en service actif sur les magistrats des cours souveraines qui avaient reçu le titre de conseillers d'État, mais qui n'en avaient jamais exercé les fonctions. C'était dire que la faveur, toujours prodigue de ce titre, ne prévaudrait pas sur les services, c'était en réalité créer un corps de conseillers compétents, expérimentés, exclusivement voués à leurs fonctions [1]. Ce personnel spécial une fois constitué, le règlement du 18 janvier 1630 détermina les attributions des divers conseils : conseil d'État et des finances, conseil des finances, conseil des dépêches, conseil des parties [2]. L'organisation qui fut alors donnée au Conseil subsista presque jusqu'à la Révolution sans être modifiée d'une façon essentielle par les règlements dont il fut l'objet sous Louis XIV.

Comment M. A. a-t-il conçu et traité le sujet sur lequel nous venons d'exposer nos idées personnelles? Ainsi que l'indique le titre de son livre, ce n'est pas une histoire du Conseil d'État qu'il a voulu écrire, il s'est proposé seulement d'esquisser cette histoire et d'en faire connaître les principaux matériaux. De là la division de son ouvrage en deux parties : la première est une étude historique et bibliographique, la seconde contient la liste des documents et des travaux à consulter, ainsi que des renseignements statistiques. Le seul défaut de ce plan, c'est le morcellement des indications bibliographiques entre la première et la seconde partie. La première comprend deux livres : l'un est consacré au Conseil d'État de l'ancien régime, l'autre au Conseil d'État créé par la Constitution de l'an VIII. Celui-ci prête plus à une étude de droit public qu'à un travail historique désintéressé ; nous n'en parlerons que pour nous demander s'il est légitime de le rattacher au premier.

M. A. a étudié successivement dans des chapitres distincts l'organisation du Conseil d'État avant 1789, ses divisions et ses attributions, ses travaux et son personnel, ses dernières modifications et sa suppression. Autant des divisions fondées sur les grandes transformations du Conseil d'État seraient préférables dans une histoire approfondie, autant celles qu'a adoptées M. A. nous paraissent à leur place dans une esquisse qui ne pouvait exposer le sujet d'une façon synthétique, mais qui devait en étudier séparément les éléments, en montrer successivement les divers aspects.

1. Cf. Chéruel, *Hist. de l'administration monarchique en France*, I, 286-288.

2. *Ibid. Append.* II.

Ce qui fait le grand mérite de cette esquisse, c'est qu'elle ne néglige presque aucune des questions que soulève le sujet et fixe les idées sur un grand nombre d'entre elles. La seule omission que nous ayons remarquée est relative au rang des conseillers d'État. Il n'y a pas là, nous l'avons montré plus haut, une simple question d'étiquette; le jour où les conseillers effectifs obtinrent la préséance sur ceux pour qui ce titre était purement honorifique, ils virent s'ouvrir devant eux une véritable carrière et le Conseil compta dès lors des membres sérieux et utiles.

M. A. nous paraît avoir adopté trop docilement l'opinion de Pardessus sur la distinction entre les maîtres des requêtes de l'Hôtel et les maîtres des requêtes du Palais. Nous ne croyons pas que, dans les premiers temps qui suivirent la séparation du Conseil et du Parlement, ces deux corps aient eu un personnel spécial de maîtres des requêtes. Le règlement de l'Hôtel du 17 novembre 1317 prouve que c'étaient les *poursuivans le roi* qui allaient faire au Parlement, pendant les sessions, le service qu'ils faisaient au Palais pendant les vacations. Cela résulte aussi d'un rôle des membres du Parlement, rédigé sous Louis le Hutin, en tête duquel figurent, sous le nom de *suivants le roi,* les maîtres des requêtes du Palais [1].

M. A. n'a pas réussi, ce semble, à donner une idée très-nette de la grande et de la petite direction des finances. Ces deux conseils s'occupaient-ils d'affaires du même genre, dont le plus ou moins d'importance déterminait seule l'attribution? Se distinguaient-ils en ce que le premier statuait sur le contentieux financier, tandis que le second connaissait de l'administration financière? Ou enfin les questions de finances se partageaient-elles entre l'un et l'autre, suivant qu'elles intéressaient seulement des particuliers ou qu'elles mettaient en lutte l'intérêt public et l'intérêt privé? Toutes ces opinions ont été émises. M. A. ne croit pas avec Merlin que les conseils de direction dépendissent du conseil privé, nous devons dire cependant que l'opinion de Merlin est aussi celle de Tolozan [2].

M. A. exprime incidemment sur l'origine du droit de remontrances une opinion tout à fait paradoxale, bien qu'il prétende la trouver chez la plupart des historiens. Ce droit vient, selon lui, de l'usage où étaient les rois d'appeler dans leur conseil certains membres des cours souveraines. Comment des magistrats appelés isolément et accidentellement à siéger au conseil, auraient-ils pu conférer aux compagnies dont ils faisaient partie un droit de contrôle et d'amendement que le conseil lui-même n'exerçait pas?

La réflexion a modifié notre sentiment sur les rapports du Conseil d'État de l'ancien régime avec celui de l'an VIII, et nous ne ferons plus à M. A. le reproche de les avoir associés dans une même étude. Tous

1. Boutaric, *La France sous Ph. le Bel*, p. 202.
2. Règlement du Conseil, 1786, p. 16.

deux ont en somme, quoique d'une façon différente, participé aux pouvoirs législatif, administratif et judiciaire, et leurs analogies sont assez grandes pour qu'on puisse les considérer comme deux formes de la même institution.

Comme nous l'avons dit, M. A. a réuni dans la seconde partie de son livre, sous le titre de : *Notices et documents*, des renseignements bibliographiques et statistiques très-utiles. Il faut signaler surtout la liste des règlements et des lois sur le Conseil d'État avant et depuis 1789 et celle des mss. de la Bibliothèque nationale relatifs au Conseil de l'ancien régime, liste fournie par M. Léopold Delisle. La bibliographie des ouvrages sur le même sujet, tant des ouvrages spéciaux que de ceux qui s'en occupent avec quelque étendue, rendra aussi de réels services.

Le livre dont nous venons de rendre compte, à la fois précis historique et répertoire bibliographique, n'est, nous l'espérons, que l'ébauche d'un ouvrage plus considérable. J'exprimerai le vœu de tous les lecteurs de M. A. en souhaitant qu'il entreprenne cette histoire du Conseil d'État dont il a tracé le cadre d'une main si ferme et si sûre.

G. F.

Recueil des Traités et Conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères, publié par l'ordre du ministère des affaires étrangères, par F. Martens, professeur à l'université impériale de Saint-Pétersbourg. Tomes I, II, III : Traités avec l'Autriche, 1648-1815. — Pétersbourg, 1874-1876.

La plupart des grands États de l'Europe ont publié des collections de leurs traités et conventions conclus aves les puissances étrangères. Ces collections spéciales ont de grands avantages sur les recueils généraux tels que celui de G. F. de Martens : on s'y retrouve plus aisément; les traités forment un ensemble historique, et les textes puisés, en général, aux archives de l'État, offrent des garanties complètes d'authenticité. La Russie avait publié une collection de ses traités de 1814 à 1825; les autres traités se trouvaient, soit dans les cartons des archives, soit dans la collection des lois de l'empire de Russie. Il était très-difficile aux Russes, presque impossible aux étrangers de les y rechercher. Le ministère des affaires étrangères de Russie a voulu posséder une collection complète et méthodique. Il a chargé de ce travail M. F. Martens, professeur à l'Université de Pétersbourg, et, entrant dans la voie scientifique et libérale suivie avec tant d'éclat par la Société d'histoire de Russie, il a procuré à M. Martens, non-seulement les textes authentiques, mais tous les moyens d'investigation propres à donner à son travail le caractère d'une œuvre historique. M. Martens a jugé en effet que les textes des traités et conventions devaient être reliés les uns aux autres par un commentaire. Dans ces conditions, il était impossible de publier en une seule série chronologique tous les traités de la

Russie avec toutes les puissances. Les commentaires et les textes se seraient enchevêtrés les uns dans les autres, et la publication aurait perdu le caractère spécial que l'on tenait à lui donner. M. Martens a donc divisé la collection par ordre de puissances, et en publiant successivement les traités de la Russie avec chacun des États étrangers, il se propose de présenter, sous forme de monographies séparées, une histoire générale des rapports de la Russie avec l'Europe. On ne peut que l'en féliciter : cette manière de procéder, la plus conforme à la saine méthode, est aussi la plus propre à atteindre le but que paraissent s'être proposé la chancellerie russe et l'éminent publiciste auquel elle a confié cette publication. Cet objet est moins de composer une histoire officielle de la diplomatie russe, que de présenter au public un ensemble de documents et d'éclaircissements destinés à faciliter l'étude de cette histoire. Le véritable commentaire, le commentaire idéal d'un recueil de traités, ce serait un recueil des dépêches, notes, mémoires, lettres confidentielles qui ont précédé la conclusion et accompagné l'exécution des traités. Mais la très-grande dépense de temps et d'argent qu'entraîneraient des publications de ce genre a toujours fait reculer les savants et les gouvernements. Il faut dire aussi que si tous les traités sont intéressants parce qu'ils déterminent les rapports des États à un moment donné, sur un point donné, il y a beaucoup de traités dont il suffit de publier le texte : la correspondance qui les a précédés et suivis est sans importance pour l'histoire. Les recueils de documents, dépêches et lettres diplomatiques sont forcément limités à une période, à une vie d'homme, à une négociation déterminée : on choisit pour les éclaircir ainsi les points les plus saillants et les lignes dominantes de l'histoire. C'est ce que fait la Société d'histoire de Russie pour le règne de Catherine II. C'est ce qu'on a fait en France avec un grand éclat pour plusieurs négociations ou pour plusieurs règnes. C'est en ce sens que l'on travaille en Angleterre, en Autriche, en Italie. On conçoit fort bien que M. Martens, voulant composer un ouvrage méthodique, ait limité son cadre et se soit borné à des notices explicatives. Les traités devaient rester et restent au premier plan dans son recueil : ils sont l'objet principal de la publication, le commentaire n'est là que pour mieux mettre en lumière cet objet. L'ordre adopté pour les publications successives des traités est le suivant : Autriche, Angleterre, Prusse, France, Turquie; les autres Etats suivent par ordre alphabétique. La tâche que s'est imposée M. Martens est considérable; il lui faudra beaucoup de temps pour l'accomplir. Nous ne pouvons donc que regretter, à notre point de vue tout personnel et tout français, d'être obligés d'attendre plusieurs années peut-être avant de pouvoir lire les volumes consacrés à la France. Ces volumes seront pour nous d'un bien grand intérêt; il suffira pour s'en rendre compte de se rappeler que l'un des traités de Napoléon Ier, le traité de Tilsitt, n'a encore jamais été publié en entier, qu'on en est réduit sur cet événement, le plus grave peut-être de l'histoire du premier empire, à des traditions et à des commentaires, et

que le savant et consciencieux auteur de notre recueil de traités, M. de Clercq, a dû se borner à insérer dans son ouvrage un résumé des articles secrets empruntés à Bignon (De Clercq, *Traités de la France*, tome II, p. 212-213. — Bignon, *Histoire de France*, tome VI, p. 335 et 347). L'ouvrage de M. Martens est divisé en deux colonnes, l'une en russe, l'autre en français. Les traités sont publiés dans leur texte original, relevé d'après les expéditions authentiques qui se trouvent aux archives de Russie : ce texte se trouve dans la colonne de gauche, la traduction russe est dans la colonne de droite. Au contraire, le commentaire de M. Martens se trouve en russe dans la colonne de gauche et en français dans celle de droite.

M. Martens a commencé par l'Autriche. Trois volumes ont déjà paru et ils comprennent les années 1648 à 1815, du traité de Westphalie jusques et y compris le Congrès de Vienne. Le commentaire est très-précis, très nourri de faits, relevé de citations intéressantes empruntées soit à des publications étrangères, soit à des publications russes, soit enfin aux documents inédits des archives; il est toujours instructif, très-souvent d'une entière nouveauté. La forme en est sobre et simple. M. Martens se place constamment au point de vue russe ; c'est de ce point de vue qu'il juge les événements et qu'il les présente ; mais on ne voit point chez lui de parti pris d'apologie exclusive et aveugle : si son ouvrage est *officiel* et doit être pris comme tel par la critique, il n'y a rien d'*officieux* dans la manière dont il l'a composé. Je ne dirai pas qu'on doit l'accepter comme une histoire complète et définitive des rapports de la Russie avec l'Autriche; pour écrire cette histoire, il faudrait critiquer les documents russes par les documents autrichiens et comparer M. Martens avec les historiens de l'Autriche. M. Martens nous donne une histoire de la politique russe à l'égard de l'Autriche et cette histoire, prise en elle-même et jugée pour ce qu'elle est, une monographie, me semble très-remarquable. Des travaux de ce genre, conçus dans cet esprit, fournissent à l'histoire générale des documents incomparables, en même temps qu'ils sont pour chaque pays une excellente école de diplomatie et de patriotisme éclairé.

Albert Sorel.

Table générale du Recueil des Traités de G. F. de Martens et de ses continuateurs, 1494-1874. — Partie chronologique. Gœttingue, Dietrich, 1876. IV, IX. 317 p.

Le Recueil des Traités commencé par Martens en 1791 et continué par Ch. de Martens, Saalfeld, Murhard, Pinhas, Samwer et J. Hopf, sous différents titres, jusqu'à l'année 1874, est le plus considérable des recueils de documents consacrés à l'histoire du droit international moderne. Les recueils spéciaux publiés pour différents États, comme celui de M. de Clercq pour la France, celui de Hertslet pour l'Angle-

terre, celui de Neumann pour l'Autriche, le recueil officiel italien, le recueil officiel russe de 1821 et 1825, et le recueil beaucoup plus complet que commence M. F. Martens, n'ont pas enlevé au grand ouvrage de G. F. de Martens et de ses continuateurs son intérêt général. Mais ce recueil ne forme pas un corps d'ouvrage; c'est une série de collections et de suppléments qui s'enchevêtrent les uns dans les autres et pour lesquelles les tables publiées en 1837 et en 1843 ne fournissent qu'un guide bien insuffisant. C'est la difficulté même de se reconnaître dans ce labyrinthe qui décida le savant et patient M. Tétot à entreprendre l'énorme travail d'érudition qu'il est parvenu à mener à bonne fin: je veux parler du *Répertoire des traités* (2 vol. Paris, Amyot) et qui comprend tous les traités, conventions et actes diplomatiques importants, publiés depuis la paix de Westphalie jusqu'au 31 décembre 1865. La classification adoptée par M. Tétot est des plus simples : le tome I comprend les traités classés par ordre chronologique; le tome II comprend les mêmes traités classés par État. A la suite de chaque traité, M. Tétot indique les recueils où il se trouve. Il renvoie par conséquent à la série des recueils de Martens, et c'est à M. Tétot que revient l'honneur d'avoir mis en ordre cet énorme amas de matériaux. Jusqu'à l'année 1866, les Français n'ont donc pas besoin d'un répertoire des traités ; ils possèdent le meilleur, le plus complet, le mieux ordonné qui existe. Il était naturel que les continuateurs du recueil de G. F. de Martens eussent le désir et sentissent la nécessité de fournir un répertoire aux bibliothèques et aux collectionneurs qui ne possèdent que leur recueil. Ce répertoire est d'ailleurs intéressant pour nous, puisqu'il fournit les tables des traités conclus du 1er janvier 1866 au 30 nov. 1874, qui sont publiés dans le recueil de Martens, et dont une partie seulement (janvier 1866 à juin 1867) sont indiqués dans le supplément de la partie chronologique de l'ouvrage de Tétot. M. J. Hopf, auteur du répertoire de Martens, rend pleinement hommage (p. VII) au mérite de l'œuvre de l'auteur français, et il adopte la même classification. Le répertoire de Martens comprendra donc une partie chronologique — c'est celle dont nous rendons compte aujourd'hui — et une partie classée par États, qui formera le second volume du répertoire.

A. S.

Der Feldzug der Iapaner gegen Corea im Jahre 1597, von A. Pfizmaier[1]. Vienne, 1875. 2 fasc. in-f° de 98 et 58 pages.

Si dans les histoires ou les annales, dans les chroniques ou les journaux de l'Orient nous allons chercher ce qu'aujourd'hui l'on appelle *histoire* en Europe, il est presque inutile de dire que nous ne trouvons rien qui mérite ce nom. L'histoire des peuples orientaux est encore à

1. Campagne des Japonais contre la Corée en 1597.

faire, mais les matériaux de cette histoire sont précisément les annales, les chroniques et les journaux dont nous parlions tout à l'heure. Nous devons pourtant savoir gré à M. Pfizmaier d'être, parmi les sinologues et les japonisants d'Europe, le plus infatigable peut-être à publier des traductions de pareils ouvrages.

Celui qui fait l'objet de cet article est d'une importance particulière, en premier lieu, parce que sur les deux expéditions japonaises contre la Corée qui se suivirent à bref intervalle, en 1592 et 1597, on n'avait que des renseignements très-sommaires fournis par les deux ouvrages intitulés : *les Annales du Japon*, et le *Nipponarchir* ; en second lieu, parce que ce livre, dont le titre japonais indique qu'il est à vrai dire un journal, a certains points de ressemblance avec les Commentaires de Jules César. Son auteur, Ogawoutchi, n'est pas seulement un homme de lettres, c'est aussi un soldat, et non-seulement un témoin oculaire, mais encore un des principaux acteurs des événements qu'il raconte. Aussi son récit est-il riche en nombreux détails que l'on aurait peine à trouver dans l'œuvre d'un simple littérateur. Le manuscrit, rédigé sous la tente, comme l'auteur nous l'apprend lui-même, fut laissé par lui à ses héritiers avec cette attestation solennelle qu'il n'y avait introduit rien de contraire à la vérité. — Le journal d'Ogawoutchi resta en manuscrit pendant deux siècles et demi, et ne fut imprimé qu'en 1849, à Yeddo. Le fait n'a rien d'étrange au Japon, où beaucoup d'ouvrages, et surtout les histoires non officielles, se vendent chez les libraires en manuscrit.

Les faits de l'histoire militaire au Japon peuvent se ranger sous trois chefs principaux : guerres civiles, qui sont les plus nombreuses, guerres avec les habitants barbares de l'île d'Yeso, guerres avec la Corée. Parmi ces dernières, il y en eut une beaucoup plus ancienne et plus glorieuse que toutes les autres, et qui se trouve racontée d'un style épique dans les *Annales du Japon* ; nous voulons parler de la fameuse expédition commandée par une femme, l'impératrice Zin-gô dont le règne commença la première année du IIe siècle de notre ère. Depuis cet exploit mémorable, les Japonais ont toujours été enclins à regarder la Corée comme un pays conquis ou tout au moins tributaire. Aussi, quand nous recherchons les causes politiques des expéditions successives, ne devons-nous pas nous étonner de voir qu'un historien du pays se contente de les expliquer en des termes comme ceux qu'emploie l'auteur du journal : « Notre gouvernement, pour enrichir l'Etat, voulut se mettre en rapport avec un pays étranger, et il envoya des ambassadeurs en Corée ; après quoi il y envoya une armée pour la punir de son insubordination. »

L'entreprise racontée par Ogawoutchi s'acheva dans le court intervalle de neuf mois, et peut aussi être résumée en quelques paroles : une armée de 130,000 cavaliers, sans compter l'infanterie, est placée sous le commandement suprême de Hide-aki, jeune homme de seize ans, et sous les ordres immédiats de sept autres généraux. Après

quinze jours de navigation, l'armée débarque en Corée, et la flotte, cinglant vers le nord, est victorieuse dans un combat naval. Après s'être assurée de deux forteresses auparavant occupées par les Japonais, et assiégées par les Coréens, l'armée de terre se divise en trois corps pour traverser le pays dans trois directions différentes, et se réunir sous les murs de la capitale. Notre historien, qui se trouvait dans le corps d'armée du nord, quand ce corps arriva le premier dans le voisinage de la capitale, conseilla la retraite parce que, outre l'insuffisance de leurs forces et l'imminence de l'hiver, on apprit encore que deux princes chinois étaient accourus avec des forces redoutables au secours de la Corée. Ce conseil fut suivi, et le corps d'armée se retira en soutenant plusieurs combats; elle détruisit dans sa marche une des anciennes capitales de la Corée; arrivée au fleuve Yeï-sen, elle opéra sous le feu de l'ennemi le passage de ce torrent, et après avoir dévasté une autre antique capitale, elle arriva en vue de la mer en un lieu appelé Ourou-san, où elle espérait prendre ses quartiers d'hiver. Elle se mit aussitôt à y construire une forteresse; mais à peine celle-ci fut-elle terminée que les deux princes chinois vinrent avec 100,000 cavaliers assaillir à l'improviste le corps d'armée japonais campé autour d'Ourousan, le battirent et le forcèrent à se renfermer dans la forteresse, qui, peu fournie de vivres, leur fut d'un faible secours. Un dignitaire japonais appelé Oka-moto, autrefois gouverneur de Yetchigo, qui avant la guerre s'était refugié en Chine, et se trouvait alors à la tête d'un corps d'armée chinois, somma les assiégés de se rendre. Ceux-ci, réduits aux dernières extrémités, étaient sur le point de céder, quand apparut une armée envoyée en toute hâte par le commandant suprême, Hide-aki; les Chinois furent alors mis en déroute. Notre historien, avec ceux qui avaient tant souffert pendant le siége, retourna au Japon.

Comme histoire proprement dite, l'œuvre d'Ogawoutchi n'a peut-être pas plus d'importance que n'en a ce bref résumé; mais comme peinture de mœurs et d'usages, comme étude du peuple japonais, de ses anciennes institutions, de son art militaire, de ses pensées mêmes et de ses sentiments, elle est d'un intérêt tout particulier. Il est vrai cependant que l'auteur a cherché principalement à faire une œuvre d'art; il ne laisse échapper aucune occasion de décrire des cérémonies, des pompes officielles, des parades militaires; il s'étudie à mettre devant les yeux des lecteurs des scènes terribles ou pathétiques, telles que la mer rouge de sang ennemi à perte de vue, ou les cris et les larmes des femmes et des enfants qui disent adieu à leur père, à leur mari, ou les lances innombrables des combattants qui, après avoir été jetées, retombaient sur la pointe, se fichaient en terre et faisaient pousser à l'improviste un bois de bambou là où un moment auparavant le sol était nu. Les généraux font de longs discours; on cause sans fin, on fait de la morale, de la poésie, et même de l'érudition.

Si l'auteur japonais a composé une œuvre d'art, le savant traducteur allemand a voulu travailler surtout pour les orientalistes, non seule-

ment en publiant en regard le texte et la traduction, mais aussi en s'efforçant de traduire le texte avec la plus scrupuleuse fidélité. Cette exactitude méritoire ne contribue pas pourtant, il faut le dire, à rendre la traduction toujours plus claire aux lecteurs non japonisants. Malgré ce défaut, il est certain que M. Pfizmaier a rendu un véritable service aux études historiques.

Francesco Nitti. **Macchiavelli nella vita e nelle doctrine.** T. I. Napoli, Detken e Rocholl, 1876.

Ce livre mérite à coup sûr des éloges, surtout parce qu'il est le premier ouvrage d'un jeune homme auparavant inconnu, dont ce premier essai fait concevoir de grandes espérances. C'est la plus sérieuse tentative faite dans ces dernières années en Italie pour écrire la biographie de Machiavel. Le volume de M. Gioda (Florence, 1874) est plutôt un examen des œuvres qu'une biographie du grand publiciste. Celui de M. Gaspare Amico, dont la publication vient de s'achever à Florence, nous semble inférieur au travail de M. Nitti, du moins pour la partie que ce dernier a déjà fait paraître.

M. Nitti a étudié presque tous les documents connus, et en a été puiser d'autres à la bibliothèque nationale de Florence; il raconte les faits avec exactitude, précision et clarté; il a lu et examiné toutes les œuvres déjà publiées de Machiavel; il n'a pas fait une pure compilation, mais il a cherché à donner aux matériaux qu'il a recueillis une forme personnelle. A-t-il réussi ? Nous ne voulons pas répondre tout de suite à cette demande, et il nous faut montrer les défauts du livre qui ne sont pas moins manifestes ni moins évidents que ses mérites.

Tout le monde admettra que pour écrire une biographie digne de ce nom, il est nécessaire de connaître l'homme dont on raconte la vie et l'époque; il serait absurde de croire que tout peut s'expliquer par la connaissance générale des faits contemporains; mais on ne saurait admettre que cette connaissance ne soit pas nécessaire pour comprendre et juger les idées et le caractère d'un homme, et surtout un homme tel que Machiavel, une des plus singulières personnifications de la Renaissance italienne, et si difficile à bien comprendre. Aussi la première et la plus grave erreur de M. Nitti a-t-elle été d'avoir cru pouvoir écrire une biographie de Machiavel en se renfermant dans l'étroite enceinte de Florence, et en oubliant un peu trop que Florence était alors le centre intellectuel du monde « et que par cela même ses plus illustres citoyens acquirent une si grande importance dans l'histoire. » M. Nitti a composé son livre presque exclusivement avec les historiens florentins, les œuvres de Machiavel et les documents qu'il a pu connaître. S'il parle des Borgia, les noms de Gregorovius, de Reumont, etc., ne sont pas cités. S'il parle de la Renaissance, il oublie ceux de Burckhardt et de beaucoup d'autres. Disons mieux : sur l'histoire de la littérature,

de la philosophie, de la civilisation italiennes, il ne croit pas nécessaire de s'arrêter un moment. Il n'y a pas dans son livre un seul chapitre sur ce sujet d'importance capitale dans une biographie de Machiavel. La conséquence naturelle de tous ces faits est que l'horizon se rétrécit singulièrement autour de l'auteur. et que la grande figure de Machiavel se rapetisse toujours de plus en plus, bien qu'il cherche avec un grand enthousiasme à l'exalter là où il le mérite, et même là où il ne le mérite pas. De cette façon les faits nouveaux qu'il a recueillis, les matériaux nouveaux dont il dispose, semblent trop souvent n'apporter aucune lumière nouvelle sur le personnage qu'elles devraient éclairer, et parfois même augmentent les difficultés et les contradictions qui abondent déjà dans la vie de Machiavel et dans l'histoire de la Renaissance italienne. L'auteur paraît souvent lui-même fort incertain, et il se laisse entraîner à des jugements et à des hypothèses qui troublent singulièrement le lecteur et obscurcissent la physionomie du secrétaire florentin.

M. Nitti, par exemple, qui exalte non seulement le patriotisme et le talent, mais aussi l'âme noble et délicate de Machiavel, nous le dépeint en même temps, sur la foi d'un document publié dans la dernière édition de ses œuvres, comme un des plus intimes confidents du Valentinois. Celui-ci en serait arrivé au point d'envoyer à Machiavel des blancs-seings où il devait écrire ce qu'il croyait ou ce qui était convenu entre eux. Mais, ou le document n'est pas authentique, ou il est mal interprété ou commenté, ou bien la noblesse, la delicatesse, la générosité d'âme de Machiavel deviennent fort suspectes. L'auteur ne semble pas s'être formé une idée très-claire du mécanisme politique de la république, et de la position officielle de Machiavel. Parfois il discute longuement si Machiavel prononça tel ou tel discours dans le Grand-Conseil, sans se demander tout d'abord si le modeste secrétaire des Dix pouvait entrer avec voix delibérative au Conseil, où la parole des orateurs était gênée par une infinité de liens et où certains discours trop libres n'étaient permis à personne, sauf, dans des cas extraordinaires, au gonfalonier. Ailleurs il s'efforce, en interprétant avec une subtilité excessive des lettres dont le sens est très-simple, de nous faire croire que Machiavel dans ses ambassades suivait sa politique propre, politique fort différente de celle de la République, que tantôt il voulait faire à tout prix devenir l'amie des Borgia, et que tantôt il voulait pousser dans une autre direction, mais il oublie que Machiavel n'eut jamais le titre d'ambassadeur, qu'il fut toujours le modeste secrétaire des Dix et que toutes les fois où l'on devait terminer une affaire importante, il écrivait qu'il fallait envoyer un ambassadeur, car il n'avait ni le titre ni l'autorité necessaires. Mais, dira-t-on, il pouvait, même sans avoir l'autorité requise pour suivre sa propre politique, nouer des intrigues diplomatiques pour son propre compte. Que deviennent alors sa générosité, sa loyauté, sa fidélité envers la République? Certes il serait bon d'examiner ces questions de très-près et nous ne devrions

pas, comme nous le faisons, nous arrêter à les indiquer vaguement : mais une critique complète du livre ne sera possible qu'après la publication du second volume.

Le premier s'arrête à l'année 1512. On ne sait rien ou peu de chose sur la jeunesse de Machiavel, et ici nous avons seulement l'histoire du temps où il fut secrétaire des Dix, et où il n'avait encore écrit aucun de ses grands ouvrages. L'auteur n'aborde pas encore l'exposition ni la critique des doctrines, et nous ne pouvons dire quelle valeur aura dans cette partie le livre de M. Nitti. Le récit des diverses *légations* est complet, mais nous y voyons les conséquences du défaut mentionné plus haut se manifester avec évidence. Nous passons d'une légation à l'autre, à l'aide d'une analyse minutieuse de tout ce qu'écrivit Machiavel; ce sont des résumés fidèles, mais qui ne nous font pas assez comprendre comment, avec l'expérience du monde, son caractère se développait et ses doctrines politiques se formulaient peu à peu. M. Nitti examine les écrits du secrétaire florentin comme s'il s'agissait d'un de nos contemporains, aussi en arrive-t-il forcément, soit à en modifier la signification véritable, soit à laisser inexpliquée et inexplicable la grande différence qu'il y a entre nos idées et celles du plus grand historien politique du XVIe siècle.

Nous regrettons de paraître trop peu indulgent pour un jeune homme qui donne de belles espérances, mais nous espérons qu'il voudra voir dans nos franches critiques la preuve d'une sincère estime pour son talent et l'augure d'un heureux avenir littéraire ; s'il pensait autrement, il se tromperait.

Abbé Dacheux. **Un réformateur catholique à la fin du XVe siècle.** Jean Geiler der Kaisersberg, prédicateur à la cathédrale de Strasbourg, 1478 à 1510. Étude sur sa vie et son temps. Colmar, imp. de Hoffmann. Paris, Ch. Delagrave, 1876. 583 p. et LXXXVII p. de pièces justificatives.

Le personnage dont s'occupe ce livre est peu connu en France. En Allemagne on parle de lui dans tous les ouvrages qui traitent de l'histoire de la littérature ou de la prédication ; on lui a consacré même quelques courtes monographies, mais personne encore n'avait songé à faire de son œuvre le sujet d'une publication approfondie. Il faut donc savoir gré à M. Dacheux d'avoir entrepris cette tâche. Il a étudié avec soin les recueils de sermons de Geiler, qui pour la plupart sont des raretés bibliographiques, et il n'a négligé aucune peine pour se procurer ce qui reste de ses lettres et de ses mémoires inédits ; il a réuni ainsi de nombreux matériaux, qui lui ont permis d'écrire un livre bien coordonné et plein de faits nouveaux. Tout en faisant quelques réserves

sur plusieurs des jugements présentés par M. D., nous n'hésitons pas un instant à recommander son ouvrage aux personnes qui s'intéressent à l'histoire de l'Alsace. Autour de Geiler il a groupé tous les Alsaciens éminents de son époque, il nous montre le prédicateur comme le centre du mouvement religieux et intellectuel dont Strasbourg fut le théâtre à la fin du xve et au commencement du xvie siècle. Prédicateur plein de verve, à la façon des Michel Menot et des Olivier Maillard, homme intègre et austère au milieu d'une société généralement corrompue, adversaire courageux des vices du monde laïque et des abus qui se commettaient dans l'Eglise, défenseur de la cause des pauvres et des malheureux, Geiler est digne de vivre dans la mémoire de la postérité. M. D., en nous donnant, dans un style facile et sobre, la biographie de cet homme remarquable, a rendu à la science un vrai service. Il faut apprécier surtout la franchise avec laquelle il constate, à l'époque qu'il dépeint, l'urgence d'une réforme morale; le mérite de Geiler est d'avoir lutté pour cette réforme; il a été, comme le dit M. D. en fort bons termes, un intrépide champion du droit, de la vérité et de la justice. Le tableau que l'auteur, qui pourtant est prêtre, fait de la situation du clergé et du peuple à la fin du moyen-âge, est beaucoup plus conforme à la réalité que l'image fantaisiste qu'en donne M. Janssen dans l'ouvrage dont nous avons parlé precédemment[1].

Nous ne soumettrons à M. D. qu'une seule observation. Il nous semble que la forme des sermons de Geiler aurait comporté un chapitre plus développé. M. D. nous paraît un peu trop indulgent pour les excentricités, les hardiesses, les inconvenances de cette prédication singulière. Faire par exemple toute une série de sermons sur Jésus-Christ comparé à un pain d'épices, prêcher dans un couvent de nonnes sur la manière de se préparer à la dévotion en montrant par analogie comment on apprête un civet de lièvre destiné à être servi à un roi, décrire devant un auditoire laïque, composé d'hommes et de femmes, les suites de l'ivresse ou de la gloutonnerie, sans oublier le moindre détail, ce n'était pas faire preuve de beaucoup de goût, même à une époque qui sous ce rapport était peu difficile. Il est arrivé à M. D. ce qui arrive à peu près à tous les biographes; plus on a de motifs réels pour s'éprendre du personnage dont on raconte la vie, plus on est disposé à passer légèrement sur ses faiblesses. Ce n'est pas un blâme que nous adressons à l'auteur, c'est une simple remarque.

Quelques pièces soit inédites, soit publiées dans des revues peu accessibles, sont ajoutées comme pièces justificatives. Un beau portrait de Geiler et un fac-simile d'une de ses lettres augmentent encore l'intérêt de ce volume, dont l'exécution typographique fait honneur à l'imprimeur.

S.

1. Cf. *Rev. hist.*, t. II, p. 615.

Von Druffel. **Die Melanchthon-Handschriften der Chigi-Bibliothek** (Sitzungs-Berichte der historischen Klasse der Münchener Akademie, Juli 1876). 37 pages in-8°.

L'humaniste bien connu Joachim Camérarius, mort en 1574, laissa à son fils, qui s'appelait Joachim comme lui, sa vaste correspondance avec la plupart des savants de l'époque. Cette collection, augmentée des correspondances du fils, du petit-fils et de l'arrière-petit-fils, et d'un grand recueil d'autographes, forme aujourd'hui 67 volumes, conservés à la bibliothèque de Munich. C'est une des sources les plus précieuses pour l'histoire littéraire, religieuse et politique du XVIe et du XVIIe siècle. Jadis la collection avait été plus complète; à Munich il ne manque pas seulement des volumes entiers, mais dans ceux qui existent il y a des lacunes qui paraissent accuser des vols. Récemment on a retrouvé deux des volumes dans la bibliothèque Chigi à Rome; ils contiennent surtout des pièces relatives à l'histoire de la Réforme, entre autres des lettres de Mélanchthon. Dès 1569 Camérarius avait publié un recueil de lettres de ce réformateur; les originaux font partie d'un des volumes qui sont à Rome. M. de Druffel, qui a pu les examiner sur les lieux, est arrivé au résultat, soupçonné déjà par d'autres, que le texte donné par Camérarius est fréquemment incorrect, arbitrairement remanié et interpolé; M. de D. le prouve par un certain nombre d'exemples. On voit ainsi que l'édition de 1569 ne mérite la confiance des historiens que sous bénéfice d'inventaire. Quelques lettres encore inédites sont jointes à ce mémoire, qui a été lu devant la classe historique de l'Académie de Munich.

S.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

I. — **Revue des Questions historiques**. Avril 1877. — A. de Barthélemy. Les Temps antiques de la Gaule (admet la théorie de MM. Bertrand et Lemière qui distinguent les Gaulois des Celtes). — C. Daux. Amédée Thierry et les premiers monastères d'Italie aux IVe et Ve siècles (critique acrimonieuse du *Saint Jérôme* de M. Thierry que M. D. appelle un pamphlet). — L. Wiesener. Élisabeth et Marie Tudor lors de l'insurrection de Wyatt (récit très-intéressant et assez impartial; l'on est étonné de trouver sous la plume d'un des défenseurs de Marie Stuart la phrase suivante : « il nous semble impossible que durant de longs mois elle (Élisabeth) ait servi de centre à toutes les intrigues, de clef de voûte à tous les complots, sans l'avoir vu, sans l'avoir voulu. » C'est le raisonnement des ennemis de Marie Stuart). — A. Delattre. Les Chaldéens jusqu'à la fondation de l'empire de Nabuchodonosor. — P. Martin. Le Martyre d'Étienne Ier (combat l'opinion de M. de Rossi qui croit qu'on a confondu Étienne Ier avec saint Sixte; il pense prouver l'authenticité des Actes d'Étienne Ier par la traduction arménienne qu'il en a retrouvée). — P. Allard. Une famille de cultivateurs normands sous l'ancien régime. — Courriers anglais, italien, belge, russe. — Chronique. — Périodiques français et étrangers. — Bibliographie.

II. — **Le Cabinet historique**. Mars-Avril. — La Borderie. La Légende du souper de La Trémoille après la bataille de Saint-Aubin (soutient que La Trémoille ne fit nullement massacrer les prisonniers après la bataille). — H. Bordier. Le comte Ch. d'Aubigné (notice piquante sur ce frère de Mme de Maintenon et la falsification de leur généalogie). — Rott. Récit d'une entrevue des ambassadeurs de France et d'Espagne à Bade en Suisse les 8 et 9 nov. 1619. — Robert. Inventaire des nouvelles collections des titres de la Bibl. Nat. (suite; cont. en mai). = Mai-Juin. — Bruwaert. Mémoires de Carorguy (greffier de Bar-sur-Seine qui écrivit une relation naïve de ce qu'il avait vu de 1582 à 1595). — A. Molinier. La Bibliothèque Mazarine et le duc de La Vallière. — La Jonquière. Cinq lettres de Louise de Savoie (sans grande import.; Louise de Savoie ne mérite pas les éloges attendris de M. L. J.). — Robert. État des Catalogues des Bibl. de France. — Inventaire des Cartulaires de Paris et Bibliographie des Cartulaires imprimés (utiles renseignements). — (M. Menu, éditeur du *Cabinet historique*, 7, quai Malaquais, se charge de faire exécuter pour les savants de province ou de l'étranger tous les travaux de recherches historiques, de transcription et de collation de mss.).

III. — **Journal des Savants.** Mars. — Giraud. Nouveaux bronzes

d'Osuna. — Maury. Archéologie celtique et gauloise (suite en avril et mai). = Avril. Egger. L'ephèbie attique (à propos de l'important ouvrage de M. Dumont, *Essai sur l'éphèbie attique*, Didot, 2 vol. in-8°, suite en mai). — Giraud. La table de bronze d'Aljustrel (règlement pour l'exploitation des mines trouvé dans les mines d'Aljustrel en Portugal). = Mai. Naudet. État des personnes et des peuples sous l'Empire romain. — Perrot. Archéologie de l'île de Samothrace.

IV. — **Revue archéologique**. Avril. — Foucart. Décret des Athéniens relatif à la ville de Chalcis (inscript. de 80 l. gravée peu après 445-446 av. J.-C.; offre de l'intérêt). — Saulcy. L'âge des grands monuments de Baalbek (le temple du Soleil a été construit par Antonin et détruit par Théodose; le temple de Jupiter a été construit par Septime Sévère; quelques parties y ont été ajoutées par Caracalla et Philippe). = Mai. Mordtmann. Plombs byzantins de la Grèce et du Péloponèse (se rapportent les uns à l'administration byzantine, les autres aux sièges épiscopaux). — Duruy. Note sur un passage d'Hérodien (M. D. combat une assertion d'Hérodien d'après laquelle Sévère quadrupla les forces militaires qui se trouvaient à Rome). — Gaultier de Claubry. Jupiter Dodonéen (extraits d'un mémoire qui date de 1859 et où l'auteur, par une discussion que les fouilles récentes de M. Carapanos ont confirmée, avait deviné l'emplacement de l'oracle de Dodone). — Kerviler. Les Gallo-Romains à Saint-Nazaire (pense que le *Brivates portus* devait se trouver dans l'anse de Penhouet).

V. — **Le Musée archéologique**. 1877. 1re livr. — A. Changarnier. Vercingétorix et Orgétorix (et. numismatique). — Schlumberger. Bulles byzantines inédites.

VI. — **Revue historique nobiliaire**. Mars-Avril. — Mis de Belleval. Les lieutenants des maréchaux de France (détails intéressants sur ces juges du point d'honneur institués par Louis XIV). — Comte de Marsy. La collection des décorations militaires françaises. — Sorbier. Les fiefs d'Auvergne et du Velay (suite). — Sandret. Nobiliaire historique (règne de Ph. Auguste, suite).

VII. — **Nouvelle Revue archéologique de droit**. Mai-Juin. — R. de Maulde. Coutumes et règlements de la commune d'Avignon au XIIIe siècle (texte). — Le Fort. Études nouvelles sur la saisine (à propos du livre de M. Heusler, *die Gewere*).

VIII. — **Revue critique**[1] (chez Leroux, 28, rue Bonaparte. 20 francs par an). N° 18. — Himly. Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale (Sorel, art. très-élogieux). —

1. Nous donnons avec soin l'indication des articles historiques de la *Revue critique* qui portent sur des livres auxquels la *Revue historique* n'a pas encore consacré d'article détaillé; la *Revue critique* fournit un complement précieux aux comptes-rendus de la *Revue historique*; il est utile pour ceux qui s'occupent d'histoire de se tenir au courant des deux recueils, dont les rédactions sont étroitement unies.

= N° 19. Foncin. Le ministère de Turgot (Lot; rend justice au soin consciencieux avec lequel l'ouvrage a été préparé, mais trouve que M. F. a méconnu les côtés faibles du caractère et de l'œuvre de Turgot). — Tubino. Los Aborigenes Ibéricos o los Berèberes en la Peninsula (H. Gaidoz). = N° 20. L. de Backer. L'extrême Orient au moyen âge (Cordier, publ. superficielle). — Streit. Venedig u. die Wendung des vierten Kreuzzuges gegen Konstantinopel (Hanotaux, travail un peu confus, mais qui a pour base les papiers laissés par M. Hopf). — Longnon. Étude biographique sur F. Villon (G. P., excellent travail, plein de précieuses découvertes). — Bernhardi, Gesch. Russlands in den Jahren 1814 bis 1831 (3 vol.; très-instructif). — Courtet. Dictionnaire des communes du département de Vaucluse (T. de L.; livre piquant et instructif, plein de renseignements historiques; quelques erreurs). = N° 21. Vivenot. Zur Gesch. des Rastadter Congresses; Helfert, Der Rastadter Gesandtenmord; Muller, Die neuesten Besprechungen des Radstadter Gesandtenmord; Sybel, Urkundliches über den Rastadter Gesandtenmord (Sorel: art. approfondi où M. S. expose l'état dernier de la question d'après lequel l'attentat fut accompli par des hussards autrichiens qui devaient saisir les dépêches des plenipotentiaires français et qui outrepassèrent leurs ordres). = N° 22. B. Zeller. Henri IV et Marie de Médicis (T. de L., art. très-favorable). — Magen et Tholin. Archives municipales d'Agen (P. M.; utile publication, mais où se trouvent trop d'erreurs; le critique les relève et donne d'excellents conseils pour la publication des documents).

IX. — **Revue de Géographie.** Avril. — Langeron. Magellan (suite en juin). — Le grand dessein secret de Louis XIV contre l'Empire ottoman en 1688, publ. par L. Drapeyron (texte fort curieux sur l'état de l'Empire turc à la fin du XVIIe s.).

X. — **Revue de Champagne**. Janv. 1877. — Guelliot. Les commandeurs de Boult et Merlant (suite en fév. et mars). — Brifaut. Les députés de Champagne et de Brie aux États-Généraux de 1576 à 1614. — Truelle Saint-Evron. Lettres inédites de Levesque de La Ravalière et de J.-B. Blampoix. — Babeau. Étude sur la milice dans la Champagne méridionale sous l'ancien régime (suite en fév. et mars). — E. B. Mémoires de Jean Foulquart, procureur de l'échevinage à Reims (suite en fév.). — D. de Riocour. Les Archives des actes de l'état-civil à Châlons-sur-Marne (suite; continué en fév. et mars). — B. H. L'abbaye de Saint-Pierre de Lagny (suite; continué en fév. et mars). = Fév. Robert. Voy. litt. de D. Guyton en Champagne (suite en mars). — Hérelle. Histoire du Collège de Vitry-le-Français (suite en mars). — A. de Besancenet. Le portefeuille d'un général (suite en mars; toujours Dommartin!). = Mars. E. de Barthélemy. Condamnation à mort de deux ligueurs à Châlons-sur-Marne. — Chantelauze. Le cercueil du cardinal de Retz (les numéros suivants ne nous sont pas parvenus).

XI. — **Revue de Bretagne**. Avril. — La Borderie. Louis de La

Tremoille et la guerre de Bretagne en 1488 (fin). = Mai. Onze lettres inédites de Charles VIII à Louis de La Trémoille, d'oct. 1487 à sept. 1488, comm. par M. L. Delisle. — S. de la Nicollière-Teijeiro. Une page de la marine militaire à Nantes (rôle du port de Nantes à la fin du XVIIIe s.). — Du Tressay. Richelieu, évêque de Luçon.

XII. — **Revue du Lyonnais**. Avril. — Vanel. Histoire de l'ancien couvent des Minimes de Lyon (lutte des Minimes et des chanoines de Saint-Just au XVIe s.). — Debombourg. Origine des noms de famille du Lyonnais (noms tirés des professions, noms dérivés d'objets naturels). = Mai. Niepce. *La Vie de saint Eunemond*, par l'abbé Condamin (cet éloge d'un livre sans aucune valeur nous a surpris sous la plume de M. N.).

XIII. — **Revue du Dauphiné**. Avril. — Ucenus. Question au sujet d'un prisonnier inconnu enfermé à Briançon en 1748. = Mai. H. V. Notice sur le protestant Pierre Marcha le Jeune, qui abjura en 1627 et écrivit l'histoire des troubles du Vivarais, 1620-1628. (La *Revue* nous apprend la découverte à Saint-Romain d'Albon de trois inscriptions chrétiennes du Ve, VIe et VIIe s., et y voit une confirmation de l'hypothèse qui place à Albon le *Concilium Epaonense* de 517, hypothèse que nous admettons comme très-vraisemblable.)

XIV. — **Chroniques du Languedoc.** 5 avril. — Falgairolle. La ville de Vauvert de 1702 à 1704 (épisode de la guerre des Camisards, d'après des documents inédits). = 20 avril. Lapierre. L'affaire Fitz-James (curieux documents sur l'appui prêté par les Parlements provinciaux au Parlement de Toulouse dans sa lutte contre le duc de Fitz-James envoyé par le roi en 1763 pour faire enregistrer des édits bursaux). — Lettre adressée par M. de la Hitte à M. de Tibiron sur les cérémonies du mariage de Marie Leczynska et de Louis XV en 1725. — Érection de l'évêché d'Alais en 1693. — Nécrologie des Jansénistes de Montpellier de 1740 à 1745 (suite le 20 mai). = 5 Mai. Corbière. La famille des Bourbon-Malauze et le château de Lacaze (1491-1649). = 20 Mai. — Mémoire écrit en 1723 ou 24 sur l'état religieux dans les Cévennes. — Thénard. Note sur les gains des traitants sous Colbert. — Dans les *Pièces fugitives*, suite des *Guerres de Castres*.

XV. — **Revue de Gascogne.** Avril. — T. de Larroque. Christophe et François de Foix-Candalle, évêques d'Aire (fin; lettres inédites de Fr. de Foix; ces art. ont été réunis en brochure et forment une intéressante contribution à l'histoire du XVIe siècle). M. Bonhomme donne dans le même numéro (p. 197) la date précise de la mort de Christophe de Foix, le 14 sept. 1570. — Labat. Saint Sever et ses compagnons (suite). — C. du Pont. Journal de Jean de Solle (suite ; cont. en mai); jugements de maintenue de noblesse (id.). = Mai. Audiat. Un neveu de Michel Montaigne (Raymond de Montaigne, lieutenant général au siège présidial de Saintes en 1606, député du Tiers aux États de 1614, abbé de N.-D. de Sablonceaux en 1624). — Gaubin. La Devèze (suite;

les échevins, conseillers, consuls et maires au XVIIIe s.; l'assistance publique).

XVI. — **Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne**. 1877. 1er fascic. — MOULENQ. Notices historiques sur Auvillars, Bellegarde, Boisville, Lauzerte et Montpezat. — BOURBON. Notes et documents extraits des archives départ. (Archives de la maison d'Armagnac; intéressantes remontrances adressées au comte d'Armagnac par ses sujets à son avénement, XVe s.)

XVII. — **Revue politique et littéraire**. 7 Avril. — E. HAVET, E. Despois. = 14 Avril. C. de NOUVION. La Section historique du Congrès des sociétés savantes. — RAMBAUD, Kléber. = 21 Avril. A. DESJARDINS. Les Maximes politiques de Guichardin. = 28 Avril. RAMBAUD. Le Congrès de Kasan. = 5 Mai. Les Legistes, d'après A. BARDOUX. = 12 Mai. GAZIER. Ravaillac et ses prétendus complices (nie le prétendu complot du duc d'Épernon contre Henri IV, et montre que les pièces du procès de Ravaillac, soi-disant detruites d'après Michelet, nous ont été conservées). = 19 Mai. R. ROSIÈRES. Les Bibliothèques des moines au M. A. (art. intéressant qui montre qu'on a exagéré le zèle des moines pour l'etude et qu'en tous cas, malgré ce zèle, le M. A. fut une époque d'ignorance profonde.

XVIII. — **Le Correspondant**. 25 Avril. — R. de LARCY. La Restauration (suite, 1816-1830; suite le 10 mai, 1820-1824; Bérenger y est appelé : le *Poète infernal*, et Louis XVIII, l'*Auguste de ce siècle*). — L'EVÊQUE DE CHALONS. De l'Autorité du livre de Samuel. = 10 Mai. VIAN. Montesquieu (continuation, suite le 25 mai, fin le 10 juin; travail incohérent, mais instructif). — Gén. AMBERT. Les derniers jours de l'armée royale (d'ap. les Mémoires de Henri de Dammartin, publiés à Berlin en 1799). = 25 Mai. MARMIER. Les Russes en Sibérie et sur le fleuve Amour.

XIX. — **Revue de France**. 15 Avril. — DUPONT. Tours et Bordeaux (suite, continué le 15 mai et le 1er juin). — LA LANDELLE. Hist. du trois-ponts L'Océan (suite le 1er juin). = 1er Mai. NOURRISSON. Necker (biographie hostile). — Th. WALSH. Souvenirs (suite). — ERNOUF. Savary de Brèves (ambassadeur d'Henri IV à Constantinople). = 1er Juin. LENORMANT. Les Dieux de Babylone et de l'Assyrie.

XX. — **Journal officiel**. 6 Avril. — NOUVION. Le Procès de Louis de Marillac (d'ap. les pièces du procès). = 26 Avril. BAUDRILLART. La Censure des Mœurs à Rome (reproche aux érudits modernes leurs apologies exagérées des mœurs romaines). = 8 Mai. BAUDRILLART. Le Luxe dans la Bible (suite le 26 mai et le 2 juin).

XXI. — **Revue des Deux-Mondes**. 15 Avril. — BOISSIER. Les Fouilles de l'Esquilin et du Forum de Rome. — BLERZY. Les Mémoires de Ticknor (suite le 1er et le 15 mai). = 1er Mai. DU CAMP. Les Prisons de Paris sous la Commune (Analyse des causes et des forces de

l'insurrection, en partie d'après des documents inédits précieux ; portraits remarquables de R. Rigault et de Th. Ferré). — E. Daudet. Le Procès des Ministres en 1830 (fin le 15 mai ; art. pleins de détails intéressants puisés aux Archives ou dans des Mémoires inédits ; l'art. du 15 mai a fait sensation et a pris, par le hasard des coïncidences politiques, la proportion d'un événement). — A. Leroy-Beaulieu. Les préliminaires de la guerre turco-russe. — 15 mai. A. Leroy-Beaulieu. L'Espagne sous Alphonse XI.

XXII. — **Le Spectateur militaire**. Avril. — Besancenet. Une armée sous la Convention (d'après les lettres inédites du gén. Dommartin ; suite en mai et juin ; documents curieux, 1793-1794). — A.-D. Lort-Serignan. Guillaume III (suite, continue en mai et juin ; récit détaillé de la bat. de Senef, avec le rapport officiel de Condé ; campagnes de 1675, 76 et 77). = Mai. Du Casse. La Commune (suite et fin).

XXIII. — **Académie des Inscriptions et Belles-Lettres**. = *Séances*. — Les 13 et 20 avril, 4 et 11 mai, M. Foucart termine la lecture de son important mémoire sur les colonies athéniennes, il détermine la condition des cléruques et montre que ces colonies ont été pour Athènes une cause de faiblesse et de ruine. — Le 20 avril, M. Delisle lit une notice sur un précieux ms. de Bordeaux (n° 761) qui contient un recueil de pièces de la chancellerie pontificale formé par le notaire Bérard (XIIIe siècle), et beaucoup plus complet que les deux recueils analogues conservés à Paris. = *Comptes-rendus*. A. d'Abbadie. L'inscription de Rüppel. — Saulcy. L'Age des grands monuments d'Héliopolis. — Mowat. Une inscription de Britannicus à Tours. — Desjardins. Ambrons, Ombriens et les Phéniciens. — Viollet. Sources des Établissements de St Louis (un règlement sur la procédure devant le prévôt de Paris ; l'ordonnance de St Louis contre le duel judiciaire ; une coutume d'Anjou de 1246, dont nous avons le texte ; une coutume d'Orléanais, dont le texte est perdu).

XXIV. — **Académie des Sciences morales et politiques**. = *Séances*. — Les 7, 14 et 21 avril, M. Naudet lit un mémoire sur l'état des personnes et des peuples sous l'Empire romain : il nie que le *jus italicum* dispensât du service militaire, soutient que les municipes étaient beaucoup moins libres et heureux qu'on ne l'a prétendu, et que Rome enleva aux nations qu'elle soumit toute liberté et toute dignité. — Le 14 avril, le 9 mai, M. R. Saint-Hilaire lit un mémoire sur les colonies espagnoles sous Charles III. — Le 2 juin, M. Vuitry lit un mémoire sur les revenus de la couronne au M. A. D'après lui l'aide féodale a été seule l'origine de l'impôt royal. — Le 2 et le 9 juin, M. Verge lit un mémoire curieux de M. F. Lenormant sur l'origine et la propagation de l'usage de la monnaie dans le monde antique. = *Comptes-rendus*. Mars-Avril. Rapport de M. F. de Coulanges sur le *Turgot* de M. Foncin et discussion qui en a été la suite. — Armingaud. Les Archives de Turin. — Reynald. Négociations entre la France, l'Angleterre et la Hollande, au sujet de la succession d'Es-

pagne (travail intéressant d'après les documents hollandais). — Drapeyron. Le grand dessein secret de Louis XIV contre l'empire ottoman. — Picot. Le Parlement sous Charles VIII (intéressante analyse de la réaction contre les actes et abus de Louis XI).

XXV. — **Bulletin de la Société de l'Histoire de France**. P. 88. M. de Bonrepaus, la marine et le désastre de la Hougue. = Dans la séance générale de la Société d'Histoire de France qui a eu lieu le 1er mai, M. Picot a été élu membre du Conseil. Aux publications en préparation que nous avons annoncées, il faut ajouter : la *Vie de Bayard*, par le Loyal Serviteur, publ. par M. Roman ; les *Sources grecques de l'Hist. de France*, publ. par M. Cougny ; les *Mémoires de Goulas*, publ. par M. Ch. Constant ; *Anecdotes tirées de sermonnaires du M. A.*, publ. par M. Lecoy de la Marche. La Société exprime le désir de trouver des éditeurs pour les sources anciennes de l'histoire de France.

XXVI. — **Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris**. Mars-Avril. — Leguay. La Sépulture de Bouchard I, comte de Corbeil, à St-Maur-des-Fossés. — Description de Paris, vers 1175, tirée d'une lettre de Guy de Basoches. — Saulcy. Paris-Guide et les Rois faux monnayeurs. — Documents relatifs à la surprise de Paris par les Bourguignons, en mai 1418. — Boulenger. La Croix Gastine (Ordonnance de démolition du 13 juillet 1786). = Le t. III des *Mémoires de la Société* portant la date 1876, mais distribué en mai 1877, contient les travaux suivants : Tournier et Brièle. Les Archives de l'Assistance publique à Paris. — Jourdain. Le Collége du cardinal Lemoine. — Lecaron. Essai sur les travaux publics à Paris au M. A. — Boullé. La maison de St-Lazare à Paris, depuis sa fondation jusqu'en 1632. — Roulland. La Foire de St-Germain sous Charles IX, Henri III et Henri IV. — Monod. Les *Gesta regum Francorum*. — Boislisle. La sépulture des Valois à St-Denis. — Biollay. Les Anciennes Halles de Paris. — Campardon et Longnon. Latude et son évasion. = Le quatrième volume des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, qui paraîtra cette année, contiendra : 1° *Journal parisien de Jean Maupoint, prieur de Ste-Catherine-de-la-Couture* (1437-1469) publié, avec une introduction et des notes, par M. G. Fagniez. Ce journal, que l'auteur avait poursuivi jusqu'en 1476, année de sa mort, ne dépasse pas dans les mss. l'année 1469, le ms. original ayant perdu des feuillets de la fin, l'autre ms. n'ayant jamais été plus loin. C'est à peine si les historiens et bibliographes ont connu ce journal, qui contient sur les événements accomplis à Paris et notamment sur les opérations et les négociations des confédérés de la Ligue du bien public devant cette ville, des détails neufs et intéressants ; 2° Le plan de Paris, dit Plan des Artistes, par M. Alex. Bruel ; 3° Documents relatifs aux Cabochiens, par M. Paul Viollet ; 4° Les frais d'enterrement, à Paris, au XIVe siècle, par M. Douet d'Arcq ; 5° La foire St-Germain au XVIIe et au XVIIIe siècle, par M. L. Roulland ; 6° Monographie de Nogent-sur-Marne, par M. Ch. Buvignier ; 7° La colonne

astronomique de l'hôtel de Soissons, par M. A. de Barthélemy ; 8° Un scandale parisien au XVIIIe siècle ; la cheminée de Mme de la Popelinière, par MM. Ém. Campardon et Aug. Longnon ; 9° Les origines de la municipalité parisienne, par M. Fréd. Lecaron.

La Société inaugurera une collection de documents par la publication d'un volume intitulé : *Paris pendant la domination anglaise* (1420-1436) ; *recueil de pièces extraites des régistres de la chancellerie de France*, par Aug. Longnon.

XXVII. — **Bulletin de la Société pour l'histoire du protestantisme français**. 15 Avril. — Osmont de Courtisigny. Jean le Hennuyer et les Huguenots de Lisieux en 1572 (montre que si les protestants ne furent pas massacrés à Lisieux après la St-Barthélemy, on ne le doit pas à l'évêque qui était fort intolérant). — Procès-verbaux de la Propagation de la foy à Montpellier (suite). — Cadier. Le Protestantisme bearnais (interrogatoire fait à Pau en 1759). — Doinel. Calvin à Orléans (prouve par des documents que Calvin séjourna d'abord à Orléans en 1530, puis alla à Paris et revint étudier le droit à Orléans, de mai 1532 à juin 1533). = 15 Mai. Feer. Un complot des Guises contre Jeanne d'Albret (suite en juin ; ce projet d'enlèvement n'est malheureusement raconté que par un document de provenance incertaine publié dans les *Mémoires de Villeroy*). — F. Puaux. Le dernier procès pour cause de religion, au XVIIIe s. (le Pasteur Mordant et le Parlement de Rouen, en 1789. Très-intéressant récit, tiré des archives du consistoire de Rouen).

XXVIII. — **Bulletin de la Réunion des officiers**. 21 Avril. Blücher, d'ap. ses lettres. = 12 Mai. Les forteresses de la Prusse en 1806-1807 (suite le 19). = 19 Mai. Un payeur sous le premier empire (le baron Peyrusse). = 9 juin. Le siége de Strasbourg en 1870.

XXIX. — **Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie**. 1877, n° 1. — Bulle d'Alexandre III en faveur de la maladrerie de Doullens, 1177. = Le t. XXV des *Mémoires*, le dernier paru, contient : Darcy. La Famine à Amiens. — *Id.* De l'étude de l'histoire locale. — Pocy. Hist. de François Faure, 77e évêq. d'Amiens. — Delgove. Poix et ses seigneurs. — A. de Marsy. Un ancien inventaire des titres de Montreuil-sur-mer. = (La Société prépare un *Dictionnaire topographique*, rédigé par M. Garnier, et une *Histoire de St-Riquier*, due à l'abbé Hénocque).

XXX. — **Revue d'Alsace**. Avril-Juin. — D. Fischer. Hist. du comté de Saarwerden et de la prévôté d'Herbitzheim (suite : de Louis IV à Henri II, avec qui s'éteignit à la fin du XIVe s. la maison de Saarwerden). — Aug. Stoeber. Cadeaux officiels faits par le magistrat de Mulhouse, aux XVIe, XVIIe et XVIIIe s. — Barth. Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg et dans les environs (suite).

XXXI. — **Bulletin du Musée historique de Mulhouse**. 1877. —

Stœber. Série de sentences des tribunaux de Mulhouse aux xvie, xviie et xviiie s. — Mossmann. Tablettes synchroniques de l'histoire de la Rép. de Mulhouse (suite, 1515-1617). = (Le comité historique de la Société industrielle de Mulhouse a mis au concours les sujets suivants : Carte du Haut-Rhin à l'époque gallo-romaine. — Carte des seigneuries féodales d'Alsace au comm. du xviie s. — Étude critique des travaux archéologiques, historiques et statistiques, faits en Alsace au xixe s. — Évaluer les monnaies usitées en Alsace depuis le xive s. — Histoire des voies de communication en Alsace. — Histoire abrégée de Mulhouse jusqu'à sa réunion à la France. — Monographie d'une localite alsacienne).

XXXII. — **Historische Zeitschrift**. 1877, 3e fasc. — Hirsch. Les dernières années de la guerre de sept ans (d'après Schaefer et Arneth). — Rathgeber. La *Nova Germania* de Murner. — Comptes-rendus très-nombreux. Discussion entre MM. Oncken et Bailleu sur le rôle de Knesebeck au congrès de Kalisch.

XXXIII. — **Forschungen zur deutschen Geschichte**. Bd. XVII. 2. Heft. — Hœhlbaum. Vicelin et ses biographes. — Palm. La Primatie du siege de Magdebourg (cette prétention ne remonte pas au-delà de 1370; les textes antérieurs sont interpolés). — Bachmann. Les premières tentatives pour l'élection d'un roi des Romains sous Fréderic IV. = Dans les *Mélanges* nous remarquons un art. de M. Schirren sur la consécration de Vicelin comme prêtre ; une note de M. Harttung sur la lettre de Silvestre II relative à la croisade, dont il nie l'authenticité ; un art. de M. Bernhardi sur le décret de Nicolas IV relatif à l'élection des papes.

XXXIV. — **Zeitschrift für Kirchengeschichte**. V. I, Fasc. 2. — W. Gass. Généralites sur l'importance et sur le rôle du sens historique. — F. Piper. Contribution à l'histoire des pères de l'église d'après les sources épigraphiques. — *Analectes*. O. von Gebhardt. Contribution à la critique du texte des nouveaux fragments de Clément. — Hermann Roensch. La dernière phrase du fragment de Muratori, *Arsinoi autem* etc. — Roehricht. Essais bibliographiques pour servir à l'histoire des Flagellants. — Fr. Schirrmacher. Une lettre de Luther. — A. Fournier. Un memoire du cardinal de Lorraine sur l'état de l'Église en France (1563). — Comptes-rendus. = 3^e fasc. Gass. Contribution à l'histoire de l'Ethique. Vincent de Beauvais et le *Speculum Morale*. — Ritschl. Les deux principes du Protestantisme ; reponse à une question posée, il y a 25 ans. — Schott. Revue des travaux relatifs à l'histoire du protestantisme français. — *Analectes*. Duemmler. Conversions au judaisme pendant le moyen âge. — Tschackert. Les *capita agendorum* faussement attribués à Zabarella; leur véritable auteur. — Lenz. Un écrit du concile de Bâle touchant la réforme religieuse et politique. — Benrath. Notice sur la prétendue lettre de Melanchthon au senat de Venise

(1539). — Schultze. Deux lettres de Jean Eck. — Papalu Kas Eutaxias. Contribution à la statistique religieuse. Coup-d'œil sur l'eglise de Grèce. = 4e fascicule. 1877. Jacobi. Le système originel de Basilide. — Weingarten. L'origine du monachisme après Constantin (suite et fin). — Benrath. L'auteur du « Trattato del beneficio di Christo. » — Buddensieg. Revue des travaux relatifs à l'histoire de la réforme en Angleterre. — Benrath. Revue des travaux relatifs à l'histoire de la réforme en Italie. — *Analecta.* Lenz. Addition à l'article publie dans le numero precédent. « Un ecrit du concile de Bâle. » — Brieger. Sur une relation prétendue nouvelle du colloque de Marbourg.

XXXV. — **Jenaer Literaturblatt.** N° 14. *Lossen.* Aggaeus Albada. (Keller. Important travail sur le congrès de pacification tenu à Cologne en 1579, a paru dans l'*Historisches Taschenbuch* de Raumer 1876). — *Jung.* Rœmer u Romanen in den Donaulaendern. (Budinger : defend l'origine romaine des Roumains avec science et feu). — *Schüler-Libloy.* Aus den Turken in Jesuitenzeit vor und nach 1600. (Dittrich : interessant, mais passionne et mal composé). = N° 15. *Prütz.* Quellen u. Beitraege zur Geschichte der Kreuzzuge. (Hirsch : les *Bella Antiochena* sont bien édites, le *Chronicon terrae sanctae* mediocrement). = N° 18. *Kohlmann.* Die Braunschweiger Reimchronik. (Bernhardi : bon travail sur cette chronique de la fin du XIIIe siècle). — *Arnold.* De Atheniensium saec. a Chr. quinti prætoribus (Gelzer : bien fait). — *Hoeck.* De rebus ab Atheniensibus in Thracia et in Ponto ab a. 378 u. ad. a. 338 gestis (Gelzer : id.). = N° 19. *Herzog.* Kirchengeschichte. (Tollin : excellent resume). — *Manzoni.* Bibliografia degli statuti, ordini e leggi dei municipi italiani (Vach : très-utile). — *Wecklein.* Ueber die Tradition der Perserkriege (Gelzer : attaque les traditions reproduites par Herodote). — *Ficker.* Beitraege zur Urkundenlehre 1er vol. (Schum : travail de premier ordre plein de nouveauté).

XXXVI. — **Deutsche Rundschau**. Mai. — Meerheimb. La guerre americaine (fin). = Juin. — Ebert. Le mouvement litteraire sous Charlemagne. — H. von Brandt. Berlin et le ministère Pfuel (Juin, Oct. 1848. III et IV. Extraits des memoires inédits de Pfuel). — Spitta. L'Orient sous les khalifes.

XXXVII. — **Russische Revue**. 1875, n° 4. — Bakradse. La Georgie turque (trad. du russe par N. von Seidlitz.) = N° 5. Pypin. Esquisses de la vieille civilisation russe.

XXXVIII. — **Gœttingische gelehrte Anzeigen**. 1877. N° 15. — Celtic Scotland, by W. *Skene* (Pauli : livre instructif). = N° 16. Ueber Kaiserurkunden in der Schweiz von Th. *Sickel* (M. v. Knonau : important travail sur la diplomatique des Ottons). = N° 20. Monumenta historiae Danicae, publ. p. *Holger Rørdam* (Schaefer : 2 volumes très importants pour l'histoire du XVIe siècle). = N° 23. Geschichte Griechenland's v. *G. Hertzberg.* T. II. Zur Geschichte u. Kritik des bauerlichen Gemeindebesitzes in Russland, von J. *Keussler* (Stieda). — Furstenber-

gisches Urkundenbuch, I Bd. Quellen zur Gesch. der Grafen von Achalm, Urach u. Fürstenberg bis zum J. 1299, v. *Riezler* (WAITZ : bonne publication).

XXXIX. — **Nachrichten v. der kœnigl. Gesellschaft der Wissensch. zur Gœttingen.** N° 10. — J. OPPERT. La chronologie de la Genèse. (La Genèse n'a pas de chronologie; elle donne des dates, mais elles sont empruntées à la chronologie chaldéenne.)

XL. — **The Academy.** 14 avril. — The Schools of Charles the Great by *J. Bass Mullinger* (CHEETAM; intéressant). = 21 Avril. Journal of a Residence in Vienna and Berlin 1805-6 by H. *Reeve* (STRACHEY; curieux). — The Annals of St-Helen's, Bishopsgate, London, ed. by *J. Cox* (WHEATLEY ; histoire avec documents de cette antique église de la cité). = 5 Mai. Short studies on great subjects 3e série, by *Froude* (CREIGHTON; le meilleur essai est celui sur l'abbaye de St-Alban). — The Gracchi, Marius and Sulla, by *A. Beesly* (PELHAM; partial en faveur des Gracques). — 12 Mai. Memoirs of James, first Lord Abinger, by *P. Cambell Scarlett* (biogr. consciencieuse d'un des wighs notables du commencement du siècle; cf. *Athen.* 5 Mai). = 19 Mai. Memorial of the South Saxon see and cath. church of Chichester, by *W. Stephens* (ROBINSON : bon livre sur l'église de Sussex). — BOSCAWEN. Le canon de Ptolemée et les tablettes babyloniennes (ils sont d'accord). — 26 Mai. A critical history of the late American War, by *A. Mahan* (CHESTER : mauvais livre). — The Acts of the Parliament of Scotland, publ. by Authority of the Lords commissioners of the Treasury (MACKAY : deux vol. très-précieux). — STOKES. Charlemagne et les *Reges Scotiae* (Miss S. soutient que c'étaient des rois d'Irlande et non d'Ecosse).

XLI. — **The Athenaeum.** 14 Avril. — The Roman Triumvirates by *Merivale* (remarquable, bien que prêtant à la critique). — Life and Times of W. S. Johnson, first senator in congress from Connecticut, by *E. Scardsley* (1727-1819). = 21 Avril. An history of the Parish of Walley and Honor of Clitherœ, by *Th. Whitaker*, revised by *J. Nichols* and Rev. P. *Lyons* (utiles contrib. à l'hist. du Lancashire). — The Persecution of Diocletian, by *H. Mason* (du talent, mais inégal). = 5 Mai. The History of Landholding in Ireland by *J. Fisher* (superficiel). = 12 Mai. Extracts of the Diary of Chr. Marshall 1774-1781, ed. by *W. Duane* (sec, utile pour l'histoire de la fondation des Etats-Unis). — History of Hertfordshire, part. IX et X (*Le Hundred de Hertford*). = 19 Mai. History of Nepaul, transl. from the Purbatiya (cette histoire indigène et traduite par des indigènes renferme des faits intéressants.)

XLII. — **Mac Millan Magazine.** Avril. — BARNES. The Oera linda book (M. B. a donné naïvement dans cette grossière mystification). = Mai. MAHAFFY. Les gymnastes grecs. = Juin. FREEMAN. Colonia Camulodunum (intéressante notice sur Colchester.) — EVANS. Rajah Brooke, le dernier des Vikings.

XLIII. — **The Fortnightly Review**. Mai. — MORLEY. Turgot en Limousin.

XLIV. — **The Nineteenth Century**. Avril. — MANNING. La véritable histoire du concile du Vatican.

XLV. — **Archivio storico italiano.** 2e fasc. — C. MINIERI-RICCIO, le règne de Charles I d'Anjou (suite : juin, juillet et août 1276. On peut voir à la date du 25 août un curieux document sur l'organisation des haras). — A. BAZZONI. Correspondance de l'abbé Galiani avec Tanucci (suite : juillet à sept. 1763; il est surtout question dans ces lettres du pacte de famille, de l'alliance des trois maisons royales des Bourbons que Galiani était chargé de prêcher « quando io venni qua di *predicar la Trinità* ».) — CITTADELLA, les dix dernières années d'Hercule II, 4e duc de Ferrare, 1549-59; suite. — A. REUMONT, le prince et la princesse de Craon, et les premiers temps de la domination lorraine en Toscane (le prince de Craon était le plénipotentiaire de François Etienne, duc de Lorraine et de Bar, qui succéda, en vertu du traité de 1737, au dernier des Médicis, Jean Gaston ; il fut puissant à la cour pendant 12 ans : 1737-1749, et se fit aimer de la haute société florentine par son goût éclairé pour les lettres et les beaux-arts). — B. MALFATTI. Les *Monumenta Germaniae historica*, à propos de leur nouvelle organisation.

XLVI. — **Archivio veneto**. T. XIII, 1re p. — P. VIANELLO. Des archives anciennes des notaires à Trévise et de l'organisation qu'il conviendrait de donner aux archives des notaires en Italie. — G. de SARDAGNA. Annales des seigneurs de Reifenberg, 1165-1384 (suite). — BOCCHI, le statut d'Adria (suite). — GFRŒRER. Histoire de Venise, trad. par P. PINTON (suite : restauration des Ducs; Didier roi des Lombards; le commerce de luxe des Vénitiens au VIIIe siècle; Charlemagne et Venise). — A. VALSECCHI. Bibliographie de la législation vénitienne (Analyse des lois civiles; de l'esclavage). — SIMONSFELD. Traité entre les Vénitiens et Robert de Naples en 1316. — PADOVAN, la Numismatique vénitienne (suite).

XLVII. — **Archeografo triestino.** Avril 1877. — C. KUNZ. Trieste et Trente; monnaies inédites. — Dr OCCIONI BONAFFONS. Six documents tirés des archives du comte della Torre Valsassina (3 du XVe s. intéressent l'histoire du patriarcat d'Aquilée et l'évêché de Ceneda; les 3 autres, du XVIe s., la famille des della Torre). — A. HORTIS. Documents sur l'histoire de Trieste. — Relation inédite de la prise de Marano au nom du roi de France, en 1542.

XLVIII. — **Archivio storico di Roma**. Vol. I, fasc. 4. Relations officielles de trois exécutions, celle de Beatrix Cenci et de sa mère, le 11 sept. 1599 (le *Courrier d'Italie* du 25 fév. a publié le testament de Beatrix), celle d'Onofrio Santa Croce, coupable de parricide, en 1601,

et celle de G. Centini, convaincu de magie, en 1635. — Rapport du comte de Fuentes au pape sur la nonne de Monza. = Vol. II, fasc. 1. Beltrani. Document sur la presqu'île de Colonna dans le royaume de Naples. — Gori. Paul IV et les Carafa (suite). — Beltrani. Documents inédits relatifs à Frédéric II et à Charles d'Anjou. — Ademollo. Lucrezia Borgia et la vérite (soutient contre Gregorovius l'inceste de Lucrèce et d'Alexandre VI).

XLIX. — **Archivio storico per le provincie napoletane.** 2e annee; 1er fasc. — B. Capasso. Les sources de l'histoire des provinces napolitaines, de 568 à 1500; fin. — C. Minieri-Riccio. Relation de la guerre de Naples en 1647 (cette relation raconte ce qui se passa à Naples du 27 septembre 1647 au 22 juin 1648, et les operations militaires des barons contre le peuple en novembre 1647. L'auteur est témoin oculaire des événements qu'il rapporte; c'est très-probablement Louis Poderico, gentilhomme napolitain qui fit la guerre un peu partout, en Italie, en Allemagne, en Flandre, surtout en Espagne, et revint mourir à Naples, sa ville natale, en 1673). — L. Ovary. Négociations entre Louis le Grand, roi de Hongrie, et Charles V, roi de France, au sujet du mariage entre la fille aînée du roi, Louise Catherine, et le second fils du roi de France, Louis d'Orléans, 1374-76 (Reimpression des documents déjà publies dans le 23e vol. des Actes de l'Académie Hongroise des sciences; ce projet de mariage, qui devait apporter en dot à Louis de France la Provence, Forcalquier, le Piémont, et un projet d'alliance perpétuelle entre les deux rois en vue d'assurer la possession du royaume de Naples à la couronne de Hongrie, échoua par la mort de Catherine). — L. Riccio. Extraits des archives et des bibliothèques (sous prétexte de décrire une éruption du Vésuve en 1649, un prêtre napolitain, C. Tutoni, lance les plus violentes invectives contre les Espagnols, dont il predit l'entière expulsion). — Les livres de quittance de Pompei (compte-rendu des publications suscitees par la decouverte des tablettes du banquier Cœcilius Jucundus).

L. — **Archivio storico siciliano.** 4e fasc. — D. G. Lancia. Recherches et éclaircissements sur Teofane Cerameo (Le P. Scorso, qui publia pour la première fois (Paris, 1644) un recueil d'homélies en grec, d'un prédicateur célèbre au M. A. sous le nom de Teofane Cerameo, archevêque de Taormina, en Sicile, faisait vivre cet archevêque au IXe s., par la raison qu'à partir de 903 il n'y eut plus d'archevêque à Taormina. Mais d'autre part l'examen des homélies prouve qu'elles sont du XIIe s. Voici comment M. L. éclaircit la contradiction entre ces deux faits : l'auteur des homélies est Théophane, archevêque de Rossano en Calabre (1140-45) qui, pour des raisons restées obscures, aurait pris le titre d'un siege aboli depuis trois siècles; — au XIIe s., le grec était encore en usage dans l'église en Calabre, tandis qu'il ne l'était plus en Sicile. — Avant son élévation à l'épiscopat, Théophane était moine au couvent del Patirio, près de Rossano, et s'appelait Filagato, nom par lequel le ms autographe

de Madrid designe l'auteur des homélies. Enfin il naquit au village de Cerami, en Calabre, d'ou son surnom). — A. Flandina. L'expedition d'Alphonse dans l'ile delle Gerbe en 1432 et la presidence du royaume de Sicile à cette epoque. — Starrabba. Transaction entre la commune et les Juifs de Palerme, du 2 nov. 1491. — *Id.* Contributions à l'histoire de la prostitution en Sicile. — Bozzo. Documents inedits sur l'insurrection de Lorenzo di Murra (cf. 3e fasc. et plus haut, p. 228).

LI. — **Nuove effemeridi siciliane**. Janv.-Avril 1877. — Ad. Holm. Des devoirs de l'historien, leçon d'ouverture du cours d'histoire ancienne et moderne à l'universite de Palerme. — I. Carini. Materiaux tires des diplômes siciliens pour un supplement au glossaire de Du Cange (fin). — Mirabella. Notice sur un ms. autographe de Sebastien Bagolino, poète latin du xvie s. — Salomone Marino. La congregation des cavaliers d'armes et les joûtes publiques à Palerme au xvie s. (instituee en 1567 sous les auspices du Senat de Palerme et du vice-roi D. Garsie de Tolède, cette corporation ne dura que 70 ans; elle cessa d'exister en 1637). — S. Struppa. Lettre à G. Pitrè sur les representations sacrées à Marsala au xviie et au xviiie s. — G. Pitrè. Essai sur les fêtes populaires de la Sicile. — V. di Giovanni. Ordonnances royales sur le châtaigner dit des Cent chevaux et sur la conservation des antiquites à Taormina, au xviiie s. — Helfert. La reine Caroline et Napoleon Ier (nie qu'il y ait eu en 1810 aucune negociation, aucune entente secrète entre Napoleon et la reine Caroline pour l'expulsion des Anglais de la Sicile. Ce mémoire fut publie d'abord dans un supplement à l'*Allgemeine Zeitung*, numero du 17 avril 1877, traduit par le professeur d'histoire à l'universite de Palerme, et commente par ses élèves à titre d'exercice critique).

LII. — **Miscellanea di storia italiana** (publie par la commission d'histoire nationale de Turin). T. XVI. — Manno Antonio. La relation du secrétaire français Sainte-Croix sur le Piémont, avec notes et commentaires très-importants pour l'histoire de la Savoie au xviiie siècle. — V. Promis. Amendes dont etait frappe à Florence le refus des charges au xve s. — Recit contemporain de la revolte de Philippe sans Terre contre son père le duc Louis de Savoie, 1462-64. — V. Promis. Pièces sur l'ambassade de Charles Manfredi, comte de Lusana, envoyé du duc de Savoie à Prague, en 1604. — G.-T. Terraneo. Les premiers comtes de Savoie et leur autorité sur la vallée d'Aoste.

LIII. — **R. Deputazione di storia patria** (Bologne). 11 mars. — G. Gaspari. Memoires biographiques et bibliographiques sur les musiciens bolonais jusqu'au xvie s. (suite). Cette fois-ci, l'auteur s'occupe specialement de la vie et des œuvres de Girolamo Giacobbi (1570-1630), auteur de diverses œuvres theâtrales (dont la seule *Aurora ingannata* a été imprimée et de nombreux chants sacres pour la plupart inedits. = 25 mars. — C. Malagola. L'hellenisme à Bologne au xvie s.; suite aux lectures du même auteur sur l'hellenisme au xve s. Il y est question des

Grecs établis à Bologne, de ceux qui étudièrent le grec tant Bolonais qu'étrangers, des professeurs de grec à l'université, et enfin de traductions d'auteurs grecs imprimées à Bologne, et qui furent au nombre de plus de 80 de 1472 à 1543. = 8 avril. E. Masi. Comme introduction à son travail sur Francesco Albergati Capacelli, auteur comique du XVIIe s., l'auteur lit un chapitre sur les conditions générales des Etats pontificaux et particulièrement de Bologne sous le pape Benoit XIV; il donne des détails interessants sur le cardinal légat Alberoni, tires de dépêches d'ambassadeurs et autres documents inedits. = 22 avril. M. Gualandi. Notes artistiques sur l'eglise de N.-D. de Galliera à Bologne du XVIe au XVIIIe s.

LIV. — **R. Deputazione di storia patria** (Modène). 15 mars. — A. Neri. Mémoire fort intéressant sur Pietro Gazzotti, prêtre modenais du XVIIe s., auteur de la *Storia delle guerre d'Europa* (1648-80), en 2 vol. publiés à Venise. M. Neri a donné de curieux détails inédits et authentiques sur la vénalité de Gazzotti, qui avait offert ses services d'historiographe officiel à la cour de Savoie, et qui, en ayant été mal rétribué, reçut en secret de l'argent de la république de Gênes et accommoda l'histoire au plaisir de ce gouvernement. Les trois autres volumes de cette histoire sont conservés en ms. dans la bibliothèque d'Este à Modène.

LV. — **R. Accademia di scienze, lettere ed arti** (Padoue). 18 fév. — A. Gloria, Sur le cours des principaux fleuves du territoire padouan du Ier au XIe s.; travail important, et qui témoigne de grandes recherches. — Comte Malmignati. Notes sur le mouvement religieux au XVIe s. = 8 avril. F. Bagatta. Mémoire sur le système des impôts et des monnaies en vigueur à Padoue et à Vérone sous les princes de la maison de Carrare et les Scaliger.

LVI. — **R. Istituto veneto di scienze, lettere ed arti.** 11 mars. M. R. Fulin parle de deux publications récentes de MM. Havard et Yriarte sur Venise; il en montre les inexactitudes historiques, et regrette que la diffusion de ces livres, dont on a fait des éditions illustrées et populaires, contribue à propager les erreurs que la science s'efforce d'extirper. A ce propos, il parle de la conspiration de Marino Faliero, rectifie diverses erreurs de la tradition vulgaire, et donne des renseignements intéressants sur l'organisation de l'espionnage au service de la justice et de la police.

LVII. — **R. Accademia dei Lincei** (classe des sciences morales, historiques et philologiques). 15 avril. — A. Gloria. Communication sur le résultat des fouilles opérées dans la province de Padoue. — D. Berti. Mémoire sur Cesare Cremonini, commentateur d'Aristote au XVIIe s., et sur ses démêlés avec l'Inquisition qui l'accusait de soutenir des doctrines peu orthodoxes. — Lanciani et Betocchi. Sur les systèmes de conduite des eaux employés chez les Romains. = 20 mai. F. Gre-

GOROVIUS. Sur les *Litterae civilitatis* accordées par le municipe romain aux étrangers, au moyen-âge.

LVIII. — **Messager des sciences historiques**. 1877. 1er liv. — KERVYN DE VOLKAERSBEKE. Les pensions et emoluments de Viglius (nombreux documents inedits qui lavent du reproche de venalité et de concussion le célèbre jurisconsulte, président du Conseil privé dans les Pays-Bas espagnols, mais qui le montrent assez avide d'argent). — A. DE VLAMINCK. La bataille de Thielt (21 juin 1128, soutient que la bataille livree par Thierry d'Alsace à Guillaume de Normandie eut lieu à Thielt même). — *Variétés*. Lettre de Philippe de Valois du 1er mai 1347 obligeant l'évêque de Senlis à excommunier les Flamands.

LIX. — **Mémoires de l'Institut national genevois**. Tome XIII, 1877. — J. VUY. Note sur l'étymologie du mot Corraterie. — *Idem*. Les Etats géneraux de Savoie de l'an 1625 (Reproduction d'une plaquette du XVIe siècle, qui contient les demandes adressees au duc de Savoie par les trois Etats de ce pays, reunis à Moutiers dans le mois de septembre 1522, les reponses de Charles III et l'ordonnance rendue par ce prince le 16 du même mois). — *Idem*. Petit mémoire sur la *Regiquina* (Explication très-faible d'un terme obscur qu'on rencontre dans certaines franchises communales du pays de Vaud et de la Franche-Comte). L'auteur veut que les mots *tortura* et *regiquina* (charte de Vevey, 1370 : *Quod nemo... ponatur ad torturam seu regiquinam, nisi per cognitionem proborum hominum*, etc.) soient synonymes l'un de l'autre, et il est ainsi conduit à violenter sans merci les textes de la charte de Moudon (1285) d'où l'on conclurait bien plutôt que la *regiquina* était une sorte de procédure ou d'enquête expeditive, employée d'ordinaire en matière de police correctionnelle. Il faut, en vérité, avoir l'esprit terriblement subtil pour decouvrir la torture, et qui plus est, la torture appliquée aux témoins, dans des passages tels que ceux-ci : *Si quis rixatur cum aliquo et percutit ipsum, probari potest per regiquinam unius hominis vel mulieris, prestito juramento, nisi homo ille vel mulier litigator sit vel particeps litis. Litigatores vel litis participes a regiquina repelluntur... Regiquina fieri debet ante probos homines presente illo contra quem fit regiquina, si voluerit esse presens. Si ille qui refert regiquinam est burgensis, debet credi de regiquina per juramentum quod fecit ville ; si vero non fuerit burgensis, debet jurare de veritate dicenda.* La dissertation de M. Vuy est d'un bout à l'autre l'œuvre d'un erudit qui, partant d'une idee preconçue, arrange à sa facon les choses, au lieu de se laisser guider par elles. A la réunion de la Société d'Histoire de la Suisse romande, tenue à Lausanne le 6 juin, M. Carrard a réfute l'opinion de M. Vuy. A cette même reunion, M. Roget a retrace un episode curieux des relations entre Vaud et Genève en 1554, au sujet de prédicateurs vaudois, accuses d'heresie par Calvin).

— *Idem.* Capitulation du fort Sainte-Catherine, 1600 (publiée, avec l'aide de M. Théophile Dufour, d'après le manuscrit original). — H. Hammann. Briques suisses ornées de bas-reliefs (du XIIIe au XVIe siècle). — H. Fazy. Procès et condamnation d'un déiste genevois en 1707 (Histoire instructive d'un bourgeois de Genève qui, pour avoir eu le malheur de « ne croire qu'un seul Dieu » et de « n'être point dans les sentiments du christianisme », fut tour à tour cité devant le Consistoire et le Conseil, privé de ses droits politiques, banni du territoire de la république, et inquiété dans sa retraite de Vézenaz par trois curés, délégués du révérendissime évêque d'Annecy).

LX. — **Revista historica**. Janv., févr. et mars 1877. — Lorenzo Aguirre. Les douze familles de Soria. — Jaime Pascual (historien du siècle dernier). Emplacement de Cartago vetus (L'auteur essaye de prouver que cet emplacement correspond à celui de S. Miguel Derdula). — S. Sanpere y Miquel. Edition catalane [c'est-à-dire publiée à Barcelone] de l'histoire générale d'Espagne de Modesto Lafuente (le critique demande que l'histoire particulière de Catalogne et d'Aragon soit plus largement représentée dans cette nouvelle édition). — Chronique générale. — Bulletin bibliographique. — Qu'est-ce que les fantaisies littéraires du romancier Alarcon, pompeusement intitulées *La morale dans l'art,* ont affaire dans une revue historique?

LXI. — **Revista de archivos, bibliotecas y museos**. 5 fév. 1877. — Protocole des rois catholiques. — Catalogue des négociations entre la France et l'Espagne qui se trouvent actuellement aux archives nationales de France. = 25 février. José Foradada y Castan. Notice historique sur la bibliothèque du chapitre de la cathédrale de Tolède. — Protocole des rois catholiques (suite et fin). — Catalogue des négociations entre la France et l'Espagne (suite). = 5 mars. José Foradada y Castan. Notice historique de la bibliothèque du chapitre de la cathédrale de Tolède (suite et fin). — Catalogue des négociations entre la France et l'Espagne (suite). = 20 mars. Suite du même travail. = 5 avril. — Suite du même travail. = 20 avril. — Antonio Rodriguez Villa. Extraits des rôles de la garde du corps de S. M. catholique relatifs à Henri Cock, auteur du *Viage de Felipe II a Zaragoza, Barcelona y Valencia,* publié en 1876.

LXII. — **Biblioteka Warszawska** (Bibliothèque de Varsovie) revue mensuelle, paraît depuis 1840. — Janvier 1877 : Swiézawski. Auguste Bielowski (étude sur les travaux de l'éminent historien et poète, décédé l'an dernier ; suite dans le n° de mars. La 3me partie de cet article sera consacrée aux éditions des sources historiques, faites par B.). — J. F. L. (prince Lubomirski) : Des bibliothèques en Pologne (à propos d'un livre de M. Radziszewski : Notices sur les bibl. de Pologne etc.). — Comte Skarbek : Extraits de ses mémoires (quelques noti-

ces sur ses travaux comme professeur à l'université de Varsovie avant 1830; suite dans le n° de juin). = Février. R. Hube : Sur les dates attribuées aux statuts de Casimir le Grand (polemique contre feu Helcel, l'illustre historien du Droit en Pologne). — Lettres de Bulharyn à Lelewel, 1821-30 (à propos d'une critique de l'histoire russe de Karamsin). — Putaski : Guerre de Sigismond I contre Bogdan, palatin de la Moldavie 1509. = Avril. J. F. L. : Lettre de Thérèse Cunegonde Sobieska, electrice de Bavière (à son frère Alexandre Sobieski 1694-95).

LXIII. — **Niwa** (La Glèbe) paraît à Varsovie depuis 1872 deux fois par mois. 1 Janvier. — Liske : Election imperiale en 1519 (esquisse rapide d'après les travaux allemands, français et les études de l'auteur lui-même publiées il y a plusieurs annees). — 15 Mars. Liske : Philippe Avril et son sejour en Pologne 1687-89 (notices sur la Pologne extraites du livre d'un jésuite francais, publié à Paris, 1692 « Voyage en divers etats de l'Europe »). = 15 Avril. Plebanski : Etienne Batory devant Dantzig (compte-rendu d'une collection des documents inedits, publiee par M. Pawinski, concernant la guerre du roi de Pologne Etienne contre Dantzig rebelle, 1576-77). = 1 Mai. Kantecki : Le parti saxon en Pologne, 1733 (une étude sur les rares partisans du candidat saxon à la couronne de Pologne, competiteur de Stanislas Leczynski; suite dans le n° du 15 mai et du 1 juin).

LXIV. — **Ateneum**, revue mensuelle, paraît à Varsovie depuis 1876. Janvier.-Mars. Jarochowski : l'affaire de Kalkstein, 1670-72 (étude interessante d'après les archives de Berlin sur les rapports de la noblesse de la Prusse ducale avec la Pologne, à partir de l'époque où cesse la vassalité du « Grand Electeur » de Brandebourg à l'egard de ce royaume. K. refugié en Pologne, fut enlevé à Varsovie par ordre de l'electeur, jugé et exécuté à Memel, 1672). = Mai. Korzon : Etat économique de la Pologne en 1782-92.

LXV. — **Przewodnik naukowy i literacki** (Guide scientifique et littéraire) paraît à Léopol depuis 1873 comme supplement mensuel à la Gazette officielle de Leopol. N. 1. — Smolka : La Pologne et l'Autriche en 1526-27 (travail très-substantiel, d'après les archives de Vienne, jetant un nouveau jour sur les agissements de la maison d'Autriche au sujet de la couronne de Hongrie, après la bataille de Mohacs. Politique de la Pologne. Suite dans les n°s 2, 3, 4, 5). — Kubala : L'ambassade de Pouchkine en Pologne, 1670 (détails curieux sur la diplomatie russe et les rapports d'alors entre la Russie et la Pologne en général; suite et fin dans le n° 2.) — K. P. : Les princes Wisniowiecki au XVIe siècle. = N. 2. — Kantecki : Charles XII en Pologne et en Turquie (extrait d'un memoire ecrit en 1734 pour Leczynski, roi elu de Pologne, par Stanislas Poniatowski, père du roi Stanislas Auguste, sur sa vie et ses merites pendant la guerre du Nord, ou il fut partisan de Charles XII; et d'un autre memoire anonyme sur l'etat de la Pologne en 1708-10; suite dans les n°s 3, 4, 5). = N. 3. — Casimir P. : Les

champs déserts (quelques détails sur l'histoire des steppes d'Ukraine; fin dans le n° 4). — Ketrzynski : Aaron fut-il archevêque de Cracovie? (nouvelles recherches sur cette question douteuse). = N. 5. — Antoine J. : Les Czartoryski et Repnin, 1794-97 (sur la jeunesse du prince Adam Cz. et son frère).

LXVI. — **Przeglad Polski**. (Revue Polonaise) mensuelle, paraît à Cracovie depuis 1866. Février. — Sutowicz : Guerre de Casimir Jagellon contre Mathieu Corvin au sujet de la couronne de Bohême (fin d'une étude sur les rapports de la Pologne, de la Hongrie et de la Bohême dans la seconde moitié du xve siècle). = Mars. Szujski : La troisième femme de Sigismond Auguste (beau travail sur le sort de Catherine d'Autriche, d'après les archives de Vienne, montre l'habileté diplomatique du dernier Jagellon). = Avril. Kalicki : Boguslav Radziwill, grand écuyer de Lithuanie (étude sur le dernier R. réformé, qui a joué un rôle considérable dans les troubles de Pologne au xviie siècle, et dans les guerres contre la Suède et le « Grand Electeur, » dont il fut partisan avoué; suite dans les n^os de mai et de juin). — C. : Don Alfonso d'Este, candidat à la couronne de Pologne, et son ambassadeur le poète Guarini, 1575 (traduction d'une intéressante relation de G., tirée des archives de Modène).

LXVII. — **Przeglad Krytyczny.** (Revue critique) mensuelle, consacrée aux comptes-rendus de la littérature polonaise, paraît à Cracovie depuis 1874. N. 1. — Piekosinski : Cartulaire de la Petite-Pologne. — Szujski : Analyses et récits historiques. — Lewicki : Vratislav de Bohême roi de Pologne. = N. 2. Matuszewicz : Mémoires, 1714-64, éd. Pawinski. = N. 3. Histoire de l'Union des Arméniens de Pologne à l'église romaine au xviie siècle, ed. Pawinski. — Zarewicz : André Bobola de Piaski, grand chambellan de la couronne sous Sigismond III. = N. 4. Szajnocha : Œuvres historiques. — Martens : Absetzung Konigs Auguste II von Polen. — Hubé : Sur les dates des statuts de Casimir le Grand. = N. 5. Pawinski : Etienne Batory devant Dantzig, documents inedits. — Chometowski : Matériaux pour l'histoire de l'agriculture en Pologne au xvie et xviie siècle. — Jablonowski : Révisions des domaines de la couronne de Pologne, dans les terres russes, au 17e siècle.

LXVIII. — La Russie ancienne et moderne **(Drevniaja i novaja Rossija)**, mai-décembre. — Maksimov. Études sur la Russie Blanche. — Zamislovsky. Essai sur les relations entre la Russie et l'Angleterre. — Le même. Notices géographiques de Herberstein sur la Moscovie. — Svirieline. Colonisation d'Orenbourg au commenc. de 185... — La ville et district de Hostynyne (études ethnographiques). — Etudes sur les mœurs des Kirghises par Ibrahimov. — Études sur l'Altai (études ethnographiques). — Potanine. District de Nicolsk (gouvern. de Vologda) et ses habitants (ét. ethnogr.). — Tcharykov. L'ambassade de Micouline

en Angleterre en 1600-1. — De Poulé. Joukovsky (John of Dycalp). — Mordovtzev. Vanka Cain (homme employé à la recherche des voleurs sous le règne d'Élisabeth). — Soloviev. La question d'Orient en 1827, 28 et 29. — Slavotinsky. Général Ismajlov et ses domestiques (tableau des mœurs de la gentilhommerie russe, au commencement du XIX s.). — Barsov. Essai sur les mœurs et les idées des Russes. — Oustenov. Monuments de l'ancienne Pskov. — Brickner. L'opinion de George Krijanitch (1751) sur la question d'Orient. — *Documents :* Extraits des mémoires d'un Cosaque de Sibérie (sur les exilés de 1825 après la revolte de 1825). — Dépêches de l'ambassadeur de Prusse près la cour de Saint-Pétersbourg, Marfeld (suite). = 1877. N° 1. — Mém. d'Oustrialov (académ. et professeur à Petersbourg pendant le règne de Nicolas Ier). — Souchomlinov. Suppression de la thèse de M. Kostomarov en 1842. — Karnovitch. Les assemblées sous Pierre le Grand. — Korsakov. A. Wolynsky. — Faux testament de Pierre le Grand, par Choubinsky. — Documents pour servir à l'histoire du servage en Russie, par Doubassov.

LXIX. — **Messager de l'Europe**. 1876. — Ikonnikov. Les universités en Russie et leur influence sur le développement de la civilisation. — Tratchevsky. Le Furstenbund et la politique de Catherine II. (M. T. vient de faire paraître un livre important sous ce titre.)

LXX. — **Revue du ministère de l'instruction publique** (mai-décembre 1876). — Matériaux pour servir à l'histoire du Concile de Stoglav, par Idanov (n° 8). — E. Barsov. Essai critique sur la littérature concernant le poème, *Slovo o polku Igorevic* — Koloubinski. Le christianisme en Russie avant St Wladimir. — Tichomirov. Sur la chronique de Tver (décembre). — Stcheylov. Les premières pages de l'histoire de la Russie (mai). — Brickner. Jean Posochkov, comme économiste (suite). — Tichomirov. Les relations entre la Russie et Livonie au XIIIe s. — Ilijnsky. La population des villes dans le pays de Novgorod au XVIe s. (juin). — Vasilievsky. Études russo-byzantines (suite), ib.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Nous avons eu la douleur d'apprendre la mort de M. H. Cordier, un des plus brillants élèves de l'École des sciences politiques, qui s'était consacré avec ardeur aux recherches historiques Nous espérons pouvoir publier prochainement un travail qu'il préparait pour la *Revue historique*.

— M. Taxile Delord est mort le 13 mai dernier. Il laisse une *Histoire du second Empire* en 6 volumes.

— Le *Congrès archéologique* qui s'est ouvert à Senlis le 4 juin dernier n'a mis en lumière aucun travail historique important. Le seul point intéressant qui ait été traité est celui de l'apostolat de saint Rieul. Si M. l'abbé Muller n'a pas traité la question avec toute la précision et toute la critique désirables, il a eu du moins le bon sens de placer saint Rieul au IIIe siècle, et le Congrès a approuvé son sentiment.

— Le *Congrès international des Américanistes* se réunira à Luxembourg du 10 au 13 septembre prochain. Les questions historiques qui doivent y être discutees sont les suivantes : Législation civile comparée des Mexicains sous les empereurs Aztecs et des Péruviens à l'époque des Incas. — Examen critique des sources de l'histoire des peuples de l'Amérique centrale. — Découverte et colonisation du Brésil. — A quelle époque et pour quels motifs le nouveau continent a-t-il reçu le nom d'Amérique ? — Cette nouvelle réunion du Congrès a été préparée avec soin et elle rendra, croyons-nous, des services sérieux.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le premier prix Gobert à M. C. Port pour son *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, et le second à M. Roschach pour ses *Études historiques sur le Languedoc*.

— Parmi les livres historiques couronnés cette année par l'Académie française nous signalerons : *Charlemagne*, par M. Vétault (prix Gobert) ; *Histoire des Hongrois*, par M. Sayous (prix Thiers) ; *Le procès et la mort de Marie Stuart*, par M. Chantelauze (prix Bordin) ; *Henri IV et Marie de Medicis*, par M. B. Zeller ; *Le 9 thermidor*, par M. d'Héricault.

— L'Institut de correspondance hellénique fondé à Athènes par M. Dumont, directeur de l'Ecole française, fait paraître depuis le mois de janvier une Revue mensuelle d'archéologie des plus remarquables sous le titre *Bulletin de Correspondance hellénique* (à Paris, chez Thorin. Prix : 25 fr. par an).

— M. Riant va faire paraître un recueil semestriel intitulé *Archives de l'Orient latin*, qui sera pour la *Société de l'Orient latin* ce que l'*Archiv* de Pertz a été pour les *Monumenta Germaniae*. Il contiendra des criti-

ques de sources, des catalogues et descriptions de mss., des pièces inédites courtes et une bibliographie. C'est là une excellente idée, à laquelle nous applaudissons.

— Tous les érudits connaissent l'importance des deux volumes parus de la collection des *Archives municipales de Bordeaux*. Jusqu'à présent, le t. Ier, *Livre des bouillons*, et le t. III, *Registres de la jurade* (délibérations de 1406 à 1409), étaient seuls publiés. Nous sommes en mesure d'annoncer que trois nouveaux volumes de cette collection ne tarderont pas à paraître. Le t. II qui paraîtra vers la fin de juillet est aujourd'hui tiré jusqu'à la p. 660. Il se composera d'un *Livre de privilèges* (de la fin du XVIe et du commencement du XVIIe siècle) et en outre d'un appendice de 159 actes qui permettent de suivre les modifications du régime municipal à Bordeaux depuis 1451 jusqu'à 1789. Le t. IV, tiré jusqu'à la p. 360, renfermera deux registres de la Jurade de la fin du XVe siècle. Enfin dans le t. V sera publié le *Livre des coutumes*, ms. du XIVe siècle contenant les coutumes de Bordeaux, d'Agen et de Bazas, et bon nombre de chartes des rois de France et d'Angleterre. Le nom de M. Barckhausen qui donne ses soins à ces publications nous est un sûr garant qu'elles seront dignes de celles qui les ont précédées.

— Un volume posthume de Michelet, *Les soldats de la Révolution* (Hoche, La Tour d'Auvergne, les frères Mamelli), va paraître chez C. Lévy.

— M. Asseline vient de publier dans la *Bibliothèque d'Histoire contemporaine* une *Histoire d'Autriche de Marie Thérèse à nos jours* (Germer Baillière).

Allemagne. — Voici la liste des cours d'histoire des Universités pour le semestre d'été 1876-1877 :

Berlin. — *Dillmann*. Hist. d'Israël. — *Messner*. Hist. des Apôtres. — *Piper*. Hist. eccles.; Epigraphie chrétienne. — *Plath*. Le Bouddhisme. — *Semisch*. Hist. ecclés. — *Beseler*. Hist. des Institutions allemandes. — *Bresslau*. Diplomatique, Chronologie du M.-A. — *Curtius*. Archéologie grecque. — *Droysen*. Hist. de Grèce et de Macédoine depuis Mantinée; Hist. moderne de la paix de Westphalie à Frédéric le Grand. — *Grimm*. Hist. de la Renaissance en Italie. — *Hassel*. Hist. d'Allemagne au temps de la Réforme et de la guerre de Trente Ans.— *Lepsius*. Antiquités égyptiennes. — *Mommsen*. Institutions et Histoire de Rome depuis Dioclétien. — *Nitzsch*. Hist. d'Allemagne depuis les Hohenstaufen jusqu'à la fin du XVIe s. — *Schrader*. Hist. d'Assyrie. — *Treitschke*. Hist. de France; Hist. de Prusse. — *Waitz*. Séminaire historique. — *Wattenbach*. Widukind; Paléographie.

Bonn. — *Benrath*, *Floss* et *Langen*. Hist. ecclés. — *Krafft*. Vie de Jesus; Hist. eccles. des provinces rhénanes. — *Bernays*. Hist. de la Constitution athénienne. — *Fischer*. Hist. des Explorations en Afrique. — *Maurenbrecher*. Hist. de la période révolutionnaire de 1768 à 1815. — *Menzel*, Chronologie romaine et du M.-A. — *Philippson*. Hist. de

France; Hist. de la guerre de l'indépendance. — *Ritter*. Hist. des États européens depuis le concile de Constance jusqu'à l'abdication de Charles-Quint. — *Schæfer*. Antiquités grecques.

Breslau. — *Scholz*. Archéologie biblique. — *Læmmer*. Hist. ecclés. — *Grünhagen*. Diplomatique, Propédeutique. — *Neumann*. Hist. de la guerre du Peloponnèse. — *Partsch*. Hist. de Rome jusqu'à la fin de la lutte des classes. — *Caro*. Hist. d'Allemagne depuis les Hohenstaufen jusqu'à la Réforme. — *Rœpell*. Hist. de la Réforme. — *Dove*. Hist. d'Allemagne de 1740-1815; Chronologie des Romains et du M.-A. — *Hertz*. Antiquités romaines.

Erlangen. — *Kœhler*. Hist. des Juifs. — *Plitt*. Hist. ecclés. jusqu'à la Réforme. — *Schmid*. Hist. ecclés. depuis la Réforme. — *Hegel*. Hist. univ. depuis 1740; Sources de l'Hist. d'Allemagne.

Fribourg (en Brisgau). — *Alzog*. Hist. ecclés. — *Rive*. Hist. des Institutions allemandes. — *Holst*. Hist. de la Révolution française. — *Simson*. Hist. des Hohenstaufen.

Giessen. — *Keim*. Hist. ecclés. des quatre premiers siècles. — *Weiffenbach*. Hist. ecclés. — *Hœfner*. Hist. d'Alexandre et de ses successeurs; Hist. de la Constitution de la République romaine. — *Oncken*. Hist. de la Révolution et de l'Empire, 1789-1815; Sources de l'hist. moderne. — *Weiland*. Hist. de l'Allemagne au M.-A.

Gœttingue. — *Reuter*. Hist. ecclés. depuis la Réforme. — *Wagemann*. Hist. ecclés. du xive s. — *Mejer*. Hist. des Institutions allemandes. — *Bernheim*. Hist. d'Allemagne au M.-A. — *Gilbert*. Sources de l'Hist. des empereurs romains. — *Hœhlbaum*. Hist. du M.-A. — *Niese*. Hist. romaine depuis Pharsale. — *Pauli*. Hist. d'Angleterre depuis 1688. — *Steindorff*. Hist. d'Allemagne primitive. — *Weizsæcker*. Diplomatique; Frédéric le Grand. — *Wüstenfeld*. Hist. d'Italie au M.-A.

Greifswald. — *Zœckler*. Hist. ecclés. — *Hirsch*. Hist. du royaume de Macédoine jusqu'à 280 av. J.-C.; Hist. de Prusse au xviiie s. — *Pyl*. Antiquités poméraniennes. — *Ulmann*. Hist. moderne de 1500-1648.

Halle. — *Riehm*. Archéologie biblique. — *Dümmler*. Hist. des empereurs romains; La Diffusion du Christianisme chez les Germains. — *Droysen*. Hist. d'Allemagne; Hist. de 1813-1815. — *Hertzberg*. Hist. de Grèce jusqu'à la fin de la ligue achéenne; Hist. de Macédoine. — *Ewald*. Hist. du Brandebourg et de la Prusse jusqu'à la paix d'Oliva; Hist. de la Révolution française. — *Schum*. Antiquités du M.-A.; Paleographie et Diplomatique.

Heidelberg. — *Merx*. Hist. d'Israël. — *Hausrath*. Hist. ecclés. — *Wachsmuth*. Antiquités romaines. — *Winkelmann*. Histoire de Prusse jusqu'à Iéna; paléographie. — *Erdmannsdœrffer*. Hist. europ., 1789-1815; Hist. d'All., de 1273-1555. — *Gelzer*. Hist. rom. jusqu'à César; Antiq. grecques. — *Gædeke*. Siècle de Louis XIV; Hist. d'All. depuis 1815. — *Scherrer*. Hist. des institutions allem. — *Dœrgens*. Hist. de

l'Europe sous les Bourbons, 1589-1830. — *Kleinschmidt*, Hist. de Frédéric II.

Iena. — *Hase*. Hist. de l'Église. — *Bœhtlingk*. Hist. moderne depuis la mort de Frederic II. — *Peter*. Histoire de l'Histoire. — *Wittich*. Hist. de la Reforme.

Kiel. — *Maller*. Hist. de l'Age apostolique ; Hist. de la Réforme. — *Hasse*. Hist. d'Allemagne du xe au xiie s.; Papauté et Empire au M.-A. — *Schirren*. Hist. du xviiie s. — *Volquardsen*. Hist. grecque jusqu'à la guerre du Péloponnèse; Hist. de la Prusse depuis 1640.

Koenigsberg. — *Erbkam* et *Voigt*. Hist. eccles. — *Friedlænder*. Épigraphie grecque et romaine. — *Kalckstein*. Hist. d'Alexandre; Hist. de la Revolution anglaise; Sources du M.-A. — *Lohmeyer*. Hist. du Nord de l'Allemagne au M.-A.; Diplomatique. — *Rühl*. Hist. de la Republique romaine depuis la guerre de Pyrrhus; Chronologie du M.-A. — *Wichert*. Hist. d'Allemagne jusqu'à Henri IV et Henri V; Explication de la Germanie.

Leipzig. — *Lechler*. Hist. ecclés. — *Brockhaus*. Archéologie chrétienne; Vie et enseignement de Luther. — *Stobbe*. Hist. des Institutions allemandes. — *Voigt*. Hist. grecque jusqu'à Alexandre ; Diplomatique et Paleographie. — *Lange*. Ciceron et son temps. — *Springer*. Histoire de la Renaissance. — *Fricker*. Droit constitutionnel. — *Leskien*. Histoire primitive des races slaves. — *Noorden*. Histoire du xviie et du xviiie s. — *Biedermann*. Hist. générale de 1848 à 1870; Hist. de la Societé allemande au xviie et au xviiie s. — *Wenck*. Hist. de l'Occident depuis l'invasion jusqu'à Grégoire VII. — *Brandes*. Hist. de Prusse; Chronologie orientale et classique; Antiquites allemandes du temps des Hohenstauffen. — *Pückert*. Hist. de Saxe; Hist. d'Allemagne au temps des Hohenstauffen. — *Arndt*. Antiquités allemandes. — *Gardthausen*, Ammien Marcellin. — *Ropp*. Hist. de la Réforme.

Marbourg. — *Heppe*, *Brieger* et *Kolde*. Hist. ecclés. — *Arnold*. Hist. des Institutions allem. — *Westerkamp*. Hist. de l'unite allem. dep. 1815. — *Hermann*. Hist. univ. de 1648 à 1740. — *Justi*. Hist. des Perses. — *Nissen*. Chronologie : Hist. des Grecs occidentaux. — *Varrentrapp*. Sources de l'hist. du M. A. — *Lenz*. Hist. de la papauté au M. A.

Munich. — *Silbernagl*. Hist. ecclés. — *Helferich*. Hist. de la civilisation allemande au M. A. — *Cornelius*. Hist. du xviiie s. — *Giesebrecht*. Hist. de la république romaine. — *Læher*. Diplomatique. — *Kluckhohn*. Hist. d'Allemagne au xixe s. — *Rockinger*. Paléographie. — *Heigel*. Hist. de Bavière depuis la paix de Westphalie. Hist. des Hohenstaufen ; Études sur les chroniques bavaroises du xve et du xvie s. — *Stieve*. Hist. de la guerre de 30 ans.

Rostock. — *Dieckhoff*. Hist. eccles. — *Schirrmacher*. Hist. d'Allemagne jusqu'au grand interrègne; Hist. romaine de 133 ans av. J.-C. — 114 ans ap. J.-C.

MUNSTER. — *Bisping*. Hist. d'Israel depuis le 1er s. av. J.-C. jusqu'à la prise de Jérusalem. — *Hartmann*. Hist. du Concile de Trente. — *Fechtrupp*. Hist. ecclés. — *Rospatt*. Hist. du XVIIIe et du XIXe s. — *Lindner*. Hist. de l'empire allem. depuis l'interrègne; Hist. de la Réforme. — *Nichues*. Hist. de la papauté depuis Grégoire VII. — *Nordhoff*. Historiographie du M. A. et des temps modernes.

STRASBOURG. — *Schmidt*. Hist. de l'Église au XVIIe et au XVIIIe s. — *Zæpffel*. Hist. de l'Église de Charlemagne à la Réforme. — *Baumgarten*. Hist. de la Renaissance; Hist. de 1813-1815. — *Kaufmann*. L'Église et l'État aux temps de Boniface et de Grégoire VII. — *Scheffer-Boichorst*. Hist. constitutionnelle; Hist. du M. A.

TUBINGEN. — *Weizsæcker*. Hist. ecclés. — *Funk*. Id. — *Franklin*. Hist. des institutions allemandes.— *Fehr*. Hist. universelle; Hist. de la Russie et de la Turquie dep. 1815. — *Gutschmid*. Hist. de l'Orient avant Alexandre. — *Herzog*. Institutions de la Grèce. — *Kugler*. Hist. moderne dep. 1815.

WURZBOURG. — *Hergenræther*. Hist. ecclés. — *Ludwig*. Hist. d'Allem. — *Urlichs*. Archéol. romaine. — *Wegele*. Hist. d'Allem. — *Unger*. Hist. grecque. — *Henner*. Sources de l'Hist. d'Allem. au M. A. — *Schæffler*. Paléographie.

— La Direction centrale des *Monumenta Germaniae* a tenu son assemblée générale du 9 au 11 avril. Le deuxième demi-volume de la collection des chroniques allemandes a paru. On annonce pour cette année le volume des *Scriptores rerum Langobardicarum et Italicarum*, du VIe-IXe s. On prépare une nouvelle édition in-8° de Richer, avec un meilleur texte et des recherches critiques. Dans un des volumes XIII-XV prendra place l'*Historia Remensis* de Flodoard. Pour l'époque des Hohenstauffen on a trouvé des annales inédites de Cologne et de Metz. MM. Krüger, London et Baist s'occupent de la *Lex Wisigothorum*. Les travaux de M. Sickel et de ses collaborateurs pour la diplomatique des Ottons avancent rapidement : 850 diplômes sont réunis. M. Arndt publiera dans l'*Archiv* un *Registrum Friderici II* inédit, très-important pour la Sicile. M. Ewald réunit les lettres de Grégoire le Grand, etc. Dans toutes les directions une puissante et féconde impulsion a été donnée aux travaux.

— La *Société historique* de Berlin se propose de publier un recueil apparaissant à des intervalles irréguliers pour rendre compte des progrès de la science historique, sous le titre de *Fortschritte der Geschichte*.

— Les collaborateurs de la grande collection des *Histoires des Etats européens* de Heeren et Uckert ont arrêté la distribution de l'Histoire d'Allemagne qu'ils vont entreprendre. 1er vol. jusqu'à la fin des Carolingiens, *F. Dahn* ; — 2e vol. jusqu'à Rodolphe de Habsbourg, *Giesebrecht* ; — 3e vol. jusqu'à la réformation, *Wegele* ; — 4e vol. jusqu'à la paix de Westphalie, *Kluckhohn* ; — 5e vol. jusqu'à Frédéric II, *Heigel* ;

— 6e et 7e vol. de Frédéric II et Marie-Thérèse jusqu'à la création de la Confédération germanique, *A. Dove*; — 8e vol. jusqu'à la restauration de l'empire, *Ræpell*. Les 8 vol. seront prêts en 1880. — M. Hillebrand vient de faire paraître dans la collection un vol. des plus intéressants sur l'*Hist. de France*, de 1830-1837.

— La *Société pour l'histoire de la Hanse* a décidé de publier tous les anciens recès *in extenso*. M. V. Ropp publie ceux de 1430-1470 et M. Schæfer ceux de 1470-1530.

— M. Herzog vient de publier le premier volume d'une *Esquisse de l'Histoire ecclésiastique* (Abriss der Kirchengeschichte — j. à S. Boniface), qui est un excellent résumé des travaux d'une longue et noble vie d'études. (Erlangen, Bezold. 1877.)

— M. Andresen vient de donner une édition nouvelle du *Roman de Rose*, par Wace (Heilbronn, Henninger), qui contient d'importantes corrections au texte donné par Pluquet.

Autriche. — Nous indiquerons parmi les cours des Universités autrichiennes pour le semestre d'été 1877, les suivants :

Czernowitz. — *Popowicz*. Hist. ecclés. — *Schüler-Libloy*. Hist. des institutions allemandes. — *Zieglauer von Blumenthal*. Hist. d'Autriche au XVIIIe s. — *Loserth*. Hist. du M. A. depuis les Croisades; Sources de l'hist. d'Allemagne au M. A. — *Budinszky*. Diplomatique.

Graz. — *Bischoff*. Hist. des institutions allemandes. — *Gumplowicz*. Hist. du droit public au M. A. — *Weiss*. Hist. moderne de 1812-1848. — *Krones*. Hist. d'Allemagne et d'Autriche depuis la guerre de 30 ans; les Sources de Kœnigsaal.— *Wolf*. Hist. univ. de 1555-1648. — *Pichler*. Cesar et ses réformes. — *Zwiedineck*. Hist. de Russie dep. Ivan le Grand jusqu'à nos jours.

Innsbruck. — *Grisar*. Hist. eccles. — *Huber*. Hist. d'Europe depuis 1795. — *Stumpf-Brentano*. Paléographie. — *Zingerle*. Vie allemande au moyen-âge. — *Busson*. Hist. univ. à l'ép. des invasions; Hist. de l'Asie occid. jusqu'à 500 av. J.-C. — *Jung*. Epigraphie; Hist. romaine depuis la fondation de la République.

Prague. — *Hæfler*. Développement parallèle des peuples germains et slaves. — *Tomek*. Hist. de Hongrie depuis 1526. — *Gindely*. Hist. d'Europe depuis le premier partage de la Pologne. — *Tangerl*. Hist. de la chronologie chrétienne. — *Kalousek*. Nouvelles recherches sur l'hist. de Bohême. — *Goll*. Hist. politique et constitutionnelle de l'Angleterre moderne. — *Bachmann*. L'Allemagne et l'Autriche sous les Habsbourg. — MM. *Hæfler* et *Gindely* dirigent le Séminaire historique. MM. *Tangerl*, *Bachmann* et *Goll* tiennent des conférences d'exercices pratiques. — M. *Emler* enseigne la paléographie.

Vienne. — *Zschokke*. Hist. de l'Anc. Test. — *Wappler*. Hist. eccl. — *Lorenz*. Hist. de la Réforme. — *Sickel*. Chronologie; Diplomatique. —

Büdinger. Fin de l'Hist. Anc. — *Zeissberg*. Hist. d'Autriche sous Marie-Thérèse; sources de l'Hist. d'Autriche au moyen âge. — *Hirschfeld*. Sources de l'Hist. rom. — *Heinzel*. Antiq. germaniques. — *Karabaczek*. La civilisation arabe; Hist. des Turcs jusqu'à la paix de Paris (1856). — *Horawitz*. La France de la Renaissance. — *Zitkowsky*. Hist. d'All. sous les empereurs franconiens. — *Fournier*. Hist. d'Autriche. — *Rieger*. Paléographie.

Angleterre. — Le *British Museum* a acquis durant la dernière année 336 mss. parmi lesquels se trouvent 1,067 chartes, dont 18 chartes espagnoles et bulles pontificales dont la plus ancienne est de 1165. Signalons aussi une relation du procès de Strafford; 2 vol. de correspondance de la famille Fairfax. Le Rév. Th. Hugo a donné ses collections et ses papiers sur l'histoire du Somersetshire; et le Musée a acquis les 27 vol. de la collection Mytton sur le Shropshire.

— La Bibliothèque Boldéienne fait imprimer le catalogue des chartes anciennes qu'elle possède.

— Le 38e rapport annuel du Directeur des Archives anglaises vient de paraître. M. Rawdon Brown a fourni 7 nouveaux volumes de copies prises à Venise. Le 4e vol. du *Calendar of Irish state Papers* 1611-1614, de MM. Russell et Prendergast, le 2e vol. du *Calendar of documents relating to Ireland*, 1272, les *Spanish papers* de M. de Gayangos sont prêts à paraître. M. Baschet travaille à Paris, M. Bliss a remplacé M. Stevenson à Rome. Trois vol. de *Calendars*, huit vol. de *Chronicles and Memorials* ont paru en 1876. Voilà une activité qu'on peut proposer en exemple à plus d'un corps savant.

— M. J. Green, l'auteur de *A short History of the English people*, vient de terminer le premier volume d'une histoire d'Angleterre en trois vol. in-8.

— La *Société historique de Liverpool* a publié son 28e vol., qui traite surtout des antiquités romaines en Cheshire et Lancashire.

— M. Stubbs fera paraître cette année un troisième volume de son histoire constitutionnelle de l'Angleterre.

— La *Harleian society* distribuera en oct. la *Visitation of Warwickshire in* 1619, et bientôt après la *Visitation of London* 1633-35. La société se propose de publier des registres d'églises.

Italie. — Le 26 mars dernier, est mort à Naples le général Mariano d'Ayala, sénateur. Il était né à Messine le 15 juin 1810. Il laisse une mémoire honorée, non seulement comme patriote, mais aussi comme savant. En 1859, il fut professeur d'histoire militaire à Florence; il a publié divers livres ou brochures d'histoire et de biographie militaires; c'était un des collaborateurs de l'*Archivio storico italiano*.

— La Bibliothèque nationale de Naples a acquis le cartulaire de l'abbaye de Tremiti, ms. en parchemin du XIIIe siècle; il contient 83 bulles ou diplômes des XIe et XIIe siècles, pour la plupart inédits.

— Le ministère de l'intérieur a publié un recueil de *Notizie generali e numeriche degli atti conservati negli Archivi giudiziari, amministrativi e finanzieri del regno*, actes qui seront le noyau des archives nationales que l'on doit constituer dans chaque province. Ces notices vont jusqu'en décembre 1873 et sont distribuées en 10 sections qui correspondent aux 10 surintendances de archives de l'Etat déjà existantes.

— Le 7 mars a eu lieu à Florence l'inauguration de l'*Accademia orientale*, qui fait partie de l'Institut des Etudes supérieures, chez M. A. de Gubernatis, secrétaire de l'Académie. S. M. l'empereur du Brésil assistait à la séance. Après plusieurs discours de circonstance, on a montré une sphère céleste arabe, découverte récemment à Florence par M. Meucci, et appartenant au Musée de physique et des sciences naturelles. Dans un mémoire, M. F. Lasinio fixe à l'an 474 de l'hégire (1081 de l'ère chrétienne) la date où cette sphère fut composée; c'est donc un des plus anciens de ce genre parmi ceux que l'on peut dater avec certitude.

— L'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Pistoie a ouvert un concours sur ce sujet : des institutions de bienfaisance et d'éducation à Pistoie, leurs statuts et leur histoire; avec un prix de 400 francs.

— M. C. Cantù va publier une *Cronistoria dell' Indipendenza italiana* en 3 vol., pleine de souvenirs personnels.

— Le 11 février, MM. Coppino, ministre de l'instruction publique, et Fiorelli, directeur général des fouilles, ont inauguré le nouveau musée d'Antiques à Volterra.

— La librairie Bocca frères, à Turin, a lancé le prospectus et publié le premier volume d'une Histoire de la Monarchie piémontaise de 1773 à 1861, par M. Nicomède Bianchi. L'ouvrage complet sera divisé en trois parties : la première (3 vol.) comprendra les règnes de Victor-Amedée II et de Charles-Emmanuel IV (1773-1802); la seconde (2 vol.), les règnes de Victor-Emmanuel Ier et de Charles-Félix (1802-1830); la troisième (3 vol.), le règne de Charles-Albert et celui de Victor-Emmanuel II jusqu'à la proclamation du royaume d'Italie (1831-1861). Le premier volume, qui vient de paraître, s'arrête à la Révolution française.

— M. Giulio de Petra, directeur du Musée national de Naples, vient de publier, avec des commentaires, les Tablettes de cire de Pompéi (in-4° de 86 pages, Naples, Detken et Rocholl; Cf. *Rev. hist.*, I, 646). Ces tablettes sont au nombre de vingt-sept et vont de l'an 15 à l'an 62 ap. J.-C. Elles se divisent en deux séries : 1° Nos 1 à 116, contrats de ventes à l'encan, par le ministère de Lucius Caecilius Fuciendus (*praescriptiones et solutiones auctionariae*); 2° Nos 117 à 127, quittances délivrées aux fermiers des revenus communaux (*solutiones vectigalium*). Quatre de ces tablettes, habilement dessinées par M. F. Barnabei et

lithographiées ensuite, sont données en fac-simile ; ces planches apportent une contribution nouvelle à l'étude de la cursive romaine antique à ses origines, et méritent d'être comparées aux fac-simile des tablettes trouvées en Transylvanie, et que l'on peut voir dans Massmann et Detlefsen.

— Le comité ordonnateur du quatrième Congrès international des Orientalistes, qui doit se tenir à Florence en 1878, porte à la connaissance du public qu'il est ouvert un concours sur le sujet suivant : Histoire de la civilisation aryenne dans l'Inde ; un prix de 5,000 fr. sera décerné par le ministre de l'Instruction publique à l'auteur du meilleur mémoire. Les savants de tous les pays sont admis à concourir; les mémoires peuvent être écrits en latin, en italien, en français, en anglais ou en allemand. Les mémoires devront être remis au plus tard le 31 déc. 1877.

— Lorsqu'en 1869 fut célébré à Florence le centenaire de Machiavel, un concours fut institué, le conseil municipal vota un prix de 5,000 fr. « pour un travail inédit sur la vie et les ecrits du secrétaire florentin ». Le prix a été décerné à M. Oreste Tommasini. Son manuscrit forme un gros volume divisé en cinq livres qui traitent du Machiavélisme, de Machiavel comme secrétaire d'État florentin, et homme politique; de ses idées morales et philosophiques ; de M. comme écrivain ; de ses dernières années. Le rapport de la Commission a été inséré dans la *Gazette officielle* du 5 fév. 1877.

Suisse. — M. le professeur G. Meyer von Knonau vient de publier une édition nouvelle des *Casus Sancti-Galli* d'Ekkehart (St-Gall, Huber), en l'accompagnant d'un commentaire critique, duquel il résulte que l'œuvre du bon moine de St-Gall ne peut en aucune façon être considérée comme une source historique. Elle n'en demeure pas moins, par les anecdotes sans nombre qu'elle renferme, et par les renseignements indirects qu'elle fournit sur les mœurs du xie siècle, un des monuments les plus curieux du moyen âge.

— M. le professeur George de Wyss, dans un discours récemment prononcé à Zurich, a repris, après M. Th. de Liebenau, la question des « Boucs » de 1444, et débrouillé avec beaucoup de sagacité les éléments quelque peu hétérogènes de leur histoire.

— M. le docteur J. Baechtold, de Soleure, vient de publier pour la première fois le texte de la *Chronique de Stractlingen* (Frauenfeld, Huber), ouvrage bernois du xve siècle qui peut servir tout ensemble à illustrer les procédés de l'historiographie de ce temps et à éclairer d'un jour nouveau certaines questions relatives aux légendes ethnographiques de la Suisse.

— Cours des Universités pour le semestre d'été 1877 :

Bale. — *Stachelin*. Hist. ecclés. depuis la Réforme jusqu'à la paix de Westphalie. — *Schmidt*. Hist. de la civilisation chrétienne jusqu'à la

Réforme. — *Burckhardt*. Hist. du XVIIe et du XVIIIe s. — *Vischer*. Exercices historiques.

BERNE. — *Nippold*. Hist. ecclés. — *Woker*. Hist. de l'Église orientale moderne. — *Michaud*. Hist. de l'Église pendant le M. A. — *Hidber*. Hist. de la Suisse dep. la Réforme jusqu'au XVIIIe s., et depuis le soulèvement de Zurich en sept. 1839 jusqu'à la Constitution de 48; Paleographie et Diplomatique. — *Woker*. Hist. du M. A. — *Hagen*. Hist. de l'Humanisme. — *Stern*. Hist. moderne depuis 1815; Hist. des réformes prussiennes, 1807-1813. — *Gisi*. Ancienne hist. de Berne. — *Dübi*. Hist. des Empereurs depuis la mort de César.

ZURICH. — *Fritzsche*. Hist. ecclés. — *Wyss*. Hist. de Suisse; Hist. de Zurich; Hist. de l'Helvétie romaine. — *Meyer de Knonau*. Hist. de l'invasion des Barbares; Hist. moderne depuis 1815; Adam de Brême. — *Müller*. Hist. ancienne; Epigraphie; Historiographie ancienne et moderne. — *Vœgeli*. Hist. de la civilisation en Suisse. — *Honegger*. Hist. du XVIIIe s. — *Kinkel*. L'Hellénisme depuis Alexandre. — *Daendliker*. Tableaux de l'histoire suisse.

GENÈVE. — *Vaucher*. Histoire de l'Europe depuis la fin du XVe siècle jusqu'à la mort de Charles-Quint. — *Roget*. Institutions économiques, ecclésiastiques et scolaires de l'ancienne Genève (suite). — *Jousserandot*. Philosophie de l'histoire. — *Droz*. Histoire des religions. — *Strœhlin*. Histoire religieuse d'Israël. — *Chastel*. Le christianisme de Constantin à Mahomet.

Etats-Unis. — L'éminent historien américain G. Lothrop MOTLEY vient de mourir, âgé de 64 ans seulement. L'ouvrage auquel il doit sa légitime réputation : *Rise of the Dutch Republic* parut en 1856. Son *History of the united Netherland*, parue en 1861, était inférieure, et sa *Vie de Barneveldt*, publiée en 1874, témoignait malheureusement d'une vraie décadence dans son talent. C'est par la puissance pittoresque et la passion éloquente que M. Motley était surtout remarquable.

Danemark. — M. BRUUN a publié un rapport sur les livres et les manuscrits de la Bibliothèque Royale de Copenhague. Elle possède 447,635 livres et 17,720 manuscrits, et en outre des collections assez vastes de gravures, de cartes, de morceaux de musique, etc.

Russie. — L'écrivain bulgare Xenophont Ivanovich JINSIFOF, auteur d'un essai sur les relations de Byzance avec la Bulgarie pendant le règne de l'avant-dernier roi bulgare (1867), est mort à Moscou le 27 février dernier.

— Notre collaborateur, M. J. LOUTCHISKY, vient de publier le 1er vol. d'un ouvrage important sur la *Ligue catholique et les Huguenots* (Kiew), d'après des documents inédits recueillis dans les archives de Paris et du Midi de la France. Cet ouvrage, présenté comme thèse pour le professorat universitaire à Saint-Petersbourg, a été accueilli avec les plus grands éloges.

Pologne. — La commission historique de l'Académie des sciences à Cracovie prépare deux publications d'un intérêt plus général. C'est d'abord l'édition aussi complète que possible de la *Correspondance du cardinal Stanislas Hosius*, évêque de Varmie en Prusse royale, c'est-à-dire polonaise, né à Cracovie en 1504, mort à Rome le 5 août 1579. Le Ier volume de cette publication doit être publié au 300me anniversaire de la mort de cet homme éminent. Ces matériaux sont de première valeur pour l'histoire de l'Eglise en Pologne dans la seconde moitié du XVIe siècle, et d'une grande importance pour l'histoire de l'Eglise en général. — L'autre publication doit célébrer le 200me anniversaire de la délivrance de Vienne en 1683, par Jean Sobieski; elle contiendra les documents inédits du temps de son règne en Pologne, 1673-96. La commission historique est en possession des actes relatifs aux rapports de la Pologne et de la France pendant cette époque, tirés des archives du ministère des affaires étrangères à Paris.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été jugés dans les Bulletins et la Chronique.*)

ASSELINE. Histoire de l'Autriche depuis la mort de Marie-Thérèse jusqu'à nos jours. G. Baillière (Bibl. d'hist. contemporaine), pr. 3 fr. 50. — BARCKHAUSEN. Arrêt rendu par le Parlement de Rouen, le 31 octobre 1686, dans un procès fait au cadavre d'un nouveau converti. Bordeaux, Gounouilhou. — GUIGUE. Cartulaire municipal de la ville de Lyon; recueil formé au XIVe s. par Ét. de Villeneuve. Lyon, Brun; in-4° avec fac-simile et planches. — GUILLAUME. Essai historique sur l'abbaye de la Cava; imp. à l'abbaye de la Cava, in-8°, pr. 15 fr. — JACQUEMIN. Histoire générale du costume civil, religieux et militaire, du IVe au XIXe s., t. I. Paris, chez l'auteur, gr. in-4°. — JUSTE (Théodore). Les progrès de la puissance russe; Pierre le Grand, son règne et son testament. Bruxelles, Muquardt. — KERVAN (Armel de). 89 et son histoire; documents authentiques. Paris, Bray et Retaux. — LESCURE (E. de). Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'hist. de France au XVIIIe s.: Mémoires sur la guerre de Vendée et l'expédition de Quiberon; Mémoires de Brissot. Didot, in-12, pr. 3 fr. 50. — NEYMARCK. Colbert et son temps, 2 vol. in-8°, pr. 15 fr. Paris, chez l'auteur. — ROCHAS (V. de). Les parias de France et d'Espagne (cagots et bohémiens). Hachette, in-8°, prix 7 fr. 50. — DE SMEDT. Dissertationes selectae in primam aetatem historiae ecclesiasticae. Gand, Pœlmann. — TESSIER. Le chevalier de Jant. Fischbacher. — TRATCHEVSKY. La ligue des princes (en russe). Saint-Pétersbourg, 1877. — VIEL-CASTEL (L. de). Histoire de la restauration, t. XIX. Calmann Lévy, in-8°, prix : 7 fr. 50. — La vérité sur Marie Stuart, d'après des documents nouveaux; par l'auteur de l'*Essai sur l'Allemagne*. Plon, in-12.

BUNGE (G. von). Das Herzogthum Estland unter den Kœnigen von Dænemark. Gotha, Perthes. — BRUGSCH-BEY. Geschichte Aegyptens unter den Pharaonen;

1. deutsche Aufgabe. Leipzig, Hinrichs.— COLOMB (E. von). Blücher in Briefen aus den Feldzügen 1813-15. Stuttgard, Cotta. — DRUFFEL (Aug. von). Kaiser Karl V und die rœmische Curie 1544-46. I, vom Speier Reichstag bis zur Berufung des Trienter Concils (2e p. du vol. XIII des pub. de l'Académie bavaroise des Sc., 3e classe). Munich, lib. acad. — GRAETZ. Geschichte der Juden von den æltesten Zeiten bis auf den Gegenwart, t. I (l'ouv. aura 12 v.). Leipzig, Leiner.— HILLEBRAND. Geschichte Frankreichs 1830-71 t. I, 1830-37 (Coll. de Heeren et Uckert) —HURTER (Fried. von). Friedrich von Hurter, k. k. Hofrath und Reichshistoriograph, und seine Zeit 1787-1844; 2 vol. Gratz, Vereinsbuchhldr., pr. 12 m. — IHNE. Rœmische Geschichte; 4e vol. Leipzig, Engelmann, pr. 4 m. 50. — JANAUSCHEK. Originum Cisterciensium, tomus I. Vienne, Holder; gr. in-4°. — JUNG. Rœmer und Romanen in den Donaulændern. Innsbrück. Wagner, pr. 5 m. 60. — KOHL. 10 Jahre ostgothischer Geschichte, vom Tode Theoderich's des grossen bis zur Erhebung des Vitigis 526-536. Leipzig, Leiner (inaugural dissertation). — WITTE. Forschungen zur Geschichte des Wormser Concordats, t. I : Die Bischofswahlen unter Konrad III, nebst einem Excurs über die Wahlcapitulation Lothars III v. Sachsen. Gœttingue, Hæssel.

ERRATA DU PRÉCÉDENT NUMÉRO.

P. 25,	ligne 24,	*au lieu de:*	νεφέλη,	*lisez:*	νεφέλη.
— 168,	— 38 et 39,	—	découverte	—	inauguration.
— 222,	— 7,	—	Salle	—	Solle.
— 239,	— 34,	—	Courtot	—	Courtet.

ERRATA DU PRÉSENT NUMÉRO.

P. 259, dernière ligne, corriger ainsi : la moitié de ses biens meubles reviendrait au roi, et le produit de l'autre moitié serait consacré à l'entretien de l'enceinte de la ville.

P. 260,	ligne 14,	*au lieu de*	Wissand,	*lire*	Wissant.
— 278,	— 7,	*après*	suite,	*ajouter:*	et fin.
— 282,	— 12,	*au lieu de*	attaqua,	*lire*	attaque.
— 288,	— 17,	—	4642	—	1642.
— 291,	— 17,	—	Portologone	—	Portolongone.
— 295,	— 6,	—	conté,	—	comté.
—	— 16,	—	elle,	—	eux.
— 297,	— 11,	—	1247,	—	1647.
— 298,	— 1,	—	de sept,	—	des sept provinces.
— 307,	— 2,	—	le prince,	—	le comte.
— 366,	— 21,	—	Bomagière.	—	Romagière.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

G. Perrot, de l'Institut. Le commerce des céréales en Attique au IVe siècle avant notre ère 1
G. Hanotaux. Les Vénitiens ont-ils trahi la chrétienté en 1202? 74
Ch. Bémont. Simon de Montfort, comte de Leicester, son gouvernement en Gascogne, 1248-1253. 241
I. Goll. Recherches critiques sur les *Ambassades et négociations de M. le comte d'Estrades*. 275

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

A. Chéruel. Les Carnets de Mazarin pendant la Fronde. . . 103
J. Quicherat. Une relation inédite sur Jeanne d'Arc. . . . 327
P. V. Documents nouveaux sur la Saint-Barthélemy. . . . 345
— Lettres de Sismondi écrites pendant les Cent-Jours . . 139, 347

BULLETIN HISTORIQUE.

Allemagne. Travaux sur l'Histoire romaine (G. Gardthausen). 163
— Travaux sur l'histoire moderne (R. Reuss). . . 384
Angleterre. Antiquité et moyen âge (J. Bass Mullinger) . . 370
France (G. Fagniez et G. Monod) 154, 362
Norvége (G. Storm). 177
Pays-Bas (J.-A. Wijnne). 170

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Allart. Les Esclaves chrétiens (E. de Pressensé) 394
Amari. La Guerra del Vespro Siciliano (Hartwig). 407
Analecta Divionensia (Gaffarel) 397
André. Notes sur le département de Vaucluse (Lot) 432
Aucoc. Le Conseil d'État (Fagniez) 442
Berti, Gebler, Sante-Pieralisi. Le Procès de Galilée (Maury). 413
Bianchi. Le Materie politiche relativi all' Estero, negli Archivi Piemontesi 212
Ciampi. I. Cassiodori nel V e nel VI secolo. 185
Clamageran. Histoire de l'Impôt (A. de Boislisle). 437
Dacheux. Geiler de Kaysersberg (S.) 454
Druffel. Melanchthon's Briefe (S.). 456
Du Bouetiez de Kerorguen. Recherches sur les États de Bretagne (Picot) 189

Pages
HASSEL. Der Austand des jungen Praetendenten 205
HEIDEMANN. Peter von Aspelt 411
HÉNAUX. Histoire du pays de Liége (Ch. P.). 410
KOEPKE u. DUEMMLER. Otto der Grosse (HERTZBERG). 186
KRAUS. Maximilian's I Briefwechsel mit Sigmund Pruschenk. 188
MARTENS. Recueil des traités entre la Russie et l'Autriche (SOREL) 446
— Table générale du recueil des traités (id.). 448
Baron DE NERVO. Gustave III (SILFVERSTOLPE) 435
NITTI. N. Machiavelli 449
PUYOL. Edmond Richer (GAZIER). 199
SEMICHON. Les Réformes sous Louis XVI (FONCIN). 208
STEENSTRUP. Normannerne (BEAUVOIS) 424

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres 223, 462
2. Académie des Sciences morales et politiques 223, 462
3. Bibliothèque de l'École des chartes 225
4. Bulletin historique de Tarn-et-Garonne 222, 461
5. Bulletin du Musée historique de Mulhouse 225, 464
6. Bulletin de la Réunion des officiers 224, 464
7. Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. . . 224
8. Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie . . 464
9. Bulletin de la Société d'Histoire de France. 224, 463
10. Bulletin de la Société d'Histoire de Paris 463
11. Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme. . 221, 464
12. Les Chroniques du Languedoc. 219, 460
13. Le Cabinet historique. 457
14. Le Correspondant 220, 461
15. Journal officiel 222, 461
16. Journal des Savants. 218, 457
17. Mélusine 220
18. Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie. 225
19. Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest . . 225
20. Mémoires de la Société éduenne 225
21. Musée archéologique 458
22. Nouvelle revue historique de droit 218, 458
23. Revue d'Alsace 225, 464
24. Revue archéologique 218, 458
25. Revue de Bretagne. 222, 459
26. Revue de Champagne. 459
27. Revue chrétienne 220
28. Revue critique 219, 458
29. Revue du Dauphiné 222, 460

Pages
30. Revue des Documents historiques 220
31. Revue des Deux-Mondes. 224, 461
32. Revue de France 220, 461
33. Revue de Gascogne 221, 460
34. Revue de géographie 220, 459
35. Revue historique nobiliaire. 219, 458
36. Revue du Lyonnais 221, 460
37. Revue politique et littéraire. 220, 461
38. Revue des Questions historiques 457
39. Revue des Sociétés savantes 234
40. Le Spectateur militaire 222, 462

ALLEMAGNE.

1. Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit 226
2. Deutsche Rundschau 227, 466
3. Forschungen zur deutschen Geschichte. 465
4. Gœttingische gelehrte Anzeigen 226, 466
5. Historische Zeitschrift 225, 465
6. Ienaer Literaturzeitung 227, 466
7. Nachrichten von d. k. Gesells. der Wissens. zu Gœttingen 227, 467
8. Neues Archiv 226
9. Russische Revue 227, 466

ANGLETERRE.

1. The Academy 229, 467
2. The Athenaeum 229, 467
3. The Fortnightly Review. 230, 468
4. Mac Millan's Magazine 230, 467
5. The Nineteenth century. 230, 468
6. Société Jersiaise. 230
7. The Westminster Review 230

BELGIQUE.

1. Messager des sciences historiques. 472

DANEMARK.

1. Aars beretninger fra det k. Geheimarchiv. 231
2. Danske Samlinger for Historie. 231
3. Historisk Tidskrift. 231

ESPAGNE.

1. Revista de archivos, bibliothecas y museos 473
2. Revista historica 473

ITALIE.

1. Accademia de' Lincei. 471
2. Accademia di scienze, lettere ed arti (Padoue) . . . 471
3. Archeografo Triestino. 468

Pages
4. Archivio storico italiano. 228, 468
5. Archivio storico napoletano. 226, 469
6. Archivio storico di Roma 468
7. Archivio storico siciliano 228, 469
8. Archivio veneto. 228, 468
9. Deputazione di storia patria di Bologna. 470
10. Deputazione di storia patria di Modena. 471
11. Istituto veneto di scienze, lettere ed arti 471
12. Miscellanea di storia patria 470
13. Nuove Effemeride siciliane 229

NORVÉGE.

1. Forhandlidger Videnskabs-Selskabet i Christiania . . 231
2. Historisk Tidskrift. 230
3. Kirkeligkalendar 231
4. Tidstavler. 231

RUSSIE.

1. Bulletin de l'Université de Kiew 232
2. Drevniaja i novaja Rossija 475
3. Mémoires de la Patrie. 232
4. Messager de l'Europe 476
5. Revue du Ministère de l'Instruction publique. . . . 476
6. Rouskaia Starina 231
7. Rousky Archiv 232

SUISSE.

1. Institut national genevois 472

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France 233, 477
Allemagne 478
Angleterre 236, 483
Autriche 237
Italie. 237, 483
Pologne. 487
Russie 237, 486
Suisse 237, 485
Liste des Ouvrages déposés au bureau de la Revue . . . 239, 487
Errata 240, 488

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

D
1
R6
t.4

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY